



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# COMPTE D'ÉTAT

# 20

UNITÉS ADMINISTRATIVES

# 17

A+T  
DFAE  
DFI  
DFJP  
DDPS

# 2A

## **IMPRESSUM**

### **RÉDACTION**

Administration fédérale des finances

Internet: [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

### **DISTRIBUTION**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

No d'art. 601.300.17f

# SOMMAIRE

|                |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TOME 1</b>  | <b>A</b> | <b>RAPPORT SUR LE COMPTE ANNUEL</b><br>APERÇU DES CHIFFRES<br>RÉSUMÉ<br>EXPLICATIONS<br>EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT<br>LES RECETTES ET LES DÉPENSES                                                                                                                              |
|                | <b>B</b> | <b>COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION</b><br>COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION<br>ANNEXE AU COMPTE ANNUEL                                                                                                                                                                                     |
|                | <b>C</b> | <b>GESTION DES CRÉDITS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                | <b>D</b> | <b>COMPTES SPÉCIAUX</b>                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                | <b>E</b> | <b>ARRÊTÉS FÉDÉRAUX</b>                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>TOME 2A</b> | <b>F</b> | <b>COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES</b><br>AUTORITÉS ET TRIBUNAUX<br>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES<br>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR<br>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE<br>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION<br>DE LA POPULATION ET DES SPORTS |
| <b>TOME 2B</b> | <b>G</b> | <b>COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES</b><br>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES<br>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION<br>ET DE LA RECHERCHE<br>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS,<br>DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION                                   |



# TABLE DES MATIÈRES

## COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

|          |                                                                        |           |
|----------|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>AUTORITÉS ET TRIBUNAUX</b>                                          | <b>7</b>  |
| 101      | ASSEMBLÉE FÉDÉRALE                                                     | 9         |
| 103      | CONSEIL FÉDÉRAL                                                        | 15        |
| 104      | CHANCELLERIE FÉDÉRALE                                                  | 17        |
| 105      | TRIBUNAL FÉDÉRAL                                                       | 25        |
| 107      | TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL                                                 | 31        |
| 108      | TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL                                         | 37        |
| 109      | AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION       | 43        |
| 110      | MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION                                   | 47        |
| 111      | TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS                                           | 53        |
| <b>2</b> | <b>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b>                     | <b>59</b> |
| 202      | DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES                            | 63        |
| <b>3</b> | <b>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR</b>                              | <b>97</b> |
| 301      | SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI                                             | 101       |
| 303      | BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES                     | 111       |
| 305      | ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES                                             | 117       |
| 306      | OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE                                           | 123       |
| 311      | OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE                      | 141       |
| 316      | OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE                                    | 151       |
| 317      | OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE                                       | 163       |
| 318      | OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES                                 | 173       |
| 341      | OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES | 187       |
| 342      | INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE                                 | 195       |



|          |                                                                                           |            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>4</b> | <b>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE</b>                                           | <b>201</b> |
| 401      | SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP                                                               | 205        |
| 402      | OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE                                                              | 213        |
| 403      | OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE                                                               | 225        |
| 413      | INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ                                                          | 237        |
| 417      | COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU                                                    | 243        |
| 420      | SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS                                                         | 249        |
| 485      | CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DFJP                                                     | 265        |
| <b>5</b> | <b>DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS</b> | <b>275</b> |
| 500      | SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS                                                               | 279        |
| 503      | SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION                                              | 285        |
| 504      | OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT                                                                   | 289        |
| 506      | OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION                                          | 299        |
| 525      | DÉFENSE                                                                                   | 307        |
| 540      | OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE                                                   | 323        |
| 542      | ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES                                                       | 329        |
| 543      | ARMASUISSE IMMOBILIER                                                                     | 335        |
| 570      | OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE                                                             | 343        |







## ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-C16<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 0,1       | 0,1       | 0,1       | 0,0       | 20,6              |
| Charges                   | 107,8     | 115,9     | 105,5     | -2,3      | -2,1              |
| Charges propres           | 107,8     | 115,9     | 105,5     | -2,3      | -2,1              |
| Dépenses d'investissement | -         | -         | -         | -         | -                 |

### COMMENTAIRE

L'Assemblée fédérale (Ass. féd.) est soutenue par les Services du Parlement (SP) dans l'accomplissement de ses tâches. Les tâches des SP sont les suivantes:

- planifier et organiser les sessions des Chambres fédérales et les séances des commissions parlementaires;
- exécuter les travaux de secrétariat, les travaux de traduction et l'établissement des procès-verbaux des délibérations des conseils, de l'Ass. féd. (Chambres réunies) et des commissions;
- conseiller les députés, notamment les collèges présidentiels des conseils et des commissions, tant sur le fond qu'en ce qui concerne la procédure;
- informer le public sur l'Ass. féd. et ses travaux;
- assister l'Ass. féd. dans l'exercice de ses attributions en matière de relations internationales;
- gérer la Bibliothèque du Parlement et offrir aux députés des prestations dans les domaines de la documentation et des technologies de l'information;
- veiller à ce que les infrastructures soient adaptées et prendre en charge les nombreuses autres tâches qui relèvent de l'administration du Parlement.

La diminution des charges résulte du renouvellement de l'équipement informatique des parlementaires et des secrétariats des groupes parlementaires.

## GP 1: SERVICES DU PARLEMENT

### MANDAT DE BASE

Les SP assistent l'Ass. féd. dans l'exercice de ses attributions. Ils fournissent leurs prestations aux Chambres fédérales, aux présidents des conseils, à d'autres organes de l'Ass. féd., aux commissions, aux délégations et aux députés ainsi qu'aux groupes parlementaires et à leurs secrétariats. Les SP préparent en outre les activités que les organes de l'Ass. féd. exercent à l'étranger et organisent les visites des délégations étrangères. Ils sont par ailleurs responsables des relations publiques du Parlement et des prestations fournies en interne (ressources humaines, finances et controlling, informatique, sécurité).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,2       | 0,1       | 0,1       | 0,0       | 55,0              |
| Charges et dépenses d'investissement | 62,2      | 67,4      | 60,0      | -7,3      | -10,9             |

### COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement ont été plus basses que prévu; cela est notamment dû à la décision, motivée par des considérations économiques, de repousser de deux ans le remplacement de l'infrastructure informatique de base (- 5,5 mio).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                 | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Systèmes d'information de l'Assemblée fédérale:</b> Mise en œuvre de la feuille de route "e-Parlament"                                       |           |           |           |
| - Établissement du concept (délai)                                                                                                              | -         | 31.07.    | 31.07.    |
| - Développement de Curia (délai)                                                                                                                | -         | 31.12.    | 31.12.    |
| - Développement du système de rapports (délai)                                                                                                  | -         | 31.12.    | 31.12.    |
| <b>Conférence nationale sur le fédéralisme:</b> Tenue de la Conférence sur le fédéralisme suivant planification                                 |           |           |           |
| - Tenue de la Conférence sur le fédéralisme avec succès (délai)                                                                                 | -         | 31.10.    | 31.10.    |
| <b>Mise en œuvre de la coopération technique parlementaire:</b> Mise en œuvre de la coopération technique parlementaire selon les prescriptions |           |           |           |
| - Mise en œuvre du mandat donné par la Délégation administrative (délai)                                                                        | -         | 31.12.    | 31.12.    |

### COMMENTAIRE

Tous les délais ont pu être respectés.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                            | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17      |             |
|---------------------------|------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------|
|                           |                                                            |                |                |                | val. abs.      | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                            | <b>202</b>     | <b>52</b>      | <b>81</b>      | <b>29</b>      | <b>55,0</b> |
| Domaine propre            |                                                            |                |                |                |                |             |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)           | 202            | 52             | 81             | 29             | 55,0        |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                            | <b>107 982</b> | <b>115 926</b> | <b>105 539</b> | <b>-10 387</b> | <b>-9,0</b> |
| Domaine propre            |                                                            |                |                |                |                |             |
| A200.0001                 | Charges de fonctionn. (envel. budg.) Services du Parlement | 62 227         | 67 356         | 60 037         | -7 319         | -10,9       |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                                 |                | -46            |                |                |             |
|                           | <i>Cession</i>                                             |                | 678            |                |                |             |
| Crédits ponctuels         |                                                            |                |                |                |                |             |
| A202.0102                 | Parlement                                                  | 45 756         | 48 570         | 45 502         | -3 068         | -6,3        |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016      | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17     |             |
|------------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
|                                    |                |               |               | val. abs.     | en %        |
| <b>Total</b>                       | <b>202 364</b> | <b>52 000</b> | <b>80 619</b> | <b>28 619</b> | <b>55,0</b> |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>66 836</i>  | <i>52 000</i> | <i>80 619</i> | <i>28 619</i> | <i>55,0</i> |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>135 528</i> | <i>-</i>      | <i>-</i>      | <i>-</i>      | <i>-</i>    |

Les revenus de fonctionnement proviennent des ventes de publications et d'articles cadeaux réalisées par le kiosque situé à l'entrée du Palais du Parlement ainsi que des remboursements des assurances sociales.

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) SERVICES DU PARLEMENT

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>62 226 643</b> | <b>67 355 884</b> | <b>60 036 975</b> | <b>-7 318 909</b> | <b>-10,9</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 632 866           |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 55 731 846        | 59 173 884        | 52 942 961        | -6 230 923        | -10,5             |
| <i>sans incidences financières</i>                              | -                 | -                 | -196 965          | -196 965          | -                 |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 6 494 797         | 8 182 000         | 7 290 979         | -891 021          | -10,9             |
| Charges de personnel                                            | 37 638 633        | 38 047 200        | 37 268 862        | -778 338          | -2,0              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 24 588 011        | 29 308 684        | 22 768 113        | -6 540 571        | -22,3             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 11 875 791        | 14 233 566        | 8 730 586         | -5 502 980        | -38,7             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 335 330           | 718 036           | 335 958           | -382 078          | -53,2             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 217               | 218               | 218               | 0                 | 0,0               |

**Charges de personnel**

Grâce à une gestion des postes rationnelle, les charges de personnel sont légèrement inférieures à celles du budget. En outre, des provisions qui avaient été constituées pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que pour d'autres soldes horaires ont été utilisées à hauteur de 196 965 francs.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

En raison de la stabilité des systèmes, les dépenses liées aux contrats de service et à la maintenance informatiques ont pu être réduites. De plus, pour des raisons économiques, la migration de l'infrastructure de base prévue pour 2016-2017 a été reportée à 2018-2019, ce qui a encore diminué les *charges de biens et services liées à l'informatique*.

Certains prestataires et spécialistes n'ayant pas été sollicités pour des projets, les *charges de conseil* ont été plus basses que prévu. En outre, les loyers ont atteint un montant inférieur à celui qui avait été inscrit au budget (- 0,4 mio).

**Mutations de crédits**

- Cessions de 678 400 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la réintégration de collaborateurs malades ou ayant subi un accident, la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réinsertion professionnelle de personnes extérieures, l'engagement et la formation de personnes handicapées, la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, le versement de cotisations sociales plus élevées et l'accueil extra-familial pour enfants
- Transfert de crédit de 40 000 francs à l'OFPER pour la formation et le perfectionnement
- Transfert de crédit de 5534 francs à l'Administration fédérale des finances pour l'instrument de gestion *Cockpit Ressourcen Bund*

## A202.0102 PARLEMENT

| CHF                                                  | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>             | <b>45 755 571</b> | <b>48 570 230</b> | <b>45 501 828</b> | <b>-3 068 402</b> | <b>-6,3</b>       |
| Charges de personnel                                 | 36 941 173        | 39 199 400        | 36 630 725        | -2 568 675        | -6,6              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 8 814 397         | 9 370 830         | 8 871 102         | -499 728          | -5,3              |
| <i>dont charges de conseil</i>                       | 130 755           | 390 830           | 19 535            | -371 295          | -95,0             |

**Bases légales**

LF du 18.3.1988 sur les moyens alloués aux parlementaires (LMA; RS 171.21).

**Parlement**

Les charges de personnel sont inférieures à celles du budget, essentiellement en raison du nombre réduit de séances.

En ce qui concerne les prestations de prévoyance à l'intention des députés, aucune prestation pour décès ou pour invalidité n'a dû être versée. Les coûts relatifs aux rentes transitoires ont eux aussi été moins élevés que prévu.

Par ailleurs, les commissions ont moins fait appel aux services d'experts que ne le prévoyait le budget (- 0,4 mio).



## CONSEIL FÉDÉRAL

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | val. abs.     | Δ C17-B17<br>en % |
|---------------------------|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>15 657</b> | <b>17 779</b> | <b>15 626</b> | <b>-2 153</b> | <b>-12,1</b>      |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |                   |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 15 657        | 17 779        | 15 626        | -2 153        | -12,1             |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### CHARGES / DÉPENSES

#### A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>15 657 211</b> | <b>17 779 105</b> | <b>15 626 142</b> | <b>-2 152 963<br/>-12,1</b>    |
| <i>avec incidences financières</i>                              | <i>9 773 922</i>  | <i>11 760 205</i> | <i>9 700 917</i>  | <i>-2 059 288<br/>-17,5</i>    |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | <i>5 883 288</i>  | <i>6 018 900</i>  | <i>5 925 225</i>  | <i>-93 675<br/>-1,6</i>        |
| Charges de personnel                                            | 8 251 145         | 9 078 500         | 8 171 792         | -906 708<br>-10,0              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 7 406 066         | 8 700 605         | 7 454 350         | -1 246 255<br>-14,3            |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>200 000</i>    | <i>210 000</i>    | <i>200 000</i>    | <i>-10 000<br/>-4,8</i>        |

#### Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les traitements des magistrats d'un montant de 4 millions ainsi que les retraites versées aux magistrats d'un montant de 4,2 millions. Au total, elles sont inférieures de 0,9 million au montant budgétisé, en particulier parce que les conditions légales donnant droit à d'autres retraites n'étaient pas remplies.

#### Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'assistance VIP au Conseil fédéral (CF) fait l'objet d'un accord de niveau de service passé avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Les charges informatiques de 0,2 million correspondent au montant budgétisé. Les loyers des bureaux et des salles de conférence des chefs de département et du chancelier de la Confédération, imputés par l'Office fédéral des constructions et de la logistique, se sont montés à 0,8 million et sont donc similaires à ceux de l'exercice précédent. Les dépenses relatives au Service de transport aérien de la Confédération (4,3 mio) et aux transports officiels par rail et par route ainsi qu'au carburant (0,6 mio) sont légèrement inférieures aux montants budgétés.

Les autres dépenses de biens et services et d'exploitation ont concerné les invitations émanant de l'ensemble du CF et la visite d'État (0,4 mio), les voyages du CF en Suisse et à l'étranger (0,4 mio), les manifestations organisées pour les ambassadeurs (0,2 mio), les services de l'aéroport de Zurich pour des hôtes officiels et des magistrats (0,2 mio) ainsi que les dépenses de service distinctes (0,1 mio). Les frais de représentation forfaitaires du CF se sont élevés à 0,2 million. Le nombre de manifestations a été moins élevé que prévu et leur organisation a été moins onéreuse. De ce fait, les frais effectifs, les charges pour les prestations de service externes et les autres charges d'exploitation ont enregistré un recul de 1,2 million par rapport au montant budgétisé.

## CHANCELLERIE FÉDÉRALE

### FONCTIONS CLÉS DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

- Planification, pilotage et coordination de l'activité gouvernementale ainsi que contrôle de gestion
- Pilotage et exécution de la communication du Conseil fédéral (CF) et publication des textes officiels
- Défense des droits politiques et garantie de la marche à suivre pour les élections et votations fédérales

### FONCTIONS CLÉS DU PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

- Garantie de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes ainsi que de la transparence au sein de l'administration

### PROJETS 2017

- Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): début de l'introduction dans les départements et à la Chancellerie fédérale (ChF)
- Vote électronique: vérification complète et certification des systèmes autorisés par le CF ainsi que publication du code source
- Remplacement du système de production et de parution des publications officielles: réalisation et introduction
- Renouvellement du site bk.admin.ch et de l'intranet: réalisation et introduction
- GEVER ChF et INTERDÉP: préparation d'un plan de remplacement et de migration

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets planifiés ont pu être réalisés en grande partie. Le projet «Remplacement du système de production et de parution des publications officielles» (modernisation du Centre des publications officielles [CPO]) a subi un retard d'environ trois mois, étant donné que l'élaboration des spécifications a pris plus de temps que prévu et que les travaux de développement ont donc commencé avec un certain retard. La date de la mise en service est reportée d'environ six semaines, à début novembre 2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017    | C<br>2017   | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|--------------|-------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>1,1</b>  | <b>0,9</b>   | <b>1,2</b>  | <b>0,1</b> | <b>4,9</b>        |
| <b>Charges</b>                   | <b>69,0</b> | <b>100,7</b> | <b>73,0</b> | <b>4,0</b> | <b>5,8</b>        |
| Charges propres                  | 69,0        | 100,7        | 73,0        | 4,0        | 5,8               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>    | <b>-</b>     | <b>-</b>    | <b>-</b>   | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

Les revenus se composent d'émoluments perçus pour la légalisation de signatures apposées sur des certificats d'exportation, des extraits du casier judiciaire et des diplômes, mais aussi de contributions versées par les cantons pour l'exploitation du portail [www.ch.ch](http://www.ch.ch) et d'autres revenus.

Les tâches de la ChF et du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) concernent exclusivement le domaine propre de l'administration fédérale. Les charges propres comprennent les charges de fonctionnement de la ChF et du PFPDT ainsi que le crédit ponctuel pour le programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA). Elles se composent pour l'essentiel des charges de personnel, des charges de biens et services liées à l'informatique ainsi que des loyers et fermages pour les bâtiments et sont donc faiblement liées.

Par rapport à l'année précédente, les charges propres ont augmenté en raison des progrès réalisés dans le programme GENOVA. En raison d'une procédure de recours, les travaux liés au programme ont été retardés d'une année et demie par rapport à la planification initiale. Pendant les années 2016 et 2017, les travaux n'ont pu avancer comme prévu; ils sont donc reportés sur les années suivantes jusqu'à l'achèvement prévu du programme, en 2020.

## GP 1: SOUTIEN DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

### MANDAT DE BASE

La ChF conseille et assiste le CF dans son activité gouvernementale au moyen de procédures optimales et d'outils efficaces et coordonne ses relations avec le Parlement. Avec le concours des départements, elle élabore le programme de la législature et la planification annuelle du CF, vérifie en continu leur mise en œuvre et coordonne l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement. La ChF gère les processus de prise de décision au sein du CF, informe le public des décisions prises et veille à la publication des textes officiels. En outre, elle conseille, en matière d'information et de communication, le CF et le président de la Confédération et coordonne les activités d'information au niveau fédéral. Enfin, elle garantit l'exercice des droits politiques sur le plan fédéral et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 1,1       | 0,9       | 1,2       | 0,3       | 27,4              |
| Charges et dépenses d'investissement | 59,5      | 61,9      | 57,8      | -4,1      | -6,6              |

### COMMENTAIRE

L'augmentation des revenus par rapport au budget est due au nombre accru de légalisations. Les charges de fonctionnement ont été inférieures de 4,1 millions au budget, ce qui est essentiellement dû au projet de modernisation du CPO; en effet, les conditions contractuelles ont été adaptées de manière à ce que les paiements ne soient exigibles qu'après l'introduction et l'exploitation stable du système dans toute l'administration fédérale. D'autres réductions des dépenses proviennent des charges de conseil et des prestations de service externes.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                  | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Soutien et conseil au Conseil fédéral:</b> la ChF gère le programme de la législature et la planification annuelle ainsi que les processus décisionnels au sein du gouvernement et assure l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement    |           |           |           |
| - Approbation du rapport de gestion, volumes I + II (délai)                                                                                                                                                                                                      | 17.02     | 28.02     | 15.02     |
| - Approbation du message sur le programme de la législature (délai)                                                                                                                                                                                              | 27.01     | -         | -         |
| - Part des décisions du Conseil fédéral qui ne doivent pas être complétées après signature (% , min.)                                                                                                                                                            | 99        | 95        | 98        |
| <b>Information et communication:</b> la ChF conseille le gouvernement et le président, veille à ce que des informations claires soient fournies en temps opportun et que des textes officiels corrects paraissent dans les délais dans les 3 langues officielles |           |           |           |
| - Disponibilité d'admin.ch, de News Service Bund (NSB), de tv.admin.ch (% , min.)                                                                                                                                                                                | 100       | 96        | 99        |
| - Part des ordonnances publiées dans le Recueil officiel au moins 5 jours avant l'entrée en vigueur (% , min.)                                                                                                                                                   | 90        | 80        | 95        |
| - Part des messages et rapports publiés dans la Feuille fédérale dans les 30 jours suivant la décision du Conseil fédéral (% , min.)                                                                                                                             | 29        | 80        | 50        |
| <b>Droits politiques:</b> la ChF garantit l'exercice des droits politiques dans les affaires fédérales et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales                                                                                         |           |           |           |
| - Bon déroulement des initiatives populaires et des référendums facultatifs (%)                                                                                                                                                                                  | 100       | 100       | 100       |
| - Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des initiatives populaires (jours, max.)                                                                                                             | 21        | 30        | 25        |
| - Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des référendums (jours, max.)                                                                                                                        | 16        | 21        | 7         |

### COMMENTAIRE

À une exception près, les objectifs ont été atteints. Des écarts relativement importants ont été constatés dans les domaines suivants:

*Information et communication, messages et rapports:* à court terme, il n'est pas possible, pour des raisons techniques et organisationnelles, d'atteindre l'objectif fixé. Une fois le projet de modernisation du CPO achevé, une amélioration devrait être possible; on se rapprochera alors de l'objectif initialement fixé.

*Droits politiques, référendums:* le résultat meilleur que prévu est dû à un référendum ayant recueilli nettement moins de 50 000 signatures et à un référendum dont le comptage a nécessité un renforcement du personnel en raison de délais très serrés.

## GP 2 : PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

### MANDAT DE BASE

Le PFPDT assume d'une part les activités de conseil, de surveillance et d'information visant à assurer la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Il remplit d'autre part des tâches de conseil, d'information et d'exécution lors de procédures de médiation en vue de garantir la transparence de l'administration, en particulier en donnant accès à des documents officiels. Le PFPDT travaille conjointement avec des autorités cantonales et internationales et siège dans des commissions nationales et internationales de développement de la protection des données et du principe de la transparence.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | -         | -         | -         | -         | -                 |
| Charges et dépenses d'investissement | 5,9       | 5,9       | 5,7       | -0,2      | -3,5              |

### COMMENTAIRE

Les charges ont été inférieures de 0,2 million au montant budgétisé. Cette diminution s'explique principalement par des loyers plus bas.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                          | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Information:</b> le PFPDT sensibilise et informe le public notamment grâce à une présence active dans les médias, à des publications, à sa participation à différentes manifestations et au développement d'outils de sensibilisation |           |           |           |
| - Publication du rapport d'activités annuel, avec conférence de presse (oui/non)                                                                                                                                                         | oui       | oui       | oui       |
| - Contributions à des pages Internet (nombre, min.)                                                                                                                                                                                      | 89        | 170       | 107       |
| <b>Surveillance:</b> le PFPDT effectue des contrôles systématiques en vue d'assurer le respect et la mise en œuvre concrète de la protection des données                                                                                 |           |           |           |
| - Part des examens des faits effectués correspondant à la planification annuelle actuelle (% , min.)                                                                                                                                     | 60        | 70        | 60        |
| <b>Médiation:</b> le PFPDT mène les procédures de médiation                                                                                                                                                                              |           |           |           |
| - Part des demandes en médiation réglées / reçues (% , min.)                                                                                                                                                                             | 57        | 50        | 95        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints. Des écarts relativement importants ont été constatés dans les domaines suivants:  
*Information, contributions à des pages Internet:* l'objectif de 170 pages constituait une estimation prospective. Compte tenu des valeurs réalisées lors des derniers exercices, ce chiffre est trop élevé et sera ramené à 100 dès le prochain budget.  
*Médiation:* depuis 2017, en matière de médiation, le PFPDT organise essentiellement des séances orales en lieu et place de procédures écrites. Cette méthode de travail permet de traiter la majorité des demandes en médiation dans les délais impartis.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                         | C<br>2016     | B<br>2017      | C<br>2017     | Δ C17-B17<br>val. abs. en % |              |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|---------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                            | <b>1 147</b>  | <b>945</b>     | <b>1 204</b>  | <b>259</b>                  | <b>27,4</b>  |
| Domaine propre                                                       |               |                |               |                             |              |
| E100.0001 Revenus de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale | 1 147         | 945            | 1 204         | 259                         | 27,4         |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                            | <b>68 997</b> | <b>100 709</b> | <b>72 988</b> | <b>-27 721</b>              | <b>-27,5</b> |
| Domaine propre                                                       |               |                |               |                             |              |
| A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale | 59 540        | 61 898         | 57 824        | -4 074                      | -6,6         |
| <i>Transfert de crédit</i>                                           |               | -18            |               |                             |              |
| <i>Cession</i>                                                       |               | 1 853          |               |                             |              |
| A200.0002 Charges fonctionn. (envel. budg.) Prép. protection données | 5 873         | 5 906          | 5 698         | -208                        | -3,5         |
| <i>Cession</i>                                                       |               | 105            |               |                             |              |
| Crédits ponctuels                                                    |               |                |               |                             |              |
| A202.0159 Programme réalisation et introduction GEVER Confédération  | 3 584         | 32 906         | 9 466         | -23 440                     | -71,2        |
| <i>Report de crédits</i>                                             |               | 8 500          |               |                             |              |
| <i>Transfert de crédit</i>                                           |               | -829           |               |                             |              |
| <i>Cession</i>                                                       |               | 4              |               |                             |              |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017      | C<br>2017        | Δ C17-B17      |             |
|------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|-------------|
|                                          |                  |                |                  | val. abs.      | en %        |
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 147 436</b> | <b>945 000</b> | <b>1 204 045</b> | <b>259 045</b> | <b>27,4</b> |

Les revenus de fonctionnement de la ChF proviennent non seulement des émoluments perçus pour la légalisation de certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes, mais également d'autres revenus (contribution versée par les cantons pour l'exploitation du portail [www.ch.ch](http://www.ch.ch), location d'un logement de service et de places de stationnement). La hausse des revenus par rapport au montant inscrit au budget est dû au nombre croissant de légalisations.

#### Bases légales

O du 29.10.2008 sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (Org ChF; RS 172.210.10). O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0).

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>59 540 330</b> | <b>61 897 784</b> | <b>57 824 002</b> | <b>-4 073 782</b> | <b>-6,6</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 1 835 100         |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 38 769 459        | 43 196 284        | 38 402 155        | -4 794 129        | -11,1             |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 5 652             | -                 | 51 122            | 51 122            | -                 |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 20 765 219        | 18 701 500        | 19 370 725        | 669 225           | 3,6               |
| Charges de personnel                                            | 32 607 983        | 32 755 400        | 31 451 246        | -1 304 154        | -4,0              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 26 932 346        | 29 142 384        | 26 372 756        | -2 769 628        | -9,5              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 10 284 876        | 11 307 100        | 9 807 551         | -1 499 549        | -13,3             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 129 352           | 436 457           | 32 033            | -404 424          | -92,7             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 182               | 179               | 173               | -6                | -3,4              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les charges de personnel de la ChF sont inférieures d'environ 1,3 million au budget, suite à la décision, prise en début d'année, d'allouer ces fonds au financement des charges de biens et services liées à l'informatique. Durant l'exercice sous revue, les charges de personnel exprimées en EPT ont donc été inférieures aux chiffres budgétisés. Au vu des mesures d'économies et des ressources requises pour la réalisation de projets, la ChF s'est concentrée sur son cœur de métier et les activités les plus importantes, de sorte que les prestations de consultants et d'autres organes externes ont été réduites par rapport aux prévisions, car il aurait alors également fallu recourir à des ressources internes en personnel.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 2,8 millions au budget.

L'exploitation et l'entretien représentent près de deux tiers des *charges informatiques* (6,3 mio), le tiers restant (3,5 mio) étant destiné aux projets et au développement continu des systèmes. Ces chiffres sont inférieurs de 1,5 million à ceux du budget. Une partie non négligeable des fonds a été consacrée à des projets tels que la modernisation du CPO (1,8 mio), la base de données dédiée aux affaires du CF (EXEBRC; 0,4 mio) et la nouvelle conception des sites Internet et Intranet (0,2 mio). La baisse des charges s'explique essentiellement par les fonds restés non utilisés dans le cadre de la modernisation du CPO (2,4 mio; aucun paiement destiné à sa réalisation en 2017). S'élevant à 6,3 millions, les charges relatives à l'exploitation et à l'entretien des applications sont inférieures de 0,6 million environ aux montants budgétisés.

Si les *charges de conseil* sont moins élevées, de 0,4 million, que ce qui était prévu dans le budget, c'est que la ChF a renoncé délibérément à faire réaliser des études, expertises et autres tâches de conseil durant l'exercice sous revue.

Dans les *autres charges de biens et services*, quelque 12 millions ont été dévolus aux loyers et à l'exploitation des locaux de la ChF (Centre de presse compris), 3,7 millions à des prestations de service externes, 0,7 million aux autres charges d'exploitation et 0,1 million aux prestations acquises au sein de l'administration fédérale. Tout comme dans le cas des charges de conseil, la ChF a renoncé autant que faire se peut à l'achat de prestations auprès d'organes externes. Elle a fait de même s'agissant des prestations fournies par des entités de l'administration fédérale.

**Mutations de crédits**

- Cession de 973 200 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles, l'intégration professionnelle, l'accueil extra-familial des enfants et l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions
- Cession de 880 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le projet «Vote électronique» (contributions aux cantons en faveur de projets achevés assortis de conditions portant sur la mise en œuvre)
- Transferts de crédits de 18 100 francs vers différentes unités administratives pour des projets mineurs

**A200.0002 CHARGES FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) PRÉP. PROTECTION DONNÉES**

| CHF                                                             | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>5 872 501</b> | <b>5 905 585</b> | <b>5 697 992</b> | <b>-207 593<br/>-3,5</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                  | 105 300          |                  |                                |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 5 351 176        | 5 333 085        | 5 222 916        | -110 169<br>-2,1               |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 521 325          | 572 500          | 475 076          | -97 424<br>-17,0               |
| Charges de personnel                                            | 5 189 968        | 5 084 100        | 5 008 981        | -75 120<br>-1,5                |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 682 533          | 821 485          | 689 012          | -132 473<br>-16,1              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 247 884          | 291 600          | 257 417          | -34 183<br>-11,7               |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 62 549           | 72 713           | 40 500           | -32 213<br>-44,3               |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 28               | 28               | 26               | -2<br>-7,1                     |

Les charges de fonctionnement du PFPDT sont inférieures de quelque 0,2 million aux prévisions budgétaires. Les charges de personnel constituent 85 % environ du total, les charges de biens et services et les charges d'exploitation représentant les 15 % restants.

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel sont inférieures d'environ 0,1 million environ aux chiffres budgétisés. En moyenne, le nombre de postes à plein temps se situe donc, lui aussi, en dessous des prévisions.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* et les *charges de conseil* sont légèrement inférieures aux valeurs budgétisées. Si les charges restantes (*charges de biens et services et charges d'exploitation*) sont plus basses que prévu, cela est dû essentiellement à une diminution des loyers.

**Mutations de crédits**

- Cession de 105 300 francs par l'OPPER pour la formation des stagiaires des hautes écoles, l'accueil extra-familial des enfants et l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions

**A202.0159 PROGRAMME RÉALISATION ET INTRODUCTION GEVER CONFÉDÉRATION**

| CHF                                                  | C<br>2016        | B<br>2017         | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                                         | <b>3 584 324</b> | <b>32 905 624</b> | <b>9 465 656</b> | <b>-23 439 968<br/>-71,2</b>   |
| <i>dont mutations de crédits</i>                     |                  | 7 674 624         |                  |                                |
| <i>avec incidences financières</i>                   | 3 300 806        | 32 905 624        | 6 771 281        | -26 134 343<br>-79,4           |
| <i>Imputation des prestations</i>                    | 283 518          | –                 | 2 694 375        | 2 694 375<br>–                 |
| Charges de personnel                                 | 455 983          | 4 000             | 676 694          | 672 694<br>n.d.                |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 3 128 341        | 32 901 624        | 8 788 962        | -24 112 662<br>-73,3           |
| Postes à plein temps (Ø)                             | 3                | –                 | 3                | 3<br>–                         |

Une fois le programme de réalisation et d'introduction (GENOVA) achevé, l'administration fédérale centrale utilisera un produit standardisé, nouvellement acquis, pour sa gestion électronique des affaires (GEVER).

Périodiquement, le Contrôle fédéral des finances se penchera sur le programme GENOVA, qui a le statut de projet informatique clé de la Confédération.

Le programme se déroulera en deux étapes:

- la première, dite de réalisation, vise à compléter le produit standard Acta Nova en y intégrant des spécificités de la Confédération; elle inclut la mise sur pied d'une plateforme centrale (2015 à 2018);
- la seconde, dite d'introduction, consiste à lancer le produit standardisé GEVER sous forme de projets (ou programmes) concrétisés dans les départements, à coordonner les projets d'installation et de migration des départements et à assurer la gestion de l'infrastructure par la ChF d'ici à mars 2020 (2018 à 2020).

À l'issue du programme, le service informatique standard GEVER sera exploité sous la direction de l'UPIC.

Les coûts totaux de mise en œuvre se monteront à 142 millions au maximum. Les coûts externes avec incidences financières ont été devisés à 67 millions, dont 25 millions sont destinés à la première étape, de réalisation, et 42 millions à la seconde, consacrée à l'introduction du produit. Les fonds nécessaires au financement des tâches centrales ont été alloués par les départements et transférés dans le budget de la ChF.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a été défini dans la planification comme le premier département à procéder à l'introduction du nouveau standard fédéral en été ou en automne 2018. L'installation et la migration seront achevées d'ici au 1.4.2020, et le programme devrait être terminé en date du 30 juin 2020. Pour permettre l'avancement des travaux conformément à la planification, le CF a décidé lors de sa séance du 22.3.2017 d'ouvrir les crédits d'engagement destinés à la seconde étape, portant sur l'introduction du produit. En décembre 2017, une étape clé a été franchie, avec la «préréception de l'exploitation et du standard de la Confédération» qui s'inscrit dans la première étape conformément au plan fixé.

Les crédits inscrits au budget 2017 se réfèrent à la planification initialement prévue dans le message de 2015. Le report qui a résulté du recours interjeté contre l'adjudication OMC et la planification réactualisée effectuée en automne 2016 ont nécessité une nouvelle répartition des fonds sur les années suivantes. Le solde de crédit de l'année 2016, à hauteur de 8,5 millions, a été inscrit au budget 2017 au moyen de reports de crédits. Les ressources restées inutilisées en 2017, d'un montant de 23,43 millions, seront transférées, par la constitution de réserves, pour être affectées aux exercices suivants (voir réserves affectées).

### Bases légales

Message et AF relatifs au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale (FF 2015 6357 et FF 2016 2143).

### Remarques

Crédits d'engagement «Programme GEVER Confédération: première et deuxième étapes» (V0264.00, V0264.01), voir tome 1, ch. C12.

### Mutations de crédits

- Report de crédit de 8,5 millions avec le supplément II/2017
- Transfert de crédit de 829 376 francs vers l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication pour des investissements

### APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 25 830 000            | 25 830 000          |

### Demande de constitution de nouvelles réserves

*A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) de la Chancellerie fédérale:* d'une part, le projet de modernisation du CPO a subi un retard de trois mois et, d'autre part, des dispositions contractuelles ont été adaptées. Il est indispensable de disposer, en 2018, des fonds à hauteur de 2,4 millions qui sont restés inutilisés en 2017.

*A202.0159 Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA):* les fonds mis à disposition par les départements pour financer des tâches centrales ont été transférés dans le budget de la ChF. Le report qui a résulté du recours interjeté contre l'adjudication OMC et la planification réactualisée effectuée en automne 2016 ont nécessité une nouvelle répartition des fonds sur les années suivantes. Le solde de crédit de l'année 2017, à hauteur de 23,43 millions, doit être reporté pour être affecté aux exercices suivants, en fonction des besoins. Les fonds seront utilisés comme suit: 15,6 millions en 2019; 7,83 millions en 2020.

Dans les deux cas, il est prévu de constituer des réserves affectées.

## TRIBUNAL FÉDÉRAL

### FONCTIONS CLÉS

- Exercice de l'autorité judiciaire suprême de la Confédération en vertu de la Constitution
- Garantie de l'État de droit; garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse

### PROJETS 2017

- eDossier: validation du concept détaillé
- eDossier: test pour la prise de décision par voie électronique et dossier judiciaire électronique dans une Cour pilote
- Statistiques judiciaires: élaboration des statistiques judiciaires suisses en collaboration avec les tribunaux cantonaux
- Numérisation des livres des protocoles (arrêts du Tribunal fédéral [ATF]): mise en œuvre

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le projet eDossier a enregistré un retard en raison notamment d'un manque de personnel. Un chef de projet a pu être engagé et commencera son activité dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. La validation du concept détaillé ainsi que les divers tests auront lieu en 2018.

Les autres projets ont pour l'essentiel pu être réalisés normalement, et les différentes étapes suivent leur cours ordinaire.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>13,6</b> | <b>13,2</b> | <b>14,1</b> | <b>0,5</b>  | <b>3,5</b>        |
| <b>Charges</b>                   | <b>92,4</b> | <b>95,8</b> | <b>92,8</b> | <b>0,3</b>  | <b>0,4</b>        |
| Charges propres                  | 92,4        | 95,8        | 92,8        | 0,3         | 0,4               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>0,3</b>  | <b>0,3</b>  | <b>0,3</b>  | <b>-0,1</b> | <b>-18,0</b>      |

### COMMENTAIRE

Les recettes sont en augmentation de 0,5 million par rapport à l'année passée en raison d'une hausse des émoluments de justice facturés aux justiciables.

Les dépenses augmentent globalement de 0,3 million, principalement en raison du projet de numérisation du livre des protocoles. Les dépenses de personnel, qui représentent la plus grande partie des dépenses (plus de 80 %) du Tribunal fédéral (TF), sont en léger recul (- 0,4 %). Les autres dépenses ne subissent pas de changements notables. Le TF n'a plus aucune charge de conseil, les divers mandats confiés à des prestataires externes, notamment la numérisation des livres des protocoles, étant dorénavant comptabilisés au titre des prestations de service externes.

## GP 1: JURISPRUDENCE

### MANDAT DE BASE

Garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse. Le TF statue dans des délais courts et raisonnables et de façon efficace. Les décisions du TF sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien fondées et accessibles aussi bien pour les parties que pour le public. Cela est une condition nécessaire à la cohésion sociale du pays ainsi qu'au succès de la place économique suisse.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------------------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 13,6      | 13,2      | 14,1      | 0,9                    | 7,1               |
| Charges et dépenses d'investissement | 92,7      | 96,1      | 93,1      | -3,0                   | -3,1              |

### COMMENTAIRE

Les recettes se composent à 90 % des émoluments judiciaires. Ces recettes ont été supérieures aux attentes, notamment en raison du grand nombre d'affaires liquidées durant l'année. La facturation des émoluments judiciaires dépend de la nature et de la complexité du recours. Il est difficile d'en prédire les conséquences financières avec précision lors de l'établissement du budget.

Les dépenses se composent notamment à 83 % des dépenses de personnel et à 8 % des coûts de location. L'ensemble des dépenses est inférieur de 3 % aux prévisions, notamment en raison de postes demeurés vacants durant une partie de l'année.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                         | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Volume de travail:</b> Le Tribunal fédéral maîtrise le volume des affaires                                                           |           |           |           |
| - Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)                                                        | 101       | 100       | 97        |
| - Le nombre de procédures pendantes est inférieur au tiers des affaires introduites en cours d'année (nombre, max.)                     | 2 748     | 2 500     | 3 004     |
| <b>Transparence:</b> La jurisprudence est transparente                                                                                  |           |           |           |
| - Publication d'un nombre raisonnable d'arrêtés de principe dans le recueil officiel des ATF (nombre, min.)                             | 317       | 280       | 319       |
| - Toutes les décisions finales sont publiées sur internet, sous réserve des exceptions dûment fondées, p.ex. protection des données (%) | 100       | 100       | 100       |
| - Un nombre raisonnable d'arrêtés font l'objet d'un communiqué de presse (nombre, min.)                                                 | 69        | 50        | 54        |
| <b>Délais:</b> Le Tribunal fédéral décide dans des délais courts et raisonnables                                                        |           |           |           |
| - La durée moyenne d'une affaire est inférieure à 150 jours (jours, max.)                                                               | 140       | 140       | 144       |
| - Moins de 1 pour mille des procédures durent plus longtemps que deux ans, sous réserve des cas suspendus (nombre, max.)                | 25        | 8         | 8         |
| - Moins de 5 % des affaires introduites durent plus d'une année (nombre, max.)                                                          | 363       | 390       | 208       |
| <b>Confiance:</b> La confiance en la justice est élevée                                                                                 |           |           |           |
| - Satisfaction et serviabilité selon un sondage auprès des avocats (% min.)                                                             | -         | 80        | 82        |
| <b>Efficience:</b> Le Tribunal fédéral est efficient                                                                                    |           |           |           |
| - Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)                                                                            | 67        | 60        | 60        |

### COMMENTAIRE

Les valeurs obtenues sont en règle générale conformes aux prévisions, voire supérieures aux attentes.

*Volume des affaires:* en raison d'un nombre relativement important de nouveaux greffiers (et du temps de formation nécessaire avant qu'ils soient pleinement opérationnels) et du grand nombre d'affaires introduites, le nombre d'affaires liquidées est légèrement en dessous de celui des affaires introduites. Par ailleurs, le nombre de nouvelles affaires introduites a augmenté de 229 (8029 au lieu des 7800 attendues). Il n'est toutefois pas nécessaire de prendre des mesures dans les années 2018 et 2019, mais la situation sera suivie attentivement et les valeurs à atteindre seront réévaluées en cas de besoin.

*Transparence:* nous avons en revanche dépassé les objectifs dans le domaine de la *publication des arrêtés de principe dans le recueil officiel des ATF*. Le nombre de *procédures pendantes qui durent plus d'une année* est inférieur aux prévisions (2,6 % au lieu de 5 %), ce qui est positif.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17     |             |
|---------------------------|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
|                           |                                                  |               |               |               | val. abs.     | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                  | <b>13 603</b> | <b>13 201</b> | <b>14 135</b> | <b>934</b>    | <b>7,1</b>  |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |             |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 13 603        | 13 201        | 14 135        | 934           | 7,1         |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>92 742</b> | <b>96 082</b> | <b>93 081</b> | <b>-3 000</b> | <b>-3,1</b> |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |             |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 92 742        | 96 082        | 93 081        | -3 000        | -3,1        |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                       |               | -6            |               |               |             |
|                           | <i>Cession</i>                                   |               | 983           |               |               |             |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>13 603 237</b> | <b>13 201 000</b> | <b>14 135 297</b> | <b>934 297</b> | <b>7,1</b>        |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>13 603 237</i> | <i>13 201 000</i> | <i>14 085 297</i> | <i>884 297</i> | <i>6,7</i>        |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-</i>          | <i>-</i>          | <i>50 000</i>     | <i>50 000</i>  | <i>-</i>          |

Principaux éléments:

|                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| — Émoluments judiciaires                                                       | 12 731 332 |
| — Émoluments provenant des abonnements au recueil officiel<br>des arrêts du TF | 857 447    |

Les émoluments judiciaires sont en hausse de 0,9 million par rapport aux prévisions alors que les recettes provenant des ventes du recueil officiel sont en diminution de 0,1 million. Les ventes du recueil officiel reculent depuis plusieurs années, les recettes liées aux abonnements sur Internet ne parvenant à compenser le fléchissement des ventes sur papier. Les autres postes (tels que les loyers, les compensations, les remboursements d'assistances judiciaires, les remboursements de créances déjà amorties) sont conformes aux attentes. La provision pour les heures supplémentaires et les vacances a pu être réduite de 0,1 million.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>92 741 879</b> | <b>96 081 628</b> | <b>93 081 343</b> | <b>-3 000 285</b> | <b>-3,1</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 976 967           |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 85 266 435        | 88 484 628        | 85 574 211        | -2 910 417        | -3,3              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 286 379           | 359 000           | 320 476           | -38 524           | -10,7             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 7 189 065         | 7 238 000         | 7 186 657         | -51 343           | -0,7              |
| Charges de personnel                                            | 77 736 713        | 79 118 900        | 77 468 297        | -1 650 603        | -2,1              |
| <i>dont location de services</i>                                | -                 | 79 300            | -                 | -79 300           | -100,0            |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 14 416 948        | 16 303 728        | 15 048 685        | -1 255 043        | -7,7              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 2 405 021         | 2 583 467         | 2 298 376         | -285 091          | -11,0             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 174 628           | -                 | -                 | -                 | -                 |
| Charges d'amortissement                                         | 266 379           | 359 000           | 300 476           | -58 524           | -16,3             |
| Dépenses d'investissement                                       | 321 838           | 300 000           | 263 885           | -36 115           | -12,0             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 318               | 321               | 316               | -5                | -1,6              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

L'effectif moyen 2017 était de 315,75 postes à plein temps (38 juges fédéraux et 277,75 collaborateurs).

Sur les 281,6 postes à plein temps de l'effectif (sans les magistrats), 277,75 étaient occupés en moyenne en 2017, y compris les 129,13 postes à plein temps (effectif officiel: 132,8) pour les postes de greffiers. Les dépenses sont inférieures notamment en raison des postes momentanément vacants et aussi du fait que les nouveaux collaborateurs sont engagés en principe à des conditions financières plus basses que celles des collaborateurs qu'ils remplacent.

Le compte prend aussi en considération 38 postes de juges fédéraux ainsi que des indemnités versées aux 19 juges suppléants. Les jours de travail (434) effectués par les juges suppléants sont inférieurs aux prévisions (0,3 mio).

Les montants payés aux anciens juges fédéraux sont inférieurs de 0,4 million aux prévisions en raison notamment du décès de deux magistrats retraités en cours d'année.

Les coûts de formation sont inférieurs aux prévisions (notamment en raison d'une forte charge de travail), alors que ceux relatifs à la publication d'annonce pour les postes vacants ont été largement supérieurs aux attentes (+ 0,2 mio par rapport au budget). En effet, il a été nécessaire de publier plus d'annonces que prévues dans les journaux.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Au sein des *charges de biens et services liées à l'informatique*, les fonds mis à disposition dans le budget 2017 ont été utilisés à 89 %. Les dépenses informatiques ont servi principalement à la consolidation de l'infrastructure existante ainsi qu'au développement des applications pour les utilisateurs. Plusieurs travaux ont été effectués dans le cadre du développement du dossier électronique et de la mise en place de l'infrastructure de base pour la dématérialisation du dossier juridique.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* contiennent notamment les principaux éléments suivants:

|                                                   |           |
|---------------------------------------------------|-----------|
| — Loyers                                          | 7 006 680 |
| — Entretien des bâtiments et services de sécurité | 285 740   |
| — Coûts de procédure (y c. assistance judiciaire) | 838 502   |
| — Bibliothèque                                    | 490 310   |
| — Taxes postales                                  | 633 087   |
| — Pertes sur débiteurs                            | 1 211 515 |

Les dépenses relatives aux impressions du recueil officiel des arrêts du TF sont moins importantes que prévu. Les travaux de numérisation des livres des protocoles ont débuté durant l'année, et les dépenses y relatives sont inférieures de 0,2 million aux prévisions. Les pertes sur débiteurs représentent environ 9,5 % des émoluments judiciaires facturés.

**Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont principalement destinées au remplacement des serveurs informatiques et à des composants pour le réseau informatique.

**Mutations de crédits**

- Cessions de 982 500 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades et accidentés, pour la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes avec des handicaps, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour des cotisations sociales plus élevées et pour la garde des enfants
- Transfert de crédit de 5533 francs à l'Administration fédérale des finances pour le Cockpit des ressources de la Confédération

## TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Jurisprudence conforme à l'État de droit
- Arrêts de première instance concernant le droit de procédure et le droit de fond relatif à des causes pénales fédérales et d'autres domaines que le droit attribue au Tribunal pénal fédéral (TPF)

### PROJETS 2017

- Programme de communication et de collaboration unifiées (Unified Communication and Collaboration [UCC]): clôture du projet
- Gestion et archivage électroniques des affaires (GEVER): initialisation du projet

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

*UCC*: la nouvelle technologie de communication téléphonique via Internet (VoIP) a été introduite avec succès.

*GEVER*: le projet est resté en suspens en attendant la nouvelle version du programme pour la gestion des dossiers (JURIS 5) et le développement d'autres projets en parallèle auprès du Tribunal fédéral et du Ministère public de la Confédération.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>0,8</b>  | <b>1,1</b>  | <b>1,1</b>  | <b>0,3</b> | <b>34,7</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>14,5</b> | <b>15,1</b> | <b>14,5</b> | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>        |
| Charges propres                  | 14,5        | 15,1        | 14,5        | 0,0        | 0,0               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>   | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

Le compte 2017 correspond en grande partie à ceux des années précédentes. La charge de travail était plus élevée que prévu. Les dépenses pour les procédures pénales, contenues dans le crédit ponctuel A202.0155, étaient supérieures à celles de l'année précédente.

## GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

### MANDAT DE BASE

Le TPF traite ses cas dans des délais brefs et raisonnables et de manière économique. Les décisions sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien motivées, compréhensibles, si possible brèves ainsi qu'accessibles aux parties et au public.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,8       | 1,1       | 1,1       | 0,1<br>5,5                     |
| Charges et dépenses d'investissement | 14,0      | 14,5      | 13,9      | -0,6<br>-4,0                   |

### COMMENTAIRE

Les revenus sont composés à 93 % d'émoluments judiciaires. Ces derniers ont été supérieurs de 8 % au budget en raison du grand nombre de cas liquidés (+ 128).

Les charges ont été légèrement inférieures principalement en raison de la fluctuation du personnel (- 0,3 mio) et de dépenses informatiques moindres (- 0,2 mio).

### OBJECTIFS

|                                                                                        | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Volume des affaires:</b> Le Tribunal pénal fédéral maîtrise le volume des affaires  |           |           |           |
| - Cas liquidés Cour des affaires pénales (nombre, min.)                                | 57        | 50        | 73        |
| - Cas liquidés Cour des plaintes (nombre, min.)                                        | 730       | 650       | 778       |
| - Cas liquidés par rapport aux cas entrés (% , min.)                                   | 87        | 100       | 106       |
| - Cas pendants par rapport aux cas entrés (% , max.)                                   | 33        | 33        | 31        |
| <b>Transparence:</b> La jurisprudence est transparente                                 |           |           |           |
| - Décisions anonymisées mises à disposition du public (% , min.)                       | 99        | 99        | 100       |
| - Décisions publiées dans le recueil annuel (% , min.)                                 | 3         | 3         | 4         |
| <b>Confiance:</b> La confiance en la justice est élevée                                |           |           |           |
| - Satisfaction des parties selon enquête (tous les 3-5 ans) (échelle 1 à 10)           | -         | 8,0       | 7,8       |
| <b>Délais:</b> Le Tribunal pénal fédéral décide dans des délais courts et raisonnables |           |           |           |
| - Liquidation en 2 ans des cas Cour des affaires pénales (% , min.)                    | 96        | 95        | 90        |
| - Liquidation en 2 ans des cas Cour des plaintes (% , min.)                            | 100       | 99        | 100       |
| - Liquidation en 1 année des cas Cour des affaires pénales (% , min.)                  | 84        | 80        | 75        |
| - Liquidation en 1 année des cas Cour des plaintes (% , min.)                          | 99        | 95        | 100       |
| - Liquidation en 6 mois des cas Cour des affaires pénales (% , min.)                   | 61        | 60        | 49        |
| - Liquidation en 6 mois des cas Cour des plaintes (% , min.)                           | 85        | 70        | 83        |
| <b>Efficience:</b> Le Tribunal pénal fédéral est efficient                             |           |           |           |
| - Cas liquidés par greffier Cour des affaires pénales (nombre, min.)                   | 6         | 6         | 9         |
| - Cas liquidés par greffier Cour des plaintes (nombre, min.)                           | 67        | 60        | 64        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints.

*Volume des affaires et délais:* la Cour des plaintes a liquidé 20 % de cas de plus que prévu, permettant ainsi la réduction des cas pendants et le respect des délais de liquidation fixés. La Cour des affaires pénales a liquidé 46 % de cas de plus que prévu (+ 23), mais, à cause d'une hausse de 58 % des cas entrés (+ 29), les cas pendants ont augmenté et les délais de liquidation se sont prolongés.

*Confiance:* pendant l'année, un sondage a été effectué auprès des avocats sur la qualité des prestations du TPF. Le résultat a été positif avec une note de 7,8 sur 10. Les détails sont publiés sur le site du TPF.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                                | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17   |             |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------|
|                           |                                                                |               |               |               | val. abs.   | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                                | <b>832</b>    | <b>1 062</b>  | <b>1 121</b>  | <b>59</b>   | <b>5,5</b>  |
| Domaine propre            |                                                                |               |               |               |             |             |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)               | 832           | 1 062         | 1 121         | 59          | 5,5         |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                                | <b>14 518</b> | <b>15 093</b> | <b>14 516</b> | <b>-578</b> | <b>-3,8</b> |
| Domaine propre            |                                                                |               |               |               |             |             |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)               | 14 014        | 14 450        | 13 873        | -578        | -4,0        |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                                     |               | -6            |               |             |             |
|                           | <i>Cession</i>                                                 |               | 121           |               |             |             |
| Crédits ponctuels         |                                                                |               |               |               |             |             |
| A202.0155                 | Procédure pénale                                               | 504           | 643           | 643           | 0           | 0,0         |
|                           | <i>Besoins de crédit supplémentaires (art. 33, al. 3, LFC)</i> |               | 53            |               |             |             |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>832 294</b> | <b>1 062 000</b> | <b>1 120 801</b> | <b>58 801<br/>5,5</b>          |

Dont:

|                                                                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| — Émoluments judiciaires                                                                                       | 1 039 760 |
| — Remboursements des frais de l'assistance judiciaire gratuite<br>et recettes issues de créances déjà amorties | 15 517    |

#### Bases légales

Code de procédure pénale du 5.10.2007 (CPP; RS 312.0), art. 422 à 428. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 73 et 75.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>14 013 861</b> | <b>14 450 247</b> | <b>13 872 613</b> | <b>-577 634</b> | <b>-4,0</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 115 067           |                   |                 |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 11 644 898        | 12 144 047        | 11 525 887        | -618 160        | -5,1              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 131 076           | 35 000            | 109 773           | 74 773          | 213,6             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 2 237 887         | 2 271 200         | 2 236 953         | -34 247         | -1,5              |
| Charges de personnel                                            | 11 276 339        | 11 432 400        | 11 135 010        | -297 390        | -2,6              |
| <i>dont location de services</i>                                | 24 413            | 9 900             | -                 | -9 900          | -100,0            |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 2 703 446         | 2 982 847         | 2 704 830         | -278 017        | -9,3              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 431 073           | 572 867           | 399 377           | -173 490        | -30,3             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 263               | 9 089             | -                 | -9 089          | -100,0            |
| Charges d'amortissement                                         | 34 076            | 35 000            | 32 773            | -2 227          | -6,4              |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 59                | 57                | 58                | 1               | 1,8               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Avec 11,1 millions, les charges de personnel ont été inférieures de 0,3 million au budget (- 2,6 %), principalement en raison de la fluctuation du personnel. Les charges sont divisées comme suit :

- 4,6 millions pour les salaires et les cotisations de l'employeur des 18 juges (14,6 EPT, soit 0,8 de moins que prévu);
- 6,3 millions pour les salaires et les cotisations de l'employeur des collaborateurs (43,6 EPT), des deux stagiaires et d'un apprenti;
- 0,2 million pour la formation et les autres charges de personnel.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

L'écart dans les *charges de biens et services liées à l'informatique* est dû principalement au projet UCC, qui s'est terminé et a été payé déjà en 2016 (50 000 fr.), au report de la mise à jour de JURIS (50 000 fr.) et à l'abandon de l'introduction du module SAP pour la gestion du temps de travail (15 000 fr.).

Le montant de 9089 francs prévu pour les *charges de conseil* n'a pas été utilisé.

Les charges des biens et services et charges d'exploitation restantes comprennent 1 882 220 francs pour la location de locaux. La suspension du projet GEVER a entraîné une diminution d'environ 70 000 francs des dépenses.

**Autres charges de fonctionnement**

Les amortissements concernent les investissements pour les biens meubles du siège du TPF.

**Mutations de crédits**

- Cessions de 120 600 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap, pour la formation de stagiaires et d'apprentis ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
- Transfert de crédit de 5533 francs à l'Administration fédérale des finances pour le Cockpit Ressourcen Bund

**A202.0155 PROCÉDURE PÉNALE**

| CHF                                                  | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------|-------------------|
| <b>Total</b>                                         | <b>504 201</b> | <b>642 893</b> | <b>642 893</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |
| <i>dont mutations de crédits</i>                     |                | 52 913         |                |           |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                   | 489 201        | 589 980        | 584 893        | -5 087    | -0,9              |
| <i>sans incidences financières</i>                   | 15 000         | 52 913         | 58 000         | 5 087     | 9,6               |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 504 201        | 642 893        | 642 893        | 0         | 0,0               |

Ce crédit ponctuel comprend divers frais liés à la procédure pénale, en particulier les frais découlant des mesures de sécurité, des traductions, des expertises, des indemnités versées aux témoins, de l'assistance judiciaire gratuite et des détentions.

Il ne s'agit pas des charges d'exploitation propres au TPF, mais des coûts causés directement par une procédure pénale en particulier. Ils sont définis par la Cour compétente et ne peuvent être ni prévus ni influencés par la direction du TPF.

Le montant forfaitaire de 600 000 francs prévu initialement a été dépassé (voir «Mutations de crédits»). Une procédure auprès de la Cour des affaires pénales a, à elle seule, créé des coûts pour 150 000 francs en expertises et traductions. Les coûts pour l'assistance judiciaire gratuite des cas de la Cour des plaintes se sont élevés à 23 165 francs.

**Mutations de crédits**

— Dépassement de crédit de 52 913 francs pour la couverture de pertes sur débiteurs

**Bases légales**

LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 35 à 40. Code de procédure pénale du 5.10.2007 (CPP; RS 312.0), art. 423.

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement des litiges de droit administratif au niveau fédéral en tant que tribunal administratif ordinaire de la Confédération conformément à la loi fédérale sur le Tribunal administratif fédéral (TAF)
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

### PROJETS 2017

- Dossier électronique: lancement du projet pour la future gestion électronique des affaires et de l'archivage
- JURIS 5: implémentation d'une nouvelle version de l'application spécifique JURIS pour l'assistance judiciaire au TAF; le logiciel comprend un module de gestion des affaires et des délais, un module d'administration des personnes, un module de facturation et un module de gestion documentaire
- Content Management System (CMS): migration du CMS pour le site Internet du TAF
- EquiTAF: élaboration d'un système de répartition des ressources
- 10<sup>e</sup> anniversaire: organisation d'une fête pour les dix ans du TAF

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

*JURIS 5*: le projet majeur «JURIS 5» n'a pas pu être lancé car le degré de maturité du produit a été jugé insuffisant pour permettre son introduction sans problème; la migration aura lieu au plus tôt en 2020.

*Dossier électronique*: le projet visant à introduire un dossier électronique est désormais traité dans le cadre plus général de la «stratégie en matière de numérisation», dont la définition occupera le TAF de manière intensive au cours des prochaines années. *Content Management System (CMS)*: le site Internet du TAF a été migré en 2017 sur le nouveau CMS Adobe Experience Manager (AEM); la migration de l'intranet a commencé, et la première phase du processus pourra certainement aboutir en 2018.

*EquiTAF*: la phase de conception du projet visant à élaborer un système de répartition des ressources étant terminée, les deux prochaines années vont consister à contrôler la plausibilité des chiffres et à procéder à des tests; il faudra attendre au moins fin 2019 pour pouvoir mettre le système en exploitation.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>4,1</b>  | <b>4,0</b>  | <b>4,1</b>  | <b>0,0</b> | <b>0,4</b>        |
| <b>Charges</b>                   | <b>76,2</b> | <b>82,5</b> | <b>79,2</b> | <b>3,0</b> | <b>3,9</b>        |
| Charges propres                  | 76,2        | 82,5        | 79,2        | 3,0        | 3,9               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>    | <b>0,2</b>  | <b>-</b>    | <b>-</b>   | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments judiciaires et se situent au même niveau que l'année précédente.

Les charges ont augmenté de près de 3,0 millions, ou de 3,9 %, par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par le personnel supplémentaire temporaire, approuvé par le Parlement, qui a été engagé dans le domaine de l'asile (quatre juges et douze greffiers) au cours de l'année 2017.

## GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

### MANDAT DE BASE

Le TAF liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 4,1       | 4,0       | 4,1       | 0,1       | 3,3               |
| Charges et dépenses d'investissement | 76,2      | 82,7      | 79,2      | -3,5      | -4,3              |

### COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 3,5 millions au montant budgétisé, notamment en raison d'économies réalisées sur les charges de personnel au niveau de la structure du personnel (- 1,2 mio) et en raison de projets reportés (- 0,9 mio).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                             | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Volume de travail:</b> Le Tribunal administratif fédéral maîtrise la charge de travail                                   |           |           |           |
| - Le Tribunal administratif fédéral liquide un grand nombre d'affaires (nombre, min.)                                       | 7 518     | 7 600     | 7 385     |
| - Le nombre des affaires liquidées correspond au nombre des affaires introduites (%)                                        | 93        | 100       | 100       |
| - Le nombre des affaires pendantes ne dépasse pas 55% des affaires introduites durant l'année (nombre, max.)                | 5 731     | 4 180     | 5 720     |
| <b>Délai de liquidation:</b> Le Tribunal administratif fédéral statue dans des délais adéquats                              |           |           |           |
| - La durée moyenne des affaires est inférieure à 240 jours (jours)                                                          | 212       | 240       | 268       |
| - Les procédures ne durent en général pas plus de 2 ans (nombre, max.)                                                      | 519       | 200       | 764       |
| - Moins de 30% des procédures durent plus d'une année (nombre, max.)                                                        | 1 730     | 2 280     | 2 204     |
| <b>Efficience:</b> Le Tribunal administratif fédéral est efficace                                                           |           |           |           |
| - En moyenne, 43 dossiers au minimum sont liquidés par greffier (nombre, min.)                                              | 43        | 44        | 39        |
| <b>Confiance:</b> La confiance dans la justice est élevée                                                                   |           |           |           |
| - La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3 à 5 ans) (% min.)   | -         | 80        | 81        |
| <b>Transparence:</b> La jurisprudence est transparente                                                                      |           |           |           |
| - Publication d'un nombre adéquat d'arrêts dans le recueil officiel ATAF (nombre)                                           | 45        | 60        | 31        |
| - A quelques exceptions près (protection de la personnalité), les décisions matérielles sont accessibles sur l'internet (%) | 97        | 99        | 99        |
| - Les arrêts d'intérêt public font l'objet d'un communiqué de presse (nombre)                                               | 18        | 30        | 22        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs se sont avérés le plus souvent trop ambitieux.

**Efficience:** au cours des prochaines années, l'effort doit viser principalement à réduire le nombre d'affaires pendantes dans le domaine de l'asile afin d'assurer un traitement rapide et efficace des dossiers entrants. C'est pourquoi les effectifs dans ce domaine ont été augmentés temporairement de quatre juges et douze greffiers (du 1.9.2017 au 31.8.2019). Les effets positifs de cette mesure ne sont pas encore mesurables en 2017, car le personnel n'a pu être engagé qu'à la fin de l'année et se trouve en phase d'introduction au travail. On doit s'attendre toutefois à une nette augmentation du nombre d'affaires liquidées en 2018 et en 2019.

**Confiance:** pour la première fois, une enquête a été réalisée en 2017 auprès des avocats afin de mesurer la convivialité des processus du tribunal et la satisfaction des clients. Sur 381 questionnaires envoyés, 181 réponses ont été reçues: 80,7 % se situaient entre 6 et 10 sur une échelle allant de 1 à 10.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17     |             |
|---------------------------|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
|                           |                                                  |               |               |               | val. abs.     | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                  | <b>4 070</b>  | <b>3 957</b>  | <b>4 086</b>  | <b>129</b>    | <b>3,3</b>  |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |             |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 4 070         | 3 957         | 4 086         | 129           | 3,3         |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>76 214</b> | <b>82 692</b> | <b>79 171</b> | <b>-3 520</b> | <b>-4,3</b> |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |             |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 76 214        | 82 692        | 79 171        | -3 520        | -4,3        |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                       |               | -6            |               |               |             |
|                           | <i>Cession</i>                                   |               | 360           |               |               |             |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>4 070 434</b> | <b>3 957 200</b> | <b>4 086 480</b> | <b>129 280<br/>3,3</b>         |

Dont:

|                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------|-----------|
| — Émoluments judiciaires                                     | 3 856 227 |
| — Autres revenus (location de places de stationnement, etc.) | 174 203   |

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>76 214 424</b> | <b>82 691 843</b> | <b>79 171 417</b> | <b>-3 520 426</b> | <b>-4,3</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 354 567           |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 69 476 450        | 75 916 743        | 72 485 293        | -3 431 450        | -4,5              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 184 310           | 75 000            | 367 384           | 292 384           | 389,8             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 6 553 664         | 6 700 100         | 6 318 741         | -381 359          | -5,7              |
| Charges de personnel                                            | 65 390 163        | 69 506 200        | 68 222 931        | -1 283 269        | -1,8              |
| <i>dont location de services</i>                                | -                 | 49 600            | -                 | -49 600           | -100,0            |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 10 779 851        | 12 960 643        | 10 911 002        | -2 049 641        | -15,8             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 2 883 475         | 3 446 667         | 2 574 707         | -871 960          | -25,3             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 61 047            | 263 583           | 342 553           | 78 970            | 30,0              |
| Charges d'amortissement                                         | 44 410            | 75 000            | 37 484            | -37 517           | -50,0             |
| Dépenses d'investissement                                       | -                 | 150 000           | -                 | -150 000          | -100,0            |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 338               | 353               | 355               | 2                 | 0,6               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

L'état des effectifs a été utilisé à plus de 100 %. En moyenne, 66 juges et 289 collaborateurs étaient en fonction au TAF. On constate cependant que les charges de personnel sont légèrement inférieures au budget, ce qui s'explique par le nombre important de nouveaux collaborateurs (65 en 2017) qui, en raison de leur âge ou de leur expérience, ont été engagés à un salaire nettement inférieur au montant budgétisé.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Le budget au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* reste peu utilisé, notamment parce que certains projets (JURIS 5; migration du CMS, numérisation) n'ont pas pu être réalisés en 2017.

Les charges de conseil, qui dépassent de 30 % la valeur inscrite au budget, restent à un niveau très bas.

Les autres charges d'exploitation comprennent pour l'essentiel:

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| — Loyers                                | 4 042 801 |
| — Charges d'exploitation, immeubles     | 448 379   |
| — Prestations de service externes       | 1 073 564 |
| — Fournitures de bureau, imprimés, etc. | 482 267   |
| — Taxes postales et frais de port       | 336 481   |
| — Amortissements de créances            | 904 539   |
| — Frais effectifs                       | 219 521   |
| — Charges d'exploitation distinctes     | 446 867   |

La majeure partie des prestations de service externes est constituée des frais d'avocat pour l'assistance gratuite d'un conseil juridique (764 178 fr.). En 2017, le besoin en expertises et rapports a diminué (- 0,2 mio). En outre, des expertises payées au cours des années précédentes ont été remboursées par les autorités inférieures. Les charges liées aux imprimés baissent également (- 0,2 mio), principalement en raison de la diminution des nouveaux dossiers de recours. En outre, le TAF s'est montré plus économe au titre des voyages de service et autres frais (- 0,2 mio).

Un montant de 200 000 francs avait été inscrit au budget pour les remboursements destinés à la Commission fédérale d'estimation du 10<sup>e</sup> arrondissement qui, conformément à la décision du Tribunal fédéral, sont à la charge du TAF. Aucun montant n'a été remboursé en 2017.

**Charges d'amortissement**

Amortissement de l'informatique et du mobilier.

**Mutations de crédits**

- Cessions de 360 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades et accidentés, pour la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires, de même que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et pour la garde des enfants
- Transfert de crédit d'un montant de 5533 francs à l'Administration fédérale des finances pour l'instrument de gestion Cockpit Ressourcen Bund



## AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance du Ministère public de la Confédération (MPC)
- Contrôle et présentation du budget et du compte d'État du MPC
- Compétence générale d'édicter des directives en cas de détection de lacunes systémiques du MPC

### PROJETS 2017

- Inspection du MPC à Berne et dans ses antennes
- Observation des projets de réorganisation «MPC 2016» et «Profils du MPC»
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations visant à optimiser la collaboration entre le MPC et la Police judiciaire fédérale (PJF)
- Concentration sur des sujets spécifiques (procès contre la mafia, cybercriminalité, législation en matière de poursuite pénale)

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Grâce à une inspection transversale réalisée comme prévu en 2017, l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC) dispose d'une vue d'ensemble de toutes les divisions du MPC à Berne et dans ses antennes de Zurich, Lausanne et Lugano. Dans la perspective de futures inspections, il a en outre été possible d'identifier les risques systémiques liés aux différentes tâches afférentes aux activités du MPC. Ont notamment été examinés divers aspects de la réorganisation, l'affectation du personnel dans le cadre de la gestion des cas et du projet «Profils du MPC», la collaboration avec la PJF et d'autres organisations partenaires du MPC ainsi que l'utilisation de logiciels servant au traitement de données dans le cadre de procédures en lien avec la mafia ou la cybercriminalité. Dans le sillage de l'inspection transversale de 2017, une inspection spéciale dans le champ d'action du droit pénal international est encore en cours, et une inspection du secrétariat général du MPC est planifiée pour 2018. Ces deux inspections visent notamment à vérifier que les ressources engagées par le MPC dans les domaines concernés soient utilisées à bon escient. Sur mandat de la Délégation des Commissions de gestion des deux Chambres, l'AS-MPC a en outre examiné, dans le cadre d'une inspection spéciale, les aspects relatifs à la procédure pénale du cas «D. M.». Lors des séances régulières consacrées à la surveillance, qui se tiennent en général chaque mois avec le procureur de la Confédération et ses suppléants, divers sujets relevant de la surveillance ont été abordés (par ex. politique à adopter envers les collaborateurs qui quittent le MPC). Le cas échéant, des recommandations ont été formulées.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>0,0</b> | <b>–</b>   | <b>0,0</b> | <b>0,0</b> | <b>15,9</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>0,6</b> | <b>0,8</b> | <b>0,6</b> | <b>0,0</b> | <b>1,5</b>        |
| Charges propres                  | 0,6        | 0,8        | 0,6        | 0,0        | 1,5               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>–</b>   | <b>–</b>   | <b>–</b>   | <b>–</b>   | <b>–</b>          |

### COMMENTAIRE

Les charges sont uniquement des charges propres et sont similaires à celles de l'année précédente.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | Δ C17-B17   |              |
|------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|-------------|--------------|
|                                                            |            |            |            | val. abs.   | en %         |
| <b>Revenus / Recettes</b>                                  | <b>0</b>   | <b>-</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>    | <b>-</b>     |
| Domaine propre                                             |            |            |            |             |              |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 0          | -          | 0          | 0           | -            |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                  | <b>624</b> | <b>840</b> | <b>634</b> | <b>-207</b> | <b>-24,6</b> |
| Domaine propre                                             |            |            |            |             |              |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 624        | 840        | 634        | -207        | -24,6        |

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17 |      |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------|
|                                   |           |           |           | val. abs. | en % |
| Total avec incidences financières | 159       | -         | 184       | 184       | -    |

Les revenus de fonctionnement proviennent du remboursement de la taxe d'incitation sur le CO<sub>2</sub>.

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>624 250</b> | <b>840 240</b> | <b>633 621</b> | <b>-206 619</b> | <b>-24,6</b>      |
| <i>avec incidences financières</i>                              | <i>520 031</i> | <i>708 940</i> | <i>504 577</i> | <i>-204 363</i> | <i>-28,8</i>      |
| <i>sans incidences financières</i>                              | <i>-17 554</i> | <i>-</i>       | <i>2 150</i>   | <i>2 150</i>    | <i>-</i>          |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | <i>121 773</i> | <i>131 300</i> | <i>126 894</i> | <i>-4 406</i>   | <i>-3,4</i>       |
| Charges de personnel                                            | 397 307        | 544 100        | 400 600        | -143 500        | -26,4             |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 226 943        | 296 140        | 233 021        | -63 119         | -21,3             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>35 227</i>  | <i>46 500</i>  | <i>45 144</i>  | <i>-1 356</i>   | <i>-2,9</i>       |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | <i>28 386</i>  | <i>45 445</i>  | <i>-</i>       | <i>-45 445</i>  | <i>-100,0</i>     |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 2              | 2              | 2              | 0               | 0,0               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Au cours de l'exercice comptable 2017, le total des charges a évolué selon les prévisions.

Les charges de personnel relatives aux membres de l'autorité de surveillance sont inférieures au montant budgétisé. Les séances régulières consacrées à la surveillance et les inspections ont suivi le calendrier prévu. Aucune séance extraordinaire n'ayant été convoquée, les charges sont inférieures de 16 500 francs au montant inscrit au budget. Les charges de personnel du secrétariat ont été calculées sur la base de deux postes à plein temps. Or, durant la période sous revue, les deux personnes occupant ces postes avaient chacune un taux d'activité de 80 %. Par conséquent, les charges sont inférieures de 97 000 francs au budget. Les autres charges de personnel sont également moins importantes que prévu (- 30 000 fr.), car les charges relatives à la formation et au perfectionnement n'ont pas atteint les prévisions, et les ressources destinées au recrutement du personnel n'ont pas été utilisées. Les provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel augmentent de 2150 francs. Au total, elles s'élèvent à 8260 francs au 31.12.2017.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services liées à l'informatique comprennent uniquement l'exploitation de l'infrastructure informatique. Les prestations sont fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Leur acquisition n'a pas dépassé les coûts prévus.

Les fonds budgétisés au titre des charges de conseil qui étaient destinés au soutien externe de projets communs n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice comptable 2017. L'autorité de surveillance a assumé le suivi des projets du MPC.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation sont en deçà des montants budgétisés. Notamment les fonds utilisés pour le recours à des procureurs extraordinaires et pour l'exploitation du secrétariat sont inférieurs de 21 800 francs au montant inscrit au budget. En revanche, les coûts relatifs aux commandes de traductions ainsi que les frais dépassent légèrement les prévisions budgétaires (+ 5800 fr.).

## MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Focalisation sur les infractions de blanchiment d'argent, de corruption transnationale, de criminalité économique, de terrorisme et d'organisations criminelles italiennes
- Augmentation de la qualité et de l'efficacité par la mise en place d'un controlling des procédures au niveau de la direction
- Conduite des procédures selon les méthodes de la gestion de projets
- Renforcement de la collaboration avec les cantons
- Orientation cohérente de l'organisation de soutien (en particulier de l'informatique) vers les tâches fondamentales
- Renforcement de la collaboration avec l'Office fédéral de la police (fedpol), et plus particulièrement avec la Police judiciaire fédérale (PJF)

### PROJETS 2017

- Initiative Unavoce: élaboration des bases stratégiques dans les domaines de délits et dans toutes les unités d'organisation. Identification par-delà les divisions, fixation de priorités et mise en œuvre de mesures à court terme
- Programme Joining Forces: poursuite du développement stratégique des structures de collaboration (y c. structures correspondantes des organisations et développement des instruments de travail nécessaires)
- 7up: standardisation et automatisation de la production des documents par les intermédiaires financiers ainsi que leur numérisation
- Ariadne/G1: préparation du déménagement prévu en 2019 dans le nouveau complexe administratif «New Guisan»

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

*Initiative Unavoce:* une méthode pour le développement de la stratégie des domaines de délits a été définie, et l'élaboration des bases pour l'analyse stratégique dans les domaines de délits Droit pénal international et Criminalité économique générale a débuté. C'est dans les domaines de la numérisation et du système eDiscovery que se situaient les priorités du développement à court terme.

*Programme Joining Forces:* le programme a été initialisé conjointement avec fedpol. L'accent est mis sur la poursuite du développement des structures, des processus et des instruments technologiques pour garantir un aménagement optimal de la procédure pénale fédérale.

*7up (saisie électronique de données provenant de la production de documents):* les bases pour la réalisation de la solution technologique envisagée ont été développées, et les principes organisationnels pour la création d'un service centralisé ont été fixés.

*Ariadne/G1:* la planification relative à l'occupation du complexe administratif a été élaborée, et les principes relatifs au futur environnement de travail ont été fixés. Le thème de la sécurité sur la zone «New Guisan» a fait l'objet d'une attention toute particulière et reste à l'ordre du jour du Ministère public de la Confédération (MPC).

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-C16<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 0,9       | 1,1       | 1,3       | 0,4       | 40,6              |
| Recettes d'investissement | 0,0       | –         | –         | 0,0       | -100,0            |
| Charges                   | 56,7      | 62,6      | 57,2      | 0,5       | 0,9               |
| Charges propres           | 56,7      | 62,6      | 57,2      | 0,5       | 0,9               |
| Dépenses d'investissement | 0,1       | 0,1       | 0,4       | 0,3       | 244,5             |

### COMMENTAIRE

Le MPC est avant tout l'autorité d'enquête et d'accusation de la Confédération. Il est chargé de poursuivre les infractions pénales qui relèvent de la compétence fédérale. Les revenus comprennent les émoluments pour des actes officiels liés à la procédure pénale fédérale, les recettes générées par la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que les recettes générées par la mise à la charge des coûts de procédure en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement. Les revenus supplémentaires s'expliquent par le fait que les revenus dépendent de la manière dont la procédure se termine, puisque cette dernière détermine si les coûts peuvent ou non être mis à la charge.

Les charges totales du MPC sont comparables à celles de l'année précédente (+ 0,5 mio ou + 0,9 %); l'écart est principalement dû à la constitution d'une provision (0,6 mio) pour les coûts d'exécution des peines.

## GP 1: AUTORITÉ DE POURSUITE PÉNALE DE LA CONFÉDÉRATION

### MANDAT DE BASE

Le MPC est avant tout l'autorité d'enquête et d'accusation de la Confédération. Il est chargé de poursuivre les infractions pénales qui relèvent de la compétence fédérale. L'exécution des demandes d'entraide judiciaire des autorités de poursuite pénale étrangères et la promotion de la collaboration internationale et intercantonale dans la lutte contre la criminalité font également partie de ses tâches. Enfin, il fournit l'entraide judiciaire à d'autres États. En se basant sur leurs demandes, il recueille en Suisse, en lieu et place des autorités partenaires étrangères, les moyens de preuves dont celles-ci ont besoin pour les enquêtes qu'elles mènent à l'étranger.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,9       | 1,1       | 1,3       | 0,2       | 13,7              |
| Charges et dépenses d'investissement | 56,8      | 62,7      | 57,6      | -5,1      | -8,1              |

### COMMENTAIRE

Les revenus réalisés se situent légèrement au-dessus du montant inscrit au budget 2017 (+ 0,2 mio). Dans le domaine des dépenses, l'écart par rapport au budget s'élève à - 5,1 millions. Le solde de crédit dans le domaine des coûts d'instruction et de détention (- 1,9 mio) est dû au fait que le déroulement des nombreuses enquêtes conduites au MPC n'est pas prévisible. Pour ce qui est des charges de personnel (- 0,6 mio), la mise en œuvre de la stratégie de recrutement a entraîné des retards. L'écart par rapport au budget dans le domaine des charges de biens et services liées à l'informatique (- 2,6 mio) s'explique par des retards dans les projets liés aux volumineux travaux de préparation et d'exécution de deux appels d'offres conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                            | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Autorité de poursuite pénale:</b> Les enquêtes pénales sont conduites de manière professionnelle, ciblée et efficace avec une qualité juridique et une forme irréprochables                             |           |           |           |
| - Enquêtes pénales en cours avec une durée de procédure de 2-5 ans (% , max.)                                                                                                                              | 31,75     | 20,00     | 37,03     |
| - Enquêtes pénales en cours avec une durée de procédure de > 5 ans (% , max.)                                                                                                                              | 10,43     | 20,00     | 14,02     |
| - Enquêtes liquidées par rapport aux enquêtes nouvellement ouvertes (quotient)                                                                                                                             | 1,33      | 1,00      | 1,67      |
| - Demandes d'entraide judiciaires liquidées par rapport aux demandes acceptées (quotient)                                                                                                                  | 1,04      | 1,25      | 0,95      |
| - Actes d'accusation retournés par le TPF en raison de vices de forme ou de structure (% , max.)                                                                                                           | -         | 0,00      | 4,00      |
| <b>Organisation:</b> Le MPC dispose d'un système de gestion des dossiers qui fonctionne, qui est orienté vers l'avenir et qui garantit un pilotage optimal ainsi que le meilleur engagement des ressources |           |           |           |
| - Degré d'atteinte des buts dans les projets-clés (% , min.)                                                                                                                                               | 90,00     | 90,00     | 70,00     |

### COMMENTAIRE

*Poursuite pénale:* l'un des objectifs stratégiques les plus importants du MPC est l'exécution ciblée et cohérente des procédures pénales. Cela implique un engagement ciblé des ressources en personnel disponibles. L'augmentation du taux d'enquêtes pénales liquidées démontre ces efforts. En outre, la hausse du taux d'enquêtes pénales dont la procédure dure plus de deux ou plus de cinq ans indique que le MPC s'occupe de plus en plus d'enquêtes et de procédures importantes et complexes. En ce qui concerne les demandes d'entraide judiciaire liquidées, le taux visé n'a pas pu être atteint; le MPC prévoit de prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine.

*Organisation:* dans le domaine des projets clés, le MPC tend à une très haute efficience et efficacité. L'année dernière, le degré de réalisation des objectifs souhaité n'a pas été atteint. Cela est dû, d'une part, à des modifications importantes au sein du personnel concerné et, d'autre part, à des situations sur lesquelles le MPC n'a pas d'influence directe. Il s'agit en particulier des dépendances par rapport au programme de surveillance des communications du Département fédéral de justice et police ainsi que des recours de fournisseurs qui doivent être traités dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres par le Tribunal administratif fédéral. Par conséquent, le MPC a mis encore davantage l'accent sur les projets clés et s'efforce par un engagement ciblé, aussi bien des collaborateurs spécialisés que des cadres, d'atteindre les résultats visés.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17     |             |
|---------------------------|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
|                           |                                                  |               |               |               | val. abs.     | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                  | <b>925</b>    | <b>1 100</b>  | <b>1 251</b>  | <b>151</b>    | <b>13,7</b> |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |             |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 925           | 1 100         | 1 251         | 151           | 13,7        |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>56 793</b> | <b>62 678</b> | <b>57 591</b> | <b>-5 087</b> | <b>-8,1</b> |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |             |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 56 793        | 62 678        | 57 591        | -5 087        | -8,1        |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                       |               | -6            |               |               |             |
|                           | <i>Cession</i>                                   |               | 679           |               |               |             |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------|----------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>925 196</b> | <b>1 100 000</b> | <b>1 251 110</b> | <b>151 110<br/>13,7</b>        |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>866 286</i> | <i>1 100 000</i> | <i>1 251 110</i> | <i>151 110<br/>13,7</i>        |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>58 910</i>  | <i>-</i>         | <i>-</i>         | <i>-<br/>-</i>                 |

Les revenus de fonctionnement du MPC comprennent notamment les émoluments pour des actes administratifs liés à la procédure pénale fédérale, les recettes générées par la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que les recettes générées par la mise à la charge des coûts de procédure en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des revenus inscrits dans les comptes des quatre derniers exercices (2012 à 2015), corrigée des recettes ponctuelles de l'année 2014.

#### Remarques

Le montant des revenus dépend des jugements et décisions rendus par les autorités pénales de la Confédération.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>56 792 793</b> | <b>62 678 149</b> | <b>57 591 230</b> | <b>-5 086 919</b> | <b>-8,1</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 673 467           |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 48 822 568        | 55 151 349        | 49 669 844        | -5 481 505        | -9,9              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 225 616           | 260 000           | 836 323           | 576 323           | 221,7             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 7 744 609         | 7 266 800         | 7 085 063         | -181 737          | -2,5              |
| Charges de personnel                                            | 36 503 358        | 37 368 100        | 36 725 534        | -642 566          | -1,7              |
| <i>dont location de services</i>                                | 527 139           | -                 | 320 814           | 320 814           | -                 |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 19 979 067        | 24 938 049        | 20 284 338        | -4 653 711        | -18,7             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 4 019 438         | 6 746 267         | 4 190 786         | -2 555 481        | -37,9             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 579 353           | 578 065           | 417 049           | -161 016          | -27,9             |
| Charges d'amortissement                                         | 225 616           | 260 000           | 192 658           | -67 342           | -25,9             |
| Dépenses d'investissement                                       | 84 753            | 112 000           | 388 701           | 276 701           | 247,1             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 204               | 211               | 212               | 1                 | 0,5               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

En décembre 2016, le Parlement a décidé des coupes transversales qui ont entraîné pour le MPC, à court et à moyen terme, un problème de ressources dans le domaine du personnel. Le MPC a demandé au Parlement de lever ces coupes transversales. La demande correspondante, par le biais d'un crédit supplémentaire, a finalement été refusée en juin 2017. Compte tenu de cette incertitude dans la planification, la direction a annulé sciemment les activités de recrutement destinées à compléter les effectifs. Divers postes vacants n'ont pas été repourvus. Ces diverses mesures visaient à éviter un dépassement de crédit. Le solde de crédit qui figure maintenant dans le compte résulte, d'une part, de ces mesures et, d'autre part, des plus longs temps de recrutement. Ces derniers s'expliquent, à l'interne, par la très lourde charge de travail des collaborateurs et, à l'externe, par le fait que les candidats disponibles sur le marché du travail ne répondent pas aux exigences du MPC pour certaines fonctions (procureur, spécialistes du domaine informatique, et plus particulièrement du développement des logiciels).

L'évolution des EPT correspond à la planification ou aux directives du Parlement par rapport aux coupes transversales, directives qui ont été respectées par le MPC.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Diminution de 1,9 million des charges dans le domaine des coûts de détention, d'instruction et d'exécution des peines. Les charges relatives aux coûts pour les défenseurs, l'exécution des peines ou les indemnités dues aux parties ne sont ainsi pas prévisibles.

Les charges de biens et services liées à l'informatique enregistrent un recul de 2,6 millions. Les préparatifs liés au programme stratégique JoiningForces, qui prévoit une manière de procéder commune dans la poursuite pénale au niveau de la Confédération, ont pris plus de temps que prévu. L'accord interorganisationnel sur les portefeuilles entre le MPC et fedpol ou la PJF a conduit à une redéfinition des priorités dans certains projets. C'est ainsi que le remplacement du système de gestion des données du MPC a été intégré au programme JoiningForces et repoussé d'un an. L'acquisition des ressources externes pour la mise en œuvre des projets relevant du programme JoiningForces a également connu des retards en raison de l'appel d'offres conforme aux règles de l'OMC. Les charges de conseil sont utilisées pour des mandats de conseil externes et des expertises pour la mise en œuvre de projets stratégiques. Des spécialistes externes sont engagés de manière ciblée pour soutenir et garantir les résultats visés dans les projets.

**Charges d'amortissement**

Amortissement de l'informatique, des voitures de tourisme et du mobilier.

**Dépenses d'investissement**

Remplacement et développement des systèmes informatiques (logiciels et matériel informatique) à hauteur de 0,4 million.

**Mutations de crédits**

- Cessions de 679 000 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation de stagiaires universitaires ainsi que pour la garde des enfants
- Transfert de crédit de 5533 francs à l'Administration fédérale des finances pour l'application Cockpit Ressourcen Bund

## APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 2 500 000             | 2 500 000           |

**Demande de constitution de nouvelles réserves**

Les projets principaux suivants ont été lancés comme prévu en 2017, mais n'ont pas pu être entièrement réalisés:

*Remplacement du système de gestion des dossiers Juris:* le système de gestion des dossiers est intégré et élaboré dans le projet JoiningForces. Les besoins en matière de spécialistes externes pour ce projet unique devant être couverts par un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC, les travaux n'ont pas pu débuter comme prévu et ont connu des retards (1,5 mio).

*Programme Joining Forces:* il faut recruter les spécialistes externes nécessaires à la mise en oeuvre des projets relevant du programme Joining Forces au moyen d'un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC. La préparation des gros documents de soumission comme base d'information pour la demande d'offres de qualité a retardé les projets. Les documents élaborés pour l'appel d'offres sont des éléments importants de la phase d'analyse et constituent la base pour la clôture de la phase d'initialisation (0,75 mio).

*Projet Babel et projet 7up (saisie électronique de données provenant de la production de documents):* garantissant une gestion intégrée des prestations linguistiques (0,15 mio), le projet Babel a dû être relégué au second plan suite à une redéfinition des priorités. La réception technique du projet 7up a eu lieu en décembre 2017. La constitution de cette réserve (0,1 mio) est prévue pour le traitement ultérieur de fonctionnalités supplémentaires ne pouvant pas être mises en oeuvre dans la première version.

## TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement au niveau fédéral des litiges relevant du droit des brevets conformément à la LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-C16<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 1,6       | 2,2       | 1,5       | -0,1      | -7,3              |
| Charges                   | 1,6       | 2,2       | 1,5       | -0,1      | -7,3              |
| Charges propres           | 1,6       | 2,2       | 1,5       | -0,1      | -7,3              |
| Dépenses d'investissement | -         | -         | -         | -         | -                 |

### COMMENTAIRE

Les charges propres sont légèrement inférieures à la valeur inscrite au compte 2016. D'une part, le nombre de juges suppléants sollicités a été moindre, ce qui entraîne une baisse des charges de personnel. D'autre part, des projets informatiques, notamment Juris5, ont dû être ajournés.

## GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

### MANDAT DE BASE

Le Tribunal fédéral des brevets (TFB) liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 1,6       | 2,2       | 1,5       | -0,7      | -31,6             |
| Charges et dépenses d'investissement | 1,6       | 2,2       | 1,5       | -0,7      | -30,2             |

### COMMENTAIRE

Les écarts par rapport au budget 2017 sont dus à diverses causes. Le recours moindre à des juges suppléants (- 0,2 mio) ainsi que la baisse des prestations de service externes sollicitées au titre des frais d'avocat et de procédure pour l'assistance judiciaire gratuite (- 0,2 mio) et au titre de l'informatique (- 0,1 mio) expliquent la diminution des besoins financiers. Le montant à charge de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) au titre de la garantie en cas de déficit du TFB étant par conséquent moins élevé, les recettes du TFB affichent elles aussi une diminution (- 0,6 mio).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                             | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Volume de travail:</b> Le Tribunal fédéral des brevets maîtrise la charge de travail                                                     |           |           |           |
| - Le nombre des affaires liquidées correspond au nombre des affaires introduites (%)                                                        | 89        | 100       | 71        |
| - Le nombre des affaires pendantes ne dépasse pas le nombre des affaires liquidées durant l'année; affaires encore pendantes (nombre, max.) | 29        | 30        | 39        |
| <b>Délai de liquidation:</b> Le Tribunal fédéral des brevets statue dans des délais adéquats                                                |           |           |           |
| - La durée moyenne des affaires est inférieure à 365 jours (jours)                                                                          | 393       | 300       | 323       |
| - Les procédures ne durent qu'exceptionnellement plus de 3 ans; procédures non liquidées (nombre, max.)                                     | 1         | 10        | -         |
| - Moins de 30% des procédures durent plus de 2 ans (nombre, max.)                                                                           | 5         | 12        | 2         |
| <b>Confiance:</b> La confiance dans la justice est élevée                                                                                   |           |           |           |
| - La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3 à 5 ans) (% min.)                   | -         | 80        | 78        |
| <b>Transparence:</b> La jurisprudence est transparente                                                                                      |           |           |           |
| - Tous les arrêts sont publiés sur l'internet, avec év. indication des idées maîtresses (%)                                                 | 100       | 100       | 100       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ne sont atteints que partiellement. Les plus grands écarts sont à signaler dans les domaines suivants:

*Volume de travail:* le quotient de liquidation assez bas de 71 % ainsi que la légère hausse des affaires pendantes s'expliquent par le grand nombre de nouveaux dossiers enregistrés durant l'exercice 2017 (34, contre 27 l'année précédente). Pour un petit tribunal comme le TFB, des variations de cette ampleur n'ont rien d'exceptionnel.

*Délai de liquidation:* la durée moyenne de procédure est inférieure à une année. Aucun dossier au TFB n'est pendant depuis plus de trois ans.

*Confiance:* dans le cadre de l'enquête de satisfaction réalisée en 2017, 78 % des participants ont estimé que les motifs exposés dans les arrêts du TFB méritent une note de 3 ou plus sur une échelle allant de 1 à 5.

*Transparence:* toutes les décisions ont été publiées sur le site Internet.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | Δ C17-B17   |              |
|---------------------------|--------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
|                           |                                                  |              |              |              | val. abs.   | en %         |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                  | <b>1 639</b> | <b>2 242</b> | <b>1 533</b> | <b>-708</b> | <b>-31,6</b> |
| Domaine propre            |                                                  |              |              |              |             |              |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 1 639        | 2 242        | 1 533        | -708        | -31,6        |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>1 639</b> | <b>2 198</b> | <b>1 533</b> | <b>-664</b> | <b>-30,2</b> |
| Domaine propre            |                                                  |              |              |              |             |              |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 1 639        | 2 198        | 1 533        | -664        | -30,2        |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17       |              |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|--------------|
|                                    |                  |                  |                  | val. abs.       | en %         |
| <b>Total</b>                       | <b>1 638 689</b> | <b>2 241 800</b> | <b>1 533 414</b> | <b>-708 386</b> | <b>-31,6</b> |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>1 638 689</i> | <i>2 241 800</i> | <i>1 519 014</i> | <i>-722 786</i> | <i>-32,2</i> |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-</i>         | <i>-</i>         | <i>14 400</i>    | <i>14 400</i>   | <i>-</i>     |

Les revenus de fonctionnement du TFB se composent essentiellement des émoluments judiciaires et des autres revenus et se répartissent comme suit:

|                                                        |         |
|--------------------------------------------------------|---------|
| — Émoluments judiciaires                               | 671 758 |
| — Autres revenus (y c. garantie en cas de déficit IPI) | 847 291 |

Étant donné que moins de coûts au titre de la garantie en cas de déficit ont été répercutés sur l'IPI (- 0,6 mio) et que les émoluments judiciaires ont légèrement baissé (- 0,1 mio), les recettes sont inférieures au montant attendu.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>1 638 689</b> | <b>2 197 509</b> | <b>1 533 414</b> | <b>-664 095</b> | <b>-30,2</b>      |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 1 461 442        | 2 008 809        | 1 366 954        | -641 855        | -32,0             |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 7 600            | -                | -                | -               | -                 |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 169 647          | 188 700          | 166 460          | -22 240         | -11,8             |
| Charges de personnel                                            | 1 359 370        | 1 488 400        | 1 300 157        | -188 243        | -12,6             |
| <i>dont location de services</i>                                | -                | 148 700          | -                | -148 700        | -100,0            |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 279 319          | 709 109          | 233 258          | -475 851        | -67,1             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 150 204          | 227 300          | 114 391          | -112 909        | -49,7             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | -                | 15 997           | -                | -15 997         | -100,0            |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 6                | 6                | 6                | 0               | 0,0               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Pour l'ensemble des 38 juges suppléants, 2 EPT sont prévus. Leur soutien n'a pas été sollicité dans la mesure prévue, car le nombre de procédures ordinaires qui requièrent l'intervention de juges suppléants spécialisés a diminué en 2017.

Les charges de personnel incluent le personnel administratif mis à disposition par le Tribunal administratif fédéral. Dans le budget 2017, cette catégorie de personnel figurait au titre de la «Location de services» (148 700 fr.).

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

La diminution des charges informatiques s'explique principalement par le report du projet Juris5, lequel n'a pas pu être réalisé en 2017 faute de maturité du produit.

Aucune prestation de conseil n'a été sollicitée en 2017.

Les autres charges d'exploitation comprennent pour l'essentiel :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| — Prestations de service externes | 8 085  |
| — Loyers                          | 64 617 |
| — Frais                           | 20 672 |

Le montant inscrit au budget au titre des prestations de service externes était de 250 000 francs environ. Il recouvre pour l'essentiel l'assistance judiciaire gratuite, soit des frais d'avocat et de procédure. Ce soutien financier n'a pas été requis en 2017.



# DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.    | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>104,1</b>   | <b>107,4</b>   | <b>72,5</b>    | <b>-31,6</b> | <b>-30,4</b>      |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>14,9</b>    | <b>15,1</b>    | <b>14,9</b>    | <b>0,0</b>   | <b>-0,3</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>3 083,9</b> | <b>3 194,0</b> | <b>3 056,9</b> | <b>-27,0</b> | <b>-0,9</b>       |
| Charges propres                  | 820,9          | 888,9          | 844,1          | 23,2         | 2,8               |
| Charges de transfert             | 2 245,8        | 2 287,1        | 2 195,2        | -50,6        | -2,3              |
| Charges financières              | 17,2           | 18,0           | 17,7           | 0,5          | 2,8               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>55,5</b>    | <b>121,5</b>   | <b>86,1</b>    | <b>30,6</b>  | <b>55,1</b>       |

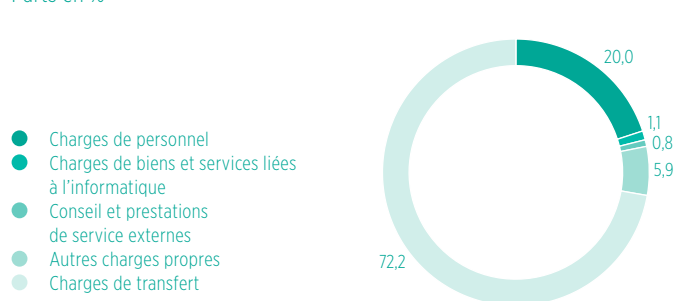
#### CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2017)

Parts en %



#### CATÉGORIES DE CHARGES (C 2017)

Parts en %



#### CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2017)

| mio de CHF/nombre EPT                              | Charges<br>propres | Charges de<br>personnel | Nombre de<br>postes<br>à plein temps | Charges de<br>biens et<br>services<br>liées à<br>l'informatique | Conseil et<br>prestations<br>de service<br>externes | Charges de<br>transfert |
|----------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Département fédéral des affaires étrangères</b> | <b>844</b>         | <b>607</b>              | <b>5 588</b>                         | <b>33</b>                                                       | <b>24</b>                                           | <b>2 195</b>            |
| 202 Département fédéral des affaires étrangères    | 844                | 607                     | 5 588                                | 33                                                              | 24                                                  | 2 195                   |



## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Entretien des relations avec les États voisins, en particulier les régions proches de la frontière avec la Suisse
- Entretien des relations avec l'Union européenne (UE) dans le respect de la marge de manœuvre politique et des intérêts économiques
- Engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions voisines de l'Europe et dans le reste du monde
- Contribution à un développement mondial durable en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux
- Suivi des partenariats, engagement pour une meilleure gouvernance sur le plan mondial et développement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte
- Soutien aux ressortissants suisses qui vivent à l'étranger ou y voyagent
- Exploitation d'un réseau de représentations efficace et gestion de l'image de la Suisse à l'étranger

### PROJETS 2017

- Relations avec l'UE: adoption des messages relatifs au cadre institutionnel, au marché de l'électricité, à la santé publique, à la coopération Prüm (accord visant à lutter contre les actes criminels et en poursuivre les auteurs) et au système Eurodac (base de données contenant les empreintes digitales des requérants d'asile)
- Extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation des personnes: ratification
- Promotion de la paix et aide humanitaire: réalisation d'opérations en lien avec l'Ukraine et la Syrie
- Rapport sur les partenariats stratégiques: approbation par le Conseil fédéral, mise en œuvre
- Processus technique concernant l'exécution du mandat des Nations Unies relatif à la lutte contre la corruption: achèvement des directives relatives à la restitution d'avoirs lors de la Conférence 2017 des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Exposition universelle 2020 de Dubaï: adoption du message relatif à la participation de la Suisse
- Renouveau de la coopération, en 2018, avec des prestataires externes dans le domaine des visas (externalisation): lancement du projet et appel d'offres OMC

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies. Le projet suivant a pris du retard:

*Relations avec l'UE:* les négociations relatives aux questions institutionnelles se sont poursuivies, et les travaux sur les dossiers qui y sont liés ont continué. Les négociations relatives à la coopération Prüm se sont achevées à l'automne 2017, et un accord concernant le système Eurodac a été paraphé. Les messages correspondants devraient être préparés en 2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.    | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>104,1</b>   | <b>107,4</b>   | <b>72,5</b>    | <b>-31,6</b> | <b>-30,4</b>      |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>14,9</b>    | <b>15,1</b>    | <b>14,9</b>    | <b>0,0</b>   | <b>-0,3</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>3 083,9</b> | <b>3 194,0</b> | <b>3 056,9</b> | <b>-27,0</b> | <b>-0,9</b>       |
| Charges propres                  | 820,9          | 888,9          | 844,1          | 23,2         | 2,8               |
| Charges de transfert             | 2 245,8        | 2 287,1        | 2 195,2        | -50,6        | -2,3              |
| Charges financières              | 17,2           | 18,0           | 17,7           | 0,5          | 2,8               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>55,5</b>    | <b>121,5</b>   | <b>86,1</b>    | <b>30,6</b>  | <b>55,1</b>       |

### COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement des émoluments perçus pour la délivrance des visas et l'exécution d'actes officiels ainsi que, dans le domaine de la coopération internationale, de fonds de tiers. Le recul par rapport à l'année précédente tient surtout à la baisse des revenus provenant de fonds de tiers. Comprenant pour l'essentiel des remboursements de prêts accordés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), les recettes d'investissement n'ont guère varié.

Les contributions à des tiers représentent près de 72 % des charges totales du département. Plus de la moitié des dépenses enregistrées dans les charges propres sont effectuées à l'étranger. Ces charges ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du changement de pratique comptable consécutif à l'instauration du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG). Ce changement a notamment entraîné un transfert de fonds, sans incidences financières, entre les charges de transfert et les charges de fonctionnement dans le domaine de la coopération internationale. Les charges relatives au réseau extérieur ont été moins élevées que prévu en raison d'un contexte économique mondial favorable (faiblesse du dollar et du renchérissement en particulier). Le recul des charges de transfert, qui concerne le domaine de la coopération internationale, tient principalement au transfert de fonds précité et à la diminution des charges relatives aux projets réalisés avec des fonds de tiers. Les dépenses d'investissement comprennent surtout les prêts à la FIPOI et les participations dans les banques régionales de développement. Elles affichent une nette hausse par rapport au compte 2016.

## GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, AU PILOTAGE ET À LA COORDINATION DES AFFAIRES

### MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général fournit au chef du département les informations nécessaires à la conduite des affaires, assiste ce dernier dans son travail politique, supervise le processus de planification, coordonne, suit et évalue le traitement des dossiers dans les offices et garantit la transmission des informations. Participant aux travaux relatifs aux questions stratégiques en matière de ressources, il s'assure que la planification et les activités du département sont coordonnées avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. De plus, il fournit des prestations visant à promouvoir l'image de la Suisse à l'étranger et l'égalité des chances ainsi que pour le compte de la Révision interne, du Centre de compétences en contrats et marchés publics et du Service historique.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 1,1       | -         | 0,6       | 0,6       | -                 |
| Charges et dépenses d'investissement | 33,2      | 33,2      | 31,5      | -1,6      | -4,9              |

### COMMENTAIRE

Les revenus comprennent les recettes de parrainage enregistrées par Présence Suisse pour l'exposition internationale d'Astana et les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang. Ils ont été budgétisés de manière centralisée dans le groupe de prestations 7, mais comptabilisés en cours d'exercice dans le groupe de prestations 1. Les charges liées à ce groupe représentent environ 4 % de l'ensemble des charges de fonctionnement du département. Elles se répartissent entre les charges de personnel (23,0 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (8,5 mio). Elles sont inférieures aux prévisions budgétaires du fait, notamment, que des projets de communication internationale ont été retardés ou que d'autres projets ont été abandonnés.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Aide à la conduite, coordination des affaires et ressources:</b> Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise |           |           |           |
| <b>Présence Suisse:</b> Les prestations de Présence Suisse favorisent une image différenciée de la Suisse à l'étranger                                                                                                                                                                         |           |           |           |
| - Part de personnes sondées qui, à l'issue d'un (grand) événement, ont une image plus approfondie et plus positive de la Suisse (% min.)                                                                                                                                                       | 45        | 40        | 93        |
| - Part de personnes sondées qui, après avoir voyagé en Suisse avec une délégation, ont des connaissances approfondies du pays (% min.)                                                                                                                                                         | 84        | 70        | 91        |
| <b>Révision interne:</b> L'examen et le conseil permettent d'améliorer l'efficacité de la gestion des risques, les contrôles ainsi que les processus de conduite et de surveillance du Département                                                                                             |           |           |           |
| - Part des jugements positifs des unités ayant fait l'objet d'un audit (% min.)                                                                                                                                                                                                                | 97        | 80        | 91        |
| <b>Contrats et marchés publics:</b> Les collaborateurs sont informés des règles juridiques et administratives en matière de contrats et de marchés publics ainsi que de lutte contre la corruption et sont encadrés de manière compétente                                                      |           |           |           |
| - Les adjudications de gré à gré des valeurs seuils ont été justifiées et contrôlées (%)                                                                                                                                                                                                       | 100       | 100       | 100       |

### COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints. Ils ont même été largement dépassés dans le domaine suivant:

**Présence Suisse:** principalement originaires du Kazakhstan, les visiteurs de l'exposition internationale d'Astana connaissaient peu la Suisse avant leur visite du Pavillon Suisse. Lorsque les gens ont, comme au Kazakhstan, des connaissances relativement faibles de la Suisse, il est fort probable qu'ils en sachent davantage sur notre pays et qu'ils en aient une meilleure image après leur visite. C'est ce résultat que traduit la valeur de 93 % qui a été atteinte.

## GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

### MANDAT DE BASE

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) veille à la sauvegarde des intérêts extérieurs de la Suisse et à la promotion des valeurs suisses. Il soigne et développe les relations avec les États voisins et l'UE, poursuit l'engagement en faveur de la stabilité en Europe et dans le reste du monde, renforce et diversifie les partenariats stratégiques et conduit la politique d'État hôte. Par souci d'une politique cohérente à l'égard des Suisses de l'étranger, il prête assistance aux ressortissants suisses qui vivent et voyagent à l'étranger et met à disposition les instruments nécessaires à la fourniture des services consulaires.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,6       | –         | 0,6       | 0,6       | –                 |
| Charges et dépenses d'investissement | 76,6      | 78,8      | 78,4      | -0,3      | -0,4              |

### COMMENTAIRE

Les revenus proviennent des émoluments perçus par l'Office suisse de la navigation maritime (OSNM). Ils ont été budgétisés de manière centralisée dans le groupe de prestations 7 et sont désormais attribués au groupe de prestations approprié dans le cadre du compte. Les charges liées au groupe de prestations 2 représentent environ 9 % de l'ensemble des charges de fonctionnement du département. Elles se répartissent entre les charges de personnel (66,8 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (11,7 mio).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                     | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Politique européenne:</b> Les intérêts de la Suisse sont préservés au mieux, la coordination des négociations avec l'UE est assurée et tous les services concernés sont informés                                 |           |           |           |
| – Conduite conjointe de toutes les négociations (oui/non)                                                                                                                                                           | oui       | oui       | oui       |
| <b>Relations bilatérales:</b> Les intérêts de politique étrangère de la Suisse sont défendus et promus, notamment par la conclusion d'autres accords de réadmission visant à gérer la migration irrégulière         |           |           |           |
| – Visites bilatérales au niveau du gouvernement et du secrétaire d'Etat (nombre, min.)                                                                                                                              | 55        | 45        | 24        |
| – Accords de réadmission conclus (nombre, min.)                                                                                                                                                                     | 57        | 59        | 59        |
| <b>Relations multilatérales:</b> Les intérêts et valeurs de la Suisse sont défendus de façon appropriée dans le cadre de l'engagement multilatéral de la Suisse                                                     |           |           |           |
| – Démarches ou initiatives de la Suisse à l'échelon international soutenues par d'autres Etats (nombre, min.)                                                                                                       | 193       | 160       | 198       |
| – Participation à des conférences et rencontres internationales en Suisse à l'échelon Conseil fédéral/secrétaire d'Etat (nombre, min.)                                                                              | 22        | 17        | 12        |
| <b>Droit international:</b> Les droits et intérêts de la Suisse en matière de droit international sont préservés au mieux, une contribution est apportée au renforcement et au développement du droit international |           |           |           |
| – Centre de compétence en matière de droit internat., la DIP accomplit sa mission à la satisfaction de ses clients, tous les 2 ans (échelle 1 à 10)                                                                 | 8,7       | –         | –         |
| – Manifestations organisées dans le cadre de processus diplom. auxquelles d'autres Etats assistent (nombre, min.)                                                                                                   | 7         | 4         | 4         |
| <b>Domaine consulaire:</b> Les demandes d'ordre consulaire sont traitées si possible directement au 1er niveau et les affaires consulaires peuvent de plus en plus être traitées en ligne                           |           |           |           |
| – Réponse aux questions des clients par la Helpline DFAE (% min.)                                                                                                                                                   | 96        | 96        | 97        |
| – Traitement en ligne des affaires consulaires, par ex. immatric., passeports, visas, changements d'adresse, etc. (nombre, min.)                                                                                    | 5         | 5         | 6         |
| <b>Services consulaires:</b> Les représentations de la Suisse à l'étranger sont épaulées et ponctuellement délestées                                                                                                |           |           |           |
| – Examen/suivi de la qualité des solutions d'externalisation des visas pour des sites sélectionnés (nombre, min.)                                                                                                   | 3         | 3         | 3         |
| – Conseil/optimation des processus/analyse de représentations sélectionnées (nombre, min.)                                                                                                                          | 3         | 3         | 3         |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure, sauf dans les domaines suivants:

*Relations bilatérales et multilatérales:* en raison du changement à la tête du département, le nombre de visites bilatérales, de participations à des conférences internationales et de rencontres sur le territoire suisse n'a pas été aussi élevé que prévu.

## GP 3: RÉSEAU EXTÉRIEUR

### MANDAT DE BASE

Le réseau extérieur défend les intérêts et les valeurs de la Suisse dans les pays accueillant des représentations et au sein des organisations internationales. Il garantit la mise en œuvre des mesures prises par la Suisse dans le domaine de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire et de la sécurité humaine (coopération internationale). Il répond également de la fourniture des services consulaires relevant de ses compétences et de la transmission des affaires entre les services de l'État installés en Suisse et ceux qui se trouvent à l'étranger.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 39,3      | 40,3      | 42,7      | 2,5       | 6,1               |
| Charges et dépenses d'investissement | 438,1     | 492,2     | 465,8     | -26,5     | -5,4              |

### COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 a généré environ 90 % des revenus de fonctionnement et 56 % des charges de fonctionnement du département. La progression des revenus s'explique principalement par les recettes provenant des émoluments perçus pour la délivrance des visas et par des remboursements au titre des années précédentes.

Les charges se répartissent entre les charges de personnel (332,9 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (132,9 mio). Le changement de pratique comptable consécutif à l'instauration du NMG a entraîné des transferts, sans incidences financières, entre des crédits de transfert et l'enveloppe budgétaire, ce qui explique la progression des charges par rapport à l'exercice précédent. Celles-ci ont toutefois été moins élevées que prévu en raison d'un contexte économique mondial favorable (faiblesse du dollar et du renchérissement en particulier).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Services consulaires:</b> Les représentations suisses octroient d'excellents services et un suivi optimal aux Suisses de l'étranger, aux Suisses à l'étranger et aux visiteurs de la Suisse |           |           |           |
| - Lieux d'enregistrement des passeports à l'étranger: stationnaires et mobiles (indice)                                                                                                        | 101,0     | 99,8      | 101,6     |
| - Taux de visas refusés: écarts par rapport à la moyenne D/F/I/AT pour les 40 représentations principales (% max.)                                                                             | 1,3       | 20,0      | 5,1       |
| <b>Relations multilatérales:</b> Les intérêts et valeurs suisses sont sauvegardés et encouragés dans les enceintes internationales                                                             |           |           |           |
| - Sièges (nombre, min.)                                                                                                                                                                        | 6         | 10        | 6         |
| - Candidatures acceptées de hauts fonctionnaires suisses dans des organisations intern. (nombre, min.)                                                                                         | 10        | 5         | 9         |
| <b>Relations bilatérales:</b> Les relations bilatérales sont renforcées et développées dans chaque pays hôte                                                                                   |           |           |           |
| - Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, min.)                                                                                                                 | 57        | 60        | 20        |
| <b>Politique européenne:</b> Soutenir la politique d'intégration de la Suisse (uniquement missions en Europe)                                                                                  |           |           |           |
| - Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, min.)                                                                                                                 | 25        | 12        | 43        |
| <b>Coopération internationale:</b> Contribuer au développement mondial durable en vue de réduire la pauvreté et les risques mondiaux                                                           |           |           |           |
| - Réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (% min.)                                                                                                                  | 75        | 70        | 90        |
| <b>Promotion de la paix:</b> Contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité humaine                                                                                                    |           |           |           |
| - Initiatives diplomatiques (nombre, min.)                                                                                                                                                     | 18        | 18        | 20        |
| - Dialogues sur les droits de l'homme / mesures d'encouragement (nombre, min.)                                                                                                                 | 7         | 7         | 8         |
| <b>Relations sectorielles:</b> Les relations (économie, finances et commerce, science et éducation, environnement, énergie, transports, santé) sont soignées et développées                    |           |           |           |
| - Accords bilatéraux signés (nombre, min.)                                                                                                                                                     | 19        | 5         | 15        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

*Services consulaires:* l'objectif de 20 % fixé dans le budget 2017 au titre des visas refusés était trop élevé. Les objectifs ont été revus à la baisse et fixés à 5 % au maximum dans le budget 2018.

*Relations multilatérales:* le nombre de sièges pour lesquels la Suisse s'est portée candidate était inférieur aux prévisions initiales. Par conséquent, le nombre de sièges pourvus est également resté en deçà des valeurs budgétisées.

*Relations bilatérales:* en raison du changement à la tête du département, le nombre de visites n'a pas été aussi élevé que prévu.

## GP 4: AIDE HUMANITAIRE

### MANDAT DE BASE

L'aide humanitaire se concentre sur l'individu et son environnement immédiat dans les situations de crises, de conflits et de catastrophes. Elle intervient là où les structures locales ou étatiques se sont effondrées ou sont dépassées et ne peuvent plus répondre aux besoins de base de la population civile. Elle est également active dans la prévention des catastrophes, l'aide d'urgence et la reconstruction et contribue au développement et au renforcement du système humanitaire et des mécanismes internationaux de gestion des crises.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | -         | -         | -         | -         | -                 |
| Charges et dépenses d'investissement | 41,9      | 48,0      | 45,0      | -3,0      | -6,2              |

### COMMENTAIRE

Les charges liées au groupe de prestations 4 représentent environ 5 % de l'ensemble des charges de fonctionnement du département. Elles se répartissent entre le personnel de structure (16,5 mio), le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) (20,5 mio), le personnel local (1,7 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (6,3 mio). Au total, les coûts ont été plus faibles que prévu, étant donné que l'augmentation des charges de biens et services et charges d'exploitation (progression des coûts accessoires du CSA) a été plus que compensée par la diminution des ressources nécessaires à la couverture des coûts relatifs au personnel du CSA et au personnel local. Cette diminution tient au fait que le nombre de projets réalisés par la Direction du développement et de la coopération (DDC) a été moins important que prévu.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                           | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Aide d'urgence et reconstruction:</b> Les souffrances humaines dues aux crises, aux conflits et aux catastrophes sont atténuées et la protection de la population civile est améliorée |           |           |           |
| - Personnes ayant reçu une aide d'urgence directe, bilatérale ou multilatérale, pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)                                            | 2,500     | 2,500     | 2,800     |
| - Personnes bénéficiaires de mesures de reconstruction, bilat. ou multilat.; pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)                                               | 0,300     | 0,300     | 0,600     |
| <b>Prévention des catastrophes:</b> Contribuer à la réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels                                                                               |           |           |           |
| - Part des stratégies de coopération tenant compte de la diminution des risques de catastrophes (Disaster Risk Reduction) (% min.)                                                        | 70        | 70        | 70        |
| <b>Contribution à la politique multilatérale:</b> Développer le système humanitaire international et les instruments normatifs de l'aide humanitaire                                      |           |           |           |
| - Initiatives humanitaires avec forte participation suisse (nombre, min.)                                                                                                                 | 3         | 5         | 4         |
| - Experts du Corps suisse d'aide humanitaire mis à la disposition d'organisations internationales (nombre par EPT, min.)                                                                  | 42        | 45        | 44        |
| <b>Autonomie / disponibilité opérationnelles:</b> Les ressources peuvent être affectées rapidement, avec souplesse et en fonction des besoins                                             |           |           |           |
| - Réponses en l'espace de 24 h à des demandes d'aide d'Etats en situation de crise (% min.)                                                                                               | 100       | 100       | 100       |
| - Membres du Corps suisse d'aide humanitaire formés et disponibles (nombre, min.)                                                                                                         | 627       | 600       | 636       |
| <b>Utilisation effective des ressources:</b> Les frais d'administration de l'aide humanitaire se situent à un niveau adéquat                                                              |           |           |           |
| - Part des frais d'administration (% max.)                                                                                                                                                | 7         | 7         | 7         |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure, sauf dans les domaines suivants:

*Aide d'urgence et reconstruction:* un plus grand nombre de personnes ont pu recevoir l'aide d'urgence grâce à un engagement accru dans la lutte contre la famine (Nigéria, Soudan du Sud, Somalie, Yémen) et dans la crise qui frappe la Syrie ainsi qu'au Myanmar et au Bangladesh. Les mesures d'aide d'urgence et les mesures de reconstruction étant étroitement imbriquées, celles-ci ont également bénéficié à davantage de personnes (par ex. au Proche-Orient).

*Contribution à la politique multilatérale:* les objectifs n'ont juste pas été atteints. La Suisse a participé activement aux initiatives humanitaires suivantes: Sommet humanitaire mondial, *Grand Bargain* (pacte en faveur d'une aide humanitaire plus efficace), respect du droit humanitaire international et pacte mondial sur les réfugiés, qui vise à améliorer l'aide aux réfugiés.

## GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

### MANDAT DE BASE

La Coopération au développement de la DDC et la division Sécurité humaine de la Direction politique conçoivent et appliquent des mesures ayant trait à la coopération internationale. La Suisse contribue ainsi au développement mondial durable, à la réduction de la pauvreté et des risques globaux ainsi qu'au renforcement de la sécurité humaine.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 18,9      | -         | 1,6       | 1,6       | -                 |
| Charges et dépenses d'investissement | 85,7      | 90,5      | 84,3      | -6,2      | -6,9              |

### COMMENTAIRE

Les charges liées au groupe de prestations 5 représentent environ 10 % de l'ensemble des charges de fonctionnement du département. Elles se répartissent entre les charges de personnel (69,3 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (15 mio). Les charges de personnel sont inférieures aux prévisions budgétaires, car le DFAE a déjà pris des mesures en cours d'exercice afin de respecter les objectifs d'économies fixés par le Conseil fédéral par la voie du budget 2018. Par ailleurs, les charges de biens et services et charges d'exploitation de la division Sécurité humaine n'ont pas atteint les valeurs budgétisées.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                        | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Réduction de la pauvreté, accès aux services de base:</b> Contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie et à la participation aux processus décisionnels dans les pays/régions partenaires choisis |           |           |           |
| - Réalisation des objectifs dans les stratégies de coopération (% , min.)                                                                                                                                              | 70        | 70        | 90        |
| - Stratégies de coopération avec au moins 80% des ressources dans max. trois thèmes prioritaires (% , min.)                                                                                                            | 65        | 90        | 70        |
| - Stratégies élaborées en collaboration avec plusieurs services fédéraux (approche interdépartementale) (nombre, min.)                                                                                                 | 9         | 9         | 9         |
| - Part des frais d'administration (% , max.)                                                                                                                                                                           | 11        | 12        | 11        |
| <b>Globalisation favorable au développement:</b> Contribuer à la réduction des risques globaux et au renforcement du dialogue multilatéral                                                                             |           |           |           |
| - Initiatives innovantes avec participation de la Suisse au niveau mondial (nombre)                                                                                                                                    | 11        | 11        | 11        |
| - Part des organisations internationales soutenues avec évaluation satisfaisante des indicateurs d'efficacité (% , min.)                                                                                               | 84        | 80        | 86        |
| <b>Renforcement de la sécurité humaine:</b> Contribuer à la résolution de problèmes globaux dans le domaine de la sécurité humaine au travers de mesures concrètes                                                     |           |           |           |
| - Contributions à la prévention et à la gestion des conflits (nombre, min.)                                                                                                                                            | 22        | 21        | 21        |
| - Envoi d'experts (jours-personnes, min.)                                                                                                                                                                              | 32 000    | 32 000    | 32 800    |
| - Mise en œuvre de programmes/processus de promotion: paix, droits de l'homme, démocratie, politique humanitaire (nombre, min.)                                                                                        | 55        | 55        | 55        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

*Réduction de la pauvreté, accès aux services de base:* le degré d'atteinte des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (stratégies régionales et par pays) s'est sensiblement élevé, car les représentations à l'étranger ont davantage orienté leur action vers les résultats en se fondant sur des objectifs en matière d'efficacité et des indices de référence clairement définis. L'adaptation des directives relatives à l'application des stratégies de coopération vise un pilotage plus pertinent et une nouvelle progression du degré d'atteinte des objectifs.

Bien que des progrès aient été réalisés, l'objectif consistant à utiliser au moins 80 % des ressources dans trois thèmes prioritaires au maximum dans le cadre des stratégies de coopération n'a pas été atteint, en particulier du fait de l'approche interdépartementale. *Globalisation favorable au développement:* les indicateurs en matière d'efficacité sont plus élevés qu'auparavant, car les organisations internationales ont accru leur efficacité, ce qui est confirmé par des sources externes telles que le réseau MOPAN (*multilateral organisation performance assessment network*).

## GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

### MANDAT DE BASE

En collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la DDC applique les mesures relevant de la coopération dans le domaine de l'aide à la transition dans les pays de l'Est. La Suisse soutient ainsi les États d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans leurs efforts pour la mise en place d'une économie de marché à caractère social. Par l'intermédiaire de sa contribution à l'élargissement de l'UE, elle aide les nouveaux États membres de l'UE à réduire les inégalités sociales et économiques.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | –         | –         | –         | –         | –                 |
| Charges et dépenses d'investissement | 8,2       | 9,9       | 8,4       | -1,5      | -15,5             |

### COMMENTAIRE

Les charges liées au groupe de prestations 6 représentent environ 1 % de l'ensemble des charges de fonctionnement du département. Elles se répartissent entre les charges de personnel (7,0 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (1,4 mio). Les charges de personnel sont inférieures aux prévisions budgétaires, car le DFAE a déjà pris des mesures en cours d'exercice afin de respecter les objectifs d'économies fixés par le Conseil fédéral par la voie du budget 2018. Par ailleurs, des charges qui avaient été budgétisées dans le groupe de prestations 6 ont été comptabilisées dans le groupe de prestations 3.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                            | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Coopération à la transition:</b> Utilisation ciblée, conforme aux objectifs et efficace des moyens                                                                      |           |           |           |
| – Part de stratégies de coopération avec au plus quatre thèmes prioritaires par pays (% min.)                                                                              | 100       | 85        | 100       |
| – Part des moyens utilisés dans les thèmes prioritaires (% min.)                                                                                                           | 100       | 90        | 100       |
| – Réalisation des objectifs d'efficacité fixés dans les stratégies de coopération (% min.)                                                                                 | 94        | 70        | 90        |
| <b>Synergies avec le SECO:</b> La coordination avec le SECO est assurée dans le but d'obtenir une plus grande efficacité                                                   |           |           |           |
| – Part des stratégies de coopération communes avec le SECO (% min.)                                                                                                        | 89        | 80        | 89        |
| <b>Contribution à l'élargissement:</b> Les projets convenus avec les nouveaux pays membres sont mis en œuvre avec succès                                                   |           |           |           |
| – Part de projets achevés/en cours recevant une évaluation positive selon les critères définis (% min.)                                                                    | 94        | 98        | 99        |
| <b>Utilisation efficiente des ressources:</b> Les frais d'administration pour l'aide aux pays de l'Est et la contribution à l'élargissement se situent à un niveau adéquat |           |           |           |
| – Part des frais d'administration (moyenne pondérée) (% max.)                                                                                                              | 11,2      | 13,2      | 13,3      |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

*Aide aux pays de l'Est:* se basant sur une hypothèse prudente, la DDC a revu ces objectifs à la baisse dans le budget, en raison de l'évolution du contexte et de nouveaux enjeux (fragilité, migration, conflits). Or, les objectifs ont été largement dépassés, car la plupart des stratégies de coopération ont été redéfinies en 2016 et 2017, et il est désormais plus difficile de quantifier en début de période dans quelle mesure les objectifs seront atteints.

*Synergies avec le SECO:* le SECO participe à huit des neuf stratégies de coopération. Seule la stratégie de coopération avec la Moldavie est mise en œuvre sans la collaboration de cette unité administrative.

## GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

### MANDAT DE BASE

La Direction des ressources est le centre de compétences et de prestations du DFAE en matière de ressources. Elle garantit la disponibilité des ressources, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion du département axée sur les résultats. Elle exploite le réseau des représentations suisses à l'étranger. Les technologies de l'information nécessaires à l'exploitation du réseau extérieur sont fournies par l'unité organisationnelle Informatique DFAE (groupe de prestations 8).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 1,9       | 5,3       | 1,8       | -3,5      | -65,5             |
| Charges et dépenses d'investissement | 83,6      | 72,3      | 77,6      | 5,3       | 7,3               |

### COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 7 a généré environ 4 % des revenus de fonctionnement et 9 % des charges de fonctionnement du département. La légère diminution des revenus par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que des revenus divers ont été budgétisés de façon centralisée dans le groupe de prestations 7, mais comptabilisés dans d'autres groupes en cours d'exercice. Les charges liées au groupe de prestations 7 se répartissent entre les charges de personnel (51,0 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (26,6 mio). Leur augmentation tient à ce que des coûts divers ont été budgétisés de manière centralisée dans ce groupe de prestations.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                          | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Gestion du personnel:</b> Le DFAE dispose d'une politique du pers. moderne en adéquation avec les stratégies aux échelons supérieurs pour s'imposer, par une politique du personnel efficace, en tant qu'employeur attrayant et axé sur les résultats |           |           |           |
| - Fluctuations nettes (% max.)                                                                                                                                                                                                                           | 4,3       | 5,5       | 4,1       |
| - Candidatures par poste (Nombre moyen) - Concours diplomatique (nombre, min.)                                                                                                                                                                           | 23        | 15        | 26        |
| - Candidatures par poste (Nombre moyen) - Relève DDC (nombre, min.)                                                                                                                                                                                      | 38        | 15        | -         |
| - Candidatures par poste (Nombre moyen) - Services généraux (nombre, min.)                                                                                                                                                                               | 36        | 40        | 39        |
| - 1006G07Z001M06 (nombre, min.)                                                                                                                                                                                                                          | 31        | -         | -         |
| <b>Conseil juridique:</b> Les risques juridiques sont restreints, le soutien en vue de garantir la légalité des activités du DFAE est assuré                                                                                                             |           |           |           |
| - Procédures juridiques dont l'issue correspond à l'estimation des risques des processus (% min.)                                                                                                                                                        | 90        | 80        | 90        |
| <b>Innovation:</b> Le DFAE met en œuvre des solutions innovantes et axées sur les clients pour une exploitation efficace du réseau extérieur, en adéquation avec les priorités de la politique étrangère                                                 |           |           |           |
| - Part de représentations fonctionnant selon le principe «tous les acteurs sous un même toit» (House of Switzerland) (nombre)                                                                                                                            | 9         | 12        | 15        |
| <b>Gestion des voyages:</b> la Confédération dispose de prestations de voyage adaptées aux besoins, avantageuses en termes de coûts et de convivialité pour les déplacements professionnels et les rapatriements par voie aérienne.                      |           |           |           |
| - Evaluation des conditions préférentielles négociées, tous les 2 ans (échelle 1 à 5)                                                                                                                                                                    | -         | 3,0       | -         |
| - Evaluation des prestations de transport aérien pour les rapatriements par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) (échelle 1 à 10)                                                                                                                  | 8,0       | 8,0       | 8,0       |
| <b>Compétence financière:</b> Le DFAE dispose des compétences de conseil adéquates pour les questions financières, il veille à une comptabilité correcte et efficace, qu'il développe en fonction des besoins                                            |           |           |           |
| - Comptabilités gérées de manière centralisée par poste à plein temps (nombre, min.)                                                                                                                                                                     | 6         | 6         | 6         |
| - Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)                                                                                                                                               | oui       | oui       | oui       |
| - Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)                                                                                                                          | oui       | oui       | oui       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

*Gestion du personnel:* en 2017, les fluctuations nettes, qui se sont élevées à 4,1 %, ont été plus faibles que prévu. L'une des raisons en est probablement que les autres départements ont mis au concours moins de postes du fait des mesures d'économies de la Confédération. Comme aucun concours n'a été réalisé en 2017 dans le domaine de la coopération internationale, aucun chiffre n'est disponible à ce propos.

*Gestion des voyages:* en raison de modifications structurelles et d'un changement de gestion au sein de la Centrale des voyages de la Confédération (CVC), l'évaluation prévue en 2017 a été reportée à 2018.

## GP 8: INFORMATIQUE

### MANDAT DE BASE

L'unité organisationnelle Informatique DFAE est le centre de compétences et de prestations du département pour les technologies de l'information et de la communication. Elle garantit la disponibilité des ressources informatiques, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion du département axée sur les résultats. Elle coordonne et fournit en continu toutes les prestations informatiques dont les utilisateurs finaux ont besoin ainsi que l'infrastructure décentralisée du réseau extérieur. Elle est également en mesure de réagir avec rapidité et souplesse en cas de crise ou de situation exceptionnelle.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,8       | 0,7       | 0,8       | 0,1       | 10,5              |
| Charges et dépenses d'investissement | 47,0      | 52,2      | 48,1      | -4,1      | -7,8              |

### COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 8 a généré environ 6 % des charges de fonctionnement et 2 % des revenus de fonctionnement du département. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (15,7 mio), les charges de biens et services liées à l'informatique (28,6 mio), les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (2,2 mio), les amortissements (0,6 mio) et les charges d'investissement (1,0 mio).

Les charges sont inférieures de 4,1 millions aux prévisions budgétaires, car certains projets informatiques ont pris du retard (voir réserves affectées).

Sur les 48,1 millions enregistrés au titre des charges, 39,5 millions concernent l'exploitation de l'infrastructure et des applications spécialisées. Le montant restant de 8,6 millions résulte de la réalisation de projets d'exploitation et de projets de clients. Le projet «WinX» (mise en œuvre de la génération de systèmes de poste de travail 2020) a débuté en Suisse en 2017. Les travaux de conception liés au projet «Future IT Representations» (renouvellement de l'ensemble de l'infrastructure des représentations), qui vise à améliorer l'accessibilité par l'intermédiaire d'une nouvelle architecture, ont été lancés. Concernant le projet fédéral «GENOVA» (application standardisée de gestion des affaires), les travaux de conception se sont poursuivis pour le domaine spécialisé. En outre, des pans importants du projet fédéral «Mobile Device Management» (amélioration de la sécurité en matière de communication mobile) ont pu être réalisés. Enfin, le projet «Ordipro» (gestion du personnel diplomatique des représentations suisses à l'étranger) a été achevé, et le programme «ESYSP» (renouvellement des plateformes système du Département fédéral de justice et police) a débuté.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                  | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Satisfaction de la clientèle:</b> Fournir aux clients des prestations répondant à leurs besoins, conviviales et intégrées à 100%              |           |           |           |
| – Satisfaction des «utilisateurs finaux» et des «responsables application», tous les 2 ans (échelle 1 à 6)                                       | 4,9       | –         | –         |
| <b>Efficience financière:</b> Optimiser, pour les bénéficiaires, le rapport entre les coûts des TIC et les prestations                           |           |           |           |
| – Indice des prix constitué à partir d'un panier pondéré fondé sur une sélection de produits de l'OFIT (indice)                                  | 100       | 100       | 100       |
| <b>Sécurité des TIC:</b> Garantir la sécurité par le remplacement cyclique des composantes critiques                                             |           |           |           |
| – Part des composantes critiques identifiées, qui ont été remplacées dans les délais fixés dans le cadre d'une planification de 1-4 ans (% min.) | 90        | 90        | 90        |
| <b>Réussite du projet:</b> Les projets et leur exécution sont jugés de grande qualité, avantageux et ponctuels par les clients                   |           |           |           |
| – Satisfaction des mandataires des projets, tous les 2 ans (échelle 1 à 6)                                                                       | 5,1       | –         | –         |

### COMMENTAIRE

*Satisfaction de la clientèle et réussite des projets:* les prochaines enquêtes de satisfaction seront réalisées auprès de la clientèle en 2018.

*Efficience financière:* aucune adaptation des prix n'a été effectuée en 2017. Par conséquent, l'indice des prix est toujours de 100 %.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                          | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                             | <b>80 802</b>    | <b>76 019</b>    | <b>104 922</b>   | <b>28 902<br/>38,0</b>         |
| Domaine propre                                                        |                  |                  |                  |                                |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)            | 62 562           | 46 363           | 48 211           | 1 848<br>4,0                   |
| Domaine des transferts                                                |                  |                  |                  |                                |
| Remboursement de contributions et indemnités                          |                  |                  |                  |                                |
| E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités                | 3 286            | 324              | 31 230           | 30 906<br>n.d.                 |
| Remboursement de prêts et participations                              |                  |                  |                  |                                |
| E131.0105 Remboursement de prêts, Fondation des immeubles FIPOI       | 13 694           | 13 694           | 13 694           | 0<br>0,0                       |
| E131.0106 Remboursement de prêts pour l'équipement                    | 879              | 1 025            | 831              | -194<br>-19,0                  |
| E131.0107 Remboursement de prêts, Union postale universelle, Berne    | 376              | 376              | 376              | 0<br>0,0                       |
| Revenus financiers                                                    |                  |                  |                  |                                |
| E140.0001 Revenus financiers                                          | 5                | 14 238           | 10 580           | -3 657<br>-25,7                |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                             | <b>3 139 665</b> | <b>3 269 068</b> | <b>3 160 638</b> | <b>-108 430<br/>-3,3</b>       |
| Domaine propre                                                        |                  |                  |                  |                                |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)            | 814 214          | 877 112          | 839 152          | -37 959<br>-4,3                |
| <i>Transfert de crédit</i>                                            |                  | -760             |                  |                                |
| <i>Cession</i>                                                        |                  | 15 819           |                  |                                |
| <i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>        |                  | 3 050            |                  |                                |
| Crédits ponctuels                                                     |                  |                  |                  |                                |
| A202.0152 Cotisations de l'employeur, retraite anticipée              | 4 112            | 6 800            | 5 168            | -1 632<br>-24,0                |
| A202.0153 Présence expos univers. et grandes manifestations sportives | 6 874            | 5 340            | 5 035            | -305<br>-5,7                   |
| Domaine des transferts                                                |                  |                  |                  |                                |
| GP 2: Conduite de politique étrangère                                 |                  |                  |                  |                                |
| A231.0340 Actions en faveur du droit international public             | 1 133            | 1 158            | 1 151            | -7<br>-0,6                     |
| A231.0341 Participation au Partenariat pour la paix                   | 560              | 570              | 554              | -15<br>-2,7                    |
| A231.0342 Contributions de la Suisse à l'ONU                          | 110 554          | 123 211          | 107 348          | -15 864<br>-12,9               |
| A231.0343 Conseil de l'Europe, Strasbourg                             | 7 965            | 8 796            | 8 561            | -235<br>-2,7                   |
| A231.0344 Org. pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)    | 5 993            | 6 905            | 6 304            | -600<br>-8,7                   |
| A231.0345 Participation de la Suisse à la coopération francophone     | 4 483            | 4 764            | 4 736            | -28<br>-0,6                    |
| A231.0346 UNESCO, Paris                                               | 3 488            | 3 745            | 3 745            | 0<br>0,0                       |
| A231.0347 Mesures de désarmement des Nations Unies                    | 2 222            | 2 214            | 2 210            | -4<br>-0,2                     |
| <i>Supplément</i>                                                     |                  | 40               |                  |                                |
| A231.0348 Contributions aux institutions du droit international       | 2 829            | 3 145            | 3 047            | -97<br>-3,1                    |
| A231.0349 Contributions aux organisations du Rhin et de la mer        | 896              | 1 058            | 989              | -69<br>-6,5                    |
| A231.0350 Défense intérêts de la Suisse dans des organismes internat. | 1 139            | 1 156            | 1 109            | -47<br>-4,0                    |
| A231.0352 Prest. en mat. d'infrastr. et travaux visant amélior. sécu. | 1 257            | 2 910            | 2 000            | -910<br>-31,3                  |
| A231.0353 Tâches de la Suisse en tant qu'État hôte d'org. internat.   | 20 104           | 22 630           | 21 232           | -1 398<br>-6,2                 |
| A231.0354 Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève  | 1 118            | 1 118            | 1 118            | 0<br>0,0                       |
| A231.0355 Dispositif sécu. Genève internationale: groupe diplomatique | 800              | 800              | 800              | 0<br>0,0                       |
| A231.0356 Relations avec les Suisses de l'étranger                    | 3 212            | 3 157            | 3 056            | -101<br>-3,2                   |
| A231.0357 Assistance des Suisses de l'étranger                        | 2 213            | 3 181            | 1 212            | -1 968<br>-61,9                |
| A231.0358 Fondation Jean Monnet                                       | 200              | 199              | 199              | 0<br>0,0                       |
| A231.0359 Formation de marins                                         | 19               | 20               | -                | -20<br>-100,0                  |
| A235.0108 Prêts, Fondation des immeubles FIPOI                        | 18 392           | 74 650           | 39 692           | -34 958<br>-46,8               |
| GP 4: Aide humanitaire                                                |                  |                  |                  |                                |
| A231.0332 Soutien financier à des actions humanitaires                | 319 643          | 332 646          | 332 643          | -3<br>0,0                      |
| <i>Transfert de crédit</i>                                            |                  | 3 000            |                  |                                |
| A231.0333 Comité international de la Croix-Rouge, Genève              | 80 000           | 80 000           | 80 000           | 0<br>0,0                       |
| A231.0334 Aide alimentaire en produits laitiers                       | 18 378           | 20 000           | 20 000           | 0<br>0,0                       |
| A231.0335 Aide alimentaire en céréales                                | 12 865           | 14 000           | 14 000           | 0<br>0,0                       |
| A231.0351 OIM, Organisation internationale pour les migrations        | 520              | 623              | 623              | 0<br>0,0                       |
| <i>Supplément</i>                                                     |                  | 98               |                  |                                |
| GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine                |                  |                  |                  |                                |
| A231.0329 Actions spécifiques de la coopération au développement      | 835 346          | 785 647          | 785 199          | -448<br>-0,1                   |
| <i>Transfert de crédit</i>                                            |                  | -1 000           |                  |                                |

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                                  |                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs. | en %  |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------------------|-------|
| A231.0330                                                                     | Coopération multilatérale au développement                     | 318 789   | 318 381   | 318 034   | -346                   | -0,1  |
| A231.0331                                                                     | Reconstitution des ressources de l'IDA                         | 189 087   | 190 603   | 190 603   | 0                      | 0,0   |
| A231.0338                                                                     | Gestion civile des conflits et droits de l'homme               | 52 450    | 53 600    | 53 549    | -51                    | -0,1  |
|                                                                               | <i>Transfert de crédit</i>                                     |           | -1 300    |           |                        |       |
| A231.0339                                                                     | Centres genevois de politique de sécurité: DCAF/CPSG/CIDHG     | 30 892    | 31 087    | 31 087    | 0                      | 0,0   |
| A235.0110                                                                     | Participations, banques régionales de développement            | 36 148    | 44 721    | 44 684    | -37                    | -0,1  |
| <i>GP 6: Aide aux pays de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE</i> |                                                                |           |           |           |                        |       |
| A231.0336                                                                     | Aide aux pays de l'Est                                         | 141 576   | 134 069   | 134 053   | -16                    | 0,0   |
| A231.0337                                                                     | Contribution à l'élargissement de l'UE                         | 60 273    | 86 000    | 75 988    | -10 012                | -11,6 |
|                                                                               | <i>Report de crédits</i>                                       |           | 37 929    |           |                        |       |
| <i>GP 7: Centre de compétences des ressources</i>                             |                                                                |           |           |           |                        |       |
| A235.0107                                                                     | Prêts pour l'équipement                                        | 778       | 1 755     | 767       | -988                   | -56,3 |
| <i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>                            |                                                                |           |           |           |                        |       |
| A238.0001                                                                     | Réévaluations dans le domaine des transferts                   | 29 144    | 3 300     | 3 289     | -11                    | -0,3  |
|                                                                               | <i>Besoins de crédit supplémentaires (art. 33, al. 3, LFC)</i> |           | 3 300     |           |                        |       |
| <b>Charges financières</b>                                                    |                                                                |           |           |           |                        |       |
| A240.0001                                                                     | Charges financières                                            | -         | 18 000    | 17 700    | -300                   | -1,7  |
|                                                                               | <i>Besoins de crédit supplémentaires (art. 33, al. 3, LFC)</i> |           | 18 000    |           |                        |       |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>62 561 614</b> | <b>46 363 000</b> | <b>48 211 078</b> | <b>1 848 078</b>  | <b>4,0</b>        |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>58 118 773</i> | <i>45 615 700</i> | <i>43 561 080</i> | <i>-2 054 620</i> | <i>-4,5</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>3 700 958</i>  | <i>-</i>          | <i>3 859 413</i>  | <i>3 859 413</i>  | <i>-</i>          |
| <i>Imputation des prestations</i>  | <i>741 883</i>    | <i>747 300</i>    | <i>790 585</i>    | <i>43 285</i>     | <i>5,8</i>        |

En 2017, les revenus de fonctionnement ont résulté des éléments suivants:

- Émoluments pour actes administratifs (délivrance de visas et de passeports, prestations du réseau extérieur, OSNM) 39,0 mio
- Recettes de parrainage pour la participation de Présence Suisse à de grandes manifestations sportives et à des expositions universelles 0,6 mio
- Autres revenus divers (provenant du réseau extérieur, de la CVC, de ventes et du remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub>) 3,5 mio
- Remboursements des années précédentes 0,9 mio
- Revenus des immeubles, en particulier location de places de stationnement 0,1 mio
- Réduction des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires (sans incidences financières) 3,4 mio
- Informatique DFAE (imputation des prestations) 0,8 mio

Les revenus sont supérieurs aux prévisions budgétaires du fait notamment de la réduction des provisions qui avaient été constituées pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires (+ 3,4 mio), du bénéfice non budgétisé tiré de la vente d'actions détenues dans une fromagerie au Kirghizistan (+ 1,5 mio; projet achevé de la coopération au développement), du remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (+ 0,4 mio), des revenus de la CVC (+ 0,2 mio) et des revenus provenant du réseau extérieur (+ 0,9 mio). En revanche, les valeurs inscrites au budget n'ont pas été atteintes au niveau des autres revenus (- 3,7 mio) et des revenus provenant des émoluments (- 1,3 mio).

Le recul des revenus par rapport au compte 2016 s'explique par la dissolution, à la fin de 2016, des comptes de dépôt destinés à la régularisation de versements à des institutions financières multilatérales. Cette dissolution a généré des revenus uniques d'un montant de 18,7 millions.

**Bases légales**

Tarif des émoluments LEtr du 24.10.2007 (Oem-LEtr; RS 142.209), art. 12. O du 7.10.2015 sur les émoluments du DFAE (Oemol-DFAE; RS 191.11), art. 1. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11). LF du 6.10.2000 sur la promotion des exportations (RS 946.14), art. 3. O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4).

**E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS**

| CHF          | C<br>2016        | B<br>2017      | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------|------------------|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b> | <b>3 285 545</b> | <b>324 000</b> | <b>31 229 727</b> | <b>30 905 727</b> | <b>n.d.</b>       |

En 2017, la DDC a changé sa pratique en matière de comptabilisation des avances destinées au financement de projets de partenaires locaux. Désormais, les paiements sont enregistrés en tant que dépense à la date de leur virement aux partenaires locaux et non plus à la date de leur virement, dans la monnaie locale, sur des comptes bancaires de la DDC. Cette modification technique a fait diminuer les charges d'un montant unique de 28 millions. Par ailleurs, les remboursements provenant de projets achevés de la DDC (2,5 mio) sont considérablement plus élevés que le montant inscrit au budget. Ces deux facteurs expliquent pourquoi les remboursements de contributions et d'indemnités sont sensiblement supérieurs aux prévisions budgétaires et aux résultats du compte 2016.

**Bases légales**

O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01), art. 30.

**E131.0105 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>13 694 238</b> | <b>13 693 800</b> | <b>13 694 238</b> | <b>438</b> | <b>0,0</b>        |

Ce crédit comprend les remboursements des prêts octroyés à la FIPOI pour la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants en faveur d'organisations internationales. Les nouveaux prêts accordés commenceront à être remboursés dès que les travaux de construction seront achevés.

**Bases légales**

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

**Remarques**

Voir également crédit A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI».

**E131.0106 REMBOURSEMENT DE PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017      | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>879 074</b> | <b>1 025 000</b> | <b>830 548</b> | <b>-194 452</b> | <b>-19,0</b>      |

Les demandes de prêts s'étant révélées plus faibles que prévu, le remboursement des prêts accordés aux employés de la Confédération pour l'acquisition des objets nécessaires à l'installation et à l'équipement (y c. dépôts de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme) dans le cadre d'un transfert à l'étranger est inférieur aux valeurs budgétisées.

**Bases légales**

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 115.

**Remarques**

Voir également crédit A235.0107 «Prêts pour l'équipement».

**E131.0107 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, UNION POSTALE UNIVERSELLE, BERNE**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>375 760</b> | <b>375 800</b> | <b>375 760</b> | <b>-40</b> | <b>0,0</b>        |

Les conditions prévoient le remboursement, sur une période de 50 ans, du prêt octroyé en 1967 à l'Union postale universelle pour la construction d'un bâtiment. En vertu de l'AF du 3.6.1997, le remboursement du prêt est exempt d'intérêts.

**Bases légales**

AF du 19.12.1967 concernant l'octroi de nouveaux prêts à des organisations internationales en Suisse (Union postale universelle, Berne) (FF 1968 I 25). Amortissement fondé sur les art. 3 et 4 du contrat du 2.7.1969. AF du 3.6.1997 concernant la modification des conditions de remboursement du prêt accordé en 1967 à l'Union postale universelle (UPU) à Berne (FF 1997 III 871).

**E140.0001 REVENUS FINANCIERS**

| CHF                                | C<br>2016    | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>5 345</b> | <b>14 237 800</b> | <b>10 580 382</b> | <b>-3 657 418</b> | <b>-25,7</b>      |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>5 345</i> | <i>50 100</i>     | <i>6 506</i>      | <i>-43 594</i>    | <i>-87,0</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-</i>     | <i>14 187 700</i> | <i>10 573 876</i> | <i>-3 613 824</i> | <i>-25,5</i>      |

Les revenus financiers comprennent les plus-values enregistrées le 31.12.2017 sur les prêts et participations. La méthode de calcul ayant été modifiée, l'actualisation des prêts est désormais comptabilisée avec les revenus financiers. Les participations ne sont plus amorties immédiatement au moyen du crédit de subvention A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts», mais sont calculées à la fin de l'année, sur la base du cours en vigueur au moment de la cote (euro, dollar).

Les revenus financiers proviennent des éléments suivants:

|                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| — Actualisation des prêts accordés à la FIPOI                                                 | 8 504 987 |
| — Réévaluation de la participation dans le Fonds de rétablissement<br>du Conseil de l'Europe  | 1 042 654 |
| — Réévaluation de la participation dans le Fonds européen en faveur<br>de l'Europe du Sud-Est | 1 024 197 |
| — Gains en monnaie étrangère                                                                  | 5 874     |
| — Bénéfices comptables provenant des prêts accordés à la FIPOI                                | 2 038     |
| — Revenus des intérêts de prêts pour l'équipement                                             | 632       |

Les revenus sont inférieurs aux prévisions budgétaires, car les prêts et participations ont été réévalués dans le bilan établi au 31.12.2016. Les conséquences de cette nouvelle méthode de comptabilisation n'ont pas pu être prises en considération dans le budget.

### **Remarques**

Voir également crédits A235.0107 «Prêts pour l'équipement», A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement» et A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>814 213 588</b> | <b>877 111 512</b> | <b>839 152 241</b> | <b>-37 959 271<br/>-4,3</b>    |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | 18 108 700         |                    |                                |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 712 347 398        | 770 529 912        | 736 287 537        | -34 242 375<br>-4,4            |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 753 191            | 622 100            | 786 268            | 164 168<br>26,4                |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 101 113 000        | 105 959 500        | 102 078 436        | -3 881 064<br>-3,7             |
| Charges de personnel                                            | 548 075 758        | 622 982 100        | 604 483 390        | -18 498 710<br>-3,0            |
| <i>dont location de services</i>                                | 106 697            | 1 090 900          | 851 507            | -239 393<br>-21,9              |
| <i>dont personnel local</i>                                     | 67 102 317         | 109 035 900        | 102 820 492        | -6 215 408<br>-5,7             |
| <i>dont CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>  | -                  | 35 289 000         | 31 377 340         | -3 911 660<br>-11,1            |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation          | 265 304 821        | 253 107 312        | 233 018 004        | -20 089 308<br>-7,9            |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 32 951 722         | 33 935 600         | 33 096 103         | -839 497<br>-2,5               |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 2 615 344          | 3 719 882          | 5 404 109          | 1 684 227<br>45,3              |
| Charges d'amortissement                                         | 619 401            | 622 100            | 654 529            | 32 429<br>5,2                  |
| Dépenses d'investissement                                       | 213 608            | 400 000            | 996 319            | 596 319<br>149,1               |
| <b>Total équivalents plein temps</b>                            | <b>5 598</b>       | <b>5 580</b>       | <b>5 579</b>       | <b>-1<br/>0,0</b>              |
| <i>Personnel hors catégories spéciales</i>                      | 2 254              | 2 255              | 2 200              | -55<br>-2,4                    |
| <i>Personnel local</i>                                          | 3 166              | 3 150              | 3 195              | 45<br>1,4                      |
| <i>CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>       | 178                | 175                | 184                | 9<br>5,1                       |

Les charges de fonctionnement se répartissent entre les charges du réseau extérieur (55 %) et celles de la centrale (45 %).

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les *charges de personnel* sont inférieures de quelque 18,5 millions aux prévisions budgétaires en raison des facteurs suivants:

- charges liées au personnel local plus basses que prévu en raison des taux de change et des projets (- 6,2 mio);
- charges liées au personnel du CSA et du *pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix* moins élevées que prévu du fait de besoins moindres pour les missions du CSA (- 3,9 mio);
- anticipation des économies décidées par la voie du budget 2018 à l'occasion des nouvelles attributions de postes lors de la rotation annuelle (- 7,5 mio);
- diminution des besoins en personnel temporaire (*location de services*) pour des projets informatiques (- 0,2 mio).

Du fait de l'anticipation des mesures d'économies décidées par la voie du budget 2018, les charges relatives aux EPT (hors personnel des catégories spéciales) sont restées en deçà des prévisions budgétaires et des résultats du compte 2016. L'augmentation concernant le personnel local tient aux besoins accrus au niveau du réseau extérieur et des projets de la DDC. On sait par expérience que l'effectif du personnel local est soumis à des fluctuations relativement importantes.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Le solde de crédit affiché par les *charges de biens et services et charges d'exploitation* (- 20,1 mio) tient aux raisons suivantes:

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 0,8 million aux prévisions budgétaires, car les prestations de projets ont nécessité moins de fonds. Sur un montant total de 33,1 millions, 28,6 millions concernent l'exploitation de l'infrastructure et des applications spécialisées ainsi que la réalisation de projets informatiques. Le montant restant de 4,5 millions provient de raccordements supplémentaires à Internet, de la communication mobile et des équipements multimédias des représentations suisses à l'étranger.

Les *charges de conseil* excèdent de 1,7 million le montant inscrit au budget. Ce dépassement tient au changement qui a été opéré au niveau de la comptabilisation des ressources affectées aux études préliminaires dans le domaine de la coopération internationale. Budgétisées initialement en tant que charges de transfert, ces ressources ont été comptabilisées avec les charges propres conformément au principe de la spécialité.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* sont inférieures de 20,3 millions au montant budgétisé. Ce recul tient aux facteurs suivants:

- Par suite de l'instauration du NMG, les charges propres de la coopération internationale ont été transférées des crédits de transfert vers l'enveloppe budgétaire du DFAE, et la méthode de comptabilisation a été modifiée. La première budgétisation consécutive à ce changement de paramètre a été effectuée sur la base d'estimations qui, en cours d'exercice, se sont révélées trop hautes. C'est pourquoi le montant budgétisé n'a pas été atteint (- 11 mio).
- Les dépenses que le personnel des représentations engage sur place pour le règlement de frais, des achats de moindre importance, des événements ou l'entretien sont effectuées dans la monnaie locale. Les charges ont été moins élevées que prévu en raison d'un contexte économique mondial favorable (faiblesse du dollar et du renchérissement en particulier).

### Charges d'amortissement et dépenses d'investissement

Les charges dépassent de 0,6 million les prévisions budgétaires en raison de l'achat de serveurs pour le projet «Future IT Representations» (renouvellement de l'ensemble de l'infrastructure des représentations) et de l'exploitation de l'application SSZ (zone de services partagés). En dépit d'une augmentation des dépenses d'investissement, les charges d'amortissement sont restées stables en 2017.

### Mutations de crédits

- Cessions d'environ 11 millions pour les cotisations de l'employeur destinées à compenser les écarts entre salaire et structure d'âge, la nouvelle assurance fondée sur l'O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP), l'intégration professionnelle, les personnes en formation et les stagiaires
- Transfert de crédit de 2 millions vers le crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires», en faveur de l'aide aux réfugiés rohingyas
- Transfert de crédit de 1,3 million du crédit A231.0338 «Gestion civile des conflits et droits de l'homme», pour les charges de personnel du pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix
- Diverses cessions liées à des projets informatiques (4,1 mio)
- Dépassement de crédit de 3,1 millions dû à la dissolution de réserves affectées

### ENVELOPPES BUDGÉTAIRES PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                          | GP 1: Soutien à la conduite, au pilotage et à la coordination des affaires |        | GP 2: Conduite de la politique étrangère |        | GP 3: Réseau extérieur |         |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------|--------|------------------------|---------|
|                                                          | C 2016                                                                     | C 2017 | C 2016                                   | C 2017 | C 2016                 | C 2017  |
| <b>milliers CHF</b>                                      |                                                                            |        |                                          |        |                        |         |
| Charges et dépenses d'investissement                     | 33 250                                                                     | 31 520 | 76 619                                   | 78 448 | 438 062                | 465 762 |
| Charges de personnel                                     | 23 362                                                                     | 23 027 | 68 174                                   | 66 798 | 303 514                | 332 892 |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation   | 9 888                                                                      | 8 492  | 8 444                                    | 11 650 | 134 548                | 132 871 |
| dont charges de biens et services liées à l'informatique | -                                                                          | -      | -                                        | -      | 4 542                  | 4 484   |
| dont charges de conseil                                  | 39                                                                         | 60     | 776                                      | 271    | 812                    | 1 136   |
| Dépenses d'investissement                                | -                                                                          | -      | -                                        | -      | -                      | -       |
| Équivalents plein temps (Ø)                              | 145                                                                        | 134    | 395                                      | 381    | 3 849                  | 3 840   |

|                                                          | GP 4: Aide humanitaire |        | GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine |        | GP 6: Coopération à la transition dans les États d'Europe de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE |        |
|----------------------------------------------------------|------------------------|--------|--------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
|                                                          | C 2016                 | C 2017 | C 2016                                                 | C 2017 | C 2016                                                                                                       | C 2017 |
| <b>milliers CHF</b>                                      |                        |        |                                                        |        |                                                                                                              |        |
| Charges et dépenses d'investissement                     | 41 855                 | 45 040 | 85 687                                                 | 84 286 | 8 193                                                                                                        | 8 358  |
| Charges de personnel                                     | 19 158                 | 38 779 | 59 421                                                 | 69 288 | 7 811                                                                                                        | 6 931  |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation   | 22 698                 | 6 261  | 26 266                                                 | 14 998 | 382                                                                                                          | 1 426  |
| dont charges de biens et services liées à l'informatique | 0                      | 10     | 38                                                     | 17     | 0                                                                                                            | 0      |
| dont charges de conseil                                  | 1                      | 402    | 225                                                    | 2 292  | 0                                                                                                            | 630    |
| Dépenses d'investissement                                | -                      | -      | -                                                      | -      | -                                                                                                            | -      |
| Équivalents plein temps (Ø)                              | 318                    | 313    | 446                                                    | 458    | 42                                                                                                           | 46     |

|                                                          | GP 7: Centre de compétences des ressources |        | GP 8: Informatique |        |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------|--------------------|--------|
|                                                          | C 2016                                     | C 2017 | C 2016             | C 2017 |
| <b>milliers CHF</b>                                      |                                            |        |                    |        |
| Charges et dépenses d'investissement                     | 83 569                                     | 77 607 | 46 980             | 48 132 |
| Charges de personnel                                     | 51 417                                     | 51 036 | 15 219             | 15 733 |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation   | 32 152                                     | 26 571 | 30 928             | 30 749 |
| dont charges de biens et services liées à l'informatique | -                                          | -      | 28 371             | 28 585 |
| dont charges de conseil                                  | 762                                        | 613    | -                  | -      |
| Charges d'amortissement                                  | -                                          | -      | 619                | 655    |
| Dépenses d'investissement                                | -                                          | -      | 214                | 996    |
| Équivalents plein temps (Ø)                              | 302                                        | 309    | 101                | 98     |

**A202.0152 COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR, RETRAITE ANTICIPÉE**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>4 112 482</b> | <b>6 800 000</b> | <b>5 167 725</b> | <b>-1 632 275</b> | <b>-24,0</b>      |

Un délai transitoire de cinq ans courant jusqu'en 2018 a été fixé après l'instauration de la nouvelle assurance fondée sur l'ORCPP. Désireuses de bénéficier des dispositions antérieures à cette réforme, figurant à l'art. 33, al. 3, OPers, 17 personnes ont pris une retraite anticipée en 2017, contre 11 en 2016. Cela s'est traduit par une augmentation de 1 million des charges par rapport à celles de l'exercice précédent. Le nombre de retraites anticipées ayant toutefois été moins élevé que prévu, le compte affiche un solde de crédit de 1,6 million.

**Bases légales**

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 33, al. 3. O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3).

**A202.0153 PRÉSENCE EXPOS UNIVERS. ET GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES**

| CHF                                                    | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>               | <b>6 873 593</b> | <b>5 339 948</b> | <b>5 035 052</b> | <b>-304 896</b> | <b>-5,7</b>       |
| Charges de personnel                                   | 1 340 000        | 773 600          | 1 343 795        | 570 195         | 73,7              |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation | 5 533 592        | 4 566 348        | 3 691 258        | -875 090        | -19,2             |
| Équivalents plein temps (Ø)                            | -                | 7                | 9                | 2               | 28,6              |

Instruments de communication sur la scène internationale, les expositions universelles et grandes manifestations sportives servent à mieux faire connaître la Suisse et à améliorer son image à l'étranger.

Les ressources ont été utilisées pour les manifestations suivantes:

|                                                                                                         |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| — Jeux olympiques d'été 2016 de Rio de Janeiro, Brésil<br>(démontage de la Maison suisse)               | 4 085     |
| — Exposition internationale 2017 d'Astana, Kazakhstan<br>(exploitation et démontage du Pavillon Suisse) | 2 477 149 |
| — Jeux olympiques d'hiver 2018 de Pyeongchang, Corée<br>(travaux préliminaires)                         | 2 021 672 |
| — Exposition universelle 2020 de Dubaï<br>(concours de projets pour le Pavillon Suisse)                 | 532 146   |

Le crédit destiné à couvrir les charges de biens et services et charges d'exploitation n'a pas été utilisé dans son intégralité, car certains objectifs en matière de parrainage n'ont pas été atteints. L'exposition internationale d'Astana et les travaux intensifs effectués en amont pour assurer la présence de la Suisse aux Jeux olympiques d'hiver expliquent le dépassement du crédit alloué aux charges de personnel.

**Bases légales**

LF du 24.3.2000 sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger (RS 194.1), art. 2.

**Remarques**

Crédit d'engagement «Exposition universelle 2020 de Dubaï» (V0303.00), voir tome 1, ch. C 12.

## APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016                              | 1 210 000             | 11 000 000            | 12 210 000          |
| Dissolution                                     | –                     | -3 050 000            | -3 050 000          |
| <b>État au 31.12.2017</b>                       | <b>1 210 000</b>      | <b>7 950 000</b>      | <b>9 160 000</b>    |
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | 10 000 000            | 4 000 000             | 14 000 000          |

## Dissolution et utilisation de réserves en 2017

Des réserves affectées d'un montant de 3,05 millions ont été utilisées pour des projets informatiques durant l'année 2017. La dissolution des réserves a concerné les projets suivants:

- WinX (mise en œuvre de la génération de systèmes de poste de travail 2020) 1,0 mio
- Mobile Device Management 0,6 mio
- Divers projets (traitement des tâches consulaires, gestion du personnel diplomatique des représentations suisses à l'étranger, instauration de la gestion des contrats de la Confédération, Vision+ [harmonisation de la comptabilité à l'étranger]) 1,45 mio

## Demande de constitution de nouvelles réserves

En février 2017, le Conseil fédéral a approuvé des mesures visant à équilibrer le budget 2018 et à freiner la croissance des dépenses. Ainsi, les charges de fonctionnement (charges propres) ont été réduites de 150 millions par rapport au dernier plan financier. Le DFAE est concerné à hauteur de 12,2 millions. Prenant acte de ces mesures, il a modifié la répartition des ressources en vue de la définition des objectifs et indicateurs du budget 2018. Parallèlement à cela, il a déjà fait des économies en 2017 afin d'augmenter l'efficacité de l'organisation. Étant donné les changements à venir au sein du département, les sommes économisées seront utilisées pour la constitution de réserves générales d'un montant de 10 millions.

Par ailleurs, des projets informatiques ont accusé du retard (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»), et des fonds d'un montant de 4,0 millions n'ont pas pu être affectés comme prévu. Par conséquent, des réserves affectées doivent être constituées pour les projets suivants:

- GENOVA (application standardisée pour la gestion des affaires) 1,6 mio
- Future IT Representations (renouvellement de l'infrastructure des représentations) 1,3 mio
- SAT-PHONE (remplacement de la téléphonie par satellite à l'étranger) 0,7 mio
- Centre d'information consulaire 0,2 mio
- Coopération entre l'unité organisationnelle Informatique DFAE et l'OFIT 0,2 mio

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

## A231.0340 ACTIONS EN FAVEUR DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 133 318</b> | <b>1 157 800</b> | <b>1 150 966</b> | <b>-6 834<br/>-0,6</b>         |

Ce crédit est destiné au financement de projets de moindre envergure ayant trait aux thèmes suivants: droits de l'homme et droit humanitaire international, juridiction pénale internationale, promotion de la connaissance et de la compréhension du droit international en Suisse, promotion du principe de la prééminence du droit (*international rule of law*) et lutte contre le terrorisme. Les bénéficiaires de ces fonds sont en premier lieu des organisations non gouvernementales, des hautes écoles et d'autres institutions et parfois des organisations internationales.

## Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 5.6.2015 concernant la reconduction du crédit «Actions volontaires en faveur du droit international public» (A2310.0559) pour la période 2016–2019.

**A231.0341 PARTICIPATION AU PARTENARIAT POUR LA PAIX**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| <b>Total</b> avec incidences financières | <b>560 208</b> | <b>569 800</b> | <b>554 400</b> | <b>-15 400 -2,7</b>            |

Les fonds sont utilisés pour l'organisation de projets, conférences et séminaires en lien avec la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix et pour le financement de manifestations multilatérales consacrées aux questions de sécurité internationale qui correspondent aux priorités de la politique extérieure suisse. Chaque pays est libre de fixer bilatéralement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord les domaines dans lesquels il désire coopérer. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisateurs de projets, conférences et séminaires et les participants à ces manifestations.

Les fonds ont été utilisés pour des conférences, des séminaires et des formations, des projets de sécurisation et de destruction d'armes et de munitions, la recherche sur mandat, des projets de lutte contre la corruption dans le domaine de la sécurité et des projets de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (protection des droits des femmes et intégration des femmes dans les accords de paix).

**Bases légales**

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. Le Conseil fédéral détermine chaque année le programme de coopération de la Suisse.

**A231.0342 CONTRIBUTIONS DE LA SUISSE À L'ONU**

| CHF                         | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                | <b>110 554 460</b> | <b>123 211 300</b> | <b>107 347 602</b> | <b>-15 863 698 -12,9</b>       |
| avec incidences financières | 138 417 819        | 123 211 300        | 102 599 744        | -20 611 556 -16,7              |
| sans incidences financières | -27 863 358        | -                  | 4 747 857          | 4 747 857 -                    |

Les contributions de la Suisse à l'ONU sont composées des éléments suivants:

## Contributions obligatoires:

|                                                          |            |
|----------------------------------------------------------|------------|
| — Budget ordinaire de l'ONU                              | 28 754 104 |
| — Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie     | 505 197    |
| — Autres tâches de la Cour pénale internationale (IRM)   | 703 162    |
| — Opérations de maintien de la paix                      | 76 746 788 |
| — Conventions de l'ONU sur le désarmement CAB, CCAC, TNP | 11 479     |

## Autres contributions:

|                                                                                                                                                          |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| — Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) | 200 000 |
| — Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)                                                                               | 80 000  |
| — service de traduction germanophone de l'ONU                                                                                                            | 346 872 |

Le taux de la contribution de la Suisse au budget ordinaire de l'ONU et aux opérations de maintien de la paix s'élève à 1,14 % pour la période allant de 2016 à 2018. La clé de répartition est redéfinie tous les trois ans sur la base de critères économiques des pays membres. Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires en raison notamment des coupes budgétaires opérées par l'ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix et de l'arrêt des missions de stabilisation en Côte d'Ivoire (ONUCI) et en Haïti (MINUSTAH). Par ailleurs, les coûts liés au Plan stratégique patrimonial (rénovation du Palais des Nations à Genève) n'ont pas été imputés séparément aux États membres, comme cela était prévu dans le budget, mais ont été compensés par la voie du budget ordinaire de l'ONU, et la liquidation du Tribunal pour le Rwanda a été achevée.

**Bases légales**

Cst. (RS 101), art. 197, ch. 1, et art. 184, al. 1. ACF du 18.11.2015 concernant la poursuite du paiement des contributions de la Suisse à divers instituts de formation et de recherche des Nations Unies dans le domaine social et économique ainsi que dans le domaine du désarmement. ACF du 24.5.2017 concernant le paiement rétroactif 2017 et l'augmentation des contributions au service de traduction germanophone de l'ONU à New York pour les années 2018 et 2019.

**A231.0343 CONSEIL DE L'EUROPE, STRASBOURG**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>7 965 460</b> | <b>8 796 100</b> | <b>8 561 138</b> | <b>-234 962</b> | <b>-2,7</b>       |

Le Conseil de l'Europe a pour mission de favoriser le rapprochement de ses pays membres. La contribution obligatoire de la Suisse est répartie entre plusieurs budgets du Conseil de l'Europe, dont les principaux sont le budget ordinaire, le budget des pensions, le fonds européen pour la jeunesse et le fonds extraordinaire relatif au financement du Palais des droits de l'homme.

La part de la Suisse s'est élevée à 2,51 % en 2017. Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car le budget ordinaire de l'ONU a été établi sur la base d'une croissance nominale nulle au lieu de la croissance prévue de 2 %, et la clé de répartition a été moins augmentée que prévu.

**Bases légales**

Statut du Conseil de l'Europe du 5.5.1949 (RS 0.192.030), art. 39.

**A231.0344 ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>5 993 117</b> | <b>6 904 500</b> | <b>6 304 170</b> | <b>-600 330</b> | <b>-8,7</b>       |

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organe de sécurité paneuropéen qui traite un large éventail de questions liées à la sécurité telles que les droits de l'homme, la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, le droit des minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de police, la lutte contre le terrorisme ainsi que les activités économiques et environnementales.

Deux barèmes résultant de négociations politiques sont utilisés pour le calcul de la contribution obligatoire de la Suisse. Le premier permet de répartir les coûts du secrétariat et des institutions, et le second, ceux des présences sur le terrain (missions). La contribution de la Suisse n'a guère évolué par rapport à l'exercice précédent. Elle s'est maintenue à 2,81 % pour ce qui concerne les coûts du secrétariat et des institutions, à 2,72 % pour les présences sur le terrain et à 2,72 % pour les coûts liés aux activités de la mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine.

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires du fait, notamment, que l'effectif de la MSO a été réduit, contre toute attente, de 800 observateurs en 2016 à environ 670 en 2017.

**Bases légales**

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1.

**A231.0345 PARTICIPATION DE LA SUISSE À LA COOPÉRATION FRANCOPHONE**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>4 482 887</b> | <b>4 763 900</b> | <b>4 735 823</b> | <b>-28 077</b> | <b>-0,6</b>       |

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) mène une action politique en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme et encourage dans tous les domaines la collaboration entre ses États membres. Les premiers bénéficiaires de cette aide financière sont l'OIF, et les destinataires finaux, la population des 84 pays francophones membres de l'OIF. En 2017, les fonds ont été répartis comme suit:

|                                           |           |
|-------------------------------------------|-----------|
| — Contribution obligatoire                | 4 329 382 |
| — Contributions à des actions volontaires | 406 441   |

La contribution obligatoire de la Suisse à l'OIF a été fixée à 9,57 % du budget de l'organisation pour la période allant de 2015 à 2018. Les projets que la Suisse soutient sur une base volontaire ont porté sur la formation professionnelle duale, la promotion de la démocratie, la participation de la Suisse aux Jeux de la francophonie et l'égalité des chances.

**Bases légales**

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. Convention du 20.3.1970 relative à l'Agence de coopération culturelle et technique (RS 0.440.7).

**A231.0346 UNESCO, PARIS**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>3 487 707</b> | <b>3 744 900</b> | <b>3 744 900</b> | <b>0</b><br><b>0,0</b>         |

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se propose de contribuer au maintien de la paix par l'éducation, la science, la culture et la communication.

La contribution obligatoire de la Suisse, qui s'élève à 3,6 millions, est destinée au budget ordinaire de l'UNESCO. Elle est fixée conformément à la clé de répartition de l'ONU, qui est définie pour trois ans (période actuelle allant de 2016 à 2018), et représente 1,14 % du budget de l'UNESCO. Atteignant 0,1 million, les autres contributions à l'UNESCO ont permis de soutenir des projets de l'organisation qui correspondent aux priorités de la Suisse (promotion de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes).

**Bases légales**

Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture du 16.11.1945 (RS 0.407), art. IX. Cst. (RS 107), art. 184, al. 1. ACF du 17.12.2014 relatif aux contributions volontaires inscrites au budget de la Direction politique du DFAE pour un soutien à l'action de l'UNESCO pour la période allant de 2014 à 2017.

**A231.0347 MESURES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 221 817</b> | <b>2 214 300</b> | <b>2 209 950</b> | <b>-4 350</b><br><b>-0,2</b>   |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                  | 40 000           |                  |                                |

Les bénéficiaires de ces contributions obligatoires sont l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Les contributions de la Suisse, qui sont calculées en fonction de la clé de répartition de l'ONU, se sont réparties comme suit en 2017:

- OIAC (taux de contribution de la Suisse égal à 1,15 %) 827 975
- OTICE (taux de contribution de la Suisse égal à 1,16 %) 1 381 975

**Bases légales**

Convention du 13.1.1993 sur les armes chimiques (CAC; RS 0.575.08). AF du 18.6.1999 concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (FF 1999 4738).

**A231.0348 CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS DU DROIT INTERNATIONAL**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 828 537</b> | <b>3 144 800</b> | <b>3 047 352</b> | <b>-97 448</b><br><b>-3,1</b>  |

La Cour pénale internationale (CPI) a compétence pour poursuivre les auteurs des crimes les plus graves en matière de droit pénal international (par ex. génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre). La Cour permanente d'arbitrage a été créée dans le but de contribuer au règlement pacifique des conflits internationaux. Organe permanent de la communauté internationale, la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits enquête sur des violations du droit humanitaire international. Les contributions obligatoires à ces institutions du droit international se sont réparties comme suit:

- CPI, La Haye 3 024 392
- Cour permanente d'arbitrage, La Haye 18 199
- Commission internationale humanitaire d'établissement des faits 4 761

Le taux de contribution de la Suisse au budget de la CPI s'est élevé à 1,94 %. La diminution des besoins est due au fait que l'augmentation de la contribution obligatoire a été plus modérée que prévu, malgré un nombre croissant de procédures.

**Bases légales**

Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17.7.1998 (RS 0.312.1), en particulier art. 114, 115 et 117. Convention du 18.10.1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (RS 0.193.212), en particulier art. 50. Protocole additionnel du 8.6.1977 aux Conventions de Genève du 12.8.1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (RS 0.578.521), en particulier art. 90. ACF du 22.6.1994 concernant la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

**A231.0349 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS DU RHIN ET DE LA MER**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017      | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>896 234</b> | <b>1 057 700</b> | <b>988 577</b> | <b>-69 123</b> | <b>-6,5</b>       |

Les contributions obligatoires aux organisations internationales du Rhin et de la mer se sont réparties comme suit:

|                                                  |         |
|--------------------------------------------------|---------|
| — Commission centrale pour la navigation du Rhin | 623 268 |
| — Tribunal international du droit de la mer      | 176 613 |
| — Autorité internationale des fonds marins       | 100 707 |
| — Organisation maritime internationale           | 87 989  |

La Commission centrale pour la navigation du Rhin est financée à parts égales par ses cinq États membres (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suisse). Le budget 2017 a été défini par l'assemblée plénière en décembre 2016. La contribution au Tribunal international du droit de la mer et à l'Autorité internationale des fonds marins s'élève à 1,14 %. Elle est déterminée au moyen de la même clé de répartition que celle de l'ONU. La contribution annuelle versée à l'Organisation maritime internationale comprend une contribution de base et une contribution fondée sur le tonnage de la flotte.

**Bases légales**

Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (RS 0.747.305.15). Accord du 28.7.1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (RS 0.747.305.151). Convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim le 17.10.1868, entre le Grand-Duché de Bade, la Bavière, la France, le Grand-Duché de Hesse, les Pays-Bas et la Prusse (RS 0.747.224.101), art. 47. Convention du 9.9.1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (RS 0.747.224.011), art. 10. Convention du 6.3.1948 portant création de l'organisation maritime internationale (RS 0.747.305.91), art. 39.

**A231.0350 DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA SUISSE DANS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 138 630</b> | <b>1 155 800</b> | <b>1 109 063</b> | <b>-46 737</b> | <b>-4,0</b>       |

Outre la contribution obligatoire au Bureau International des Expositions à Paris, responsable de l'attribution des expositions universelles et internationales, ce crédit comprend les aides financières qui permettent à la Confédération de participer aux coûts liés à des conférences ou séminaires internationaux, de recourir aux connaissances de spécialistes externes avant, pendant et après des négociations multilatérales (par ex. en finançant des offices spécialisés) et de financer les programmes «Jeunes experts associés» de l'ONU. La Confédération apporte ainsi sa contribution à la promotion du dialogue international consacré à des thèmes d'actualité ainsi qu'au placement de la relève suisse dans des organisations internationales.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

|                                               |           |
|-----------------------------------------------|-----------|
| — Bureau International des Expositions, Paris | 34 650    |
| — Aides financières                           | 1 074 413 |

**Bases légales**

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 18.11.2015 concernant la promotion de la présence et la défense des intérêts de la Suisse dans des organismes internationaux pour les années 2016 à 2019. Convention du 22.11.1928 concernant les expositions internationales (RS 0.945.11), art. 9.

**A231.0352 PRESTATIONS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE ET TRAVAUX VISANT À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 256 651</b> | <b>2 910 000</b> | <b>2 000 000</b> | <b>-910 000</b> | <b>-31,3</b>      |

Ce crédit sert à couvrir les coûts des nouveaux travaux que les organisations internationales siégeant à Genève doivent effectuer pour améliorer la sécurité et auxquels la Confédération doit participer sur le plan financier. Il permet également d'acquitter les coûts relatifs à l'entretien des ouvrages déjà réalisés pour l'amélioration de la sécurité. En vertu de la loi sur l'État hôte, des aides financières peuvent par ailleurs être accordées aux bénéficiaires institutionnels, telles les organisations intergouvernementales et institutions internationales, pour des prestations en matière d'infrastructure.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| — Modernisation du Centre international de conférences de Genève | 2 000 000 |
|------------------------------------------------------------------|-----------|

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car les mesures visant à améliorer la sécurité des bâtiments des organisations internationales n'ont pas été renforcées (- 0,9 mio). L'exécution des travaux correspondants est très complexe et requiert un consensus entre les acteurs les plus divers. C'est la raison pour laquelle les travaux n'ont pas pu autant progresser que prévu.

#### Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

#### Remarques

Crédits d'engagement «Mesures de sécurité, bâtiments d'organisations internationales en Suisse» (V0014.03) et «Contribution au Centre international de conférences Genève (CICG) 2016–2019» (V0257.00), voir tome 1, ch. C 12.

### A231.0353 TÂCHES DE LA SUISSE EN TANT QU'ÉTAT HÔTE D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>20 103 703</b> | <b>22 630 400</b> | <b>21 231 925</b> | <b>-1 398 475</b> | <b>-6,2</b>       |

Cette aide financière permet d'appliquer la politique d'État hôte de la Suisse. Elle est accordée aux bénéficiaires institutionnels visés dans la LEH, tels les institutions internationales, les organisations intergouvernementales, les conférences internationales et d'autres organismes internationaux. Les ressources ont été réparties comme suit:

|                                                                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| — Projets ponctuels (manifestations, réceptions, candidatures, conférences, établissements, études, etc.)     | 11 972 552 |
| — Exploitation du CICG                                                                                        | 6 454 000  |
| — Participation aux frais de loyer des organisations internationales                                          | 1 426 879  |
| — Entretien du Centre William Rappard et de la salle de conférence de l'Organisation mondiale du commerce     | 1 207 000  |
| — Travaux d'entretien visant à améliorer la sécurité des bâtiments abritant des organisations internationales | 141 342    |
| — Contribution obligatoire au loyer de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE               | 30 152     |

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car la participation de la Confédération aux frais de loyer des organisations internationales (- 1,5 mio), la contribution à l'entretien du Centre William Rappard (- 0,8 mio), les coûts de location du CICG (- 0,5 mio) et les travaux d'entretien visant à améliorer la sécurité des bâtiments (- 0,1 mio) ont nécessité moins de fonds que prévu. En revanche, les dépenses liées aux projets ponctuels ont dépassé les valeurs budgétisées (+ 1,5 mio).

#### Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

#### Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016–2019» (Z0058.00), voir tome 1, ch. C 21.

### A231.0354 MUSÉE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs. | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 118 400</b> | <b>1 118 100</b> | <b>1 118 100</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

L'histoire et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont exposées au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève. La contribution de la Confédération aux coûts d'exploitation du musée a représenté en 2017 environ 30 % de toutes les contributions à ces coûts et couvert près de 22 % d'entre eux. Les autres contributeurs sont le canton de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La Confédération siège au Conseil de fondation.

#### Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

#### Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016–2019» (Z0058.00), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0355 DISPOSITIF SÉCU. GENÈVE INTERNATIONALE: GROUPE DIPLOMATIQUE**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>800 000</b> | <b>800 000</b> | <b>800 000</b> | <b>0<br/>0,0</b>               |

Le financement porte sur l'application des mesures destinées à garantir la sécurité des représentations permanentes et des organisations internationales ainsi que sur la protection des personnes assurée par le groupe diplomatique de la police de Genève.

**Bases légales**

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20, let. f.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016-2019», voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0356 RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>3 212 374</b> | <b>3 157 000</b> | <b>3 056 261</b> | <b>-100 739<br/>-3,2</b>       |

Cette aide financière est destinée aux organisations qui encouragent les Suisses de l'étranger à nouer des relations entre eux et avec la Suisse. Par ailleurs, les sociétés suisses de bienfaisance œuvrant à l'étranger reçoivent des contributions pour qu'elles puissent prêter assistance aux Suisses de l'étranger âgés et nécessiteux qui ne relèvent pas de la loi du 21.3.1973 sur l'aide sociale.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| — Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)                          | 1 100 000 |
| — Organisations subsidiaires rattachées à l'OSE                         | 443 000   |
| — Information des Suisses de l'étranger (en particulier «Revue Suisse») | 1 458 558 |
| — Sociétés suisses de bienfaisance œuvrant à l'étranger                 | 50 000    |
| — Divers projets en faveur des Suisses de l'étranger                    | 4 703     |

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires en raison des économies réalisées dans les domaines de l'information des Suisses de l'étranger (- 65 000 fr.) et des sociétés suisses de bienfaisance œuvrant à l'étranger (- 20 000 fr.) ainsi qu'en raison de la suppression de la contribution aux activités consulaires de l'Association suisse au Liechtenstein, ces activités ayant été confiées à la représentation suisse à Vienne (- 15 000 fr.).

**Bases légales**

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), art. 38 et 58. O du 7.10.2015 sur les Suisses de l'étranger (OSEtr; RS 195.11), art. 46.

**A231.0357 ASSISTANCE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 212 606</b> | <b>3 180 600</b> | <b>1 212 420</b> | <b>-1 968 180<br/>-61,9</b>    |

Cette aide financière garantit l'existence des catégories de personnes suivantes: a) Suisses de l'étranger en situation d'urgence à l'étranger; b) Suisses de l'étranger confrontés à une situation d'urgence lors de leur séjour en Suisse; c) Suisses confrontés à une situation d'urgence lors de leur séjour à l'étranger.

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car un nombre moindre de Suisses se sont trouvés dans une situation d'urgence. Les situations d'urgence dépendent des crises, des catastrophes naturelles et de la situation économique du pays de résidence. Les besoins sont très difficilement planifiables.

**Bases légales**

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), chapitre 4.

**A231.0358 FONDATION JEAN MONNET**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>200 000</b> | <b>199 200</b> | <b>199 200</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Cette aide financière est destinée aux activités de la Fondation Jean Monnet qui relèvent de la politique étrangère suisse. La fondation est également soutenue par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (voir 750 SEFRI / A231.0273 «Établissements de recherche d'importance nationale»).

**Bases légales**

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 16.11.2016 concernant la poursuite de la contribution financière du DFAE à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe pour la période allant de 2017 à 2020.

**A231.0359 FORMATION DE MARINS**

| CHF                                      | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017 | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|---------------|---------------|-----------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>19 200</b> | <b>19 900</b> | <b>-</b>  | <b>-19 900</b> | <b>-100,0</b>     |

La contribution aux coûts de formation des marins suisses permet de financer un tiers des coûts totaux (école, manuels, frais de déplacement, hébergement et repas) des personnes qui effectuent une formation de quatre ans dans une école navale. Le crédit permet de financer chaque année la formation d'un candidat. Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car aucun candidat n'a pu être soutenu en 2017. La subvention est arrivée à échéance à la fin de l'année 2017.

**Bases légales**

LF du 23.9.1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse (RS 747.30), art. 61, al. 2. O du 7.4.1976 concernant l'encouragement de la formation professionnelle de capitaines et de marins suisses (RS 747.341.2), art. 1.

**A235.0108 PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>18 391 600</b> | <b>74 650 000</b> | <b>39 691 730</b> | <b>-34 958 270</b> | <b>-46,8</b>      |

Créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève, la FIPOI fournit à des bénéficiaires institutionnels (notamment des organisations intergouvernementales) des locaux dans le canton de Genève (et, à titre exceptionnel depuis 2004, dans le canton de Vaud). La Confédération peut octroyer à la FIPOI des crédits de construction sans intérêt, remboursables sur une période de 50 ans. Les crédits de rénovation sont octroyés à des taux d'intérêt préférentiels et remboursables sur une période de 30 ans. La FIPOI est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de ces prêts avec les organisations internationales.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

|                                                                                                                                               |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| — Palais des Nations et construction du bâtiment de l'ONU                                                                                     | 10 950 000 |
| — Construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)                                            | 4 271 730  |
| — Rénovation du bâtiment abritant le siège de l'Organisation internationale du travail (OIT)                                                  | 3 000 000  |
| — Construction d'une annexe au bâtiment de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)           | 17 000 000 |
| — Rénovation du bâtiment abritant le siège du CICR à Genève                                                                                   | 3 750 000  |
| — Travaux de planification pour la construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT) | 720 000    |

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires en raison notamment du retard pris dans la construction des bâtiments de l'ONU (25,6 mio), de l'OMS (6,2 mio) et de la FICR (3,9 mio).

**Bases légales**

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

**Remarques**

Voir également crédit E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI».

Crédits d'engagement «Prêt à la construction OMS» (V0241.01), «Prêt à la FIPOI concernant la nouvelle annexe de la FICR» (V0265.00), «Travaux de planification concernant la nouvelle annexe de l'UIT (siège à Genève)» (V0273.00), «Prêt à la rénovation du siège de l'OIT 2017-2019» (V0277.00), «Prêt à la construction et à la rénovation du Palais des Nations» (V0278.00) et «Prêt FIPOI pour la rénovation du bâtiment du CICR» (V0283.00), voir tome 1, ch. C 12.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: AIDE HUMANITAIRE

**A231.0332 SOUTIEN FINANCIER À DES ACTIONS HUMANITAIRES**

| CHF                                | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>319 642 949</b> | <b>332 645 500</b> | <b>332 642 922</b> | <b>-2 578</b><br><b>0,0</b>    |
| <i>dont mutations de crédits</i>   |                    | 3 000 000          |                    |                                |
| <i>avec incidences financières</i> | 319 568 954        | 332 645 500        | 332 136 344        | -509 156<br>-0,2               |
| <i>sans incidences financières</i> | 73 994             | -                  | 506 578            | 506 578<br>-                   |

Pour réagir à des défis croissants, l'aide humanitaire s'est concentrée sur deux priorités en 2017: l'aide d'urgence ainsi que le renforcement du cadre normatif et du système humanitaire opérationnel. Elle a également porté sur la prévention des catastrophes, la reconstruction et la réhabilitation.

En plus des fonds destinés au CSA, qui sont comptabilisés depuis 2017 avec les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire), l'aide humanitaire a bénéficié des prestations suivantes: contributions financières à des organisations humanitaires partenaires (notamment CICR, organisations humanitaires des Nations Unies et organisations non gouvernementales [ONG]), fourniture de matériel de secours, dialogue et plaidoyer. Les fonds ont été répartis entre les programmes bilatéraux, les projets et les contributions multilatérales, conformément à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179).

Outre la famine qui a menacé le Yémen, le Soudan du Sud, la Somalie et la région du lac Tchad au printemps 2017 et nécessité l'aide humanitaire de la Suisse, une nouvelle crise humanitaire a été déclenchée notamment par l'afflux de réfugiés issus de la minorité rohingya. Des flambées de violence répétées au Myanmar ont contraint en 2017 un demi-million de Rohingyas à fuir leur pays en direction du Bangladesh. Compte tenu de l'ampleur de cette crise et des besoins, la DDC a décidé de débloquer une aide de 8 millions en faveur des réfugiés rohingyas.

La DDC a perçu des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. S'élevant à 1,5 million, ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

**Mutations de crédits**

- Transfert de crédit de 1 million du crédit budgétaire A231.0329 «Actions spécifiques de la coopération au développement» en faveur des réfugiés rohingyas
- Transfert de crédit de 2 millions du crédit budgétaire A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire, GP 4)» en faveur des réfugiés rohingyas

**Bases légales**

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

**Remarques**

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (CAD OCDE) tient compte de la totalité des fonds pour calculer le montant de l'aide publique au développement (APD) dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0333 COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, GENÈVE**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>80 000 000</b> | <b>80 000 000</b> | <b>80 000 000</b> | <b>0</b><br><b>0,0</b>         |

La contribution annuelle au CICR couvre environ 40 % du budget du siège. Des contributions issues du crédit budgétaire A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» ont en outre été débloquentées pour diverses interventions du CICR dans des régions en crise (env. 69 mio). Près d'un tiers de l'aide humanitaire fédérale prend ainsi la forme de contributions au CICR.

**Bases légales**

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

**Remarques**

Le CAD OCDE tient compte de la contribution annuelle au CICR pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0334 AIDE ALIMENTAIRE EN PRODUITS LAITIERS**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>18 378 467</b> | <b>20 000 000</b> | <b>19 999 965</b> | <b>-35<br/>0,0</b>             |

En sa qualité de partie à la Convention relative à l'assistance alimentaire, qu'elle a ratifiée en 2012, la Suisse s'engage à fournir une aide alimentaire aux personnes qui souffrent de sous-nutrition ou de malnutrition. En 2017, les fonds destinés à l'aide alimentaire ont été répartis entre le Programme alimentaire mondial (PAM; 13 mio) des Nations Unies et les œuvres d'entraide suisses et représentations de la Suisse à l'étranger (ambassades, bureaux de coopération de la DDC; 7 mio). L'aide alimentaire a été fournie dans 23 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Europe.

Dès lors qu'il achète du lait en poudre avec des fonds suisses, le PAM est tenu de se procurer cette marchandise directement auprès des producteurs de lait en poudre suisses. Cette règle a été appliquée dans les trois pays suivants: République populaire démocratique de Corée, Algérie et Nicaragua, où des produits laitiers d'un montant de 7,5 millions ont été distribués aux nécessiteux. Par ailleurs, des opérations du PAM au Soudan, au Soudan du Sud et au Pakistan ont été soutenues à hauteur de 5,5 millions. Des denrées alimentaires spéciales (pas de lait en poudre) ont été distribuées en particulier aux femmes qui attendaient un enfant ou qui allaitaient ainsi qu'aux enfants de moins de 5 ans.

Les produits laitiers achetés en Suisse pour les ONG suisses et les représentations de la Suisse à l'étranger (7 mio) ont été utilisés principalement pour les cas de malnutrition et de sous-nutrition d'enfants en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. La distribution de lait en poudre a permis d'améliorer l'état de nutrition et de santé des destinataires ainsi que de contribuer à prévenir les séquelles physiques ou mentales irréversibles dues à la sous-nutrition, notamment chez des enfants en bas âge.

Fondée sur la Convention relative à l'assistance alimentaire, l'aide alimentaire en produits laitiers a bénéficié en 2017 à 1,2 million de personnes de 23 pays différents, pour une durée moyenne de traitement de trois mois.

**Bases légales**

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention du 25.4.2012 relative à l'assistance alimentaire (RS 0.916.111.312), art. 5.

**Remarques**

Le CAD OCDE tient compte de la contribution à l'aide alimentaire en produits laitiers pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0335 AIDE ALIMENTAIRE EN CÉRÉALES**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>12 865 000</b> | <b>14 000 000</b> | <b>14 000 000</b> | <b>0<br/>0,0</b>               |

En sa qualité de partie à la Convention relative à l'assistance alimentaire, la Suisse participe aux efforts de la communauté internationale consistant dans la lutte contre la faim et l'accroissement de la sécurité alimentaire. L'aide alimentaire en céréales a été fournie principalement par l'intermédiaire du PAM des Nations Unies, lequel veille à acheter des denrées alimentaires locales ou régionales en vue d'encourager la production locale.

**Bases légales**

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention du 25.4.2012 relative à l'assistance alimentaire (RS 0.916.111.312), art. 5.

**Remarques**

Le CAD OCDE tient compte de la contribution à l'aide alimentaire en céréales pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0351 OIM, ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>519 599</b> | <b>622 673</b> | <b>622 673</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                | 97 673         |                |           |                   |

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) étudie le phénomène des migrations et s'attache à trouver des solutions pour faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine. La contribution obligatoire de la Suisse est déterminée en proportion de la contribution que ce pays verse à l'ONU en tant que membre. En 2017, la part de la Suisse s'est élevée à 1,23 % des coûts administratifs de l'OIM.

**Mutations de crédits**

- Crédit supplémentaire de 97 673 francs pour le financement de la contribution obligatoire de la Suisse à l'OIM en raison de l'augmentation de la participation de la Suisse au budget ordinaire de cette organisation

**Bases légales**

Constitution du 19.10.1953 de l'Organisation internationale pour les migrations (RS 0.142.07), art. 20.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

**A231.0329 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

| CHF                                | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>835 345 601</b> | <b>785 647 300</b> | <b>785 199 279</b> | <b>-448 021</b> | <b>-0,1</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>   |                    | -1 000 000         |                    |                 |                   |
| <i>avec incidences financières</i> | 832 593 004        | 785 647 300        | 789 642 180        | 3 994 880       | 0,5               |
| <i>sans incidences financières</i> | 2 752 597          | -                  | -4 442 901         | -4 442 901      | -                 |

La coopération technique et les aides financières permettent d'aider les pays en développement à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les premiers bénéficiaires de cette aide sont notamment les institutions internationales, les œuvres d'entraide suisses et locales et les entreprises privées ainsi que les pays partenaires qui mettent en œuvre les différents projets et mesures. Les destinataires finaux sont les populations défavorisées des pays en développement.

La répartition géographique, la division en programme globaux et régionaux ainsi que les contributions à des ONG suisses correspondent à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179):

- Programmes nationaux et régionaux (64 %)
- Programmes globaux et initiatives (22 %)
- Contributions de programme / «focus» Suisse (14 %)

La DDC a perçu des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. Ces fonds (10,1 mio) ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

**Mutations de crédits**

- Transfert de crédit d'un montant de 1 million en faveur du crédit budgétaire A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» destiné à l'aide aux réfugiés rohingyas

**Bases légales**

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

**Remarques**

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.02-V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0330 COOPÉRATION MULTILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT**

| CHF                                      | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>318 789 144</b> | <b>318 380 500</b> | <b>318 034 009</b> | <b>-346 491<br/>-0,1</b>       |

Les contributions versées à des organisations internationales en vertu de la coopération multilatérale au développement sont toutes destinées à améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement. La DDC concentre ses contributions sur quinze organisations multilatérales, définies dans le message sur la coopération internationale 2017-2020. De plus, des contributions ponctuelles à d'autres partenaires multilatéraux importants sont possibles. Les ressources ont été réparties comme suit:

Institutions financières internationales:

|                                                            |            |
|------------------------------------------------------------|------------|
| — Fonds asiatique de développement (FAsD)                  | 13 145 558 |
| — Fonds africain de développement (FAfD)                   | 54 250 249 |
| — Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) | 27 325 249 |

Organes subsidiaires de l'ONU:

|                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| — Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)     | 60 000 000 |
| — Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)              | 22 000 000 |
| — ONU Femmes                                                   | 16 000 000 |
| — Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)           | 16 000 000 |
| — Fonds international de développement agricole (FIDA)         | 15 000 000 |
| — Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) | 10 000 000 |

Fonds et réseaux globaux:

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| — Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)          | 16 800 000 |
| — Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) | 20 000 000 |
| — Fonds vert pour le climat (GCF)                                               | 33 701 850 |

Par ailleurs, 13,8 millions ont été versés aux organisations multilatérales suivantes: OMS, Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), Club du Sahel, Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) et UNRISD.

**Bases légales**

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

**Remarques**

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées à la coopération multilatérale au développement pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.02-V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0331 RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE L'IDA**

| CHF                                      | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>189 086 713</b> | <b>190 602 700</b> | <b>190 602 685</b> | <b>-15<br/>0,0</b>             |

L'Association internationale de développement (IDA) est une filiale de la Banque mondiale qui soutient les pays les plus pauvres dans leur lutte contre la pauvreté en leur octroyant des crédits à des conditions préférentielles (sans intérêt ou avec un taux d'intérêt préférentiel, durée de 25 à 40 ans, début des remboursements au bout de 5 à 10 ans). Les pays très endettés peuvent percevoir des contributions à fonds perdus. L'IDA est par ailleurs responsable du désendettement des pays en développement surendettés (initiative PPTE) et de l'IADM, qui en découle. Elle est financée par les contributions des pays donateurs, les remboursements de crédits d'années antérieures et les bénéfices d'autres filiales de la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale). Le volume financier global de la reconstitution, les parts des différents pays donateurs et les échéanciers sont déterminés durant les négociations de reconstitution des ressources de l'IDA organisées tous les trois ans en vue de définir les contributions des donateurs.

Au cours de l'exercice sous revue, la Suisse a effectué les paiements suivants aux reconstitutions IDA 15 à IDA 17:

|           |             |
|-----------|-------------|
| — IDA 15: | 3 534 486   |
| — IDA 16: | 69 638 199  |
| — IDA 17: | 117 430 000 |

**Bases légales**

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

**Remarques**

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées à l'IDA pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.02–V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0338 GESTION CIVILE DES CONFLITS ET DROITS DE L'HOMME**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>52 450 054</b> | <b>53 600 000</b> | <b>53 548 908</b> | <b>-51 092<br/>-0,1</b>        |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                   | <i>-1 300 000</i> |                   |                                |

Cette aide financière permet de couvrir les coûts des opérations multilatérales menées par l'ONU et l'OSCE dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi que d'autres mesures destinées à la promotion civile de la paix et au renforcement des droits de l'homme. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisations internationales, les ONG, les hautes écoles, les particuliers et les organisations gouvernementales.

Utilisés pour la promotion de la paix (68 %), la politique des droits de l'homme (23 %) ainsi que la politique humanitaire et la politique extérieure en matière de migration (9 %), les fonds ont été répartis selon les priorités géographiques suivantes:

|                                                  |      |
|--------------------------------------------------|------|
| — Afrique subsaharienne                          | 22 % |
| — Afrique du Nord, Proche-Orient et Moyen-Orient | 49 % |
| — Espace de l'OSCE                               | 14 % |
| — Pays d'Amérique latine et d'Asie               | 15 % |

L'instabilité politique et des affrontements armés ont dominé en 2017 la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Syrie, Libye, Israël/Territoire palestinien occupé). La gestion de ces conflits et de la situation des réfugiés en Afrique du Nord et dans les pays voisins de la Syrie a entraîné une concentration accrue des activités de la division Sécurité humaine du DFAE sur cette région. La Suisse a joué un rôle important dans la recherche d'une solution politique pacifique et dans le renforcement des efforts de paix déployés à l'échelle locale, notamment dans le contexte syrien.

La progression des dépenses par rapport au compte 2016 reflète la priorité accordée à la promotion civile de la paix en vertu du message du 17.2.2016 sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020.

**Mutations de crédits**

- Transfert de crédit de 1,3 million vers le crédit budgétaire A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)» pour les charges de personnel du pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix

**Bases légales**

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 3 et 4.

**Remarques**

Conformément aux critères de l'OCDE, environ 94 % des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine entrent dans le calcul de l'APD.

Crédits d'engagement «Mesures pour la promotion civile des droits de l'homme» (V0012.02 et V0012.03), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0339 CENTRES GENEVOIS DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ: DCAF/CPSG/CIDHG**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>30 891 600</b> | <b>31 087 200</b> | <b>31 087 200</b> | <b>0<br/>0,0</b>               |

Les trois centres de Genève sont d'importants partenaires pour la politique de paix et de sécurité menée par la Suisse. Ils renforcent la capacité d'influence de celle-ci dans les discussions internationales. Le Centre de politique de sécurité de Genève (CPSG) dispense des formations en matière de paix, de sécurité et de démocratisation. Le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) est spécialisé dans le domaine du déminage. En tant que centre dédié à la promotion de la sécurité, du développement et de l'état de droit, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) intervient dans le domaine de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité (police, justice, sécurité des frontières, armée, organes de contrôle publics et privés). Ensemble, ces activités créent un cadre favorable au maintien de la paix, à la réduction de la pauvreté et au développement durable de la paix.

Les dépenses ont été réparties comme suit:

|         |            |
|---------|------------|
| — GCSP  | 10 258 700 |
| — CIDHG | 9 326 200  |
| — DCAF  | 11 502 300 |

### Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4. LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

### Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées au DCAF et au CIDHG pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Centres genevois 2016–2019» (V0217.01), voir tome 1, ch. C 12.

## A235.0110 PARTICIPATIONS, BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.      | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>36 147 984</b> | <b>44 721 200</b> | <b>44 684 229</b> | <b>-36 971</b> | <b>-0,1</b>       |

La participation de la Suisse aux augmentations de capital des Banques multilatérales de développement s'est répartie comme suit:

|                                                                     |            |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| — Banque africaine de développement (BAfD)                          | 6 026 308  |
| — Banque asiatique de développement (BASD)                          | 2 163 083  |
| — Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) | 27 694 838 |
| — Société interaméricaine d'investissement (SII)                    | 8 800 000  |

L'augmentation par rapport à l'année précédente (+ 8,5 mio) résulte de la nouvelle participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la SII à hauteur de 21,7 millions (total à payer d'ici à 2022).

### Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

### Remarques

Crédits d'engagement «Participation à l'augmentation de capital de la BAfD, BASD, BID, BIRD, SFI» (V0212.00), «Participation de la Suisse dans la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures» (V0262.00) et «Participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement» (V0279.00), voir tome 1, ch. C 12.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

## A231.0336 AIDE AUX PAYS DE L'EST

| CHF                                | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.       | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>141 575 947</b> | <b>134 068 600</b> | <b>134 052 543</b> | <b>-16 057</b>  | <b>0,0</b>        |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>141 072 761</i> | <i>134 068 600</i> | <i>133 819 029</i> | <i>-249 571</i> | <i>-0,2</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>503 186</i>     | <i>–</i>           | <i>233 514</i>     | <i>233 514</i>  | <i>–</i>          |

Les contributions versées au titre de l'aide aux pays de l'Est permettent de financer des activités destinées à promouvoir et à renforcer l'État de droit et les droits de l'homme, à encourager la mise en place et la consolidation de systèmes démocratiques ainsi qu'à favoriser le développement d'institutions stables et du secteur privé. Les bénéficiaires de ces fonds sont les populations des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

La répartition géographique et les contributions aux ONG suisses correspondent à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017–2020 (FF 2016 2179):

- Programmes nationaux et régionaux dans les Balkans occidentaux (54 %)
- Programmes nationaux et régionaux en Europe de l'Est et en Asie centrale (42 %)
- Contributions aux programmes d'ONG suisses (4 %)

La DDC a perçu des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. S'élevant à 2,6 millions, ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

#### Bases légales

LF du 30.9.2016 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et 10.

#### Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Poursuite de la coopération renforcée avec les États d'Europe centrale et orientale» (V0021.02–V0021.04), voir tome 1, ch. C 12.

### A231.0337 CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.          | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>60 272 797</b> | <b>86 000 000</b> | <b>75 988 350</b> | <b>-10 011 650</b> | <b>-11,6</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                   | <i>37 929 100</i> |                   |                    |                   |

La contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sert à financer des projets et des programmes dans les domaines de l'environnement, de la sécurité, de la gouvernance et de la formation. Les activités sont réalisées dans le cadre d'accords bilatéraux passés avec les pays bénéficiaires. Cette contribution bénéficie avant tout aux régions périphériques peu développées des nouveaux États membres de l'UE. En 2017, 76 millions ont été remboursés à ces États selon la répartition suivante:

|                                                                       |            |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|
| — Contribution aux dix pays qui ont adhéré à l'UE le 1.5.2004 (UE-10) | 65 296 764 |
| — Contribution en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie             | 10 011 780 |
| — Contribution en faveur de la Croatie                                | 679 806    |

Les projets réalisés dans les pays de l'UE-10 ont été achevés en juin 2017. Toutefois, les remboursements se poursuivront en 2018. S'élevant à 10 millions, le solde de crédit résulte comme les années précédentes du fait que le remboursement a posteriori des dépenses liées à des projets ainsi que de nombreux projets ont pris du retard.

#### Mutations de crédits

- Transfert de crédit d'un montant de 37,9 millions de l'année 2016 pour le remboursement des dépenses liées à des projets des pays de l'UE-10

#### Bases légales

LF du 30.9.2016 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et 10.

#### Remarques

Voir également SECO 704/A231.0209 «Contribution à l'élargissement de l'UE».

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Participation de la Suisse à l'élargissement de l'UE» (V0154.00–V0154.02), voir tome 1, ch. C 12.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

### A235.0107 PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017      | val. abs.       | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>778 100</b> | <b>1 755 000</b> | <b>767 440</b> | <b>-987 560</b> | <b>-56,3</b>      |

Ce crédit permet d'octroyer des prêts aux employés qui doivent assumer des coûts importants d'installation ou d'équipement dans le cadre d'un transfert à l'étranger (dépôt de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme).

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car les demandes de prêts du personnel transférable ont été plus faibles que prévu en raison de taux d'intérêt bas.

**Bases légales**

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 114.

**Remarques**

Voir également crédit E131.0106 «Remboursement de prêts pour l'équipement».

## CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

**A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total sans incidences financières</b> | <b>29 144 084</b> | <b>3 300 000</b> | <b>3 289 382</b> | <b>-10 618 -0,3</b>            |
| dont mutations de crédits                |                   | 3 300 000        |                  |                                |

La méthode appliquée au calcul des prêts et des participations ayant été modifiée, seules les dépréciations de prêts sont enregistrées dans le présent crédit à l'occasion de la première évaluation. Désormais, les réévaluations effectuées lors de l'évaluation suivante sont enregistrées dans les charges financières (A240.0001) ou dans les revenus financiers (E140.0001). Les réévaluations se sont réparties comme suit:

|                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| — Construction d'une annexe au bâtiment de la FICR                                              | 1 640 257 |
| — Palais des Nations et construction du bâtiment de l'ONU                                       | 795 793   |
| — Construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS                                  | 310 449   |
| — Rénovation du bâtiment abritant le siège du CICR à Genève                                     | 272 532   |
| — Rénovation du bâtiment abritant le siège de l'OIT                                             | 218 025   |
| — Travaux de planification pour la construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'UIT | 52 326    |

Depuis 2017, les participations au capital des banques de développement qui, jusqu'à présent, étaient réévaluées entièrement l'année au cours de laquelle elles étaient versées ne sont plus amorties immédiatement, car il s'agit de placements de valeur. Ce changement explique l'écart important par rapport au compte de l'année précédente.

**Mutations de crédits**

- Dépassement de crédit de 3,3 millions correspondant aux réévaluations, non inscrites au budget, des prêts accordés à la FIPOI

**Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

**A240.0001 CHARGES FINANCIÈRES**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total sans incidences financières</b> | <b>-</b>  | <b>18 000 000</b> | <b>17 700 208</b> | <b>-299 792 -1,7</b>           |
| dont mutations de crédits                |           | 18 000 000        |                   |                                |

Le montant comprend l'évaluation des prêts et participations au 31.12.2017. Depuis le 1.1.2017, les participations ne sont plus amorties immédiatement au moyen du crédit de subvention, mais sont calculées à la fin de l'année, sur la base du cours en vigueur au moment de la clôture (euro, dollar). Selon la nouvelle méthode de calcul, certaines parties du calcul des prêts sont elles aussi enregistrées comme charges financières. Les charges financières proviennent des éléments suivants:

|                                                                                                            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| — Dévaluation de la participation dans la Banque internationale pour la reconstruction et le développement | 10 668 011 |
| — Dévaluation de la participation dans la Société financière internationale                                | 1 839 630  |
| — Dévaluation de la participation dans la BAI                                                              | 1 342 388  |
| — Dévaluation de la participation dans la Banque interaméricaine de développement                          | 1 187 099  |
| — Dévaluation de la participation dans la BAfD                                                             | 833 627    |
| — Dévaluation de la participation dans la SII                                                              | 735 662    |
| — Dévaluation de la participation dans l'Agence multilatérale de garantie des investissements              | 226 653    |
| — Dévaluation de la participation dans la BAsD                                                             | 25 665     |
| — Pertes comptables sur des prêts accordés à la FIPOI                                                      | 841 473    |

**Mutations de crédits**

— Crédit supplémentaire de 18 millions pour des réévaluations, non inscrites au budget, de prêts et participations

**Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 671.0), art. 51.

**Remarques**

Voir également crédits E140.0001 «Revenus financiers», A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOL», A235.010 «Participations, banques régionales de développement» et A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

# DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR



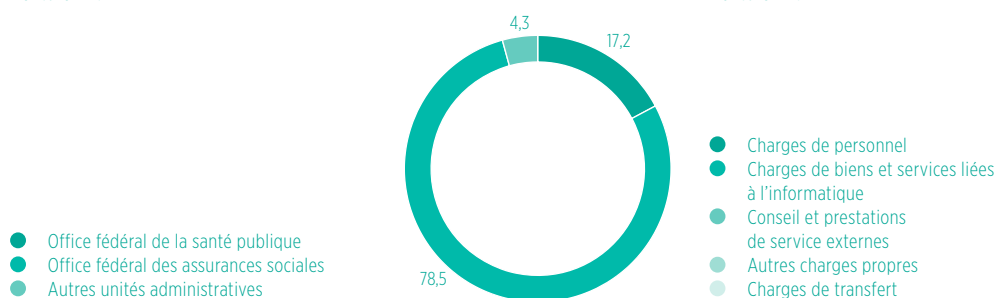
## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016       | B<br>2017       | C<br>2017       | Δ C17-C16<br>val. abs. | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>109,1</b>    | <b>119,6</b>    | <b>122,0</b>    | <b>13,0</b>            | <b>11,9</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>17 311,9</b> | <b>17 707,5</b> | <b>17 558,9</b> | <b>247,0</b>           | <b>1,4</b>        |
| Charges propres                  | 698,3           | 710,1           | 687,1           | -11,2                  | -1,6              |
| Charges de transfert             | 16 613,6        | 16 997,3        | 16 871,8        | 258,2                  | 1,6               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>31,9</b>     | <b>31,3</b>     | <b>27,8</b>     | <b>-4,1</b>            | <b>-12,9</b>      |

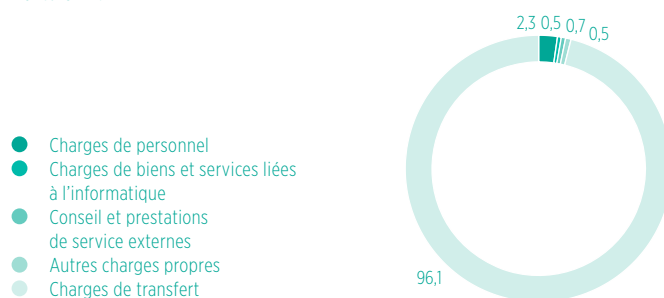
#### CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2017)

Parts en %



#### CATÉGORIES DE CHARGES (C 2017)

Parts en %



#### CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2017)

| mio de CHF/nombre EPT                                            | Charges<br>propres | Charges de<br>personnel | Nombre de<br>postes<br>à plein temps | Charges de<br>biens et<br>services<br>liées à<br>l'informatique | Conseil et<br>prestations<br>de service<br>externes | Charges de<br>transfert |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Département fédéral de l'intérieur</b>                        | <b>687</b>         | <b>398</b>              | <b>2 414</b>                         | <b>80</b>                                                       | <b>93</b>                                           | <b>16 872</b>           |
| 301 Secrétariat général du DFI                                   | 22                 | 16                      | 85                                   | 3                                                               | 1                                                   | 106                     |
| 303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes           | 5                  | 3                       | 14                                   | 0                                                               | 1                                                   | 5                       |
| 305 Archives fédérales suisses                                   | 19                 | 9                       | 60                                   | 4                                                               | 1                                                   | -                       |
| 306 Office fédéral de la culture                                 | 80                 | 37                      | 246                                  | 7                                                               | 6                                                   | 138                     |
| 307 Bibliothèque nationale suisse                                | -                  | -                       | -                                    | -                                                               | -                                                   | -                       |
| 311 Office fédéral de météorologie et de climatologie            | 85                 | 51                      | 300                                  | 10                                                              | 6                                                   | 25                      |
| 316 Office fédéral de la santé publique                          | 152                | 80                      | 465                                  | 14                                                              | 47                                                  | 2 870                   |
| 317 Office fédéral de la statistique                             | 168                | 105                     | 679                                  | 30                                                              | 19                                                  | 5                       |
| 318 Office fédéral des assurances sociales                       | 72                 | 50                      | 274                                  | 5                                                               | 5                                                   | 13 716                  |
| 341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires | 64                 | 35                      | 208                                  | 7                                                               | 7                                                   | 8                       |
| 342 Institut de virologie et d'immunologie                       | 21                 | 11                      | 83                                   | 1                                                               | 0                                                   | -                       |



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques du département
- Épauler et conseiller le chef du département dans toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles et dans la communication
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Faire valoir les intérêts de la Confédération, en sa qualité de propriétaire, auprès de la Fondation suisse pour la culture (Pro Helvetia), du Musée national suisse (MNS) et de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic)

### PROJETS 2017

- Externalisation de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF)
- Lancement de la mise en œuvre de la planification stratégique de l'informatique (PSI) au Département fédéral de l'intérieur (DFI)
- Introduction du nouveau produit de gestion électronique des affaires (GEVER) au DFI
- Réalisation des mesures adoptées sur la base du rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées (conformément à l'arrêt du Conseil fédéral prévu pour fin 2016)

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies.

*Externalisation de l'ASF:* les Chambres fédérales ne sont pas entrées en matière sur la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (LASF).

*Planification stratégique de l'informatique (PSI) au DFI:* plusieurs étapes clés ont été franchies. Il a fallu revoir la planification en raison du manque de ressources et d'un changement de priorités. Le plan d'action 2018 a été adopté le 19.1.2018.

*Nouveau produit de gestion électronique des affaires (GEVER) au DFI:* l'introduction de la nouvelle solution GEVER au DFI a été repoussée en raison du retard dans le programme GENOVA (recours déposé dans le cadre de la procédure d'appel d'offres OMC). Selon la nouvelle planification du programme GENOVA, l'introduction de la solution GEVER au DFI est prévue au printemps 2019. Les travaux en vue de cette introduction suivent leur cours.

*Politique en faveur des personnes handicapées:* la collaboration avec les cantons sur les questions organisationnelles et matérielles s'est concrétisée et le programme Égalité et travail est lancé. Les autres mesures prévues dans le rapport du DFI seront mises en œuvre en 2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>2,5</b>   | <b>3,3</b>   | <b>3,1</b>   | <b>0,5</b> | <b>21,0</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>125,3</b> | <b>129,5</b> | <b>127,8</b> | <b>2,6</b> | <b>2,0</b>        |
| Charges propres                  | 21,9         | 23,7         | 22,2         | 0,3        | 1,3               |
| Charges de transfert             | 103,3        | 105,8        | 105,6        | 2,3        | 2,2               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>   | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments perçus par l'ASF. La hausse des revenus par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation du nombre de fondations sous surveillance.

Les charges propres se composent grosso modo à 70 % des charges de personnel, à 13 % des charges informatiques, à 10 % des charges de loyer et à 7 % des charges de conseil et d'exploitation. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est due au lancement de la mise en œuvre des projets SPT2020 et GENOVA ainsi qu'à la réalisation des projets de refonte de l'intranet et de système de contrôle interne (SCI). Les charges de transfert regroupent les contributions allouées aux institutions ou services suivants: Pro Helvetia, MNS, Swissmedic, Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH, contributions versées pour les mesures en faveur de l'égalité des personnes handicapées) et Service de lutte contre le racisme (SLR, contributions versées pour la prévention du racisme). L'augmentation des charges de transfert est due essentiellement aux contributions destinées à Pro Helvetia et au MNS. Cette hausse suit l'orientation définie dans le Message culture 2016-2020 (FF 2015 461). Le transfert de tâches de l'Office fédéral de la santé publique à Swissmedic en matière d'inspections et d'autorisations de laboratoires conduit à une augmentation de 0,3 million.

## GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

### MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) transmet au chef du département des informations en lien avec la conduite, l'épaulé dans son travail politique, gère le processus de planification, coordonne, accompagne et évalue le traitement des affaires dans les offices et assure la communication. Il coordonne et pilote les ressources et garantit la coordination de la planification et des activités avec les autres départements et le Conseil fédéral. Le SG-DFI est en outre responsable des domaines de la surveillance des fondations, de l'égalité des personnes handicapées et de la lutte contre le racisme. Il exerce son influence sur Swissmedic, Pro Helvetia et le MNS en sa qualité de propriétaire.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,2       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 5,9               |
| Charges et dépenses d'investissement | 15,8      | 16,3      | 16,3      | 0,0       | -0,1              |

### COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement se composent essentiellement des charges de personnel (11,7 mio), des charges de biens et services liées à l'informatique (2 mio) et des charges de loyer (1,8 mio). Le budget a été presque entièrement utilisé.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Aide à la conduite, coordination des affaires et ressources:</b> Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise |           |           |           |
| - Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)                                                                                                                                                                                     | -         | oui       | oui       |
| - Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)                                                                                                                                                                | -         | oui       | oui       |
| <b>Gouvernement d'entreprise publique:</b> Le SG contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le CF et le Parlement en matière de corporate governance                                                                                |           |           |           |
| - Au moins deux entretiens sont réalisés chaque année avec Swissmedic, le Musée national suisse et ProHelvetia (nombre, min.)                                                                                                                                                                  | -         | 2         | 2         |
| - Des objectifs stratégiques ont été définis (oui/non)                                                                                                                                                                                                                                         | -         | oui       | oui       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été pleinement atteints.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                                         |                                                              | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs. en % |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|-------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                                            |                                                              | <b>2 667</b>   | <b>3 302</b>   | <b>3 062</b>   | <b>-240</b>                 | <b>-7,3</b> |
| Domaine propre                                                                       |                                                              |                |                |                |                             |             |
| E100.0001                                                                            | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 153            | 16             | 17             | 1                           | 5,9         |
| Postes ponctuels                                                                     |                                                              |                |                |                |                             |             |
| E102.0101                                                                            | Émoluments perçus par l'autorité de surveill. des fondations | 2 514          | 3 286          | 3 046          | -240                        | -7,3        |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                                            |                                                              | <b>125 423</b> | <b>129 545</b> | <b>127 842</b> | <b>-1 703</b>               | <b>-1,3</b> |
| Domaine propre                                                                       |                                                              |                |                |                |                             |             |
| A200.0001                                                                            | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 15 844         | 16 338         | 16 329         | -10                         | -0,1        |
|                                                                                      | Report de crédits                                            |                | 180            |                |                             |             |
|                                                                                      | Transfert de crédit                                          |                | 345            |                |                             |             |
|                                                                                      | Cession                                                      |                | 2 202          |                |                             |             |
| Crédits ponctuels                                                                    |                                                              |                |                |                |                             |             |
| A202.0120                                                                            | Égalité pour les handicapés et lutte contre le racisme       | 3 578          | 2 884          | 2 724          | -160                        | -5,5        |
|                                                                                      | Cession                                                      |                | 161            |                |                             |             |
| A202.0121                                                                            | Autorité fédérale de surveillance des fondations             | 2 409          | 2 383          | 2 381          | -3                          | -0,1        |
|                                                                                      | Transfert de crédit                                          |                | -210           |                |                             |             |
|                                                                                      | Cession                                                      |                | 90             |                |                             |             |
| A202.0122                                                                            | Pool départemental des ressources                            | 253            | 2 101          | 798            | -1 303                      | -62,0       |
|                                                                                      | Report de crédits                                            |                | 559            |                |                             |             |
|                                                                                      | Cession                                                      |                | -389           |                |                             |             |
| Domaine des transferts                                                               |                                                              |                |                |                |                             |             |
| GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources |                                                              |                |                |                |                             |             |
| A231.0167                                                                            | Mesures de prévention du racisme                             | 841            | 901            | 705            | -195                        | -21,7       |
| A231.0168                                                                            | Mesures en faveur de l'égalité pour personnes handicapées    | 2 074          | 2 197          | 2 186          | -10                         | -0,5        |
| A231.0169                                                                            | Contribution à Swissmedic                                    | 13 899         | 14 346         | 14 346         | 0                           | 0,0         |
| A231.0170                                                                            | Contribution au Musée national suisse                        | 30 585         | 30 898         | 30 898         | 0                           | 0,0         |
| A231.0171                                                                            | Contribution aux loyers du Musée national suisse             | 16 274         | 16 552         | 16 530         | -22                         | -0,1        |
| A231.0172                                                                            | Contribution à Pro Helvetia                                  | 38 816         | 40 096         | 40 096         | 0                           | 0,0         |
| A231.0362                                                                            | Contribution fédérale destinée à la Croix-Rouge suisse       | 850            | 850            | 850            | 0                           | 0,0         |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                | C<br>2016      | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------|----------------|---------------|---------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>152 940</b> | <b>16 000</b> | <b>16 951</b> | <b>951<br/>5,9</b>             |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>17 138</i>  | <i>16 000</i> | <i>16 951</i> | <i>951<br/>5,9</i>             |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>135 802</i> | <i>-</i>      | <i>-</i>      | <i>-<br/>-</i>                 |

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes provenant de la location de places de stationnement au personnel.

**E102.0101 ÉMOLUMENTS PERÇUS PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILL. DES FONDATIONS**

| CHF                                             | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b> <i>avec incidences financières</i> | <b>2 514 350</b> | <b>3 286 000</b> | <b>3 045 504</b> | <b>-240 496<br/>-7,3</b>       |

Les émoluments perçus par l'ASF couvrent ses charges propres ainsi que les coûts d'exploitation qu'elle occasionne pour le SG-DFI (par ex. les frais informatiques). En raison des ressources trop limitées de l'ASF, les revenus ont été moins élevés que prévu au budget 2017 (voir crédit A202.0121 «Autorité fédérale de surveillance des fondations»).

**Bases légales**

O du 19.11.2014 sur les émoluments perçus par l'autorité fédérale de surveillance des fondations (OEmol-ASF; RS 172.041.18).

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.     | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>15 843 708</b> | <b>16 338 190</b> | <b>16 328 565</b> | <b>-9 625</b> | <b>-0,1</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 2 726 800         |                   |               |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 11 917 041        | 12 709 490        | 12 340 296        | -369 194      | -2,9              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | -                 | -                 | 69 328            | 69 328        | -                 |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 3 926 666         | 3 628 700         | 3 918 941         | 290 241       | 8,0               |
| Charges de personnel                                            | 11 086 846        | 11 379 500        | 11 784 940        | 405 440       | 3,6               |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 4 756 861         | 4 958 690         | 4 543 625         | -415 065      | -8,4              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 2 134 590         | 1 904 200         | 2 048 455         | 144 255       | 7,6               |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 263 150           | 492 209           | 111 415           | -380 794      | -77,4             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 59                | 59                | 59                | 0             | 0,0               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel dépassent la somme budgétée, car certains postes sont temporairement occupés à double, notamment pour remplacer les collaboratrices en congé de maternité ou assurer la succession de collaborateurs sur le départ. Ce dépassement est compensé dans l'enveloppe budgétaire.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation se composent à 45 % des charges de biens et services liées à l'informatique, à 40 % des charges liées aux immeubles (principalement les loyers), à 2,5 % des charges de conseil et à 12,5 % des autres charges d'exploitation.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* concernent principalement les prestations fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication et le Centre de services informatiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche dans les domaines de la bureautique, de l'assistance, de l'infrastructure informatique de base et de la gestion du réseau. Le dépassement de ces charges s'explique par une surcharge de travail impromptue pour le fournisseur de prestations en lien avec la mise à jour du répertoire des fondations (+ 61 000 fr.) et l'amélioration du support VIP (+ 82 000 fr.).

Les *charges de conseil* sont principalement destinées à des études et expertises externes et à des mandats liés au développement de l'organisation. Une partie des fonds budgétisés à cet effet ont été utilisés pour compenser l'augmentation des charges de personnel.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation ont diminué (- 0,2 mio), notamment grâce aux publications (- 70 000 fr.), qui sont de plus en plus souvent éditées en version électronique, aux prestations de service externes (- 15 000 fr.), qui baissent en raison d'une diminution des coûts liés à l'utilisation de la banque de données relative à la revue de presse, ainsi qu'aux transports officiels (- 11 000 fr.), qui n'ont pas été utilisés.

**Mutations de crédits**

- Cession de 1,2 million par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle, les aides à l'accueil extrafamilial des enfants, les garanties de déficit et l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
- Transferts et cessions de crédits d'un montant de 1,3 million entre les crédits du SG-DFI, prélevé notamment du pool départemental des ressources (A202.0122)
- Report de crédit de 180 000 francs pour les projets de refonte de l'intranet et de système de contrôle interne (SCI)

**A202.0120 ÉGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS ET LUTTE CONTRE LE RACISME**

| CHF                                                  | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>             | <b>3 578 085</b> | <b>2 883 646</b> | <b>2 723 690</b> | <b>-159 956</b> | <b>-5,5</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                     |                  | 160 900          |                  |                 |                   |
| Charges de personnel                                 | 2 901 612        | 2 090 700        | 2 051 140        | -39 560         | -1,9              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 676 473          | 792 946          | 672 550          | -120 396        | -15,2             |
| <i>dont charges de conseil</i>                       | 419 825          | 576 247          | 373 586          | -202 661        | -35,2             |
| Postes à plein temps (Ø)                             | 13               | 13               | 13               | 0               | 0,0               |

Les charges concernent le BFEH, le SLR et la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les charges de personnel sollicitent la plus grande partie des ressources. Les charges de conseil sont principalement destinées à des études et des expertises. Les autres charges d'exploitation se composent principalement de dépenses liées aux prestations externes (traductions et rapports), aux publications et aux frais de voyage. Le solde de crédit est dû principalement à des retards dans les projets, d'où la demande de constituer des réserves.

**Mutations de crédits**

- Cession de 160 900 francs par l'OFPER pour la formation de stagiaires des hautes écoles, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle, les aides à l'accueil extrafamilial des enfants et l'augmentation des cotisations aux assurances sociales

**A202.0121 AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS**

| CHF                                                  | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.     | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>             | <b>2 409 470</b> | <b>2 383 494</b> | <b>2 380 721</b> | <b>-2 773</b> | <b>-0,1</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                     |                  | -119 600         |                  |               |                   |
| Charges de personnel                                 | 2 386 009        | 2 333 300        | 2 331 325        | -1 975        | -0,1              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 23 461           | 50 194           | 49 396           | -798          | -1,6              |
| <i>dont charges de conseil</i>                       | 15 789           | 31 994           | 11 793           | -20 202       | -63,1             |
| Postes à plein temps (Ø)                             | 13               | 13               | 13               | 0             | 0,0               |

L'ASF est chargée de la surveillance de la Confédération sur les fondations reconnues d'utilité publique exerçant leurs activités en Suisse et à l'étranger. Les charges de conseil étaient destinées à des mandats et expertises externes. Les autres charges d'exploitation se composent principalement des frais de port, des pertes sur débiteurs et des frais de voyage. Le financement de ce crédit est entièrement compensé par des émoluments (voir poste E102.0101 «Émoluments perçus par l'autorité de surveillance des fondations»).

**Mutations de crédits**

- Cession de crédit de 90 400 francs par l'OFPER pour la formation d'apprentis, les aides à l'accueil extrafamilial des enfants et l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
- Transfert entre les crédits du SG-DFI (- 210 000 fr.)

**A202.0122 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES**

| CHF                                                  | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017      | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                         | <b>252 827</b> | <b>2 101 000</b> | <b>797 527</b> | <b>-1 303 473</b> | <b>-62,0</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>                     |                | 169 800          |                |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                   | 216 205        | 2 101 000        | 4 459          | -2 096 541        | -99,8             |
| <i>Imputation des prestations</i>                    | 36 621         | -                | 793 067        | 793 067           | -                 |
| Charges de personnel                                 | -              | 285 900          | -              | -285 900          | -100,0            |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 252 827        | 1 815 100        | 797 527        | -1 017 573        | -56,1             |

Ce crédit de programme se compose de la réserve du département pour le financement de projets informatiques ou en lien avec le personnel. Le solde de crédit est dû au retard pris dans le projet GENOVA. En 2017, les financements ont été dévolus surtout aux projets BAMig-MCH (projet de migration de la bureautique de MétéoSuisse) et SPT2020.

**Mutations de crédits**

- Cessions de 844 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le programme SPT2020
- Report de crédit de 559 000 francs pour les projets de refonte de l'intranet du DFI, de migration Fabasoft V2014 et BAMig-MCH
- Cessions d'un montant de 1,2 million, prélevé notamment dans l'enveloppe budgétaire du SG-DFI, en faveur de l'UPIC, de l'Administration fédérale des finances et de diverses unités administratives du DFI

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 1 308 000             | 1 308 000           |

**Dissolution et utilisation de réserves en 2017**

Aucune réserve n'a été dissoute en 2017.

**Demande de constitution de nouvelles réserves**

Une demande est déposée pour constituer des réserves affectées, pour un montant de 1 308 000 francs.

- Projet GENOVA: retard en raison d'un recours déposé dans le cadre de la procédure d'appel d'offres OMC (1,2 mio)
- Projet d'évaluation des données de l'enquête Vivre ensemble: retard engendré par des travaux préparatoires importants (30 000 fr.)
- Projet d'amélioration du Guide juridique sur la discrimination raciale: retard engendré par des travaux préparatoires importants (30 000 fr.)
- Projet d'évaluation des offres de conseil dans les cantons: retard dû au manque de ressources (20 000 fr.)
- Projet d'étude juridique sur l'accessibilité des informations: travaux préparatoires importants et capacités insuffisantes de la part du mandataire (24 000 fr.)
- Projet de refonte de la communication en matière d'accessibilité dans le monde du travail: charge de travail plus importante que prévu pour le mandataire (4000 fr.)

Ces fonds n'ont pas pu être utilisés comme prévu durant l'exercice sous revue; ils seront nécessaires en 2018. C'est pourquoi il faut constituer des réserves affectées.

**A231.0167 MESURES DE PRÉVENTION DU RACISME**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 841 405   | 900 700   | 705 400   | -195 300<br>-21,7              |

Le SLR octroie des aides financières pour différents projets de lutte contre le racisme. Les projets de sensibilisation et de formation visant à prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie peuvent bénéficier d'un soutien. Le crédit n'a pas été entièrement utilisé, car certains des projets déposés ne remplissaient pas les conditions d'octroi des subventions.

**Bases légales**

CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 386. O du 14.10.2009 sur les projets en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme (RS 151.21).

**A231.0168 MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 2 073 633 | 2 196 600 | 2 186 327 | -10 273<br>-0,5                |

Le BFEH octroie des aides financières pour promouvoir l'information au public, des programmes et des campagnes de sensibilisation ainsi que des analyses et des enquêtes en faveur des personnes handicapées.

**Bases légales**

LF du 13.12.2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), art. 16 à 19. O du 19.11.2003 sur l'égalité pour les handicapés (OHand; RS 151.31).

**A231.0169 CONTRIBUTION À SWISSMEDIC**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>13 899 324</b> | <b>14 345 600</b> | <b>14 345 600</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Cette contribution vise à indemniser les prestations en faveur de l'économie générale fournies par Swissmedic conformément à son mandat de prestations.

**Bases légales**

LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS 812.21), art. 77, al. 3.

**A231.0170 CONTRIBUTION AU MUSÉE NATIONAL SUISSE**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>30 584 500</b> | <b>30 897 800</b> | <b>30 897 800</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Le MNS est l'unité administrative faitière qui regroupe trois musées, à savoir le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwyz, ainsi que le centre des collections situé à Affoltern am Albis. Les musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse, des époques les plus reculées à nos jours, apportant ainsi leur contribution à l'étude de l'identité suisse et de la diversité qui caractérise notre histoire et notre culture. Des expositions temporaires concernant des sujets en prise sur l'actualité complètent leur offre. Les commissaires du MNS organisent en outre des expositions à la maison de la corporation Zur Meisen à Zurich et au Musée des douanes à Cantine di Gandria.

Le centre des collections situé à Affoltern am Albis est le cœur du MNS. Quelque 820 000 objets y sont conservés, restaurés et entreposés.

**Bases légales**

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 17, al. 1.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Musée national suisse 2016–2020» (Z0050.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0171 CONTRIBUTION AUX LOYERS DU MUSÉE NATIONAL SUISSE**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>16 274 340</b> | <b>16 552 000</b> | <b>16 529 940</b> | <b>-22 060</b> | <b>-0,1</b>       |

Il s'agit d'une indemnisation pour l'utilisation par le MNS des immeubles appartenant à la Confédération, conformément au modèle de location axé sur les coûts de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Cette contribution a une incidence sur les finances, mais pas sur les dépenses (pas de flux de fonds). Elle se compose des amortissements théoriques et des coûts du capital, auxquels s'ajoutent des frais de traitement (coûts administratifs de l'OFCL). Les loyers sont perçus par l'OFCL.

**Bases légales**

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 16.

**A231.0172 CONTRIBUTION À PRO HELVETIA**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>38 815 600</b> | <b>40 096 400</b> | <b>40 096 400</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Par sa contribution, la Confédération couvre environ 95 % de l'ensemble des coûts de la fondation. La loi sur l'encouragement de la culture attribue à Pro Helvetia quatre domaines d'activité: l'encouragement de la relève, la médiation culturelle, la promotion de la création artistique et les échanges culturels. En ce qui concerne ces derniers, Pro Helvetia fait la distinction entre la Suisse et l'étranger et entre le soutien à des projets et l'information culturelle.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 40.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Fondation Pro Helvetia 2016–2020» (Z0002.03), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0362 CONTRIBUTION FÉDÉRALE DESTINÉE À LA CROIX-ROUGE SUISSE**

| CHF                                             | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs. | en % |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------------------|------|
| <b>Total</b> <i>avec incidences financières</i> | 850 000   | 850 000   | 850 000   | 0                      | 0,0  |

Avec sa contribution à la Croix-Rouge suisse, la Confédération couvre environ 1 % des charges de celle-ci relatives aux tâches centrales (à l'exclusion de celles qui concernent des mandats des pouvoirs publics).

**Bases légales**

AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51).



## BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Promotion et réalisation de l'égalité de droit et de fait et élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte
- Promotion de l'égalité salariale dans les secteurs public et privé par la création d'instruments, le conseil, l'information et les contrôles
- Promotion de l'égalité dans le monde professionnel et de la conciliation entre travail et vie de famille grâce à des aides financières
- Informations et conseils relatifs à la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), pour les secteurs public et privé
- Prévention et lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence domestique

### PROJETS 2017

- Égalité salariale: réalisation de contrôles au niveau des marchés publics de la Confédération
- Égalité salariale: optimisation des instruments d'autocontrôle pour les employeurs des secteurs public et privé
- Égalité salariale: lancement du Programme national de réalisation de l'égalité salariale 2016-2020
- Violence domestique: publication d'une étude sur les modèles éprouvés de lutte contre le harcèlement obsessionnel (stalking) en réponse au postulat Feri 14.4204 du 11.12.2014
- Aides financières au titre de la LEg: réorientation dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (FKI)

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Comme prévu, toutes les étapes clés des projets 2017 ont été franchies.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|------------|------------|------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>0,1</b> | <b>0,0</b> | <b>0,0</b> | <b>-0,1</b> | <b>-98,0</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>9,6</b> | <b>9,3</b> | <b>9,3</b> | <b>-0,2</b> | <b>-2,4</b>       |
| Charges propres                  | 5,1        | 4,8        | 4,8        | -0,3        | -5,4              |
| Charges de transfert             | 4,5        | 4,5        | 4,5        | 0,0         | 1,0               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>   | <b>-</b>   | <b>-</b>   | <b>-</b>    | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

Les revenus ont baissé par rapport à l'exercice précédent, car le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) n'a perçu aucun remboursement en 2017, les aides financières versées au titre de la LEg n'ayant pas été utilisées dans leur totalité.

Par rapport au compte 2016, les charges ont reculé de 2,4 %, principalement en raison de la diminution des charges propres (charges de biens et services et charges d'exploitation).

Les charges de transfert sont stables. Les fonds destinés aux aides financières versées au titre de la LEg pour promouvoir l'égalité dans la vie professionnelle ont été entièrement utilisés dans le cadre des projets en cours et des nouvelles demandes approuvées en 2017.

## GP 1: RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

### MANDAT DE BASE

Autorité compétente pour toutes les questions relevant de l'égalité entre les sexes, le BFEG s'engage en faveur de l'égalité dans tous les domaines et vise l'élimination de toutes les formes de discrimination directe ou indirecte, et notamment l'abolition de la discrimination salariale. Pour atteindre son objectif, le BFEG informe activement le public, effectue des études, conseille tant les autorités que les particuliers et préconise à leur intention des mesures appropriées. Il participe à l'élaboration des actes normatifs de la Confédération et à des projets d'importance nationale, évalue les demandes d'aides financières versées au titre de la LEg et surveille la réalisation des projets correspondants.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,1       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | -54,6             |
| Charges et dépenses d'investissement | 5,1       | 4,8       | 4,8       | 0,0       | -0,5              |

### COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement financent les activités du BFEG dans les quatre domaines que sont la réalisation de l'égalité salariale, la promotion de l'égalité dans le monde du travail, l'application de la LEg ainsi que la prévention et la lutte contre la violence domestique. Le montant budgétisé a été presque entièrement utilisé.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Réalisation de l'égalité salariale:</b> le BFEG informe et conseille autorités et particuliers, effectue des études et élabore des rapports, met à disposition des instruments de contrôle de l'égalité salariale et réalise des contrôles |           |           |           |
| - Nouveaux contrôles d'un marché public de la Confédération (nombre, min.)                                                                                                                                                                    | 29        | 30        | 28        |
| - Réunions avec des experts concernant le modèle d'analyse standard de la Confédération (nombre, min.)                                                                                                                                        | 3         | 3         | 3         |
| - Conseils téléphoniques concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale (nombre, min.)                                                                                                                                                      | 127       | 50        | 182       |
| - Formations et événements en lien avec l'égalité salariale (nombre)                                                                                                                                                                          | 5         | 4         | 7         |
| <b>Promotion de l'égalité:</b> le BFEG soutient des projets et des services de consultation afin de promouvoir l'égalité dans le monde professionnel ainsi que la conciliation travail/vie de famille                                         |           |           |           |
| - Rapport sur les aides attribuées l'année précédente (trimestre)                                                                                                                                                                             | T2        | T1        | T1        |
| <b>Information et conseil:</b> le BFEG s'attache à promouvoir la mise en œuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes par l'information et conseille les autorités et les particuliers                                                |           |           |           |
| - Renseignements juridiques concernant la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (nombre, min.)                                                                                                                                             | 56        | 50        | 52        |
| <b>Violence domestique:</b> le BFEG appuie les mesures fédérales et cantonales de prévention et de lutte contre la violence domestique et encourage leur coordination                                                                         |           |           |           |
| - Rencontre nationale de coordination avec les services cantonaux d'intervention (trimestre)                                                                                                                                                  | T3        | T3        | T3        |
| - Conférence nationale pour les spécialistes de la violence domestique (trimestre)                                                                                                                                                            | T4        | T4        | T4        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs 2017 ont été presque entièrement atteints. Deux objectifs ont même été dépassés sur le plan quantitatif. Il faut notamment relever la forte augmentation du nombre de conseils téléphoniques concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale. Un objectif n'a toutefois pas pu être atteint, pour des raisons indépendantes du BFEG:

Dans le domaine de la *réalisation de l'égalité salariale*, le BFEG effectue des contrôles des marchés publics de la Confédération sur mandat des services adjudicateurs. En 2017, deux contrôles n'ont pas pu être réalisés. Dans le premier cas, aucun contrat n'a finalement été signé après l'adjudication du marché public; dans l'autre cas, les effectifs de l'entreprise ont diminué et sont passés nettement en dessous de 50 personnes, ce qui constitue, pour des raisons méthodologiques, le seuil requis pour effectuer ce type de contrôle.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                   | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | Δ C17-B17  |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|
|                                                                |              |              |              | val. abs.  | en %         |
| <b>Revenus / Recettes</b>                                      | <b>66</b>    | <b>24</b>    | <b>1</b>     | <b>-23</b> | <b>-94,9</b> |
| Domaine propre                                                 |              |              |              |            |              |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)     | 66           | 3            | 1            | -1         | -54,6        |
| Domaine des transferts                                         |              |              |              |            |              |
| Remboursement de contributions et indemnités                   |              |              |              |            |              |
| E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités         | -            | 21           | -            | -21        | -100,0       |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                      | <b>9 562</b> | <b>9 354</b> | <b>9 328</b> | <b>-26</b> | <b>-0,3</b>  |
| Domaine propre                                                 |              |              |              |            |              |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)     | 5 098        | 4 845        | 4 819        | -26        | -0,5         |
| <i>Transfert de crédit</i>                                     |              | -40          |              |            |              |
| <i>Cession</i>                                                 |              | 178          |              |            |              |
| Domaine des transferts                                         |              |              |              |            |              |
| GP 1: Réalisation de l'égalité entre femmes et hommes          |              |              |              |            |              |
| A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes | 4 463        | 4 509        | 4 509        | 0          | 0,0          |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                | C<br>2016     | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.     | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>65 976</b> | <b>2 700</b> | <b>1 225</b> | <b>-1 475</b> | <b>-54,6</b>      |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>62 437</i> | <i>2 700</i> | <i>1 225</i> | <i>-1 475</i> | <i>-54,6</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>3 539</i>  | <i>-</i>     | <i>-</i>     | <i>-</i>      | <i>-</i>          |

Les revenus de fonctionnement comprennent différentes recettes de faible montant (notamment les commissions de perception liées à la facturation dans les délais de l'impôt à la source et les intérêts du compte postal). Le montant inscrit au budget correspond à la moyenne des revenus sur quatre ans (2012–2015). Les montants inscrits au compte 2016 incluent aussi les remboursements des aides financières versées au titre de la LEg qui n'ont pas été utilisées dans leur totalité. Depuis le budget 2017, ces remboursements font l'objet d'un poste à part entière (voir ci-après).

**E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS**

| CHF                                             | C<br>2016 | B<br>2017     | C<br>2017 | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|-------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|----------------|-------------------|
| <b>Total</b> <i>avec incidences financières</i> | <b>-</b>  | <b>21 300</b> | <b>-</b>  | <b>-21 300</b> | <b>-100,0</b>     |

Ce poste comprend désormais les éventuels remboursements d'aides financières versées au titre de la LEg qui n'ont pas été utilisées dans leur totalité (voir A231.0160 «Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes»). Avant l'introduction du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale, ces remboursements figuraient sous l'ancien poste E1500.0001 («Autres revenus»). Il s'agit de remboursements exceptionnels impossibles à prévoir, qui connaissent des variations annuelles importantes. Il n'y a eu aucun remboursement en 2017. Le montant inscrit au budget correspond à la moyenne des remboursements des quatre années précédentes (2012–2015).

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>5 098 264</b> | <b>4 844 650</b> | <b>4 818 938</b> | <b>-25 712</b> | <b>-0,5</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                  | 138 400          |                  |                |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 4 349 502        | 4 070 250        | 4 145 798        | 75 548         | 1,9               |
| <i>sans incidences financières</i>                              | -                | -                | 15 136           | 15 136         | -                 |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 748 762          | 774 400          | 658 004          | -116 396       | -15,0             |
| Charges de personnel                                            | 2 735 273        | 2 566 400        | 2 677 740        | 111 340        | 4,3               |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 2 362 991        | 2 278 250        | 2 141 198        | -137 052       | -6,0              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 479 500          | 361 100          | 321 524          | -39 576        | -11,0             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 1 052 086        | 1 069 320        | 958 162          | -111 158       | -10,4             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 17               | 14               | 14               | 0              | 0,0               |

**Charges de personnel**

Par rapport au budget 2017, les charges de personnel ont augmenté de 4,3 % (+ 111 340 fr.). Cette différence s'explique avant tout par l'augmentation des cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales, qui est compensée par le transfert d'un montant de 80 000 francs des charges de conseil vers les charges de personnel.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Par rapport au budget 2017, les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont reculé de 11 % (- 39 576 fr.). Cette baisse est notamment due à une diminution des imputations de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication pour l'exploitation, la maintenance et les prestations de service de base axées sur l'utilisateur.

Quant aux *charges de conseil*, elles ont baissé de 10,4 % (- 111 158 fr.) par rapport au budget 2017. Cette différence s'explique avant tout par le transfert d'un montant de 80 000 francs effectué dans le cadre de l'enveloppe budgétaire vers les charges de personnel. Les charges de conseil comprennent les indemnités versées à des tiers pour des mandats dans le domaine Travail (études et développement d'instruments visant à réaliser l'égalité salariale, contrôles visant à vérifier l'égalité salariale dans les marchés publics de la Confédération et encouragement de la conciliation entre vie professionnelle et familiale) et dans le domaine Droit (études, conférences et élaboration des rapports de la Suisse à l'intention du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [CEDEF]).

Les charges de conseil englobent aussi les dépenses du domaine Violence domestique (indemnités versées pour les études et l'information et pour l'organisation de conférences et de manifestations dédiées à la coordination et à la mise en réseau des spécialistes cantonaux) et les charges de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), rattachée au BFEG (indemnités versées aux membres de la commission, honoraires versés à des experts pour la rédaction de rapports, d'avis et d'une revue spécialisée ainsi que pour la participation à des projets).

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation comprennent aussi les loyers (0,3 mio) et les *prestations de service externes*, à savoir notamment les frais pour les traductions, le traitement des demandes d'aides financières, les manifestations et les mandats de graphisme (0,3 mio).

**Mutations de crédits**

- Cession de 40 000 francs à l'Office fédéral de la statistique pour une enquête spéciale sur les homicides enregistrés en Suisse entre 2009 et 2016, réalisée dans le cadre de la Statistique policière de la criminalité (SPC)
- Cessions de 178 400 francs par l'Office fédéral du personnel (contributions à la caisse de compensation pour allocations familiales, à la caisse de pension et aux stages des étudiants des hautes écoles).

**Aperçu des réserves**

Le BFEG ne dispose d'aucune réserve.

**A231.0160 MESURES RELATIVES À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17 |            |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|------------|
|                                          |                  |                  |                  | val. abs. | en %       |
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>4 463 300</b> | <b>4 509 300</b> | <b>4 509 300</b> | <b>-1</b> | <b>0,0</b> |

En vertu de la LEg, la Confédération peut allouer des aides financières à des organisations publiques ou privées qui favorisent la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Les domaines d'encouragement sont l'égalité sur le lieu de travail et dans l'entreprise, la carrière professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. En 2017, le BFEG a reçu 60 demandes. Il en a approuvé 35 et refusé 17, alors que quatre ont été retirées et quatre autres sont en attente d'une décision. Pour les années 2017 à 2020, une réorientation des aides financières en faveur de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié a été décidée. Depuis janvier 2017, les fonds correspondants sont attribués en priorité à des projets qui développent, d'une part, des produits et des prestations visant à promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et à réaliser l'égalité salariale dans les entreprises et, d'autre part, à des projets destinés à promouvoir le travail des femmes ou des hommes dans les secteurs qui connaissent une pénurie de personnel qualifié et où l'un des deux sexes est sous-représenté (par ex. les femmes dans les domaines de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique).

**Bases légales**

LF du 24.3.1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.1), art. 14 et 15.

## ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Compléter les archives numériques avec la création d'un accès en ligne
- Développer l'archivage numérique des documents et des données (nouveaux types d'information, évolutions technologiques, accroissement de la rentabilité)
- Assister et conseiller l'administration fédérale dans la gestion de l'information afin de contribuer à une gestion efficace et garante de la sécurité du droit
- Assurer l'archivage analogique des documents et préparer la fin de la reprise des documents papier

### PROJETS 2017

- Archives de la Confédération: réalisation d'un accès en ligne
- Mise en place d'une infrastructure de numérisation
- Mise en œuvre de la stratégie *Open Government Data* 2014–2018: élargissement du portail central opendata.swiss à de nouveaux fournisseurs de données
- Développement du portail d'information sur les nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA)

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies.

*Archives de la Confédération – Réalisation de l'accès en ligne:* Les travaux de conception de la nouvelle plateforme Internet des Archives fédérales suisses (AFS) se sont achevés en 2017. Le nouvel accès sera opérationnel avant la fin de 2019.

*Mise en place d'une infrastructure de numérisation:* Les travaux de conception de l'infrastructure de numérisation liée au projet d'accès en ligne se sont eux aussi terminés en 2017. L'infrastructure, qui doit permettre de numériser les documents analogiques, sera probablement disponible dès la fin de 2018 dans sa première version, et d'ici à 2020 dans sa version définitive.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.  | Δ C17–C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>0,1</b>  | <b>0,7</b>  | <b>0,3</b>  | <b>0,2</b> | <b>160,6</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>17,8</b> | <b>21,1</b> | <b>18,9</b> | <b>1,1</b> | <b>6,3</b>        |
| Charges propres                  | 17,8        | 21,1        | 18,9        | 1,1        | 6,3               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>–</b>    | <b>0,1</b>  | <b>–</b>    | <b>–</b>   | <b>–</b>          |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement se sont élevés à 0,3 million de francs pour l'exercice 2017. Ils proviennent à 78 % des compensations, à 13 % des émoluments et à 9 % de revenus divers. Les prestations des AFS telles que l'aide à l'identification des documents et l'octroi du droit de consultation sont en principe gratuites. Cependant, pour les prestations supplémentaires comme la reproduction de documents, les charges sont facturées conformément à l'ordonnance sur les émoluments. Les compensations correspondent aux revenus des prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers. Quant aux revenus divers, ce sont par exemple des recettes issues de la location de places de stationnement.

Les revenus de fonctionnement inscrits au compte 2017 sont supérieurs de 0,2 million à ceux du compte 2016, car les AFS peuvent, depuis l'exercice 2017, imputer chaque année des prestations de personnel d'un montant maximal de 0,2 million au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

Les charges de fonctionnement de l'exercice sous revue s'élèvent à 18,9 millions au total, dont 48 % concernent les charges de personnel, 23 % les charges de biens et services liées à l'informatique, 23 % les charges liées aux immeubles, 5 % les autres charges d'exploitation et les amortissements et 1 % les charges de conseil.

Les charges sont supérieures de 1,1 million à celles du compte 2016 en raison notamment de l'augmentation des charges de biens et services liées à l'informatique. Les retards enregistrés par deux grands projets ont occasionné une diminution des charges en 2016, ce qui a entraîné des charges supplémentaires en 2017.

## GP 1: GESTION DE L'INFORMATION

### MANDAT DE BASE

Les AFS archivent tous les documents de la Confédération qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle afin de garantir la traçabilité des activités de l'administration, de permettre à cette dernière de rendre des comptes à long terme et de créer le cadre nécessaire aux recherches. Elles conseillent les services tenus de leur proposer leurs documents sur la manière de les organiser, de les gérer, de les conserver et de les verser. Elles aident ces services, de même que le public, à rechercher des documents archivés et à y accéder.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,1       | 0,7       | 0,3       | -0,4      | -55,5             |
| Charges et dépenses d'investissement | 17,8      | 21,1      | 18,9      | -2,2      | -10,5             |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement inscrits au compte 2017 sont inférieurs de 0,4 million au montant budgété. Cette différence est liée au fait que les prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers n'ont pas permis de générer les revenus attendus. Cette diminution des revenus s'accompagne d'une diminution des charges. Les charges de fonctionnement de l'exercice sous revue sont inférieures de 2,2 millions de francs au montant inscrit au budget. Ce recul est dû à une baisse de la demande de prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers (- 0,4 mio), aux retards enregistrés par certains grands projets (- 0,9 mio) et à la baisse des charges de conseil, des autres charges d'exploitation et des charges d'amortissement (- 0,9 mio). Les retards concernent le projet StrucTool et les projets de création d'un accès en ligne aux archives de la Confédération. Le projet StrucTool permettra de simplifier l'évaluation de systèmes de classement et leur reprise numérique dans les archives.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>État de droit:</b> la Confédération doit être en mesure de rendre des comptes à la société, aux niveaux politique et juridique. Les AFS l'aident à répondre à cette obligation                                                            |           |           |           |
| - Services tenus de livrer aux AFS leurs documents datant des dix dernières années (% min.)                                                                                                                                                  | 60        | 80        | 72        |
| <b>Accès fiable et moderne aux données:</b> les AFS adaptent à l'évolution numérique l'accès aux données archivées et aux informations destinées à l'administration fédérale et à la société (cyberadministration, société de l'information) |           |           |           |
| - Dossiers fournis au format analogique (sur place en salle de lecture) (% max.)                                                                                                                                                             | 92        | 80        | 91        |
| - Dossiers fournis au format analogique et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% min.)                                                                                                                                    | 8         | 20        | 9         |
| - Dossiers fournis et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% min.)                                                                                                                                                         | 0         | 0         | 0         |
| <b>Rentabilité:</b> la rentabilité de l'archivage numérique est augmentée                                                                                                                                                                    |           |           |           |
| - Versements annuels répondant aux instructions des AFS et permettant une prise en charge automatisée par les AFS (% min.)                                                                                                                   | 86        | 50        | 25        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs n'ont pas été atteints.

**État de droit:** La valeur de référence a augmenté mais les résultats dépendent de la bonne volonté des unités administratives. Or elles sont occupées à préparer la migration vers la nouvelle plateforme de gestion des affaires et elles ont donc repoussé leurs versements aux années suivantes. La valeur de référence devrait donc augmenter d'autant ces prochaines années.

**Accès fiable et moderne aux données:** Les AFS avaient des objectifs trop ambitieux pour 2017. Cependant, comme les ressources nécessaires n'ont pas pu être utilisées, la mise en œuvre des projets d'accès en ligne et d'infrastructure de numérisation a été plus lente que prévu. Dans ce domaine, les AFS auront davantage de ressources informatiques à disposition en 2018.

**Rentabilité:** Comme les unités administratives étaient occupées à préparer la migration vers la nouvelle plateforme de gestion des affaires, elles ont versé relativement peu de documents aux AFS en 2017 (54 au total). La plupart de ces versements ont en outre nécessité une intervention manuelle (essentiellement pour la reprise de films). Il s'agit d'une situation exceptionnelle qui ne devrait pas se répéter au cours des prochaines années.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17     |              |
|---------------------------|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
|                           |                                                  |               |               |               | val. abs.     | en %         |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                  | <b>123</b>    | <b>722</b>    | <b>321</b>    | <b>-401</b>   | <b>-55,5</b> |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |              |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 123           | 722           | 321           | -401          | -55,5        |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>17 788</b> | <b>21 132</b> | <b>18 910</b> | <b>-2 222</b> | <b>-10,5</b> |
| Domaine propre            |                                                  |               |               |               |               |              |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 17 788        | 21 132        | 18 910        | -2 222        | -10,5        |
|                           | <i>Report de crédits</i>                         |               | 1 000         |               |               |              |
|                           | <i>Cession</i>                                   |               | 223           |               |               |              |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017       | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>123 199</b> | <b>721 900</b> | <b>321 057</b>  | <b>-400 843</b> | <b>-55,5</b>      |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>123 199</i> | <i>721 900</i> | <i>452 957</i>  | <i>-268 943</i> | <i>-37,3</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-</i>       | <i>-</i>       | <i>-131 900</i> | <i>-131 900</i> | <i>-</i>          |

Les revenus de fonctionnement des AFS, dont la majeure partie est constituée de compensations, englobent des émoluments, des compensations et des revenus divers.

En 2017, les revenus de fonctionnement se sont élevés à 0,3 million de francs au total et ont ainsi été inférieurs de 0,4 million au montant budgété. Cette baisse de revenus est liée aux prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers que les AFS proposent depuis 2011 à d'autres institutions publiques. En effet, dans ce domaine, aucune convention de prestations n'a pu être signée durant l'exercice sous revue en plus de celle signée avec le canton de Genève. Les revenus s'accompagnant de charges correspondantes, la baisse des revenus a été compensée par une diminution équivalente des charges (crédit A200.0001).

Les revenus de fonctionnement inscrits au compte 2017 sont supérieurs de 0,2 million à ceux du compte 2016, car, depuis l'exercice 2017, des prestations de personnel d'un montant maximal de 0,2 million peuvent être imputées chaque année au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Les AFS fournissent ces prestations pour compléter le portail d'information sur les NLFA (portail-alptransit.ch). Dans cette optique, les charges de personnel des AFS ont aussi été augmentées de 0,2 million de francs (crédit A200.0001).

En 2017, les fonds de tiers disponibles aux AFS ont été comptabilisés, avec incidences financières, dans les revenus (env. 134 000 fr.) N'ayant pas été utilisés en 2017, ils ont cependant été inscrits dans un compte de régularisation, sans incidences financières, à la fin de l'année (131 900 fr.).

**Bases légales**

LF du 26.6.1998 sur l'archivage (LAr; RS 152.1), art. 17s. O du 8.9.1999 sur l'archivage (OLAr; RS 152.11), art. 11. O du 1.12.1999 sur les émoluments ArchF (RS 172.041.15).

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>17 788 284</b> | <b>21 132 101</b> | <b>18 910 425</b> | <b>-2 221 676</b> | <b>-10,5</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 1 222 700         |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 10 960 102        | 13 926 301        | 11 988 219        | -1 938 082        | -13,9             |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 236 444           | 567 600           | 258 588           | -309 012          | -54,4             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 6 591 738         | 6 638 200         | 6 663 618         | 25 418            | 0,4               |
| Charges de personnel                                            | 8 568 093         | 9 114 700         | 9 141 989         | 27 289            | 0,3               |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 8 989 639         | 11 397 001        | 9 537 888         | -1 859 113        | -16,3             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 3 854 140         | 5 651 000         | 4 359 500         | -1 291 500        | -22,9             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 209 030           | 421 460           | 273 165           | -148 295          | -35,2             |
| Charges d'amortissement                                         | 230 552           | 567 600           | 230 549           | -337 051          | -59,4             |
| Dépenses d'investissement                                       | -                 | 52 800            | -                 | -52 800           | -100,0            |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 65                | 60                | 60                | 0                 | 0,0               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel représentent 48 % des charges de fonctionnement de l'exercice 2017.

Par rapport au compte 2016, elles sont en hausse de 0,6 million, car les charges inscrites au compte 2016 ont diminué en raison d'un retard dans le pourvoi de postes vacants. Elles ont en outre été augmentées de 0,2 million dans le compte 2017 pour les prestations de personnel pouvant être imputées au FIF et fournies par les AFS pour compléter le portail d'information relatif aux NLFA.

Dans le compte 2016, les postes des apprentis et des stagiaires ont été ajoutés par erreur aux équivalents plein temps, ce qui explique que la valeur inscrite dans le compte 2016 est plus élevée que celle figurant dans le budget et le compte 2017.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Dans le compte 2017, les charges de biens et services et les charges d'exploitation représentent 50 % des charges de fonctionnement.

Elles se composent à 46 % des charges de biens et services liées à l'informatique, à 46 % des charges liées aux immeubles, à 3 % des charges de conseil et à 5 % des autres charges d'exploitation.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation inscrites au compte 2017 sont inférieures de 1,9 million à celles budgétées. Cette différence s'explique principalement par les retards enregistrés par différents grands projets ainsi que par différentes restrictions opérationnelles au niveau du personnel (charges de conseil et prestations externes) dans la réalisation des projets prévus.

Les charges de biens et services liées à l'informatique du compte 2017 sont inférieures de 1,3 million de francs aux charges budgétées. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la demande de prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers et par les retards enregistrés par différents grands projets. Les retards concernent le projet StrucTool et les projets de création d'un accès en ligne aux archives de la Confédération et sont dus à un important travail de coordination et de concertation des différents partenaires. Plusieurs vérifications techniques ont également pris plus de temps que prévu.

Les charges de conseil inscrites au compte 2017 sont inférieures de 0,1 million au montant budgété, car certains projets n'ont pas pu être réalisés dans la mesure prévue en raison de restrictions opérationnelles (au niveau du personnel).

**Charges d'amortissement**

Dans le compte 2017, les charges d'amortissement représentent 1 % des charges de fonctionnement.

Elles sont inférieures de 0,3 million à celles inscrites au budget. Le projet StrucTool aurait dû être mis en service en 2017, mais n'a pas pu l'être en raison de différents retards.

**Dépenses d'investissement**

Un montant de 0,1 million avait été budgété pour les petites dépenses d'investissement (par ex. mobilier et machines de bureau). Or il n'y a pas eu de dépenses en la matière, ni en 2016 ni en 2017.

**Mutations de crédits**

- Cessions d'un montant total de 152 700 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation professionnelle initiale (apprentis), les stagiaires des hautes écoles (spécialisées), l'accueil extra-familial des enfants et les cotisations aux caisses de pension en raison de la répartition par classe de salaire et de la pyramide des âges
- Cessions d'un montant total de 70 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération pour les projets Open Government Data (OGD) et *Linked Data Service* (LINDAS)
- Report de crédit d'un montant d'1 million de francs pour les retards enregistrés par des projets en 2016

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 600 000               | 600 000             |

**Dissolution et utilisation de réserves en 2017**

–

**Demande de constitution de nouvelles réserves**

Projet StrucTool, 150 000 francs: le changement de fournisseur a engendré des retards.

Projets liés à la création d'un accès en ligne aux archives de la Confédération, 450 000 francs: les vérifications techniques ont duré plus longtemps que prévu en raison de la complexité du projet. Ces projets n'ont donc pas avancé comme prévu. La diminution des charges qui en résulte pour l'exercice 2017 conduira à une hausse des charges en 2018.

## OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Préserver les biens culturels matériels et immatériels suisses
- Encourager une offre culturelle diversifiée de grande qualité
- Améliorer la participation de toutes les catégories sociales à la vie culturelle
- Renforcer la cohésion sociale et la cohésion nationale
- Développer l'attractivité de la Suisse comme lieu de création et d'innovation
- Assurer les échanges culturels à l'intérieur de la Suisse et avec l'étranger

### PROJETS 2017

- Nouvelle agence chargée de promouvoir les échanges linguistiques et la mobilité à l'intérieur de la Suisse et à l'étranger: entrée en fonction
- Nouvelles mesures d'encouragement dans les domaines de la musique, de la littérature, du cinéma, des musées et de la participation culturelle, conformément au message concernant l'encouragement de la culture (Message culture) pour la période 2016 à 2020: début de la mise en œuvre
- Message concernant l'accord entre la Suisse et l'UE relatif au programme européen «Europe Créative 2014-2020»: adoption par le Conseil fédéral
- Nouveau système de gestion de la Bibliothèque nationale: adjudication (appel d'offres OMC) et introduction

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les principales étapes clés ont été franchies.

*Message concernant l'accord entre la Suisse et l'UE relatif au programme européen «Europe Créative 2014-2020»:* les discussions portant sur la participation de la Suisse au programme «Europe créative» se sont poursuivies en 2017. Plusieurs points restent en suspens, notamment la question des conditions d'application provisoire de l'accord, en particulier dans le contexte de la mise en conformité du droit suisse avec la directive «Services de médias audiovisuels», ainsi que celle de l'éventuel assujettissement de l'accord à un accord-cadre institutionnel. Le message n'a donc pas pu être adopté.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>1,6</b>   | <b>2,1</b>   | <b>1,7</b>   | <b>0,1</b>  | <b>5,3</b>        |
| <b>Charges</b>                   | <b>212,1</b> | <b>227,0</b> | <b>218,0</b> | <b>5,8</b>  | <b>2,7</b>        |
| Charges propres                  | 71,1         | 83,0         | 79,7         | 8,6         | 12,1              |
| Charges de transfert             | 141,0        | 144,0        | 138,3        | -2,7        | -1,9              |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>26,5</b>  | <b>24,1</b>  | <b>23,3</b>  | <b>-3,3</b> | <b>-12,3</b>      |

### COMMENTAIRE

Depuis le 1.1.2017, la Bibliothèque nationale suisse (BN) est rattachée à l'Office fédéral de la culture (OFC).

Les revenus comprennent principalement les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la BN et les émoluments pour les actes administratifs.

Environ un tiers des charges de l'OFC sont des charges propres, ces dernières étant réparties entre les charges de personnel (46 %), les loyers (34 %, par ex. les charges locatives des musées de la Confédération) ainsi que les charges de conseil, les charges de biens et services liées à l'informatique et les autres charges de biens et services et d'exploitation (env. 20 %). Deux éléments expliquent la hausse des charges par rapport au compte 2016. Premièrement, le nouveau bâtiment de la Cinémathèque suisse a été intégré au contrat de location conclu avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL; 4,5 mio). Deuxièmement, dans le budget 2017, les ressources destinées aux mesures d'accompagnement liées aux aides financières allouées, qui étaient jusqu'alors comptabilisées dans les charges de transfert, ont été intégrées dans l'enveloppe budgétaire (4,3 mio).

Les charges de transfert concernent presque exclusivement des crédits prévus par le Message culture 2016-2020 et sont en général faiblement liées. La baisse des charges par rapport au compte 2016 s'explique par le transfert, mentionné au paragraphe précédent, de ressources destinées aux mesures d'accompagnement dans les charges propres. Jusqu'à fin 2016, ces ressources étaient comptabilisées dans divers crédits de transfert.

Les dépenses d'investissement correspondent aux contributions destinées à la conservation du patrimoine. La baisse par rapport à l'année précédente s'explique en grande partie par un report de crédit de 2 millions effectué en 2016.

## GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

### MANDAT DE BASE

L'OFC gère des musées et des collections de la Confédération et soutient des institutions qui s'attachent à collectionner, conserver, cataloguer et diffuser des biens culturels. Il réglemente le transfert des biens culturels et fait connaître les traditions vivantes de la Suisse. L'OFC alloue des aides financières pour la préservation d'objets dignes de protection et met à disposition son expertise dans les domaines de l'archéologie, de la conservation des monuments historiques et de la protection des sites construits. Grâce à ces mesures, l'OFC contribue à préserver le patrimoine culturel suisse et à faire en sorte que la population puisse le connaître et y accéder.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,3       | 0,3       | 0,3       | 0,0       | -1,4              |
| Charges et dépenses d'investissement | 18,7      | 23,1      | 21,7      | -1,4      | -6,0              |

### COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 absorbe quelque 27 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 23 % sont imputables aux charges de personnel. Le solde des charges sert à financer notamment les loyers, l'entretien et la surveillance des musées de la Confédération.

L'augmentation des charges de fonctionnement par rapport au compte de l'exercice précédent tient en grande partie au nouveau contrat de location de la Cinémathèque suisse. Par rapport au montant budgétisé pour 2017, les coûts d'exploitation en particulier ont diminué.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                 | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Musées de la Confédération:</b> L'OFC met en valeur les fonds des musées qu'il gère par le biais d'expositions, de visites guidées et de manifestations                                                                                                                      |           |           |           |
| - Visiteurs des musées de la Confédération (nombre, min.)                                                                                                                                                                                                                       | 62 016    | 64 000    | 59 581    |
| - Classes qui suivent les exercices et les offres pédagogiques (nombre, min.)                                                                                                                                                                                                   | 200       | 170       | 185       |
| - Visites guidées des expositions et organisation de manifestations (nombre, min.)                                                                                                                                                                                              | 1 999     | 1 940     | 1 995     |
| <b>Patrimoine culturel et monuments historiques:</b> L'OFC contribue à protéger et conserver le patrimoine culturel en allouant des aides financières et en réalisant des expertises; il soutient les mesures qui font connaître le patrimoine culturel auprès de la population |           |           |           |
| - Contributions allouées pour des mesures de conservation urgentes proportionnellement aux moyens demandés (% min.)                                                                                                                                                             | 87        | 80        | 84        |
| - Part des expertises dont les propositions ont été prises en compte dans la mise en œuvre de projets (% min.)                                                                                                                                                                  | 75        | 75        | 89        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints. Une baisse a été enregistrée dans le domaine suivant:

*Musées de la Confédération:* la baisse du nombre de visiteurs des musées de la Confédération est en grande partie liée aux travaux de réfection d'une des principales routes d'accès au Musée des automates à musique de Seewen/SO et à l'offre réduite des transports publics qui en a résulté.

## GP 2: CRÉATION CULTURELLE

### MANDAT DE BASE

L'OFC encourage la création culturelle dans tous les domaines (cinéma, art, design, littérature, musique, danse, théâtre) et la formation culturelle (promotion des langues et de la lecture, formation musicale, etc.). Il rend ainsi possible une création culturelle et une offre culturelle variées et de haute qualité et renforce la participation culturelle et la cohésion sociale.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,7       | 0,7       | 0,6       | -0,1      | -14,8             |
| Charges et dépenses d'investissement | 14,9      | 21,1      | 20,8      | -0,3      | -1,6              |

### COMMENTAIRE

La création culturelle absorbe environ 26 % de l'enveloppe budgétaire de l'OFC. Quelque 19 % concernent les charges de personnel. Les charges de conseil et les charges d'exploitation distinctes sont inférieures au montant budgétisé. La hausse des charges par rapport au compte de l'exercice précédent s'explique par l'inscription à ce titre de ressources qui étaient jusqu'ici imputées au domaine des transferts. Les revenus sont principalement constitués de fonds de tiers destinés à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                 | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Échanges linguistiques et participation culturelle:</b> L'OFC contribue à la compréhension entre communautés linguistiques et à la participation de la population à la vie culturelle suisse |           |           |           |
| - Enfants et jeunes participant aux échanges scolaires entre régions linguistiques (nombre, min.)                                                                                               | 15 000    | 15 000    | 7 648     |
| - Enfants et jeunes participant au programme jeunesse + musique (nombre, min.)                                                                                                                  | -         | 1 000     | 8 335     |
| <b>Cinéma:</b> L'OFC encourage et met en valeur la création cinématographique suisse                                                                                                            |           |           |           |
| - Part des scénarios soutenus par l'OFC qui donnent lieu à un film produit en Suisse (% min.)                                                                                                   | 22        | 20        | 27        |
| - Films suisses projetés dans une salle ou un festival d'une autre région linguistique que celle de la langue originale (nombre, min.)                                                          | 80        | 75        | 79        |
| <b>Prix et distinctions:</b> Avec les prix et les distinctions qu'il décerne dans tous les secteurs artistiques, l'OFC touche un large public                                                   |           |           |           |
| - Visiteurs des expositions Swiss Arts Awards et Swiss Design Awards (nombre, min.)                                                                                                             | 12 721    | 7 500     | 9 500     |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints. Des écarts importants ont toutefois été enregistrés dans les domaines suivants:  
*Échanges linguistiques et participation culturelle:* depuis 2017, le dénombrement des participants aux échanges scolaires n'est plus effectué de la même manière. Seules les activités d'échanges soutenues directement par l'agence Movetia sont comptabilisées. Une rectification de la valeur cible est prévue.

Le programme jeunesse + musique, qui a été instauré en 2017, a attiré plus de participants qu'escompté. Une adaptation de la valeur cible est prévue.

## GP 3: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

### MANDAT DE BASE

La BN collectionne, répertorie, conserve et rend accessibles toutes les informations imprimées ou numériques ayant un lien avec la Suisse. Elle enrichit la collection Helvetica (textes et images, imprimé et numérique) et gère les Archives littéraires suisses, la Phonothèque nationale suisse et le Centre Dürrenmatt Neuchâtel. Elle veille à la conservation et à l'accessibilité actuelles et futures du patrimoine culturel suisse faisant partie de ses collections. Ces dernières permettent de réaliser des recherches sur la Suisse, d'accéder aux connaissances propres à la Suisse et de mettre en valeur le patrimoine culturel suisse.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,8       | 1,0       | 0,9       | 0,0       | -4,6              |
| Charges et dépenses d'investissement | 37,7      | 38,8      | 37,1      | -1,7      | -4,4              |

### COMMENTAIRE

En 2017, la BN a absorbé quelque 47 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Environ 58 % concernent les charges de personnel. Les charges et les revenus du groupe de prestations 3 restent au niveau des montants figurant dans les comptes des exercices précédents. La baisse par rapport au budget est principalement due au report de certains projets. La négociation du contrat relatif à l'acquisition du nouveau système de gestion de bibliothèque NUBES a notamment pris plus de temps que prévu.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                          | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Collection Helvetica numérique:</b> La BN enrichit continuellement la collection d'Helvetica électroniques originaux et continue à numériser la collection sur papier |           |           |           |
| - Publications Helvetica électroniques originales (nombre, min.)                                                                                                         | 30 837    | 8 000     | 31 762    |
| - Pages numérisées de la collection d'Helvetica sur papier (nombre, mio, min.)                                                                                           | 2,588     | 1,000     | 1,256     |
| <b>Utilisation:</b> La BN développe les possibilités d'utilisation en ligne et sur place                                                                                 |           |           |           |
| - Participations à des portails spécialisés externes (nombre, min.)                                                                                                      | 29        | 20        | 30        |
| - Participants à des expositions, des manifestations, des visites guidées et des formations (nombre, min.)                                                               | 16 649    | 15 000    | 17 703    |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Un écart important a toutefois été enregistré dans le domaine suivant:

*Collection Helvetica numérique:* entre le milieu de l'année 2016 et la fin de l'année 2017, les normes de l'Association suisse de normalisation ont été intégrées à la banque de données. Cela représente une grande quantité de documents, ce qui explique le nombre particulièrement élevé de publications Helvetica électroniques originales mises en ligne.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                           | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs. | en %        |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|-------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                              | <b>1 738</b>   | <b>2 103</b>   | <b>2 333</b>   | <b>230</b>             | <b>10,9</b> |
| Domaine propre                                                         |                |                |                |                        |             |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 1 737          | 1 953          | 1 800          | -153                   | -7,8        |
| Domaine des transferts                                                 |                |                |                |                        |             |
| Remboursement de contributions à des investissements                   |                |                |                |                        |             |
| E132.0100 Remboursements Protection du paysage et monum. historiques   | 1              | -              | 533            | 533                    | -           |
| Autres revenus et désinvestissements                                   |                |                |                |                        |             |
| E150.0109 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes | -              | 150            | -              | -150                   | -100,0      |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                              | <b>238 765</b> | <b>251 045</b> | <b>241 835</b> | <b>-9 211</b>          | <b>-3,7</b> |
| Domaine propre                                                         |                |                |                |                        |             |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 71 291         | 83 085         | 79 675         | -3 411                 | -4,1        |
| <i>Report de crédits</i>                                               |                | 300            |                |                        |             |
| <i>Transfert de crédit</i>                                             |                | -244           |                |                        |             |
| <i>Cession</i>                                                         |                | 1 147          |                |                        |             |
| <i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>         |                | 1 100          |                |                        |             |
| Domaine des transferts                                                 |                |                |                |                        |             |
| <i>GP 1: Patrimoine culturel</i>                                       |                |                |                |                        |             |
| A231.0129 Transfert des biens culturels                                | 156            | 744            | 43             | -701                   | -94,2       |
| A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers                        | 11 020         | 10 997         | 10 669         | -328                   | -3,0        |
| A231.0132 Collaboration à la culture (UNESCO + Conseil de l'Europe)    | 93             | 153            | 141            | -12                    | -7,6        |
| A231.0136 Cinémathèque Suisse                                          | 9 183          | 7 659          | 7 299          | -360                   | -4,7        |
| A231.0139 Contribution aux loyers de l'Institut suisse de Rome         | 113            | 137            | 134            | -3                     | -2,1        |
| A236.0101 Protection du paysage et conservation monuments historiques  | 26 452         | 23 979         | 23 796         | -183                   | -0,8        |
| A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts                 | 26 451         | 23 979         | 23 263         | -716                   | -3,0        |
| <i>GP 2: Création culturelle</i>                                       |                |                |                |                        |             |
| A231.0119 Soutien à des organisations culturelles                      | 3 497          | 3 136          | 3 136          | 0                      | 0,0         |
| A231.0120 Indemnité versée à la ville de Berne pour la culture         | 1 000          | 1 016          | 1 016          | 0                      | 0,0         |
| A231.0121 Promotion de la culture et de la langue du canton du Tessin  | 2 429          | 2 429          | 2 429          | 0                      | 0,0         |
| A231.0122 Promotion de la culture et de la langue des Grisons          | 4 857          | 4 856          | 4 856          | 0                      | 0,0         |
| A231.0123 Mesures encourageant la compréhension                        | 6 761          | 6 472          | 5 445          | -1 027                 | -15,9       |
| A231.0124 Encouragement de l'instruct. de jeunes Suisses de l'étranger | 15 815         | 20 984         | 20 892         | -93                    | -0,4        |
| A231.0125 Soutien aux gens du voyage                                   | 721            | 720            | 673            | -47                    | -6,5        |
| A231.0126 Encouragement de films                                       | 29 564         | 31 700         | 31 692         | -9                     | 0,0         |
| A231.0127 Coopération européenne dans le domaine cinématographique     | 767            | 734            | 733            | -1                     | -0,2        |
| A231.0128 Participation au programme Europe créative (média / culture) | 4 488          | 5 500          | 5 279          | -221                   | -4,0        |
| A231.0130 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision | 342            | 150            | -              | -150                   | -100,0      |
| A231.0133 Prix, distinctions et acquisitions                           | 5 234          | 3 015          | 2 904          | -111                   | -3,7        |
| A231.0134 Manifestations et projets                                    | 927            | 1 047          | 911            | -136                   | -13,0       |
| A231.0135 Culture cinématographique                                    | 9 094          | 8 659          | 8 578          | -81                    | -0,9        |
| A231.0137 Promotion de la formation musicale                           | 1 710          | 3 045          | 2 007          | -1 038                 | -34,1       |
| A231.0138 Promotion de la lecture                                      | 4 412          | 4 316          | 4 147          | -169                   | -3,9        |
| A231.0140 Promotion de la littérature                                  | 1 667          | 1 753          | 1 610          | -143                   | -8,2        |
| A231.0141 Participation culturelle                                     | 722            | 780            | 509            | -271                   | -34,8       |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>1 737 342</b> | <b>1 952 600</b> | <b>1 799 576</b> | <b>-153 024</b> | <b>-7,8</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>1 633 829</i> | <i>1 952 600</i> | <i>1 799 578</i> | <i>-153 022</i> | <i>-7,8</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>103 513</i>   | <i>-</i>         | <i>-2</i>        | <i>-2</i>       | <i>-</i>          |

Les revenus de fonctionnement de l'OFC comprennent principalement les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la BN (en particulier les contributions versées à la Phonothèque nationale suisse par la ville de Lugano et le canton du Tessin) ainsi que les émoluments pour les actes administratifs. Les dépenses liées à l'organisation de la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse sont comptabilisées dans le crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)». Les «Autres revenus» comprennent en outre divers remboursements de versements effectués les années précédentes ainsi que des revenus provenant du remboursement de la taxe d'incitation sur le CO<sub>2</sub>. Les recettes pour la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse sont inférieures au montant budgétisé. Alors que dans le budget 2017, les revenus issus de la sous-location à Lugano étaient portés au présent poste, ils sont désormais inscrits auprès de l'OFCL. Les corrections requises au niveau des revenus de fonctionnement ont été effectuées dans le budget 2018.

**E132.0100 REMBOURSEMENTS PROTECTION DU PAYSAGE ET MONUM. HISTORIQUES**

| CHF                                      | C<br>2016  | B<br>2017 | C<br>2017      | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------|-----------|----------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>756</b> | <b>-</b>  | <b>533 242</b> | <b>533 242</b> | <b>-</b>          |

Les remboursements 2017 concernent une convention de programme de la période 2012–2015 dont la comptabilité a été bouclée en 2017 et une décision individuelle de l'année 2008 (voir aussi les crédits A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A236.0101 «Protection du paysage et conservation des monuments historiques»).

**E150.0109 TAXE VIS. À PROMOUV. CINÉ., DIFFUSEURS TÉLÉV., PART RECETTES**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017      | C<br>2017 | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|----------------|-----------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>-</b>  | <b>150 000</b> | <b>-</b>  | <b>-150 000</b> | <b>-100,0</b>     |

Selon la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), les diffuseurs de programmes télévisés nationaux ou destinés aux régions linguistiques qui diffusent des films sont tenus d'affecter une part de leurs recettes brutes à l'achat, à la production ou à la coproduction de films suisses ou de s'acquitter d'une taxe correspondante. Les recettes doivent être affectées à la promotion du cinéma (voir A231.0130 «Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision»). Il s'agit d'une taxe de compensation dont le montant est avant tout déterminé par l'attitude des diffuseurs de télévision eux-mêmes et est par conséquent difficile à prévoir. Pour 2017, 150 000 francs avaient été budgétisés, mais aucun revenu n'a été enregistré.

**Bases légales**

LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40), art. 7, al. 2. LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2.

**Remarques**

Recettes en faveur du financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>71 290 688</b> | <b>83 085 115</b> | <b>79 674 518</b> | <b>-3 410 597</b> | <b>-4,1</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 2 303 752         |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 49 698 335        | 56 284 815        | 53 458 617        | -2 826 198        | -5,0              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 520 539           | 333 000           | 558 490           | 225 490           | 67,7              |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 21 071 813        | 26 467 300        | 25 657 411        | -809 889          | -3,1              |
| Charges de personnel                                            | 36 157 987        | 36 218 600        | 37 090 854        | 872 254           | 2,4               |
| <i>dont location de services</i>                                | 190 024           | 74 400            | 9 076             | -65 324           | -87,8             |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 34 536 957        | 46 455 615        | 42 137 679        | -4 317 936        | -9,3              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 6 574 864         | 8 193 652         | 6 826 455         | -1 367 197        | -16,7             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 1 736 042         | 2 124 913         | 1 433 739         | -691 174          | -32,5             |
| Charges d'amortissement                                         | 513 030           | 333 000           | 445 985           | 112 985           | 33,9              |
| Dépenses d'investissement                                       | 82 714            | 77 900            | -                 | -77 900           | -100,0            |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 241               | 236               | 246               | 10                | 4,2               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les coûts de personnel représentent 46,5 % des charges de fonctionnement. L'écart avec le compte 2016 et le budget 2017 dans le domaine des charges de personnel et des postes à plein temps s'explique par le fait que des postes vacants ont été repourvus en 2017 et que des collaborateurs ont été engagés à titre temporaire en raison de l'organisation de la conférence des ministres de la culture de Davos en janvier 2018.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

La plus grande partie des *charges de biens et services liées à l'informatique* (6,8 mio) revient à l'imputation de prestations (IP) par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT; 5,0 mio) pour l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique et des applications spécialisées de l'office. S'y ajoutent des licences et des prestations de support et de maintenance fournies par des tiers (0,65 mio). Les applications spécialisées de l'office comprennent notamment l'environnement permettant la transmission des objets de collection numériques ou numérisés, la préparation en vue de l'archivage, l'archivage proprement dit et l'accès aux objets de collection (e-Helvetica), le système de bibliothéconomie (Virtua), le système d'archivage des documents sonores (Phonothèque nationale), le système de gestion électronique des affaires (GEVER), le système d'hébergement des fonds des Archives littéraires suisses (HelveticArchives) et les plateformes de soutien pour le traitement des demandes dans le domaine de l'encouragement de la culture. Le renouvellement de parties importantes des applications spécialisées, nécessaire dans le cadre de la gestion du cycle de vie, requiert également des ressources (0,26 mio). Actuellement, l'accent est mis sur le remplacement du système de bibliothéconomie, l'adaptation de e-Helvetica et le remplacement du système utilisé pour la répartition et la gestion des subventions dans le domaine des monuments historiques. La diminution des charges s'explique, d'une part, par le retard enregistré par certains projets et, d'autre part, par le fait qu'au moment de l'établissement du budget, la planification de certains projets ne pouvait être qu'approximative et que les prévisions concernant leur progression en 2017 étaient trop optimistes.

Les *charges de conseil* (1,4 mio) comprennent principalement les ressources destinées à financer les différentes commissions de l'OFC prescrites par la loi. Les études et statistiques culturelles ont été financées par un transfert de crédit. Les charges relatives aux commissions et aux experts ont été moins importantes que prévu (- 0,3 mio).

Les charges de loyer (21,3 mio, dont 18,9 mio IP) représentent 46 % du poste «Charges de biens et services et charges d'exploitation». Elles comprennent la location et les frais accessoires pour le dépôt souterrain de la BN, les bâtiments des musées de la Confédération et le bâtiment administratif à Berne. Elles sont inférieures de 0,2 million aux charges budgétisées. En 2017, le nouveau bâtiment de la Cinémathèque suisse a été intégré dans la convention de location passée avec l'OFCL (4,5 mio).

Les autres charges d'exploitation (12,6 mio) sont inférieures de près de 2 millions aux valeurs budgétisées. Elles comprennent les ressources affectées à l'exploitation de la BN, les dépenses consacrées à l'exploitation, à la surveillance et à la garde des quatre musées de la Confédération, à savoir le Museo Vela, la Collection Oskar Reinhart, le Musée des automates à musique et le Musée du couvent de St-Georges. Elles englobent également les ressources mises à disposition pour des mesures de conservation des collections de la BN, des musées et de la Collection d'art de la Confédération ainsi que pour les acquisitions de la BN. Les frais occasionnés par les cérémonies de remise des différents prix suisses en font également partie.

Les ressources affectées aux mesures d'accompagnement, qui étaient jusqu'ici imputées à différents crédits du domaine des transferts, ont été intégrées pour la première fois aux charges de fonctionnement dans le budget 2017 (+ 4,3 mio). Ceci explique une grande partie de l'augmentation par rapport au compte 2016. Les charges relatives aux mesures d'accompagnement sont

liées à l'octroi d'aides financières et à la mise en œuvre du mandat légal de l'office. La majeure partie d'entre elles sont des charges liées aux cérémonies de remise de prix dans les différents domaines couverts par l'OFC. Quelque 2,7 millions ont été transférés à ce titre.

### Dépenses d'amortissement

Les autres charges de fonctionnement comprennent les amortissements du patrimoine administratif de l'OFC. Ces derniers n'avaient pas été budgétisés à hauteur suffisante, néanmoins les charges supplémentaires ont pu être compensées dans le cadre du budget de fonctionnement.

### Dépenses d'investissement

Aucune dépense d'investissement dans le domaine propre n'a été engagée au cours de l'année sous revue, un manque de ressources internes ayant empêché de réaliser les investissements prévus.

### Mutations de crédits

- Cession de 1 147 000 francs par l'Office fédéral du personnel pour les places d'intégration, la garde des enfants, les places de stage et les places d'apprentissage
- Dépassement de crédit de 1 100 300 francs couvert par la dissolution de réserves affectées
- Report de crédit de 300 000 francs pour des restructurations dans le domaine de l'informatique
- Transfert de crédit de 443 548 francs en faveur de l'Office fédéral de la statistique pour les statistiques culturelles et la Statistique suisse du cinéma (SSCin)
- Transfert de crédit de 200 000 francs dans le domaine du personnel, dans le cadre prévu par le Message culture 2016–2020

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Patrimoine culturel |              | GP 2: Création culturelle |              | GP 3: Bibliothèque nationale suisse |              |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|
|                                                                 | C<br>2016                 | C<br>2017    | C<br>2016                 | C<br>2017    | C<br>2016                           | C<br>2017    |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                           |              |                           |              |                                     |              |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 18 679                    | 21 739       | 14 878                    | 20 805       | 37 733                              | 37 131       |
| Charges de personnel                                            | 8 085                     | 8 493        | 7 215                     | 6 967        | 20 858                              | 21 631       |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 10 384                    | 13 108       | 7 477                     | 13 724       | 16 677                              | 15 306       |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>1 251</i>              | <i>1 294</i> | <i>1 251</i>              | <i>1 737</i> | <i>4 074</i>                        | <i>3 795</i> |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | <i>290</i>                | <i>293</i>   | <i>1 326</i>              | <i>981</i>   | <i>120</i>                          | <i>160</i>   |
| Charges d'amortissement                                         | 183                       | 138          | 159                       | 114          | 171                                 | 194          |
| Dépenses d'investissement                                       | 27                        | –            | 27                        | –            | 28                                  | –            |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 46                        | 54           | 38                        | 42           | 157                                 | 150          |

### APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016                              | –                     | 2 066 000             | 2 066 000           |
| Dissolution                                     | –                     | -1 100 300            | -1 100 300          |
| <b>État au 31.12.2017</b>                       | <b>–</b>              | <b>965 700</b>        | <b>965 700</b>      |
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 1 327 600             | 1 327 600           |

### Dissolution et utilisation de réserves en 2017

Au cours de l'année sous revue, des réserves affectées ont été dissoutes à hauteur de 1 100 300 francs. Elles ont été utilisées pour des projets ayant enregistré des retards: numérisation de la collection générale (257 900 fr.), numérisation des Archives littéraires suisses (13 000 fr.), projet Jean Bollack (40 000 fr.), exposition Rilke (293 000 fr.), Relaunch Internet (136 000 fr.), migration d'HelveticArchives (16 000 fr.), migration du site Internet (80 500 fr.), e-Helvetic Deposit Plus (55 000 fr.), Repository (56 900 fr.), Extranet (30 000 fr.), nouveau système de bibliothéconomie, NUBES (62 000 fr.) et postes de travail Phonothèque (60 000 fr.). Ce dernier projet n'ayant pas pu être réalisé, les réserves dissoutes à cette fin s'ajoutent au solde de crédit des charges de fonctionnement.

**Demande de constitution de nouvelles réserves**

Dans le domaine de l'enveloppe budgétaire, l'OFC sollicite la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 1 327 600 francs. Ces moyens étaient prévus pour 2017, mais les projets concernés ont pris du retard.

|   |                                                                                                                                                                               |         |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| – | Projet Relaunch Internet: ajournement du projet à la suite d'un manque de ressources                                                                                          | 25 000  |
| – | Projet de numérisation du Cabinet des estampes: ajournement du projet «négatifs sur plaques de verre Zinggeler» en raison d'une surcharge de l'infrastructure de numérisation | 25 000  |
| – | Projets de numérisation des Archives littéraires suisses: ajournement du projet «Hugo Ball» en raison d'une surcharge de l'infrastructure de numérisation                     | 10 000  |
| – | Projet de migration de Presse suisse en ligne: ajournement du projet à la suite de retards dans la procédure d'achat                                                          | 44 600  |
| – | Projet NUBES: ajournement du projet en raison de retards dans la négociation du contrat                                                                                       | 671 800 |
| – | Projet de remplacement du studio d'enregistrement: ajournement du projet à la suite de retards dans la procédure d'achat                                                      | 121 200 |
| – | Projet de remplacement du système de caisses: ajournement du projet en raison de nouveaux points à clarifier                                                                  | 80 000  |
| – | Projet informatique générale: ajournement du projet «AD-Migration» en raison de sa grande complexité                                                                          | 198 000 |
| – | Projet de remplacement de l'application CHOICE: ajournement du projet à la suite d'un allongement des délais de l'OFIT                                                        | 32 000  |
| – | Projet SIG-ISOS: ajournement du projet en raison de sa grande complexité                                                                                                      | 120 000 |

**CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PATRIMOINE CULTUREL****A231.0129 TRANSFERT DES BIENS CULTURELS**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017     | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>155 837</b> | <b>744 200</b> | <b>42 933</b> | <b>-701 267</b> | <b>-94,2</b>      |

Ces aides financières doivent contribuer à la protection de biens culturels meubles particulièrement menacés (par ex. en cas de conflits armés). Le soutien va notamment à la garde en dépôt temporaire, aux mesures de conservation de biens culturels étrangers en Suisse et aux projets destinés à sauvegarder le patrimoine culturel meuble à l'étranger et qui constituent un apport aux échanges culturels, didactiques et scientifiques entre États.

L'écart par rapport au budget 2017 s'explique par le fait qu'en raison du manque de ressources disponibles, la mise au concours des aides financières pour les projets de sauvegarde du patrimoine culturel mobilier à l'étranger a été annulée en 2017. Elle aura lieu en 2018.

**Bases légales**

LF du 20.6.2003 sur le transfert des biens culturels (LTBC; RS 444.1), art. 14. O du 13.4.2005 sur le transfert des biens culturels (OTBC; RS 444.11), art. 8 à 15.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Transfert des biens culturels 2016–2020» (Z0052.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0131 MUSÉES, COLLECTIONS, RÉSEAUX DE TIERS**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>11 020 000</b> | <b>10 997 000</b> | <b>10 668 800</b> | <b>-328 200</b> | <b>-3,0</b>       |

En 2017, des contributions d'exploitation ont été allouées à hauteur de 10,3 millions aux institutions énumérées dans le Message culture 2016–2020, à savoir: fondation du Musée alpin suisse à Berne, fondation du Musée suisse des transports à Lucerne, fondation suisse pour la photographie à Winterthur, fondation du Musée suisse du sport à Münchenstein (BL), fondation Swiss Science Center Technorama de Winterthur, association Memoriav pour la préservation et l'étude du patrimoine audiovisuel suisse à Berne, Institut suisse de Rome, fondation de la Collection suisse de la danse à Zurich et Lausanne, fondation de la Maison

des arts électroniques à Münchenstein (BL), fondation du Musée suisse de l'architecture à Bâle, fondation du Musée de l'habitat rural de Ballenberg à Hofstetten (BE), fondation Passeport Musées suisses à Zurich et Association des musées suisses à Zurich. Les contributions sont allouées sur la base d'un catalogue définissant les domaines et les thèmes particulièrement significatifs pour la préservation du patrimoine culturel. Le Département fédéral de l'intérieur fixe les principes du calcul de la contribution dans un régime d'encouragement. L'OFC conclut un contrat de prestations avec les allocataires des contributions d'exploitation.

Par ailleurs, des aides financières d'un montant total de 25 000 francs ont été allouées à des musées et à des collections pour la réalisation de projets relatifs à la clarification de la provenance de biens culturels et à la publication des résultats de ces recherches. En outre, des contributions aux primes d'assurance d'un montant total de 300 000 francs ont été allouées à des musées pour les aider à emprunter des œuvres importantes pour leurs expositions temporaires. La contribution à un projet ou à une prime d'assurance est plafonnée à 150 000 francs.

L'écart par rapport au budget 2017 est dû au changement de système dans l'allocation de contributions d'exploitation aux musées et aux collections de tiers. En 2017, une première mise au concours conforme au nouveau système a été organisée au niveau national pour les années 2018–2022. En raison du surcroît de travail lié à ce concours, il n'a pas été possible de mettre également au concours en 2017, comme prévu, les contributions à des projets de sauvegarde du patrimoine culturel (art. 10 LEC, point fort «Recherches de provenance des œuvres confisquées par les nazis»); les montants budgétés n'ont ainsi pas été dépensés.

#### Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 10.

#### Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

### A231.0132 COLLABORATION À LA CULTURE (UNESCO + CONSEIL DE L'EUROPE)

| CHF                                      | C<br>2016     | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.      | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>92 623</b> | <b>152 700</b> | <b>141 169</b> | <b>-11 531</b> | <b>-7,6</b>       |

Les États signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur patrimoine culturel immatériel et de soutenir la collaboration sur les plans régional et international. En même temps que la convention, un «Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel» a été créé. Il est alimenté par les contributions obligatoires des États contractants. Les signataires de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel s'engagent à sauvegarder et à entretenir les objets culturels et naturels importants situés sur leur territoire (sites du patrimoine mondial). La convention postule un système de collaboration internationale destiné à soutenir les efforts des États et instaure à cette fin un fonds international alimenté par les cotisations des États signataires. L'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels entend promouvoir un tourisme durable qui rend accessible le patrimoine culturel européen et met l'accent sur des sujets suprarégionaux concernant l'Europe. Les cotisations des États signataires servent à financer les mesures de soutien et le programme d'activités.

#### Bases légales

Convention du 17.10.2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (RS 0.440.6), art. 26, al. 1. Convention du 23.11.1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (RS 0.451.41). Résolution CM/Res (2010)53, instituant un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels, art. 5.

### A231.0136 CINÉMATHEQUE SUISSE

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>9 182 700</b> | <b>7 659 000</b> | <b>7 299 000</b> | <b>-360 000</b> | <b>-4,7</b>       |

Des contributions d'exploitation sont allouées à la Cinémathèque suisse à Lausanne pour le catalogage, la collection, l'archivage, la restauration et la promotion de films suisses et d'autres œuvres audiovisuelles, en priorité celles qui ont un rapport clair avec la Suisse (Helvetica). Le financement de la Cinémathèque suisse est d'abord assuré par la Confédération. La ville de Lausanne et le canton de Vaud fournissent des contributions supplémentaires. La Confédération conclut avec la Cinémathèque des contrats de prestations pluriannuelles, qui fixent les objectifs et les indicateurs des prestations de l'institution. La Cinémathèque a pour mandat, outre de gérer ses archives analogiques, d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de numérisation.

Dans ce domaine, l'écart par rapport au budget 2017 résulte du fait que les coûts effectifs du travail de numérisation ont été inférieurs aux coûts budgétés.

**Bases légales**

LF du 14.12.2001 sur la culture et la production cinématographiques (LCin; RS 443.7), art. 5, let. c, art. 6. O. du DFI du 21.04.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

**Remarques**

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0139 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT SUISSE DE ROME**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>112 577</b> | <b>137 200</b> | <b>134 300</b> | <b>-2 900 -2,1</b>             |

La contribution à l'Institut suisse de Rome (ISR) est destinée à la location de locaux au Centro Svizzero Milano, propriété de la Confédération.

Implanté à Rome et à Milan, l'ISR offre des séjours de travail et d'étude à de jeunes artistes et scientifiques. Il organise régulièrement des manifestations culturelles et scientifiques, en vue de créer une plateforme permettant à de jeunes Suisses de faire connaître en Italie la diversité culturelle et la créativité artistique suisses et de rencontrer et d'étudier la culture classique et contemporaine de l'Italie.

L'ISR a conclu un contrat de location avec l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers a des incidences financières et des incidences sur les dépenses. L'OFCL tient un compte séparé pour le Centro Svizzero Milano en Italie.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.7), art. 10.

**A236.0101 PROTECTION DU PAYSAGE ET CONSERVATION MONUMENTS HISTORIQUES**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>26 452 098</b> | <b>23 979 000</b> | <b>23 795 937</b> | <b>-183 063 -0,8</b>           |

Des contributions sont allouées principalement à la sauvegarde d'objets à protéger tels que des localités caractéristiques, des sites évocateurs du passé ou des monuments historiques ainsi qu'à des mesures archéologiques. Les projets de recherche, de formation et de perfectionnement des spécialistes, les relations publiques et les contributions à des organisations exerçant leurs activités dans l'ensemble du pays reçoivent aussi un financement.

La Confédération et les cantons participent ensemble au financement des mesures de sauvegarde des objets à protéger (tâche commune). Les contributions fédérales sont allouées principalement sur la base de conventions-programmes conclues avec les cantons ou de décisions au cas par cas.

La baisse par rapport à l'exercice précédent s'explique notamment par le fait que 2 millions du crédit de 2015 avaient été reportés en 2016. L'écart par rapport au budget s'explique par les fluctuations normales des demandes de subventionnement.

**Bases légales**

LF du 1.7.1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451), art. 13 à 15. O du 16.1.1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN; RS 451.7).

**Remarques**

Dépenses financées en partie (11 mio) par le biais du fonds «Financement spécial pour la circulation routière», voir tome 1, ch. B 82/34. Ce fonds est alimenté par la moitié du produit net de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants (AFD 606/E110.0111), le produit net de la surtaxe des huiles minérales (AFD 606/E110.0112) et le produit net de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (AFD 606/E110.0115). Il permet à la Confédération de financer ses charges liées à la circulation routière (voir également 802 OFT/crédits divers; 806 OFROU/crédits divers; 810 OFEV/crédits divers).

Crédit d'engagement «Protection du paysage et conservation des monuments historiques» (V0152.00–V0152.02), voir tome 1, ch. C 12.

**A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total sans incidences financières</b> | <b>26 451 342</b> | <b>23 979 000</b> | <b>23 262 695</b> | <b>-716 305</b> | <b>-3,0</b>       |

Les contributions à des investissements pour la protection du paysage et la conservation des monuments historiques sont complètement réévaluées l'année du versement (23,8 mio, voir crédit A236.0101 «Protection du paysage et conservation des monuments historiques»). En raison de remboursements, les réévaluations relatives aux années antérieures ont été réduites (0,5 mio, voir crédit E132.0100 «Remboursements, protection du paysage et conservation des monuments historiques»).

**Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (RS 611.0), art. 51.

**CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CRÉATION CULTURELLE****A231.0119 SOUTIEN À DES ORGANISATIONS CULTURELLES**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.   | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>3 496 810</b> | <b>3 136 300</b> | <b>3 136 139</b> | <b>-161</b> | <b>0,0</b>        |

Les contributions à des organisations culturelles et professionnelles actives à l'échelle nationale dans les domaines de la musique, du théâtre, du cinéma, de la littérature, de la danse et des arts plastiques et appliqués ainsi que les contributions à des organisations d'amateurs pratiquant des activités culturelles dans tout le pays se gèrent par le biais de conventions de prestations pluriannuelles. Le calcul des contributions se fonde sur les critères suivants: qualité et importance des prestations, utilisation des prestations par les membres, taille de l'organisation et nombre des membres actifs représentés.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 14.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0120 INDEMNITÉ VERSÉE À LA VILLE DE BERNE POUR LA CULTURE**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|------------------|------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>999 900</b> | <b>1 016 100</b> | <b>1 016 100</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

La contribution culturelle allouée par la Confédération à la ville de Berne, que celle-ci affecte à des institutions et à des projets culturels, est réglée par une convention de prestations.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 18.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0121 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DU CANTON DU TESSIN**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 429 200</b> | <b>2 428 500</b> | <b>2 428 500</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

La Confédération alloue au canton du Tessin des aides financières pour le soutien de mesures destinées à sauvegarder et à promouvoir la langue et la culture italiennes (publications, recherche, programmes culturels, bourses, etc.), pour des institutions et des organisations exerçant des tâches suprarégionales et pour des manifestations linguistiques et culturelles. Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton du Tessin soumet chaque année à ce dernier le programme des mesures prévues et un plan de financement. Le montant de l'aide financière fédérale destinée à appuyer une mesure se calcule notamment en fonction de critères tels que l'urgence en matière de politique linguistique, l'impact sur la sauvegarde ou la promotion de la langue et de la culture ainsi que la portée de la mesure.

**Bases légales**

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 22 à 25.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0122 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DES GRISONS**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17–B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 4 857 200 | 4 855 900 | 4 855 900 | 0         | 0,0               |

La Confédération alloue au canton des Grisons des aides financières pour le soutien de mesures générales destinées à sauvegarder et à promouvoir les langues et la culture romanches et italiennes (enseignement, traduction, publications, production de matériel pédagogique dans les langues minoritaires, etc.), pour des organisations et institutions exerçant des tâches supra-régionales (Pro Grigioni, Lia Rumantscha), pour des activités d'édition en romanche et pour la promotion du romanche dans les médias (Agentura da Novitads Rumantscha). Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton des Grisons soumet chaque année à ce dernier le programme des mesures prévues et un plan de financement. Le montant de l'aide financière fédérale destinée à appuyer une mesure se calcule notamment en fonction de critères tels que l'urgence en matière de politique linguistique, l'impact sur la sauvegarde ou la promotion de la langue et de la culture ainsi que la portée de la mesure.

**Bases légales**

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 18 à 21.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016–2020 » (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0123 MESURES ENCOURAGEANT LA COMPRÉHENSION**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs.  | Δ C17–B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 6 760 688 | 6 472 400 | 5 445 351 | -1 027 049 | -15,9             |

La Confédération apporte son soutien aux domaines principaux suivants:

- échanges scolaires (art. 9 OLang);
- mesures de promotion des langues nationales dans l'enseignement et promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (art. 10 et 11 OLang);
- centre de compétences scientifique de promotion du plurilinguisme (art. 12 OLang);
- soutien d'agences de presse (art. 13 OLang);
- soutien d'organisations et d'institutions (art. 14 OLang);
- soutien des cantons plurilingues (art. 17 OLang).

L'écart par rapport au budget (- 1 mio) s'explique par le fait que le nombre de demandes de soutien a reculé en 2017 (moins de demandes que d'habitude dans les domaines de la promotion des langues nationales dans l'enseignement, de la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première et du soutien d'organisations et d'institutions) et que les contributions aux coûts d'exploitation de l'agence d'échanges scolaires ont diminué.

**Bases légales**

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 14 à 18 et art. 21. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 9 à 14 et art. 17.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21

**A231.0124 ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCT. DE JEUNES SUISSES DE L'ÉTRANGER**

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs. | Δ C17–B17<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 15 814 655 | 20 984 400 | 20 891 670 | -92 730   | -0,4              |

La Confédération octroie un soutien à 17 écoles suisses à l'étranger et pour les coûts résultant de l'engagement d'enseignants suisses dans des écoles allemandes, françaises et internationales fréquentées par un grand nombre d'enfants suisses. Elle peut également encourager les offres de formation professionnelle, les offres de fournisseurs privés et la fondation de nouvelles écoles. Les écoles suisses reconnues par le Conseil fédéral déposent une demande de subventions accompagnée du budget de

la nouvelle année scolaire, du décompte final et du rapport concernant l'année scolaire écoulée. Le montant des subventions est fixé de manière forfaitaire sur la base de critères définis. Le montant des aides financières aux écoles suisses est calculé en fonction du nombre total d'élèves ou de personnes en formation, du nombre d'élèves ou de personnes en formation suisses, du nombre des enseignants pour lesquels une subvention peut être demandée et du nombre de langues d'enseignement.

L'augmentation par rapport à l'année précédente (+ 5 mio) résulte d'un changement de système dans le traitement des cotisations aux assurances sociales. Jusqu'à la fin de 2015, l'OFC réglait par versement anticipé les cotisations dues par les écoles suisses à PUBLICA et à l'AVS. Depuis 2016, l'association des écoles suisses (educationsuisse) paie ces cotisations et les impute à chacune des écoles. C'est ce qui explique que les dépenses ont été en 2016, à titre exceptionnel, sensiblement inférieures au montant inscrit au budget.

#### Bases légales

LF du 21.3.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (LESE; RS 418.0), art. 10 et 14. O du 28.11.2014 sur écoles suisses à l'étranger (OESE; RS 418.07), art. 4 à 7 et 8 à 13. O du DFI du 2.12.2014 fixant les taux de subventionnement pour les aides financières aux écoles suisses à l'étranger (OESE-DFI; RS 418.013).

#### Remarques

Plafond des dépenses «Écoles suisses à l'étranger 2016–2020» (Z0059.00), voir tome 1, ch. C 21.

### A231.0125 SOUTIEN AUX GENS DU VOYAGE

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 720 500   | 720 300   | 673 300   | -47 000<br>-6,5                |

La Confédération soutient notamment l'Association faîtière des gens du voyage «Radgenossenschaft der Landstrasse» et la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Fondée en 1975, la «Radgenossenschaft der Landstrasse» offre un éventail de prestations (recherche d'aires de séjour, information du public, scolarisation, etc.) à cette minorité nationale reconnue par la Suisse. La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» soutient la collaboration entre les différents niveaux institutionnels et les gens du voyage. L'écart par rapport au budget 2017 (- 0,05 mio) s'explique par le fait que les moyens prévus pour les projets n'ont pas tous été utilisés.

#### Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 17.

#### Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

### A231.0126 ENCOURAGEMENT DE FILMS

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 29 564 277 | 31 700 200 | 31 691 622 | -8 578<br>0,0                  |

Cette contribution vise à soutenir le développement et la réalisation de projets de films suisses et de coproductions ainsi que l'exploitation publique des films. Elle permet aussi de promouvoir le cinéma suisse et de soutenir l'excellence par l'octroi d'un prix du cinéma.

L'aide liée au succès (5,1 mio) a permis de soutenir des films suisses en fonction du nombre d'entrées en salles et de l'accueil qui leur a été réservé lors d'importants festivals internationaux. Le succès d'un film auprès du public permet d'accorder aux personnes impliquées dans la réalisation (producteurs, réalisateurs et auteurs) une récompense sous la forme d'une aide limitée dans le temps qu'elles peuvent réinvestir dans de nouveaux projets.

L'aide sélective (17,8 mio) a permis d'octroyer des aides financières à la réalisation (écriture de scénarios, développement de projets, production et postproduction) et à l'exploitation (distribution, promotion) de films suisses et de coproductions. Les critères d'octroi d'une aide sélective sont en particulier le potentiel cinématographique, la qualité technique et artistique d'un projet et les structures de son financement. Dans le cadre de coproductions internationales (accords bilatéraux et multilatéraux), on prend notamment en compte la part de financement de la Suisse et le potentiel d'exploitation du film en Suisse et on veille à établir un équilibre adéquat entre productions avec participation suisse minoritaire et productions avec participation suisse majoritaire. En outre, la Confédération encourage à titre subsidiaire la formation de réalisateurs en versant des aides financières aux films de diplôme réalisés dans les hautes écoles, pour autant que ceux-ci soient produits de manière indépendante. Elle soutient également la diversité de l'offre dans les régions. Les aides financières sélectives se limitent à 50 % des coûts totaux d'un projet.

Introduite au milieu de l'année 2016, l'aide liée au site de tournage (Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse, ou PiCS) (3,7 mio) permet à la Confédération de participer aux coûts techniques, artistiques et logistiques engagés en Suisse, particulièrement pour les coproductions internationales. Cet instrument renforce la compétitivité du secteur audiovisuel suisse, permet d'acquérir un savoir-faire indigène et incite à tourner davantage de films en Suisse. Sont soutenus les projets portant sur des films suisses ou des coproductions reconnues dans le cadre des accords de coproduction existants.

Par ailleurs, la diversité de l'offre des films projetés en salles en Suisse est soutenue par des contributions allouées à des distributeurs et des exploitants de salles suisses (5,0 mio).

La hausse par rapport à l'année précédente s'explique avant tout par le fait que l'introduction de l'aide liée au site de tournage se fait par étapes comme le prévoit le message culture.

#### Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. a, et 4, 6, 7 et 8. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

#### Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

### A231.0127 COOPÉRATION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE CINÉMATOGRAPHIQUE

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 767 386   | 734 300   | 732 921   | -1 379<br>-0,2                 |

La contribution annuelle à Eurimages (fonds du Conseil de l'Europe), qui vise à améliorer la collaboration internationale et les échanges dans le domaine cinématographique, contribue à renforcer la compétitivité et la présence du cinéma suisse à travers la participation à des institutions d'encouragement multilatérales et à des coproductions. Les producteurs reçoivent du fonds européen Eurimages un montant de 750 000 euros au maximum pour la réalisation de films internationaux. Les principaux critères pris en considération sont la qualité artistique, l'expérience des réalisateurs ou producteurs et les chances de succès au plan international.

#### Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. b, et art. 5, let. f. O du DFI du 20.12.2002 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

### A231.0128 PARTICIPATION AU PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE (MÉDIA / CULTURE)

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 4 487 998 | 5 500 000 | 5 278 716 | -221 284<br>-4,0               |

Cette aide finance les mesures compensatoires prises pour la durée de la non-participation suisse au programme d'encouragement de l'Union européenne (UE) «Europe créative» pour le domaine du cinéma (MEDIA). La Suisse a participé au programme MEDIA durant les années 2006 à 2013. La participation à ce programme n'a pu se poursuivre sans solution de continuité en raison des questions institutionnelles ouvertes avec l'UE. Les mesures compensatoires MEDIA sont destinées à pallier les principaux inconvénients que la non-participation à ce programme entraîne pour les cinéastes, les distributeurs et les festivals de films. Elles sont allouées de manière sélective et s'inspirent des critères du programme de l'UE afin de faciliter une prochaine réintégration. L'administration des mesures compensatoires MEDIA est assurée par l'association «MEDIA Desk Suisse», laquelle est également financée par ce crédit.

Le budget 2017 n'a pas été épuisé, car le paiement des aides aux projets pluriannuels s'effectue le plus souvent par tranches.

#### Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. f. LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 22, let. b. O du DFI du 21.4.2016 sur les mesures d'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse et les mesures compensatoires MEDIA (OPICin; RS 443.122).

**A231.0130 TAXE VISANT À PROMOUVOIR LE CINÉMA, DIFFUSEURS DE TÉLÉVISION**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017 | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|-----------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>342 000</b> | <b>150 000</b> | <b>-</b>  | <b>-150 000</b> | <b>-100,0</b>     |

Les recettes provenant des redevances des diffuseurs de programmes télévisés doivent être affectées au cinéma (aide sélective). Elles alimentent un fonds spécial si elles ne sont pas utilisées la même année. L'affectation des recettes réalisées en cours d'année et des ressources provenant du fonds est budgétisée dans ce crédit. Pour l'année 2017, 150 000 francs avaient été budgétisés, mais, faute de revenus, aucune dépense n'a été opérée.

**Bases légales**

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2. LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40).

**Remarques**

Dépenses imputées au financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

**A231.0133 PRIX, DISTINCTIONS ET ACQUISITIONS**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>5 234 454</b> | <b>3 014 800</b> | <b>2 903 780</b> | <b>-111 021</b> | <b>-3,7</b>       |

Les prix fédéraux sont à la fois un instrument d'encouragement et de promotion. Ils renforcent la visibilité et la diffusion de la production artistique suisse de qualité. Ils permettent de remettre des distinctions à la création culturelle dans les domaines de l'art, du design, de la littérature, de la danse, du théâtre et de la musique ainsi que d'organiser des plates-formes où les œuvres primées peuvent être présentées à un public national et international. En plus de soutenir la culture par des prix et des distinctions, la Confédération acquiert depuis 1888 des œuvres d'art et des travaux de design, qui font partie de la Collection d'art de la Confédération.

Les prix sont décernés dans le cadre d'un concours et sur la base d'un dossier soumis par les artistes. En revanche, les distinctions sont décernées sur nomination, c'est-à-dire sans dépôt de dossier.

L'écart de 0,1 million s'explique par le fait que les montants versés pour les prix ont été moins élevés que prévu et que les prestations sociales versées aux lauréats ont été inférieures aux prévisions.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 13.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016 à 2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0134 MANIFESTATIONS ET PROJETS**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017      | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>926 640</b> | <b>1 046 800</b> | <b>911 100</b> | <b>-135 700</b> | <b>-13,0</b>      |

Les aides financières vont à des projets destinés à un large public (fêtes et journées d'action dans le domaine de la culture populaire et amateur), à des projets de débats de politique culturelle et à des projets visant à préserver le patrimoine culturel immatériel, qui facilitent l'étude de formes d'expression culturelle ou de questions actuelles en lien avec la culture.

L'OFC attribue les aides financières sur la base d'une mise au concours ou par allocation directe. L'écart (- 0,14 mio) par rapport au budget 2017 s'explique par le fait que les moyens prévus pour les projets n'ont pas tous été utilisés.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 16.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016-2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0135 CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>9 094 397</b> | <b>8 658 500</b> | <b>8 577 710</b> | <b>-80 790</b> | <b>-0,9</b>       |

La Confédération accorde un soutien aux mesures de médiation dans le domaine de la culture cinématographique, aux organisations travaillant à la promotion du cinéma suisse aux niveaux national et international ainsi qu'à la Fondation Swiss Films, notamment par des contributions à la promotion du cinéma suisse et pour l'organisation et la réalisation du Prix du cinéma suisse.

Un soutien va encore à des festivals suisses de cinéma sur la base de conventions de prestations, à des revues cinématographiques et à des programmes facilitant l'accès des enfants et des jeunes au cinéma, ainsi qu'à des institutions et à des initiatives qui participent activement à la sauvegarde, au développement et au renouvellement de la production et de la culture cinématographiques en Suisse. S'agissant du soutien aux institutions, une attention particulière est portée à la qualité, au professionnalisme des organisations en matière de financement et de mise en œuvre des projets ainsi qu'à l'orientation des mesures vers l'ensemble du pays.

Le perfectionnement des personnes travaillant dans la branche du cinéma est également soutenu. Cette tâche est notamment assumée par la fondation FOCAL, qui reçoit l'appui de la Confédération.

**Bases légales**

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. a à e, art. 6. O du DFI du 21.04.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

**Remarques**

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0137 PROMOTION DE LA FORMATION MUSICALE**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 710 034</b> | <b>3 044 600</b> | <b>2 006 900</b> | <b>-1 037 700</b> | <b>-34,1</b>      |

Les aides financières sont allouées à des projets d'importance nationale destinés à encourager la formation musicale des enfants et des jeunes (notamment des formations nationales, des festivals, des concours). Elles sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Par ailleurs, un soutien va au programme Jeunesse et Musique (J+M), lancé par la Confédération en application du nouvel article constitutionnel sur la formation musicale (art. 67a Cst.). Ce programme permet de financer la formation et le perfectionnement des enseignants de musique du domaine amateur ainsi que les camps et les cours de musique pour enfants et jeunes. Les aides financières sont allouées sous forme de contributions forfaitaires par participant.

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'introduction échelonnée du programme J+M, prévue par le Message culture. L'écart (- 1 mio) par rapport au budget résulte du fait que les ressources prévues n'ont pas été épuisées. En effet, le programme n'est opérationnel que depuis 2017 et se trouve toujours en phase de développement.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 12.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0138 PROMOTION DE LA LECTURE**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>4 411 500</b> | <b>4 316 100</b> | <b>4 146 728</b> | <b>-169 373</b> | <b>-3,9</b>       |

Le soutien va à des organisations et des projets dans le domaine de la promotion de la lecture, dans le but d'encourager cette compétence culturelle et le plaisir de lire, de promouvoir l'accès aux livres et à la culture de l'écrit, en particulier chez les enfants et les jeunes, de contribuer au développement et à l'échange des connaissances, à la collaboration et à la coordination des acteurs de la promotion de la lecture. L'OFC alloue des contributions d'exploitation aux organisations actives dans la promotion de la lecture à l'échelle nationale ainsi que des contributions à des projets suprarégionaux destinés à encourager la lecture. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Des conventions de prestations sont conclues avec les organisations actives dans ce domaine. L'écart par rapport au budget 2017 (- 0,17 mio) s'explique par le fait que les moyens prévus pour les projets n'ont pas tous été utilisés.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0140 PROMOTION DE LA LITTÉRATURE**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 667 269</b> | <b>1 753 000</b> | <b>1 609 944</b> | <b>-143 056</b> | <b>-8,2</b>       |

Ces aides financières visent à encourager le travail d'édition culturelle (assistance et conseils aux auteurs, révision critique, etc.) en vue de valoriser et renforcer le paysage littéraire suisse. Leur but est également de faciliter l'adaptation des maisons d'édition aux exigences techniques et économiques, de renforcer leur rôle de médiatrices entre les auteurs, les librairies et les lecteurs et de reconnaître le travail des petits éditeurs. Les maisons d'édition suisses peuvent déposer une demande d'octroi de contributions structurelles auprès de l'OFC.

L'écart (- 0,1 mio) par rapport au budget s'explique par le fait que les aides financières ont été calculées sur la base des chiffres d'affaires escomptés des maisons d'édition. Une volant de sécurité avait été intégré dans le budget 2017 afin de pouvoir procéder à d'éventuelles adaptations au cas où ces chiffres d'affaires différeraient des prévisions. Cette réserve n'a finalement pas été utilisée.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

**A231.0141 PARTICIPATION CULTURELLE**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.       | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>721 767</b> | <b>779 800</b> | <b>508 802</b> | <b>-270 998</b> | <b>-34,8</b>      |

Ces aides financières visent à renforcer la participation de la population à la vie culturelle. Sont soutenus des projets destinés à favoriser l'accès à des offres culturelles, à promouvoir la médiation culturelle, à former à la culture et à faire participer la population à des activités culturelles, ainsi que des projets d'encouragement des échanges de connaissances, de collaboration et de coordination. Des enquêtes, des études et des colloques sont également financés. Ces projets doivent avoir un caractère national. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours.

L'écart (- 0,3 mio) par rapport au budget s'explique par le fait qu'en 2017 les demandes de soutien ont été moins nombreuses que prévu.

**Bases légales**

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 9a.

**Remarques**

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

## OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement du rôle de MétéoSuisse en tant qu'interlocuteur principal pour les prestations météorologiques et climatiques de même que comme référence nationale pour la météo et le climat («single official voice»).
- Coopération accrue avec le monde scientifique, les institutions publiques, l'économie privée ainsi qu'au niveau international.
- Augmentation de l'efficacité par l'utilisation des potentiels d'automatisation, de standardisation et de sourcing, contrôle constant du portefeuille de prestations.

### PROJETS 2017

- «National Center for Climate Services»: mise à jour des scénarios climatiques pour la Suisse.
- Gestion de la conformité des prévisions de météorologie aéronautique: mise en œuvre de dispositions internationales relatives à la formation et au perfectionnement du personnel de météorologie aéronautique
- Automatisation des observations et mesures manuelles: observations visuelles et mesures du pollen
- Gestion de la continuité des affaires: mise en œuvre du premier pack de mesures

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La majorité des étapes clés ont pu être franchies. Des retards ont eu lieu dans la gestion de la continuité des affaires: du fait d'un manque de ressources, une partie des mesures prévues n'ont pas pu être mises en œuvre.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>37,0</b>  | <b>37,9</b>  | <b>35,2</b>  | <b>-1,7</b> | <b>-4,7</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>104,3</b> | <b>113,3</b> | <b>110,2</b> | <b>5,9</b>  | <b>5,7</b>        |
| Charges propres                  | 82,2         | 86,5         | 84,9         | 2,7         | 3,2               |
| Charges de transfert             | 22,1         | 26,9         | 25,3         | 3,3         | 14,9              |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>1,9</b>   | <b>3,0</b>   | <b>1,8</b>   | <b>-0,1</b> | <b>-6,1</b>       |

### COMMENTAIRE

MétéoSuisse tire des revenus de prestations météorologiques fournies tant à des services internes de l'administration qu'à des entités externes. À ceux-ci s'ajoutent les recettes issues de projets de recherche financés par des tiers. Les revenus ont reculé de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par la clôture d'un important projet client début 2017, ainsi que par le recul des ventes d'informations météorologiques (par ex. prestation «téléphone 162»)

Les charges de MétéoSuisse sont à environ 75 % liées au domaine propre, c'est-à-dire à la fourniture de prestations en rapport avec la météo et le climat (collecte de données, traitement d'informations, prestations d'experts). Les 25 % restants concernent les charges de transfert et sont en majorité fortement liés (paiements aux organisations internationales). En ce qui concerne les charges propres, l'augmentation des coûts est essentiellement due aux nouvelles tâches incombant à MétéoSuisse dans le cadre du plan d'action «Adaptation aux changements climatiques» (NCCS) ainsi qu'à l'acquisition d'ordinateurs portables de remplacement pour les collaborateurs. La hausse des charges de transfert est liée à la construction de la nouvelle génération de satellites météorologiques par EUMESAT. Les dépenses d'investissement s'inscrivent dans le cadre de l'année précédente.

## GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

### MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations 1 comprend la génération et les résultats immédiats des mesures et des observations ainsi que des prévisions météorologiques numériques destinés au public, aux autorités, au réseau national de sécurité, à l'aéronautique de même qu'au monde économique et scientifique. Il contribue ainsi à accroître la création de valeur économique.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 19,4      | 18,2      | 17,1      | -1,1      | -6,1              |
| Charges et dépenses d'investissement | 29,0      | 30,2      | 29,6      | -0,6      | -2,1              |

### COMMENTAIRE

Près de 34 % des charges de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 1. Tant les recettes de fonctionnement que les charges de fonctionnement sont inférieures au budget, ce qui s'explique par un recul des acquisitions payantes des données.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Disponibilité des systèmes de mesure:</b> Les systèmes de mesure radar et SMN sont optimisés en permanence afin d'augmenter la qualité des prévisions et des avis |           |           |           |
| - Disponibilité du réseau de radars (% min.)                                                                                                                         | 99,9      | 92,0      | 99,9      |
| - Disponibilité des données SwissMetNet (Réseau de mesure automatique de MétéoSuisse) dans DWH (entrepôt de stockage) après 9 minutes (% min.)                       | 99,0      | 96,0      | 99,0      |
| - Certification ou recertification des stations de MétéoSuisse et des stations de partenaires (nombre min.)                                                          | 51        | 40        | 49        |
| <b>Qualité des mesures:</b> Les mesures sont effectuées dans le respect des normes internationales (portée, délai, qualité)                                          |           |           |           |
| - Respect des prescriptions de l'OMM (% min.)                                                                                                                        | 100       | 95        | 99        |
| <b>Fiabilité et qualité des modèles prévisionnels:</b> Les modèles prévisionnels mis à disposition des utilisateurs sont fiables et de haute qualité                 |           |           |           |
| - Disponibilité du modèle de prévision numérique (% min.)                                                                                                            | -         | 96,7      | 99,9      |
| - Résultat de la vérification: écart statistique entre les prévisions et les mesures (ultérieures) de la température (°C)                                            | -         | 2,46      | 2,34      |
| - Résultat de la vérification: écart statistique entre les prévisions et les mesures (ultérieures) de la force du vent (m/s)                                         | -         | 2,07      | 1,90      |
| <b>Augmentation de l'efficacité:</b> Baisse des coûts et augmentation de l'efficacité                                                                                |           |           |           |
| - L'autom. des systèmes de mes. et d'obs. conduit à une augm. des données/des info. à des coûts similaires/plus bas; systèmes à traiter (nombre min.)                | -         | 1         | 2         |
| - Réduction des applications jugées critiques (nombre max.)                                                                                                          | 99        | 78        | 80        |
| <b>Satisfaction clients:</b> Les bénéficiaires des prestations sont satisfaits du contenu ainsi que de la qualité de livraison des données                           |           |           |           |
| - Livraisons aux clients («push») de l'ensemble des données météorologiques et climatologiques (échelle 1 à 6)                                                       | 5,7       | 5,0       | 5,7       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont quasiment tous été atteints. Un écart positif très important s'est produit dans le domaine de la disponibilité des systèmes de mesure: les valeurs effectives sont largement supérieures aux valeurs cible correspondantes. Cela est dû au fait que les valeurs cibles reposent sur des accords contractuels avec des entreprises tierces externes. L'augmentation des valeurs cibles requerrait des adaptations des contrats ainsi que l'extension de disponibilités définies dans le cadre des niveaux de service, avec des coûts supplémentaires correspondants. L'objectif de réduction des applications jugées critiques n'a pas été entièrement atteint, suite à des retards dans la mise en œuvre dus à la complexité de la tâche.

## GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

### MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations 2 englobe, d'une part, la création de bases destinées à la prise de décisions influencées par le temps ou le climat et couvre, d'autre part, les besoins du grand public, des autorités, du réseau national de sécurité, de l'aviation, du monde scientifique et de l'économie en matière de protection contre les dommages causés par les intempéries ou la radioactivité, de services de planification d'activités dépendant de la météo ou encore d'organisation sûre et économique de la navigation aérienne. Ce groupe de prestations engendre donc une sécurité et un bien-être accrus de la population dans la mesure où il permet de limiter les dégâts matériels dus aux intempéries et de réduire le nombre d'accidents liés à la météo.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 17,9      | 19,7      | 18,5      | -1,2      | -6,1              |
| Charges et dépenses d'investissement | 55,3      | 59,3      | 57,4      | -1,9      | -3,2              |

### COMMENTAIRE

Près de 66 % des charges de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 2. L'utilisation accrue d'offres gratuites (page d'accueil, app) a conduit à ce que tant les revenus que les charges soient inférieurs au budget.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Qualité prévisions:</b> La qualité des prévisions à court et moyen termes s'est stabilisée à un niveau élevé                                              |           |           |           |
| - Indice de qualité jour+1 (indice)                                                                                                                          | 84,7      | 82,5      | 84,8      |
| - Indice de qualité jour+3 (indice)                                                                                                                          | 79,7      | 77,0      | 79,1      |
| - Indice de qualité jour+5 (indice)                                                                                                                          | 72,6      | 70,5      | 72,1      |
| <b>Qualité des avis:</b> La qualité des avis est maintenue à un niveau élevé                                                                                 |           |           |           |
| - Part d'avis manqués (% max.)                                                                                                                               | 20        | 15        | 13        |
| - Part d'avis non nécessaires (% max.)                                                                                                                       | 25        | 30        | 23        |
| <b>Prestations de météorologie aéronautique:</b> Les exigences nationales et internationales de l'aviation (OMM, OACI, UE et AESA) sont toujours remplies    |           |           |           |
| - La certification SES (Single European Sky) est maintenue (oui/non)                                                                                         | oui       | oui       | oui       |
| - Satisfaction clients (échelle 1 à 6)                                                                                                                       | 4,9       | 5,0       | 5,0       |
| <b>Portail des dangers naturels:</b> L'accès de la population au portail des dangers naturels de la Confédération est assuré                                 |           |           |           |
| - Disponibilité portail des dangers naturels (% min.)                                                                                                        | 100,0     | 99,5      | 100,0     |
| <b>Calcul de la propagation de la radioactivité:</b> L'OFPP (CENAL) a accès 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à des calculs de la propagation de la radioactivité |           |           |           |
| - Les cas de test mensuels offrent différents calculs de la propagation (nombre min.)                                                                        | 3         | 3         | 3         |
| - Satisfaction des autorités actives au sein du réseau national de sécurité (échelle 1 à 6)                                                                  | 5,9       | 5,0       | 5,5       |
| <b>Informations climatiques:</b> Fourniture permanente d'informations climatiques pertinentes et actuelles à la population                                   |           |           |           |
| - Articles de blog par année (nombre min.)                                                                                                                   | 48        | 30        | 46        |
| - Part des mises à jour quotidiennes des informations climatologiques réalisées dans les temps (% min.)                                                      | 98        | 90        | 99        |

### COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints. Une éventuelle révision à la hausse des objectifs sera examinée dans le cadre du prochain budget.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                           | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17     |             |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|-------------|
|                                                                        |                |                |                | val. abs.     | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b>                                              | <b>37 236</b>  | <b>37 863</b>  | <b>35 551</b>  | <b>-2 311</b> | <b>-6,1</b> |
| Domaine propre                                                         |                |                |                |               |             |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 37 236         | 37 863         | 35 551         | -2 311        | -6,1        |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                              | <b>106 421</b> | <b>116 300</b> | <b>112 295</b> | <b>-4 005</b> | <b>-3,4</b> |
| Domaine propre                                                         |                |                |                |               |             |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 84 358         | 89 450         | 86 947         | -2 502        | -2,8        |
| <i>Transfert de crédit</i>                                             |                | -14            |                |               |             |
| <i>Cession</i>                                                         |                | 864            |                |               |             |
| <i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>         |                | 1 974          |                |               |             |
| Domaine des transferts                                                 |                |                |                |               |             |
| <i>GP 1: Données météorologiques et climatologiques</i>                |                |                |                |               |             |
| A231.0176 Organisation météorologique mondiale, Genève                 | 2 548          | 2 940          | 2 726          | -214          | -7,3        |
| A231.0177 Org. europ. pour exploit. de satellites météor., Darmstadt   | 15 569         | 19 000         | 18 846         | -154          | -0,8        |
| A231.0178 Centre mondial du rayonnement, Davos                         | 1 460          | 1 460          | 1 460          | 0             | 0,0         |
| A231.0180 Collaboration européenne en matière de météorologie          | 294            | 350            | 307            | -43           | -12,2       |
| <i>GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques</i> |                |                |                |               |             |
| A231.0179 Centre europ. pour prévisions météo. à moyen terme, Reading  | 2 193          | 3 100          | 2 007          | -1 093        | -35,2       |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS ET RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>37 235 994</b> | <b>37 862 600</b> | <b>35 551 228</b> | <b>-2 311 372<br/>-6,1</b>     |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>27 313 443</i> | <i>27 486 100</i> | <i>25 564 643</i> | <i>-1 921 457<br/>-7,0</i>     |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>218 049</i>    | <i>-</i>          | <i>60 836</i>     | <i>60 836<br/>-</i>            |
| <i>Imputation des prestations</i>  | <i>9 704 502</i>  | <i>10 376 500</i> | <i>9 925 749</i>  | <i>-450 751<br/>-4,3</i>       |

Les revenus avec incidences financières proviennent essentiellement de prestations liées à l'aéronautique, ainsi que de projets et mandats clients (projets ayant fait l'objet d'une compensation) Les revenus liés aux imputations reposent majoritairement sur des accords à long terme avec des organismes d'intervention ainsi que d'autres offices fédéraux.

La baisse des montants provenant des données et informations payantes ainsi que la clôture d'un important projet client ont conduit à un recul des recettes par rapport à l'année précédente et au budget.

## CHARGES ET DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>84 357 905</b> | <b>89 449 552</b> | <b>86 947 151</b> | <b>-2 502 401</b> | <b>-2,8</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 2 823 536         |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 70 567 469        | 73 878 252        | 72 627 014        | -1 251 238        | -1,7              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 2 556 346         | 3 523 000         | 2 259 525         | -1 263 475        | -35,9             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 11 234 090        | 12 048 300        | 12 060 612        | 12 312            | 0,1               |
| Charges de personnel                                            | 50 628 501        | 49 918 500        | 51 396 776        | 1 478 276         | 3,0               |
| <i>dont location de services</i>                                | 591 729           | 457 600           | 1 109 010         | 651 410           | 142,4             |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 29 276 041        | 33 022 416        | 31 501 781        | -1 520 635        | -4,6              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 9 113 215         | 9 708 000         | 10 083 274        | 375 274           | 3,9               |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 1 084 085         | 1 933 521         | 1 739 425         | -194 096          | -10,0             |
| Charges d'amortissement                                         | 2 556 346         | 3 523 000         | 2 259 525         | -1 263 475        | -35,9             |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 906 224         | 2 985 636         | 1 789 070         | -1 196 566        | -40,1             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 313               | 305               | 300               | -5                | -1,6              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les frais de personnel de MétéoSuisse ont été de près de 1,5 million supérieurs à la valeur budgétée. Du fait de plusieurs absences de longue durée pour cause de maladie de collaborateurs actifs dans des secteurs critiques liés à l'exploitation informatique, du personnel temporaire a dû être engagé pour combler les trous. L'engagement de personnel temporaire pour la réalisation de projets faisant l'objet d'une compensation ainsi que de projets financièrement neutres dans le domaine de la recherche climatologique a également été source de coûts supplémentaires.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019 ont conduit à une réduction de 5 EPT par rapport au budget, et à une suppression de 13 unités de personnel.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et charges d'exploitation sont de 1,5 million inférieures au budget. Cela s'explique d'une part par les retards pris dans divers projets (cf. demande de formation de nouvelles réserves) et d'autre part par la compensation, dans les charges de biens et services, des besoins supplémentaires en matière de frais de personnel.

L'augmentation des *charges informatiques* de 0,4 million est essentiellement due aux coûts d'exploitation (y c. une part pour l'acquisition régulière de matériel de remplacement) plus élevés du supercalculateur de l'ETH de Zurich. MétéoSuisse utilise ce supercalculateur pour calculer ses modèles de prévisions météorologiques.

Les *frais de conseil* sont de quelque 0,2 million de francs inférieurs au budget, ce qui s'explique également par des retards pris dans différents projets.

**Charges d'amortissement et investissements**

Tant les investissements que les charges d'amortissement correspondantes sont largement inférieurs au budget. La raison en est qu'aucune dépense de remplacement pour des infrastructures critiques n'a été nécessaire. En outre, le cycle de vie de différentes immobilisations a pu être prolongé.

**Mutations de crédits**

- Cession de 863 900 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions, pour la prise en charge extrafamiliale des enfants ainsi que pour l'intégration professionnelle
- Dépassement de crédit d'un montant de 1 974 000 de francs par une dissolution (partielle) des réserves affectées
- Transfert de crédit de 14 364 francs à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication aux fins de l'acquisition de matériel (ports d'accès)

**Bases légales**

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1); ordonnance du 7.11.2007 sur la météorologie et la climatologie (OMét; SR 429.11).

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Données météorologiques et climatologiques |              | GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques |              |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                 | C<br>2016                                        | C<br>2017    | C<br>2016                                                       | C<br>2017    |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                                                  |              |                                                                 |              |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 29 022                                           | 29 562       | 55 345                                                          | 57 385       |
| Charges de personnel                                            | 17 416                                           | 17 475       | 33 212                                                          | 33 922       |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 10 071                                           | 10 711       | 19 205                                                          | 20 791       |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>3 135</i>                                     | <i>3 428</i> | <i>5 978</i>                                                    | <i>6 655</i> |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | <i>373</i>                                       | <i>591</i>   | <i>711</i>                                                      | <i>1 148</i> |
| Charges d'amortissement                                         | 879                                              | 768          | 1 677                                                           | 1 491        |
| Dépenses d'investissement                                       | 656                                              | 608          | 1 250                                                           | 1 181        |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 103                                              | 99           | 210                                                             | 201          |

## APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016                              | 1 152 657             | 6 345 000             | 7 497 657           |
| Dissolution                                     | -                     | -1 974 000            | -1 974 000          |
| <b>État au 31.12.2017</b>                       | <b>1 152 657</b>      | <b>4 371 000</b>      | <b>5 523 657</b>    |
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | -                     | 1 250 000             | 1 250 000           |

## Dissolution et utilisation de réserves en 2017

Au cours de l'année 2017, certains projets ou projets partiels ont pu être clos, pour lesquels des réserves avaient été constituées aux cours des années précédentes. En conséquence, les réserves affectées ont pu être dissoutes à hauteur de 1 974 000 francs.

- Renouvellement/extension du réseau de radars (Rad4Alp/OWARNA) 500 000 francs
- Renouvellement/extension des stations de mesure (SwissMetNet III) 305 000 francs
- Modèle prévisionnel à maille fine (Cosmo Next) 469 000 francs
- Solution de téléphonie par Internet (Lync II) 50 000 francs
- Life Cycle Notebooks et autres matériels 650 000 francs

## Demande de constitution de nouvelles réserves

En 2017, les projets ci-dessous ont pris du retard. Une demande pour la constitution de réserves affectées d'un montant de 1 250 000 francs a été déposée pour les projets en question:

- *Développement de serveurs*: Les achats de remplacement planifiés et budgétés pour l'année 2017 («Unified Computing System») n'ont pas pu être réalisés en temps voulu avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Suite à ces retards imprévus, les acquisitions d'un montant de 1 million doivent maintenant être réalisées au cours de l'exercice suivant.
- *Centre de veille météorologique Allemagne-Autriche-Suisse (CVM DACH)*: Ce projet a pour objectif de renforcer et d'harmoniser la collaboration internationale des services de météorologie aéronautique d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse. Du fait de la complexité de la situation, les travaux préparatoires du projet ont pris du retard (0,25 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1:  
DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

## A231.0176 ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, GENÈVE

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17       |             |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------|
|                                          |                  |                  |                  | val. abs.       | en %        |
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 547 660</b> | <b>2 940 000</b> | <b>2 726 490</b> | <b>-213 510</b> | <b>-7,3</b> |

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est une institution spécialisée des Nations unies sise à Genève, qui a pour but d'assurer l'accès aux informations et prévisions météorologiques du monde entier. L'Organisation coordonne notamment la collecte mondiale de données, les travaux de recherche ainsi que les applications météorologiques, par exemple dans les domaines suivants: prévisions météorologiques, pollution atmosphérique, changement climatique ou observation du développement de la couche d'ozone. En tant que représentant permanent de l'OMM, MétéoSuisse y défend les intérêts de la Confédération. De 2014 à 2018, MétéoSuisse assure en outre la présidence de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO).

Près d'un tiers des contributions sont obligatoires et servent à couvrir les dépenses normales de l'Organisation. Les dépenses de l'Organisation sont réparties entre les membres selon une clé tenant compte du revenu national brut de chaque État. En 2017, la contribution de la Suisse s'est élevée à 1,2 % du budget de l'OMM.

Deux tiers du crédit vont à des institutions suisses (par ex. des instituts de recherche ou des universités) qui soutiennent l'OMM au travers de services et dans le cadre de programmes multilatéraux. MétéoSuisse coordonne notamment toutes les contributions nationales au Système mondial d'observation du climat (SMOC) et au programme de Veille atmosphérique globale (VAG), tout en finançant les accords à long terme visant à réaliser de précieuses séries de mesure du climat et d'autres activités internationales liées au SMOC et à la VAG.

La diminution des charges par rapport au budget s'explique par des retards ou la non-exécution de certains projets.

#### Bases légales

Convention du 11.10.1947 de l'Organisation météorologique mondiale (RS 0.429.07). LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.7), art. 5a.

#### A231.0177 ORG. EUROP. POUR EXPLOIT. DE SATELLITES MÉTÉOR., DARMSTADT

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>15 569 111</b> | <b>19 000 000</b> | <b>18 846 306</b> | <b>-153 695</b> | <b>-0,8</b>       |

L'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) exploite sept satellites servant à l'observation du temps et du climat. Les satellites météorologiques constituent un outil indispensable pour les prévisions météorologiques et les observations climatiques. Par sa présence dans les organes d'EUMETSAT, MétéoSuisse garantit l'accès aux données de cette dernière aussi bien à la population suisse qu'aux milieux économiques, aux services météorologiques privés et aux autorités.

La clé de répartition déterminant la contribution obligatoire de la Suisse au budget général et aux programmes obligatoires est calculée sur la base de la moyenne du revenu national brut de chaque État membre correspondant aux trois dernières années pour lesquelles des statistiques sont disponibles. Pour 2017, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,4 % du budget d'EUMETSAT. L'allègement des dépenses d'environ 0,8 % est dû à des retards dans les programmes de renouvellement des satellites actuellement en cours.

La hausse de 3,2 millions des contributions de la Suisse entre 2016 et 2017 est liée à la construction d'une nouvelle génération de satellites météorologiques géostationnaires et à orbite polaire.

#### Bases légales

Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) (RS 0.425.43), art. 10 et 11.

#### A231.0178 CENTRE MONDIAL DU RAYONNEMENT, DAVOS

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 460 000</b> | <b>1 460 000</b> | <b>1 460 000</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Basés à Davos, l'Observatoire physique et météorologique et le Centre mondial du rayonnement traitent de la question de l'impact du rayonnement solaire sur le climat de la Terre. À la demande de l'Organisation météorologique mondiale, le Centre veille à ce que les mesures de rayonnement effectuées par les réseaux d'observation météorologique le soient de manière identique dans le monde entier. MétéoSuisse siège au conseil de fondation sur mandat de la Confédération et assume la présidence de la commission de surveillance. La contribution annuelle de la Confédération au budget d'exploitation se monte à 56 %, celle du canton des Grisons et de la commune de Davos étant fixée à 44 %.

#### Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.7), art. 5a.

**A231.0180 COLLABORATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MÉTÉOROLOGIE**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>293 787</b> | <b>350 000</b> | <b>307 413</b> | <b>-42 587</b> | <b>-12,2</b>      |

La contribution est destinée aux deux institutions suivantes:

- EUMETNET est un réseau regroupant les services météorologiques nationaux d'Europe occidentale et d'Europe centrale. Cette organisation coordonne l'exploitation des systèmes d'observation communs, les activités dans le domaine des modèles numériques à haute résolution et des alertes lors d'intempéries, la fourniture de données pour les services climatiques ainsi que la formation des météorologues. Par ailleurs, EUMETNET représente les services météorologiques associés dans les enceintes de la Commission européenne et d'autres institutions européennes. MétéoSuisse assume en outre la vice-présidence d'EUMETNET.
- ECOMET est un groupement d'intérêts économique représentant les services nationaux de météorologie. Il a pour objet de créer, dans le respect du droit de la concurrence, des conditions générales favorables à l'exploitation transfrontalière de données météorologiques et au développement des activités économiques dans le secteur météorologique. L'accès aux données météorologiques doit être facilité, leur exploitation étendue et leur diffusion simplifiée.

Les contributions aux deux organisations sont réparties entre les membres selon une clé de répartition. Pour 2017, la part de la Suisse au budget total d'EUMETNET et d'ECOMET s'est élevée à 3,5 %. L'allègement des dépenses s'explique par le fait que la Suisse a participé à moins de programmes que prévu.

**Bases légales**

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.7), art. 5a.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

**A231.0179 CENTRE EUROP. POUR PRÉVISIONS MÉTÉO. À MOYEN TERME, READING**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 192 565</b> | <b>3 100 000</b> | <b>2 007 412</b> | <b>-1 092 588</b> | <b>-35,2</b>      |

Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET) développe et exploite des modèles prévisionnels globaux de premier plan au niveau mondial. Il établit ses prévisions à moyen et long terme à l'aide de supercalculateurs. Au travers de sa contribution obligatoire, la Confédération assure un accès au savoir et aux résultats des modélisations du CEPMET. La clé de répartition de la contribution de la Suisse au budget du CEPMET est calculée sur la base de la moyenne du produit national brut de chaque État membre durant les trois dernières années civiles. Pour l'année budgétée, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,5 % du budget du CEPMET.

L'allègement des dépenses de 1,1 million est dû à des retards dans le renouvellement de l'infrastructure des bureaux ainsi que du centre de calcul du CEPMET.

**Bases légales**

Convention du 11.10.1973 portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (RS 0.420.514.291), art. 13.



## OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Mise en œuvre de l'agenda Santé2020 dans les quatre champs d'action suivants:

- Qualité de vie: offres de soins modernes, protection de la santé et des consommateurs, promotion de la santé, prévention et dépistage précoce
- Égalité des chances: soins de santé accessibles à tous, atténuation de l'augmentation des coûts, renforcement des droits des assurés
- Qualité des soins: soins de santé de qualité au regard des prestations et des professions de la santé
- Transparence: surveillance basée sur les risques (LAMal, LSAMal, LAA), pilotage de la politique de la santé, ancrage international, informations touchant aux questions de la santé axées sur les groupes cibles

### PROJETS 2017

- Révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine: adoption du message
- Révision partielle de la LAMal et création d'un système de prix de référence: prise de connaissance du rapport de consultation
- Loi fédérale sur le dossier électronique du patient: entrée en vigueur

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Dans deux projets, les étapes clés ont été franchies. Le projet relatif à la LAMal a subi des retards:

*Révision partielle de la LAMal visant la création d'un système de prix de référence:* L'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) ont dû être modifiées sur la base de l'arrêt de principe du 14.12.2015 du Tribunal fédéral. En 2017, la reprise du réexamen triennal des conditions d'admission sur la base des nouvelles dispositions de l'OAMal a mobilisé toutes les ressources humaines de l'unité d'organisation compétente. L'ouverture de la procédure de consultation sur ce projet est prévue pour le deuxième semestre 2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.    | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>30,7</b>    | <b>31,1</b>    | <b>36,6</b>    | <b>5,9</b>   | <b>19,3</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>3 045,0</b> | <b>3 055,1</b> | <b>3 021,1</b> | <b>-23,9</b> | <b>-0,8</b>       |
| Charges propres                  | 183,3          | 152,3          | 151,5          | -31,8        | -17,3             |
| Charges de transfert             | 2 861,7        | 2 902,8        | 2 869,6        | 7,9          | 0,3               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>1,8</b>     | <b>2,0</b>     | <b>1,7</b>     | <b>-0,1</b>  | <b>-8,0</b>       |

### COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement des recettes provenant des émoluments (12,9 mio) et de l'assurance militaire (21,3 mio). Ils excèdent de près de 5,9 millions le montant de l'année précédente. Les recettes provenant des émoluments ont augmenté de 1,0 million et celles provenant de recours de l'assurance militaire, de 3,4 millions. En outre, des revenus émanant de tiers ont été enregistrés pour la première fois en 2017 (1,3 mio).

Les charges se composent à 95 % de charges de transfert (2869,6 mio), dont la majeure partie est liée. La part restante résulte des charges propres, qui s'élevaient à 151,5 millions en 2017. La diminution des charges propres de 31,8 millions par rapport au compte 2016 est due à deux facteurs. D'une part, des changements comptables des charges propres vers les charges de transfert ont été effectués à hauteur de 35,7 millions dans les domaines suivants: entraide en matière de prestations AMalA (2,4 mio), coûts d'administration de la CNA (21,7 mio), contribution versée à la Nagra par la Confédération en tant que sociétaire (2,0 mio) et exécution de la loi sur les épidémies (9,6 mio). D'autre part, les charges de fonctionnement liées à de nouvelles tâches ont augmenté de 3,9 millions. Parmi les charges de transfert s'élevant à 2,87 milliards, près de 2,62 milliards (ou 91 %) ont été imputés à la réduction individuelle de primes. L'augmentation totale de 7,9 millions par rapport à l'année précédente résulte d'évolutions divergentes: d'une part, le changement comptable déjà mentionné des charges propres vers les charges de transfert, à hauteur de 35,7 millions, a été effectué, et la contribution à la réduction individuelle de primes a augmenté de 136 millions; d'autre part, le changement de la provision pour l'assurance militaire a provoqué une diminution des charges de 159 millions par rapport à 2016.

Les dépenses d'investissement de 1,7 million résultent en grande partie du réseau de surveillance de la radioactivité.

## GP 1: SANTÉ

### MANDAT DE BASE

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) contribue à la protection et à la promotion de la santé publique et individuelle ainsi qu'à des soins de santé transparents et de qualité, accessibles à tous. À cette fin, il élabore, exécute et évalue les bases légales dans les domaines des maladies transmissibles, de la biomédecine, des professions de la santé, de la cybersanté, de la radio-protection et des produits chimiques ainsi que des programmes de prévention et des stratégies de santé. Il fournit en outre à la population les informations nécessaires sur les questions touchant à la santé et au système de santé, et assure une collaboration internationale active par le biais de la politique extérieure en matière de santé.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 11,1      | 10,6      | 13,1      | 2,5       | 23,5              |
| Charges et dépenses d'investissement | 125,8     | 122,2     | 119,7     | -2,5      | -2,1              |

### COMMENTAIRE

Près de 88 % des revenus de fonctionnement et environ 78 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2017 sont imputables au groupe de prestations 1. Les dépenses inférieures au budget sont dues aux économies réalisées lors de la mise en œuvre de la loi sur les épidémies et à une réduction des dépenses d'investissement. Elles ont été en partie compensées par des coûts supplémentaires liés à des projets informatiques dans le groupe de prestations 2.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                  | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Prévention:</b> L'OFSP promeut la santé publique et individuelle par une prévention des risques adéquate et optimisée                                                                                                                                         |           |           |           |
| - Nouvelles infections VIH (nombre, max.)                                                                                                                                                                                                                        | 542       | 460       | 465       |
| - Part de fumeurs dans la population (%; max.)                                                                                                                                                                                                                   | 24,5      | 24,0      | 25,3      |
| <b>Professions de la santé:</b> L'OFSP garantit des formations de base et postgrades interprofessionnelles de qualité et contribue à ce qu'un nombre suffisant de médecins soient formés                                                                         |           |           |           |
| - Diplômes (fédéraux) de fin d'étude en médecine humaine (nombre, min.)                                                                                                                                                                                          | 920       | 950       | 999       |
| - Part des médecins de premier recours parmi les titulaires de titres postgrades fédéraux (%; min.)                                                                                                                                                              | 47,5      | 50,0      | 38,2      |
| <b>Sécurité des produits chimiques:</b> L'OFSP évalue l'effet des produits chimiques sur la santé et veille à ce que le consommateur ne soit exposé qu'à des risques acceptables pour sa santé ; si nécessaire, des mesures sont prises pour réduire les risques |           |           |           |
| - Rapport sur l'efficacité et les effets des mesures d'exécution (délai)                                                                                                                                                                                         | -         | 31.12.    | -         |
| - Marché des produits chimiques : produits contrôlés (nombre, min.)                                                                                                                                                                                              | 318       | 200       | 250       |
| <b>Radioprotection:</b> L'OFSP protège la population contre les rayonnements nocifs ; il autorise et contrôle notamment les installations qui émettent des rayonnements ionisants et surveille la radioactivité de l'environnement                               |           |           |           |
| - Part des autorisations et des reconnaissances traitées dans les délais (%; min.)                                                                                                                                                                               | 91        | 92        | 92        |
| - Immeubles (maison et jardin) où la présence de radium a été contrôlée (nombre, min.)                                                                                                                                                                           | 120       | 200       | 198       |
| <b>Cybersanté:</b> En fixant un cadre légal et des mesures d'accompagnement, l'OFSP promeut l'échange de données électroniques afin d'accroître l'efficacité et la qualité du système de santé                                                                   |           |           |           |
| - Part de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques (%; min.)                                                                                                                                                                                       | 68        | 70        | 61        |
| - Dossier électronique du patient (nombre, min.)                                                                                                                                                                                                                 | 20 000    | 50 000    | 32 000    |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en partie atteints. Des écarts importants apparaissent dans les domaines suivants:

*Prévention:* Les stratégies Addiction et Prévention des maladies non transmissibles visent notamment à réduire la part de fumeurs.

*Professions de la santé:* La diminution de la part des médecins de premier recours pourrait être due en partie aux dispositions transitoires liées à la fusion des filières de formation postgrade «médecine interne» et «médecine générale».

*Sécurité des produits chimiques:* Le rapport sur l'efficacité et les effets des mesures d'exécution sera adopté par le Conseil fédéral durant le premier trimestre 2018.

*Cybersanté:* Le recul de la part de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques est probablement dû au fait que l'échantillon de cabinets interrogés (Baromètre suisse de la cybersanté) est redéfini chaque année. Par ailleurs, le nombre de dossiers électroniques du patient est resté en deçà des attentes, étant donné que les ordonnances y relatives (ODEP) ne sont entrées en vigueur qu'à la mi-avril 2017.

## GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

### MANDAT DE BASE

L'OFSP met en place les conditions nécessaires pour une couverture de soins de qualité, adéquate et financièrement supportable. À cette fin, il assure l'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, de la loi sur l'assurance-accidents, de la loi sur l'assurance militaire ainsi que de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, et les développe. L'OFSP surveille les assureurs-maladie et accidents, contrôle l'évolution des coûts, promeut des prestations adéquates et œuvre en faveur d'une garantie de la qualité des soins médicaux.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 1,5       | 1,8       | 1,7       | -0,1      | -3,1              |
| Charges et dépenses d'investissement | 32,9      | 32,1      | 33,5      | 1,4       | 4,4               |

### COMMENTAIRE

Près de 12 % des revenus de fonctionnement et environ 22 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2017 sont imputables au groupe de prestations 2. Les coûts supplémentaires par rapport au budget sont dus en grande partie à la mise en place d'une banque de données informatique dans le domaine des coûts de la santé; ils ont été compensés par une diminution des dépenses dans le groupe de prestations 1.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Surveillance établissements, primes et solvabilité:</b> L'OFSP protège les intérêts des assurés, veille à promouvoir la transparence de l'AMal sociale, à garantir la conformité au risque des primes au sein de l'AMal et à faire préserver la sécurité financière des assureurs |           |           |           |
| - Solvabilité insuffisante des assureurs maladie (nombre, max.)                                                                                                                                                                                                                      | 14        | 0         | 6         |
| - Combined ratio général (rapport entre les coûts des prestations additionnés des frais d'exploitation et les recettes de primes) dans l'AOS (% , valeur effective = année précédente)                                                                                               | 101       | 101       | 100       |
| - Part des primes versées en trop (par rapport aux coûts cantonaux) dans le total des primes (% , max., valeur effective = année précédente)                                                                                                                                         | 0,8       | 1,0       | 0,8       |
| <b>Prestations:</b> L'OFSP s'assure que les prestations de l'AMal sont régulièrement vérifiées et que leurs prix sont actualisés systématiquement, l'objectif étant de respecter les critères EAE (efficacité, adéquation et économicité)                                            |           |           |           |
| - Réexamen du prix de certains médicaments inscrits sur la liste des spécialités (% , min.)                                                                                                                                                                                          | 0         | 33        | 26        |
| - Différence de prix, par rapport à l'étranger, des médicaments brevetés (% , max.)                                                                                                                                                                                                  | -         | 5         | 14        |
| - Part des décisions prises dans les délais prévus (60 jours ouvrables) concernant les nouvelles admissions dans la liste des spécialités (% , min.)                                                                                                                                 | 80        | 95        | 80        |
| - Prestations médicales spécifiques réexaminées – sans nouvelle admission (nombre, min.)                                                                                                                                                                                             | 0         | 3         | 1         |
| <b>Gestion des données et statistique:</b> L'OFSP veille à assurer la transparence en matière de quantité, de coûts et de qualité en ce qui concerne les offres d'assurance et les prestations de l'AMal, de l'AA et de l'AM                                                         |           |           |           |
| - Part des frais administratifs par rapport aux coûts totaux de l'AM (% , max.)                                                                                                                                                                                                      | 10,1      | 10,0      | 10,6      |
| - Volume des données fournies par les assureurs maladie (données de base) par rapport au volume visé (%)                                                                                                                                                                             | 100       | 100       | 100       |
| - Volume des données fournies par les assureurs maladie (données étendues) par rapport au volume visé (% minimal) (% , min.)                                                                                                                                                         | 0         | 100       | 50        |
| <b>Tarifs:</b> L'OFSP applique les principes définis pour l'approbation des tarifs (équité et économicité) et assure subsidiairement que les structures tarifaires sont dûment actualisées                                                                                           |           |           |           |
| - Part des conventions examinées et approuvées en six mois (%)                                                                                                                                                                                                                       | 75        | 100       | 29        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en partie atteints. Des écarts importants apparaissent dans les domaines suivants:

*Surveillance établissements, primes et solvabilité:* Pour les six assureurs dont la solvabilité est insuffisante, une hausse de primes supérieure à la moyenne a été décidée en guise de contre-mesure.

*Prestations:* Les valeurs relatives aux prestations médicales réexaminées se concentrent sur le programme d'évaluation des technologies de la santé (*health technology assessment*, HTA). En 2017, les interventions au niveau de la colonne vertébrale avec différents implants ont été réexaminées; un rapport a été publié. D'autres domaines sont en cours de réexamen.

*Gestion des données et statistique:* Les données étendues concernent des données individuelles. À l'heure actuelle, les assureurs livrent uniquement la moitié d'entre elles. Le Parlement débat afin de déterminer quel volume de données individuelles les assureurs devront livrer à l'avenir.

*Tarifs:* Pour cinq des sept conventions tarifaires, des informations complémentaires ont dû être demandées.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                           | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs. | en %        |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|-------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                              | <b>30 652</b>    | <b>106 149</b>   | <b>105 569</b>   | <b>-580</b>            | <b>-0,5</b> |
| Domaine propre                                                         |                  |                  |                  |                        |             |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 12 588           | 12 440           | 14 888           | 2 448                  | 19,7        |
| Domaine des transferts                                                 |                  |                  |                  |                        |             |
| Remboursement de contributions et indemnités                           |                  |                  |                  |                        |             |
| E130.0101 Recettes de l'assurance militaire                            | 18 064           | 17 759           | 21 330           | 3 571                  | 20,1        |
| E130.0102 Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire    | -                | 75 000           | 69 000           | -6 000                 | -8,0        |
| E130.0108 Émoluments et remboursements de subventions                  | -                | 950              | 351              | -599                   | -63,1       |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                              | <b>3 046 800</b> | <b>3 132 082</b> | <b>3 091 803</b> | <b>-40 279</b>         | <b>-1,3</b> |
| Domaine propre                                                         |                  |                  |                  |                        |             |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 158 658          | 154 282          | 153 161          | -1 121                 | -0,7        |
| <i>Transfert de crédit</i>                                             |                  | -1 413           |                  |                        |             |
| <i>Cession</i>                                                         |                  | 1 091            |                  |                        |             |
| Domaine des transferts                                                 |                  |                  |                  |                        |             |
| GP 1: Santé                                                            |                  |                  |                  |                        |             |
| A231.0213 Contribution à la prévention et à la protection de la santé  | 11 359           | 23 076           | 23 072           | -4                     | 0,0         |
| A231.0216 Contributions au dossier électronique du patient             | -                | 7 000            | -                | -7 000                 | -100,0      |
| A231.0219 Contribution versée à NAGRA par Conf. en tant que sociétaire | 2 140            | 2 022            | 2 015            | -7                     | -0,3        |
| A231.0221 Apport à des provisions pour le traitement des déchets rad.  | -                | 944              | 220              | -724                   | -76,7       |
| GP 2: Assurance-maladie et accidents                                   |                  |                  |                  |                        |             |
| A231.0214 Réduction individuelle de primes (RIP)                       | 2 480 807        | 2 633 000        | 2 616 812        | -16 188                | -0,6        |
| A231.0215 Prestations de l'assurance militaire                         | 190 887          | 197 407          | 183 739          | -13 668                | -6,9        |
| A231.0217 Entraide en matière de prestations AMaIA                     | 2 772            | 3 867            | 2 429            | -1 438                 | -37,2       |
| A231.0218 Coûts administratifs, CNA                                    | 21 510           | 21 817           | 21 687           | -130                   | -0,6        |
| A231.0220 Contribution spéciale à la correction des primes             | 88 667           | 88 667           | 88 667           | 0                      | 0,0         |
| A231.0222 Apport à des provisions pour l'assurance militaire           | 90 000           | -                | -                | -                      | -           |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.        | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>12 587 870</b> | <b>12 440 000</b> | <b>14 887 783</b> | <b>2 447 783</b> | <b>19,7</b>       |

Les revenus de fonctionnement de l'OFSP comprennent principalement les recettes provenant des émoluments: taxes relatives aux examens et aux reconnaissances dans le domaine des professions de la santé, émoluments perçus pour l'exploitation d'installations émettant des rayonnements ionisants, émoluments liés à la reconnaissance des produits chimiques et émoluments provenant de l'inscription des médicaments sur la liste des spécialités.

En 2017, les recettes provenant des émoluments se sont élevées à environ 12,9 millions. Ce poste comprend également les revenus émanant de tiers (Régie fédérale des alcools et organe de coordination eHealth), qui avoisinent 1,3 million, ainsi que d'autres revenus de près de 0,7 million. L'augmentation des revenus de fonctionnement d'environ 2,4 millions par rapport au budget 2017 est exclusivement due à la hausse des recettes résultant des émoluments. Le nombre de candidats et de reconnaissances a nettement augmenté dans le domaine des professions de la santé (+ 1,0 mio). Pour ce qui concerne la radioprotection (+ 0,9 mio), un nombre exceptionnellement élevé de décisions ont été rendues pour prolonger les autorisations d'exploitation d'installations. Et enfin, dans le secteur des produits chimiques (+ 0,5 mio), les demandes de reconnaissance et d'autorisation de produits biocides ont enregistré une forte hausse.

#### Bases légales

O du 12.11.1984 fixant les taxes et indemnités relatives aux examens fédéraux des professions médicales (RS 811.112.11), art. 1. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 42. LF du 15.12.2000 sur les produits chimiques (LChim; RS 813.1), annexe II. O du 27.6.1995 sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102), art. 71.

#### Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions»: en 2016, les revenus résultant des émoluments perçus pour l'élimination des déchets radioactifs produits par la médecine, l'industrie et la recherche (déchets radioactifs MIR) et des remboursements de subventions figurent encore au budget en tant que revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire).

#### E130.0101 RECETTES DE L'ASSURANCE MILITAIRE

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.        | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>18 064 004</b> | <b>17 759 000</b> | <b>21 330 361</b> | <b>3 571 361</b> | <b>20,1</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>18 756 424</i> | <i>17 759 000</i> | <i>22 159 004</i> | <i>4 400 004</i> | <i>24,8</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-692 420</i>   | <i>-</i>          | <i>-828 643</i>   | <i>-828 643</i>  | <i>-</i>          |

Les recettes de l'assurance militaire proviennent principalement des primes. Les assurés à titre professionnel versent une prime pour les prestations fournies par l'assurance militaire en lieu et place de l'assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et de l'assurance-accidents obligatoire contre les accidents non professionnels selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Une fois à la retraite, ils peuvent conclure une assurance facultative couvrant les problèmes de santé relevant de la LAMal et de la LAA.

En 2017, les primes à encaisser auprès des personnes assurées, qu'elles le soient à titre professionnel ou facultatif, se sont élevées à près de 16,8 millions (assurance professionnelle: 11,7 mio; assurance facultative: 5,1 mio), soit 0,2 million de moins que le montant budgétisé. Les remboursements sur la base de recours (cas où un tiers est responsable de l'affection ou du décès d'un assuré et tenu à la réparation du dommage) ont atteint près de 4,5 millions, dépassant ainsi de près de 3,8 millions le montant prévu. Ce revenu supplémentaire extraordinaire provient d'un seul cas de recours. Le recul des recettes sans incidences financières est lié à la comptabilisation par exercice des revenus.

#### Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), art. 67, en relation avec la LF du 6.10.2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA; RS 830.1), art. 72 à 75.

#### Remarques

Voir A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire» et A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

**E130.0102 PRÉLÈVEMENT SUR LES PROVISIONS POUR L'ASSURANCE MILITAIRE**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017  | C<br>2017  | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|------------|------------|--------------------------------|
| <b>Total sans incidences financières</b> | -         | 75 000 000 | 69 000 000 | -6 000 000<br>-8,0             |

La baisse escomptée de l'obligation de la Confédération, telle qu'elle est inscrite au bilan, en matière de rentes dans le cadre de l'assurance militaire figure dans ce poste. La variation de la provision est recalculée chaque année sur la base d'une expertise actuarielle.

En 2017, le nombre de rentes a baissé moins fortement que prévu, le prélèvement sur provisions a donc été inférieur de 6,0 millions à celui budgétisé. La provision pour la fin 2017 s'élève ainsi à 2,104 milliards.

Aucun prélèvement sur provisions n'avait été inscrit au compte 2016. Le calcul de la provision pour la fin 2016 se fonde sur plusieurs adaptations de nature actuarielle qui débouchent sur l'augmentation de la provision en 2016 suite à un apport aux provisions.

**Remarques**

Voir A231.0222 «Apport à des provisions pour l'assurance militaire»

**E130.0108 ÉMOLUMENTS ET REMBOURSEMENTS DE SUBVENTIONS**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | -         | 950 000   | 350 749   | -599 251<br>-63,1              |

Ce nouveau poste budgétaire comprend les revenus liés aux tâches et aux dépenses qui ne relèvent pas de l'enveloppe budgétaire destinée aux transferts. Il s'agit, pour l'essentiel, des recettes issues des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs MIR et, dans une moindre mesure, des remboursements liés à l'échéance de contrats de subvention.

Les recettes provenant des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs varient fortement d'une année à l'autre. En 2017, elles s'élèvent à 0,3 million, soit près de 0,6 million de moins que le montant budgétisé et bien en dessous de la moyenne des années antérieures. À l'inverse, les remboursements de subventions, qui se montent à 0,07 million, sont légèrement supérieurs à ceux budgétés.

**Bases légales**

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.1), art. 33.

**Remarques**

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)»: en 2016, les revenus provenant des émoluments et des remboursements figurent encore au budget en tant que revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire). Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)»: les revenus provenant des émoluments perçus pour l'élimination des déchets radioactifs MIR servent à financer les dépenses correspondantes, inscrites dans les charges de fonctionnement.

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>158 658 137</b> | <b>154 282 371</b> | <b>153 161 025</b> | <b>-1 121 346</b> | <b>-0,7</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | -322 285           |                    |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 143 106 326        | 140 822 771        | 135 563 081        | -5 259 690        | -3,7              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 382 658            | 740 000            | 847 063            | 107 063           | 14,5              |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 15 169 154         | 12 719 600         | 16 750 881         | 4 031 281         | 31,7              |
| Charges de personnel                                            | 78 223 558         | 80 267 800         | 80 074 224         | -193 576          | -0,2              |
| <i>dont location de services</i>                                | 909 729            | 991 800            | 1 351 755          | 359 955           | 36,3              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 78 290 881         | 71 245 971         | 70 904 325         | -341 647          | -0,5              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 11 647 932         | 9 977 945          | 13 789 376         | 3 811 431         | 38,2              |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 14 258 825         | 14 495 681         | 14 646 357         | 150 676           | 1,0               |
| Charges d'amortissement                                         | 342 358            | 740 000            | 525 963            | -214 037          | -28,9             |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 801 340          | 2 028 600          | 1 656 513          | -372 087          | -18,3             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 458                | 479                | 465                | -14               | -2,9              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

En 2017, les charges de personnel de l'OFSP ont affiché un écart de 0,2 million (- 0,2 %) par rapport au budget. Ce décalage s'explique par le pourvoi retardé de postes. Les quelque 14 postes vacants en 2017 ont pu être compensés en partie par le recours à du personnel temporaire et en partie par le cumul d'heures supplémentaires. Par conséquent, les dépenses pour la location de services ont été supérieures de 0,4 million au budget, et la provision destinée aux soldes de vacances et d'heures supplémentaires a dû être relevée de 0,3 million.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et d'exploitation sont en léger recul de 0,3 million (- 0,5 %) par rapport au montant budgétisé. D'importants transferts ont dû être opérés entre les groupes de comptes.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont dépassé le budget de 3,8 millions. Les dépenses supplémentaires sont en particulier dues à deux projets informatiques (mise en œuvre du dossier électronique du patient et création d'une banque de données sur les coûts de la santé), dont les coûts se sont avérés beaucoup plus élevés que prévu.

Les *charges de conseil* ont augmenté d'environ 0,2 million par rapport au budget 2017. Les dépenses supplémentaires destinées aux experts externes ont pu, dans une grande majorité, être compensées par des dépenses moindres consacrées aux mandats de conseil généraux.

Les *autres charges de biens et services et d'exploitation* ont été inférieures de près de 4,3 millions au montant budgétisé. Cette diminution est due à la définition de priorités en interne et à des réductions de tâches, décisions qui ont dû être prises pour pouvoir financer les coûts supplémentaires liés aux projets informatiques mentionnés plus haut. Les économies les plus importantes ont pu être réalisées lors de la mise en œuvre de la loi sur les épidémies et dans le domaine de l'assurance maladie et accidents.

**Dépenses d'amortissement**

Ce poste comprend en particulier les amortissements pour des investissements dans les domaines des produits chimiques et de la radioprotection. En 2017, ces amortissements ont été inférieurs d'environ 0,2 million au budget, car les coûts pour le réseau automatique de mesure de la radioactivité ont été plus bas que prévu.

**Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement ont été inférieures de 0,4 million, les coûts d'acquisition et d'installation pour le nouveau réseau automatique de mesure de la radioactivité dans l'environnement ayant été moindres par rapport aux propositions soumises dans le cadre de l'appel d'offres OMC.

**Mutations de crédit**

- Cession par l'Office fédéral du personnel de 1 091 200 francs pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles
- Transfert de crédit à la Centrale de compensation d'une valeur de 640 000 francs pour le développement d'une banque de données d'identification en lien avec le dossier électronique du patient
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de la statistique à hauteur de 582 730 francs pour la mise à disposition de statistiques dans le domaine de la recherche sectorielle (en particulier, évaluations de monitorages)
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication de 55 755 francs pour des migrations de données

- Transfert de crédit au Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur de 135 000 francs pour des compensations de coûts du personnel

### Remarques

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)», E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions»: les dépenses concernant l'élimination des déchets radioactifs MIR sont financées par les recettes provenant des émoluments correspondants.

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Santé |           | GP 2: Assurance-maladie et accidents |           |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|-----------|--------------------------------------|-----------|
|                                                                 | C<br>2016   | C<br>2017 | C<br>2016                            | C<br>2017 |
| <b>milliers CHF</b>                                             |             |           |                                      |           |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 125 792     | 119 684   | 32 866                               | 33 478    |
| Charges de personnel                                            | 55 883      | 56 571    | 22 341                               | 23 503    |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 67 766      | 60 930    | 10 525                               | 9 974     |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 8 422       | 10 075    | 3 226                                | 3 714     |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 11 847      | 12 652    | 2 412                                | 1 994     |
| Charges d'amortissement                                         | 342         | 526       | 0                                    | –         |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 801       | 1 657     | –                                    | –         |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 326         | 327       | 132                                  | 138       |

### Réserves

L'unité administrative ne présente aucune réserve.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: SANTÉ

### A231.0213 CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION ET À LA PROTECTION DE LA SANTÉ

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>11 359 293</b> | <b>23 075 900</b> | <b>23 072 238</b> | <b>-3 662<br/>0,0</b>          |

Ce crédit permet de verser des contributions à des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé et de rémunérer des tâches de droit public déléguées à des tiers par la Confédération (par ex. Swisstransplant, centres nationaux de référence, laboratoires spécialisés). En outre, il permet de soutenir financièrement des organisations qui s'emploient à promouvoir et à protéger la santé dans différents domaines.

Les contributions sont réparties comme suit:

|                                                                       |         |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|
| — Maladies transmissibles: prévention et lutte                        | 9,6 mio |
| — Contributions à des organisations internationales                   | 6,6 mio |
| — Transplantation: tenue du registre et service d'autorisation        | 1,9 mio |
| — Lutte contre l'abus de substances addictives                        | 1,2 mio |
| — Renforcement de la qualité et de l'économicité                      | 0,9 mio |
| — Mesures de promotion de l'intégration                               | 0,9 mio |
| — Plan d'action radium                                                | 0,7 mio |
| — Autres contributions à la prévention et à la protection de la santé | 1,3 mio |

### Bases légales

AF du 19.12.1946 approuvant la constitution de l'OMS et le Protocole relatif à l'Office international d'hygiène à Paris (RO 1948 1013). LF du 13.6.1928 sur la lutte contre la tuberculose (RS 818.102), art. 14. LF du 22.6.1962 concernant l'allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales (RS 818.21), art. 2. AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51), art. 3. LF du 18.12.1970 sur les épidémies (LEp; RS 818.101), art. 50 et 52. LF du 8.10.2004 sur la transplantation (RS 810.21), art. 53 et 54. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 9. LF du 21.6.1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680), art. 43a. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 53 et 56.

### Remarques

E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)»: revenus provenant de fonds de tiers, en l'occurrence de la Régie fédérale des alcools, et qui servent à combattre l'alcoolisme

**A231.0216 CONTRIBUTIONS AU DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | -         | 7 000 000 | -         | -7 000 000 | -100,0            |

Grâce au dossier électronique du patient, les professionnels de la santé peuvent accéder à des données pertinentes pour le traitement de leurs patients, enregistrées de façon décentralisée par d'autres professionnels de la santé. De leur côté, les patients ont la possibilité d'accéder à leur dossier électronique et de gérer l'attribution des droits d'accès à leurs données. Ce nouvel instrument permet d'optimiser la qualité des traitements, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé. L'utilité du dossier électronique du patient augmente au fur et à mesure de l'affiliation des professionnels de la santé ou de leurs institutions à des communautés certifiées. Pour favoriser l'établissement de ces communautés, les Chambres fédérales ont accordé un crédit d'engagement pour des aides financières à hauteur de 30 millions au maximum, qui seront versées de 2017 à 2019. La Confédération cofinance ainsi, avec les cantons et les tiers concernés, la constitution ainsi que la certification de communautés.

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient a été reportée, ce qui a décalé d'autant le délai pour le dépôt des demandes d'aides financières. L'OFSP n'a donc conclu aucun contrat de prestations en 2017 ni effectué de versement en la matière.

**Bases légales**

LF du 19.6.2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1), art. 20.

**Remarques**

Crédit d'engagement «Contributions au dossier électronique du patient 2017-2020», (V0299.00), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0219 CONTRIBUTION VERSÉE À NAGRA PAR CONF. EN TANT QUE SOCIÉTAIRE**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | 2 139 682 | 2 022 000 | 2 015 426 | -6 574    | -0,3              |

La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) est le centre suisse de compétences techniques pour l'évacuation des déchets radioactifs dans des dépôts en couches géologiques profondes. La participation de la Confédération au programme de recherche de la Nagra pour la gestion des déchets nucléaires est en principe basée sur la part estimée de la Confédération aux déchets radioactifs. Conformément à la convention du 11.12.1979 concernant le financement de la Nagra, la Confédération assume 2,9 % des coûts de la Nagra.

Les dépenses correspondent au budget. La majeure partie des ressources ont été utilisées pour financer des travaux de recherche et de planification liés à la construction de dépôts en couches profondes pour le stockage des déchets radioactifs.

**Bases légales**

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.1), art. 31 et 32.

**A231.0221 APPORT À DES PROVISIONS POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RAD.**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| <b>Total sans incidences financières</b> | -         | 944 000   | 220 000   | -724 000  | -76,7             |

Les déchets radioactifs MIR sont collectés et entreposés chaque année sous la conduite de la Confédération. Des provisions sont constituées pour l'élimination de ces déchets. Elles sont augmentées chaque année à hauteur du montant des recettes issues des émoluments afin de couvrir des dépenses futures et en fonction du renchérissement effectif.

L'apport aux provisions a baissé de 0,7 million par rapport au montant inscrit au budget 2017, car les recettes issues des émoluments ont été largement inférieures à la moyenne des années antérieures.

**Bases légales**

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.1), art. 33.

**Remarques**

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions».

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

**A231.0214 RÉDUCTION INDIVIDUELLE DE PRIMES (RIP)**

| CHF                                      | C<br>2016            | B<br>2017            | C<br>2017            | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b> avec incidences financières | <b>2 480 807 415</b> | <b>2 633 000 000</b> | <b>2 616 811 795</b> | <b>-16 188 205</b> | <b>-0,6</b>       |

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle de primes s'élève à 7,5 % des coûts bruts de la santé (primes à recevoir et participation aux coûts). Elle est répartie entre les cantons en fonction de leur population résidente (frontaliers inclus). Les ressources inscrites au budget sont versées aux cantons en trois tranches au cours de l'exercice budgétaire, lesquels complètent au besoin le montant. Les bénéficiaires finaux sont des assurés de condition modeste. Le financement de la réduction des primes des assurés retraités résidant à l'étranger, estimé à 2,0 millions, est assumé par la Confédération par l'intermédiaire de l'institution commune LAMal.

Le crédit restant de 16 millions (+ 0,6 %) par rapport au budget s'explique notamment par le fait que l'augmentation de la prime moyenne dans l'assurance obligatoire des soins a été surestimée. Le budget 2017 tablait sur une croissance de 5,0 %, alors que l'augmentation effective de la prime standard a été de 4,5 %. L'évolution de cette prime constitue le facteur qui influe le plus sur la budgétisation de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes.

**Bases légales**

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 66 et 66a. O du 12.4.1995 sur les subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie (ORPM; RS 832.112.4), art. 2, 3 et 4. Accords bilatéraux avec les États de l'Union européenne (UE).

**Remarques**

Voir A231.0217 «Entraide en matière de prestations AMaLA».

Une part de 5 % du produit affecté de la taxe sur la valeur ajoutée (revenu provenant de la TVA sans la part AVS/AI ni FTP) ainsi que les recettes à affectation obligatoire de la redevance sur les poids lourds pour les coûts non couverts du trafic routier sont utilisées pour financer les dépenses de la Confédération consacrées à la réduction des primes (voir financement spécial «Assurance-maladie», 605 AFC/E110.0106; 605 AFD/E110.0116). Cela correspond en tout à 1029 millions pour le compte 2017. Voir tome 1, ch. B82/34.

**A231.0215 PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MILITAIRE**

| CHF                         | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                | <b>190 886 872</b> | <b>197 407 000</b> | <b>183 739 227</b> | <b>-13 667 773</b> | <b>-6,9</b>       |
| avec incidences financières | 239 019 756        | 197 407 000        | 187 423 622        | -9 983 378         | -5,1              |
| sans incidences financières | -48 132 884        | -                  | -3 684 395         | -3 684 395         | -                 |

Les prestations de l'assurance militaire versées aux assurés (principalement hommes astreints au service dans la protection civile, au service militaire ou au service civil), qui sont financées par la Confédération, se composent de trois éléments principaux, à savoir les coûts de traitement, les prestations en espèces et les rentes. Concernant les coûts de traitement, l'assuré a droit au traitement médical de toutes les affections pour lesquelles la responsabilité de l'assurance militaire est engagée en vertu de la LAM (une affection donne droit à une prestation si elle résulte d'un accident ou d'une maladie nécessitant un examen ou un traitement médical). Les indemnités journalières, qui occasionnent la majeure partie des dépenses consacrées aux prestations en espèces, sont versées lorsque l'assuré subit une perte temporaire de gain suite à un accident ou à une maladie. En dernier lieu, la Confédération verse différents types de rentes: des rentes d'invalidité en cas d'atteinte à la capacité de gain, des rentes pour atteinte à l'intégrité en cas d'atteinte durable à l'intégrité physique, mentale ou psychique et des rentes de survivants (rentes de conjoint et d'orphelins) lorsque l'assuré est décédé d'une affection assurée.

Les dépenses sont inférieures de 13,7 millions (- 6,9 %) au montant budgétisé. Premièrement, les prestations en espèces ont enregistré une baisse de 2,5 millions par rapport au budget. Cet écart résulte en grande partie d'indemnités journalières moins importantes que prévu. Deuxièmement, les coûts de rente sont inférieurs de 4,3 millions au montant inscrit au budget en raison de l'évolution démographique: la grande majorité des ayants droit ont atteint l'âge de la retraite, et le nombre de décès dans cette catégorie d'assurés excède le nombre des nouvelles rentes. Troisièmement, les coûts de traitement sont inférieurs de 6,9 millions par rapport aux prévisions. Les nouveaux cas, moins nombreux et surtout moins coûteux, ont permis d'enregistrer des coûts hospitaliers nettement plus bas que les années précédentes. Le recul des charges sans incidences financières est lié à la comptabilisation par exercice des prestations de l'assurance militaire.

#### Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.7), art. 16, 19, 20, 28 et 40 à 56.

#### Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

#### A231.0217 ENTRAIDE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS AMALA

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 772 188</b> | <b>3 867 000</b> | <b>2 429 322</b> | <b>-1 437 678</b> | <b>-37,2</b>      |

La Confédération prend en charge les coûts des intérêts sur les avances de prestations accordées par l'institution commune LAMal au titre de l'entraide bilatérale en matière de prestations dans l'assurance-maladie et accidents avec tous les États de l'UE. Elle assume également les coûts d'exploitation de cette institution.

Le crédit restant de 1,4 million (+ 37 %) par rapport au montant budgétisé provient essentiellement de la nette diminution des coûts des intérêts due au faible niveau des crédits et des taux (- 1,0 mio). Les coûts administratifs se sont également avérés plus bas que prévu (- 0,4 mio).

#### Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 18, al. 3 et 6.

#### Remarques

Crédit d'engagement «Déclaration de garantie, entraide prestations ass.-maladie» (V0029.00). AF des 13.6.01/8.12.04/15.12.10; voir tome 1, ch. C 13.

#### A231.0218 COÛTS ADMINISTRATIFS, CNA

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>21 509 572</b> | <b>21 817 000</b> | <b>21 687 151</b> | <b>-129 849</b> | <b>-0,6</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>26 839 882</i> | <i>21 817 000</i> | <i>21 835 072</i> | <i>18 072</i>   | <i>0,1</i>        |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-5 330 310</i> | <i>-</i>          | <i>-147 921</i>   | <i>-147 921</i> | <i>-</i>          |

En vertu de la convention conclue en 2005, la Confédération rembourse à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) les charges administratives effectives générées par la gestion de l'assurance militaire.

Un projet informatique prévu en 2017 ayant dû être reporté, les coûts administratifs de la CNA sont légèrement plus bas que la somme budgétisée. Le recul des charges sans incidences financières est lié à la comptabilisation par exercice des coûts administratifs de la CNA pour l'assurance militaire.

#### Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.7), art. 82, al. 2. Convention du 19.5.2005 entre la Confédération et la CNA sur le transfert à la CNA de la gestion de l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière.

#### Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire».

**A231.0220 CONTRIBUTION SPÉCIALE À LA CORRECTION DES PRIMES**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17  |            |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|------------|
|                                          |                   |                   |                   | val. abs.  | en %       |
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>88 666 667</b> | <b>88 666 700</b> | <b>88 666 667</b> | <b>-33</b> | <b>0,0</b> |

À la suite d'une décision des Chambres fédérales du 21.3.2014, un montant de 800 millions a été remboursé aux assurés vivant dans les cantons où des primes d'assurance-maladie trop élevées par rapport aux prestations fournies ont été prélevées par le passé. Les autres assurés, les assureurs et la Confédération ont chacun pris en charge un tiers de cette somme. La Confédération a versé sa part au fonds géré par l'institution commune LAMal, qui a distribué les ressources revenant aux ayants droit finaux.

La contribution fédérale a été versée en trois tranches d'environ 88,7 millions, ceci en 2015, 2016 et 2017. La somme comptabilisée en 2017 constituait ainsi la dernière tranche de cette subvention de durée limitée.

**Bases légales**

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 106a, al. 5 et 6.

## OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Produire et diffuser des informations statistiques pertinentes et de grande qualité
- Mettre à disposition des bases de planification et de gestion dans des domaines politiques clés
- Assurer durablement la production statistique de base
- Intensifier le dialogue avec les utilisateurs et les partenaires
- Exploiter les potentiels créés pour produire des informations statistiques nouvelles
- Utiliser systématiquement les données et les registres administratifs

### PROJETS 2017

- Projet MARS: mise à disposition des résultats du domaine Données des patients ambulatoires des hôpitaux, clôture du premier relevé dans le domaine Cabinets médicaux et centres ambulatoires
- Indice des prix de l'immobilier: préparation de l'introduction en 2018
- Remaniement du Registre des entreprises et des établissements (REE): validation des spécifications détaillées et réception des paquets de logiciels prévus
- Projet visant à faire de l'Office fédéral de la statistique (OFS) le centre suisse d'émission des «Legal Entity Identifier» (LEI): préparation de l'accréditation
- Système de recensement de la population: établissement du rapport d'évaluation
- Rapport sur les familles 2017: publication de la partie statistique
- Réduction des charges de la statistique des institutions médico-sociales: établissement du rapport selon le postulat 15.3463 Cassis

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

À une exception près, toutes les étapes clés fixées ont été franchies. Le projet suivant a pris du retard:

*Indice des prix de l'immobilier:* le projet a pris du retard car l'OFS a dû élaborer une procédure d'anonymisation pour tenir compte des craintes des banques relatives au respect du secret bancaire. Les préparatifs de l'introduction seront achevés à la fin de 2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>1,4</b>   | <b>8,6</b>   | <b>9,9</b>   | <b>8,5</b> | <b>627,3</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>163,4</b> | <b>181,5</b> | <b>172,4</b> | <b>9,0</b> | <b>5,5</b>        |
| Charges propres                  | 158,5        | 176,1        | 167,6        | 9,1        | 5,7               |
| Charges de transfert             | 4,9          | 5,4          | 4,8          | -0,1       | -1,7              |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>     | <b>0,0</b>   | <b>0,1</b>   | <b>0,1</b> | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

Les revenus comprennent pour l'essentiel les revenus provenant de tiers, les compensations pour utilisations et prestations de services et les revenus de la location de places de stationnement à Neuchâtel. La forte hausse des revenus par rapport à l'année précédente (+ 8,5 mio) s'explique entièrement par la représentation en termes bruts des prestations financées par des fonds de tiers, dont 83 % proviennent des cantons. Les fonds de tiers ont été pris en compte dans le bilan jusqu'en 2016. Leur montant brut est à présent inscrit au compte de résultats.

Les charges propres comprennent pour l'essentiel les charges de personnel (63 %); le reste se partage pour moitié entre les charges informatiques et les charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Le surcroît de charges par rapport à l'année précédente est imputable pour l'essentiel aux prestations en faveur des cantons financées par des fonds de tiers (+ 9 mio). Il est compensé par des revenus correspondants.

Les charges de transfert comprennent la contribution obligatoire à l'office statistique de l'UE (Eurostat).

## GP 1: PRODUCTION STATISTIQUE INTÉGRÉE

### MANDAT DE BASE

La production statistique intégrée comprend toutes les étapes entre la conception et la réalisation des relevés jusqu'à la publication des résultats. Elle fournit aux utilisateurs des informations comparables dans le temps et au niveau international. Ces informations servent à la formation de l'opinion publique, à la prise de décisions politiques, à la recherche ainsi qu'à la préparation, l'exécution et l'évaluation des tâches de l'État.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 1,2       | 6,8       | 8,6       | 1,8       | 25,8              |
| Charges et dépenses d'investissement | 108,2     | 123,8     | 116,3     | -7,4      | -6,0              |

### COMMENTAIRE

Environ 87 % des revenus de fonctionnement et 69 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 1.

La hausse des revenus par rapport au montant inscrit au budget s'explique par des prestations supplémentaires financées par des tiers. La hausse des revenus et des charges de fonctionnement par rapport à l'exercice 2016 est uniquement due aux prestations financées par des tiers. Les fonds de tiers ont été pris en compte dans le bilan jusqu'en 2016; leur montant brut est à présent inscrit au compte de résultats.

Le recul des charges par rapport au montant budgété s'explique par le report de projets dans les domaines de l'informatique et du conseil et par les économies réalisées dans les autres charges d'exploitation.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                  | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Qualité des informations statistiques:</b> L'OFS mène ses activités dans le respect des principes scientifiques reconnus (méthodes statistiques, indications sur le degré de précision, respect des délais) de la statistique |           |           |           |
| - Réalisation conforme au calendrier des enquêtes directes et indirectes (selon l'ordonnance sur les relevés statistiques) (% , min.)                                                                                            | 100       | 91        | 98        |
| - Rectifications nécessaires apportées à des publications statistiques suite à des informations erronées (% , max.)                                                                                                              | 1         | 1         | 3         |
| - Respect des délais de publication prévus (indépendance de la production statistique) (% , min.)                                                                                                                                | 98        | 86        | 96        |
| - Documentation des statistiques de l'OFS conformément aux principes reconnus (transparence des méthodes) (oui/non)                                                                                                              | oui       | oui       | oui       |
| - Evaluation des statistiques par Eurostat (revues par les pairs ou "Peer Review") (valeur cible = "bien") (oui/non)                                                                                                             | oui       | oui       | oui       |
| <b>Rapports:</b> L'OFS établit des rapports à l'intention du Parlement et de la l'administration fédérale et fournit aux milieux politiques et à la société des systèmes d'information conformes aux besoins                     |           |           |           |
| - Mise à jour des indicateurs de la législature (trimestre)                                                                                                                                                                      | T4        | T4        | T4        |
| - Mise à jour des indicateurs du développement durable (MONET) (trimestre)                                                                                                                                                       | T4        | T4        | T4        |
| <b>Economicité:</b> L'OFS assure l'efficacité de la production statistique et de la diffusion des résultats                                                                                                                      |           |           |           |
| - Publication d'analyses de parcours dans le domaine de la formation (projet pilote concernant l'appariement de données existantes) (oui/non)                                                                                    | -         | oui       | oui       |
| - Etablissement de rapports sur la mesure de la charge d'enquête, à l'attention des organes de la statistique (trimestre)                                                                                                        | -         | T4        | T4        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. On relève un écart relativement important dans le domaine suivant:

*Qualité des informations statistiques:* en ce qui concerne la part des publications qui ont dû être corrigées en raison d'informations statistiques erronées, la valeur cible a été dépassée. L'analyse atteste cependant de la qualité généralement élevée des publications réalisées dans le cadre du mandat d'information de la statistique fédérale. Elle montre que, en 2017, les corrections ont été apportées sur un domaine n'ayant pas d'impact significatif sur les observations statistiques effectuées. L'indicateur de prestations correspondant a donc été augmenté à 3 % pour 2018.

## GP 2: PILOTAGE DU SYSTÈME ET GESTION D'ENTREPRISE

### MANDAT DE BASE

L'OFS est le centre de compétence de la statistique publique suisse et coordonne à ce titre le système statistique suisse. Pour produire efficacement des informations statistiques aussi comparables que possible, il coordonne la coopération dans ce domaine aux niveaux international, national et régional. Il dispose de prestataires et de services de support centralisés (service des méthodes, infrastructure informatique centrale, etc.) qui garantissent une production statistique efficiente et efficace. Entre autres tâches, l'OFS veille au respect de la protection des données (p. ex. dans le domaine des appariements) et assure la gestion des risques et l'assurance qualité.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,2       | 0,1       | 0,2       | 0,0       | 8,6               |
| Charges et dépenses d'investissement | 27,7      | 26,3      | 26,6      | 0,2       | 0,9               |

### COMMENTAIRE

Environ 16 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 2. Le dépassement de charges par rapport au montant inscrit au budget résulte principalement de l'entretien des immeubles et de charges informatiques supplémentaires.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                 | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Collaboration dans la statistique publique:</b> L'OFS assure la coordination et la coopération aux plans international, national et régional                                                                 |           |           |           |
| - Établissement et publication d'un programme annuel de la statistique fédérale conformément aux recommandations de la revue par les paires (oui/non)                                                           | non       | oui       | oui       |
| - Réalisation de l'évaluation annuelle de la mise en oeuvre du programme pluriannuel (oui/non)                                                                                                                  | oui       | oui       | oui       |
| - Satisfaction des partenaires dans les organes de la statistique fédérale (selon l'ord. concernant l'organisation de la statistique fédérale) (échelle 1 à 5)                                                  | -         | 4,0       | -         |
| <b>Économicité:</b> L'OFS gère les infrastructures informatiques et de diffusion nécessaires à une production statistique efficace                                                                              |           |           |           |
| - Introduction d'enquêtes automatisées pour définir le degré de satisfaction des personnes consultant le site web Statistique suisse (oui/non)                                                                  | -         | oui       | oui       |
| <b>Secret statistique:</b> L'OFS garantit le respect du secret statistique, essentiel à la crédibilité de la statistique publique et à son acceptation par la population                                        |           |           |           |
| - Violations des dispositions relatives à la protection des données (nombre, max.)                                                                                                                              | 0         | 0         | 0         |
| - Sécurisation des livraisons de données individuelles à des partenaires externes par la conclusion de contrats de protection des données (%)                                                                   | 100       | 100       | 100       |
| <b>Économicité:</b> L'OFS assure une production efficace de la statistique fédérale entre autres en réalisant les appariements de données de manière centralisée et en permettant une réutilisation des données |           |           |           |
| - Statistiques consolidées nouvellement ajoutées à la banque de données statistiques centrale (nombre)                                                                                                          | 5         | 1         | 3         |
| - Traitement de mandats d'appariement de données externes à l'OFS selon un processus défini et le règlement de traitement s'y rapportant (%)                                                                    | 100       | 100       | 100       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été entièrement atteints. L'indicateur suivant n'a pas été établi et a été supprimé du budget 2018:

*Collaboration dans la statistique publique:* l'indicateur «satisfaction des partenaires dans les organes de la statistique fédérale (selon l'ordonnance sur l'organisation de la statistique fédérale)» s'est avéré inutilisable (difficile à mettre en place et à mesurer). Les deux autres indicateurs rendent suffisamment compte de la réalisation de l'objectif.

## GP 3: REGISTRES

### MANDAT DE BASE

Pour assurer une production statistique efficace et pertinente, l'OFS tient trois registres fédéraux (le registre des entreprises et des établissements [REE], le registre fédéral des bâtiments et des logements [RegBL] et le registre des numéros d'identification des entreprises [IDE]) et gère une plateforme d'échange de données sécurisées. L'exploitation de ces registres et l'utilisation transversale de données administratives et de données de registres permettent d'alléger la charge d'enquête pour la population et les entreprises et de rationaliser l'acquisition et la mise à disposition des données.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | -         | 1,7       | 1,1       | -0,5      | -32,5             |
| Charges et dépenses d'investissement | 22,6      | 26,1      | 24,7      | -1,3      | -5,1              |

### COMMENTAIRE

Environ 11 % des revenus de fonctionnement et 15 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 3.

La hausse des revenus et des charges de fonctionnement par rapport au compte 2016 est uniquement due à la représentation en termes bruts des prestations financées par des tiers. Par rapport à l'année précédente, les revenus ont augmenté grâce à la progression des demandes d'utilisation de la plateforme d'échange de données sécurisées (sedex) et les charges informatiques ont progressé en raison de l'augmentation du volume de données échangées. Les écarts par rapport au budget s'expliquent, pour ce qui est des revenus, par une budgétisation trop optimiste et, en ce qui concerne les charges, par le fait que les prestations ont nécessité moins de personnel que prévu.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                           | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Tenue de registres:</b> L'OFS garantit le développement des registres dans la durée                                                                    |           |           |           |
| - Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse (% min.)                                    | 15        | 20        | 17        |
| - Unités nouvelles du secteur financier annoncées chaque année dans le Legal Entity Identifier System - LEI (nombre min.)                                 | -         | 500       | 2 000     |
| - Mise en œuvre de l'échange automatisé de données entre les registres harmonisés (% min.)                                                                | 70        | 80        | 80        |
| <b>Économicité:</b> l'OFS assure une exploitation efficace des registres existants                                                                        |           |           |           |
| - Relevés trimestriels basés sur les registres depuis 2010 (enregistrements de personnes traités par année dans les délais) (nombre, mio, min.)           | 75,300    | 76,800    | 77,000    |
| - Enregistrements des entreprises provenant de sources administratives (caisses de compensation AVS, TVA, administration des douanes) (nombre, mio, min.) | 136,500   | 135,900   | 136,100   |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints.

*Tenue des registres:* l'indicateur «extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements (RegBL) à tous les bâtiments de la Suisse» n'a pas encore été atteint. Le lancement de ce projet a été reporté du fait que l'ordonnance sur le RegBL est entrée en vigueur avec six mois de retard. La valeur à atteindre pour cet indicateur en 2018 a été adaptée au nouveau calendrier.

L'indicateur «unités nouvelles du secteur financier annoncées chaque année dans le Legal Entity Identifier System - LEI» a en revanche nettement dépassé les attentes. Cela s'explique par l'adaptation de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et de l'ordonnance y relative (OIMF) ainsi que par la forte demande des entreprises suisses.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                       |                                                  | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17     |             |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|-------------|
|                                                    |                                                  |                |                |                | val. abs.     | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b>                          |                                                  | <b>1 357</b>   | <b>8 636</b>   | <b>9 869</b>   | <b>1 232</b>  | <b>14,3</b> |
| Domaine propre                                     |                                                  |                |                |                |               |             |
| E100.0001                                          | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 1 357          | 8 636          | 9 869          | 1 232         | 14,3        |
| <b>Charges / Dépenses</b>                          |                                                  | <b>163 368</b> | <b>181 532</b> | <b>172 429</b> | <b>-9 103</b> | <b>-5,0</b> |
| Domaine propre                                     |                                                  |                |                |                |               |             |
| A200.0001                                          | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 158 508        | 176 170        | 167 652        | -8 518        | -4,8        |
|                                                    | <i>Transfert de crédit</i>                       |                | 2 144          |                |               |             |
|                                                    | <i>Cession</i>                                   |                | 2 094          |                |               |             |
| Domaine des transferts                             |                                                  |                |                |                |               |             |
| <i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i> |                                                  |                |                |                |               |             |
| A231.0235                                          | Contribution à Eurostat                          | 4 860          | 5 362          | 4 777          | -585          | -10,9       |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>1 356 954</b> | <b>8 636 300</b> | <b>9 868 522</b>  | <b>1 232 222</b>  | <b>14,3</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>1 356 954</i> | <i>7 373 300</i> | <i>15 594 900</i> | <i>8 221 600</i>  | <i>111,5</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-</i>         | <i>1 263 000</i> | <i>-5 726 378</i> | <i>-6 989 378</i> | <i>-553,4</i>     |

Les revenus de fonctionnement budgétés se répartissent entre les fonds de tiers à raison d'environ 92 % et les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de services et les revenus des immeubles pour les 8 % restants. Les fonds de tiers permettent à l'OFS de fournir des prestations statistiques supplémentaires ou élargies aux cantons, aux communes et à l'économie privée.

Les revenus avec incidences financières ont dépassé d'environ 8,2 millions les prévisions budgétaires du fait que, dans l'exercice 2017, on a inscrit au compte de résultats les soldes de revenus de tiers des précédentes années (8,1 mio); ceux-ci étant auparavant inscrits au bilan. L'abrogation de l'art. 54 de la loi sur les finances (LFC; RS 611.0) a entraîné la liquidation des postes correspondants dans le bilan. Par conséquent les revenus bruts sont désormais inscrits au compte de résultats.

Les revenus sans incidences financières négatifs correspondent à des écritures transitoires de prestations financées par des tiers qui ont été décalées dans le temps.

La forte hausse enregistrée par rapport à l'année précédente (+ 8,5 mio) est uniquement due à des prestations financées par des tiers, toutes présentées depuis 2017 dans l'enveloppe budgétaire en application de la méthode brute.

**Bases légales**

LF du 9.10.1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS 431.01), art. 21. O du 25.6.2003 sur les émoluments et indemnités perçus pour les prestations de services statistiques des unités administratives de la Confédération; SR 431.09). LF du 22.7.2007 sur le recensement (loi sur le recensement; RS 431.112), art. 8 et 14.

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>158 508 324</b> | <b>176 169 684</b> | <b>167 651 564</b> | <b>-8 518 120</b> | <b>-4,8</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | 4 238 268          |                    |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 121 298 296        | 141 589 784        | 132 393 787        | -9 195 997        | -6,5              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 29 651             | 8 800              | 402 891            | 394 091           | n.d.              |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 37 180 377         | 34 571 100         | 34 854 886         | 283 786           | 0,8               |
| Charges de personnel                                            | 94 480 987         | 103 653 840        | 104 905 959        | 1 252 119         | 1,2               |
| <i>dont location de services</i>                                | 2 259 401          | 1 658 800          | 2 583 409          | 924 609           | 55,7              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 64 027 337         | 72 472 044         | 62 669 675         | -9 802 369        | -13,5             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 31 662 788         | 33 406 728         | 29 765 021         | -3 641 707        | -10,9             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 2 572 755          | 6 104 984          | 2 687 517          | -3 417 467        | -56,0             |
| Charges d'amortissement                                         | -                  | 8 800              | 6 064              | -2 736            | -31,1             |
| Dépenses d'investissement                                       | -                  | 35 000             | 69 865             | 34 865            | 99,6              |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 676                | 671                | 679                | 8                 | 1,2               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Le dépassement de budget est principalement dû, pour environ 0,9 million, au recours accru à du personnel externe (location sous contrat de personnel temporaire), nécessaire dans le processus statistique pour assurer des pics d'activité, et à la constitution de provisions supplémentaires pour des vacances et des heures supplémentaires résultant de l'intégration dans le compte de résultats de prestations financées par des tiers. L'augmentation du nombre de postes à plein temps est due à des prestations supplémentaires financées par des tiers (environ 5 postes) et au fait que des postes vacants ont été pourvus plus vite que prévu.

**Charges de biens et services, charges d'exploitation**

Les *charges informatiques* ont été inférieures au montant budgété (-3,6 mio) grâce à environ 1 million d'économies dans l'exploitation et la maintenance (stockage, installation de logiciels, imprimantes). Par ailleurs, un certain nombre de projets n'ont pas été réalisés, et donc facturés. C'est le cas notamment pour les projets FaMix (migrations Oracle, Unix Appserver, Weblogic Middleware, etc.), OMC SSCIN (révision et extension de la statistique du film et du cinéma, application et intégration de nouvelles fonctions OFS et OFC) et migration de Business Object (migration SAP BO de l'infrastructure actuelle, Client Software Major Release 4.2).

Les *charges de conseil* ont été inférieures de 3,4 millions au montant budgété, car divers travaux de développement statistique n'ont pas été réalisés par manque de ressources en personnel. Dans les autres charges d'exploitation, les dépenses ont diminué de 1,3 million dans le domaine des fournitures de bureau et des imprimés.

Les dépenses dans le domaine des prestations de service externes ont été inférieures de 1,6 million au montant budgété, principalement en raison de gains sur les prix et de prestations inférieures aux prévisions dans le domaine de la collecte et du traitement de données sur la population et la formation.

**Charges d'amortissement**

Les amortissements portent principalement sur le parc de véhicules.

**Dépenses d'investissement**

Le dépassement de budget est dû à des acquisitions non prévues mais nécessaires à l'exploitation (p. ex. système d'adressage).

**Mutations de crédits**

- Cessions d'un total de 2,1 millions par l'Office fédéral du personnel pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles et l'intégration professionnelle, ainsi que pour des allocations familiales et l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions
- Transferts de crédits d'un montant total de 2,1 millions de différentes unités administratives concernant différentes statistiques (p. ex. contrat supplémentaire sedex, Observatoire de la santé, enquête sur la santé, nouvelles statistiques culturelles, statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés)

**Remarques**

Crédits d'engagement «Statistique sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2017-2024» (VO284.00), «Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2017-2023» (VO285.00), «Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2017-2022» (VO286.00), voir tome 1, ch. C 12.

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Production statistique intégrée |               | GP 2: Pilotage du système et gestion d'exploitation |              | GP 3: Registres |              |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------|--------------|-----------------|--------------|
|                                                                 | C<br>2016                             | C<br>2017     | C<br>2016                                           | C<br>2017    | C<br>2016       | C<br>2017    |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                                       |               |                                                     |              |                 |              |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 108 192                               | 116 350       | 27 686                                              | 26 583       | 22 631          | 24 719       |
| Charges de personnel                                            | 70 925                                | 81 610        | 9 821                                               | 9 772        | 13 735          | 13 524       |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 37 267                                | 34 663        | 17 865                                              | 16 811       | 8 896           | 11 195       |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>15 087</i>                         | <i>13 032</i> | <i>8 213</i>                                        | <i>6 893</i> | <i>8 363</i>    | <i>9 840</i> |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | <i>2 074</i>                          | <i>1 620</i>  | <i>277</i>                                          | <i>485</i>   | <i>222</i>      | <i>582</i>   |
| Charges d'amortissement                                         | –                                     | 6             | –                                                   | –            | –               | –            |
| Dépenses d'investissement                                       | –                                     | 70            | –                                                   | –            | –               | –            |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 498                                   | 505           | 73                                                  | 73           | 105             | 101          |

## APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 3 700 000             | 3 700 000           |

## Dissolution et utilisation de réserves en 2017

Aucune

## Demande de constitution de nouvelles réserves

Un manque de personnel a entraîné des retards dans l'adaptation du processus de production statistique en vue d'alléger la charge des milieux interrogés. Ces retards concernent les projets suivants, dont le coût total s'élève à 1,9 million:

|                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| – Stratégie Data Innovation                                                     | 400 000   |
| – Mise en œuvre d'une stratégie de diffusion axée sur l'output                  | 300 000   |
| – Concept de formation concernant le développement de la production statistique | 200 000   |
| – Services ambulatoires de soins                                                | 1 000 000 |

Concernant les prestations informatiques que l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) ou d'autres prestataires externes n'ont pas pu fournir dans leur intégralité, une réserve affectée de 1,2 million est constituée pour les projets suivants:

|                                                                                                                      |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| – LohnWebPlus, développement de l'application dans le domaine de la collecte et du traitement des données            | 300 000 |
| – Scanning@bfs, réattribution du scannage: l'OFIT n'offre plus cette prestation pour toute l'administration fédérale | 200 000 |
| – Famix, migration de serveurs Oracle, Unix, Weblogic Middleware, etc.                                               | 200 000 |
| – LC2008, Windows Server Migration (de la version 2008 à la version 2012, selon releasemanagement)                   | 100 000 |
| – .net, développement et remplacement d'applications sur le réseau .NET                                              | 400 000 |

La constitution d'une réserve affectée de 0,6 million est demandée pour des travaux préparatifs en vue de la réalisation, reportée de 2017 à 2019/2020, du forum de l'ONU consacré aux World Data.

## CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

**A231.0235 CONTRIBUTION À EUROSTAT**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>4 859 955</b> | <b>5 361 900</b> | <b>4 777 076</b> | <b>-584 824<br/>-10,9</b>      |

Eurostat est l'office statistique de l'Union européenne. Il établit entre autres des statistiques pour les États membres de l'UE. Les offices statistiques de ces derniers collectent les données nécessaires et les mettent à disposition d'Eurostat. Eurostat joue un rôle important dans l'harmonisation des définitions et des méthodes de calcul statistiques.

La contribution obligatoire de la Confédération a baissé de 0,6 million en 2017, par rapport au budget, grâce à un recul des coûts totaux d'Eurostat. Le montant est déterminé en fonction des coûts totaux d'Eurostat, du nombre d'États membres de l'UE et de la quote-part de la Suisse déterminée en fonction de sa participation au programme statistique.

**Bases légales**

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique (RS 0.431.026.81).



## OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Développer les assurances sociales avec pour objectif de maintenir le niveau des prestations et la pérennité du financement, compte tenu de l'évolution des besoins de la société ainsi que du contexte économique général
- Soutenir les efforts entrepris pour intégrer les personnes invalides dans le monde du travail
- Favoriser pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes âgées un environnement stimulant et adapté à leurs besoins, et contribuer à leur protection sociale

### PROJETS 2017

- Réforme Prévoyance vieillesse 2020: travaux en vue de la votation populaire
- Réforme des prestations complémentaires: suivi des débats parlementaires
- Modernisation de la surveillance: adoption du message
- Développement continu de l'assurance-invalidité: suivi des débats parlementaires
- Programme contre la pauvreté: fourniture d'aides pratiques pour l'amélioration des mesures de prévention de la pauvreté; conclusion et évaluation de projets pilotes; amélioration des offres de conseil destinées aux personnes concernées par la pauvreté
- Projet d'échange de données des assurances sociales en Suisse et avec l'UE (SNAP EESSI): rattachement des différentes branches d'assurance sociale à EESSI; réalisation des sous-projets correspondants
- Développement du soutien à l'accueil extrafamilial des enfants: adoption des dispositions d'exécution

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies. L'objectif «travaux en vue de la votation populaire sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020» a été atteint, l'OFAS ayant rempli son mandat d'information vis-à-vis de tous les groupes cibles.

Des retards sont à signaler dans les projets suivants:

- les débats parlementaires sur la réforme des prestations complémentaires (PC) ne sont pas achevés;
- le rejet de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 en votation populaire le 24.9.2017 influe sur la planification du projet «Modernisation de la surveillance», car un nouveau projet visant le maintien de l'équilibre financier de l'AVS s'impose d'urgence.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016       | B<br>2017       | C<br>2017       | val. abs.    | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>21,5</b>     | <b>22,9</b>     | <b>21,5</b>     | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>        |
| <b>Charges</b>                   | <b>13 538,7</b> | <b>13 872,4</b> | <b>13 787,7</b> | <b>248,9</b> | <b>1,8</b>        |
| Charges propres                  | 72,8            | 73,3            | 72,0            | -0,8         | -1,2              |
| Charges de transfert             | 13 465,9        | 13 799,1        | 13 715,7        | 249,8        | 1,9               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>0,0</b>      | <b>-</b>        | <b>0,0</b>      | <b>0,0</b>   | <b>-85,3</b>      |

### COMMENTAIRE

Les revenus se composent, d'une part, des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais incombant à la Confédération pour l'application de ces assurances et pour la surveillance de l'AI. Ils comprennent, d'autre part, les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS, à l'AI et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2012-2015).

Le recul des charges propres s'explique par le fait que divers projets n'ont pas pu être réalisés, notamment parce que les travaux liés à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 ont mobilisé des ressources en personnel considérables. Pour le reste, 99,5 % des dépenses sont des dépenses de transfert. Par rapport au compte 2016, les dépenses de transfert ont augmenté de 1,9 %. Cette progression a été déterminée avant tout par le vieillissement démographique, qui a pour effet d'augmenter les dépenses de l'AVS, de l'AI et des PC. L'OFAS ne dispose ici que d'une marge de manœuvre minime, car presque toutes les dépenses de transfert sont dictées par la loi, et influencées par des facteurs économiques et démographiques.

## GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

### MANDAT DE BASE

Les systèmes de protection sociale assurent la population contre les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille, ainsi que contre la perte de gain en cas de service ou de maternité. L'OFAS prépare, à l'intention des responsables politiques, les bases de décision nécessaires pour le développement durable de ces systèmes. Il contribue au maintien de la confiance dans les assurances sociales en assumant la surveillance sur les caisses de compensation AVS et les offices AI. Par l'octroi de subventions aux organisations de l'aide aux invalides, il favorise l'intégration des personnes invalides. Enfin, en préparant et en mettant en œuvre les conventions de sécurité sociale, il favorise la mobilité internationale.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 14,6      | 15,1      | 14,5      | -0,6      | -4,0              |
| Charges et dépenses d'investissement | 47,1      | 47,0      | 47,7      | 0,8       | 1,6               |

### COMMENTAIRE

72 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 1. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 70 %. De ce fait, les charges dépassent le montant budgété de 0,8 million de francs. Dans ce groupe de prestations, les revenus proviennent en majeure partie des remboursements des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les tâches d'application et de surveillance de l'OFAS; ils sont de 0,6 million inférieurs en raison d'une baisse des dépenses dans les domaines financés par les fonds de compensation.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Développement durable de la sécurité sociale:</b> les bases sont élaborées en fonction des besoins                                                                |           |           |           |
| - Ecart des prévisions sur les charges de l'AVS selon le budget par rapport aux dépenses annuelles effectives (% , max.)                                             | 1         | 1         | 1         |
| - Ecart des prévisions concernant les charges de l'AI de l'exercice budgétaire par rapport aux dépenses annuelles effectives (% , max.)                              | 2         | 4         | 4         |
| - Part des rentiers AI dans la population résidente permanente âgée de 18 à 64 ans (% , max.)                                                                        | 3,6       | 3,8       | 3,6       |
| <b>Aide aux invalides:</b> l'intégration des personnes invalides est encouragée au moyen de subventions octroyées à des organisations de l'aide privée aux invalides |           |           |           |
| - Part des contrats de 4 ans avec des org. de l'aide privée aux invalides faisant l'objet d'un contrôle sur place durant l'année (%)                                 | 26        | 25        | 26        |
| <b>Mobilité internationale:</b> l'OFAS facilite la mobilité internationale par la conclusion d'accords et de conventions internationaux                              |           |           |           |
| - Part des demandes de convention spéciale qui sont traitées dans le délai d'un mois (% , min.)                                                                      | 90        | 90        | 90        |
| <b>Surveillance de l'AVS, de l'AI et des PC:</b> la surveillance de l'application des assurances sociales est assumée                                                |           |           |           |
| - Mise à jour annuelle de l'analyse des risques AVS/AI/PC (oui/non)                                                                                                  | non       | oui       | oui       |
| - Conclusion de conventions d'objectifs avec les 26 offices AI (oui/non)                                                                                             | oui       | oui       | oui       |
| - Contrôle de la mise en œuvre du thème central de l'année dans les caisses de compensation (oui/non)                                                                | oui       | oui       | oui       |

### COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

## GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

### MANDAT DE BASE

Une politique cohérente de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse, en accord avec la politique sociale, contribue de façon essentielle à la cohésion de la société en atténuant les effets des disparités sociales. L'OFAS prépare les bases de décision en la matière à l'intention du Conseil fédéral et du Parlement. Il surveille l'application des lois fédérales sur les allocations familiales et met en œuvre la législation fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse et sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Il soutient les activités menées dans ces domaines et octroie des subventions à des organisations non gouvernementales.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,0       | –         | 0,1       | 0,1       | –                 |
| Charges et dépenses d'investissement | 20,2      | 20,0      | 18,6      | -1,4      | -7,0              |

### COMMENTAIRE

28 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 2. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 30 %. De ce fait, les charges atteignent 1,4 million de francs de moins que le montant budgété. Des revenus minimes, non budgétés, sont enregistrés.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                       | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Politique de l'enfance et de la jeunesse:</b> des mesures ciblées favorisent le développement des enfants et des jeunes pour leur permettre d'acquérir une personnalité responsable et capable de vivre en société |           |           |           |
| – Contrats avec des cantons pour le financement incitatif de progr. dans la politique de l'enfance et de la jeunesse (art. 26 LEEJ) (nombre)                                                                          | 12        | 12        | 8         |
| – Contrats de subventionnement avec des ONG, des cantons, des communes (nombre)                                                                                                                                       | 47        | 28        | 45        |
| <b>Politique sociale:</b> les acteurs compétents (cantons, villes, communes et organisations de la société civile) sont soutenus dans l'accomplissement de leurs tâches de lutte contre la pauvreté                   |           |           |           |
| – Projets avec des partenaires extérieurs à la Confédération (nombre)                                                                                                                                                 | 30        | 30        | 30        |
| <b>Politique de la famille:</b> l'OFAS encourage les moyens de concilier famille et profession ou formation, ainsi que la compensation des charges familiales                                                         |           |           |           |
| – Nouvelles places d'accueil subventionnées par le financement incitatif (nombre, min.)                                                                                                                               | 3 693     | 2 800     | 3 136     |
| – Contrats de subventionnement en cours avec des organisations faitières de la politique de la famille (nombre)                                                                                                       | 5         | 5         | 5         |
| <b>Politique de la vieillesse:</b> l'OFAS favorise l'organisation d'un environnement adapté aux besoins des personnes âgées, qui leur permette de mener une vie autonome tout en restant intégrées dans la société    |           |           |           |
| – Contrats de subventionnement en cours avec des org. d'aide à la vieillesse (nombre)                                                                                                                                 | 8         | 8         | 8         |
| – Audits concernant les contrats de subventionnement et contrôles sur le terrain (nombre)                                                                                                                             | –         | 2         | 2         |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont, pour l'essentiel, été atteints. Des écarts sont à signaler dans le domaine d'activité suivant:

*Politique de l'enfance et de la jeunesse:* les mesures d'économie prises par différents cantons ont eu des répercussions directes sur le nombre de contrats conclus avec l'OFAS. La diminution de la marge de manœuvre financière de ces cantons a réduit leurs possibilités de fournir la part d'autofinancement requise pour pouvoir bénéficier du financement incitatif de la Confédération.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                           | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                              | <b>33 585</b>     | <b>30 716</b>     | <b>25 352</b>     | <b>-5 364<br/>-17,5</b>        |
| Domaine propre                                                         |                   |                   |                   |                                |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 14 600            | 15 076            | 14 585            | -491 -3,3                      |
| Postes ponctuels                                                       |                   |                   |                   |                                |
| E102.0107 Comm. haute surveillance Prévoyance professionnelle, émolum. | 5 633             | 6 540             | 5 647             | -892 -13,6                     |
| Domaine des transferts                                                 |                   |                   |                   |                                |
| Remboursement de contributions et indemnités                           |                   |                   |                   |                                |
| E130.0106 Remboursement de subventions                                 | 12 051            | 7 800             | 3 820             | -3 980 -51,0                   |
| Revenus financiers                                                     |                   |                   |                   |                                |
| E140.0106 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture     | 1 300             | 1 300             | 1 300             | 0 0,0                          |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                              | <b>13 550 830</b> | <b>13 880 232</b> | <b>13 791 482</b> | <b>-88 749<br/>-0,6</b>        |
| Domaine propre                                                         |                   |                   |                   |                                |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 67 215            | 66 938            | 66 309            | -629 -0,9                      |
| Transfert de crédit                                                    |                   | -413              |                   |                                |
| Cession                                                                |                   | 1 006             |                   |                                |
| Crédits ponctuels                                                      |                   |                   |                   |                                |
| A202.0144 Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle  | 5 633             | 6 363             | 5 660             | -704 -11,1                     |
| Cession                                                                |                   | 15                |                   |                                |
| Domaine des transferts                                                 |                   |                   |                   |                                |
| GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation                           |                   |                   |                   |                                |
| A231.0239 Prestations versées par la Confédération à l'AVS             | 8 318 000         | 8 492 000         | 8 457 100         | -34 900 -0,4                   |
| A231.0240 Prestations versées par la Confédération à l'AI              | 3 524 803         | 3 628 000         | 3 598 029         | -29 971 -0,8                   |
| A231.0241 Prestations complémentaires à l'AVS                          | 760 516           | 801 300           | 776 696           | -24 604 -3,1                   |
| A231.0245 Prestations complémentaires à l'AI                           | 740 783           | 754 800           | 755 092           | 292 0,0                        |
| A231.0248 Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI  | 30 100            | 29 000            | 28 800            | -200 -0,7                      |
| A231.0361 Remboursement des émoluments perçus par la CHS PP            | 4 324             | -                 | -                 | - -                            |
| GP 2: Familles, générations et société                                 |                   |                   |                   |                                |
| A231.0242 Allocations familiales dans l'agriculture                    | 62 100            | 61 300            | 63 800            | 2 500 4,1                      |
| A231.0243 Organisations familiales                                     | 2 000             | 2 013             | 2 011             | -2 -0,1                        |
| A231.0244 Accueil extra-familial pour enfants                          | 22 534            | 25 082            | 24 951            | -131 -0,5                      |
| A231.0246 Encouragement activités extrascolaires des enfants et jeunes | 10 022            | 10 245            | 10 219            | -27 -0,3                       |
| A231.0247 Protection et droits de l'enfant                             | 1 069             | 1 135             | 1 135             | 0 0,0                          |
| A231.0249 Financement incitatif en fav. pol. cant. enfance et jeunesse | 1 731             | 1 681             | 1 307             | -374 -22,2                     |
| A231.0367 Programme national de prévention et lutte contre la pauvreté | -                 | 375               | 375               | 0 0,0                          |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>14 599 969</b> | <b>15 076 400</b> | <b>14 585 138</b> | <b>-491 262</b> | <b>-3,3</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>14 577 523</i> | <i>15 076 400</i> | <i>14 285 138</i> | <i>-791 262</i> | <i>-5,2</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>22 446</i>     | <i>-</i>          | <i>300 000</i>    | <i>300 000</i>  | <i>-</i>          |

Les revenus de fonctionnement de l'OFAS se composent essentiellement des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais incombant à la Confédération pour l'application de ces assurances. Ces remboursements portent sur les charges de personnel et de biens et services liées aux recours, sur les charges de personnel pour la surveillance et l'application de l'AVS et de l'AI, ainsi que sur les charges de personnel et les charges de biens et services occasionnées par le programme de recherche sur l'AI, coûts des postes de travail liés aux tâches d'application compris. Sont également inscrits à ce poste les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs de l'OFAS et à des tiers.

Les recettes ont été moins élevées que prévu de 0,5 million (- 3,3 %), les remboursements dans le secteur des recours et de l'AI ayant été inférieurs du fait que les dépenses ont été moindres que ce qui avait été budgété. En raison d'une réévaluation de la comptabilité des investissements, un montant de 0,3 million (sans incidences financières) a été activé après coup pour le programme d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (SNAP EESSI).

**Bases légales**

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 95. LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 67, al. 1, let. b, et 68, al. 2.

**Remarques**

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

## E102.0107 COMM. HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, ÉMOLUM.

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>5 633 459</b> | <b>6 539 800</b> | <b>5 647 493</b> | <b>-892 307</b> | <b>-13,6</b>      |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>5 178 980</i> | <i>6 539 800</i> | <i>5 789 423</i> | <i>-750 377</i> | <i>-11,5</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>454 478</i>   | <i>-</i>         | <i>-141 930</i>  | <i>-141 930</i> | <i>-</i>          |

Les coûts de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) et de son secrétariat sont entièrement couverts par des émoluments. Ils se composent des coûts générés par la surveillance du système, par la haute surveillance des autorités de surveillance, par la surveillance directe exercée sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement, ainsi que par l'agrément d'experts en matière de prévoyance professionnelle et par l'habilitation de gestionnaires de fortune.

Pour des raisons de technique comptable, les taxes et émoluments de la CHS PP ne sont perçus que l'année suivante. Les revenus doivent donc être inscrits au compte de régularisation (sans incidences financières). En 2017, les coûts de la CHS PP se sont chiffrés à 5,6 millions de francs, soit 0,9 million (- 13,6 %) de moins que prévu. De ce fait, les taxes de surveillance ont également été moindres.

**Bases légales**

O des 10 et 22.6.2011 sur la surveillance dans la prévoyance professionnelle (OPP 1; RS 831.435.1).

**Remarques**

Voir A202.0144 «Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle».

**E130.0106 REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>12 051 129</b> | <b>7 800 000</b> | <b>3 819 818</b> | <b>-3 980 182</b> | <b>-51,0</b>      |

Ce poste comprend les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS, à l'AI et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2012-2015), qui se montait à 7,8 millions. Les recettes sont inférieures de 4,0 millions (- 51 %) au montant budgété, le remboursement de subventions excédentaires par rapport aux décomptes de 2016 ayant entraîné un solde effectif de 3,8 millions seulement en faveur de la Confédération.

**Bases légales**

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 95. LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 67, al. 1, let. b, et 68, al. 2.

**E140.0106 FONDS POUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 300 000</b> | <b>1 300 000</b> | <b>1 300 000</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Le fonds «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» a été constitué lors de l'adoption de la LFA en 1952. Son capital de 32,4 millions doit être rémunéré par la Confédération à hauteur de 4 % au moins. Les moyens sont inscrits à ce poste et crédités au fonds affecté «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne». Ils servent à diminuer les contributions des cantons.

**Bases légales**

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.1), art. 20 et 21.

**Remarques**

Recettes destinées au financement spécial «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B82/34.

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>67 215 304</b> | <b>66 937 544</b> | <b>66 308 880</b> | <b>-628 664</b> | <b>-0,9</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 593 200           |                   |                 |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 54 772 199        | 54 441 044        | 52 477 784        | -1 963 260      | -3,6              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 5 069 107         | 5 050 000         | 6 706 562         | 1 656 562       | 32,8              |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 7 373 998         | 7 446 500         | 7 124 535         | -321 965        | -4,3              |
| Charges de personnel                                            | 47 042 000        | 45 781 700        | 45 822 976        | 41 276          | 0,1               |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 15 289 272        | 16 105 844        | 13 935 641        | -2 170 203      | -13,5             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 5 558 142         | 5 276 300         | 4 663 701         | -612 599        | -11,6             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 5 242 800         | 5 816 543         | 4 267 463         | -1 549 080      | -26,6             |
| Charges d'amortissement                                         | 4 839 979         | 5 050 000         | 6 543 807         | 1 493 807       | 29,6              |
| Dépenses d'investissement                                       | 44 052            | -                 | 6 457             | 6 457           | -                 |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 286               | 262               | 255               | -7              | -2,7              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel dépassent d'environ 40 000 francs le montant budgété. Sans la cession à l'Office fédéral de la culture, il serait resté un solde de crédit de 160 000 francs. En outre, la valeur comptabilisée s'est accrue de 162 755 francs en raison des provisions constituées pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel. Cette constitution de provisions s'explique par une augmentation de la charge de travail de l'office qui a coïncidé avec une diminution du nombre de postes à plein temps. Au 31.12.2017, les provisions de l'OFAS pour soldes horaires positifs s'élevaient à 1 936 382 francs au total, soit 11,0 jours par poste à plein temps. En raison du programme de stabilisation, l'effectif de l'office au cours de l'exercice comptait 7 équivalents plein temps (EPT) de moins (- 2,7 %) que la valeur budgétée. Cette réduction d'effectif a impliqué une diminution du nombre de postes et l'introduction d'un délai de carence de 4 mois en cas de repourvue. En outre, il n'a pas été possible de trouver à temps sur le marché du travail des personnes correspondant à certains des profils requis, de sorte que plusieurs postes sont restés vacants plus de 4 mois. L'effectif a diminué de 31 EPT par rapport au compte 2016. Cependant, en chiffres réels, la différence n'est que de 12 postes, car la valeur de 2016 comprenait encore 19 EPT de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* n'ont pas atteint les valeurs budgétées. La différence de 0,6 million (- 11,6 %) tient, d'une part, au retard pris dans certains pays de l'UE par les travaux relatifs au programme d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (Swiss National Action Plan for the Electronic Exchange of Social Security Information, SNAP EESSI). D'autre part, le recours à des prestations internes et les retards pris dans le développement d'une application pour le traitement des demandes de financement ainsi que dans le remplacement d'applications spécialisées se sont traduits par des coûts moindres que prévu.

Les *charges de conseil* ont atteint 1,5 million de moins que le montant budgété. Cette différence s'explique par le fait que plusieurs projets prévus (notamment «Modernisation de la surveillance», audits auprès des organisations d'aide à la vieillesse, remplacement du programme de gestion des cas «eRegress») ainsi que plusieurs mandats de recherche et d'évaluation n'ont pas pu être réalisés, ou ne l'ont été que partiellement, ou ont été réalisés en recourant aux ressources propres du domaine, en raison de changements de priorités ou de retards pris par des services externes.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, 3 millions (sans changement) ont été affectés à la location de locaux (imputation des prestations) et 2,1 millions aux autres charges d'exploitation (notamment frais, fournitures de bureau et prestations de service externes, par ex. traductions).

**Dépenses d'amortissement**

En lien avec l'introduction en 2016 de la comptabilité des investissements, l'office a réévalué ses propres développements informatiques et effectué des amortissements de 6,5 millions sur le patrimoine administratif. Le montant des amortissements, sensiblement plus élevé que prévu, s'explique par le fait que deux placements initialement activés (système de gestion des adresses «Contact Management BSV» et application GEVER «Fabasoft») ont été retirés des actifs immobilisés.

**Mutations de crédits**

- Cession de 1 005 800 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et des coûts de garde des enfants
- Transfert de crédit de 200 000 francs à l'Office fédéral de la culture dans le cadre de la compensation des crédits au sein du département (charges de personnel)
- Transfert de crédit de 212 600 francs à l'Institut de virologie et d'immunologie dans le cadre de la compensation des crédits au sein du département (charges de conseil)

**Remarques**

Les Fonds de compensation de l'AVS et de l'AI remboursent à la Confédération 22,5 % (10,2 mio) des charges de personnel de l'OFAS (54,6 EPT), ainsi que 28,1 % (3,7 mio) des charges de biens et services et des charges d'exploitation de l'office (coût des postes de travail inclus). Les dépenses indiquées sont inférieures de 0,5 million par rapport au budget 2017 (voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement»).

**ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS**

|                                                                 | GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation |           | GP 2: Familles, générations et société |           |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------|----------------------------------------|-----------|
|                                                                 | C<br>2016                                    | C<br>2017 | C<br>2016                              | C<br>2017 |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                                              |           |                                        |           |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 47 051                                       | 47 712    | 20 165                                 | 18 597    |
| Charges de personnel                                            | 32 929                                       | 34 606    | 14 113                                 | 11 217    |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 10 702                                       | 9 268     | 4 587                                  | 4 668     |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 3 891                                        | 3 257     | 1 667                                  | 1 406     |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 3 670                                        | 2 490     | 1 573                                  | 1 778     |
| Charges d'amortissement                                         | 3 388                                        | 3 834     | 1 452                                  | 2 710     |
| Dépenses d'investissement                                       | 31                                           | 5         | 13                                     | 2         |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 214                                          | 189       | 72                                     | 66        |

**A202.0144 COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE**

| CHF                                                             | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>5 633 459</b> | <b>6 363 388</b> | <b>5 659 590</b> | <b>-703 798</b> | <b>-11,1</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                  | 15 300           |                  |                 |                   |
| avec incidences financières                                     | 5 305 349        | 6 030 688        | 5 323 333        | -707 355        | -11,7             |
| sans incidences financières                                     | -                | -                | 12 097           | 12 097          | -                 |
| Imputation des prestations                                      | 328 110          | 332 700          | 324 160          | -8 540          | -2,6              |
| Charges de personnel                                            | 4 392 996        | 4 502 200        | 4 475 498        | -26 702         | -0,6              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 1 240 463        | 1 861 188        | 1 184 092        | -677 096        | -36,4             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | -                | 25 300           | 25 260           | -40             | -0,2              |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 765 065          | 1 278 014        | 778 823          | -499 191        | -39,1             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 19               | 19               | 19               | 0               | 0,0               |

La surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle relève de la compétence des cantons. La haute surveillance exercée sur les autorités de surveillance cantonales et la surveillance directe sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement sont assurées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), dont les charges de fonctionnement sont financées par le présent crédit ponctuel.

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel sont inférieures d'environ 30 000 francs au montant budgété. L'effectif de l'office reste inchangé (19 EPT) par rapport à l'exercice précédent. L'OFAS fournit à la CHS PP des prestations transversales correspondant à 3 EPT supplémentaires. Les charges de personnel qui y sont liées sont couvertes par la CHS PP; les postes sont toutefois compris dans le personnel de l'OFAS (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les *charges informatiques* de la CHS PP comprennent les coûts d'exploitation du logiciel de gestion des affaires Fabasoft par le fournisseur de prestations ISCeco.

Les *charges de conseil* ont atteint 0,5 million de moins que le montant budgété, du fait que des projets prévus n'ont pas pu être réalisés, ou ne l'ont été que partiellement, en raison de changements de priorités. Les dépenses sont presque inchangées par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, 0,3 million de francs ont été affectés à la location de locaux.

#### Bases légales

LF du 25.6.1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; RS 831.40), art. 64 à 64c.

#### Remarques

Toutes les dépenses de la CHS PP sont couvertes par des taxes et émoluments (voir E102.0107 «Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle, émoluments»).

#### Vue d'ensemble des réserves

L'OFAS n'a pas constitué de réserves.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

### A231.0239 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AVS

| CHF                               | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | val. abs.   | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 8 318 000 000 | 8 492 000 000 | 8 457 100 000 | -34 900 000 | -0,4              |

Selon les calculs provisoires, les dépenses de l'AVS ont été de 43,4 milliards en 2017. La Confédération assume 19,55 % de ces dépenses. 99 % des dépenses de l'AVS concernent les rentes et les allocations pour impotent. L'évolution de ces dépenses dépend de l'évolution démographique, de l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix, ainsi que d'éventuelles modifications du système liées à des décisions du législateur.

En 2017, la contribution de la Confédération à l'AVS a progressé de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Étant donné que les rentes n'ont pas été adaptées à l'évolution des salaires et des prix, l'augmentation de cette contribution s'explique par l'évolution démographique (augmentation de l'effectif des rentiers). Par rapport au budget, il reste un solde de crédit de 34,9 millions, soit 0,4 %.

En 2017, l'OFAS a versé 99,6 millions de francs de subventions aux organisations de l'aide privée à la vieillesse, en vertu de l'art. 101<sup>bis</sup> LAVS. Le budget 2017 prévoyait un montant de 89,5 millions. Le besoin supplémentaire de 10,1 millions était motivé principalement par un paiement rétroactif à l'AI d'un montant de 8,6 millions dû pour 2016. Ces subventions sont versées par le Fonds de compensation de l'AVS et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. De plus amples informations seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2017» établi en vertu de l'art. 76 LPGA.

#### Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

#### Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B82/34.

### A231.0240 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AI

| CHF                               | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | val. abs.   | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 3 524 803 407 | 3 628 000 000 | 3 598 029 109 | -29 970 891 | -0,8              |

Depuis 2014, la contribution de la Confédération à l'AI est couplée à l'évolution des produits de la TVA (l'évolution des salaires et des prix est également prise en compte par l'application d'un facteur d'escompte), et non plus aux dépenses de l'assurance, ce qui a pour effet que les économies réalisées par l'AI servent intégralement à la stabilisation financière de l'assurance et n'ont plus d'impact sur le montant de la contribution fédérale.

Étant donné que les produits de la TVA ont été inférieurs au montant inscrit au budget 2017, la contribution de la Confédération à l'AI a été moins élevée que prévu. Le solde de crédit se monte à 30,0 millions (0,8 %). Par rapport à l'année précédente, cette contribution a néanmoins augmenté de 73,2 millions (2,08 %), ce qui correspond à la croissance des produits de la TVA (atténuée par l'indice mixte). Selon les premières estimations, elle a permis de couvrir au cours de l'exercice 39 % des dépenses de l'AI, qui se montaient à 9,2 milliards.

En 2017, l'OFAS a versé 139 millions de francs de subventions aux organisations faitières de l'aide privée aux invalides, en vertu des art. 74 et 75 LAI. Le budget 2017 prévoyait un montant de 153 millions. La différence de 14 millions est due, d'une part, au fait qu'un paiement rétroactif de l'AVS à l'AI d'un montant de 8,6 millions dû pour 2016 avait été budgété par erreur pour les aides financières en vertu de la LAI. D'autre part, les organisations soutenues ont fourni moins de prestations que prévu, ce qui a permis des économies de plus de 5 millions. Ces subventions sont versées directement par le Fonds de compensation de l'AI et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. De plus amples informations seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2017» établi en vertu de l'art. 76 LPGA.

### Bases légales

LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 74, 75 et 78.

### Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B82/34.

### A231.0241 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS

| CHF                                      | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>760 515 678</b> | <b>801 300 000</b> | <b>776 695 618</b> | <b>-24 604 382</b> | <b>-3,1</b>       |

La Confédération alloue des subventions aux cantons pour leurs dépenses au titre des prestations complémentaires (PC) à l'AVS. Elle participe aux PC annuelles, mais non au remboursement des frais de maladie et d'invalidité. De plus, au niveau des PC annuelles, elle contribue uniquement à la couverture des besoins vitaux et non au remboursement des frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. Elle assume 5/8 de la couverture des besoins vitaux. La part de la Confédération aux PC annuelles dépend des paiements effectifs effectués en décembre de l'année précédente par les cantons pour la couverture des besoins vitaux et pour les frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. La Confédération participe en outre aux coûts administratifs des cantons induits par la fixation et le versement des PC annuelles, au moyen d'un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| — PC à l'AVS                     | 753 635 589 |
| — Cantons (coûts administratifs) | 23 060 029  |

Le solde de crédit est de 24,6 millions (- 3,1 %) pour la contribution de la Confédération aux PC. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 2,1 % en comparaison de l'année précédente. Un registre des PC est en cours d'élaboration. C'est seulement une fois celui-ci en service qu'il sera possible de déterminer quelle part de cette hausse est due à l'évolution démographique et quelle part est imputable à celle du montant des PC allouées.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 1,7 % par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2016.

### Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

### Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B82/34.

### A231.0245 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AI

| CHF                                      | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>740 783 041</b> | <b>754 800 000</b> | <b>755 092 105</b> | <b>292 105</b> | <b>0,0</b>        |

La contribution de la Confédération aux prestations complémentaires (PC) à l'AI suit les mêmes principes que la contribution fédérale aux PC à l'AVS. En outre, la Confédération participe aux coûts administratifs des cantons en versant un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| — PC à l'AI                      | 741 748 149 |
| — Cantons (coûts administratifs) | 13 343 956  |

Un dépassement de crédit de 0,3 million est à noter pour la contribution de la Confédération aux PC. Ce dépassement s'inscrit dans la marge d'incertitude inhérente à l'établissement du budget, mais il faut aussi tenir compte du fait qu'une modification de loi dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne a entraîné un besoin supplémentaire d'environ 12,9 millions, dont l'ampleur n'était pas encore connue lors de l'établissement du budget et de ses suppléments. Au final, la part des fonds nécessaires

(prescrits par la loi) qui n'a pas pu être couverte par les moyens à disposition n'est que de 0,04 %. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 2,0 % en comparaison de l'année précédente. Un registre des PC est en cours d'élaboration. C'est seulement une fois celui-ci en service qu'il sera possible de déterminer quelle part de cette hausse est due à l'évolution démographique et quelle part est imputable à celle du montant des PC allouées.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 0,4 % par rapport à l'année précédente, en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2016.

#### Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

#### Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B82/34.

### A231.0248 CONTRIBUTION SPÉCIALE DE LA CONF. AUX INTÉRÊTS DUS PAR L'AI

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 30 100 000 | 29 000 000 | 28 800 000 | -200 000  | -0,7              |

Pendant la période de financement additionnel (de 2011 à 2017), les intérêts de la dette de l'AI envers le Fonds de compensation de l'AVS sont intégralement pris en charge par la Confédération. À fin 2016, l'endettement de l'AI était de 11,4 milliards. Une partie du montant des intérêts est versée via la contribution de la Confédération à l'AI, le reste est comptabilisé sur le présent crédit.

Le solde de crédit par rapport au budget se chiffre à 0,2 million (0,7 %). C'est la conséquence de la réduction de la dette de l'AI. Selon les estimations provisoires, cette dernière se chiffrait à environ 10,5 milliards à fin 2017.

#### Bases légales

LF du 13.6.2008 sur l'assainissement de l'assurance-invalidité (RS 831.27). LF du 19.6.2015 sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (LCRT 2014; FF 2015 4569), art. 4.

#### Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B82/34.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

### A231.0242 ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 62 100 000 | 61 300 000 | 63 800 000 | 2 500 000 | 4,1               |

En vertu de la LFA, des allocations familiales sont versées aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles. Les montants des allocations prévues par la LFA correspondent aux montants minimaux prescrits dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), à savoir 200 francs par mois pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation. En région de montagne, ces montants sont majorés de 20 francs. De plus, une allocation de ménage de 100 francs par mois est versée aux travailleurs agricoles. Pour le financement des allocations familiales octroyées aux travailleurs agricoles, les employeurs agricoles paient une contribution égale à 2 % des salaires en nature et en espèces versés à leur personnel lorsqu'une cotisation AVS est due sur ces salaires. Le solde et les dépenses résultant du versement d'allocations familiales aux agriculteurs indépendants sont assumés à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons. En outre, les produits du fonds pour les allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne sont utilisés pour diminuer les contributions des cantons.

|                                                                             |            |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|
| — Part de la Confédération aux allocations familiales dans l'agriculture    | 62 500 000 |
| — Revenus des intérêts du Fonds des allocations familiales pour les cantons | 1 300 000  |

Les charges dépassent de 4,1 % le montant budgété. Le crédit a été dépassé de 2 500 000 francs en raison d'erreurs comptables imputables à l'introduction d'un nouveau mode de comptabilisation au SVA Zurich. Celles-ci ont eu pour effet que le montant des contributions de la Confédération versées pour les années 2013 à 2016 était trop bas. La Confédération a donc dû procéder à un paiement rétroactif unique pour les allocations familiales dans l'agriculture. Celui-ci n'était ni connu ni prévisible lors de

l'adoption du budget et de ses suppléments. Il n'était pas possible de le reporter à l'exercice suivant, puisqu'il s'agit d'une contribution de la Confédération prévue par la loi, dont le paiement ne peut pas être retardé.

#### Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 18 à 21.

#### Remarques

Dépenses partiellement imputées au financement spécial «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B82/34.

### A231.0243 ORGANISATIONS FAMILIALES

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 2 000 000 | 2 012 700 | 2 010 700 | -2 000    | -0,1              |

La Confédération soutient les organisations familiales actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique par le biais d'aides financières dans le domaine du conseil aux parents et de la formation des parents, ainsi que dans celui de l'accueil extra-familial des enfants. Elle conclut avec les organisations familiales qu'elle soutient des contrats portant sur l'octroi d'aides financières. Le crédit a été entièrement utilisé.

#### Bases légales

Cst. du 18.4.1999 (RS 107), art. 116, al. 1.

### A231.0244 ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL POUR ENFANTS

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 22 533 591 | 25 081 700 | 24 950 515 | -131 185  | -0,5              |

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont allouées dans le cadre d'un programme d'impulsion, limité dans le temps et destiné à encourager la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail. Le financement est assuré par des crédits d'engagement de quatre ans. Le troisième crédit d'engagement (120 mio) a expiré fin janvier 2015. Depuis février 2015, les montants sont engagés dans le cadre du quatrième crédit (120 mio), qui expire fin janvier 2019. Les aides financières sont destinées aux structures d'accueil collectif de jour (crèches principalement) et aux structures d'accueil parascolaire (accueils extrascolaires, écoles à horaire continu et cantines). Au total, 3147 demandes ont reçu une réponse positive depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a quinze ans, le 1.2.2003. La Confédération a soutenu ainsi la création de 57 158 places d'accueil (état au 31.12.2017). Des engagements ont été contractés à cet effet pour 354,5 millions de francs (hors frais d'application).

Les aides financières sont réparties sur deux ou trois ans; elles sont versées au terme de l'année de contribution en fonction du nombre de places réellement occupées. Durant l'exercice comptable, les sommes ainsi versées ont été inférieures de 0,5 % au montant budgété. Par rapport au compte 2016, elles ont augmenté de 2,4 millions (10,7 %) du fait de la hausse des paiements effectués dans le cadre du 4<sup>e</sup> crédit d'engagement (120 mio).

#### Bases légales

LF du 4.10.2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS 867), art. 1.

#### Remarques

Crédits d'engagement «Accueil extra-familial pour enfants» (V0034.02 et V0034.03), voir tome 1, ch. C12.

### A231.0246 ENCOURAGEMENT ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DES ENFANTS ET JEUNES

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 10 021 997 | 10 245 400 | 10 218 590 | -26 811   | -0,3              |

En vertu de la LEEJ, la Confédération peut allouer des aides financières à des organismes privés, ainsi qu'aux cantons et aux communes. Ces aides soutiennent des organismes responsables et des projets présentant un intérêt national qui permettent aux enfants et aux jeunes de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités d'ordre politique et social, par des activités extrascolaires associatives et dans le contexte de l'animation en milieu ouvert. Le crédit a été presque entièrement utilisé.

**Bases légales**

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.7), art. 6 à 11.

**A231.0247 PROTECTION ET DROITS DE L'ENFANT**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total</b> avec incidences financières | <b>1 068 600</b> | <b>1 134 900</b> | <b>1 134 900</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Les moyens de ce crédit financent deux types d'activités. Premièrement, la Confédération s'engage dans la prévention de la maltraitance des enfants: elle soutient des organisations actives à l'échelle nationale, comme Pro Juventute et la permanence téléphonique 147. Deuxièmement, l'OFAS est chargé de faire avancer la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. Les ressources engagées à cette fin sont destinées à financer des campagnes d'information, ainsi qu'à encourager et à appliquer concrètement les droits de l'enfant en Suisse, par exemple via le financement d'un contrat de prestations avec le Réseau suisse des droits de l'enfant. Le crédit a été entièrement utilisé.

**Bases légales**

Convention du 20.11.1989 relative aux droits de l'enfant (RS 0.107). O du 11.6.2010 sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant (RS 311.039.7).

**A231.0249 FINANCEMENT INCITATIF EN FAV. POL. CANT. ENFANCE ET JEUNESSE**

| CHF                         | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                | <b>1 731 367</b> | <b>1 680 900</b> | <b>1 307 365</b> | <b>-373 535</b> | <b>-22,2</b>      |
| avec incidences financières | 1 680 479        | 1 680 900        | 1 235 000        | -445 900        | -26,5             |
| sans incidences financières | 50 889           | -                | 72 365           | 72 365          | -                 |

En vertu de l'art. 26 LEEJ, la Confédération peut, jusqu'en 2022, allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

En 2017, douze cantons ont bénéficié d'une aide financière. En vertu de la clause des 50 %, la Confédération participe au maximum pour moitié au financement des coûts imputables. Si les coûts dans un canton n'atteignent pas le plafond des dépenses, la Confédération adapte sa contribution à la baisse. En vertu du droit en vigueur, les fonds ainsi libérés ne peuvent pas être attribués à un autre canton. En revanche, si l'année suivante le canton réalise des mesures supplémentaires fondées sur le contrat de prestations et les finance pour moitié, la Confédération peut utiliser le solde de l'année précédente pour participer au financement. C'est pourquoi le montant de 250 000 francs est inscrit au compte de régularisation et sera versé début 2018. Le montant sans incidences financières de 72 366 francs inscrit au compte 2017 résulte de la dissolution du compte de régularisation de l'année précédente (- 177 634 fr.) et de la création d'un compte de régularisation pour 2017 (250 000 fr.). Le solde de crédit de 373 535 francs s'explique par le fait que les 16 postes prévus (pour 4 périodes et 4 cantons) n'ont pas tous pu être occupés au cours des quatre dernières années.

**Bases légales**

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.7), art. 26.

**A231.0367 PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|----------------|----------------|-----------|-------------------|
| <b>Total</b> avec incidences financières | <b>-</b>  | <b>375 000</b> | <b>375 000</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Le Conseil fédéral a décidé, par son arrêté du 15.5.2013, de mettre en œuvre de 2014 à 2018 un programme national visant à renforcer les efforts en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'encouragement des projets pratiques et de manifestations organisées par des tiers s'est fait comme prévu en 2017 et le crédit a été entièrement utilisé.

**Bases légales**

ACF du 15.5.2013 sur le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.



## OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la préparation aux situations de crise, prévention et détection précoce dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé animale
- Progrès dans l'exécution grâce à la formation et à l'information pertinentes des milieux concernés
- Consolidation de la collaboration avec les cantons et poursuite de l'harmonisation de l'exécution
- Procédures d'autorisations et de contrôles efficaces et conformes aux besoins des clients
- Intensification de la coopération avec les organisations internationales et négociation de garanties comme conditions pour l'exportation

### PROJETS 2017

- Instauration de la législation révisée sur les denrées alimentaires: organisation de formations et information des milieux concernés
- Approfondissement des relations bilatérales avec l'UE: poursuite des négociations dans le domaine de la sécurité alimentaire
- Révision de l'ordonnance sur les épizooties (adaptation aux menaces et connaissances scientifiques actuelles): adoption de l'ordonnance
- Nouvelle conception de la gestion des crises à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV): validation des processus au moyen d'exercices de simulation de crise
- Stratégie Antibiorésistance: développement du système d'information relatif à l'utilisation des antibiotiques

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes ont pu être atteintes comme prévu.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>8,6</b>  | <b>8,2</b>  | <b>8,4</b>  | <b>-0,2</b> | <b>-2,4</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>75,9</b> | <b>76,4</b> | <b>72,3</b> | <b>-3,6</b> | <b>-4,7</b>       |
| Charges propres                  | 65,7        | 67,5        | 64,4        | -1,3        | -1,9              |
| Charges de transfert             | 10,2        | 8,9         | 7,9         | -2,3        | -22,3             |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>1,1</b>  | <b>1,8</b>  | <b>0,7</b>  | <b>-0,4</b> | <b>-37,2</b>      |

### COMMENTAIRE

Les revenus sont en recul de quelque 0,2 million par rapport au compte de l'année précédente. Cela s'explique essentiellement par le fait que les émoluments ont permis d'assurer dès l'été 2017 le financement intégral des coûts liés au renouvellement des applications informatiques nécessaires à la gestion de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Grâce à cela, les émoluments perçus pour l'établissement des autorisations d'exportation CITES selon l'ordonnance sur les émoluments, encore élevés en 2016, ont pu être ramenés au tarif inférieur en vigueur auparavant.

Dans le domaine propre, les dépenses par rapport au compte 2016 ont baissé de 1,3 million, ce qui s'explique essentiellement par la baisse des charges de biens et services liées à l'informatique et par la baisse des dépenses pour le conseil.

La baisse des dépenses de transfert d'environ 2,3 millions par rapport au compte 2016 s'explique essentiellement par les coupes dans le programme de stabilisation 2017-2019 des aides financières allouées à l'assurance qualité du lait. Les dépenses ont été inférieures à l'année précédente dans le domaine des contributions à la recherche et des contributions à la sécurité des denrées alimentaires.

Enfin, les dépenses d'investissement sont en recul elles aussi par rapport au compte 2016, de quelque 0,4 million, en raison de retards pris dans des projets informatiques.

## GP 1: SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES, NUTRITION, SANTÉ ANIMALE, PROTECTION DES ANIMAUX ET CONSERVATION DES ESPÈCES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

### MANDAT DE BASE

L'OSAV crée les conditions permettant de garantir un niveau élevé de sécurité alimentaire et de protéger les consommateurs contre la tromperie. Il promeut une alimentation saine au sein de la population. Il veille à ce que la protection des animaux et la santé animale soient bonnes et surveille les échanges transfrontaliers d'animaux et de denrées alimentaires. L'office fait en sorte que les animaux soient indemnes d'épizooties, surtout de celles pouvant mettre en danger la santé de l'homme. Il est favorable à l'ouverture des marchés d'exportation pour les animaux et les denrées alimentaires, et représente la Suisse dans les organes internationaux. Enfin, il contrôle le commerce des espèces protégées (CITES).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 8,7       | 8,2       | 8,4       | 0,2       | 2,8               |
| Charges et dépenses d'investissement | 66,9      | 69,3      | 65,1      | -4,2      | -6,1              |

### COMMENTAIRE

Les revenus ont dépassé de quelque 0,2 million le montant inscrit au budget 2017, notamment en raison des compensations cantonales supplémentaires qui découlent de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la formation. La baisse des dépenses de quelque 4,2 millions s'explique surtout par la réduction des dépenses d'investissement, des charges d'exploitation distinctes, et des prestations externes.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Préparation aux situations de crise et détection précoce:</b> La détection précoce est établie et les dispositifs de maîtrise des crises sont éprouvés et optimisés         |           |           |           |
| – Pourcentage de cantons participant aux formations destinées aux organes d'exécution (% min.)                                                                                 | 78        | 81        | 90        |
| – Bulletins 'Radar' consacrés à la santé animale publiés (nombre min.)                                                                                                         | 12        | 12        | 11        |
| <b>Exécution par les cantons:</b> La collaboration avec les cantons est renforcée afin d'améliorer et d'harmoniser l'exécution                                                 |           |           |           |
| – Conférences organisées avec les cantons (nombre min.)                                                                                                                        | 8         | 5         | 6         |
| – La stratégie « Protection des animaux 2018 à 2021 » est élaborée (délai)                                                                                                     | –         | 31.12.    | 07.12.    |
| – Cours organisés pour la formation qualifiante des organes d'exécution (jours-personnes)                                                                                      | –         | 1 200     | 1 927     |
| <b>Collaboration internationale:</b> Les intérêts de la Suisse sont défendus dans les organisations internationales et les efforts des entreprises pour exporter sont soutenus |           |           |           |
| – Nouveaux certificats négociés / certificats existants adaptés pour permettre des exportations vers les pays tiers (nombre min.)                                              | 19        | 12        | 15        |
| <b>Information de la population:</b> Des formations et des informations adaptées aux publics-cibles sont proposées                                                             |           |           |           |
| – Tous les publics-cibles sont informés par des newsletter (nombre min.)                                                                                                       | 120       | 90        | 99        |
| – Utilisation d'Internet : visiteurs par mois (nombre min.)                                                                                                                    | 148 000   | 135 000   | 153 353   |
| <b>Sécurité des denrées alimentaires et santé animale:</b> La qualité est garantie à un haut niveau                                                                            |           |           |           |
| – Foyers d'épizooties annoncés à l'Organisation mondiale de la santé animale OIE sous la forme de messages immédiats (nombre max.)                                             | 2         | 2         | 6         |
| – Cas de maladies d'origine alimentaire provoqués par des <i>Campylobacter</i> (nombre max.)                                                                                   | 7 843     | 7 000     | 6 864     |
| – Échantillons positifs dans les programmes nationaux de détection des résidus dans les aliments (% max.)                                                                      | 0,4       | 0,3       | 0,4       |
| <b>Autorisations et contrôles:</b> Les autorisations et les contrôles sont réalisés efficacement et conformément aux besoins des clients                                       |           |           |           |
| – Syst. inform. mis en service pour traiter efficacement les procédures de conservation des espèces (délai)                                                                    | –         | 31.12.    | –         |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été majoritairement atteints. On note de plus grands écarts dans les secteurs suivants:

*Mise en œuvre dans les cantons:* les cours organisés pour la formation continue des organes d'exécution dépassent nettement la valeur cible, surtout en raison de l'organisation de séances supplémentaires pour expliquer le nouveau droit alimentaire.

*Sécurité des denrées alimentaires et santé animale:* le nombre de foyers épizootiques notifiés à l'Organisation mondiale de la santé animale ont dépassé la valeur cible. Presque exclusivement limités au plan local ou à des animaux sauvages, ces foyers ont pu être rapidement endigués et n'ont pas eu de répercussions durables. Seule la maladie de la langue bleue n'a pas encore pu être endiguée, ce qui a obligé les autorités à imposer des exigences supplémentaires dans le trafic transfrontalier.

*Autorisations et contrôles:* l'application informatique visant plus d'efficacité dans le déroulement des processus liés à la conservation des espèces n'a pas pu être instaurée comme prévu en raison de retards liés à l'appel d'offres.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                                                                                                   |                                                    | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17     |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
|                                                                                                                                                |                                                    |               |               |               | val. abs.     | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b>                                                                                                                      |                                                    | <b>8 702</b>  | <b>8 159</b>  | <b>8 384</b>  | <b>226</b>    | <b>2,8</b>  |
| Domaine propre                                                                                                                                 |                                                    |               |               |               |               |             |
| E100.0001                                                                                                                                      | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)   | 8 702         | 8 159         | 8 384         | 226           | 2,8         |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                                                                                                      |                                                    | <b>77 142</b> | <b>78 206</b> | <b>73 054</b> | <b>-5 152</b> | <b>-6,6</b> |
| Domaine propre                                                                                                                                 |                                                    |               |               |               |               |             |
| A200.0001                                                                                                                                      | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)   | 66 945        | 69 328        | 65 133        | -4 196        | -6,1        |
|                                                                                                                                                | Transfert de crédit                                |               | -200          |               |               |             |
|                                                                                                                                                | Cession                                            |               | 973           |               |               |             |
| <b>Domaine des transferts</b>                                                                                                                  |                                                    |               |               |               |               |             |
| <i>GP 1: Sécurité alimentaire, nutrition, santé animale, protection des animaux et conservation des espèces dans le commerce international</i> |                                                    |               |               |               |               |             |
| A231.0251                                                                                                                                      | Mesures de police des épizooties                   | 30            | -             | -             | -             | -           |
| A231.0252                                                                                                                                      | Contributions à la recherche                       | 640           | 647           | 123           | -523          | -80,9       |
| A231.0253                                                                                                                                      | Contributions à des institutions internationales   | 521           | 537           | 485           | -52           | -9,7        |
| A231.0254                                                                                                                                      | Contributions aux services sanitaires pour animaux | 1 488         | 1 504         | 1 504         | 0             | 0,0         |
| A231.0255                                                                                                                                      | Assurance de la qualité du lait                    | 3 987         | 3 046         | 2 664         | -382          | -12,5       |
| A231.0256                                                                                                                                      | Surveillance des épizooties                        | 2 938         | 2 905         | 2 905         | 0             | 0,0         |
| A231.0257                                                                                                                                      | Contribution à la sécurité alimentaire             | 594           | 241           | 241           | 0             | 0,0         |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>8 701 878</b> | <b>8 158 800</b> | <b>8 384 446</b> | <b>225 646</b> | <b>2,8</b>        |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>8 523 645</i> | <i>8 158 800</i> | <i>8 352 128</i> | <i>193 328</i> | <i>2,4</i>        |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>178 233</i>   | <i>-</i>         | <i>32 318</i>    | <i>32 318</i>  | <i>-</i>          |

Les recettes inscrites dans les revenus de fonctionnement peuvent être classées dans deux catégories. La première – la principale – est constituée des revenus provenant des émoluments, en l'occurrence quelque 7,5 millions, perçus dans les domaines suivants:

- autorisations des systèmes de stabulation et des équipements d'étables
- délivrance des permis d'exportation CITES
- émoluments perçus pour le contrôle des importations en provenance des pays tiers aux aéroports de Genève et de Zurich
- importations de spécimens d'espèces protégées en provenance de l'UE et des pays tiers
- contrôles de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés
- décisions émises dans le cadre de procédures administratives
- droits de licence pour l'application Asan et e-Tierversuche

La seconde catégorie de recettes, en l'occurrence environ 0,8 million, est représentée par les compensations. Il s'agit de remboursements de coûts et de contributions des cantons à la mise en œuvre de l'ordonnance sur les formations.

La hausse des recettes de quelque 0,2 million, soit 2,8 %, par rapport au budget 2017 est principalement due aux compensations cantonales supplémentaires résultant de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les formations.

#### Bases légales

O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (OEmol-OSAV; RS 916.472). O du 6.6.2014 concernant les systèmes d'information du service vétérinaire public (OSIVét; RS 916.408). ACF du 16.4.2014 sur le financement du renouvellement des applications informatiques nécessaires à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). O du 16.11.2011 concernant la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le secteur vétérinaire public (RS 916.402). O du 20.4.16 sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés (RS 453.2). O du 16.12.2016 sur l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires (RS 817.042).

#### Remarques

Cf. A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>66 945 179</b> | <b>69 328 367</b> | <b>65 132 608</b> | <b>-4 195 759</b> | <b>-6,1</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 773 000           |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 55 060 969        | 57 064 467        | 53 332 921        | -3 731 546        | -6,5              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 2 168 552         | 2 468 000         | 1 953 108         | -514 892          | -20,9             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 9 715 657         | 9 795 900         | 9 846 579         | 50 679            | 0,5               |
| Charges de personnel                                            | 34 420 417        | 34 965 000        | 35 389 662        | 424 662           | 1,2               |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 29 224 827        | 30 072 567        | 27 078 828        | -2 993 739        | -10,0             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 7 581 518         | 7 329 700         | 6 927 127         | -402 573          | -5,5              |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 4 898 925         | 4 624 609         | 4 187 477         | -437 132          | -9,5              |
| Charges d'amortissement                                         | 2 168 552         | 2 468 000         | 1 953 108         | -514 892          | -20,9             |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 131 382         | 1 822 800         | 711 010           | -1 111 790        | -61,0             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 203               | 197               | 208               | 11                | 5,6               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel ont dépassé de quelque 0,4 million de francs, soit 1,2 %, le montant inscrit au budget 2017. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation passagère du taux d'occupation de quelques collaborateurs et par l'engagement de personnel supplémentaire sous des contrats à durée déterminée, pour assumer en particulier des tâches liées au nouveau droit alimentaire. Dans la comparaison compte/budget de l'effectif, il faut en outre tenir compte du fait que les cinq doctorants et post-doctorants engagés pour réaliser des projets de recherche ont été ajoutés à l'effectif dans le compte 2017, contrairement à ce qui avait été fait pour le budget 2017 et le compte 2016.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Avec un total de 6,9 millions, les charges de biens et services liées à l'informatique sont en baisse de quelque 0,4 million par rapport au budget 2017. Alors que les charges avec incidences financières se sont révélées inférieures au budget 2017 de quelque 0,9 million en raison du retard pris dans la réalisation de certains projets et de prix plus avantageux que prévu, les coûts des prestations demandées à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication et au Centre de services informatiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (ISCECO) pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure informatique ont dépassé de quelque 0,5 million les prévisions.

Les charges de conseil de quelque 4,2 millions correspondent au financement de divers études, expertises et avis en matière de sécurité des denrées alimentaires, de nutrition, de santé animale et de protection des animaux, de même que de conservation des espèces. Les dépenses ont été inférieures de quelque 0,4 million au montant figurant dans le budget, dans lequel la nécessité de recourir à des spécialistes pour réaliser des expertises et rendre des avis a été surestimée.

Un montant de 7,2 millions de la rubrique «Autres charges de biens et services et charges d'exploitation» a été affecté à des charges d'exploitation distinctes, dont 4,5 millions à des centres de référence dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires. En outre 4,3 millions ont été dépensés pour la location de locaux et 2,7 millions pour des prestations de services externes. Les soldes de crédit les plus importants concernent les charges d'exploitation distinctes, les prestations de services externes, les locations et les décomptes de frais.

**Charges d'amortissement**

Les amortissements ont été en baisse de quelque 0,5 million par rapport au budget 2017. Pour une part de 0,2 million, cette baisse concerne les biens meubles, en raison du report de l'acquisition de certains appareils, et pour 0,3 million les développements internes de logiciels qui ont pris du retard.

**Dépenses d'investissement**

S'agissant des dépenses d'investissements, elles ont été inférieures au montant budgété surtout en ce qui concerne les développements internes des logiciels (- 0,8 mio). Des retards se sont produits dans la procédure d'appel d'offres pour l'attribution du renouvellement des applications informatiques nécessaires à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le financement est assuré par un tarif plus élevé des émoluments perçus pour la délivrance des permis d'exportation CITES, conformément à l'ordonnance sur les émoluments de l'OSAV. Une réserve affectée est demandée pour ce projet (voir vue d'ensemble des réserves).

**Mutations de crédits**

- Cessions par l'Office fédéral du personnel d'un montant de 972 500 francs pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, pour des contributions à la garde des enfants hors de la famille, pour des primes d'encouragement à l'intégration professionnelle et pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
- Transfert d'un crédit de 200 000 francs à l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie dans le domaine des charges d'exploitation distinctes
- Transfert d'un crédit de 500 francs de l'Office fédéral de la statistique dans le domaine des charges de biens et services liées à l'informatique

**Remarques**

Cf. E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 600 000               | 600 000             |

**Dissolution et utilisation des réserves en 2017**

L'unité administrative n'avait aucune réserve en 2017.

**Demande de constitution de nouvelles réserves**

Le projet ASCAD consistant à renouveler les applications informatiques nécessaires à la gestion de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été retardé en raison de l'appel d'offres OMC. Il est prévu d'utiliser le solde de 0,6 million qui en résulte pour créer une réserve affectée à l'achèvement du projet.

**A231.0252 CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17–B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 639 706   | 646 600   | 123 472   | -523 128  | -80,9             |

Les fonds de ce crédit seront utilisés pour soutenir divers projets de recherche dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires, de la nutrition, des maladies des animaux de rente, de la protection des animaux et du développement de méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Ces dernières années, la subvention a été allouée en grande partie à la Fondation Recherches 3R (*refine, reduce, replace*) qui vise, autant que faire se peut, à l'instauration de méthodes de substitution permettant de remplacer les expériences sur les animaux, à la réduction du nombre des expériences et à la diminution des contraintes pour les animaux.

La diminution des charges de quelque 0,5 million par rapport au budget 2017 s'explique notamment par le fait que la contribution n'a pas été versée à la Fondation Recherches 3R. Les tâches de la Fondation Recherches 3R seront assumées à l'avenir par le centre de compétences suisse 3RCC. Cependant, contrairement à ce qui était initialement prévu, ce centre n'a pas encore pu être mis en service en 2017.

**Bases légales**

LF du 16.12.2005 sur la protection des animaux (LPA; RS 455), art. 22. LF du 9.10.1992 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817), art. 12 et 34; à partir du 1.5.2017, LF du 20.6.2014 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817), art. 40. LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42; à partir du 1.5.2017, LF du 14.12.2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI; RS 420.1).

**A231.0253 CONTRIBUTIONS À DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17–B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 521 204   | 536 500   | 484 653   | -51 847   | -9,7              |

La coopération avec les différentes organisations internationales permet à la Suisse de s'engager au niveau international pour la santé de l'homme et de l'animal, la protection des animaux et la conservation des espèces, et de profiter des connaissances et de l'expérience de ces institutions et de celles d'autres pays. Le soutien financier de l'ordre de 0,5 million est destiné principalement à l'Organisation mondiale de la santé animale, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Commission baleinière internationale. Les contributions obligatoires à ces organisations ont représenté un peu plus des deux tiers de ces dépenses, les autres contributions à des organisations internationales, un peu moins d'un tiers des dépenses.

La réduction par rapport au montant inscrit au budget est due essentiellement à une baisse des autres contributions aux organisations internationales.

#### Bases légales

Arrangement international du 25.1.1924 pour la création, à Paris, d'un Office International des Épizooties (OIE; RS 0.916.40). Convention du 3.3.1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (avec annexes I à IV) (CITES; RS 0.453). Convention du 24.9.1931 pour la réglementation de la chasse à la baleine (CBI; RS 0.922.73).

#### A231.0254 CONTRIBUTIONS AUX SERVICES SANITAIRES POUR ANIMAUX

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 1 488 400 | 1 503 700 | 1 503 507 | -193      | 0,0               |

Les subventions allouées aux services sanitaires pour animaux (Service sanitaire porcin, Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants, Service sanitaire bovin, Service sanitaire apicole) ont pour finalité de renforcer la santé de ces animaux. En 2017, comme les années précédentes, une contribution importante a été ainsi versée à la prévention des épizooties et à une lutte rapide et efficace contre les maladies animales.

#### Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 7 et 11a.

#### A231.0255 ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU LAIT

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 3 987 060 | 3 045 900 | 2 664 335 | -381 565  | -12,5             |

La Confédération participe aux coûts du contrôle de la qualité du lait en allouant une aide financière aux coûts de laboratoire de l'organisation mandatée. Vu que ce sont les producteurs et les transformateurs de lait qui, selon l'ordonnance sur le contrôle du lait, sont responsables de l'exécution, de la coordination et du développement du contrôle du lait, on attend de la branche laitière favorisée qu'elle fournisse des prestations adéquates destinées à financer les coûts restants.

La baisse des revenus par rapport au budget 2017 de quelque 0,4 million ou 12,5 % s'explique par la surestimation des coûts des analyses de laboratoire dont la tendance est à la baisse.

#### Bases légales

LF du 29.4.1998 sur l'agriculture (LAg; RS 910.1). O du 20.10.2010 sur le contrôle du lait (OCL; RS 916.351.0), art. 9.

#### A231.0256 SURVEILLANCE DES ÉPIZOOTIES

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 2 937 500 | 2 904 900 | 2 904 900 | 0         | 0,0               |

Les fonds de ce crédit sont affectés à la prévention des épizooties au sens de la loi sur les épizooties (art. 56a). La Confédération utilise ces ressources pour encourager cette mission préventive. C'est ainsi qu'elle assume une part des coûts des programmes nationaux de surveillance de la santé animale. Les mesures contenues dans ces programmes sont définies par l'OSAV et les cantons d'un commun accord. Les cantons se chargent de la mise en œuvre de ces programmes. Le coût total de ces programmes nationaux s'est élevé à 4,5 millions par an en 2017. L'indemnité d'à peine 3,0 millions par an versée par la Confédération aux cantons est financée par les revenus affectés tirés de la taxe perçue à l'abattage des animaux de boucherie, qui s'élèvent à quelque 2,8 million de francs et sont inscrits dans le compte d'État 2017 de l'Office fédéral de l'agriculture dans le poste budgétaire E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage».

#### Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 56a.

#### Remarques

Les dépenses pour la surveillance des épizooties sont financées par les recettes tirées de la taxe perçue à l'abattage (cf. 708 OFAG/E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage»). Voir Tome 1 B82/34.

**A231.0257 CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17 |            |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------|------------|
|                                          |                |                |                | val. abs. | en %       |
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>593 500</b> | <b>240 500</b> | <b>240 500</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b> |

La subvention sur ce crédit est destinée à l'information de la population en Suisse sur les connaissances nutritionnelles d'intérêt général, notamment celles qui revêtent une importance pour la prévention et la protection de la santé. Une contribution d'un peu plus de 0,2 million a été versée à la Société Suisse de Nutrition (SSN).

**Bases légales**

LF du 20.6.2014 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817.0), art. 24.

## INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Adapter l'offre diagnostique aux menaces actuelles et aux besoins des clients
- Garantir la continuité de l'exploitation durant l'assainissement des installations de haute sécurité, en respectant les normes de biosécurité
- Renforcer la préparation aux situations de crise et les compétences de tous les acteurs engagés dans la détection précoce, le diagnostic et la lutte contre les épizooties
- Garantir l'efficacité et la sécurité des vaccins pour animaux
- Assurer des gains de connaissances grâce à une recherche compétitive et à une coopération adaptée aux plans national et international
- Promouvoir les compétences en virologie et en immunologie vétérinaires par l'enseignement, la formation et la formation continue à tous les niveaux

### PROJETS 2017

- Assainissement et rénovation du laboratoire de haute sécurité: achever les travaux urgents et commencer la réalisation des travaux d'assainissement prévus à plus long terme selon le message sur les immeubles
- Actualisation du plan d'urgence: appliquer les enseignements tirés des exercices de simulation de crise
- Consolidation de la coopération avec l'Université de Berne

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont pu être franchies.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>5,6</b>  | <b>4,7</b>  | <b>5,4</b>  | <b>-0,3</b> | <b>-4,6</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>19,9</b> | <b>21,8</b> | <b>21,2</b> | <b>1,3</b>  | <b>6,6</b>        |
| Charges propres                  | 19,9        | 21,8        | 21,2        | 1,3         | 6,6               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>0,5</b>  | <b>0,3</b>  | <b>0,3</b>  | <b>-0,2</b> | <b>-37,6</b>      |

### COMMENTAIRES

Les revenus de l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) se composent en grande partie de produits provenant de fonds de tiers (2,6 mio) et de co-financements, sur la base du contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne (1,7 mio). À cela s'ajoutent les recettes provenant des émoluments et les compensations, qui représentent ensemble environ 1,1 million. Les revenus totalisent 5,4 millions, et sont donc inférieurs d'environ 0,3 million à ceux inscrits dans le compte 2016.

Les charges, composées principalement des frais engagés pour le personnel, la location des locaux, ainsi que pour l'équipement, dépassent le compte 2016 d'environ 1,3 million. Cette hausse s'explique essentiellement par les dépenses d'environ 0,9 million allouées au renouvellement de la banque des vaccins contre la fièvre aphteuse.

Les dépenses d'investissement ont baissé d'environ 0,2 million par rapport au compte 2016, en raison du remplacement modeste des biens existants.

## GP 1: ÉPIZOOTIES VIRALES

### MANDAT DE BASE

L'IVI contribue au diagnostic rapide des épizooties virales, notamment hautement contagieuses, et permet ainsi d'éviter des dommages sanitaires et économiques. Il informe et conseille le service vétérinaire et les laboratoires en matière de diagnostic et de lutte contre les épizooties virales. Il apporte ainsi une contribution à la mise en œuvre de la Stratégie Santé animale en Suisse. Il surveille aussi la sécurité et l'efficacité des vaccins pour animaux. Il effectue, en partie sur mandat de tiers, de l'enseignement et de la recherche dans les domaines de la virologie et de l'immunologie vétérinaires.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------------------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 5,8       | 4,7       | 5,4       | 0,6                    | 13,6              |
| Charges et dépenses d'investissement | 20,5      | 22,1      | 21,5      | -0,6                   | -2,8              |

### COMMENTAIRES

Les revenus de fonctionnement dépassent d'environ 0,6 million, soit 13,6 %, le montant inscrit au budget 2017. Cela s'explique essentiellement par des revenus générés par des projets de recherche compétitifs (fonds de tiers issus du programme de recherche de l'UE et du Fonds national suisse, notamment), qui ont dépassé les prévisions.

Les charges de fonctionnement ont été inférieures à la valeur inscrite au budget d'environ 0,6 million. Les coûts moins élevés ont surtout concerné les charges d'exploitation distinctes. Les dépenses plus élevées d'environ 1,0 million par rapport au compte 2016 sont notamment dues au renouvellement de la banque des vaccins contre la fièvre aphteuse. Les dépenses d'investissement de 0,3 million sont dans les limites du budget 2017.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                    | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Diagnostic:</b> Les prestations diagnostiques sont de haute qualité                                                                                             |           |           |           |
| - Part d'essais interlaboratoires effectués afin de confirmer la qualité du diagnostic (% min.)                                                                    | 100       | 92        | 100       |
| <b>Préparation aux situations de crise et détection précoce:</b> La préparation aux situations de crise a été testée ; le service vétérinaire est informé et formé |           |           |           |
| - Développement ou amélioration de méthodes de diagnostic (nombre min.)                                                                                            | 4         | 3         | 8         |
| - Information et formation du Service vétérinaire suisse (heures min.)                                                                                             | 60        | 8         | 10        |
| - Conformité de l'offre diagnostique avec les menaces actuelles (% min.)                                                                                           | 96        | 95        | 95        |
| <b>Contrôle des vaccins:</b> Les contrôles et les autorisations de mise sur le marché des vaccins pour les animaux sont rapides et efficaces                       |           |           |           |
| - Part de lots testés et de nouvelles autorisations délivrées dans les délais (% min.)                                                                             | 90        | 96        | 90        |
| <b>Recherche et enseignement:</b> Les prestations de recherche et de promotion de la relève sont reconnues et demandées                                            |           |           |           |
| - Projets de recherche nationaux et internationaux financés par des fonds de tiers (CHF, mio, min.)                                                                | 2,009     | 2,000     | 2,610     |
| - Publications dans des revues internationales spécialisées reconnues (nombre min.)                                                                                | 33        | 30        | 32        |
| - Formation et formation continue proposées dans les universités (nombre)                                                                                          | 141       | 150       | 200       |

### COMMENTAIRES

Les objectifs ont été majoritairement atteints voire dépassés. On note de plus grands écarts dans les secteurs suivants:

*Contrôle des vaccins:* la part de lots testés et de nouvelles autorisations délivrées dans les délais a été moins importante que prévu. En raison de modifications de personnel, le traitement des dossiers individuels a été retardé. L'enquête de satisfaction clients lancée l'année dernière a cependant recueilli des retours très positifs: malgré quelques retards, les clients concernés sont satisfaits des prestations fournies par le secteur Contrôle des vaccins.

*Recherche et enseignement:* le nombre d'unités de formation initiale et continue existantes dans les universités est plus élevé que prévu, étant donné que davantage de programmes de formation continue sont proposés dans le secteur Biosécurité. Des fonds de tiers nettement plus élevés, générés par des projets de recherche compétitifs, ont pu être atteints, comparés aux valeurs inscrites dans le budget.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                                   | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17   |             |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------|
|                           |                                                                   |               |               |               | val. abs.   | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                                   | <b>5 767</b>  | <b>4 724</b>  | <b>5 369</b>  | <b>644</b>  | <b>13,6</b> |
| Domaine propre            |                                                                   |               |               |               |             |             |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)                  | 5 767         | 4 724         | 5 369         | 644         | 13,6        |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                                   | <b>20 521</b> | <b>22 139</b> | <b>21 510</b> | <b>-629</b> | <b>-2,8</b> |
| Domaine propre            |                                                                   |               |               |               |             |             |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)                  | 20 521        | 22 139        | 21 510        | -629        | -2,8        |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                                        |               | 413           |               |             |             |
|                           | <i>Cession</i>                                                    |               | 155           |               |             |             |
|                           | <i>Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)</i> |               | 1 150         |               |             |             |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>5 767 293</b> | <b>4 724 200</b> | <b>5 368 691</b>  | <b>644 491</b>    | <b>13,6</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>4 839 683</i> | <i>4 724 200</i> | <i>6 895 566</i>  | <i>2 171 366</i>  | <i>46,0</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>927 610</i>   | <i>-</i>         | <i>-1 526 875</i> | <i>-1 526 875</i> | <i>-</i>          |

Les revenus de fonctionnement de l'IVI se composent en grande partie de produits provenant de fonds de tiers et de co-financements, sur la base du contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne. À cela s'ajoutent d'autres revenus avec incidences financières, comme les recettes générées par les prestations de diagnostic, les revenus tirés des lots testés et des contrôles des vaccins, ainsi que les revenus des immeubles.

Les revenus générés par des projets de recherche compétitifs représentent 2,6 millions, dépassant d'environ 0,64 million le budget 2017. Cela s'explique par des revenus provenant de fonds de tiers plus élevés, générés par des projets émanant du programme de recherche de l'UE et du Fonds national suisse. Les paiements de l'Université de Berne de l'ordre de 1,7 million pour les charges de personnel, convenus dans le contrat de coopération, et les compensations d'environ 1,0 million pour les prestations de diagnostic et le contrôle des vaccins correspondent à la somme budgétée.

La baisse des recettes sans incidences financières de 1,5 million découle d'une comptabilisation – conforme à la période – du paiement anticipé des projets financés par des fonds de tiers.

#### Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42 al. 3. LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS 812.21), art. 65, al. 1. O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (OEml-OSAV; RS 916.472).

#### Remarque

Cf. A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>20 521 268</b> | <b>22 139 118</b> | <b>21 510 001</b> | <b>-629 117</b> | <b>-2,8</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 1 717 300         |                   |                 |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 14 994 287        | 16 622 718        | 16 002 832        | -619 886        | -3,7              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 456 393           | 504 000           | 508 499           | 4 499           | 0,9               |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 5 070 588         | 5 012 400         | 4 998 670         | -13 730         | -0,3              |
| Charges de personnel                                            | 10 816 023        | 10 346 700        | 11 176 876        | 830 176         | 8,0               |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 8 772 719         | 10 988 418        | 9 567 112         | -1 421 306      | -12,9             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 798 874           | 923 900           | 880 711           | -43 189         | -4,7              |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 112 654           | 91 618            | 255 518           | 163 900         | 178,9             |
| Charges d'amortissement                                         | 456 393           | 504 000           | 468 677           | -35 323         | -7,0              |
| Dépenses d'investissement                                       | 476 132           | 300 000           | 297 336           | -2 664          | -0,9              |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 64                | 66                | 83                | 17              | 25,8              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel de l'IVI dépassent d'environ 0,8 million, soit 8,0 %, le montant inscrit au budget 2017. Ce dépassement est surtout dû aux revenus non budgétisés provenant de fonds de tiers plus élevés, générés par des projets de recherche compétitifs (cf. les informations concernant les mutations de crédits). Lors de la comparaison compte/budget de l'effectif, les 18 doctorants et post-doctorants qui sont intervenus dans les projets de recherche sont inclus dans l'effectif dans le compte 2017, contrairement à ce qui avait été fait pour le budget 2017 et le compte 2016.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les dépenses d'informatique d'un peu moins de 0,9 million concernent surtout l'exploitation de l'infrastructure du laboratoire, la bureautique et les connexions au réseau ainsi que des solutions d'économie d'entreprise telles que les modules Gestion du matériel et maintenance ainsi que les services informatiques pour le système d'information et de gestion du laboratoire (LIMS). Les dépenses sont d'environ 43 000 francs, soit à peine 5 %, en dessous de la somme budgétée.

Les dépenses de conseil de l'IVI ont dépassé le budget 2017 d'environ 0,2 million. Cette augmentation comprend surtout le soutien externe lors de l'instauration du système de gestion des affaires GEVER et dans le cadre de la gestion administrative et financière des projets financés par des tiers, ainsi que les mandats dédiés à l'organisation et à la formation dans le laboratoire de référence suisse de la rage.

Le reste des charges de biens et services et des charges d'exploitation se compose d'environ 3,9 millions pour la location de locaux, de 1,6 million pour des charges d'exploitation distinctes et d'environ 1,9 million pour des charges de matériel. Les dépenses sont inférieures d'environ 1,3 million au budget 2017. Cela s'explique essentiellement par des besoins moindres pour les charges d'exploitation distinctes. L'augmentation du reste des charges de biens et services et charges d'exploitation d'environ 0,6 million par rapport au compte 2016 est surtout due au renouvellement de la banque des vaccins contre la fièvre aphteuse.

**Charges d'amortissement**

Les amortissements d'environ 0,5 million concernent en majeure partie les biens meubles et sont inférieurs au montant budgétisé.

**Dépenses d'investissement**

Les investissements de l'IVI servent principalement au financement des nouvelles acquisitions pour le diagnostic de laboratoire et la biosécurité, ainsi qu'au remplacement de biens existants. Les dépenses se situent dans les limites du budget 2017. Par rapport au compte 2016, ces dépenses sont inférieures d'environ 0,2 million en raison d'une réduction du besoin de remplacement des biens existants.

**Mutations de crédits**

- Cessions par l'Office fédéral du personnel de 154 700 francs pour la garde des enfants, la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour l'augmentation des cotisations dues aux assurances sociales
- Transfert de crédit par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, d'une valeur de 200 000 francs pour les charges d'exploitation distinctes
- Transfert de crédit par l'Office fédéral des assurances sociales, d'une valeur de 212 600 francs pour les charges d'exploitation distinctes (projet ZIKAlliance)
- Dépassement de crédit de 1 150 000 francs via des excédents de recettes tirés des prestations pour les charges de personnel et les charges d'exploitation distinctes

**Bases légales**

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42.

**Remarque**

Cf. E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016 | –                     | 50 000                | 50 000              |
| État au 31.12.2017 | –                     | 50 000                | 50 000              |

**Dissolution et utilisation des réserves en 2017**

En 2017, aucune réserve affectée n'a été utilisée pour le projet d'un nouveau système de gestion des affaires.

**Demande de constitution de nouvelles réserves**

Aucune demande de constitution de nouvelles réserves n'est formulée.

# DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE



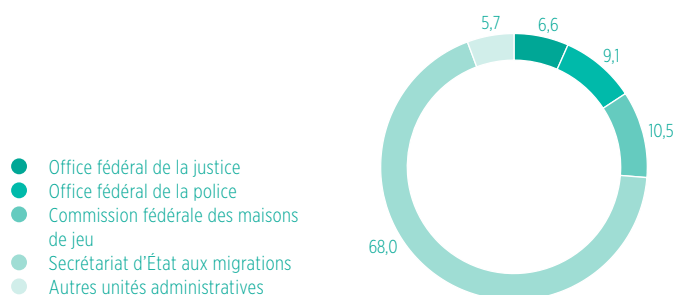
## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.    | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>477,3</b>   | <b>437,1</b>   | <b>440,0</b>   | <b>-37,3</b> | <b>-7,8</b>       |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>2,2</b>     | <b>2,4</b>     | <b>2,1</b>     | <b>-0,1</b>  | <b>-6,2</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>2 737,9</b> | <b>2 875,8</b> | <b>2 668,9</b> | <b>-69,0</b> | <b>-2,5</b>       |
| Charges propres                  | 815,1          | 892,2          | 792,8          | -22,3        | -2,7              |
| Charges de transfert             | 1 922,8        | 1 983,6        | 1 876,1        | -46,7        | -2,4              |
| Charges financières              | 0,0            | -              | -              | 0,0          | -100,0            |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>50,0</b>    | <b>88,5</b>    | <b>44,5</b>    | <b>-5,5</b>  | <b>-11,0</b>      |

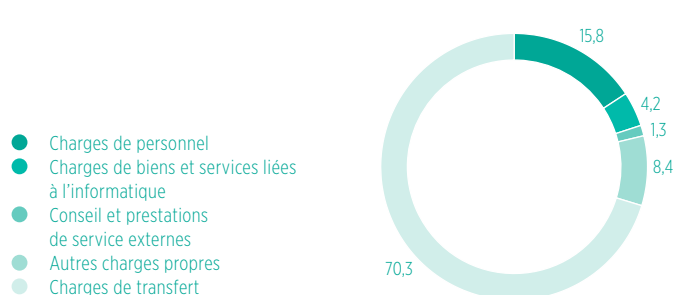
### CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2017)

Parts en %



### CATÉGORIES DE CHARGES (C 2017)

Parts en %



### CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2017)

| mio de CHF/nombre EPT                           |                 |                                    | Charges de biens et services liées à l'informatique |            |           |              | Conseil et prestations de service externes |  | Charges de transfert |  |
|-------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------|-----------|--------------|--------------------------------------------|--|----------------------|--|
|                                                 | Charges propres | Charges de personnel à plein temps | Nombre de postes                                    |            |           |              |                                            |  |                      |  |
| <b>Département fédéral de justice et police</b> | <b>793</b>      | <b>421</b>                         | <b>2 556</b>                                        | <b>112</b> | <b>34</b> | <b>1 876</b> |                                            |  |                      |  |
| 401 Secrétariat général du DFJP                 | 30              | 20                                 | 110                                                 | 5          | 2         | 25           |                                            |  |                      |  |
| 402 Office fédéral de la justice                | 62              | 40                                 | 224                                                 | 8          | 1         | 115          |                                            |  |                      |  |
| 403 Office fédéral de la police                 | 223             | 145                                | 866                                                 | 42         | 2         | 20           |                                            |  |                      |  |
| 413 Institut suisse de droit comparé            | 7               | 5                                  | 29                                                  | 0          | 0         | -            |                                            |  |                      |  |
| 417 Commission fédérale des maisons de jeu      | 10              | 6                                  | 35                                                  | 0          | 0         | 272          |                                            |  |                      |  |
| 420 Secrétariat d'État aux migrations           | 372             | 159                                | 1 047                                               | 39         | 18        | 1 444        |                                            |  |                      |  |
| 485 Centre de services informatiques CSI-DFJP   | 89              | 47                                 | 245                                                 | 18         | 9         | -            |                                            |  |                      |  |



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques relevant de la compétence du département
- Conseiller et soutenir la cheffe du département pour toute question politique et juridique ou concernant le fonctionnement du Département fédéral de justice et police (DFJP)
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Défendre les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire vis-à-vis de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

### PROJETS 2017

- Suivi de l'exécution du budget 2017 avec PITF, conventions de prestations 2017
- Préparation du compte d'État 2017

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés fixées ont pu être franchies.

Le domaine Ressources DFJP a coordonné l'ensemble des activités liées à la mise en œuvre du B 2017 avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) et aux conventions de prestations. Ces activités et les conventions de prestations entre la cheffe et les unités administratives (UA) du département ont pu être menées à leur terme dans les délais.

La préparation du compte d'État 2017 est achevée. Les Ressources DFJP fournissent une assistance aux directions du département et des UA ainsi qu'à leurs cadres pour les questions touchant à la conduite financière du département et pour les objets du Parlement et du Conseil fédéral concernant les finances. Le domaine pilote également les processus financiers clés (budget avec PITF, conventions de prestations, compte d'État et crédits supplémentaires) et l'établissement des rapports (documentation complémentaire) destinés au Parlement.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>4,5</b>  | <b>3,6</b>  | <b>3,6</b>  | <b>-0,9</b> | <b>-20,1</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>55,2</b> | <b>61,7</b> | <b>55,0</b> | <b>-0,2</b> | <b>-0,3</b>       |
| Charges propres                  | 30,2        | 36,8        | 30,1        | -0,1        | -0,2              |
| Charges de transfert             | 25,0        | 24,9        | 24,9        | -0,1        | -0,4              |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

La baisse des revenus par rapport à l'exercice précédent s'explique par une allocation de moyens du Fonds européen pour les frontières extérieures (1 mio pour le SIS II) qui avait été faite au Secrétariat général (SG) du DFJP en 2016. Si les dépenses sont restées stables par rapport à 2016, tant dans le domaine propre que dans le domaine des transferts, les dépenses propres sont inférieures d'environ 6,7 millions, soit 18,2 %, aux valeurs du budget. La baisse concerne principalement le programme de mise en œuvre de Schengen/Dublin (- 3,7 mio), les charges de fonctionnement (- 2,1 mio), le pool départemental des ressources (- 0,6 mio) et la Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude scientifique sur les placements administratifs (- 0,3 mio).

## GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

### MANDAT DE BASE

Le SG-DFJP fournit à la cheffe du département les informations requises pour la conduite des affaires et la soutient dans son travail politique. Il encadre les processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les unités administratives et assure un travail d'information. Il gère les ressources et veille à coordonner la planification et les activités avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. Il défend les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire vis-à-vis de l'IPI, de l'ASR et de METAS.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 4,6       | 3,6       | 3,6       | 0,0       | -0,3              |
| Charges et dépenses d'investissement | 28,1      | 29,8      | 27,7      | -2,1      | -6,9              |

### COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement sont inférieures d'environ 2,1 millions au total (- 6,9 %) par rapport aux valeurs du budget. Cette baisse, qui concerne en priorité les charges de personnel (- 0,8 mio) ainsi que les charges de biens et services et les charges d'exploitation (- 1,3 mio), est due au non-renouvellement de postes suite au départ de leurs titulaires et à la diminution des dépenses au titre des projets informatiques. Les revenus de fonctionnement correspondent au montant inscrit au budget.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Aide à la conduite, coordination des affaires et ressources:</b> Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise |           |           |           |
| - Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)                                                                                                                                                                                     | oui       | oui       | oui       |
| - Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)                                                                                                                                                                | oui       | oui       | oui       |
| <b>Gouvernement d'entreprise publique:</b> Le SG contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le CF et le Parlement en matière de corporate governance                                                                                |           |           |           |
| - Les objectifs stratégiques sont fixés; l'entité propriétaire a mené au moins un entretien avec l'IPI, l'ASR et METAS (oui/non)                                                                                                                                                               | oui       | oui       | oui       |
| <b>Prestations juridiques:</b> Le Service juridique rédige, en temps utile, des avis de droit, des prises de position et des décisions juridiquement fondés concernant toute question relevant de la compétence du département                                                                 |           |           |           |
| - Part de réclamations concernant des erreurs de procédure (% , max.)                                                                                                                                                                                                                          | 5         | 5         | 5         |
| - Évaluation de la qualité par le/la secrétaire général/e (échelle 1 à 5)                                                                                                                                                                                                                      | 4,0       | 4,0       | 4,0       |
| - Respect des délais (% , min.)                                                                                                                                                                                                                                                                | 95        | 95        | 95        |
| <b>Prestations centralisées:</b> Les services centralisés des Ressources humaines et des Finances fournissent aux unités administratives du DFJP les prestations spécifiques convenues de manière correcte et dans les délais prescrits                                                        |           |           |           |
| - Indice de satisfaction sur la base des entretiens annuels avec les clients (échelle 1 à 6)                                                                                                                                                                                                   | 4,0       | 4,0       | 5,0       |
| - Fourniture correcte et dans les délais des prestations convenues (échelle 1 à 6)                                                                                                                                                                                                             | 4,0       | 4,0       | 5,0       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été entièrement atteints.

*Prestations centralisées:* les valeurs cibles fixées concernant l'indice de satisfaction et la fourniture des prestations convenues ont été dépassées.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                                         |                                                              | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17<br>val. abs. en % |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                                            |                                                              | <b>4 587</b>  | <b>3 624</b>  | <b>3 614</b>  | <b>-9</b>                   | <b>-0,3</b>  |
| Domaine propre                                                                       |                                                              |               |               |               |                             |              |
| E100.0001                                                                            | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 4 587         | 3 624         | 3 614         | -9                          | -0,3         |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                                            |                                                              | <b>55 272</b> | <b>61 749</b> | <b>55 033</b> | <b>-6 716</b>               | <b>-10,9</b> |
| Domaine propre                                                                       |                                                              |               |               |               |                             |              |
| A200.0001                                                                            | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 28 082        | 29 758        | 27 704        | -2 053                      | -6,9         |
|                                                                                      | Transfert de crédit                                          |               | -1 093        |               |                             |              |
|                                                                                      | Cession                                                      |               | 431           |               |                             |              |
| Crédits ponctuels                                                                    |                                                              |               |               |               |                             |              |
| A202.0105                                                                            | Programme de mise en oeuvre de Schengen/Dublin               | 0             | 3 743         | 1             | -3 741                      | -100,0       |
|                                                                                      | Cession                                                      |               | -4 588        |               |                             |              |
| A202.0106                                                                            | Commission, réhabilit. personnes placées par décision admin. | 2 142         | 2 655         | 2 386         | -269                        | -10,1        |
|                                                                                      | Cession                                                      |               | 5             |               |                             |              |
| A202.0107                                                                            | Pool départemental des ressources                            | -             | 649           | -             | -649                        | -100,0       |
|                                                                                      | Cession                                                      |               | -33           |               |                             |              |
| Domaine des transferts                                                               |                                                              |               |               |               |                             |              |
| GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources |                                                              |               |               |               |                             |              |
| A231.0116                                                                            | Contributions à l'Institut fédéral de métrologie             | 17 489        | 17 389        | 17 389        | 0                           | 0,0          |
|                                                                                      | Compensation de supplément                                   |               | -137          |               |                             |              |
| A231.0117                                                                            | Contribution aux loyers de l'Institut fédéral de métrologie  | 7 308         | 7 232         | 7 229         | -2                          | 0,0          |
| A231.0118                                                                            | Contributions à des organisations internationales            | 252           | 325           | 324           | -1                          | -0,2         |
|                                                                                      | Supplément                                                   |               | 137           |               |                             |              |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.     | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>4 586 513</b> | <b>3 623 600</b> | <b>3 614 138</b> | <b>-9 462</b> | <b>-0,3</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>1 111 912</i> | <i>98 600</i>    | <i>89 138</i>    | <i>-9 462</i> | <i>-9,6</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>65 901</i>    | <i>-</i>         | <i>-</i>         | <i>-</i>      | <i>-</i>          |
| <i>Imputation des prestations</i>  | <i>3 408 700</i> | <i>3 525 000</i> | <i>3 525 000</i> | <i>0</i>      | <i>0,0</i>        |

Les revenus avec incidences financières (AIF) correspondent à des compensations pour les charges liées aux négociations tarifaires des sociétés de gestion de droits d'auteur et à d'autres recettes diverses (par ex. indemnisation des coûts administratifs de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, provision pour l'encaissement des impôts à la source, recettes du Service juridique issues de recours, location de places de stationnement au personnel du SG et à des tiers). Les revenus de fonctionnement tirés de l'imputation des prestations (IP) se composent des recettes issues de l'imputation interne entre le SG (fournisseur) et les unités administratives (bénéficiaires) du département pour les prestations qui leur sont fournies de manière centralisée en matière de personnel et de finances.

**Bases légales**

LF du 9.10.1992 sur le droit d'auteur (LDA; RS 231.1).

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>28 082 179</b> | <b>29 757 672</b> | <b>27 704 344</b> | <b>-2 053 328</b> | <b>-6,9</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | -662 500          |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 21 908 902        | 23 012 272        | 20 879 416        | -2 132 856        | -9,3              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | -                 | -                 | 73 175            | 73 175            | -                 |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 6 173 278         | 6 745 400         | 6 751 753         | 6 353             | 0,1               |
| Charges de personnel                                            | 19 939 858        | 20 024 700        | 19 234 652        | -790 048          | -3,9              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 8 142 322         | 9 732 972         | 8 469 692         | -1 263 280        | -13,0             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 4 631 060         | 5 484 300         | 4 884 044         | -600 256          | -10,9             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 489 423           | 737 214           | 426 791           | -310 423          | -42,1             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 114               | 111               | 108               | -3                | -2,7              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

La diminution de 0,8 million résulte en premier lieu de vacances de postes qui n'ont pas encore pu être repourvus ou qui ne l'ont été qu'avec un certain retard. La baisse du nombre de postes à plein temps s'explique principalement par la réduction de postes opérée suite au départ en retraite de leurs titulaires et par la décision de ne pas repourvoir certains postes suite aux mesures d'économies prescrites par la Confédération.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* baissent d'environ 0,6 million surtout en raison des charges moins importantes que prévu dans le cadre de certains projets.

La baisse d'environ 0,3 million des *charges de conseil* est due notamment à un octroi restrictif des mandats et au fait que les commissions (Commission nationale de prévention de la torture, Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins) n'ont pas utilisé l'intégralité des moyens alloués.

**Mutations de crédits**

- Transferts de crédits à des unités administratives (1,1 mio): restitution à l'Office fédéral de la justice (OFJ), à l'Office fédéral de la police (fedpol), au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et au Centre de service informatique CSI-DFJP de moyens à hauteur de 794 000 francs qui n'ont pas été utilisés en lien avec le programme GENOVA en raison du retard pris suite au dépôt d'un recours dans le cadre de la procédure OMC, et transfert de 299 100 francs à l'UPIC concernant le service informatique standard étendu pour la gestion des identités et des accès
- Cessions à hauteur de 430 600 francs de l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la réintégration de collaborateurs malades ou accidentés, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants

**Bases légales**

AF du 20.3.2009 portant approbation et mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

**A202.0105 PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN**

| CHF                                                             | C<br>2016  | B<br>2017        | C<br>2017    | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|------------|------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>                        | <b>304</b> | <b>3 742 602</b> | <b>1 214</b> | <b>-3 741 389</b> | <b>-100,0</b>     |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |            | -4 588 498       |              |                   |                   |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 304        | 3 742 602        | 1 214        | -3 741 389        | -100,0            |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | -          | 3 742 602        | -            | -3 742 602        | -100,0            |

Les charges sont inférieures de 3,7 millions aux prévisions en raison du retard dans la mise en œuvre des projets «système d'entrée et de sortie» (Entry Exit System, EES) et «programme d'enregistrement de voyageurs» (Registered Traveller Programm, RTP) de l'UE. Sur les 8,3 millions inscrits au budget pour 2017, 2,6 millions étaient destinés à l'exécution, côté suisse, de ces deux projets (EES 1,5 mio; RTP 1,0 mio). Un crédit d'engagement de 59 millions a été approuvé dans le cadre de l'AF du 22.12.2011 pour la suite des travaux de mise en œuvre de Schengen/Dublin (développement et adaptation de systèmes informatiques en lien avec Schengen/Dublin). Cette somme couvre l'intégralité des coûts de projets informatiques mis en œuvre par le DFJP (SEM, fedpol, SG DFJP, CSI DFJP) et l'Administration fédérale des douanes (Cgfr). Ce crédit d'engagement est soldé avec le compte d'État 2017.

À partir du budget 2018, les moyens prévus pour la suite des développements et des adaptations en lien avec Schengen et Dublin seront centralisés directement au SEM.

#### Mutations de crédits

- Cessions à des unités administratives (4,6 mio): 3 632 338 francs au SEM pour divers projets en lien avec la mise en œuvre de Schengen/Dublin et 956 160 francs à fedpol pour le raccordement au système d'information Schengen de la banque de données où sont enregistrées les empreintes digitales

#### Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Développement et adaptation de systèmes informatiques en lien avec Schengen/Dublin» (V0219.00), voir tome 1, ch. C 11.

#### A202.0106 COMMISSION, RÉHABILIT. PERSONNES PLACÉES PAR DÉCISION ADMIN.

| CHF                                                             | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>2 141 736</b> | <b>2 654 500</b> | <b>2 385 630</b> | <b>-268 870</b> | <b>-10,1</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                  | 4 500            |                  |                 |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 2 095 924        | 2 654 500        | 2 383 092        | -271 408        | -10,2             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 45 812           | –                | 2 539            | 2 539           | –                 |
| Charges de personnel                                            | 310 524          | 335 600          | 329 396          | -6 204          | -1,8              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 1 831 212        | 2 318 900        | 2 056 235        | -262 665        | -11,3             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 50 577           | 60 000           | 6 532            | -53 468         | -89,1             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 1 751 537        | 2 216 700        | 1 973 773        | -242 927        | -11,0             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 2                | 2                | 2                | 0               | 0,0               |

Comme le prévoit la loi sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative, le Conseil fédéral fait effectuer une étude scientifique sur les questions qui restent ouvertes en lien avec les placements administratifs, en prenant en considération d'autres mesures de coercition prises à des fins d'assistance ou d'autres placements extrafamiliaux.

Suite à la nouvelle planification des moyens financiers par la Commission indépendante d'experts (CIE), l'exercice se termine avec un solde de crédit de près de 0,3 million, dû essentiellement aux efforts entrepris s'agissant de l'attribution de mandats.

#### Mutations de crédits

- Cession de 4500 francs de l'Office fédéral du personnel au titre de la garde d'enfants

#### Bases légales

LF du 21.3.2014 sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative (RS 211.223.12).

#### A202.0107 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

| CHF                                                  | C<br>2016 | B<br>2017      | C<br>2017 | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------------------|-----------|----------------|-----------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>             | <b>–</b>  | <b>649 400</b> | <b>–</b>  | <b>-649 400</b> | <b>-100,0</b>     |
| <i>dont mutations de crédits</i>                     |           | -33 200        |           |                 |                   |
| Charges de personnel                                 | –         | 341 300        | –         | -341 300        | -100,0            |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | –         | 308 100        | –         | -308 100        | -100,0            |

Ce crédit comprend la réserve à la disposition du département pour des projets informatiques et la réserve de postes de la direction du département. Aux fins de la participation financière aux coûts du système Cockpit Ressourcen Bund (CRB360), des moyens prélevés sur la réserve destinée à des projets informatiques (33 200 fr.) ont été cédés à l'AFF.

#### Mutations de crédits

- Cession de 33 200 francs à l'Administration fédérale des finances pour le système CRB360

**A231.0116 CONTRIBUTIONS À L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>17 489 000</b> | <b>17 389 100</b> | <b>17 389 100</b> | <b>0</b> <b>0,0</b>            |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                   | <i>-136 500</i>   |                   |                                |

Selon l'art. 16 LIFM, la Confédération verse à l'institut des contributions annuelles pour indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 5, LIFM.

**Mutations de crédits**

- Compensation à hauteur de 136 500 francs du crédit supplémentaire pour le poste A231.0118

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur la métrologie (LMétr; RS 941.20). LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27).

**A231.0117 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>7 307 500</b> | <b>7 231 500</b> | <b>7 229 040</b> | <b>-2 460</b> <b>0,0</b>       |

Indemnisation pour l'utilisation par l'institut de bien-fonds de la Confédération, sur la base du modèle de location de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) axé sur les coûts. Ayant des incidences sur les finances, mais pas sur les dépenses (aucun flux de fonds), cette contribution se compose d'amortissements théoriques et de coûts du capital, majorés de frais de traitement (coûts administratifs de l'OFCL). Les charges correspondent aux valeurs du budget.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LFIM; RS 941.27), art. 22, al. 2.

**Remarques**

Les charges de loyers sont perçues à l'OFCL (crédit E1500.0107 «Revenus des immeubles»).

**A231.0118 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>251 772</b> | <b>324 500</b> | <b>323 883</b> | <b>-617</b> <b>-0,2</b>        |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                | <i>136 500</i> |                |                                |

Contributions annuelles, en vertu de traités internationaux, aux principales organisations de coopération au niveau mondial dans le domaine de la métrologie: Bureau International des poids et mesures (BIPM) et Organisation internationale de métrologie légale (OIML).

**Mutations de crédits**

- Crédit supplémentaire de 136 500 francs pour les contributions obligatoires au Bureau international des poids et mesures et à l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie, compensé via le crédit A231.0116

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LFIM; RS 941.27).



## OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Créer les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale
- Créer les conditions juridiques favorables au développement économique du pays
- Consolider le système fédéral (droits de l'homme, démocratie et État de droit)
- Participer à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe
- Maintenir et consolider les connaissances juridiques dans l'administration fédérale
- Développer les principes méthodologiques de l'élaboration des actes législatifs et de l'évaluation des mesures étatiques

### PROJETS 2017

- Révision du code des obligations (droit de la société anonyme et mise en œuvre de l'initiative contre les rémunérations abusives): accompagnement du projet au Parlement
- Loi sur la protection des données: adoption du message
- Loi sur le Tribunal fédéral: adoption du message
- Mise en œuvre de l'initiative pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants : accompagnement du projet au Parlement
- Détention administrative: traitement de premiers projets de constructions
- Modernisation du droit successoral: adoption du message

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés n'ont pas été réalisées comme prévu. Les projets concernés sont commentés aux pages suivantes.

- *Révision du code des obligations*: le projet est en cours de délibérations dans le premier conseil.
- *Loi sur la protection des données*: le Conseil fédéral a adopté un message concernant une révision totale le 15.9.2017.
- *Loi sur les jeux d'argent*: les délibérations parlementaires sont achevées. Le référendum a été demandé.
- *Mise en œuvre de l'initiative sur les pédophiles*: les délibérations des Commissions des affaires juridiques et des conseils sont achevées; l'élimination des divergences et la votation finale auront lieu au premier trimestre 2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.    | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>53,6</b>  | <b>27,5</b>  | <b>28,1</b>  | <b>-25,5</b> | <b>-47,6</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>181,8</b> | <b>202,4</b> | <b>177,1</b> | <b>-4,7</b>  | <b>-2,6</b>       |
| Charges propres                  | 58,8         | 62,5         | 61,8         | 3,0          | 5,1               |
| Charges de transfert             | 123,0        | 139,9        | 115,3        | -7,7         | -6,2              |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>44,7</b>  | <b>58,8</b>  | <b>37,9</b>  | <b>-6,8</b>  | <b>-15,3</b>      |

### COMMENTAIRE

Le montant des revenus dépend fortement des recettes sous forme de valeurs patrimoniales confisquées dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire (- 30,5 mio). L'Office fédéral de la justice (OFJ) n'a pas d'influence sur ces recettes. Leur moindre niveau est en partie compensé par l'augmentation des demandes d'extraits du casier judiciaire et du registre du commerce et par d'autres émoluments (1,7 mio), par l'inscription à l'actif d'une plus grande part de prestations internes (1,3 mio) et par de nouvelles recettes provenant de fonds de tiers (1,6 mio pour Infostar et 0,4 mio pour la réparation aux victimes de mesures de coercition).

L'augmentation des charges propres par rapport à l'exercice précédent ressortit en particulier à l'intégration des dépenses pour le registre informatique de l'état civil (Infostar) et au nouveau crédit «Administration réparation MCFA». Les charges de transfert et les dépenses d'investissement se composent principalement des subventions d'exploitation en faveur des maisons d'éducation et des subventions de construction en faveur des établissements d'exécution des peines et des maisons d'éducation (réévaluations comprises). Le recul des charges de transfert par rapport à l'exercice précédent est dû à des réévaluations plus basses des contributions aux investissements, suite au remboursement de contributions aux investissements des années précédentes. Grâce à ces remboursements, les dépenses d'investissement de 2017 sont inférieures à celles de l'exercice précédent.

## GP 1: LÉGISLATION

### MANDAT DE BASE

L'OFJ est l'autorité compétente en matière de droit et le centre de services de la Confédération dans ce domaine. Il accompagne les projets législatifs de l'administration fédérale et veille à l'élaboration de normes matériellement correctes et compréhensibles. Il crée les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale et au développement économique du pays. L'office participe également à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe. Enfin, il contribue à ce que la Suisse dispose d'un ordre juridique légitimé démocratiquement et jouisse de la sécurité du droit.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,0       | 0,0       | 0,0       | 0,0       | -42,1             |
| Charges et dépenses d'investissement | 29,9      | 30,7      | 27,4      | -3,3      | -10,9             |

### COMMENTAIRE

Les charges sont inférieures de 3,3 millions (- 1,6 mio de charges du personnel et - 1,7 mio de charges de biens et services et de charges d'exploitation) au montant budgétisé. La différence par rapport au budget et à l'exercice précédent est due à une imputation plus précise des charges entre les groupes de prestations. Les revenus proviennent principalement de la location de places de stationnement (environ 16 400 fr.).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                            | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Révision de loi sur la protection des données:</b> La LPD est révisée pour tenir compte des évolutions technologiques et mettre en œuvre les résultats de l'évaluation 2010/11 et aussi pour assurer la compatibilité avec les normes de l'UE et du Conseil de l'Europe |           |           |           |
| - Adoption du message par le CF (délai)                                                                                                                                                                                                                                    | -         | 31.12.    | 15.09.    |
| <b>Révision de la loi sur le Tribunal fédéral:</b> La LTF est révisée pour mettre en œuvre les conclusions du rapport du CF du 30.10.2013 sur les résultats de l'évaluation de la nouvelle organisation judiciaire fédérale                                                |           |           |           |
| - Adoption du message par le CF (délai)                                                                                                                                                                                                                                    | -         | 31.12.    | -         |
| <b>Révision de la loi sur la transparence:</b> La LTrans est révisée pour mettre en œuvre les résultats de l'évaluation, conformément à la décision du CF du 1.04.2015                                                                                                     |           |           |           |
| - Adoption du message par le CF (délai)                                                                                                                                                                                                                                    | -         | 31.12.    | -         |
| <b>Modernisation du droit des successions:</b> Le droit des successions est modernisé pour tenir compte des besoins de la société                                                                                                                                          |           |           |           |
| - Adoption du message par le CF (délai)                                                                                                                                                                                                                                    | -         | 31.12.    | -         |
| <b>Loi sur l'égalité:</b> Afin d'œuvrer à l'égalité salariale, l'obligation de procéder à l'analyse des salaires dans les entreprises comptant plus de 50 collaborateurs est instaurée                                                                                     |           |           |           |
| - Adoption du message par le CF (délai)                                                                                                                                                                                                                                    | -         | 31.12.    | 05.07.    |
| <b>Identité électronique:</b> Les modalités juridiques d'une identité électronique sont définies dans un acte législatif spécifique                                                                                                                                        |           |           |           |
| - Adoption du message par le CF (délai)                                                                                                                                                                                                                                    | -         | 31.12.    | 22.11.    |
| <b>Procédure pénale:</b> L'adéquation à la pratique de la procédure pénale est évaluée et les adaptations de loi nécessaires sont proposées                                                                                                                                |           |           |           |
| - Ouverture de la consultation (délai)                                                                                                                                                                                                                                     | -         | 31.12.    | 01.12.    |

### COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Cela n'a pas été le cas pour les objets suivants, pour diverses raisons:

*Révision de la loi sur le Tribunal fédéral:* le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 6.9.2017 et a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) d'élaborer le message. L'adoption du message a été différée car il a fallu, sur la base des résultats de la consultation, s'écarter de l'avant-projet sur un certain nombre de points.

*Révision de la loi sur la transparence:* il ressort de diverses consultations internes que la mise en œuvre n'est pas urgente. Il faut d'abord évaluer le changement de pratique du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.

*Modernisation du droit successoral:* le Conseil fédéral a décidé, le 10.5.2017, de scinder le projet pour traiter les questions techniques dans un message distinct. Il a donné le mandat d'examiner s'il n'était pas possible de faciliter davantage la succession des entreprises. L'élaboration d'un droit successoral des entreprises s'est avéré plus complexe qu'il ne paraissait au premier abord.

## GP 2: APPLICATION DU DROIT

### MANDAT DE BASE

Chargé de l'entraide judiciaire en matière pénale, administrative, civile et commerciale, l'OFJ tranche les demandes d'entraide et d'extradition. Concernant l'exécution des peines et des mesures, il soutient les cantons dans leur planification, examine et encadre les projets de construction et verse les subventions prévues par la loi. Il assure la haute surveillance en matière d'état civil, de registre du commerce et de registre foncier, et en matière de poursuites. Il gère le registre central de l'état civil Infostar. Il tient le casier judiciaire informatique VOSTRA et établit les extraits du casier judiciaire pour toute la Suisse.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 21,1      | 19,1      | 25,3      | 6,2       | 32,5              |
| Charges et dépenses d'investissement | 30,0      | 33,0      | 34,7      | 1,7       | 5,2               |

### COMMENTAIRE

Comme pour le groupe de prestations 1, la différence par rapport à l'exercice précédent est due à une imputation plus précise des charges. Les charges de personnel sont en conséquence supérieures de 1,8 million et les autres charges de fonctionnement, investissements compris, inférieures de 0,1 million par rapport aux montants budgétisés.

Le surcroît de revenus s'explique par la progression constante du nombre de demandes d'extraits du casier judiciaire et du registre du commerce (2,4 mio). Le bon résultat est aussi dû à une plus grande part de prestations internes portées à l'actif (2,1 mio) et aux recettes provenant de fonds de tiers (1,6 mio).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                             | C<br>2016       | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|-----------|
| <b>Entraide judiciaire internationale:</b> L'OFJ assure ses fonctions de surveillance et d'exécution conformément à la loi sur l'entraide pénale internationale                                                             |                 |           |           |
| – Consultations et formations avec des autorités d'exécution cant. et des autorités compétentes en matière pénale et d'exécution de peines (nombre)                                                                         | –               | 6         | 4         |
| <b>Adoptions internationales:</b> L'OFJ assure sa fonction de surveillance conformément à l'ordonnance sur l'adoption                                                                                                       |                 |           |           |
| – Inspections d'intermédiaires privés (nombre)                                                                                                                                                                              | –               | 5         | 5         |
| <b>Réquisitions de poursuite par voie électronique:</b> La transmission électronique des réquisitions est développée et encouragée                                                                                          |                 |           |           |
| – Réquisitions transmises par voie électronique (nombre, mio)                                                                                                                                                               | 1,032           | 1,000     | 1,279     |
| <b>Sécurité et lutte contre la criminalité:</b> Les capacités nécessaires à l'établissement d'extraits spéciaux du casier judiciaire (interdiction géographique et interdiction d'exercer une activité) sont mises en place |                 |           |           |
| – Établissement d'extraits spéciaux (nombre, min.)                                                                                                                                                                          | 544 116 550 000 |           | 575 011   |
| <b>Sécurité et lutte contre la criminalité:</b> Tous les établissements d'éducation reconnus font l'objet d'une inspection tous les quatre ans                                                                              |                 |           |           |
| – Inspection, chaque année, d'environ un quart des établissements d'éducation reconnus (nombre, min.)                                                                                                                       | 45              | 45        | 45        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints à une exception près.

*Entraide judiciaire internationale:* en raison de la surcharge des trois unités opérationnelles (Extradition, Entraide judiciaire I et II), et d'autres événements importants, notamment des consultations avec des autorités étrangères, seules quatre formations ont pu être organisées avec les autorités cantonales.

*Réquisitions de poursuite par voie électronique:* de nombreux nouveaux créanciers (environ 100) ont mis en œuvre la norme adoptée pour l'échange électronique de données de poursuite (réseau e-LP), ce qui représente une augmentation bien plus forte qu'attendu.

*Sécurité et lutte contre la criminalité:* l'augmentation résulte d'un accroissement du nombre de demandes d'extraits du casier judiciaire.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                           | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs. | en %         |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|--------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                              | <b>54 075</b>  | <b>27 546</b>  | <b>36 023</b>  | <b>8 477</b>           | <b>30,8</b>  |
| Domaine propre                                                         |                |                |                |                        |              |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 21 139         | 19 088         | 25 274         | 6 186                  | 32,4         |
| Domaine des transferts                                                 |                |                |                |                        |              |
| Remboursement de contributions et indemnités                           |                |                |                |                        |              |
| E130.0100 Remboursement de contributions et indemnités                 | -              | -              | 357            | 357                    | -            |
| Remboursement de contributions à des investissements                   |                |                |                |                        |              |
| E132.0001 Remboursement de contributions à des investissements         | -              | -              | 7 563          | 7 563                  | -            |
| Autres revenus et désinvestissements                                   |                |                |                |                        |              |
| E150.0101 Valeurs patrimoniales confisquées                            | 32 936         | 8 458          | 2 440          | -6 018                 | -71,1        |
| E150.0112 Contrib., répar. pr victimes mesures coerc. à fins d'assis.  | -              | -              | 387            | 387                    | -            |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                              | <b>226 982</b> | <b>261 201</b> | <b>222 913</b> | <b>-38 288</b>         | <b>-14,7</b> |
| Domaine propre                                                         |                |                |                |                        |              |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 59 972         | 63 725         | 62 103         | -1 621                 | -2,5         |
| <i>Transfert de crédit</i>                                             |                | 1 180          |                |                        |              |
| <i>Cession</i>                                                         |                | 1 057          |                |                        |              |
| Crédits ponctuels                                                      |                |                |                |                        |              |
| A202.0161 Administration réparation MCFA                               | -              | 1 077          | 675            | -402                   | -37,3        |
| Domaine des transferts                                                 |                |                |                |                        |              |
| <i>GP 2: Application du droit</i>                                      |                |                |                |                        |              |
| A231.0143 Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation    | 75 432         | 79 133         | 74 772         | -4 361                 | -5,5         |
| A231.0144 Projets pilotes                                              | 1 530          | 1 519          | 1 519          | 0                      | 0,0          |
| A231.0145 Contributions à des organisations internationales            | 942            | 1 158          | 940            | -218                   | -18,8        |
| A231.0146 Contributions à la formation à l'aide aux victimes           | 158            | 274            | 152            | -122                   | -44,5        |
| A231.0148 Centre suisse compétences exécut. sanctions pénales (CSCSP)  | 1 366          | 1 380          | 1 380          | 0                      | 0,0          |
| A236.0103 Subv. constr. à établ. exéc. peines et mesu. et à mais. édu. | 44 014         | 44 468         | 44 468         | 0                      | 0,0          |
| A236.0104 Subventions de construction pour la détention administrative | -              | 12 000         | -              | -12 000                | -100,0       |
| A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts                 | 43 569         | 56 468         | 36 904         | -19 563                | -34,6        |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.        | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>21 139 327</b> | <b>19 087 800</b> | <b>25 274 296</b> | <b>6 186 496</b> | <b>32,4</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>20 326 293</i> | <i>19 087 800</i> | <i>23 194 865</i> | <i>4 107 065</i> | <i>21,5</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>813 035</i>    | <i>-</i>          | <i>2 079 431</i>  | <i>2 079 431</i> | <i>-</i>          |

Les revenus de fonctionnement, supérieurs de 6,2 millions à ce qui était prévu, proviennent en priorité des émoluments perçus pour les extraits du casier judiciaire et du registre du commerce (+ 2,4 mio), des recettes de fonds de tiers pour le registre informatique de l'état civil Infostar (+ 1,6 mio), de l'inscription à l'actif d'une plus grande part de prestations internes (+ 2,1 mio) et des revenus tirés de la location de places de stationnement.

Des prestations propres à hauteur de 2 millions environ, relatives notamment au système informatique du casier judiciaire (NewVOSTRA), ont été intégrées au bilan.

**Bases légales**

O du 5.7.2006 Émoluments OFJ (Oem-OFJ; RS 172.041.14). O du 27.10.1999 sur les émoluments en matière d'état civil (OEEC; RS 172.042.110). O du 3.12.1954 sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1). LF du 23.9.1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse (LNM; RS 747.30). O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4). CP du 21.12.1937 (RS 311.0). O VOSTRA du 29.9.2006 (RS 331). O du DFJP du 15.10.2003 fixant les émoluments pour les extraits du casier judiciaire établis pour les particuliers (RS 331.1).

## E130.0100 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017      | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|-----------|----------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>-</b>  | <b>-</b>  | <b>357 324</b> | <b>357 324</b> | <b>-</b>          |

L'OFJ inspecte les maisons d'éducation reconnues. Il contrôle si les indications fournies dans la demande de subventions d'exploitation étaient correctes pendant les années où ces subventions ont été versées. S'il constate une différence, par exemple dans le calcul du quota de  $\frac{3}{4}$  pour le personnel chargé de tâches éducatives, le trop-perçu doit être remboursé ou déduit du versement suivant. Ces remboursements ne sont pas portés au budget. Durant l'exercice sous revue, des remboursements ont été effectués par les cantons de Zurich (11 258 fr.) et de Genève (346 066 fr.).

**Bases légales**

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 12. O. du 21.11.2007 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (OPPM; RS 341.1), art. 33.

## E132.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS À DES INVESTISSEMENTS

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017        | val. abs.        | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|-----------|------------------|------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>-</b>  | <b>-</b>  | <b>7 563 232</b> | <b>7 563 232</b> | <b>-</b>          |

Les remboursements de contributions à des investissements ont pour origine des versements trop élevés ou injustifiés à titre de subventions de construction pendant les exercices précédents. Ils ne sont pas portés au budget. Pour l'exercice sous revue, ils proviennent de la fermeture du foyer pour jeunes de Prêles dans le canton de Berne.

**Bases légales**

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 12.

**E150.0101 VALEURS PATRIMONIALES CONFISQUÉES**

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>32 935 770</b> | <b>8 457 900</b> | <b>2 440 322</b> | <b>-6 017 578</b> | <b>-71,1</b>      |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>32 935 770</i> | <i>8 457 900</i> | <i>1 475 216</i> | <i>-6 982 684</i> | <i>-82,6</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-</i>          | <i>-</i>         | <i>965 106</i>   | <i>965 106</i>    | <i>-</i>          |

Les recettes proviennent des valeurs patrimoniales confisquées dans le cadre de procédures d'entraide judiciaire et partagées entre la Confédération et les cantons ou bien entre la Confédération et des États étrangers. L'OFJ n'a pas d'influence sur le montant de ces recettes. La somme portée au budget correspond à la moyenne des revenus sur quatre exercices comptables (2012-2015). Les revenus sans incidences financières proviennent de la dissolution de réserves.

**Bases légales**

LF du 19.3.2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC; RS 312.4).

**E150.0112 CONTRIB., RÉPAR. PR VICTIMES MESURES COERC. À FINS D'ASSIS.**

| CHF                                             | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017      | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------|----------------|----------------|-------------------|
| <b>Total</b> <i>avec incidences financières</i> | <b>-</b>  | <b>-</b>  | <b>387 471</b> | <b>387 471</b> | <b>-</b>          |

Ces recettes concernent des libéralités des cantons et des communes visant à cofinancer les contributions de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental du fait de ces mesures. Les contributions de solidarité seront versées par l'OFJ à partir de 2018 (crédit A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de contrainte»).

**Bases légales**

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.02.17 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>59 972 343</b> | <b>63 724 730</b> | <b>62 103 405</b> | <b>-1 621 325</b> | <b>-2,5</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 2 237 180         |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 48 901 207        | 53 306 930        | 48 528 812        | -4 778 118        | -9,0              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 952 680           | 997 000           | 1 674 484         | 677 484           | 68,0              |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 10 118 455        | 9 420 800         | 11 900 108        | 2 479 308         | 26,3              |
| Charges de personnel                                            | 39 255 247        | 39 042 200        | 39 240 211        | 198 011           | 0,5               |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 18 652 646        | 21 344 230        | 20 915 788        | -428 442          | -2,0              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 5 960 399         | 6 988 580         | 7 583 911         | 595 331           | 8,5               |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 975 848           | 1 169 490         | 921 345           | -248 145          | -21,2             |
| Charges d'amortissement                                         | 936 315           | 997 000           | 996 140           | -860              | -0,1              |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 128 135         | 2 341 300         | 951 266           | -1 390 034        | -59,4             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 220               | 217               | 219               | 2                 | 0,9               |

Les différences sont dues notamment à une augmentation des besoins en matière d'imputation interne de prestations, en particulier pour des conventions de projets informatiques.

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel plus élevées que prévu au budget sont dues à des surcroûts de charges non planifiables et sans incidences financières destinés à augmenter les provisions pour soldes positifs de vacances, d'heures supplémentaires et d'horaire mobile. Deux postes vacants à plein temps ont pu être repourvus.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* englobent essentiellement l'exploitation de la bureautique et d'autres systèmes (casier judiciaire VOSTRA, interconnexion des registres du commerce, registre des officiers publics, transmission électronique des réquisitions de poursuite dans e-LP, etc.). Les principaux projets ont trait au développement du nouveau casier judiciaire (NewVOSTRA) et de l'application spécialisée pour la gestion des dossiers personnels et de leurs métadonnées dans le cadre de l'entraide judiciaire internationale. Le surcroît de charges par rapport au budget est dû principalement au projet NewVOSTRA.

Les *charges de conseil* comprennent les honoraires d'experts externes et de membres de commissions. Le solde de crédit résulte de retards dans l'attribution d'études (mise en œuvre de l'utilisation du n° AVS comme identifiant personnel dans le registre foncier et élaboration de bases juridiques pour l'utilisation de la technologie du blockchain, voir la demande de constitution de réserves affectées).

**Charges d'amortissement**

Amortissement des logiciels développés à l'OFJ et portés à l'actif (0,6 mio) et perte due à des sorties d'immobilisations (0,4 mio) qui ont été amorties en raison de leur faible montant au lieu d'être portées à l'actif.

**Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement ont été inférieures au montant budgétisé et compensent l'augmentation des charges de biens et services liées à l'informatique. Les besoins ont été moindres que prévu en raison des retards du projet NewVOSTRA (voir la demande de constitution de réserves affectées).

**Mutations de crédits**

- Cession de 1 057 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'accidents, pour les tentatives de reprise du travail, l'engagement et la formation de personnes handicapées, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et pour la garde d'enfants
- Transfert de crédit d'autres unités administratives (1,3 mio): 1 200 000 francs de fedpol pour la modernisation du système informatique du casier judiciaire; 95 280 francs du Secrétariat général du DFJP à titre de remboursement de fonds inutilisés pour le programme GENOVA, suite au retard dû à une opposition dans la procédure OMC
- Transfert de crédit de 115 200 francs à l'Office fédéral de la statistique en compensation de l'utilisation de la plateforme SEDEX pour le réseau e-LP

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Processus législatif |              | GP 2: Application du droit |              |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
|                                                                 | C<br>2016                  | C<br>2017    | C<br>2016                  | C<br>2017    |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                            |              |                            |              |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 29 935                     | 27 368       | 30 038                     | 34 736       |
| Charges de personnel                                            | 23 794                     | 22 525       | 15 461                     | 16 715       |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 6 141                      | 4 843        | 12 512                     | 16 073       |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>1 758</i>               | <i>1 189</i> | <i>4 202</i>               | <i>6 395</i> |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | <i>732</i>                 | <i>652</i>   | <i>244</i>                 | <i>269</i>   |
| Charges d'amortissement                                         | -                          | -            | 936                        | 996          |
| Dépenses d'investissement                                       | -                          | -            | 1 128                      | 951          |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 111                        | 107          | 109                        | 112          |

## A202.0161 ADMINISTRATION RÉPARATION MCFA

| CHF                                                  | C<br>2016 | B<br>2017        | C<br>2017      | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------------------|-----------|------------------|----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>             | -         | <b>1 077 000</b> | <b>674 967</b> | <b>-402 033</b> | <b>-37,3</b>      |
| Charges de personnel                                 | -         | 952 000          | 614 267        | -337 733        | -35,5             |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | -         | 125 000          | 60 700         | -64 300         | -51,4             |
| Postes à plein temps (Ø)                             | -         | 7                | 5              | -2              | -28,6             |

La LMCFA est entrée en vigueur le 1.4.2017. L'examen des demandes a aussitôt débuté et les premiers versements auront lieu en 2018 (voir crédits A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de contrainte» et A231.0379 «Soutien financier des projets d'entraide»). Les charges de personnel et de biens et services correspondantes sont limitées à la fin du projet (2021). Les dépenses sont moindres que ce qui était prévu au budget car le nombre de demandes déposées est inférieur aux prévisions.

## Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.02.17 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

## APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | -                     | 1 100 000             | 1 100 000           |

## Demande de constitution de nouvelles réserves

- NewVOSTRA (refonte du système informatique du casier judiciaire): l'obligation de soumettre les projets à une évaluation par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (NewVOSTRA était un des premiers projets concernés) et à une analyse des besoins de protection afin de réduire les risques d'espionnage de type renseignement (GRAES) a provoqué des retards. La procédure d'invitation à soumissionner pour des *business analysts* externes et la mise en œuvre dans l'application actuelle des dispositions d'exécution de l'initiative sur le renvoi ont aussi pris plus de temps que prévu (500 000 fr.).
- Registre informatique de l'état civil (Infostar): la mise en œuvre des recommandations issues de l'état des lieux et le recensement des processus d'Infostar, qui serviront de base au projet de modernisation Infostar NG, n'ont pas pu être achevés en 2017. Ces travaux devront se poursuivre en 2018 (300 000 fr.).
- Utilisation du n° AVS comme identifiant des personnes: il est prévu que le n° AVS serve d'identifiant des personnes dans le registre foncier. Il deviendra également possible pour certaines autorités de faire une recherche dans la Suisse entière par immeuble et par propriétaire. L'objet a pris plusieurs années de retard auprès des Chambres fédérales en raison des divergences d'opinion sur l'utilisation du n° AVS ou d'un identifiant sectoriel. La votation finale a eu lieu durant la session d'hiver 2017. Les études concernant la mise en œuvre du système, prévues pour 2017, n'ont pas pu être entamées. Elles sont reportées à 2018 (150 000 fr.).
- Élaboration des bases juridiques du blockchain: l'utilisation des nouveaux produits reposant sur la technologie du blockchain (par ex. Initial Coin Offerings [ICO]) requiert des bases juridiques. Les travaux nécessaires ont dû être reportés à 2018 faute de personnel (nécessité de redéfinir les priorités en cours d'année) (150 000 fr.).

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: APPLICATION DU DROIT

**A231.0143 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION**

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 75 431 742 | 79 133 000 | 74 771 932 | -4 361 068 | -5,5              |

La Confédération alloue des subventions d'exploitation aux maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes. Les frais reconnus du personnel éducatif sont subventionnés à hauteur de 30 %. La subvention est calculée sur la base de la dotation en personnel pour l'offre reconnue, selon un forfait par poste à 100 % pour les frais de personnel, et sur la base du nombre de jours de séjour des pensionnaires reconnus. Les dépenses ont été inférieures à ce que prévoyait le budget 2017, car il y a eu moins de demandes de reconnaissance de nouveaux établissements et d'extensions de l'offre.

**Bases légales**

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 5 à 7.

**Remarques**

Crédit annuel d'engagement et crédit-cadre «Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation» (J0022.00, V0271.00; AF des 17.12.2015 et 15.12.2016), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0144 PROJETS PILOTES**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 1 529 751 | 1 519 300 | 1 519 300 | 0         | 0,0               |

Projets pilotes visant à développer et tester de nouvelles méthodes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures. Les coûts reconnus du projet et de l'évaluation comprennent les charges de personnel et de biens et services et, éventuellement, les frais d'investissement absolument nécessaires au projet pilote. Les bénéficiaires sont des cantons ou des institutions privées. Si le projet a lieu dans un établissement existant, seul le surcoût qu'il entraîne est reconnu. Les contributions s'élèvent à 80 % au plus des coûts reconnus du projet ou de l'évaluation.

**Bases légales**

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 8 à 10.

**Remarques**

Crédit d'engagement «Projets pilotes» (V0047.01 et V0047.02; AF du 6.2.2005 et du 15.12.2010), voir tome 1, ch. C 12.

**A231.0145 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 941 995   | 1 158 400 | 940 403   | -217 997  | -18,8             |

Les contributions englobent la participation aux coûts administratifs généraux de Schengen et les contributions annuelles à la Conférence de La Haye, à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à la Commission internationale de l'état civil. Concernant Schengen, le calcul se fonde sur le montant de référence des coûts administratifs généraux, majorés du renchérissement dans l'Union européenne depuis 2008. Les dépenses sont moindres que prévu au budget du fait du faible renchérissement et des fluctuations du taux de change.

**Bases légales**

Accord entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (RS 0.360.268.1). Statut du 31.10.1951 de la Conférence de La Haye de droit international privé (RS 0.201). Statut organique du 15.3.1940 de l'Institut international pour l'unification du droit privé (RS 0.202). Protocole du 25.9.1950 relatif à la Commission internationale de l'état civil (CIEC; RS 0.203, avec protocole additionnel).

**A231.0146 CONTRIBUTIONS À LA FORMATION À L'AIDE AUX VICTIMES**

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>158 013</b> | <b>273 900</b> | <b>151 980</b> | <b>-121 920</b> | <b>-44,5</b>      |

Cette aide financière vise à promouvoir la formation spécifique des professionnels de l'aide aux victimes, notamment dans les centres de consultation. Les contributions concernent des formations au niveau suisse ou régional qui s'adressent entre autres à des travailleurs sociaux ou des psychologues. Calculées de manière forfaitaire, elles se montent généralement à 50 % des dépenses imputables. L'OFJ n'a pas d'influence sur le solde de crédit, qui dépend des demandes d'aide financière à la formation.

**Bases légales**

LF du 23.3.2007 sur l'aide aux victimes (LAVI; RS 312.5), art. 31. O du 27.2.2008 sur l'aide aux victimes (OAVI; RS 312.51), art. 8.

**A231.0148 CENTRE SUISSE COMPÉTENCES EXÉCUT. SANCTIONS PÉNALES (CSCSP)**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 365 500</b> | <b>1 379 600</b> | <b>1 379 600</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT, le 1.1.2008, la Confédération octroie au Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) une contribution annuelle aux frais d'exploitation. Le montant effectif de la subvention se fonde sur le décompte final. Aucune contribution n'est octroyée pour les repas et les nuitées. Les autres dépenses sont subventionnées à hauteur de 30 %.

**Bases légales**

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 10a.

**Remarques**

La dénomination du crédit a changé depuis le budget 2017 (alors «Subventions Centre de formation pour personnel pénitentiaire»). Il ressort du registre du commerce que la fondation existe toujours, avec le même numéro IDE. Sous le nom «Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales», elle continue de poursuivre le but fondant le subventionnement prévu à l'art. 10a LPPM, dans le domaine de la formation du personnel des établissements d'exécution.

**A236.0103 SUBV. CONSTR. À ÉTABL. EXÉC. PEINES ET MESU. ET À MAIS. ÉDU.**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>44 013 700</b> | <b>44 467 500</b> | <b>44 467 500</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |

La Confédération accorde des subventions, à hauteur de 35 %, pour la construction, l'extension et la transformation d'établissements privés ou publics d'exécution des peines pour adultes et de maisons d'éducation pour enfants, adolescents et jeunes adultes. Les coûts reconnus sont calculés sur la base de forfaits, compte tenu du type et de la taille des établissements.

**Bases légales**

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 2 à 4.

**Remarques**

Crédit-cadre «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» (V0270.00; AF du 15.12.2016). Crédit annuel d'engagement «Établissements servant à l'exécution des peines et des mesures et maisons d'éducation» (J0002.00; AF du 17.12.2015), voir tome 1, ch. C 12.

**A236.0104 SUBVENTIONS DE CONSTRUCTION POUR LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017  | C<br>2017 | val. abs.   | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|------------|-----------|-------------|-------------------|
| Total <i>avec incidences financières</i> | -         | 12 000 000 | -         | -12 000 000 | -100,0            |

La Confédération subventionne, à certaines conditions, la construction d'établissements pour la détention en phase préparatoire, la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et la détention pour insoumission. Le montant de la contribution dépend de la taille de l'établissement et du nombre de places destinées à la Confédération pour l'exécution des renvois à partir des hébergements fédéraux. Un solde de crédit à hauteur du montant budgétisé s'est formé car aucun projet n'était assez avancé pour être mis en œuvre.

**Bases légales**

LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr, RS 142.20), art. 82, al. 1. O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE, RS 142.287), art. 15.

**Remarques**

Crédit d'engagement «Financement de la détention administrative» (V0245.00; AF du 11.12.2014), voir tome 1, ch. C 12.

**A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS**

| CHF                                      | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs.   | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------|------------|------------|-------------|-------------------|
| Total <i>sans incidences financières</i> | 43 568 733 | 56 467 500 | 36 904 268 | -19 563 232 | -34,6             |

Réévaluations afférentes aux crédits A236.0103 «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» et A236.0104 «Subventions de construction pour la détention administrative». Les dépenses sont inférieures à la somme budgétisée, en raison d'une part du remboursement de contributions à des investissements (voir crédit E132.0001 «Remboursement de contributions à des investissements»), d'autre part des fonds inutilisés pour les subventions de construction pour la détention administrative (voir crédit A236.0104 «Subventions de construction pour la détention administrative»).



## OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Mettre au jour et poursuivre la grande criminalité au niveau fédéral
- Assurer la sécurité des personnes et des bâtiments de la Confédération ainsi que des personnes à protéger en vertu du droit international public
- Mettre à la disposition des partenaires suisses et étrangers une infrastructure policière nationale opérationnelle en tout temps
- Assurer la coopération policière nationale et internationale

### PROJETS 2017

- Mise en œuvre des priorités stratégiques en matière pénale 2016–2019: conclusion de la réorientation organisationnelle selon les priorités définies
- Renouvellement du passeport et de la carte d'identité: conception et approbation du design du nouveau passeport
- Mesures concernant les précurseurs: mise en consultation d'un projet de nouvelle loi fédérale réglementant les précurseurs d'explosifs
- Systèmes d'information de police: planification des adaptations de systèmes pour le programme de surveillance des télécommunications
- Coopération policière: signature avec l'UE des accords concernant Eurodac et la coopération instituée par le Traité de Prüm

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets de 2017 ont pour l'essentiel été mis en œuvre conformément à ce qui était prévu. Les travaux de développement du design du nouveau passeport ont pris du retard et ne se termineront que début 2018. Tandis que les négociations avec l'UE au sujet d'Eurodac se sont achevées, celles qui concernent Prüm et l'UE ne se termineront qu'en 2018 en raison du retard pris par la Commission européenne. Les deux traités à conclure avec l'UE seront signés en 2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.   | Δ C17–C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>22,6</b>  | <b>12,4</b>  | <b>15,1</b>  | <b>-7,6</b> | <b>-33,4</b>      |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>0,2</b>   | <b>–</b>     | <b>0,1</b>   | <b>-0,1</b> | <b>-51,0</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>247,1</b> | <b>254,1</b> | <b>243,2</b> | <b>-3,9</b> | <b>-1,6</b>       |
| Charges propres                  | 227,5        | 232,6        | 223,1        | -4,3        | -1,9              |
| Charges de transfert             | 19,7         | 21,5         | 20,1         | 0,4         | 2,0               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>0,5</b>   | <b>4,9</b>   | <b>2,3</b>   | <b>1,8</b>  | <b>347,2</b>      |

### COMMENTAIRE

Les revenus sont essentiellement composés de la part des émoluments revenant à fedpol en relation avec la production des documents d'identité, des remboursements des cantons pour l'exploitation commune du Service de protection des témoins et des prestations de lutte contre la criminalité sur Internet. La diminution des revenus par rapport à l'année précédente s'explique par la baisse du nombre de documents d'identité produits.

Les charges de fedpol proviennent pour 92 % des charges propres et pour 8 % des dépenses de transfert et sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Les charges propres sont majoritairement formées des charges de personnel, des charges de biens et services liées à l'informatique et des investissements pour les interventions policières et l'infrastructure TIC. Les dépenses de transfert contiennent les indemnités versées aux cantons et aux villes ayant effectué des tâches durables de protection extraordinaires et les contributions à des organisations internationales, notamment les contributions liées à Interpol et à Schengen/Dublin. Les charges de fedpol sont ainsi fortement liées et, pour ce qui est des dépenses de transfert, sont peu contrôlables. Par rapport à l'année précédente, les dépenses d'exploitation TIC ont baissé en raison de la diminution des prix de transfert des fournisseurs de prestations, tout comme les dépenses liées aux amortissements et les charges nécessaires à la constitution de provisions pour les soldes horaires positifs des collaborateurs.

## GP 1: TÂCHES DE POLICE JUDICIAIRE

### MANDAT DE BASE

fedpol fournit, au Ministère public de la Confédération (MPC) ou à des autorités cantonales ou étrangères, des prestations d'enquête, d'entraide judiciaire et de soutien nécessaires pour élucider des infractions. Il se charge des investigations préliminaires dans les affaires relevant de son domaine de compétence et dispense un soutien technique et spécialisé aux autorités de police suisses et étrangères.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 1,5       | 0,1       | 0,3       | 0,1       | 94,9              |
| Charges et dépenses d'investissement | 89,5      | 90,9      | 89,7      | -1,2      | -1,3              |

### COMMENTAIRE

40 % des dépenses totales dues aux charges de fonctionnement de fedpol ont concerné le groupe de prestations 1. Les charges et les investissements de ce groupe de prestations correspondent au budget 2017. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel et des autres dépenses d'exploitation pour couvrir les coûts liés à des procédures d'enquête portant sur des cas précis. La diminution des dépenses par rapport au budget provient du fait que les cas sur lesquels des enquêtes ont été menées ont entraîné moins de dépenses.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Police judiciaire de la Confédération:</b> afin d'assurer une poursuite pénale efficace des infractions relevant de la juridiction fédérale, les prestations en faveur du MPC sont optimisées du point de vue tant quantitatif que qualitatif     |           |           |           |
| – Prestations fournies aux fins de la poursuite d'infractions relevant de la juridiction fédérale (% , min.)                                                                                                                                         | 62        | 70        | 64        |
| – Satisfaction des procureurs concernant les prestations fournies en faveur du MPC (% , min.)                                                                                                                                                        | –         | 75        | –         |
| <b>Offices centraux de police criminelle:</b> l'efficacité et l'efficience de la coopération avec les autres autorités nationales et les autorités internationales aux fins de la poursuite de toutes formes de criminalité complexe sont renforcées |           |           |           |
| – Prestations de poursuite pénale fournies en collaboration avec des autorités nationales ou internationales (% , min.)                                                                                                                              | 38        | 30        | 36        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs visés par les tâches de police judiciaire ont été en principe atteints.

*Police judiciaire de la Confédération / Offices centraux de police criminelle:* par rapport aux prévisions, davantage de prestations ont dû être fournies pour les autorités suisses et étrangères. Les ressources investies représentent un total de 100 %. La répartition sur ces bénéficiaires de prestations dépend toutefois du nombre de cas et des questions émises par des services suisses et étrangers.

*Police judiciaire de la Confédération:* le degré de satisfaction des procureurs par rapport aux prestations fournies au MPC n'a pas fait l'objet d'un sondage. Cet aspect continuera d'être observé en collaboration avec le MPC.

## GP 2: TÂCHES DE POLICE DE SÉCURITÉ

### MANDAT DE BASE

fedpol veille à la sécurité de personnes et d'immeubles de la Confédération en Suisse et à l'étranger. Il ordonne des mesures de sécurité en faveur de personnes de la Confédération et de celles jouissant d'une protection en vertu du droit international public et assure la protection des bâtiments de la Confédération et des représentations étrangères. Il est aussi chargé de recruter et de former les gardes de sûreté dans l'aviation et de planifier et de surveiller les interventions des forces de police détachées par les autorités partenaires. Enfin, il coordonne et dirige la gestion de crises impliquant des victimes suisses: enlèvements, prises d'otages, tentatives de chantage ou actes terroristes.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,4       | 0,0       | 0,1       | 0,0       | 57,3              |
| Charges et dépenses d'investissement | 20,6      | 23,2      | 19,7      | -3,5      | -14,9             |

### COMMENTAIRE

Dans le compte 2017, environ 9 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les tâches de police de sécurité en lien avec la protection de personnes et de bâtiments dépendent des événements et du danger concrets. Le groupe de prestations 2 a utilisé moins de ressources que le prévoyait le budget. Par ailleurs, des retards pris dans la construction du nouveau complexe administratif de fedpol ont réduit les dépenses liées aux investissements nécessaires aux utilisateurs.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Protection de personnes:</b> des prescriptions sont formulées et des mesures ciblées ordonnées pour protéger les personnes qui doivent l'être et prévenir toute atteinte à leur sécurité                                                                  |           |           |           |
| - Atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle de personnes pour lesquelles des mesures de protection ont été ordonnées (nombre, max.)                                                                                                                     | 0         | 0         | 0         |
| <b>Gestion de crises:</b> en cas de crise, fedpol est prêt à intervenir en collaboration avec des partenaires. Il est responsable des mesures de prévention, des tâches opérationnelles concrètes et du suivi des interventions                              |           |           |           |
| - Les prescriptions en matière de sécurité sont respectées (% , min.)                                                                                                                                                                                        | 100       | 100       | 85        |
| - Les formations et les exercices prévus sont menés à bien (% , min.)                                                                                                                                                                                        | 100       | 100       | 80        |
| <b>Protection de bâtiments:</b> des prescriptions et des recommandations sont formulées pour protéger les bâtiments qui doivent l'être et prévenir des dommages importants                                                                                   |           |           |           |
| - Dommages importants causés à des objets placés sous protection car fortement menacés (CHF, max.)                                                                                                                                                           | 0 500 000 |           | 0         |
| <b>Sécurité du trafic aérien:</b> afin d'assurer la sécurité à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international, les gardes de sûreté sont dûment formés et leurs interventions font l'objet d'une planification ciblée en fonction des menaces |           |           |           |
| - Gardes de sûreté d'organisations partenaires dûment formés (% , min.)                                                                                                                                                                                      | 95        | 90        | 96        |
| - Respect du nombre prescrit de gardes de sûreté engagés (% , min.)                                                                                                                                                                                          | 97        | 90        | 100       |
| - Actes répréhensibles qui n'ont pas pu être gérés avec succès lors des vols avec des agents de sûreté (nombre, max.)                                                                                                                                        | 0         | 0         | 0         |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs fixés pour les tâches de police de sécurité ont été atteints.

*Gestion des crises:* les exigences auxquelles doit répondre la gestion des crises ont fortement augmenté en raison des nouvelles menaces et des changements qui sont apparus dans la coopération nationale et internationale. Les travaux de mise en œuvre et les formations n'ont donc pas pu se dérouler comme prévu. Les adaptations des processus actuels prennent plus de temps que prévu en raison de la forte charge de travail devant être assumée pour les affaires courantes.

## GP 3: TÂCHES DE POLICE ADMINISTRATIVE

### MANDAT DE BASE

Centre de compétence en matière d'explosifs, d'armes et de papiers d'identité suisses, fedpol réceptionne et analyse les communications de soupçons de blanchiment d'argent, ordonne des mesures de maintien de la sécurité intérieure et accorde des aides financières pour prévenir la criminalité.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 16,8      | 9,6       | 12,3      | 2,7       | 27,8              |
| Charges et dépenses d'investissement | 22,2      | 23,4      | 23,6      | 0,2       | 0,7               |

### COMMENTAIRE

Les revenus sont largement supérieurs aux chiffres inscrits au budget. Cela s'explique par le fait que le nombre de documents d'identité a moins baissé que prévu. Le groupe de prestations 3 totalise 10 % des charges de fonctionnement. Outre les dépenses de personnel, les coûts d'exploitation et de développement de systèmes d'information de police constituent un autre poste de dépenses important. Les charges et les investissements correspondent à ce qui avait été prévu dans le budget.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                             | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Prestations de service:</b> les centres de compétence en matière d'explosifs/armes et de papiers d'identité fournissent leurs prestations conformément aux besoins et dans la qualité requise (objectif sans indicateur) |           |           |           |
| <b>Coopération:</b> les partenaires nationaux ont accès aux outils indispensables à une coopération ciblée et efficace, et ils utilisent ces outils de manière correcte                                                     |           |           |           |
| – Disponibilité des systèmes d'information servant aux tâches de police administrative (% , min.)                                                                                                                           | 99        | 96        | 99        |
| <b>Établissement des documents d'identité suisses:</b> les documents d'identité suisses sont établis dans les délais prescrits par la loi (en Suisse: 10 jours ouvrables; à l'étrangers: 30 jours ouvrables)                |           |           |           |
| – Part des documents d'identité établis dans les délais prescrits (% , min.)                                                                                                                                                | 100       | 99        | 100       |
| <b>Décisions:</b> les décisions en matière de prévention policière, d'aides financières et d'armes/explosifs sont formellement correctes et ne risquent pas d'être invalidées en justice                                    |           |           |           |
| – Nombre de décisions formellement correctes qui ne sont pas invalidées en justice (% , min.)                                                                                                                               | 98        | 98        | 100       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs visés par les tâches de police administrative ont été entièrement atteints. La forte disponibilité des prestations et des systèmes a été maintenue.

## GP 4: TÂCHES DE SOUTIEN POLICIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

### MANDAT DE BASE

Centre de compétence pour la lutte contre le hooliganisme et la criminalité sur Internet, fedpol gère un centre d'analyse et de rédaction de rapports. Il coordonne des enquêtes intercantionales et internationales et veille à la disponibilité permanente, en Suisse, des outils de la coopération policière internationale. Il exploite des systèmes d'information nationaux et internationaux pour la sécurité intérieure, gère des attachés de police et dirige, avec la France et l'Italie, des centres de coopération policière et douanière.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 4,0       | 2,6       | 2,4       | -0,1      | -5,8              |
| Charges et dépenses d'investissement | 92,6      | 96,6      | 90,8      | -5,8      | -6,1              |

### COMMENTAIRE

Environ 41 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 4. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel et des dépenses informatiques liées aux systèmes complexes de coopération nationale et internationale. Les charges et les investissements de ce groupe de prestations sont largement inférieurs à la planification. Cela s'explique d'une part par les retards pris par les projets informatiques et, d'autre part, par la mise en œuvre des adaptations organisationnelles, lors de laquelle des postes vacants n'ont temporairement pas été repourvus.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                     | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Coopération policière:</b> les autorités nationales partenaires ont accès en tout temps aux outils indispensables à une coopération ciblée, à l'échelle nationale et internationale, et sont formés par fedpol à leur utilisation correcte       |           |           |           |
| – Mesures du plan d'action annuel du CF « Stratégie de coopération policière internationale » qui sont mises en œuvre (% min.)                                                                                                                      | 86        | 80        | 80        |
| – Disponibilité des systèmes d'information servant aux tâches de police administrative et au soutien policier (% min.)                                                                                                                              | 99        | 96        | –         |
| <b>Échange d'informations:</b> l'échange d'informations est assuré au niveau national et international, du point de vue tant technique qu'opérationnel, et les mesures nécessaires à cette fin sont engagées                                        |           |           |           |
| – Échange d'informations urgentes avec le SIS/Interpol/Europol dans les délais prescrits (% min.)                                                                                                                                                   | 90        | 90        | 95        |
| <b>Lutte contre la criminalité sur Internet:</b> le Service national de coordination SCOCI collabore efficacement avec les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères en leur apportant un soutien compétent                               |           |           |           |
| – Dossiers transmis concernant des soupçons d'infractions poursuivies d'office (nombre min.)                                                                                                                                                        | 767       | 860       | 870       |
| <b>Analyses et rapports:</b> fedpol fournit à ses partenaires des recommandations, des informations importantes, ainsi que des indications sur la procédure à lancer, contribuant ainsi à une poursuite pénale efficace et à la sécurité intérieure |           |           |           |
| – Part des bénéficiaires de prestations jugeant les rapports utiles aux fins de la poursuite pénale/sécurité intérieure (% min.)                                                                                                                    | –         | 80        | 80        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs fixés pour le soutien policier national et international ont été entièrement atteints. S'agissant du soutien policier national et international, la forte disponibilité des prestations et des systèmes a été maintenue.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                        | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                           | <b>22 637</b>  | <b>12 385</b>  | <b>15 069</b>  | <b>2 684<br/>21,7</b>          |
| Domaine propre                                                      |                |                |                |                                |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)          | 22 637         | 12 385         | 15 069         | 2 684<br>21,7                  |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                           | <b>247 493</b> | <b>259 024</b> | <b>245 448</b> | <b>-13 576<br/>-5,2</b>        |
| Domaine propre                                                      |                |                |                |                                |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)          | 224 828        | 234 155        | 223 822        | -10 333<br>-4,4                |
| <i>Transfert de crédit</i>                                          |                | -967           |                |                                |
| <i>Cession</i>                                                      |                | 1 608          |                |                                |
| Crédits ponctuels                                                   |                |                |                |                                |
| A202.0108 Programme de mise en oeuvre de Schengen/Dublin            | 1 145          | 956            | 956            | 0<br>0,0                       |
| <i>Cession</i>                                                      |                | 956            |                |                                |
| A202.0109 AFIS New Generation                                       | 1 296          | -              | -              | -<br>-                         |
| A202.0110 Renouvellement passeport et carte d'identité suisses      | 540            | 2 439          | 590            | -1 849<br>-75,8                |
| <i>Cession</i>                                                      |                | 4              |                |                                |
| Domaine des transferts                                              |                |                |                |                                |
| <i>GP 2: Tâches de police de sécurité</i>                           |                |                |                |                                |
| A231.0149 Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes | 14 433         | 14 925         | 14 833         | -92<br>-0,6                    |
| <i>GP 3: Tâches de police administrative</i>                        |                |                |                |                                |
| A231.0151 Autres indemnités aux cantons et à des org. nationales    | 3 811          | 4 400          | 3 889          | -511<br>-11,6                  |
| <i>GP 4: Tâches de soutien policier national et international</i>   |                |                |                |                                |
| A231.0150 Contributions à des organisations internationales         | 1 442          | 2 149          | 1 358          | -791<br>-36,8                  |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.        | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>22 636 743</b> | <b>12 384 700</b> | <b>15 068 681</b> | <b>2 683 981</b> | <b>21,7</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>20 623 209</i> | <i>12 384 700</i> | <i>14 978 078</i> | <i>2 593 378</i> | <i>20,9</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>2 013 534</i>  | <i>-</i>          | <i>90 603</i>     | <i>90 603</i>    | <i>-</i>          |

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes tirées des émoluments pour les autorisations de fabrication et d'importation de matières explosives et d'engins pyrotechniques à usage civil et pour la production de documents de voyage suisses. En font aussi partie les recettes issues de la location de places de stationnement aux collaborateurs ainsi que les remboursements de la part des cantons pour l'exploitation du Service de protection des témoins à fedpol et du Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet, qui est géré par la Confédération et les cantons.

Les revenus supplémentaires par rapport au budget 2017 s'expliquent par le fait que la baisse du nombre de documents d'identité à fabriquer a été moins importante que prévu.

#### Bases légales

O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0), art. 13. O du 27.11.2000 sur les explosifs (OExpl; RS 941.411), art. 113. O du 2.7.2008 sur les armes (OArm; RS 514.541), art. 55, en relation avec l'annexe 1. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11), art. 45 ss, annexes 2 et 3. LF du 23.12.2011 sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém; RS 312.2). Convention administrative du 19.12.2001 conclue entre le DFJP et la CCDJP (convention SCOCI).

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>224 827 521</b> | <b>234 155 339</b> | <b>223 822 423</b> | <b>-10 332 916</b> | <b>-4,4</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | 640 989            |                    |                    |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 156 194 879        | 172 628 039        | 163 817 184        | -8 810 855         | -5,1              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 13 760 721         | 8 169 000          | 8 737 145          | 568 145            | 7,0               |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 54 871 921         | 53 358 300         | 51 268 094         | -2 090 206         | -3,9              |
| Charges de personnel                                            | 144 532 196        | 144 985 000        | 144 339 483        | -645 517           | -0,4              |
| <i>dont location de services</i>                                | 193 895            | -                  | 25 838             | 25 838             | -                 |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 68 300 206         | 76 737 339         | 68 535 299         | -8 202 040         | -10,7             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 41 472 963         | 45 059 289         | 40 765 217         | -4 294 072         | -9,5              |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 788 073            | 831 650            | 512 721            | -318 929           | -38,3             |
| Charges d'amortissement                                         | 11 660 364         | 8 169 000          | 8 720 300          | 551 300            | 6,7               |
| Dépenses d'investissement                                       | 334 755            | 4 264 000          | 2 227 341          | -2 036 659         | -47,8             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 849                | 855                | 864                | 9                  | 1,1               |

## Charges de personnel et équivalents plein temps

Les ressources disponibles pour les *charges de personnel* de fedpol ont été presque entièrement utilisées. Seules les dépenses pour la formation et le perfectionnement sont légèrement inférieures aux prévisions. En raison du temps consacré aux réorganisations et de la forte charge de travail dans les affaires courantes, les cours de formation et de perfectionnement ont été peu fréquentés en 2017. Le nombre moyen de postes à plein temps occupés est en revanche légèrement supérieur à la planification. Cela s'explique notamment par le fait que pour faire face à la forte charge de travail, de jeunes collaborateurs ont temporairement été engagés.

## Charges de biens et services et charges d'exploitation

S'agissant des *charges de biens et services liées à l'informatique*, l'exploitation de la bureautique et des applications spécialisées servant à la coopération et au soutien policiers a entraîné des coûts de 35 millions, soit 90 % des coûts. Il a moins été recouru aux prestations des fournisseurs de prestations internes à la Confédération que prévu. Par ailleurs, des retards pris au niveau informatique concernant le nouvel emplacement de fedpol à la Guisanplatz et les projets de développement des applications spécialisées ont conduit à une réduction des dépenses par rapport au budget 2017.

Les *charges de conseil* se situent largement en dessous des prévisions, ce qui est d'une part dû au fait que les réorganisations ont été effectuées pratiquement sans soutien extérieur et, d'autre part, qu'en raison des retards pris dans le projet de construction, il n'a pas été possible de recourir aux prestations prévues pour la planification de l'aménagement des locaux pour les utilisateurs dans le nouveau bâtiment de fedpol.

Les *autres dépenses* comprennent surtout les dépenses pour le loyer d'un montant de 13,9 millions, les coûts de l'équipement personnel des collaborateurs de 1,5 million et les frais de voyage et les coûts imputables aux enquêtes faites sur des cas d'un montant de 4 millions. Les dépenses sont inférieures à ce qui était prévu pour ce qui est du remplacement du matériel d'intervention, des coûts des enquêtes et des frais.

## Dépenses d'investissement

Les *dépenses d'investissement*, de 2,3 millions, sont nettement inférieures aux prévisions. En raison des changements dans l'organisation de fedpol, il n'a pas été possible de terminer l'acquisition d'appareils destinés aux interventions policières et la livraison des véhicules d'intervention a pris du retard en raison de ruptures de stocks chez les fournisseurs, ce qui a conduit à une diminution des dépenses. Par ailleurs, des retards dans l'aménagement des locaux pour les utilisateurs dans le nouveau bâtiment de fedpol à la Guisanplatz ont entraîné une nette diminution des dépenses par rapport au budget 2017.

## Mutations de crédits

- Cessions d'unités administratives (1,6 mio): cession de 1 508 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration professionnelle de collaborateurs tombés malades ou ayant eu un accident, le déroulement de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires ainsi que pour le paiement de cotisations plus élevées aux assurances sociales et la garde des enfants; cession de 100 000 francs par l'UPIC pour le projet stratégique 3 «Création d'une identité électronique valable en Suisse et à l'étranger» du Plan stratégique 2018–2019 de la cyberadministration suisse

- Transferts de crédits d'unités administratives (0,2 mio): restitution des moyens non utilisés à hauteur de 198 500 francs par le SG-DFJP pour le programme GENOVA en raison des retards pris suite à un recours lors de la procédure OMC et restitution de 34 289 francs de la part du Centre de services informatiques du DFJP (CSI-DFJP) pour la mise en œuvre de l'acquisition de programmes informatiques particuliers (GovWare et Counter Encryption) et pour l'acquisition d'un nouveau système d'enquête à fedpol (IKT-ProgFMÜ-P4)
- Transfert de crédit à l'OFJ d'un montant de 1 200 000 francs pour moderniser le casier judiciaire électronique

#### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Tâches de police judiciaire |        | GP 2: Tâches de police de sécurité |        | GP 3: Tâches de police administrative |        |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------|------------------------------------|--------|---------------------------------------|--------|
|                                                                 | C                                 | C      | C                                  | C      | C                                     | C      |
| milliers CHF                                                    | 2016                              | 2017   | 2016                               | 2017   | 2016                                  | 2017   |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 89 459                            | 89 735 | 20 552                             | 19 711 | 22 209                                | 23 602 |
| Charges de personnel                                            | 63 115                            | 62 942 | 14 274                             | 14 102 | 9 279                                 | 9 777  |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 20 102                            | 21 413 | 4 774                              | 4 490  | 11 873                                | 13 172 |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 8 680                             | 9 575  | 1 725                              | 1 430  | 10 246                                | 11 566 |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 451                               | 217    | 67                                 | 56     | 33                                    | 36     |
| Charges d'amortissement                                         | 4 897                             | 3 663  | 1 399                              | 1 046  | 816                                   | 610    |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 346                             | 1 717  | 104                                | 73     | 241                                   | 42     |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 355                               | 358    | 128                                | 131    | 60                                    | 61     |

|                                                                 | GP 4: Tâches de soutien policier national et international |        |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------|
|                                                                 | C                                                          | C      |
| milliers CHF                                                    | 2016                                                       | 2017   |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 92 607                                                     | 90 775 |
| Charges de personnel                                            | 57 865                                                     | 57 519 |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 31 551                                                     | 29 460 |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 20 822                                                     | 18 195 |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 237                                                        | 203    |
| Charges d'amortissement                                         | 4 548                                                      | 3 401  |
| Dépenses d'investissement                                       | -1 356                                                     | 395    |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 306                                                        | 314    |

#### A202.0108 PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN

| CHF                                                  | C                | B              | C              | Δ C17-B17 |            |
|------------------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|-----------|------------|
|                                                      | 2016             | 2017           | 2017           | val. abs. | en %       |
| <b>Total</b>                                         | <b>1 144 676</b> | <b>956 160</b> | <b>956 160</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b> |
| <i>dont mutations de crédits</i>                     |                  | 956 160        |                |           |            |
| <i>avec incidences financières</i>                   | -                | 956 160        | -              | -956 160  | -100,0     |
| <i>Imputation des prestations</i>                    | 1 144 676        | -              | 956 160        | 956 160   | -          |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 1 144 676        | 956 160        | 956 160        | 0         | 0,0        |

Le Programme de mise en œuvre de Schengen/Dublin comprend les dépenses destinées aux développements informatiques auxquels la Suisse doit procéder en raison des accords d'association à Schengen et à Dublin du 26.10.2004 conclus avec l'UE. Les moyens requis par les développements de 2017 ont été budgétisés de manière centralisée auprès du SG-DFJP et ont été cédés à fedpol en cours d'année en fonction des besoins. Le programme Schengen/Dublin dirigé par le SG-DFJP s'est achevé fin 2017 et les développements ultérieurs auront lieu dans le cadre de projets des unités administratives concernées.

#### Mutations de crédits

- Cession de 956 160 francs par le SG-DFJP pour développer le Système d'information Schengen et raccorder la banque de données sur les empreintes digitales au Système d'information Schengen

#### Remarque

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Développement et adaptation de systèmes informatiques en lien avec Schengen/Dublin» (AF du 22.12.2011), V0219.00, voir tome 1, ch. C11.

**A202.0110 RENOUVELLEMENT PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ SUISSES**

| CHF                                                             | C<br>2016      | B<br>2017        | C<br>2017      | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>540 324</b> | <b>2 438 638</b> | <b>589 817</b> | <b>-1 848 821</b> | <b>-75,8</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                | 4 100            |                |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 540 324        | 2 438 638        | 514 463        | -1 924 175        | -78,9             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | –              | –                | 75 354         | 75 354            | –                 |
| Charges de personnel                                            | 335 734        | 706 600          | 250 364        | -456 236          | -64,6             |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 204 590        | 1 081 738        | 333 439        | -748 299          | -69,2             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | –              | 575 000          | 79 437         | -495 563          | -86,2             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 139 410        | 272 672          | 224 259        | -48 413           | -17,8             |
| Dépenses d'investissement                                       | –              | 650 300          | 6 013          | -644 287          | -99,1             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 1              | 4                | 2              | -2                | -50,0             |

Le passeport et la carte d'identité suisses doivent être renouvelés de manière à garantir leur niveau élevé de sécurité à l'avenir également. Un programme spécifique, incluant un projet de loi, doit par ailleurs être défini pour les identités électroniques reconnues par l'État. Le projet «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» est ainsi composé de trois parties: le renouvellement du passeport, celui de la carte d'identité et la création d'une identité électronique.

S'agissant du passeport, les moyens ont été utilisés pour l'établissement de l'appel d'offres public, son évaluation et, depuis l'été 2017, pour les travaux d'introduction. Le projet partiel du renouvellement du passeport a pris un grand retard en raison des négociations laborieuses menées au sujet du contrat avec l'entreprise ayant obtenu l'adjudication, ce qui a pour conséquence que ce crédit s'écarte fortement de ce qui était prévu dans le budget.

Quant au remplacement de la carte d'identité, les travaux de l'établissement de l'appel d'offres public ont été lancés en 2017.

La création d'une identité électronique se révèle très complexe. Le DFJP est en train d'élaborer les bases légales nécessaires.

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les *charges de personnel* restent inférieures aux prévisions en raison des retards pris dans le projet partiel de renouvellement du passeport. Des postes à plein temps limités dans le temps seront toutefois nécessaires l'année prochaine pour la suite du projet.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les dépenses concernant les travaux de conception liés au projet du CSI-DFJP et à d'autres prestations de conseil en lien avec les appels d'offres publics et les adjudications sont légèrement inférieures aux prévisions du budget 2017.

**Dépenses d'investissement**

Les investissements pour le renouvellement du passeport suisse n'ont pas pu être effectués conformément à la planification étant donné que le projet a pris du retard.

**Mutations de crédits**

— Cession d'un montant de 4100 francs par l'Office fédéral du personnel pour la garde des enfants

**Bases légales**

LF du 22.6.2001 sur les documents d'identité (LDI; RS 143.7). LF du 18.3.2016 sur la signature électronique (SCSE; RS 943.03).

**Remarque**

Crédit d'engagement «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» (V0224.00; AF du 13.12.2012), voir tome 1, ch. C 12.

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 4 650 000             | 4 650 000           |

**Demande de constitution de nouvelles réserves**

*Renouvellement du passeport:* s'agissant du projet de renouvellement du passeport, le contrat a pu être signé avec la nouvelle entreprise générale en 2017. Toutefois, l'élaboration du contrat et sa négociation ont duré six mois de plus que prévu. En conséquence, la mise en œuvre n'a été entamée qu'en juillet 2017 et le plan de paiement a été repoussé dans son ensemble. La première date de réception accompagnée de paiements est désormais fixée en 2018, de sorte qu'une réserve affectée devrait être constituée pour les moyens qui seront nécessaires ultérieurement.

*Projet de construction Guisanplatz 1 / Retard dans la construction du projet global G1 de l'OFCL:* la part de fedpol à l'aménagement des locaux pour les utilisateurs et aux installations informatiques du projet de construction Guisanplatz 1 de l'OFCL a pris environ un an et demi de retard par rapport à la planification. Ces retards ont pour conséquence que les aménagements assumés par les utilisateurs et les raccordements informatiques sont repoussés. Les moyens inscrits au budget 2017 seront donc utilisés en 2018 et 2019 dans le projet de fedpol concernant les utilisateurs, de sorte qu'une réserve affectée devrait là aussi être constituée.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: TÂCHES DE POLICE DE SÉCURITÉ

### A231.0149 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 14 432 578 | 14 925 000 | 14 832 580 | -92 420   | -0,6              |

Villes et cantons sont indemnisés lorsqu'ils exécutent, sur mandat de la Confédération, des tâches extraordinaires de protection périodiques ou permanentes (tâches de police de sécurité, tâches de protection) dont le coût dépasse 5 % de la charge salariale annuelle du corps de police concerné ou un million de francs. Les indemnités, fixées pour trois ans, sont calculées sur la base du volume des interventions des trois années précédentes des polices des cantons de Berne, de Genève, de Zurich et du Tessin, ainsi que de la police de la ville de Zurich. Le montant des indemnités destinées aux cantons de Genève et du Tessin doivent être adaptées en conséquence. Les moyens budgétisés ont été utilisés comme prévu.

#### Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O LMSI du 1.12.1999 sur les prestations financières (RS 120.6), art. 3. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 7.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: TÂCHES DE POLICE ADMINISTRATIVE

### A231.0151 AUTRES INDEMNITÉS AUX CANTONS ET À DES ORG. NATIONALES

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 3 810 949 | 4 400 000 | 3 888 968 | -511 032  | -11,6             |

Les autres indemnités comprennent, pour l'essentiel, les contributions fédérales à la Prévention suisse de la criminalité (PSC) et à l'Institut suisse de police (ISP), au Forensische Institut Zürich (FOR), pour l'accomplissement de tâches dans les secteurs de la chimie analytique des explosifs, de la pyrotechnie et du désamorçage des dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels, ainsi que les aides financières destinées à la lutte contre la traite d'êtres humains et à la prévention des infractions liées à la prostitution.

Les moyens budgétisés en vue de l'octroi d'aides financières dans le but de lutter contre la traite des êtres humains et de prévenir les infractions liées à la prostitution n'ont pas été entièrement utilisés car certaines demandes ne remplissaient pas les conditions d'octroi.

#### Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 3. O LMSI du 1.12.1999 sur les prestations financières (RS 120.6), art. 5. O du 23.10.2013 contre la traite des êtres humains (RS 311.039.3), art. 3 et 13, al. 2, let. a. O du 18.11.2015 sur les mesures de prévention des infractions liées à la prostitution (RS 311.039.4).

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: TÂCHES DE SOUTIEN POLICIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

### A231.0150 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 441 661</b> | <b>2 149 100</b> | <b>1 357 920</b> | <b>-791 180</b> | <b>-36,8</b>      |

Ces crédits englobent, outre la contribution suisse à l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), la participation aux coûts de développement et d'exploitation des systèmes d'information Schengen, la contribution annuelle au titre de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier, la participation au PKD Board et la contribution annuelle au Répertoire de clés publiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (RCP OACI), afin de garantir l'interopérabilité internationale du passeport suisse.

Le montant versé à l'UE par la Suisse pour le développement et l'exploitation des systèmes d'information Schengen est inférieur aux prévisions car les charges de l'UE liées aux coûts de développement des systèmes centraux ont baissé.

#### Bases légales

CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 353. O Interpol du 21.6.2013 (RS 366.1). Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (AAS; RS 0.362.31), art. 11, ch. 2. O du 8.3.2013 (RS 362.0) sur la partie nationale du système d'information Schengen (N-SIS). Signature par le Conseil fédéral de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier le 21.12.2007 dans le cadre de l'art. 183 Cst.

## INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fournir des renseignements et des avis de droit aux tribunaux, administrations et parlements fédéraux et cantonaux ainsi qu'aux avocats, notaires et particuliers
- Promouvoir la recherche en droit comparé par le soutien aux universités et aux hautes écoles suisses et étrangères et par ses propres travaux de recherche
- Gérer une bibliothèque spécialisée
- Fournir des prestations à des bibliothèques juridiques

### PROJETS 2017

- Révision totale de la loi fédérale du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé: le Conseil fédéral prend acte des résultats de la consultation
- Projet de recherche en matière d'économie et de droits de l'homme pour contribuer au débat international et à la prise de décisions à l'échelon national
- Projet sur la méthodologie du droit comparé: nouveau modèle pour les avis de droit (jusqu'en mars) et échanges scientifiques avec d'autres institutions sur des questions méthodologiques (jusqu'en novembre)
- Développement des collections papier et en ligne de l'Institut suisse de droit comparé
- Mise en place d'un système de prêt interne direct pour les utilisateurs de la bibliothèque

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

*Révision totale de la loi fédérale du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé:* le message est prêt, mais le Conseil fédéral n'a pas pu l'adopter en 2017 en raison du grand nombre d'affaires à traiter avant la fin de l'exercice.

*Projet de recherche en matière d'économie et de droits de l'homme:* les travaux ont consisté à terminer une étude destinée au Département fédéral des affaires étrangères et portant sur le thème «Access to Remedies» et à réaliser une étude sur des réglementations du commerce de l'or.

*Projet sur la méthodologie du droit comparé:* le projet a été lancé. Les travaux relatifs à un nouveau modèle pour les avis de droit se poursuivront en 2018, tout comme les échanges scientifiques.

*Prêt direct:* une borne de prêt interne direct a été installée et mise en service.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>0,5</b> | <b>0,6</b> | <b>0,6</b> | <b>0,1</b> | <b>11,1</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>7,3</b> | <b>7,7</b> | <b>7,5</b> | <b>0,2</b> | <b>3,0</b>        |
| Charges propres                  | 7,3        | 7,7        | 7,5        | 0,2        | 3,0               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>   | <b>0,0</b> | <b>0,0</b> | <b>0,0</b> | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

L'augmentation des revenus par rapport à l'exercice précédent est liée aux avis de droit rédigés à l'intention de tiers. L'évolution des revenus dépend principalement de la demande d'études de droit comparé, sur laquelle l'institut n'a guère d'influence. Celles-ci ont généré l'essentiel, soit 95 %, des revenus.

La hausse des charges propres s'explique notamment par des régularisations opérées lors de la clôture des comptes afin que les charges soient comptabilisées l'année où elles ont été générées. De nombreuses factures liées à des acquisitions destinées à la bibliothèque, en particulier celles qui proviennent de l'étranger, arrivent avec un retard parfois très important. Cette hausse ne reflète donc pas une augmentation des acquisitions de publications juridiques pour la bibliothèque.

Les investissements comptabilisés en 2017 (19 235 fr.) concernent la nouvelle borne de prêt qui a été installée pour les utilisateurs de la bibliothèque.

## GP 1: INFORMATIONS DE DROIT COMPARÉ

### MANDAT DE BASE

L'Institut suisse de droit comparé (ISDC) rédige des avis de droit et des études comparatives, soutient les praticiens du droit et encourage l'enseignement et la recherche en droit comparé. À cette fin, il gère une bibliothèque spécialisée, propose une aide à la recherche documentaire, organise des manifestations et publie des articles et des ouvrages. L'administration fédérale recourt aux services de l'ISDC pour son activité législative ou en matière de migrations. Tribunaux, autorités de poursuite pénale, avocats et notaires peuvent compter sur des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,6       | 0,6       | 0,6       | 0,0       | -0,1              |
| Charges et dépenses d'investissement | 7,3       | 7,8       | 7,5       | -0,3      | -3,2              |

### COMMENTAIRE

Les recettes tirées des émoluments dépendent de la demande d'études de droit comparé. L'ISDC n'a aucun moyen de les influencer. Les charges de personnel (représentant 66 % des charges) jouent un rôle central dans la structure des dépenses.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                    | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Avis de droit:</b> l'ISDC fournit des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international                                                                                      |           |           |           |
| - Satisfaction des clients (% min.)                                                                                                                                                                                                | 95        | 70        | 92        |
| <b>Soutien à la recherche:</b> l'ISDC encourage la recherche en matière de droit comparé, de même que l'étude du droit étranger et du droit international; il soutient à cette fin l'enseignement universitaire de ces disciplines |           |           |           |
| - Séminaires pour étudiants (nombre min.)                                                                                                                                                                                          | 6         | 4         | 8         |
| - Séminaires spécialisés (nombre min.)                                                                                                                                                                                             | 4         | 2         | 5         |
| - Publications (nombre min.)                                                                                                                                                                                                       | 4         | 2         | 5         |
| <b>Bibliothèque spécialisée:</b> l'ISDC met à disposition une documentation actuelle et de qualité (y compris des banques de données et des ouvrages électroniques)                                                                |           |           |           |
| - Nouvelles acquisitions (nombre min.)                                                                                                                                                                                             | 6 185     | 3 000     | 5 747     |
| - Prêts (nombre min.)                                                                                                                                                                                                              | 51 978    | 14 000    | 52 857    |
| <b>Expertises:</b> l'ISDC établit des expertises sur la base de recherches                                                                                                                                                         |           |           |           |
| - Expertises établies sur la base de recherches (nombre min.)                                                                                                                                                                      | -         | 1         | 1         |

### COMMENTAIRE

*Avis de droit:* la satisfaction des clients est évaluée au moyen d'un questionnaire. Compte tenu du faible nombre de réponses attendues et de la grande influence que peut donc avoir une seule opinion, la valeur cible concernant le taux de satisfaction a été fixée prudemment. Dans le budget 2018, les valeurs cibles ont été revues, en prévoyant une légère augmentation d'année en année.

*Bibliothèque spécialisée:* les valeurs cibles fixées dans le budget 2017 pour les nouvelles acquisitions et les prêts ont été relevées de 3000 à 6000 pour les premières et de 14 000 à 60 000 pour les seconds. Les valeurs cibles seront adaptées dans le budget 2019.

*Soutien à la recherche:* le soutien à la recherche met en œuvre la stratégie 2015–2020 décidée par le Conseil de l'institut et se fonde plus particulièrement sur les priorités thématiques définies dans cette dernière. L'accent a été mis principalement sur les questions suivantes: droit et communication (séminaire sur la lutte contre le terrorisme sur Internet), économie et droits de l'homme (deux publications scientifiques, élaboration d'une étude sur le thème «Access to Remedies» en collaboration avec le Centre de compétence pour les droits de l'homme de l'Université de Zurich, séminaire spécialisé), droit international privé (un séminaire, deux publications), droit et religion (organisation d'un débat public en collaboration avec la US Law Library of Congress). En ce qui concerne le nombre de séminaires, l'objectif a été dépassé, grâce aux séminaires organisés avec des universités françaises et autrichiennes. Cet intérêt des pays étrangers est un indice de la bonne réputation de l'ISDC et permet à l'institut d'étendre son réseau, également important pour ses autres activités.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | Δ C17-B17   |             |
|---------------------------|--------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
|                           |                                                  |              |              |              | val. abs.   | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                  | <b>571</b>   | <b>603</b>   | <b>603</b>   | <b>-1</b>   | <b>-0,1</b> |
| Domaine propre            |                                                  |              |              |              |             |             |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 571          | 603          | 603          | -1          | -0,1        |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>7 301</b> | <b>7 765</b> | <b>7 513</b> | <b>-252</b> | <b>-3,2</b> |
| Domaine propre            |                                                  |              |              |              |             |             |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 7 301        | 7 765        | 7 513        | -252        | -3,2        |
|                           | <i>Cession</i>                                   |              | 165          |              |             |             |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17   |             |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------|
|                                    |                |                |                | val. abs.   | en %        |
| <b>Total</b>                       | <b>571 427</b> | <b>603 300</b> | <b>602 652</b> | <b>-648</b> | <b>-0,1</b> |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>542 283</i> | <i>603 300</i> | <i>602 652</i> | <i>-648</i> | <i>-0,1</i> |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>29 144</i>  | <i>-</i>       | <i>-</i>       | <i>-</i>    | <i>-</i>    |

Les revenus totaux ont atteint le montant inscrit au budget et correspondant à la moyenne des revenus des années 2012 à 2015.

#### Bases légales

LF du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.1). O du 4.10.1982 sur les émoluments de l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.15).

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>7 301 386</b> | <b>7 765 260</b> | <b>7 512 942</b> | <b>-252 318<br/>-3,2</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                  | 165 200          |                  |                                |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 7 066 923        | 7 354 160        | 6 894 672        | -459 488<br>-6,2               |
| <i>sans incidences financières</i>                              | -3 983           | 16 100           | 332 896          | 316 796<br>n.d.                |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 238 446          | 395 000          | 285 373          | -109 627<br>-27,8              |
| Charges de personnel                                            | 5 126 802        | 5 152 800        | 4 940 658        | -212 142<br>-4,1               |
| <i>dont location de services</i>                                | -                | -                | 11 429           | 11 429<br>-                    |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 2 173 253        | 2 566 460        | 2 552 248        | -14 212<br>-0,6                |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 291 399          | 480 700          | 355 961          | -124 739<br>-25,9              |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 135 511          | 149 424          | 88 017           | -61 408<br>-41,1               |
| Charges d'amortissement                                         | 1 331            | 16 100           | 801              | -15 299<br>-95,0               |
| Dépenses d'investissement                                       | -                | 29 900           | 19 235           | -10 665<br>-35,7               |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 30               | 28               | 29               | 1<br>3,6                       |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les postes vacants n'ont pas tous pu être repourvus en 2017. Si les charges enregistrées sont inférieures au montant budgétisé, c'est également parce que les montants versés pour la compensation de vacances, les heures d'appoint et les primes ont été plus faibles que prévu. Les charges de personnel liées à la location de services, qui n'ont pas été budgétisées, sont dues au fait qu'il a fallu recourir à du personnel temporaire pour faire face à des absences pour cause de maladie.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

L'assistance informatique est assurée par l'Université de Lausanne et le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. Certaines prestations complémentaires sont fournies par le prestataire interne de la Confédération. Le solde de crédit résulte d'une nette baisse des prix facturés par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (- 0,1 mio).

Compte tenu de la demande, il a fallu faire appel à moins de conseillers externes que prévu pour l'établissement d'avis de droit. C'est pourquoi les charges de conseil sont inférieures au montant budgétisé.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation comprennent essentiellement les dépenses pour l'acquisition de publications juridiques internationales destinées à la bibliothèque, qui compte quelque 400 000 ouvrages. Afin que les charges liées à ce domaine soient comptabilisées l'année où elles ont été générées, les passifs ont été régularisés à la fin de l'exercice. Cette opération est la raison principale pour laquelle les charges sans incidences financières dépassent le montant prévu.

**Mutations de crédits**

- Cessions de 165 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour les tentatives de reprise de travail dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes handicapées, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour une augmentation des cotisations aux assurances sociales et pour la garde des enfants

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | -                     | 200 000               | 200 000             |

**Demande de constitution de nouvelles réserves****Harmonisation avec les principes appliqués par les Archives fédérales**

Les archives de l'ISDC doivent être tenues selon les prescriptions des Archives fédérales. Les travaux prévus, à hauteur de 150 000 francs, ont dû être reportés en raison d'un manque de personnel (consécutif à des absences pour cause de maladie ou d'accident). Ils ne pourront débuter qu'en 2018.

**Vérification linguistique externe des avis de droit**

Il est ressorti d'une séance du Conseil de l'institut que différents avis de droit devraient faire l'objet d'une analyse et d'une vérification de la qualité linguistique. Les enseignements qui pourront être tirés de cette vérification seront intégrés dans le travail quotidien. Étant donné que des postes sont restés vacants et que des collaborateurs ont été absents pour cause de maladie ou d'accident, ce travail n'a pas pu être effectué en 2017, contrairement à ce qui était prévu. Le montant de 50 000 francs budgétisé pour cette tâche sera utilisé en 2018.

## COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer la surveillance des maisons de jeu
- Poursuivre le jeu de hasard illégal
- Percevoir, recouvrer et reverser l'impôt sur les maisons de jeu (à l'AVS et aux cantons d'implantation des casinos de type B)
- Délimiter, notamment, les jeux de hasard et les jeux d'adresse

### PROJETS 2017

- Concrétisation de la loi sur les jeux d'argent: travaux préparatoires concernant les ordonnances

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

L'étape clé fixée a été franchie. Les travaux d'élaboration des dispositions d'exécution ont débuté. Les projets d'ordonnances relatifs à la loi sur les jeux d'argent seront mis en consultation vraisemblablement de début mars à début juin 2018. Le Parlement a adopté la loi fédérale sur les jeux d'argent le 29.9.2017. Le référendum ayant abouti, la nouvelle loi sera soumise au peuple le 10.6.2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.    | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>284,7</b> | <b>276,6</b> | <b>281,4</b> | <b>-3,3</b>  | <b>-1,2</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>295,6</b> | <b>281,3</b> | <b>281,2</b> | <b>-14,3</b> | <b>-4,8</b>       |
| Charges propres                  | 10,2         | 9,7          | 9,7          | -0,6         | -5,6              |
| Charges de transfert             | 285,3        | 271,6        | 271,6        | -13,8        | -4,8              |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

Les revenus et les charges (97 % des charges de transfert) proviennent au premier chef de la perception de l'impôt sur les maisons de jeu et de son versement à l'AVS. Les charges propres ne constituent que 3 % des charges totales. La majeure partie des recettes et des dépenses de la CFMJ sont fortement liées et non imposables. Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont reversées au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de transfert de 2017 correspondent donc aux recettes de 2015, qui étaient moins élevées.

Les revenus accusent une légère baisse par rapport à l'exercice précédent en raison de la concurrence persistante exercée par les établissements situés dans les régions étrangères proches de la frontière et les offres de jeux d'argent en ligne. La diminution des dépenses propres s'explique par les vacances de postes qu'il n'a pas été possible de repourvoir immédiatement. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent s'accompagne en effet d'une série d'activités nouvelles, dont il faut tenir compte lors du recrutement de nouveaux collaborateurs.

## GP 1: MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION SUR LES MAISONS DE JEU

### MANDAT DE BASE

Le mandat de base concernant ce groupe de prestations consiste à surveiller les maisons de jeu suisses et à prélever l'impôt dont celles-ci doivent s'acquitter. La CFMJ est également chargée de la poursuite pénale du jeu de hasard illégal. Le but est d'assurer une exploitation des jeux sûre et transparente, d'empêcher la criminalité et le blanchiment d'argent dans les maisons de jeu ou par leur intermédiaire et de prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 10,2      | 6,6       | 8,2       | 1,6       | 23,5              |
| Charges et dépenses d'investissement | 10,2      | 9,7       | 9,7       | -0,1      | -0,8              |

### COMMENTAIRE

Les revenus sont nettement supérieurs aux valeurs inscrites au budget. Deux facteurs expliquent ce résultat: la clôture d'affaires pénales datant d'années antérieures et l'augmentation du montant des amendes suite au changement de pratique décidé par la CFMJ en la matière. Considérées dans leur globalité, les charges de fonctionnement correspondent aux montants prévus. À la baisse des dépenses induite par des vacances de postes et par le recours moins fréquent à des prestations externes s'oppose une augmentation résultant de pertes sur débiteurs plus importantes que prévu.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                          | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Surveillance des maisons de jeu:</b> le respect, par les maisons de jeu, des dispositions de la loi et de la concession est contrôlé de manière appropriée; les infractions éventuelles sont identifiées et les mesures qui s'imposent mises en œuvre |           |           |           |
| - Garantie d'une surveillance au moyen d'inspections sur site, en % du total des ressources attribuées à la surveillance (% min.)                                                                                                                        | 35        | 25        | 32        |
| - Garantie du traitement des demandes adressées par les maisons de jeu dans les délais prescrits (% min.)                                                                                                                                                | 99        | 90        | 99        |
| - Garantie de l'analyse des rapports et annonces des maisons de jeu dans les délais prescrits (% min.)                                                                                                                                                   | 96        | 90        | 97        |
| <b>Poursuite pénale:</b> le jeu illégal est poursuivi, les auteurs d'infractions à la législation sur les maisons de jeu sont condamnés                                                                                                                  |           |           |           |
| - Procédures ouvertes l'année précédente et menées à terme, à l'échelon de la CFMJ, à la fin de l'année de référence (%)                                                                                                                                 | 14        | 35        | 65        |
| <b>Décisions de délimitation:</b> l'examen des jeux pouvant être exploités hors des maisons de jeu est réalisé, la CFMJ rend les décisions de qualification nécessaires                                                                                  |           |           |           |
| - Procédures ouvertes l'année précédente et menées à terme, à l'échelon de la CFMJ, à la fin de l'année de référence (%)                                                                                                                                 | 100       | 80        | 80        |
| <b>Impôt sur les maisons de jeu:</b> l'impôt sur les maisons de jeu est perçu dans son intégralité, conformément aux règles; les recettes dégagées sont inscrites au crédit de l'AVS et des cantons concernés dans les délais prescrits                  |           |           |           |
| - Les versements de l'impôt sur les maisons de jeu à l'AVS et aux cantons d'implantation sont effectués dans les délais prescrits (% min.)                                                                                                               | 100       | 100       | 100       |

### COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints, voire, pour certains d'entre eux, dépassés.

*Poursuite pénale:* la CFMJ a pu mener à terme en 2017 davantage d'enquêtes qu'elle ne le prévoyait un an plus tôt, essentiellement parce que les dossiers probatoires établis par les services de police dans les affaires remontant à 2016 étaient nettement mieux documentés qu'au cours des années antérieures. À cela s'ajoute que la CFMJ s'est concentrée pendant l'année écoulée sur les procédures de 2016.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                        |                                                                | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17    |            |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|------------|
|                                                                     |                                                                |                |                |                | val. abs.    | en %       |
| <b>Revenus / Recettes</b>                                           |                                                                | <b>283 895</b> | <b>276 649</b> | <b>281 361</b> | <b>4 712</b> | <b>1,7</b> |
| Domaine propre                                                      |                                                                |                |                |                |              |            |
| E100.0001                                                           | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)               | 10 248         | 6 649          | 8 212          | 1 563        | 23,5       |
| Revenus fiscaux                                                     |                                                                |                |                |                |              |            |
| E110.0101                                                           | Impôt sur les maisons de jeu                                   | 273 647        | 270 000        | 273 149        | 3 149        | 1,2        |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                           |                                                                | <b>295 550</b> | <b>281 300</b> | <b>281 218</b> | <b>-82</b>   | <b>0,0</b> |
| Domaine propre                                                      |                                                                |                |                |                |              |            |
| A200.0001                                                           | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)               | 10 223         | 9 736          | 9 654          | -82          | -0,8       |
|                                                                     | <i>Transfert de crédit</i>                                     |                | -10            |                |              |            |
|                                                                     | <i>Cession</i>                                                 |                | 78             |                |              |            |
|                                                                     | <i>Besoins de crédit supplémentaires (art. 33, al. 3, LFC)</i> |                | 400            |                |              |            |
| Domaine des transferts                                              |                                                                |                |                |                |              |            |
| <i>GP 1: Mise en œuvre de la législation sur les maisons de jeu</i> |                                                                |                |                |                |              |            |
| A230.0100                                                           | Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS                | 285 327        | 271 564        | 271 564        | 0            | 0,0        |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.        | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>10 248 263</b> | <b>6 649 400</b> | <b>8 212 317</b> | <b>1 562 917</b> | <b>23,5</b>       |

Les revenus englobent pour l'essentiel la taxe de surveillance, l'indemnisation des coûts pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu, les émoluments administratifs et de procédure, les amendes, les créances compensatrices et les valeurs patrimoniales confisquées. Plus des deux tiers des revenus de fonctionnement proviennent des taxes de surveillance acquittées par les établissements et de l'indemnisation pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu. Les émoluments de procédure avoisinent 0,8 million. Les revenus restants (1,5 mio) proviennent des amendes, des créances compensatrices et des valeurs patrimoniales confisquées, dont le montant dépend de l'issue des procédures concernées. Ces trois éléments expliquent pourquoi les revenus ont été nettement supérieurs au montant inscrit au budget.

#### Bases légales

LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52), art. 50 à 57.

O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.527), art. 88, al. 5, et art. 106 à 117.

CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 70 et 71.

#### Remarques

Les maisons de jeu acquittent une taxe de surveillance annuelle pour les coûts de la surveillance de l'exercice précédent qui ne sont pas couverts par les émoluments perçus pour l'exercice en question. Cette taxe est fixée chaque année et pour chaque casino par le DFJP, proportionnellement au produit brut des jeux (PBJ) de l'établissement.

#### E110.0101 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU

| CHF                                | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.        | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>273 646 598</b> | <b>270 000 000</b> | <b>273 148 778</b> | <b>3 148 778</b> | <b>1,2</b>        |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>273 646 598</i> | <i>270 000 000</i> | <i>272 265 778</i> | <i>2 265 778</i> | <i>0,8</i>        |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>–</i>           | <i>–</i>           | <i>883 000</i>     | <i>883 000</i>   | <i>–</i>          |

La Confédération prélève un impôt sur les maisons de jeu, perçu sur le PBJ de chaque établissement. La CFMJ procède aussi à la perception de l'impôt cantonal sur le PBJ pour les cantons d'implantation (casinos de type B), auxquels il est reversé trimestriellement. Le revenu de l'impôt est supérieur aux prévisions, car le montant inscrit au budget 2017 se fondait sur une prévision prudente compte tenu de l'évolution à la baisse observée depuis plusieurs années du PBJ des casinos.

#### Bases légales

LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52).

O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.527), art. 94.

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

#### Remarques

Le produit de l'impôt est comptabilisé dans le compte financier de la Confédération, en tant que recette affectée au Fonds de compensation de l'AVS.

Recettes destinées au fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

Les recettes comprennent les recettes du dernier trimestre de l'exercice précédent (2016) et celles des trois premiers trimestres de l'exercice en cours (2017), ainsi que d'éventuels intérêts moratoires.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>10 223 148</b> | <b>9 735 667</b> | <b>9 654 070</b> | <b>-81 597</b> | <b>-0,8</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 467 600          |                  |                |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 8 064 797         | 8 034 967        | 8 499 819        | 464 852        | 5,8               |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 714 888           | 215 000          | -249 504         | -464 504       | -216,0            |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 1 443 463         | 1 485 700        | 1 403 755        | -81 945        | -5,5              |
| Charges de personnel                                            | 6 177 552         | 6 314 600        | 6 001 695        | -312 905       | -5,0              |
| <i>dont location de services</i>                                | 2 041             | 50 000           | 2 216            | -47 784        | -95,6             |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 3 831 972         | 3 206 067        | 3 438 751        | 232 684        | 7,3               |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 442 883           | 500 300          | 384 246          | -116 054       | -23,2             |
| Charges d'amortissement                                         | 213 624           | 215 000          | 213 624          | -1 376         | -0,6              |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 37                | 37               | 35               | -2             | -5,4              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel sont inférieures de 0,3 million environ aux prévisions budgétaires. Certains recrutements ont été repoussés pendant l'exercice sous revue afin de pouvoir tenir compte des besoins découlant des nouvelles activités liées à la loi sur les jeux d'argent.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

La hausse des charges de biens et services et des charges d'exploitation par rapport aux valeurs du budget résulte en priorité de l'augmentation des pertes sur débiteurs, un poste sur lequel la CFMJ n'a pas ou très peu d'influence. Si le changement de pratique adopté en matière d'amendes a permis de générer davantage de revenus, il a aussi eu pour résultat d'accroître les pertes sur débiteurs, qui sont supérieures d'environ 1,1 million au montant budgété. Une évolution d'une telle ampleur n'était pas prévisible au moment de l'établissement du budget. Pour permettre à la CFMJ de respecter ses engagements, un dépassement de crédit de 0,4 million a été sollicité (art. 33, al. 3, LFC). Le montant restant a pu être couvert au moyen des charges de financement. Les autres postes principaux sous cette rubrique sont les loyers (0,7 mio.) et les prestations externes (y c. coûts résultant des conventions cantonales concernant la surveillance ponctuelle des maisons de jeu et l'instruction pénale des affaires sur place; 0,4 mio).

Les charges de biens et services liées à l'informatique sont quant à elles inférieures aux prévisions en raison principalement de coûts d'exploitation moindres et d'un retard dans la mise en œuvre de la phase de conception concernant l'application spécialisée relative aux jeux en ligne.

**Mutations de crédits**

- Cessions de 77 600 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, l'augmentation des contributions aux assurances sociales et la garde d'enfants
- Crédit supplémentaire de 400 000 francs en vertu de l'art. 33, al. 3, de la loi sur les finances pour des réévaluations de créances
- Transfert de crédit de 10 000 francs à l'Office fédéral de la statistique pour le projet ESS17, qui vise à recueillir des informations sur l'état de santé et les comportements en matière de santé de la population résidente de la Suisse

**Bases légales**

Les indemnités des membres de la commission se fondent sur l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1).

**A230.0100 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU EN FAVEUR DE L'AVS**

| CHF                                      | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>285 326 966</b> | <b>271 564 100</b> | <b>271 564 040</b> | <b>-60</b> | <b>0,0</b>        |

La Confédération verse les recettes issues de l'impôt au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de 2017 correspondent donc aux recettes de 2015.

**Bases légales**

LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52).

O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.527), art. 94.

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

**Remarques**

Dépenses financées par le fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

## SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer la gestion de l'immigration en provenance de l'UE/AELE et d'États tiers
- Prévenir les abus en matière de libre circulation des personnes
- Accélérer les procédures d'asile en restructurant le domaine de l'asile
- Appliquer la politique migratoire en l'adaptant aux évolutions sur les plans national et international
- Renforcer et optimiser la coopération nationale et internationale pour la sécurité
- Améliorer les conditions générales pour une intégration plus rapide des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire

### PROJETS 2017

- Mise en œuvre du nouvel article 121a Cst. et adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes: création d'un cadre juridique et mise en œuvre dans les ordonnances
- Prévention des abus en matière de libre circulation des personnes: création des bases légales nécessaires
- Accélération des procédures d'asile: application de la loi sur l'asile révisée, conformément à la planification (GTRA, UNOS)
- Crise des réfugiés: participation aux efforts européens et internationaux en vue d'atténuer et de régler cette crise
- Fonds pour la sécurité intérieure (FSI Frontières): paraphe de l'accord additionnel sur la participation de la Suisse
- Programmes d'intégration cantonaux (PIC): lancement de la deuxième phase (PIC2)
- Loi et ordonnance sur la nationalité: mise en œuvre des adaptations informatiques/de la collaboration intercantonale, directives

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés prévues ont été réalisées dans une large mesure. La seule exception est l'étape qui porte sur la prévention des abus en matière de libre circulation des personnes. Le Conseil fédéral a informé les Commissions de gestion qu'une partie des mesures destinées à accroître la surveillance de la Confédération sur l'exécution des mesures au niveau cantonal afin de diminuer les différences dans l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes et de prévenir tout abus dans ce domaine ne pouvaient pas être réalisées en raison des mesures d'économie et de réduction budgétaire prises par le Parlement. De plus, les dispositions légales relatives à la mise en œuvre de l'article 121a Cst. n'entreront en vigueur que le 1.7.2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.    | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>34,1</b>    | <b>37,6</b>    | <b>33,9</b>    | <b>-0,2</b>  | <b>-0,5</b>       |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>2,0</b>     | <b>2,4</b>     | <b>2,0</b>     | <b>0,0</b>   | <b>-2,2</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>1 864,1</b> | <b>1 977,3</b> | <b>1 815,8</b> | <b>-48,2</b> | <b>-2,6</b>       |
| Charges propres                  | 394,3          | 451,6          | 371,7          | -22,7        | -5,7              |
| Charges de transfert             | 1 469,7        | 1 525,7        | 1 444,2        | -25,6        | -1,7              |
| Charges financières              | 0,0            | -              | -              | 0,0          | -100,0            |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>1,2</b>     | <b>2,2</b>     | <b>1,2</b>     | <b>0,0</b>   | <b>1,5</b>        |

### COMMENTAIRE

Les charges du SEM sont déterminées notamment par le nombre de demandes d'asile, le taux d'octroi d'une protection et l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile qui vivent en Suisse. Les dépenses du SEM, qui s'élèvent à quelque 1,816 milliard, sont inférieures de 48,2 millions à celles de l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par la diminution du nombre de demandes d'asile: 18 088 demandes ont été déposées en 2017, contre 27 207 en 2016. Cette baisse par rapport au compte de 2016 concerne principalement, outre les charges propres, les crédits du GP 1 «Asile et retour», en particulier l'indemnisation pour les dépenses cantonales en matière d'aide sociale pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire (- 25,3 mio, soit - 2,0 %) et les dépenses d'exploitation des centres d'enregistrement et de procédure (- 8,6 mio, soit - 6,1 %). Les charges du SEM sont également inférieures aux prévisions par rapport au budget, lequel se basait en effet sur 30 000 demandes d'asile déposées en 2017. La diminution du nombre de demandes a entraîné une baisse des effectifs des personnes relevant de la compétence financière de la Confédération. En moyenne annuelle, seules 3710 places étaient par ailleurs exploitées dans les centres d'enregistrement, soit près d'un millier de moins que prévu dans le budget. Les ressources allouées au GP 2 «Étrangers» ont été dans une large mesure épuisées.

## GP 1: ASILE ET RETOUR

### MANDAT DE BASE

Le SEM décide de l'octroi ou du refus de l'asile, d'une protection ou d'une admission provisoire. Il rend les décisions de renvoi et détermine l'État responsable dans les cas Dublin. Il s'agit d'assurer une protection aux personnes qui en ont besoin et de renvoyer celles qui n'ont pas besoin d'être protégées. Le SEM assume la coordination entre les partenaires compétents des questions touchant à l'asile et aux réfugiés, se charge du versement de subventions, dont il supervise l'affectation, et définit la politique en matière de retours, qu'il met en œuvre avec les cantons.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 9,4       | 12,2      | 9,1       | -3,1      | -25,2             |
| Charges et dépenses d'investissement | 182,4     | 182,3     | 169,7     | -12,5     | -6,9              |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement du groupe de prestations 1 proviennent notamment des émoluments pour les documents de voyage, pour les demandes de réexamen et pour les demandes multiples. À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales, lesquels sont inférieurs aux montants prévus dans le budget. Les revenus liés à la taxe spéciale sont également en baisse par rapport au budget. Les charges de fonctionnement du GP 1 sont inférieures de 12,5 millions à celles inscrites au budget. Sont concernées les charges de personnel, étant donné qu'il n'a pas été nécessaire de pourvoir tous les postes, ainsi que les autres charges d'exploitation, en raison de la diminution du nombre d'auditions sur les données personnelles, et les charges de biens et services liées à l'informatique relatives au développement d'applications spécialisées, à la suite de retards dans certains projets (voir les réserves affectées).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Asile:</b> Le nombre de demandes d'asile fondées est élevé                                                                                                                                                                 |           |           |           |
| - Taux de protection (%)                                                                                                                                                                                                      | 48,7      | 60,8      | 57,5      |
| <b>Asile:</b> Les procédures d'asile et de renvoi sont exécutées rapidement, dans le respect des dispositions légales et sans accumulation de cas en suspens; les capacités d'hébergement de la Confédération sont renforcées |           |           |           |
| - Durée moyenne de la procédure Dublin jusqu'à la décision de première instance par rapport aux demandes de l'année en cours (jours, max.)                                                                                    | -         | 70        | 57        |
| - Durée moyenne de la procédure des cas avec priorité 1 jusqu'à la décision de première instance par rapport aux demandes de l'année en cours (jours, max.)                                                                   | -         | 65        | 50        |
| - Durée moyenne de la procédure des cas avec priorité 2 jusqu'à la décision de première instance par rapport aux demandes de l'année en cours (jours, max.)                                                                   | -         | 200       | 60        |
| - Demandes pendantes en première instance depuis plus d'un an (nombre, max.)                                                                                                                                                  | 17 807    | 18 400    | 14 171    |
| - Total des demandes pendantes en première instance (nombre, max.)                                                                                                                                                            | 27 711    | 39 400    | 20 503    |
| - Capacité d'accueil moyenne dans les centres d'hébergements fédéraux (nombre, min.)                                                                                                                                          | 4 363     | 4 750     | 4 321     |
| <b>Retour:</b> Le renvoi des requérants d'asile déboutés est exécuté rapidement et les retours volontaires sont encouragés                                                                                                    |           |           |           |
| - Durée moyenne s'écoulant après l'entrée en force de la décision d'asile jusqu'à l'obtention des documents de voyage (jours, max.)                                                                                           | 493       | 405       | 462       |
| - Durée moyenne s'écoulant après l'obtention des documents de voyage jusqu'à la fin du soutien à l'exécution du renvoi (jours, max.)                                                                                          | 138       | 135       | 140       |
| - Part des personnes qui quittent effectivement la Suisse dans les six mois suivant l'obtention des documents de voyage (% min.)                                                                                              | 56,5      | 59,0      | 48,4      |
| - Part des personnes qui quittent effectivement la Suisse dans les six mois suivant l'entrée en force de la décision (% min.)                                                                                                 | -         | 30,0      | 19,7      |
| - Part des personnes optant pour un retour volontaire suivant l'entrée en force de la décision (% min.)                                                                                                                       | -         | 8,0       | 8,4       |

### COMMENTAIRE

Si les objectifs ont été atteints dans le domaine de l'asile, ce n'est globalement pas le cas dans le domaine du retour.

*Retour:* le SEM renforcera donc le dialogue migratoire avec les autorités des pays de provenance afin d'améliorer la collaboration avec ces États (réunions d'experts). En parallèle, il poursuivra le dialogue avec les cantons et les sensibilisera, par exemple, à l'importance d'informer activement et rapidement les personnes tenues de quitter la Suisse des possibilités et des offres dont elles disposent en cas de retour volontaire, ce qui permettra d'augmenter la part des départs pendant la procédure d'asile ou après la clôture de la procédure.

## GP 2: ÉTRANGERS

### MANDAT DE BASE

Le SEM met en œuvre la politique en matière d'étrangers en tenant compte, notamment, des intérêts économiques globaux et des engagements internationaux de la Suisse, ainsi que des évolutions démographiques et sociales. Il exerce, dans son domaine de compétence, un pouvoir décisionnel concernant l'octroi de visas, l'entrée et le séjour en Suisse, l'accès au marché du travail et la naturalisation. Il crée des conditions propices à l'intégration de la population étrangère vivant en Suisse, en soutenant cantons et communes dans la conception et la mise en œuvre de mesures d'intégration et en contribuant au financement de projets. Enfin, il veille à une application correcte du droit des étrangers par les cantons.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 25,3      | 26,2      | 25,6      | -0,5      | -2,1              |
| Charges et dépenses d'investissement | 69,1      | 62,2      | 67,8      | 5,7       | 9,1               |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement proviennent notamment des émoluments pour les naturalisations, les entrées, les visas, les titres de séjour biométriques et les autorisations de travail ainsi que ceux pour l'utilisation de SYMIC (système d'information central sur la migration). À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales, lesquels sont inférieurs aux montants prévus dans le budget. En revanche, une légère hausse a été enregistrée pour les émoluments et les amendes liés aux *carrier sanctions*. Les charges de fonctionnement du GP 2 sont supérieures de 5,7 millions à celles inscrites au budget. Sont concernées les charges de personnel et les charges de biens et services liées à l'informatique relatives au développement d'applications spécialisées en vue de l'introduction de la nouvelle loi sur la nationalité au 1.1.2018.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                        | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Séjour:</b> Les procédures sont menées de manière efficace                                                                                                                                          |           |           |           |
| – Demandes traitées par la Division Admission Séjour (nombre par EPT, minimum)                                                                                                                         | 1 237     | 1 547     | 1 564     |
| <b>Marché du travail:</b> La gestion de l'immigration de travailleurs en provenance de l'UE/AELE et des Etats tiers obéit aux règles fixées dans le modèle de mise en œuvre de l'art. 121a Cst. adopté |           |           |           |
| – Le cadre législatif relatif à l'art. 121a Cst. est déposé (délai)                                                                                                                                    | –         | 09.02.    | 08.12.    |
| – La mise en œuvre des bases légales figure dans des ordonnances d'application (délai)                                                                                                                 | –         | 09.02.    | 08.12.    |
| <b>Marché du travail:</b> Les procédures sont menées de manière efficace                                                                                                                               |           |           |           |
| – Demandes d'autorisations de travail traitées (nombre par EPT, minimum)                                                                                                                               | 1 481     | 1 677     | 1 631     |
| <b>Naturalisations:</b> Les procédures de naturalisation sont menées de manière efficiente                                                                                                             |           |           |           |
| – Dossiers de naturalisation traités (nombre par EPT, minimum)                                                                                                                                         | 1 743     | 1 725     | 1 601     |
| <b>Intégration:</b> Les programmes d'intégration cantonaux sont mis en œuvre conformément aux objectifs définis                                                                                        |           |           |           |
| – Le CF et la Conférence des gouvernements cantonaux adoptent les PIC 2 (2018-2021) (délai)                                                                                                            | 31.12.    | –         | 31.12.    |
| – Le SEM et les cantons ont signé les conventions de programme pour la mise en œuvre des PIC 2 (délai)                                                                                                 | –         | 31.12.    | 31.12.    |

### COMMENTAIRE

Si les objectifs ont été atteints dans les domaines du séjour et de l'intégration, ils ne l'ont été que partiellement dans les domaines du marché du travail et des naturalisations.

*Marché du travail:* la loi du 16.12.2016 de mise en œuvre de l'article constitutionnel relatif à la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.) et les ordonnances y relatives n'entreront en vigueur que le 1.7.2018. En ce qui concerne le marché du travail, le nombre de demandes traitées est inférieur à ce qui était prévu car les contingents, en particulier pour les autorisations de courte durée, ont été moins sollicités. En conséquence, le nombre de demandes traitées par EPT a diminué.

*Naturalisations:* avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité au 1.1.2018, de nombreuses personnes ont déposé une demande de naturalisation sous le régime de l'ancien droit, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'examen et une diminution du nombre de demandes traitées par EPT.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                           | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                              | <b>38 657</b>    | <b>49 911</b>    | <b>39 144</b>    | <b>-10 766<br/>-21,6</b>       |
| Domaine propre                                                         |                  |                  |                  |                                |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 34 708           | 38 336           | 34 722           | -3 614 -9,4                    |
| Domaine des transferts                                                 |                  |                  |                  |                                |
| Remboursement de contributions et indemnités                           |                  |                  |                  |                                |
| E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités                 | 1 918            | 9 225            | 2 436            | -6 789 -73,6                   |
| Remboursement de prêts et participations                               |                  |                  |                  |                                |
| E131.0100 Remboursement financement logements pour requérants d'asile  | 2 031            | 2 350            | 1 987            | -363 -15,5                     |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                              | <b>1 867 847</b> | <b>1 989 413</b> | <b>1 820 325</b> | <b>-169 088<br/>-8,5</b>       |
| Domaine propre                                                         |                  |                  |                  |                                |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)             | 251 465          | 244 433          | 237 557          | -6 877 -2,8                    |
| <i>Transfert de crédit</i>                                             |                  | -224             |                  |                                |
| <i>Cession</i>                                                         |                  | 1 856            |                  |                                |
| Crédits ponctuels                                                      |                  |                  |                  |                                |
| A202.0111 Programme de mise en oeuvre de Schengen/Dublin               | 3 078            | 3 632            | 3 632            | 0 0,0                          |
| <i>Cession</i>                                                         |                  | 3 632            |                  |                                |
| A202.0156 Centres d'enregistrem. et de procédure: dépenses d'exploit.  | 141 092          | 204 453          | 132 540          | -71 914 -35,2                  |
| <i>Blocage des crédits restant</i>                                     |                  | -12 400          |                  |                                |
| Domaine des transferts                                                 |                  |                  |                  |                                |
| <i>GP 1: Asile et retour</i>                                           |                  |                  |                  |                                |
| A231.0152 Requérants d'asile: charges de procédure                     | 7 767            | 11 147           | 8 977            | -2 170 -19,5                   |
| A231.0153 Aide soc. requ. asile, pers. admises à titre prov., réfugiés | 1 280 857        | 1 331 258        | 1 255 590        | -75 668 -5,7                   |
| <i>Blocage des crédits restant</i>                                     |                  | -47 600          |                  |                                |
| A231.0156 Coûts d'exécution                                            | 34 667           | 40 236           | 32 247           | -7 989 -19,9                   |
| A231.0157 Aide au retour, général                                      | 9 157            | 10 650           | 8 609            | -2 041 -19,2                   |
| A231.0158 Collaboration migratoire et retour                           | 11 340           | 11 933           | 11 770           | -162 -1,4                      |
| A235.0100 Financement de logements pour requérants d'asile             | -                | 2 000            | -                | -2 000 -100,0                  |
| <i>GP 2: Étrangers</i>                                                 |                  |                  |                  |                                |
| A231.0159 Mesures d'intégration des étrangers                          | 123 396          | 122 517          | 122 465          | -52 0,0                        |
| <i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>                     |                  |                  |                  |                                |
| A231.0155 Collaboration internationale dans le domaine des migrations  | 5 029            | 7 154            | 6 939            | -214 -3,0                      |
| <i>Supplément</i>                                                      |                  | 2 524            |                  |                                |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17         |              |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
|                                    |                   |                   |                   | val. abs.         | en %         |
| <b>Total</b>                       | <b>34 707 989</b> | <b>38 335 500</b> | <b>34 721 832</b> | <b>-3 613 668</b> | <b>-9,4</b>  |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>33 724 033</i> | <i>33 035 500</i> | <i>32 644 824</i> | <i>-390 676</i>   | <i>-1,2</i>  |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>983 956</i>    | <i>5 300 000</i>  | <i>2 077 008</i>  | <i>-3 222 992</i> | <i>-60,8</i> |

Les revenus de fonctionnement figurant dans le compte 2017, d'un montant total de 34,7 millions, se composent des émoluments pour actes administratifs (env. 25,3 mio), des remboursements au titre de la taxe spéciale (env. 5,0 mio), des revenus de prestations propres relatives au développement de logiciels et inscrites à l'actif (env. 2,8 mio; sans incidences financières), des remboursements des années précédentes dans le domaine des charges propres (env. 0,9 mio) et des amendes liées aux *carrier sanctions* (env. 0,6 mio).

*Émoluments SYMIC* de 10,4 millions environ (hausse des revenus de 0,2 mio par rapport au budget): émoluments pour le traitement des données relevant de la LEtr dans SYMIC. Leur montant se fonde sur les coûts annuels supportés par le SEM pour l'application de la LEtr, l'exploitation et l'amortissement de SYMIC ainsi que sur les coûts de projet liés à la mise en place de SYMIC. L'émolument pour les recherches du lieu de séjour s'élève à 40 francs (couverture des frais). En 2017, quelque 10 600 recherches du lieu de séjour soumises à émolument ont été effectuées.

*Émoluments* de près de 7,1 millions environ *pour les décisions de naturalisation* (hausse des revenus de 0,2 mio par rapport au budget): les recettes dépendent du nombre d'autorisations de naturalisation délivrées dans des procédures de naturalisation ordinaire ainsi que du nombre de décisions positives en matière de naturalisation facilitée ou de réintégration. En 2017, 17 561 autorisations de naturalisation ont été délivrées et 10 409 procédures de naturalisation facilitée et de réintégration ont connu une issue positive.

*Émoluments* de 3,3 millions environ *pour l'entrée et les visas*: les autorités suisses compétentes (en particulier les représentations à l'étranger) traitent chaque année entre 400 000 et 600 000 demandes de visa (visas nationaux et visas Schengen). L'émolument standard est de 60 euros. Il peut être réduit ou supprimé pour certaines catégories de personnes ou demandes. Le DFAE est tenu de verser au SEM une part (9,09 %) de l'émolument encaissé pour le traitement de chaque demande de visa. En 2017, quelque 587 000 demandes de visa (visas Schengen et visas nationaux) ont été traitées. L'avance perçue pour une procédure de recours en matière de visa se monte à 200 francs. En 2017, près de 5760 procédures de recours ont été menées.

*Émoluments* de 1,4 million environ *pour les titres de séjour* (baisse des revenus de 0,3 mio par rapport au budget): depuis l'introduction du titre de séjour biométrique, le 24.1.2011, la part de l'émolument revenant à la Confédération est de 5 francs. Le décompte s'effectue chaque trimestre, a posteriori. En 2017, 279 937 titres de séjour ont été délivrés.

*Émoluments* de 1,3 million environ *pour les autorisations de travail* (baisse des revenus de 0,1 mio par rapport au budget): l'émolument pour décisions d'approbation s'élève à 180 francs. Face au manque de main-d'œuvre dans certaines branches en Suisse et dans l'UE/AELE, il a également fallu recruter du personnel dans des États tiers en 2017. Environ 6965 décisions d'approbation contingentées soumises à émolument ont été enregistrées (y c. rejets soumis à émolument). Ce nombre est inférieur au contingent validé par le Conseil fédéral pour l'année 2017, qui était de 7500. Les unités restantes sont imputées à la réserve fédérale et peuvent être utilisées en 2018 si nécessaire.

*Émoluments* de 1,4 million environ *pour les documents de voyage* (baisse des revenus de 0,2 mio par rapport au budget): les réfugiés reconnus, les apatrides et les étrangers sans papiers titulaires d'une autorisation d'établissement C ont droit à un document de voyage. Les étrangers sans papiers titulaires d'une autorisation de séjour B, les requérants d'asile, les personnes à protéger et celles admises à titre provisoire peuvent se voir remettre un document de voyage ou un visa de retour. Le nombre de demandes traitées dépendant en premier lieu de l'effectif des réfugiés reconnus et des étrangers admis à titre provisoire, il peut fortement varier. Près de 13 950 titres de voyage pour réfugiés, 885 passeports pour étrangers, 9 pièces d'identité et 715 visas de retour ont été délivrés en 2017.

*Émoluments* de 0,4 million environ *pour les demandes de réexamen et les demandes multiples*: le SEM prélève un émolument pour la procédure en cas de demande de réexamen ou de nouvelle demande d'asile. Il peut exiger du requérant une avance de frais équivalant aux frais de procédure présumés (généralement 600 fr.).

*Remboursements* de 4,9 millions environ *au titre de la taxe spéciale* (baisse des revenus de 1,8 mio par rapport au budget, dont 0,8 mio provenant de la diminution des comptes de régularisation actifs à la fin de l'année): lorsqu'ils travaillent, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire sont tenus de rembourser à la Confédération, dans un délai donné, les frais qu'ils ont engendrés (par ex. les coûts de l'aide sociale) jusqu'à un plafond de 15 000 francs. Les employeurs doivent verser au SEM une retenue de 10 % du salaire AVS déterminant. Les revenus des remboursements varient donc en fonction du nombre de personnes exerçant une activité lucrative et de la durée pendant laquelle elles sont soumises à la taxe spéciale.

La baisse de revenus d'environ 3,6 millions par rapport au budget concerne notamment les revenus liés à la taxe spéciale et ceux issus de l'inscription à l'actif des revenus de prestations propres relatives au développement de logiciels (env. 2,4 mio). En 2017, des revenus ont pour la première fois été enregistrés au titre d'amendes liées aux *carrier sanctions* (revenus supplémentaires de 0,6 mio par rapport au budget).

### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 86, 87, 90 et 111d. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 14 à 17 et 40. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 120a et 120b. O du 14.11.2012 sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV; RS 143.5). O du 24.10.2007 sur le tarif des émoluments LEtr (état au 1.12.2013; Oem-LEtr; RS 142.209). O SYMIC du 12.4.2006 (RS 142.513). O du 23.11.2005 sur les émoluments perçus en application de la loi sur la nationalité (OE-LN; RS 141.21).

## E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 918 404</b> | <b>9 225 000</b> | <b>2 435 535</b> | <b>-6 789 465</b> | <b>-73,6</b>      |

Les remboursements ci-après de contributions et d'indemnités d'années antérieures sont comptabilisés.

Remboursement des coûts de l'aide sociale par les cantons: dans le cadre de ses activités de surveillance, le SEM vérifie les forfaits versés aux cantons conformément au système de financement en vigueur. Conséquence des demandes de restitution qu'il adresse aux cantons, certains remboursements ne concernent pas la période comptable.

Remboursement de dépenses au titre des coûts d'exécution, de l'aide au retour en général, et des autres outils en matière de coopération migratoire et de retours.

Dans le compte, les revenus correspondants, d'un montant de 2,4 millions, sont inférieurs de quelque 6,8 millions au montant inscrit au budget, qui avait été calculé sur la base des valeurs moyennes des années précédentes.

### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 88, 89 et 91. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 87. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

## E131.0100 REMBOURSEMENT FINANCEMENT LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 030 894</b> | <b>2 350 000</b> | <b>1 986 788</b> | <b>-363 212</b> | <b>-15,5</b>      |

Les cantons sont tenus de rembourser les préfinancements octroyés pour l'hébergement des requérants d'asile conformément aux conventions. Ils effectuent les remboursements par tranches, sur la base de la durée d'utilisation convenue, mais peuvent aussi rembourser un montant supérieur à celui qui a été convenu ou procéder à des remboursements anticipés.

La baisse des revenus d'environ 0,4 million par rapport au budget est due au fait que certains projets cantonaux prévus pour 2017 n'ont pas été réalisés en raison de retards dans les projets et qu'aucun prêt n'a ainsi été accordé. De plus, aucun canton n'a procédé en 2017 à un remboursement anticipé.

### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 90. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 40.

### Remarques

Voir A235.0100 «Financement de logements pour requérants d'asile»

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>251 464 618</b> | <b>244 433 227</b> | <b>237 556 574</b> | <b>-6 876 653<br/>-2,8</b>     |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | 1 631 270          |                    |                                |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 187 291 114        | 194 579 527        | 189 769 447        | -4 810 080<br>-2,5             |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 6 843 746          | 2 720 000          | 2 910 879          | 190 879<br>7,0                 |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 57 329 757         | 47 133 700         | 44 876 248         | -2 257 452<br>-4,8             |
| Charges de personnel                                            | 148 352 041        | 158 320 200        | 158 721 460        | 401 260<br>0,3                 |
| <i>dont location de services</i>                                | 1 987 973          | 1 374 400          | 1 078 721          | -295 679<br>-21,5              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 95 571 575         | 83 233 027         | 75 451 352         | -7 781 675<br>-9,3             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 35 632 024         | 36 195 070         | 32 316 089         | -3 878 981<br>-10,7            |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 5 602 679          | 1 884 517          | 1 197 807          | -686 710<br>-36,4              |
| Charges d'amortissement                                         | 6 510 259          | 2 720 000          | 2 357 324          | -362 676<br>-13,3              |
| Charges financières                                             | 5 850              | -                  | -                  | -<br>-                         |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 024 892          | 160 000            | 1 026 438          | 866 438<br>541,5               |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 1 002              | 1 064              | 1 047              | -17<br>-1,6                    |

## Charges de personnel et équivalents plein temps

Quelque 1047 équivalents plein temps étaient pourvus en moyenne annuelle 2017, ce qui correspond à un effectif des postes inférieur à ce qui avait été planifié. Parmi ces postes, environ 45 étaient dévolus au personnel chargé des auditions, c'est-à-dire aux procès-verbalistes et aux collaborateurs du pool des auditions, qui sont rémunérés par un salaire horaire. Au vu de la situation tendue en matière d'asile en 2015 et 2016, le Conseil fédéral a décidé, à plusieurs reprises, d'approuver des postes supplémentaires à durée déterminée ainsi que davantage de ressources pour le personnel chargé des auditions pour la période de 2017 à 2019. Les ressources liées à ces postes à durée limitée n'ont pas toutes été inscrites au budget du SEM. Une partie d'entre elles aurait pu si nécessaire être sollicitée par l'OFPER en cours d'année au moyen d'un transfert de crédit en vertu de l'art. 20, al. 5, OFC. À l'automne 2016 déjà, le SEM a renoncé à environ 20,2 postes au vu du recul du nombre de demandes d'asile qui se dessinait. Face à la baisse des demandes d'asile en 2017, les postes autorisés n'ont pas tous été pourvus et certains postes vacants à la suite de départs n'ont pas été repourvus ou le recrutement a été repoussé. Le SEM n'a donc pas dû demander en 2017 un transfert de fonds en vertu de l'art. 20, al. 5, OFC dans le but d'accroître les valeurs budgétaires. C'est pourquoi les charges de personnel sont supérieures de 0,4 million à celles prévues dans le budget, écart qui a pu être compensé au sein des charges de fonctionnement.

## Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de quelque 3,9 millions à celles inscrites au budget. En 2017, elles se décomposaient comme suit:

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| — Informatique, exploitation/entretien IP  | 25 154 890 |
| — Informatique, exploitation/entretien AIF | 3 647      |
| — Prestations de projets IP                | 5 615 498  |
| — Prestations de projets AIF               | 1 482 397  |

Les charges pour l'exploitation et l'entretien informatiques (baisse de 0,1 mio) englobent l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique (notamment des postes de travail et des réseaux) et de diverses applications spécialisées du SEM (par ex. SYMIC, ORBIS, le système national d'information sur les visas, et GEVER).

La baisse enregistrée pour les charges d'exploitation est notamment due aux éléments suivants: épuration des inventaires pour l'infrastructure informatique (restes du projet APS Lifecycle, logiciels) et modification des prix du prestataire (applications spécialisées, espace de stockage).

Les charges pour les prestations de projets (développement informatique, conseil, prestations de service), en baisse de 3,3 millions, concernent notamment les projets suivants: renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP), développement de SYMIC, eGovernment@SEM et mise en œuvre, sur le plan informatique, de la restructuration du domaine de l'asile et développement de l'organisation au SEM (UNOS).

La baisse des coûts des projets est due aux retards enregistrés dans le programme ESYSP et à l'engagement de personnel interne et non externe dans le centre de test.

Les *charges de conseil* sont inférieures d'environ 0,7 million à celles prévues dans le budget. Ce recul résulte, d'une part, de retards enregistrés dans les projets de recherche sur mandat et, d'autre part, du fait qu'une partie des ressources avait été bloquée jusqu'à l'été 2017 afin de compenser une éventuelle hausse des charges de personnel et des charges de biens et services liées à l'informatique.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation sont inférieures de 2,1 millions à celles inscrites au budget. Elles se composent notamment des éléments AIF suivants:

|                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| — Prestations de tiers: personnel chargé des auditions (notamment interprètes) | 15 150 233 |
| — Autres prestations de tiers                                                  | 2 140 089  |
| — Coûts d'exploitation: taxe spéciale                                          | 2 105 290  |
| — Coûts de production: documents de voyage                                     | 1 026 390  |
| — Dépens                                                                       | 982 923    |

Les charges liées au personnel chargé des auditions (baisse d'env. 0,9 mio) comprennent les coûts résultant du recours à des experts linguistiques et à des interprètes dans la procédure d'asile. L'audition des requérants d'asile sur les motifs de leur demande, effectuée en présence d'un interprète, est prévue dans la loi sur l'asile, qui prescrit également l'établissement d'un procès-verbal d'audition. Ces deux catégories de personnel sont rémunérées à l'heure. Ces coûts dépendent directement du nombre des nouvelles demandes d'asile et, partant, des auditions qui devront être menées (audition sur les données personnelles et audition sur les motifs d'asile). En 2017, quelque 9600 auditions sur les données personnelles et 14 500 auditions sur les motifs d'asile ont été effectuées.

### Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement sont inférieures d'environ 0,4 million au montant prévu dans le budget 2017, notamment en raison de retards dans le développement d'applications spécialisées.

### Dépenses d'investissement

La hausse d'environ 0,9 million par rapport au budget 2017 est liée aux phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de développement et d'adaptation d'applications spécialisées. Concernant les phases qui ne peuvent pas être portées à l'actif, les ressources pour des mandats de développement d'applications spécialisées confiés à des services externes à la Confédération doivent être inscrites sous les charges de biens et services liées à l'informatique. Pour les phases pouvant être portées à l'actif, les ressources figurent sous les coûts d'investissement.

### Mutations de crédits

- Cession de 1 855 500 francs par l'OFPER pour la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles, pour les cotisations plus élevées aux assurances sociales et pour les subventions plus élevées en faveur de l'accueil extra-familial
- Transfert de 381 120 francs de la part du Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP) en raison de la restitution des ressources allouées au projet GEVER Confédération
- Transfert de 605 350 francs à l'Office fédéral de la statistique pour la réalisation de projets sur mandat du SEM (Statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile, SEDEX et convention OMNIBUS)

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Asile et retour |               | GP 2: Étrangers |               |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|-----------------|---------------|
|                                                                 | C<br>2016             | C<br>2017     | C<br>2016       | C<br>2017     |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                       |               |                 |               |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 182 380               | 169 734       | 69 085          | 67 822        |
| Charges de personnel                                            | 110 167               | 118 792       | 38 185          | 39 930        |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 68 366                | 49 072        | 27 206          | 26 379        |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>15 359</i>         | <i>12 885</i> | <i>20 273</i>   | <i>19 431</i> |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | <i>5 239</i>          | <i>798</i>    | <i>364</i>      | <i>399</i>    |
| Charges d'amortissement                                         | 3 305                 | 1 179         | 3 205           | 1 179         |
| Charges financières                                             | 4                     | –             | 1               | –             |
| Dépenses d'investissement                                       | 537                   | 692           | 488             | 335           |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 767                   | 802           | 235             | 245           |

**A202.0111 PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN**

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>3 078 374</b> | <b>3 632 338</b> | <b>3 632 338</b> | <b>0</b>   | <b>0,0</b>        |
| <i>dont mutations de crédits</i>   |                  | 3 632 338        |                  |            |                   |
| <i>avec incidences financières</i> | 699 648          | 3 632 338        | 1 335 218        | -2 297 120 | -63,2             |
| <i>Imputation des prestations</i>  | 2 378 726        | -                | 2 297 120        | 2 297 120  | -                 |

La Suisse fait partie des espaces Schengen et Dublin depuis décembre 2008. Dans le cadre des accords d'association à ces espaces, elle s'est en principe engagée à reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen/Dublin. En font partie les adaptations des applications informatiques nationales. Ces fonds ont été centralisés auprès du SG-DFJP et cédés en cours d'exercice aux unités administratives concernées (SEM, fedpol et CSI-DFJP).

Les moyens ont été utilisés pour modifier les systèmes actuels afin d'établir des visas Schengen conformes à l'acquis de Schengen (N-VIS), ainsi que pour réaliser et développer des raccordements techniques à divers systèmes européens (base de données sur les empreintes digitales EURODAC, échange de données sur les passagers et les travaux préparatoires au raccordement au système Entry/Exit de l'UE, ainsi qu'aux interfaces nationales correspondantes) et des systèmes permettant d'émettre de nouveaux titres de séjour et documents de voyage conformes aux exigences de Schengen.

La baisse de 2,3 millions par rapport au budget est due à un retard dans la mise en œuvre des projets de l'UE Entry/Exit System (EES) et Registered Traveller Program (RP).

**Mutations de crédits**

- Cession de 3 632 338 francs au SEM pour divers projets visant la mise en œuvre de Schengen/Dublin

**Bases légales**

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31, art. 2, par. 3, et 7 AAS / art. 1, par. 3, et 4 AAD).

**Remarques**

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Développement et adaptation de systèmes informatiques en lien avec Schengen/Dublin» (AF du 22.12.2011), V0219.00, voir tome 1, ch. C 11.

**A202.0156 CENTRES D'ENREGISTREM. ET DE PROCÉDURE: DÉPENSES D'EXPLOIT.**

| CHF                                | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>141 092 210</b> | <b>204 453 400</b> | <b>132 539 754</b> | <b>-71 913 646</b> | <b>-35,2</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>   |                    | -12 400 000        |                    |                    |                   |
| <i>avec incidences financières</i> | 140 175 967        | 178 488 600        | 113 194 444        | -65 294 156        | -36,6             |
| <i>sans incidences financières</i> | -1 000 000         | -                  | -                  | -                  | -                 |
| <i>Imputation des prestations</i>  | 1 916 243          | 25 964 800         | 19 345 310         | -6 619 490         | -25,5             |

Les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) et les autres structures de la Confédération permettent d'accueillir, d'héberger, d'enregistrer et d'auditionner les requérants. C'est là aussi que sont rédigées les décisions d'asile. La Confédération possède six CEP (Altstätten, Bâle, Chiasso, Kreuzlingen, Vallorbe et Berne, avec les sites de Ziegler et Wabern), diverses structures de la protection civile situées autour des CEP, qui peuvent être ouvertes ou fermées en fonction des besoins, un centre pilote à Zurich, un centre de départ à Embrach et des locaux dans la zone de transit des aéroports de Zurich et de Genève. Elle dispose aussi de différents autres centres d'hébergement (Allschwil, Perreux, Gubel, Gläubenberg et Muttentz). Sur d'autres sites, les structures d'hébergement ont été fermées au cours de l'année 2017 (Les Rochat, Bremgarten, Losone et Boltigen).

L'évolution de la majeure partie de ces coûts dépend directement des capacités d'hébergement de la Confédération et de l'occupation des centres d'hébergement. Quelques éléments de ce crédit sont en outre liés au nombre de demandes d'asile et à la mixité de l'effectif des requérants d'asile (pays d'origine, confession, etc.). Les principaux éléments sont les loyers, la sécurité, l'encadrement et la subsistance:

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| — Loyers, immeubles IP et AIF | 17 415 948 |
| — Loges (sécurité) AIF        | 49 077 060 |
| — Encadrement AIF             | 28 107 455 |
| — Subsistance AIF             | 11 985 619 |

Sont regroupés sous le poste «Loyers, immeubles IP et AIF» les frais de location et les frais accessoires selon les contrats conclus avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports pour les sites délocalisés rattachés aux CEP.

Dans le compte 2017, les coûts liés à la *sécurité*, à l'*encadrement* et à la *subsistance* s'élèvent à 89,2 millions, soit environ 80 % des charges AIF, qui sont d'un montant de 113,2 millions. Les 20 % restants (env. 24 mio) comprennent des coûts pour la dactyloscopie, les examens osseux, les soins médicaux, les dépenses générales (y c. l'argent de poche et les vêtements), le transport, la prise en charge médicale et l'assurance-maladie dans le centre pilote, les prestations de la police aéroportuaire, les loyers, le matériel spécial pour l'hébergement et la préparation ainsi que la remise en état des hébergements utilisés à brève et moyenne échéances qui ne font pas partie du parc immobilier de l'OFCL.

Environ 19,3 millions englobent les coûts relatifs à l'imputation interne des prestations. Ils correspondent à près de 15 % des coûts totaux, d'un montant de 132,5 millions. Outre les loyers et les charges annexes, il s'agit des charges de biens et services liées à l'informatique dans les structures d'hébergement du SEM.

Le compte 2017 est dans l'ensemble inférieur de 71,9 millions (- 35,2 %) au budget, qui a été établi sur la base d'une capacité d'hébergement de 4750 lits en moyenne annuelle et d'une occupation moyenne de 80 %. Au vu de la diminution du nombre de demandes d'asile, le nombre de lits a été réduit en 2017 pour atteindre environ 3700 unités en moyenne annuelle. L'occupation effective était d'environ 50 %.

### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 22, 26 et 80, al. 2. O 1 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 1; RS 142.31).

### APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | -                     | 1 964 500             | 1 964 500           |

### Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans plusieurs projets, la constitution de nouvelles réserves liées à hauteur d'environ 1,96 million a été demandée pour les projets suivants:

Dans le cadre du programme eGovernment@SEM, les projets eRetour (gestion des rapatriements et de l'aide au retour), eAsyl (gestion électronique des cas dans le domaine de l'asile), eARB (traitement électronique des autorisations dans le domaine du droit des étrangers) et eBÜG (gestion électronique des cas dans le domaine de la nationalité) ont été repoussés ou interrompus à l'été 2017. Il s'est avéré qu'une introduction des projets à large échelle entraînait de gros problèmes de performance en raison des limitations techniques. Les projets ont donc été suspendus pour permettre l'optimisation de l'architecture des sous-tendant et la création d'une base système commune (core). Les travaux reprendront dès que l'architecture aura été migrée, raison pour laquelle des ressources d'un montant de 1 190 900 francs seront nécessaires en 2018.

Dans le cadre du projet ESYSP ORBIS, des travaux concernant le développement de l'application ORBIS, coûtant 420 000 francs, doivent être reportés à 2018.

Concernant le projet UNOS Occupation et répartition, on a estimé que les charges de développement du CSI-DFJP pour l'adaptation et l'extension des procès-verbaux MIDES seraient, en 2017, de 260 jours-personnes (soit 353 600 fr.). Ces travaux ont cependant dû être repoussés: les adaptations en lien avec la nouvelle loi sur la nationalité (projet nLN17), qui devaient être mises en œuvre dans les systèmes informatiques au 1.1.2018, se sont révélées plus conséquentes que prévu. Le recours à des développeurs et à des analystes pour diverses tâches supplémentaires effectuées dans le cadre du projet nLN17 a dû être replanifié et est passé en priorité devant les travaux relatifs aux procès-verbaux MIDES.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: ASILE ET RETOUR

### A231.0152 REQUÉRANTS D'ASILE: CHARGES DE PROCÉDURE

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017         | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>7 767 463</b> | <b>11 147 000</b> | <b>8 976 599</b> | <b>-2 170 401<br/>-19,5</b>    |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>7 367 463</i> | <i>11 147 000</i> | <i>8 976 599</i> | <i>-2 170 401<br/>-19,5</i>    |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>400 000</i>   | <i>-</i>          | <i>-</i>         | <i>-<br/>-</i>                 |

La Confédération verse un forfait par audition aux œuvres d'entraide pour leur participation aux auditions sur les motifs d'asile, ainsi qu'un forfait annuel pour les coûts liés au personnel et aux postes de travail de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Sont aussi comptabilisés sous ce crédit les forfaits par demande d'asile versés aux représentants juridiques dans le centre pilote.

Le crédit se compose des éléments suivants:

|                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| — Indemnités forfaitaires pour les coûts d'audition des œuvres d'entraide, y c. coûts administratifs OSAR | 6 113 463 |
| — Coûts de représentation juridique                                                                       | 2 863 135 |

Le forfait versé aux œuvres d'entraide est adapté au renchérissement au même taux que les salaires du personnel fédéral. En 2017, son montant était de 350 fr. 35 par audition. Ce forfait doit permettre aux œuvres d'entraide de couvrir tous les frais qu'elles encourent dans ce cadre. L'indemnité versée pour les coûts administratifs (personnel et postes de travail) de l'OSAR, qui coordonne et assure la participation des œuvres d'entraide à l'audition relative aux motifs d'asile, s'élève à 800 000 francs par an. En 2017, quelque 14 000 auditions ont été menées en présence d'un représentant d'une œuvre d'entraide. Les indemnités correspondantes ont été versées chaque trimestre, a posteriori.

Pour les procédures d'asile menées dans le centre pilote de Zurich, les représentants juridiques reçoivent un forfait de 1366 francs par cas qui leur a été attribué. À cela s'ajoute un forfait de 100 francs par attribution au centre de départ d'Embrach. En 2017, quelque 1950 personnes ont été attribuées au centre pilote de Zurich, dont environ 400 ont ensuite été attribuées au centre de départ d'Embrach.

Le budget 2017 a tenu compte de l'ouverture d'un deuxième centre pilote en Suisse romande et des ressources nécessaires pour la représentation juridique, également rétribuée sous la forme de forfaits par cas. En raison de retards, ce centre pilote n'ouvrira ses portes qu'en 2018. C'est pourquoi les charges effectives sont inférieures d'environ 2,2 millions à celles inscrites au budget.

### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 30, 94 et 112b. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 79 et 80. O du 4.9.2013 sur les phases de test (OTest; RS 142.318.1).

### A231.0153 AIDE SOC. REQU. ASILE, PERS. ADMISES À TITRE PROV., RÉFUGIÉS

| CHF                                      | C<br>2016            | B<br>2017            | C<br>2017            | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 280 857 098</b> | <b>1 331 258 000</b> | <b>1 255 589 594</b> | <b>-75 668 406</b>             |
| dont mutations de crédits                |                      | -47 600 000          |                      |                                |

Conformément à l'OA 2, la Confédération indemnise les cantons pour les divers coûts qu'ils assument notamment pour l'accueil et l'encadrement de requérants d'asile, de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés. Principaux éléments du crédit:

|                                                                                          |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| — Indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs                                  | 19 842 536  |
| — Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire | 756 501 231 |
| — Forfait global pour les réfugiés                                                       | 418 057 474 |
| — Forfait d'aide d'urgence                                                               | 51 893 248  |

Les indemnités forfaitaires pour les *coûts administratifs* sont des contributions aux coûts administratifs que les cantons doivent supporter pour l'application de la loi. Leur montant (pour l'exercice 2017, 1097 fr. par nouvelle demande d'asile) est fonction du nombre de demandes d'asile et de la clé de répartition des requérants entre les cantons.

*Forfait global pour requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire:* la Confédération indemnise les cantons, sous la forme d'un forfait global par personne sans autorisation de travail, pour les coûts de couverture des besoins vitaux des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour. Une partie du forfait est destinée au loyer, une autre aux dépenses liées à l'aide sociale et à l'encadrement, et une autre encore aux primes d'assurance-maladie, participations et franchises. Les coûts sont budgétisés d'après les prévisions concernant l'effectif des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour en tenant compte du taux d'activité de ces personnes. En 2017, le forfait s'est élevé en moyenne nationale à 1496 francs par mois et par personne. De plus, un montant de base, de 82 299 francs en 2017, est versé chaque trimestre aux cantons pour leur permettre de maintenir une structure d'encadrement minimale.

*Forfait global pour les réfugiés:* la Confédération indemnise les cantons pour les coûts de couverture des besoins vitaux des réfugiés sous la forme d'un forfait global par personne sans autorisation de travail. Une partie du forfait est destinée au loyer, une autre aux coûts administratifs et d'encadrement, de même qu'à ceux liés à l'aide sociale, et une dernière aux participations et aux franchises des caisses-maladie. L'évolution des coûts est budgétisée sur la base d'une prévision de l'effectif des réfugiés et du taux d'activité de ces personnes. Le forfait est actuellement de 1464 francs par mois et par personne. Par ailleurs, il faut s'attendre à une augmentation de l'effectif des réfugiés.

*Forfait d'aide d'urgence:* la Confédération indemnise les cantons pour les coûts liés à l'octroi de l'aide d'urgence aux requérants déboutés. Le forfait s'est élevé à 5984 francs par personne frappée d'une décision négative ou d'une décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en force.

La Confédération a en outre alloué des contributions aux frais de sécurité supportés par les cantons abritant des centres d'hébergement fédéraux, ainsi que des contributions au financement des programmes d'occupation et de l'encadrement scolaire des cantons abritant des structures fédérales d'hébergement.

Les charges au titre de l'aide sociale dépendent directement du nombre de personnes qui relèvent de la compétence financière de la Confédération. Le budget 2017 a été calculé sur la base de 30 000 demandes d'asile et d'environ 75 700 personnes, en moyenne, relevant de la compétence financière de la Confédération. Or, en 2017, on a seulement enregistré 18 088 demandes d'asile, et 72 017 personnes, en moyenne, ont relevé de la compétence financière de la Confédération, raison pour laquelle les charges sont inférieures de 75,7 millions à celles prévues dans le budget.

### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 88, 89 et 91. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 87. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

### A231.0156 COÛTS D'EXÉCUTION

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>34 666 577</b> | <b>40 236 000</b> | <b>32 246 777</b> | <b>-7 989 223</b> | <b>-19,9</b>      |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>34 966 577</i> | <i>40 236 000</i> | <i>33 046 777</i> | <i>-7 189 223</i> | <i>-17,9</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>-300 000</i>   | <i>-</i>          | <i>-800 000</i>   | <i>-800 000</i>   | <i>-</i>          |

Les coûts d'exécution comprennent les coûts pour l'obtention des documents de voyage, pour l'identification et la détermination de la provenance des personnes et pour l'organisation des départs, ainsi que pour la détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission (y c. détention dans le cadre de la procédure Dublin). Les bénéficiaires sont les cantons, les représentations étrangères, les compagnies aériennes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des tiers mandatés.

Dans le compte 2017, les coûts suivants totalisent près de 80 % des dépenses:

|                                                                               |            |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|
| — Coûts de départ et de rapatriement                                          | 11 618 419 |
| — Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et détention pour insoumission | 14 062 403 |

Le premier poste englobe les coûts liés au départ et au rapatriement des requérants d'asile déboutés (par ex. coûts de vol et de transport à l'aéroport, contribution annuelle «Jail Transport System» fondée sur la convention administrative concernant la participation de la Confédération aux transports intercantonaux de détenus). En raison de leur grande complexité (autorisations de transit, itinéraires aériens, mais surtout en cas de refus d'embarquer ou de résistance des intéressés), certains rapatriements sont également effectués au moyen de vols spéciaux.

Le second poste correspond à l'indemnisation des coûts engagés par les cantons au titre de la détention en phase préparatoire, en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion et pour insoumission (200 fr. par jour de détention).

Le montant restant (env. 6,5 mio) comprend différents coûts: services aéroportuaires (accord avec le canton de Zurich, services du guichet, coûts de coordination), coûts médicaux, demandes de réadmission, entrée des réfugiés et des personnes à protéger et regroupements familiaux, dépenses des délégations lors d'auditions centralisées, accompagnement policier et médical, procédure d'obtention des papiers, indemnités de voyage pour personnes en détention administrative ou indemnité de départ pour des cas individuels.

Les charges sont inférieures d'environ 8 millions à celles inscrites au budget, en raison du recul du nombre de demandes d'asile. Par conséquent, le nombre de départs (départs volontaires et rapatriements) a diminué de plus d'un quart par rapport au budget, ce qui a notamment entraîné une forte diminution des coûts de détention. Les dépenses des délégations et les charges liées aux démarches en vue d'obtenir des documents de voyage sont également en baisse pour cette raison.

### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 92. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 53 ss. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 71 et 82. O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE; RS 142.281), art. 11 et 13, 14 et 15.

**A231.0157 AIDE AU RETOUR, GÉNÉRAL**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017         | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>9 157 118</b> | <b>10 650 000</b> | <b>8 609 311</b> | <b>-2 040 689</b> | <b>-19,2</b>      |

Les charges de la Confédération dans le domaine de l'aide au retour comprennent des dépenses relatives à l'encouragement au départ, volontaire ou non, de personnes relevant du domaine de l'asile. Les bénéficiaires sont les personnes tenues de quitter la Suisse ainsi que les cantons pour leurs services-conseils en vue du retour (CVR).

L'aide au retour est assurée notamment dans les domaines suivants:

Dans le cadre du *conseil en vue du retour*, les personnes intéressées dans les cantons sont informées et elles élaborent des projets de retour individuels. Les subventions sont versées aux CVR sous la forme d'un forfait de base et d'un forfait lié aux prestations fournies.

*Aide individuelle au retour*: les intéressés bénéficient d'une aide financière au retour et à la réintégration, qui peut être complétée par des prestations en nature concernant l'emploi, la formation et le logement. Les personnes dont le délai de départ est échu et celles frappées d'une décision de non-entrée en matière entrée en force peuvent aussi solliciter une aide au retour.

*Autre aide au retour*: exécution de tâches opérationnelles dans le domaine des retours par l'OIM. Sur mandat du SEM ou des services-conseils en vue du retour, collecte d'informations sur la préparation des voyages de retour. Mesures propres à favoriser la diffusion des informations aux groupes-cibles.

*Aide au retour à partir des centres d'enregistrement et de procédure (CERA)*: il s'agit d'encourager le départ contrôlé des requérants d'asile tenus de quitter la Suisse à partir des CEP et des centres fédéraux provisoires, en leur dispensant des conseils, en les aidant à organiser leur départ et en leur octroyant une aide financière. Ces personnes ne sont pas attribuées à un canton et quittent donc directement la Suisse depuis les structures de la Confédération.

Les charges liées à l'aide au retour sont inférieures d'environ 2 millions à celles inscrites au budget 2017. Cette baisse est surtout due au recul du nombre de demandes d'asile, qui a entraîné une diminution du nombre de départs avec aide au retour, mais aussi à l'exclusion de l'aide au retour des ressortissants de deux pays exemptés de l'obligation de visa depuis 2017 (Géorgie depuis avril, Ukraine depuis juillet).

**Bases légales**

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 93. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 60. Convention du 28.7.1951 relative au statut des réfugiés (Convention de Genève; RS 0.142.30), art. 35, par. 1. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 62 ss.

**Remarques**

Les crédits «Coûts d'exécution» et «Aide au retour, général» seront regroupés dans le crédit «Coûts d'exécution et aide au retour, général» en 2018.

**A231.0158 COLLABORATION MIGRATOIRE ET RETOUR**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>11 339 579</b> | <b>11 932 600</b> | <b>11 770 219</b> | <b>-162 381</b> | <b>-1,4</b>       |

Le domaine «Collaboration migratoire et retour» comprend des instruments de la collaboration migratoire internationale: dialogue migratoire bilatéral, régional et international, accords migratoires bilatéraux, partenariats migratoires, programmes de protection dans la région, aide au retour et aide structurelle spécifiques à certains pays, prévention de la migration irrégulière, etc. Complément aux mesures générales de l'aide au retour générale (poste budgétaire A231.0157). Les programmes prévoient des mesures en Suisse et dans les pays de provenance ou de transit, dans le cadre de l'aide structurelle. Ils constituent un élément important du dialogue migratoire avec les pays de provenance en vue d'améliorer la coopération opérationnelle pour l'exécution des renvois.

Près de 12 millions sont affectés à ce domaine annuellement. S'agissant avant tout de projets qui s'étendent sur plusieurs années, les ressources sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

En 2017, les ressources allouées ont toutes été utilisées, à 0,2 million près. Les domaines prioritaires ont à nouveau été les programmes «Protection dans la région» pour le Moyen-Orient et la Corne de l'Afrique, le financement d'activités dans des pays de transit le long de la route migratoire de la Méditerranée, l'engagement au sein de cinq partenariats migratoires et un versement de 1,9 million au Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique en tant que deuxième tranche de la contribution suisse, qui se montera à un total de 5 millions.

#### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 77, 93 et 113. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 51 et chap. 6. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 60 et 100. Convention du 28.7.1951 relative au statut des réfugiés (Convention de Genève; RS 0.142.30).

#### Remarques

Crédit d'engagement «Coopération migratoire internationale et retour» (V0220.00; AF du 22.12.2011), voir tome 1, ch. C 12.

### A235.0100 FINANCEMENT DE LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|-------------------|
| Total avec incidences financières | -         | 2 000 000 | -         | -2 000 000 | -100,0            |

La Confédération accorde des prêts aux cantons pour financer des hébergements pour requérants d'asile. Les ressources annuelles nécessaires à cette fin dépendent du nombre et du degré de concrétisation des projets cantonaux.

Plusieurs cantons ayant demandé des renseignements au sujet de prêts, une demande concrète de financement avait été escomptée. Cependant, en raison de divers retards, aucune demande n'a été présentée en 2017 et, partant, aucun nouveau prêt accordé. Les 2 millions inscrits au budget 2017 n'ont donc pas été utilisés.

#### Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 90. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 33 à 39.

#### Remarques

Voir E131.0100 «Remboursement du financement de logements pour requérants d'asile».

Crédit d'engagement «Financement de logements pour requérants d'asile» (V0052.00; AF des 4.12.1990 et 18.6.1991), voir tome 1, ch. C12.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ÉTRANGERS

### A231.0159 MESURES D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

| CHF                               | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------|-------------------|
| Total avec incidences financières | 123 395 670 | 122 517 100 | 122 465 047 | -52 053   | 0,0               |

La Confédération alloue des contributions financières aux cantons pour l'encouragement spécifique de l'intégration des étrangers vivant en Suisse.

L'encouragement de l'intégration se compose principalement des deux éléments suivants:

- Programmes d'intégration cantonaux et programmes et projets nationaux 46 045 346
- Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration 76 419 701

La Confédération et les cantons règlent l'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre de programmes d'intégration cantonaux (PIC). Ceux-ci reposent sur trois piliers: «information et conseil», «formation et travail» et «compréhension et intégration sociale».

Dans le cadre de ces PIC, la Confédération a conclu avec chaque canton, pour la période 2014–2017, une convention-programme (au sens de l'art. 20a LSu). En outre, le soutien de programmes et de projets d'importance nationale vise à assurer le développement et la qualité des PIC, à promouvoir l'innovation et à combler des lacunes dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'encouragement de l'intégration. La Confédération s'étant engagée au travers de conventions-programmes pour quatre ans, les contributions fédérales destinées aux PIC pour les années 2014 à 2017 et aux programmes et projets d'importance nationale ont été gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

*Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration:* la Confédération verse aux cantons un forfait d'intégration de 5984 francs pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus ainsi que les personnes à protéger. Pour rendre la planification plus sûre, un montant fixe, valable quatre ans, a été convenu avec les cantons pour la période allant de 2014 à 2017. Si les décisions effectives relatives aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés dépassaient, pour une année donnée, de 20 % la dernière moyenne calculée, la Confédération compensait l'écart l'année suivante.

Au vu de la diminution du nombre de personnes ayant obtenu l'asile ou une admission provisoire en 2016, la proportion des ressources allouées à la correction des forfaits d'intégration est, en 2017, inférieure aux moyens budgétés. En revanche, l'ACF du 9.12.2016 (Réinstallation II: admission de 2000 personnes supplémentaires entre 2017 et 2019) a entraîné une hausse des charges liées au crédit d'engagement ouvert «Encouragement de l'intégration 2014-2017», étant donné que le nombre de réfugiés à réinstaller a été plus élevé que prévu. Au final, le solde de crédit est d'environ 0,1 million.

### Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 55. O du 24.10.2007 sur l'intégration des étrangers (OIE; RS 142.205), art. 11 ss.

### Remarques

Crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration (PIC) 2014-2017» (V0237.00; AF du 12.12.2013), voir tome 1, ch. C 11.

Crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration (PIC) 2018-2021» (V0237.01), voir tome 1, ch. C 12.

## CRÉDITS DE TRANSFERT AFFECTÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

### A231.0155 COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>5 028 592</b> | <b>7 153 600</b> | <b>6 939 265</b> | <b>-214 335<br/>-3,0</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>   |                  | 2 523 500        |                  |                                |
| <i>avec incidences financières</i> | 2 618 592        | 6 943 600        | 6 939 265        | -4 335<br>-0,1                 |
| <i>sans incidences financières</i> | 2 410 000        | 210 000          | -                | -210 000<br>-100,0             |

La Confédération verse des contributions obligatoires à des organisations internationales dont la Suisse est membre en vertu d'un accord international. Les contributions obligatoires incombant au SEM sont en particulier liées aux accords bilatéraux II et plus précisément aux accords d'association à Schengen/Dublin.

*Contributions à l'Agence européenne pour la gestion des systèmes d'information à large échelle (eu-LISA)* en vue du raccordement aux systèmes d'information suivants: système d'information sur les visas (VIS) et Eurodac. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour le système VIS se base sur la clé de répartition Schengen définie dans l'AAS (art. 11, par. 2 et 3, AAS). Selon cette clé, la Suisse contribue à ces frais au prorata du pourcentage de son PIB par rapport au PIB de l'ensemble des pays participants à cet instrument spécifique de la Commission européenne. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour Eurodac se base sur une clé de répartition fixe de 7,286 % définie dans l'AAS (art. 11, par. 1, AAS).

*Contributions pour la participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO):* l'EASO ne fait pas partie des accords de Schengen et Dublin. La participation de la Suisse se fonde sur l'arrangement relatif à l'EASO. Le calcul des montants à payer par la Suisse se base sur une méthode analogue à la clé de répartition Schengen (art. 11, par. 3, AAS). Les contributions doivent être payées l'année où elles sont dues. Le SEM verse des contributions à l'EASO depuis 2016. Si la Commission européenne augmente le budget de l'EASO en cours d'année, la différence est facturée séparément à la Suisse. Une telle hausse a eu lieu en 2017, laquelle a motivé une demande de crédit supplémentaire de quelque 2,5 millions. Au vu de la pression migratoire constante, l'EASO a joué un rôle opérationnel plus important l'année dernière et, ainsi, plus que doublé son budget pour 2017, ce qui a entraîné une hausse de la contribution de la Suisse pour cette même année.

Hors Schengen/Dublin, le SEM a versé des contributions à hauteur de 0,4 million au *Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM)* de Vienne et aux *Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG)* à Genève.

Les ressources avec incidences financières (y c. crédit supplémentaire) ont été intégralement épuisées. Seule la somme de 0,2 million budgétée en faveur d'une augmentation des comptes de régularisation passifs pour des contributions obligatoires additionnelles (sans incidences financières) n'a pas été utilisée.

**Mutations de crédits**

— Supplément de 2 523 500 francs pour l'augmentation de la contribution EASO en cours d'année (AF du 15.6.2017)

**Bases légales**

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.37), art. 91 et 113. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.372), art. 51. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 100.

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31). Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux critères et aux mécanismes permettant de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile introduite dans un État membre ou en Suisse (RS 0.142.392.68).

Accord entre l'Union européenne et la Suisse sur les modalités de participation de la Suisse à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (pas encore ratifié).

Accord entre l'Union européenne et la Suisse sur les modalités de participation de la Suisse au Bureau européen d'appui en matière d'asile («European Asylum Support Office», EASO) (RS 0.142.392.681).

Accord entre la Confédération suisse et la République d'Autriche concernant l'établissement et le fonctionnement du Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM) à Vienne (RS 0.142.36), art. 7.

## CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DFJP

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Réaliser le programme «Développement et exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération» (programme «FMÜ»)
- Appliquer la Stratégie informatique de la Confédération 2016–2019 et la stratégie d'entreprise 2016–2019 du Centre de services informatiques (CSI-DFJP), qui s'en inspire
- Réaliser la réunion des centres de données en mettant en service le nouveau centre de calcul «Campus» (CC 2020)
- Renouveler la plateforme système pour la biométrie

### PROJETS 2017

- Programme «FMÜ»: conclusion du contrat et démarrage de la phase de réalisation du projet TIC ProgFMÜ-P1 (acquisitions de remplacement CCIS / AMIS / HD)
- CC Confédération 2020: conception du projet de migration du centre de calcul du CSI-DFJP
- Plateforme pour la biométrie: établissement du cahier des charges pour l'appel d'offres OMC
- Système de gestion de configurations (projet «IKT-CMS-CMDB»): conclusion de la phase de réalisation
- Logiciel de surveillance des systèmes (projet «IKT-Zukunft-Monitoring»): conclusion de la phase de réalisation

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La majorité des étapes clés ont pu être franchies. Des retards ont été enregistrés dans les projets suivants:

*CC Confédération 2020:* selon la nouvelle planification, la conception du projet de migration du centre de calcul du CSI-DFJP ne sera achevée qu'en 2018.

*Plateforme pour la biométrie:* des concertations supplémentaires ont été nécessaires entre les divers groupes d'intérêts, si bien que la rédaction du cahier des charges et de la documentation pour l'appel d'offres a pris trois mois de retard.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.   | Δ C17–C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>77,3</b> | <b>78,7</b> | <b>77,4</b> | <b>0,1</b>  | <b>0,2</b>        |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>–</b>    | <b>0,1</b>  | <b>–</b>    | <b>–</b>    | <b>–</b>          |
| <b>Charges</b>                   | <b>86,8</b> | <b>91,3</b> | <b>88,9</b> | <b>2,2</b>  | <b>2,5</b>        |
| Charges propres                  | 86,8        | 91,3        | 88,9        | 2,2         | 2,5               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>3,6</b>  | <b>22,6</b> | <b>3,1</b>  | <b>-0,5</b> | <b>-13,5</b>      |

### COMMENTAIRE

Les charges et les revenus n'ont que légèrement évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les charges totales augmentent de 2,2 millions par rapport à 2016 et se décomposent comme suit: dépenses en hausse en lien avec le programme FMÜ (2,5 mio), mais en diminution dans les trois groupes de prestations (- 0,3 mio).

Les dépenses d'investissement s'inscrivent à la baisse par rapport à l'exercice précédent (- 0,5 mio). Si des investissements en hausse de 1,8 million ont été opérés en faveur du «Programme FMÜ», ceux effectués dans le cadre des trois groupes de prestations et du crédit Schengen/Dublin – principalement pour des composants réseau et des système de stockage – ont été inférieurs de respectivement 2,2 millions (somme globale) et 0,1 million.

## GP 1: EXPLOITATION INFORMATIQUE

### MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP exploite des applications, des services et des systèmes sur mandat des bénéficiaires de prestations. Les applications peuvent être développées par un prestataire interne, en collaboration avec des tiers, ou par des prestataires externes; certains services sont des services standard de la Confédération. Les prestations visent à fournir un soutien aux clients afin qu'ils puissent organiser avec efficacité et efficience le déroulement de leurs affaires. Déterminées dans des accords de niveau de service, les prestations doivent satisfaire aux exigences et aux attentes des bénéficiaires, des départements et de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 42,0      | 39,5      | 39,1      | -0,4      | -1,1              |
| Charges et dépenses d'investissement | 39,7      | 42,4      | 33,1      | -9,3      | -21,9             |

### COMMENTAIRE

La baisse des revenus de 0,4 million par rapport au budget 2017 est due à la diminution des prestations fournies (espace de stockage et nombre d'utilisateurs). Les charges sont elles aussi inférieures aux valeurs budgétées (- 9 millions). Cette baisse se décompose comme suit: personnel (- 1,9 mio), informatique (notamment pour les contrats de maintenance; - 1,8 mio), acquisition de prestations externes (- 1,1 mio), autres charges d'exploitation (- 1,0 mio), amortissements (- 0,6 mio) et investissements (- 2,6 mio). En raison d'une redéfinition des priorités (1,1 mio) et de retards dans le projet CC Confédération 2020 (1,6 mio), une partie de cette diminution ne sera effective qu'au cours des prochaines années (cf. réserves affectées).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Satisfaction des clients:</b> Le CSI-DFJP fournit des prestations TIC répondant aux besoins des clients, simples d'utilisation et intégrées de bout en bout                    |           |           |           |
| - Indice de satisfaction des utilisateurs finaux, des responsables de l'intégration informatique et des responsables d'applications (échelle 1 à 6)                               | 5,1       | 4,7       | 5,1       |
| <b>Efficience financière:</b> Le CSI-DFJP s'emploie à optimiser le rapport coût-prestations des TIC pour les bénéficiaires de prestations                                         |           |           |           |
| - Indice des prix calculé sur la base d'une sélection pondérée de produits du CSI-DFJP (base: 2015=100) (indice)                                                                  | 87,5      | 86,5      | 86,5      |
| <b>Efficience des processus:</b> Le CSI-DFJP veille à une organisation efficiente des processus et à leur mise en œuvre dans le respect des critères de qualité                   |           |           |           |
| - Part des incidents qui sont réglés directement par le Service d'assistance ou transmis à l'assistance de second niveau dans un délai de 1h (% min.)                             | 95,0      | 90,0      | 96,7      |
| - Part des dérangements de priorité élevée affectant des applications "Platine" qui sont levés dans les délais convenus (% min.)                                                  | 23,0      | 95,0      | 100,0     |
| - Part des mandats MAC (move, add, change) ne nécessitant aucune intervention manuelle car entièrement automatisés (% min.)                                                       | 93,0      | 90,0      | 94,6      |
| - Part des mandats MAC (move, add, change) exécutés dans les délais convenus (% min.)                                                                                             | 89,0      | 85,0      | 97,1      |
| <b>Qualité des prestations:</b> Les prestations d'exploitation TIC sont fournies conformément aux accords conclus                                                                 |           |           |           |
| - Taux de respect des disponibilités convenues, tous accords de niveau de service confondus (% min.)                                                                              | 84,0      | 98,0      | 100,0     |
| <b>Sécurité de l'exploitation des TIC:</b> Le CSI-DFJP assure la sécurité des TIC en procédant au remplacement régulier (au terme du cycle de vie prévu) des composants critiques |           |           |           |
| - Les composants critiques définis sont remplacés conformément à la planification annuelle établie pour un à quatre ans (délai individuel) (% min.)                               | 100,0     | 95,0      | 95,0      |

### COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

*Satisfaction des clients:* cette valeur est relevée à une fréquence bisannuelle; pour 2017, c'est le résultat de l'exercice précédent qui a été reporté. Vu le degré élevé de satisfaction obtenu, la valeur à atteindre en 2018 est fixée à 5,0.

## GP 2: PROJETS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

### MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP soutient les bénéficiaires de prestations en exécutant leurs mandats informatiques. Il s'agit avant tout de concevoir, gérer et développer des applications permettant d'exécuter les activités avec efficacité et efficience. La part de prestations propres du CSI-DFJP est variable. Les prestations d'intégration informatique sont primordiales: les bénéficiaires doivent pouvoir compter sur des solutions intégrées de bout en bout. Les prestations sont définies dans des accords de projets et des accords de prestations et fournies de manière fiable, dans le respect des coûts, des délais et de la qualité fixés.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 22,5      | 22,9      | 24,0      | 1,1       | 4,7               |
| Charges et dépenses d'investissement | 21,5      | 23,3      | 23,1      | -0,2      | -1,0              |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement liés aux projets et prestations, concernant surtout des applications spécialisées pour les domaines de la police, de la justice et des migrations, sont supérieurs de 1,1 million aux prévisions budgétaires. Ce résultat confirme la tendance observée d'une hausse de la demande en prestations de projet, une demande qu'il n'a été possible de satisfaire qu'en recourant ponctuellement au soutien de prestataires externes compte tenu des vacances de postes.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Réussite du projet:</b> Les clients jugent que le CSI-DFJP fournit des prestations de qualité, à moindre coût et dans le respect des délais fixés |           |           |           |
| – Satisfaction des mandants (échelle 1 à 6)                                                                                                          | 4,4       | 4,5       | 4,6       |
| <b>Économicité des prestations:</b> Le CSI-DFJP fournit ses prestations à des prix concurrentiels                                                    |           |           |           |
| – Étude comparative du tarif horaire moyen propre et du tarif horaire moyen de prestataires comparables (quotient, max.)                             | 1,04      | 1,00      | 1,06      |
| <b>Sécurité informatique:</b> Pour chaque projet, des mesures sont définies pour satisfaire aux exigences formulées en matière de sécurité           |           |           |           |
| – Part des exigences relatives à la sécurité remplies ou, si non remplies, néanmoins acceptées par le client dans les projets des clients (% min.)   | 100,0     | 100,0     | 100,0     |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en majeure partie atteints. Des écarts ont été relevés dans le domaine suivant:

*Économicité des prestations:* en 2017, le tarif horaire moyen est légèrement plus élevé que celui de prestataires externes. Lors de la préparation du budget 2018, au début de 2017, le tarif a été revu à la baisse suite aux nouveaux calculs établis. Il ne prendra néanmoins effet que l'année prochaine.

## GP 3: SURVEILLANCE DE LA CORRESPONDANCE PAR POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATION

### MANDAT DE BASE

Le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (SCPT) est un service indépendant au sens de l'art. 2 de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.1), rattaché au CSI-DFJP uniquement sur le plan administratif. Il exécute les tâches liées à la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications et fournit des renseignements conformément à la LSCPT. La surveillance étant effectuée sur ordre des autorités de poursuite pénale, le Service SCPT n'a pas de compétences propres en matière de poursuite pénale. Ses prestations comprennent la mise à disposition de l'infrastructure administrative et technique nécessaire.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 12,8      | 16,4      | 14,4      | -2,0      | -12,3             |
| Charges et dépenses d'investissement | 26,7      | 29,5      | 29,3      | -0,2      | -0,8              |

### COMMENTAIRE

Les revenus issus des mesures de surveillance sont estimés sur la base des années précédentes et des progrès technologiques dans les télécommunications. Par rapport au budget 2017, les revenus diminuent de 3,4 millions. L'inscription à l'actif de prestations propres pour le «Programme FMÜ» (1,4 mio) entraîne à elle seule un recul net de 2 millions. Il y a lieu de signaler ici que l'évolution des revenus échappe à toute planification ou influence, puisqu'ils dépendent entièrement des mesures ordonnées par les autorités de poursuite pénale.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Orientation services/clients:</b> Les autorités de poursuite pénale et d'instruction bénéficient des prestations conformément à leurs attentes et dans une qualité optimale |           |           |           |
| – Satisfaction des autorités de poursuite pénale et d'instruction (échelle 1 à 6)                                                                                              | 4,5       | 4,5       | 4,5       |
| <b>Formation des utilisateurs:</b> Le Service SCPT veille à proposer des formations de qualité et en phase avec la pratique aux utilisateurs de ses systèmes selon la LSCPT    |           |           |           |
| – Taux de couverture des besoins de formation des autorités de poursuite pénale et d'instruction (%; min.)                                                                     | –         | 95,0      | 100,0     |
| – Satisfaction des participants aux cours (échelle 1 à 6)                                                                                                                      | –         | 4,5       | 5,3       |
| <b>Efficience des processus:</b> Le Service SCPT veille à une organisation efficiente de ses processus, dont la mise en œuvre s'appuie sur des outils appropriés               |           |           |           |
| – Degré de réalisation mesuré par des contrôles par sondages, réalisés avec une check-liste, de 10 dossiers pris au hasard tous les mois (%; min.)                             | 90,0      | 90,0      | 93,0      |
| <b>Respect de la disponibilité convenue:</b> La disponibilité du système de traitement des données du Service SCPT est garantie                                                |           |           |           |
| – Degré de respect de la disponibilité convenue du système de traitement des données (%; min.)                                                                                 | 100,0     | 99,0      | 97,0      |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en majeure partie atteints.

*Formation des utilisateurs:* relevée pour la première fois en 2017, la satisfaction des participants à des cours s'est révélée plus importante que prévu. Ce résultat favorable pourrait s'expliquer par le fait que les formations traitaient de sujets actuels et qu'elles ont été dispensées par des collaborateurs expérimentés du Service SCPT.

*Respect de la disponibilité convenue:* un problème dû à une mise à jour logicielle a affecté deux semaines durant le système, de sorte qu'il n'a pas été possible de respecter la valeur fixée. L'analyse effectuée avec l'exploitant du logiciel a permis de tirer une série d'enseignements et de définir des mesures qui devraient permettre d'atteindre à nouveau l'objectif en 2018.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016     | B<br>2017      | C<br>2017     | Δ C17-B17      |              |
|---------------------------|--------------------------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|--------------|
|                           |                                                  |               |                |               | val. abs.      | en %         |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                  | <b>77 266</b> | <b>78 768</b>  | <b>77 412</b> | <b>-1 357</b>  | <b>-1,7</b>  |
| Domaine propre            |                                                  |               |                |               |                |              |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 77 266        | 78 768         | 77 412        | -1 357         | -1,7         |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>90 345</b> | <b>113 834</b> | <b>92 022</b> | <b>-21 812</b> | <b>-19,2</b> |
| Domaine propre            |                                                  |               |                |               |                |              |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 87 985        | 95 242         | 85 494        | -9 749         | -10,2        |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                       |               | 259            |               |                |              |
|                           | <i>Cession</i>                                   |               | 546            |               |                |              |
| Crédits ponctuels         |                                                  |               |                |               |                |              |
| A202.0112                 | Programme de mise en oeuvre de Schengen/Dublin   | 134           | -              | -             | -              | -            |
| A202.0113                 | Programme de surveillance des télécommunications | 2 226         | 18 591         | 6 528         | -12 063        | -64,9        |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                       |               | -34            |               |                |              |
|                           | <i>Cession</i>                                   |               | 2 946          |               |                |              |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>77 265 967</b> | <b>78 768 400</b> | <b>77 411 700</b> | <b>-1 356 700</b>  | <b>-1,7</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>13 715 888</i> | <i>24 165 900</i> | <i>13 615 112</i> | <i>-10 550 788</i> | <i>-43,7</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>5 084</i>      | <i>-</i>          | <i>1 377 038</i>  | <i>1 377 038</i>   | <i>-</i>          |
| <i>Imputation des prestations</i>  | <i>63 544 995</i> | <i>54 602 500</i> | <i>62 419 550</i> | <i>7 817 050</i>   | <i>14,3</i>       |

Les *revenus de fonctionnement avec incidences financières (AIF)* se composent des émoluments pour la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (13 mio) ainsi que des revenus provenant de prestations informatiques fournies à des autorités décentralisées (0,6 mio). Les *revenus de fonctionnement provenant de l'imputation des prestations (IP)* résultent des prestations fournies à des services de l'administration fédérale centrale.

Les revenus de fonctionnement sont inférieurs de 1,4 million au total aux valeurs du budget 2017 en raison de fluctuations enregistrées dans les trois groupes de prestations du CSI-DFJP. La diminution de 10,6 millions des revenus AIF tient à des mesures liées à la technique de planification (- 7,2 mio; voir remarques) et à des résultats en dessous des estimations concernant les prestations du Service SCPT (- 3,4 mio). Conformément aux mesures prises en matière de planification, les baisses de revenus AIF par rapport au budget 2017 ont été largement compensées, comme prévu, par des hausses de revenus issues de l'imputation des prestations (7,8 mio). Ce montant résulte, d'un côté, de la diminution des revenus liés à l'exploitation informatique et, de l'autre, de l'augmentation des prestations fournies et des prestations complémentaires liées aux projets et services informatiques.

Une comparaison directe avec l'exercice précédent montre des résultats relativement stables, aussi bien pour les revenus AIF que pour les revenus IP.

Les revenus SIF proviennent de l'inscription à l'actif de prestations propres en lien avec le Programme de surveillance des télécommunications («Programme FMÜ») (1,4 mio).

**Bases légales**

LF sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.1). O sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT; RS 780.115.1). LF sur les finances de la Confédération (LFC; RS 611.0), art. 41a.

**Remarques**

Explication des écarts de valeurs entre le compte d'État et les budgets concernant les revenus de fonctionnement AIF:

Concernant les revenus issus de projets informatiques, il y a lieu de faire une distinction entre la planification et l'exercice proprement dit. La planification (budget avec plan intégré des tâches et des finances) présente les prestations maximales qui peuvent être fournies annuellement avec les ressources internes. Les prestations au sujet desquelles un accord a pu être trouvé avec les bénéficiaires au sein de l'administration fédérale au moment de l'établissement du budget sont signalées au titre de l'imputation des prestations (15,7 mio en 2017), tandis que les autres prestations sont indiquées en tant que revenus AIF (7,2 mio en 2017). Comme les besoins des bénéficiaires de prestations sont généralement plus élevés en cours d'exercice que lors de l'établissement du budget, il en résulte un transfert des revenus AIF budgétisés vers les revenus IP. En d'autres termes, la baisse des revenus AIF est compensée par une hausse des revenus IP.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>87 984 562</b> | <b>95 242 326</b> | <b>85 493 626</b> | <b>-9 748 700</b> | <b>-10,2</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 805 100           |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 70 368 231        | 75 246 526        | 66 529 111        | -8 717 415        | -11,6             |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 6 111 879         | 7 676 300         | 7 368 464         | -307 836          | -4,0              |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 11 504 453        | 12 319 500        | 11 596 052        | -723 448          | -5,9              |
| Charges de personnel                                            | 43 154 354        | 45 006 000        | 43 995 025        | -1 010 975        | -2,2              |
| <i>dont location de services</i>                                | 1 914 123         | 598 200           | 1 978 240         | 1 380 040         | 230,7             |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 35 159 289        | 38 570 026        | 33 264 116        | -5 305 910        | -13,8             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 18 643 140        | 20 930 400        | 16 873 954        | -4 056 446        | -19,4             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 20 628            | 45 445            | 47 354            | 1 909             | 4,2               |
| Charges d'amortissement                                         | 6 499 029         | 7 676 300         | 7 227 926         | -448 374          | -5,8              |
| Dépenses d'investissement                                       | 3 171 890         | 3 990 000         | 1 006 560         | -2 983 440        | -74,8             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 241               | 257               | 242               | -15               | -5,8              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

La baisse des charges de personnel par rapport aux valeurs inscrites au budget est due principalement à des retards dans les recrutements dus à la situation générale sur le marché de l'emploi dans l'informatique. Grâce au taux de fluctuation du personnel relativement bas pour la branche (2017: 6,3 %), la proportion de postes à plein temps non occupés n'était néanmoins inférieure que de 5,8 % au seuil fixé.

Pour répondre à la demande des clients en matière de projets et de prestations informatiques, il a fallu recourir dans une plus large mesure à des collaborateurs externes. D'où des charges en hausse d'environ 1,4 million par rapport au budget au titre de la location de services.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

S'établissant à 5,3 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation sont nettement en dessous des prévisions budgétaires.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 4,1 millions en tout aux valeurs planifiées. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution: des optimisations dans l'exploitation de l'infrastructure (grâce, notamment, à des adaptations dans l'architecture) et une redéfinition des priorités en cours d'exercice (par ex. allongement des cycles de vie) se sont traduites par une diminution des charges au titre de la maintenance et des licences (- 2,2 mio), de l'exploitation informatique (- 0,8 mio), du développement et du conseil informatiques (- 0,5 mio) et de l'acquisition de prestations auprès de l'OFIT (- 0,6 mio).

Les *charges de conseil* induites par l'examen de questions touchant à l'économie d'entreprise ou de nature stratégique sont conformes aux prévisions.

Les *autres charges de biens et service et charges d'exploitation* sont inférieures de 1,2 million aux valeurs du budget. Cette baisse est le fait avant tout des indemnités versées aux fournisseurs de services postaux et de télécommunication, dont le montant a été largement moins élevé que prévu (- 1 mio).

**Charges d'amortissement**

Fondés sur la comptabilité des immobilisations du CSI-DFJP, les amortissements (SIF) s'inscrivent en dessous du budget (- 4 mio) en raison de mises en service différées («Programme FMÜ»).

**Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont inférieures de près de 3 millions aux valeurs budgétées. Ce résultat est dû en grande partie aux retards en lien avec des projets d'envergure dont la mise en œuvre aura lieu ces prochaines années (voir les réserves affectées).

**Mutations de crédits**

- Cessions de 546 000 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants.
- Transferts de crédits des unités administratives (0,3 mio): restitution par le SG-DFJP de moyens à hauteur de 119 100 francs qui n'ont pas été utilisés en lien avec le programme GENOVA en raison du retard pris suite au dépôt d'une contestation dans le cadre de la procédure OMC, et transfert de 140 000 francs de l'Office fédéral des routes pour l'achat de matériel informatique destiné au projet Astrana.

**ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS**

|                                                                 | GP 1: Exploitation informatique |        | GP 2: Projets et prestations informatiques |        | GP 3: Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication |        |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------|--------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------|--------|
|                                                                 | C 2016                          | C 2017 | C 2016                                     | C 2017 | C 2016                                                                 | C 2017 |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                                 |        |                                            |        |                                                                        |        |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 39 747                          | 33 146 | 21 532                                     | 23 062 | 26 705                                                                 | 29 286 |
| Charges de personnel                                            | 15 463                          | 13 949 | 17 857                                     | 18 818 | 9 834                                                                  | 11 228 |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 17 571                          | 15 030 | 3 632                                      | 4 219  | 13 956                                                                 | 14 015 |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 13 417                          | 11 392 | 1 709                                      | 2 340  | 3 518                                                                  | 3 142  |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 6                               | 15     | 8                                          | 20     | 7                                                                      | 13     |
| Charges d'amortissement                                         | 3 997                           | 3 291  | 18                                         | 25     | 2 485                                                                  | 3 912  |
| Dépenses d'investissement                                       | 2 716                           | 876    | 25                                         | –      | 431                                                                    | 131    |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 87                              | 87     | 102                                        | 101    | 52                                                                     | 54     |

**A202.0112 PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN**

| CHF                                                  | C 2016         | B 2017 | C 2017 | val. abs. | Δ C17-B17 en % |
|------------------------------------------------------|----------------|--------|--------|-----------|----------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>             | <b>133 708</b> | –      | –      | –         | –              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 6 971          | –      | –      | –         | –              |
| Dépenses d'investissement                            | 126 736        | –      | –      | –         | –              |

Le crédit d'engagement destiné au développement des projets en lien avec Schengen et Dublin est géré et administré de manière centralisée par le Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP). Le crédit budgétaire est inscrit au budget du SG-DFJP, et le CSI-DFJP obtient les ressources requises par une cession de crédit durant l'exercice. Aucune dépense n'est à relever à ce titre en 2017.

**Remarques**

Crédit d'engagement «Développement et adaptation de systèmes informatiques en lien avec Schengen/Dublin» (V0219.00; AF du 22.12.2011), voir tome 1, ch. C 11.

**A202.0113 PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

| CHF                                                             | C 2016           | B 2017            | C 2017           | val. abs.          | Δ C17-B17 en % |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|----------------|
| <b>Total avec incidences financières</b>                        | <b>2 226 393</b> | <b>18 591 411</b> | <b>6 528 134</b> | <b>-12 063 277</b> | <b>-64,9</b>   |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                  | 2 911 411         |                  |                    |                |
| Charges de personnel                                            | 1 376 273        | 5 700             | 3 368 792        | 3 363 092          | n.d.           |
| <i>dont location de services</i>                                | 1 129 832        | –                 | 3 048 660        | 3 048 660          | –              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 565 681          | –                 | 1 067 689        | 1 067 689          | –              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 549 800          | –                 | 858 116          | 858 116            | –              |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | –                | –                 | 200 791          | 200 791            | –              |
| Dépenses d'investissement                                       | 284 440          | 18 585 711        | 2 091 652        | -16 494 059        | -88,7          |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 3                | –                 | 3                | 3                  | –              |

Le «programme FMÜ» améliorera la qualité de la surveillance des différents canaux de communication (téléphonie mobile, internet, etc.) et permettra au Service SCPT de continuer à remplir son mandat légal vis-à-vis des autorités de poursuite pénale.

Il est géré comme un projet informatique clé de la Confédération et fera l'objet de contrôles périodiques de la part du Contrôle fédéral des finances (CDF). Les prestations s'y rapportant sont fournies en majorité par le CSI-DFJP.

Le «programme FMÜ» comprend quatre étapes:

- acquisitions de remplacement et travaux d'étude pour les étapes 2 à 4 (2016–2018);
- extension de la performance et des capacités (2017–2021);
- adaptation de systèmes au Service SCPT et à fedpol suite à la révision de la LSCPT (2018–2021);
- développement des systèmes (2019–2021).

Un crédit global de 99 millions a été approuvé par arrêté fédéral du 11.3.2015. Des montants de 28 et 14 millions ont été libérés pour les deux premières étapes; le premier, dans le cadre de l'arrêté fédéral et, le second, par décision du Conseil fédéral du 15.02.2017. Le 20.12.2017, le Conseil fédéral a libéré les moyens requis – soit 19 millions en tout – pour les projets du groupe 3 de la troisième étape et pour le projet «IKT-ProgFMÜ-P4-GovWare».

Les charges et les dépenses d'investissement d'un montant total de 18,6 millions inscrites au budget 2017 étaient destinées aux sous-projets (résultats) suivants:

- solution de remplacement pour le système – obsolète – de renseignements (CCIS) et le système de gestion (AMIS);
- solution sûre pour la transmission des données historiques des personnes surveillées;
- travaux de conception pour les adaptations de systèmes nécessaires au Service SCPT et à fedpol selon l'arrêté fédéral relatif à la révision de la LSCPT (troisième étape);
- garantie du financement pour la troisième étape et libération du crédit d'engagement correspondant par le Conseil fédéral.

Seul un tiers des moyens alloués a été utilisé (6,5 mio). Selon la planification initiale, la mise en œuvre des projets du groupe 1 devait se faire en 2016 et 2017. Dès le lancement du programme, le délai a été étendu de deux à trois ans, avec pour conséquence un décalage dans le temps de l'utilisation des moyens. La phase de réalisation du projet «IKT-ProgFMÜ-P1» (acquisitions de remplacement CCIS / AMIS / HD) a débuté le 1.1.2018. Les travaux se poursuivent selon la planification établie. La mise en production des nouveaux composants selon le projet «IKT-ProgFMÜ-P1» aura lieu à l'automne 2018. Une grande partie des coûts de la première étape consiste en des paiements aux fournisseurs après réception des systèmes. Comme ces paiements ne seront dus qu'au cours des prochaines années, la constitution de réserves affectées est proposée avec les fonds qui n'ont pas été utilisés d'un montant de 12,1 millions.

#### Mutations de crédits

- Transfert d'un crédit de 34 289 francs à fedpol pour l'acquisition de programmes informatiques spéciaux (GovWare et Counter Encryption) et l'achat d'un nouveau système pour les enquêtes (projet «IKT-ProgFMÜ-P4»).
- Cessions des unités administratives (2,9 mio): cession de 2 940 000 francs par l'UPIC, prélevés sur la réserve des ressources informatiques pour la réalisation de la deuxième étape du «Programme FMÜ», et cession de 5700 francs par l'Office fédéral du personnel au titre de la garde d'enfants.

#### Remarques

Crédit d'engagement «Programme de surveillance des télécommunications» (V0253.00, V0253.01, V0253.02; AF du 11.3.2015), voir tome 1, ch. C 12.

Message du 3.9.2014 relatif au développement et à l'exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération (FF 2014 6463).

#### APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016                              | 3 447 000             | 10 475 600            | 13 922 600          |
| Dissolution                                     | –                     | -436 903              | -436 903            |
| <b>État au 31.12.2017</b>                       | <b>3 447 000</b>      | <b>10 038 697</b>     | <b>13 485 697</b>   |
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 14 772 100            | 14 772 100          |

#### Dissolution et utilisation de réserves en 2017

Pendant l'exercice sous revue, des réserves de 199 903 francs ont été utilisées pour l'acquisition d'une partie du nouveau programme nécessaire pour garantir la surveillance globale en temps réel des systèmes serveur du CSI-DFJP. Un montant de 170 000 francs issu de réserves affectées a servi à financer le développement du système de gestion des configurations. Enfin, 67 000 francs ont été affectés au domaine des serveurs Windows pour le remplacement de matériel arrivé au terme de son cycle de vie.

### Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison d'une redéfinition des priorités ou de retards dans divers projets, il y a lieu de constituer des réserves affectées à hauteur de 14,8 millions:

- «Programme FMÜ» 12 063 200 francs

Selon la planification initiale, la mise en œuvre des projets du groupe 1 devait se faire en 2016 et 2017. Dès le lancement du programme, le délai a été étendu de deux à trois ans, avec pour conséquence un décalage dans le temps de l'utilisation des moyens. Les projets de mise en œuvre ont débuté en 2016. Les marchés ont été adjugés à l'été 2017 et la collaboration a pu démarrer avec les deux fournisseurs retenus.

- Centre de calcul Campus (Frauenfeld) 1 615 600 francs

La date initialement prévue pour l'emménagement, à savoir le troisième trimestre de 2019, ne pourra pas être respectée pour divers motifs (retards dans la construction, nouvelles prescriptions et conclusions résultant de test de raccordement, etc.). Les coûts inscrits au budget 2017 pour les préparatifs nécessaires ne seront dus qu'au cours des prochaines années. Du fait de ce retard, il a en outre été décidé, pour des raisons économiques, de reporter de 2017 à 2018 le remplacement de l'infrastructure de stockage arrivée au terme de son cycle de vie.

- Portail Single Sign-on (portail SSO) 343 300 francs

En raison d'une réorganisation des priorités devenue indispensable à brève échéance (incident de sécurité avec les certificats X509), il a fallu reporter le projet, prévu pour 2017, de transformer l'infrastructure centrale et stratégique de sécurité (portail SSO) – qui permet l'accès aux applications spécialisées sensibles, à sécurité critique et hautement interconnectées – en un système entièrement multi-tenant. Comme la réalisation ne pourra avoir lieu qu'en 2018, les coûts correspondants ne seront pas effectifs avant cette date.

- Déménagement du centre de calcul du Bundesrain à la Güterstrasse 240 000 francs

Le raccordement au réseau des lignes louées en vue du déménagement des installations est reporté du quatrième trimestre de 2017 au premier trimestre de 2018. Les coûts pour les prestations des fournisseurs de services de télécommunication ne seront dès lors effectifs qu'en 2018. En raison de ce report, il a aussi fallu remettre à 2018 le deuxième volet de l'intégration de l'ISS (Interception System Schweiz), prévu pour 2017.

- Projets divers 510 000 francs

La mise en œuvre de différents projets a dû être repoussée d'un an en raison de facteurs divers (clarifications complémentaires, pénurie de personnel ou raisons économiques). Par conséquent, les coûts correspondants ne seront dus eux aussi qu'en 2018.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DE LA DÉFENSE, DE LA  
PROTECTION DE LA  
POPULATION ET DES SPORTS

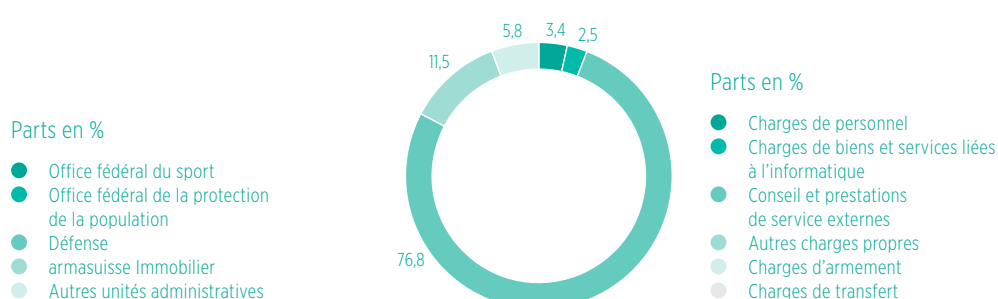


## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

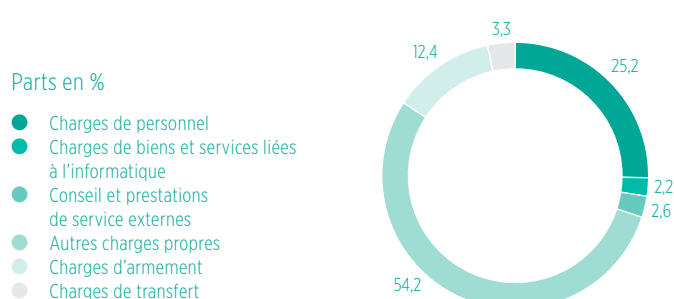
### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>1 551,3</b> | <b>1 640,0</b> | <b>1 566,9</b> | <b>15,7</b> | <b>1,0</b>        |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>16,3</b>    | <b>22,9</b>    | <b>22,2</b>    | <b>5,9</b>  | <b>36,1</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>6 912,7</b> | <b>7 398,0</b> | <b>6 999,4</b> | <b>86,7</b> | <b>1,3</b>        |
| Charges propres                  | 6 687,1        | 7 148,8        | 6 765,1        | 78,1        | 1,2               |
| Charges de transfert             | 225,6          | 249,2          | 234,3          | 8,7         | 3,8               |
| Charges financières              | 0,0            | 0,0            | 0,0            | 0,0         | -92,7             |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>751,5</b>   | <b>708,9</b>   | <b>835,5</b>   | <b>84,0</b> | <b>11,2</b>       |

#### CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2017)



#### CATÉGORIES DE CHARGES (C 2017)



#### CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2017)

| mio de CHF/nombre EPT                                              |                                                  | Charges<br>propres | Charges de<br>personnel | Nombre de<br>postes à plein temps | Charges de<br>biens et services<br>liées à l'informatique | Conseil et<br>prestations de service<br>externes | Charges de<br>transfert |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Dép. fédéral défense, protection de la population et sports</b> |                                                  | <b>6 780</b>       | <b>1 771</b>            | <b>11 957</b>                     | <b>156</b>                                                | <b>181</b>                                       | <b>234</b>              |
| 500                                                                | Secrétariat général du DDPS                      | 87                 | 52                      | 302                               | 11                                                        | 8                                                | 4                       |
| 503                                                                | Service de renseignement de la Confédération     | 69                 | 51                      | 300                               | 2                                                         | -                                                | 12                      |
| 504                                                                | Office fédéral du sport                          | 110                | 55                      | 395                               | 8                                                         | 5                                                | 131                     |
| 506                                                                | Office fédéral de la protection de la population | 147                | 46                      | 276                               | 17                                                        | 25                                               | 25                      |
| 525                                                                | Défense                                          | 5 339              | 1 385                   | 9 632                             | 95                                                        | 129                                              | 50                      |
| 540                                                                | Office fédéral de l'armement armasuisse          | 109                | 77                      | 424                               | 12                                                        | 3                                                | -                       |
| 542                                                                | armasuisse Sciences et technologies              | 33                 | 17                      | 100                               | 1                                                         | 0                                                | -                       |
| 543                                                                | armasuisse Immobilier                            | 809                | 36                      | 214                               | 0                                                         | 5                                                | -                       |
| 570                                                                | Office fédéral de topographie swisstopo          | 77                 | 50                      | 314                               | 9                                                         | 5                                                | 12                      |



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordination et pilotage des dossiers politiques relevant du département
- Soutien et conseil au chef du département dans les domaines politiques et juridiques ainsi que dans les questions d'ordre opérationnel et la communication
- Pilotage et coordination des ressources du département
- Défense des intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG

### PROJETS 2017

- Développement du système de gestion électronique des affaires (GEVER) au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS): définition selon les directives GEVER de la Confédération
- Mise en œuvre de la loi sur la sécurité de l'information (LSI): accompagnement du débat parlementaire et élaboration des ordonnances d'exécution
- Remplacement de la solution informatique pour le règlement des sinistres au Centre de dommages du DDPS: introduction du nouveau système SCHAMIS
- Système de gestion de la sécurité de l'information du DDPS (SGSI DDPS): introduction dans toutes les unités administratives du DDPS

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets LSI et SGSI DDPS ont été réalisés conformément à la planification. Les projets suivants ont enregistré des retards: *Développement de GEVER au DDPS*: un recours contre la procédure d'appel d'offres OMC a entraîné un retard de quinze mois. L'instauration au DDPS et la migration devraient être achevées à la fin du premier trimestre 2020.

*Solution informatique pour le règlement des sinistres au Centre de dommages du DDPS*: l'introduction du système SCHAMIS a dû être reportée à 2020 suite à un retard de la procédure d'appel d'offres OMC.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>1,2</b>  | <b>1,3</b>  | <b>1,2</b>  | <b>0,0</b>  | <b>-1,1</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>79,2</b> | <b>90,9</b> | <b>90,8</b> | <b>11,6</b> | <b>14,7</b>       |
| Charges propres                  | 75,3        | 87,1        | 87,0        | 11,6        | 15,4              |
| Charges de transfert             | 3,8         | 3,9         | 3,8         | 0,0         | -0,2              |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>          |

### COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur, ainsi que de la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité.

Les charges propres du Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) constituent près de 96 % de ses charges totales, le poste le plus important étant réservé aux charges de fonctionnement (89 %) et le reste concernant les «Risques non assurés» (accidents de véhicules à moteur). Seules les contributions à la promotion civile de la paix appartiennent au domaine des transferts, en particulier les subventions au Centre de recherche sur la politique de sécurité (Center for Security Studies [CSS]) de l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui constituent environ 4 % des charges totales.

Autrefois rattaché à la Défense, le domaine «Sécurité des informations et des objets» (SIO) a été intégré le 1.7.2016 au SG-DDPS, ce qui explique en grande part l'augmentation des charges (+ 11,6 mio) par rapport au compte 2016.

## GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

### MANDAT DE BASE

Le SG-DDPS met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires, le soutien dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure la communication du département. Il coordonne et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités menées en collaboration avec les autres départements et le Conseil fédéral soient coordonnées. En tant que propriétaire, il agit sur la conduite des affaires de RUAG et soutient le chef du département dans tous les domaines liés à la politique de sécurité.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 1,2       | 0,7       | 0,6       | -0,1      | -15,9             |
| Charges et dépenses d'investissement | 70,7      | 80,9      | 80,9      | 0,0       | 0,0               |

### COMMENTAIRE

Les charges du groupe de prestations 1 s'élèvent à 80,9 millions au total, dont 52,2 millions sont imputables aux charges de personnel et 28,7 millions aux charges de biens et services et aux charges d'exploitation. Le domaine SIO a été transféré au 1.7.2016 de la Défense au SG-DDPS, ce qui explique l'augmentation par rapport à l'exercice précédent.

L'administration du système de gestion des contenus web du DDPS (CMS) et le projet de gestion standardisée des modèles de documents au niveau Confédération (sur mandat de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération, UPIC) ont été confiés au SG-DDPS, raison pour laquelle des dépenses de l'ordre de 2,5 millions budgétisées au titre des charges de personnel ont été transférées dans les charges de biens et services et les charges d'exploitation.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Aide à la conduite, coordination des affaires et ressources:</b> Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise |           |           |           |
| - Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)                                                                                                                                                                                     | oui       | oui       | oui       |
| - Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)                                                                                                                                                                | oui       | oui       | oui       |
| <b>Gouvernement d'entreprise publique:</b> Le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement                                                                        |           |           |           |
| - Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)                                                                                                                                                              | -         | oui       | oui       |

### COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                           |                                                  | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17   |             |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------|
|                                                        |                                                  |               |               |               | val. abs.   | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b>                              |                                                  | <b>1 641</b>  | <b>1 327</b>  | <b>1 222</b>  | <b>-105</b> | <b>-7,9</b> |
| Domaine propre                                         |                                                  |               |               |               |             |             |
| E100.0001                                              | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 1 236         | 703           | 591           | -112        | -15,9       |
| Postes ponctuels                                       |                                                  |               |               |               |             |             |
| E102.0109                                              | Risques non assurés                              | 405           | 624           | 631           | 7           | 1,1         |
| <b>Charges / Dépenses</b>                              |                                                  | <b>79 600</b> | <b>90 933</b> | <b>90 818</b> | <b>-115</b> | <b>-0,1</b> |
| Domaine propre                                         |                                                  |               |               |               |             |             |
| A200.0001                                              | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 70 710        | 80 872        | 80 872        | 0           | 0,0         |
|                                                        | <i>Supplément</i>                                |               | 4 858         |               |             |             |
|                                                        | <i>Transfert de crédit</i>                       |               | -3 712        |               |             |             |
|                                                        | <i>Cession</i>                                   |               | 1 030         |               |             |             |
| Crédits ponctuels                                      |                                                  |               |               |               |             |             |
| A202.0103                                              | Risques non assurés                              | 5 040         | 6 105         | 6 105         | 0           | 0,0         |
|                                                        | <i>Transfert de crédit</i>                       |               | -1 600        |               |             |             |
| A202.0104                                              | Pool départemental des ressources                | -             | 106           | -             | -106        | -100,0      |
|                                                        | <i>Transfert de crédit</i>                       |               | -6 786        |               |             |             |
|                                                        | <i>Cession</i>                                   |               | -2 204        |               |             |             |
| Domaine des transferts                                 |                                                  |               |               |               |             |             |
| GP 1: Soutien à la conduite et pilotage des ressources |                                                  |               |               |               |             |             |
| A231.0104                                              | Contributions à la promotion de la paix          | 3 850         | 3 850         | 3 842         | -8          | -0,2        |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                             | C<br>2016        | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|-------------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total</b> <i>avec incidences financières</i> | <b>1 235 512</b> | <b>703 000</b> | <b>591 244</b> | <b>-111 756</b> | <b>-15,9</b>      |

Ce poste englobe les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs, divers remboursements d'exercices précédents et la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité (RNS).

Les charges du bureau RNS ont été moins élevées que prévu, ce qui a entraîné une participation des cantons plus basse. Les revenus avec incidences financières provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur sont désormais inscrits au crédit ponctuel «Risques non assurés», ce qui n'était pas le cas dans le compte 2016.

**Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OÉmol-DDPS; RS 172.045.103).

**Remarques**

Voir E102.0109 «Risques non assurés».

**E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS**

| CHF                                | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.    | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>405 000</b> | <b>624 000</b> | <b>630 879</b> | <b>6 879</b> | <b>1,1</b>        |
| <i>avec incidences financières</i> | -              | 624 000        | 630 879        | 6 879        | 1,1               |
| <i>sans incidences financières</i> | 405 000        | -              | -              | -            | -                 |

Le SG-DDPS comptabilise dans ce poste les revenus provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur. Un prélèvement sur provisions (sans incidences financières) avait en outre été comptabilisé sur ce poste au cours de l'exercice 2016.

**Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>70 710 364</b> | <b>80 871 792</b> | <b>80 871 790</b> | <b>-2</b>  | <b>0,0</b>        |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 2 176 965         |                   |            |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 58 580 753        | 65 777 392        | 65 333 262        | -444 130   | -0,7              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 551 110           | 70 000            | 246 407           | 176 407    | 252,0             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 11 578 501        | 15 024 400        | 15 292 120        | 267 720    | 1,8               |
| Charges de personnel                                            | 46 790 187        | 54 678 965        | 52 188 391        | -2 490 574 | -4,6              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 23 889 231        | 26 122 827        | 28 670 865        | 2 548 038  | 9,8               |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 8 237 848         | 7 206 800         | 11 059 060        | 3 852 260  | 53,5              |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 7 205 828         | 7 838 343         | 7 425 193         | -413 150   | -5,3              |
| Charges d'amortissement                                         | 30 946            | 70 000            | 12 533            | -57 467    | -82,1             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 261               | 312               | 302               | -10        | -3,2              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

La baisse des charges (env. - 2,5 mio) est due à une pratique restrictive en matière de reconduction de postes et à des gains liés aux fluctuations lors de nouveaux engagements. Pour l'exercice sous revue, l'unité compte 302 EPT en moyenne, soit 10 de moins que prévu. L'écart résulte de vacances de postes prolongées.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* avoisinent 11 millions, répartis entre les projets (5,4 mio) et l'exploitation (5,6 mio). En plus des projets mentionnés dans l'aperçu, des ressources supplémentaires (3,9 mio) ont été autorisées, et compensées sur les charges de personnel (- 2,5 mio) et sur les charges de biens et services. Elles ont été affectées

- au système de gestion des contenus web (CMS DDPS) administré par le SG-DDPS (+ 1,7 mio);
- au projet de gestion standardisée des modèles de documents au niveau Confédération (+ 1,2 mio, mandat de l'UPIC);
- à la nouvelle version du système de gestion des affaires (iGEKO, + 0,5 mio) qui doit pallier le retard enregistré par le projet GENOVA (gestion des affaires au niveau Confédération);
- à divers autres projets (+ 0,5 mio) des fournisseurs attitrés (Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication ainsi que Base d'aide au commandement).

Les *charges de conseil* (7,4 mio) concernent avant tout des projets du domaine SIO (3,8 mio), notamment le SGSI DDPS et les ouvrages soumis à protection intégrale, ainsi que des prestations de conseil de l'Office fédéral de la protection de la population et d'armasuisse Immobilier au profit du domaine Territoire et environnement DDPS (2,1 mio). Les charges de conseil sont inférieures de 0,4 million au montant budgétisé en raison de dépenses moins importantes que prévu pour des projets de conduite.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation sont inférieures de 0,9 million aux valeurs inscrites au budget, notamment en raison de besoins moins importants à la Bibliothèque am Guisanplatz pour les imprimés, livres et périodiques et d'une utilisation moins importante de publications et du matériel de bureau au SG-DDPS.

**Mutations de crédits**

- Cessions (+ 1 mio): par l'Office fédéral du personnel (OFPER), à savoir 171 500 francs pour les apprentis, 342 800 francs pour les stagiaires, 10 000 francs pour l'intégration professionnelle et 280 500 francs pour la compensation d'une structure des âges et des classes de salaire défavorable; par le SG-DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 141 300 francs pour la Caisse d'allocations familiales et 84 365 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transferts de crédit aux unités administratives du DDPS (- 3,7 mio), notamment à la Défense (- 1,5 mio) pour couvrir un dépassement du budget de l'équipement personnel et du matériel à renouveler (BER), et au Service de renseignement de la Confédération (- 1,1 mio) pour l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le renseignement
- Crédit supplémentaire I 2017 (4,9 mio) pour le transfert des charges de personnel liées à 30 EPT de durée limitée du domaine SIO, suite au rattachement de cette unité en 2016 au SG-DDPS (compensation assumée par la Défense)

**A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017         | C<br>2017        | val. abs.   | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>5 039 790</b> | <b>6 105 000</b>  | <b>6 104 809</b> | <b>-191</b> | <b>0,0</b>        |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                  | <i>-1 600 000</i> |                  |             |                   |

Le crédit «Risques non assurés» concerne les charges liées à des accidents impliquant des véhicules de la Confédération (y c. bateaux, bicyclettes et chars de combat). Pour le règlement des dommages corporels et des cas complexes de responsabilité civile en Suisse et à l'étranger, la Confédération a conclu un contrat de règlement des sinistres avec AXA Winterthur.

**Mutations de crédits**

- Les transferts de crédit à d'autres unités administratives (- 1,6 mio) concernent la couverture de la demande supplémentaire en matériel d'armement à la Défense (0,6 mio) et l'aménagement de l'infrastructure informatique pour geo.admin.ch chez swisstopo (1 mio).

**Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

**A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES**

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017         | C<br>2017 | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|-------------------|-----------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>-</b>  | <b>105 961</b>    | <b>-</b>  | <b>-105 961</b> | <b>-100,0</b>     |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |           | <i>-8 990 139</i> |           |                 |                   |
| Charges de personnel                     | -         | 105 961           | -         | -105 961        | -100,0            |

Le budget autorisé affichait, pour les réserves du DDPS, un montant de 9,2 millions (5,0 mio pour les charges de personnel et 4,2 mio pour les charges de biens et services liées à l'informatique). Les fonds du pool départemental des ressources ont été cédés à d'autres unités administratives, hormis un solde de 0,1 million.

**Mutations de crédits**

- Cession (+ 2,0 mio) par l'OFPER pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Cessions (- 3,1 mio) aux unités administratives du DDPS pour la Caisse d'allocations familiales et l'accueil extrafamilial des enfants
- Cession (- 1,1 mio) à l'UPIC pour le service informatique standard étendu «Gestion de l'identité et de l'accès»
- Transfert de crédit (- 6,8 mio) à la Défense destiné à couvrir la demande supplémentaire en matériel d'armement et en matière de BER

**Aperçu des réserves**

Le SG-DDPS ne présente aucune réserve.

**A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.     | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>3 849 500</b> | <b>3 850 000</b> | <b>3 841 588</b> | <b>-8 412</b> | <b>-0,2</b>       |

Le principal bénéficiaire de subventions (3,4 mio) est le CSS pour la gestion du portail ISN (*International Relations and Security Network*) traitant de questions de politique de sécurité et consulté par plus de 750 000 visiteurs par mois. Une part moins importante des ressources (0,5 mio) est par ailleurs utilisée pour des projets de coopération relatifs notamment à l'instruction, à l'équipement et au désarmement.

**Bases légales**

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.

**Remarques**

Crédit d'engagement (crédit-cadre) «Promotion de la paix 2016-2019», V0111.03, voir tome 1, ch. C 12.

## SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Recherche d'informations à l'aide de moyens de renseignement
- Évaluation et appréciation des renseignements acquis et diffusion des connaissances acquises par ce moyen aux bénéficiaires de prestations
- Renforcement de la sécurité de la Suisse grâce à des prestations opérationnelles et préventives

### PROJETS 2017

- Loi sur le renseignement (LRens): préparation de l'entrée en vigueur (sous réserve du résultat de la votation populaire)

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

L'étape clé a été franchie. La LRens a été acceptée le 25.9.2016 par 65 % des votants. Elle est entrée en vigueur le 1.9.2017.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>0,1</b>  | <b>0,1</b>  | <b>0,1</b>  | <b>0,0</b> | <b>-11,9</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>77,1</b> | <b>83,5</b> | <b>81,3</b> | <b>4,2</b> | <b>5,5</b>        |
| Charges propres                  | 64,7        | 71,1        | 68,9        | 4,2        | 6,6               |
| Charges de transfert             | 12,4        | 12,4        | 12,4        | –          | 0,0               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>–</b>    | <b>–</b>    | <b>–</b>    | <b>–</b>   | <b>–</b>          |

### COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni explications ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement du SRC est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement mandatés à cet effet (Autorité de surveillance indépendante des activités des services de renseignement, Autorité de contrôle indépendante, Contrôle fédéral des finances, Délégation des commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales). De même, aucune information sur les objectifs ou sur les résultats n'est présentée.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                               | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17     |             |
|------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
|                                                            |               |               |               | val. abs.     | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b>                                  | <b>97</b>     | <b>72</b>     | <b>80</b>     | <b>8</b>      | <b>11,1</b> |
| Domaine propre                                             |               |               |               |               |             |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 97            | 72            | 80            | 8             | 11,1        |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                  | <b>77 065</b> | <b>83 476</b> | <b>81 307</b> | <b>-2 169</b> | <b>-2,6</b> |
| Domaine propre                                             |               |               |               |               |             |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 64 665        | 71 076        | 68 907        | -2 169        | -3,1        |
| <i>Transfert de crédit</i>                                 |               | 1 100         |               |               |             |
| <i>Cession</i>                                             |               | 800           |               |               |             |
| Domaine des transferts                                     |               |               |               |               |             |
| Non affecté                                                |               |               |               |               |             |
| A231.0105 Services de renseignement cantonaux              | 12 400        | 12 400        | 12 400        | 0             | 0,0         |
| <i>Supplément</i>                                          |               | 2 000         |               |               |             |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17    |             |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-------------|
|                                    |               |               |               | val. abs.    | en %        |
| <b>Total</b>                       | <b>97 211</b> | <b>72 100</b> | <b>80 079</b> | <b>7 979</b> | <b>11,1</b> |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>90 931</i> | <i>72 100</i> | <i>80 079</i> | <i>7 979</i> | <i>11,1</i> |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>6 280</i>  | <i>-</i>      | <i>-</i>      | <i>-</i>     | <i>-</i>    |

**Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OÉmol-DDPS; RS 172.045.103).

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                  | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                         | <b>64 664 928</b> | <b>71 075 686</b> | <b>68 907 061</b> | <b>-2 168 625</b> | <b>-3,1</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                     |                   | 1 900 286         |                   |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                   | 58 763 726        | 64 207 386        | 62 108 522        | -2 098 864        | -3,3              |
| <i>sans incidences financières</i>                   | -                 | -                 | 182 247           | 182 247           | -                 |
| <i>Imputation des prestations</i>                    | 5 901 202         | 6 868 300         | 6 616 292         | -252 008          | -3,7              |
| Charges de personnel                                 | 48 613 484        | 52 441 886        | 51 460 202        | -981 684          | -1,9              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation | 16 051 444        | 18 633 800        | 17 446 859        | -1 186 941        | -6,4              |
| Postes à plein temps (Ø)                             | 284               | 302               | 300               | -2                | -0,7              |

## Mutations de crédits

- Cessions (0,8 mio): par l'Office fédéral du personnel, à savoir 285 800 francs pour les stagiaires des hautes écoles, 10 000 francs pour l'intégration professionnelle et 313 500 francs pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire; par le Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG-DDPS, «Pool départemental des ressources»), à savoir 112 000 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales et 78 986 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit (1,1 mio) en provenance du SG-DDPS pour l'application de la loi sur le renseignement (LRens)

## Aperçu des réserves

Le SRC ne présente aucune réserve.

## CRÉDITS DE TRANSFERT

## A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>12 400 000</b> | <b>12 400 000</b> | <b>12 400 000</b> | <b>0</b>  | <b>0,0</b>        |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                   | 2 000 000         |                   |           |                   |

Indemnisation des prestations des cantons dans le cadre de l'exécution des tâches de renseignement.

## Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire II 2017 (2 mio): augmentation des indemnités versées aux services de renseignement cantonaux pour le renforcement de la lutte préventive contre le terrorisme.

## Bases légales

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens; RS 121), art. 85, al. 5.

O du 16.8.2017 sur le renseignement (ORens; RS 121.1), art. 6.

## OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
- Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
- Encouragement du sport axé sur la performance
- Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence et la corruption)

### PROJETS 2017

- Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport: accompagnement au Parlement et mise en œuvre
- Remplacement de la banque de données nationale pour le sport (BDNS)

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies.

*Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport – accompagnement au Parlement et mise en œuvre:* les Commissions de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) des deux Chambres ont pris acte du plan d'action élaboré en réponse à la motion 13.3369. L'augmentation progressive des subventions octroyées à Jeunesse et Sport (J+S) a été prise en considération dans le plan financier des années 2017 ss. Les projets de construction «Quatrième étape de construction du centre sportif de la jeunesse de Tenero» et «Rénovation de la salle de sport de la Fin du Monde à Macolin» ont été intégrés dans le message 2017 sur les immeubles du DFF.

*Remplacement de la BDNS:* l'appel d'offres OMC pour le remplacement de la BDNS a été publié le 7.11.2017 sur la plateforme en ligne simap.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.  | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>23,1</b>  | <b>22,7</b>  | <b>25,7</b>  | <b>2,6</b> | <b>11,2</b>       |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>0,0</b>   | <b>-</b>     | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b> | <b>302,9</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>232,6</b> | <b>246,8</b> | <b>240,4</b> | <b>7,8</b> | <b>3,3</b>        |
| Charges propres                  | 108,4        | 114,5        | 109,8        | 1,4        | 1,3               |
| Charges de transfert             | 124,2        | 132,2        | 130,6        | 6,4        | 5,1               |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>12,8</b>  | <b>12,5</b>  | <b>12,7</b>  | <b>0,0</b> | <b>-0,2</b>       |

### COMMENTAIRE

Les revenus supplémentaires par rapport à l'exercice précédent ont été réalisés principalement grâce aux taux d'occupation élevés des centres nationaux de sport de Macolin et de Tenero (groupe de prestations 3) et des prestations de services dans le domaine du sport d'élite (groupe de prestations 1); parallèlement, les charges propres ont augmenté (charges supplémentaires liées aux prestations fournies). 54 % des charges relèvent du domaine des transferts. L'augmentation des charges de transfert est liée à la croissance des activités J+S indemnisées (cf. «Crédits de transfert», crédit A231.0112).

## GP 1: HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE DE SPORT

### MANDAT DE BASE

La Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) est une haute école spécialisée de la Confédération. Ses tâches et ses activités comprennent l'enseignement, la recherche et le développement ainsi que la fourniture de prestations. La HEFSM propose des études à plein temps dans les filières bachelor et master ainsi que des études à temps partiel dans des domaines spécialisés. Ses activités de recherche et de développement reposent sur des approches interdisciplinaires en sciences du sport et portent sur des questions orientées vers la pratique. Conformément au mandat global d'encouragement du sport qui incombe à l'OFSP, le spectre des prestations scientifiques en matière de sport est large, puisque l'offre englobe les domaines de l'encouragement général du sport et de l'activité physique, de la formation et du sport d'élite.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 5,2       | 6,5       | 5,7       | -0,8      | -11,9             |
| Charges et dépenses d'investissement | 24,3      | 25,2      | 24,2      | -1,0      | -3,9              |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement de la HEFSM concernent en grande partie les compensations de prestations de service dans le domaine du sport d'élite (par ex. diagnostic de la performance et soutien pour l'entraînement). Les diminutions de revenus par rapport au budget sont imputables au changement des conditions cadres induites par le programme de stabilisation 2017-2019. Par rapport à l'exercice précédent, les revenus ont augmenté grâce à la demande élevée. Le personnel a été davantage affecté à des activités relevant du domaine des prestations de service. La diminution des charges par rapport à la planification est due à des mesures de réduction du personnel et à des vacances de postes.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Enseignement:</b> La HEFSM veille à proposer une offre de formation de bonne qualité, axée sur la pratique, économiquement rentable et répondant à une large demande                        |           |           |           |
| - Etudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)                                                                                                                            | 168       | 150       | 175       |
| - Etudiants Joint Master (MSc) avec l'université de Fribourg (nombre, min.)                                                                                                                    | 135       | 90        | 130       |
| - Etudiants d'autres hautes écoles dans des modules de formation de la HEFSM (nombre, min.)                                                                                                    | 599       | 350       | 573       |
| - Intérêt pour l'offre d'études BSc/MSc de la HEFSM, inscriptions (nombre, min.)                                                                                                               | 167       | 180       | 163       |
| - Candidats aux examens professionnels et aux examens de diplôme de la Formation des entraîneurs (nombre, min.)                                                                                | 84        | 65        | 85        |
| - Coûts moyens par étudiant dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (CHF, max.)                                                                                                               | 37 000    | 35 000    | 37 000    |
| - Conformité avec les standards de qualité du Conseil suisse d'accréditation (CSA) (oui/non)                                                                                                   | oui       | oui       | oui       |
| <b>Recherche, développement et services:</b> Les activités de recherche, de développement et de services de la HEFSM sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins |           |           |           |
| - Projets R+D réalisés (nombre, min.)                                                                                                                                                          | 29        | 20        | 25        |
| - Congrès nationaux et internationaux (nombre, min.)                                                                                                                                           | 10        | 8         | 8         |
| - Coopération avec des organisations sportives, principalement des fédérations (nombre, min.)                                                                                                  | 10        | 10        | 11        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été, pour la plupart, atteints. Les écarts significatifs relèvent du domaine suivant:

**Enseignement:** étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM et Joint Master avec l'université de Fribourg: la valeur cible, qu'il faut considérer comme une valeur minimale, a été dépassée. Le nombre d'étudiants d'autres hautes écoles dans les modules de formation de la HEFSM est supérieur aux prévisions, malgré la réduction de la diversité de l'offre. Les coûts moyens par étudiant des filières bachelor et master se situent au-dessus de la valeur cible; les coûts supplémentaires sont dus principalement au remplacement du système d'administration de la haute école ainsi qu'à la double gestion temporaire de l'ancienne et de la nouvelle filière bachelor.

## GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

### MANDAT DE BASE

L'unité Sport des jeunes et des adultes dirige des programmes visant à encourager le sport et l'activité physique. Elle veille en premier lieu à la mise en œuvre du programme «Jeunesse+Sport». Conformément au mandat légal, des mesures sont également élaborées pour développer et mettre en œuvre l'encouragement général du sport. Dans ce contexte, l'OFSPD dirige différents réseaux dans lesquels sont également intégrés les cantons, les communes et les partenaires privés.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 2,1       | 1,7       | 2,2       | 0,5       | 31,2              |
| Charges et dépenses d'investissement | 20,9      | 23,8      | 21,4      | -2,4      | -10,3             |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement de ce groupe de prestations concernent en grande partie les compensations des cours payants (en particulier des frais de participation et des moyens didactiques). Les revenus supplémentaires de 0,5 million par rapport au budget résultent de l'étoffement de l'offre de cours; par rapport à l'exercice précédent, les recettes sont stables. La diminution des charges par rapport au budget s'explique par la diminution des coûts relatifs à l'exploitation de la BDNS (la Base d'aide au commandement a imputé moins de charges) et à la gestion du matériel de prêt J+S.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                        | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Sport des jeunes et des adultes:</b> L'OFSPD veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité et répondant à une large demande                                                    |           |           |           |
| – Participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S (nombre, min.)                                                                                                                                             | 74 360    | 78 000    | 77 540    |
| – Participants à la formation de moniteurs et d'experts esa (nombre, min.)                                                                                                                                             | 5 317     | 6 000     | 6 034     |
| – Certification eduQua acquise (oui/non)                                                                                                                                                                               | oui       | oui       | oui       |
| <b>Cours/camps dans le Sport des enfants et le Sport des jeunes:</b> L'OFSPD veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement du sport selon les standards de qualité de J+S |           |           |           |
| – Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, min.)                                                                                                                                                                   | 595 673   | 615 000   | 617 037   |
| – Nombre d'enfants et de jeunes participant à J+S mesuré en pourcentage du groupe cible (% min.)                                                                                                                       | 44,3      | 45,2      | 45,5      |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été largement atteints.

## GP 3: CENTRES DE SPORT NATIONAUX

### MANDAT DE BASE

L'OFSPPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous le même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse: formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 15,8      | 14,5      | 17,7      | 3,2       | 22,4              |
| Charges et dépenses d'investissement | 64,9      | 67,1      | 66,2      | -0,9      | -1,3              |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations pour l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives. Le taux d'occupation a été supérieur à la valeur budgétisée et a généré tant des revenus additionnels que des charges supplémentaires liées aux prestations fournies. En ce qui concerne les dépenses, les retards enregistrés dans le domaine des acquisitions faussent cependant l'image. En effet, les charges et les investissements prévus pour 2017 seront répercutés sur des exercices ultérieurs.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                        | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Centre national de sport de Macolin (CSM):</b> L'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé |           |           |           |
| - Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)                                                                                                                        | 8,6       | 8,0       | 8,7       |
| - Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)                                                                                                              | 358 194   | 350 000   | 351 847   |
| - Occupation des chambres, taux d'occupation (% min.)                                                                                                                  | 58,8      | 57,0      | 62,8      |
| - Unités de restauration (nombre, min.)                                                                                                                                | 239 101   | 210 000   | 239 891   |
| - Taux de couverture des coûts (% min.)                                                                                                                                | 27        | 24        | 29        |
| <b>Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST):</b> L'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé  |           |           |           |
| - Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)                                                                                                                        | 9,5       | 8,0       | 9,5       |
| - Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)                                                                                                              | 435 980   | 340 000   | 425 309   |
| - Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (% min.)                                                                                   | 68,1      | 55,0      | 68,2      |
| - Occupation du camping, taux d'occupation (% min.)                                                                                                                    | 70,3      | 60,0      | 73,6      |
| - Unités de restauration (nombre, min.)                                                                                                                                | 355 539   | 300 000   | 378 090   |
| - Taux de couverture des coûts (% min.)                                                                                                                                | 30        | 30        | 33        |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Grâce aux taux d'occupation élevés des centres sportifs de Macolin et de Tenero, différentes valeurs cibles ont été nettement dépassées.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs. | en %        |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|-------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                             | <b>23 108</b>  | <b>22 700</b>  | <b>25 703</b>  | <b>3 003</b>           | <b>13,2</b> |
| Domaine propre                                                        |                |                |                |                        |             |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)            | 23 108         | 22 700         | 25 703         | 3 003                  | 13,2        |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                             | <b>245 381</b> | <b>259 297</b> | <b>253 124</b> | <b>-6 172</b>          | <b>-2,4</b> |
| Domaine propre                                                        |                |                |                |                        |             |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)            | 109 978        | 116 077        | 111 784        | -4 293                 | -3,7        |
| <i>Cession</i>                                                        |                | 1 157          |                |                        |             |
| <i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>        |                | 1 369          |                |                        |             |
| <i>Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)</i>     |                | 3 000          |                |                        |             |
| <i>Besoins de crédit supplémentaires (art. 33, al. 3, LFC)</i>        |                | 225            |                |                        |             |
| Domaine des transferts                                                |                |                |                |                        |             |
| GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement     |                |                |                |                        |             |
| A231.0106 Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport | 1 404          | 1 210          | 771            | -439                   | -36,2       |
| A231.0107 Sport à l'école                                             | 625            | 500            | 496            | -4                     | -0,8        |
| A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations               | 12 963         | 14 480         | 14 140         | -340                   | -2,3        |
| A231.0109 Manifestations sportives internationales                    | 2 079          | 1 400          | 1 299          | -101                   | -7,2        |
| A231.0112 Activités J+S et formation des cadres                       | 95 933         | 103 630        | 103 114        | -516                   | -0,5        |
| A236.0100 Installations sportives d'importance nationale              | 11 200         | 11 000         | 10 760         | -240                   | -2,2        |
| A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts                | 11 200         | 11 000         | 10 760         | -240                   | -2,2        |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.        | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>23 107 818</b> | <b>22 700 000</b> | <b>25 702 564</b> | <b>3 002 564</b> | <b>13,2</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>22 958 378</i> | <i>22 700 000</i> | <i>25 574 878</i> | <i>2 874 878</i> | <i>12,7</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>149 439</i>    | <i>-</i>          | <i>127 686</i>    | <i>127 686</i>   | <i>-</i>          |

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPPO reposent sur les écolages, les taxes d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue de la HEFSM, les revenus provenant des services du Swiss Olympic Medical Center, de la vente de médias didactiques, de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire.

Les revenus de fonctionnement sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2017 (+ 3,0 mio) et au montant inscrit au compte 2016 (+ 2,6 mio). Les revenus supplémentaires résultent d'une occupation des deux centres sportifs de Macolin et de Tenero plus forte que prévu. Le taux d'occupation élevé a entraîné un surcroît des charges liées aux prestations fournies d'un montant équivalent.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 29. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS 415.01), art. 80.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>109 978 036</b> | <b>116 076 612</b> | <b>111 783 641</b> | <b>-4 292 971</b> | <b>-3,7</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | 5 751 925          |                    |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 73 440 866         | 78 472 612         | 75 612 673         | -2 859 939        | -3,6              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 1 620 854          | 1 725 000          | 1 959 840          | 234 840           | 13,6              |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 34 916 316         | 35 879 000         | 34 211 128         | -1 667 872        | -4,6              |
| Charges de personnel                                            | 54 766 641         | 56 171 895         | 55 071 247         | -1 100 648        | -2,0              |
| <i>dont location de services</i>                                | 669 454            | 495 900            | 711 255            | 215 355           | 43,4              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 52 021 256         | 56 643 437         | 53 004 647         | -3 638 790        | -6,4              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 7 574 562          | 8 219 800          | 8 264 543          | 44 743            | 0,5               |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 200 352            | 272 672            | 17 546             | -255 126          | -93,6             |
| Charges d'amortissement                                         | 1 620 854          | 1 725 000          | 1 727 234          | 2 234             | 0,1               |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 569 284          | 1 536 280          | 1 980 512          | 444 232           | 28,9              |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 395                | 408                | 395                | -13               | -3,2              |

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les charges de personnel sont inférieures de 1,1 million au montant budgétisé. La baisse est due à des vacances de postes. En 2017, l'effectif moyen de l'OFSPPO se situe, comme l'année précédente, à 395 EPT.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 3,6 millions à la valeur budgétisée. La diminution s'explique essentiellement par des acquisitions et des projets planifiés qui, suite à des retards, n'ont pas pu être achevés en 2017 ou n'ont pas atteint l'état d'avancement prévu.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* s'élèvent à 8,3 millions et concernent, pour un cinquième, des projets, le reste étant des charges liées à l'exploitation des applications spécialisées. Les principaux projets informatiques menés en 2017 ont été consacrés aux travaux préparatoires pour le remplacement de la BDNS, au projet SAKUBA, qui réunira les systèmes de réservation et d'occupation actuels à Macolin et à Tenero et au projet SALSA, qui a remplacé le système d'administration de la Haute école. Dans l'ensemble, les charges de biens et services liées à l'informatique correspondent aux prévisions budgétaires.

En 2017, les *charges de conseil* ont été minimales. Les montants inscrits au budget 2017 n'ont guère été utilisés.

**Dépenses d'investissement**

Les fonds supplémentaires de 0,4 million requis en 2017 ont été consacrés au remplacement précoce de matériel utilisé par une utilisation intense. Les dépenses supplémentaires ont été compensées au titre des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

**Mutations de crédits**

- Cessions de 1,2 million: d'une part, par l'Office fédéral du personnel, à savoir 644 000 francs pour les apprentis, 355 200 francs pour les stagiaires, 59 100 francs pour l'intégration professionnelle; d'autre part, par le Secrétariat général du DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 99 195 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Dépassement de crédit de 3,0 millions couvert par les revenus supplémentaires liés à des prestations fournies
- Dépassement de crédit de 225 000 francs dû à des amortissements plus élevés sur des biens d'investissement
- Dépassement de crédit de 1,4 million couvert par la dissolution de réserves affectées

**Remarques**

Crédit d'engagement «Programme Genova», 2<sup>e</sup> étape DDPS (V0264.10), voir tome 1, ch. C 12

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Haute école fédérale de sport |              | GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement |              | GP 3: Centres nationaux de sport |              |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------|--------------|
|                                                                 | C<br>2016                           | C<br>2017    | C<br>2016                                                         | C<br>2017    | C<br>2016                        | C<br>2017    |
| milliers CHF                                                    |                                     |              |                                                                   |              |                                  |              |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 24 251                              | 24 194       | 20 852                                                            | 21 389       | 64 875                           | 66 201       |
| Charges de personnel                                            | 18 760                              | 18 146       | 10 149                                                            | 10 254       | 25 858                           | 26 671       |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 4 832                               | 5 201        | 10 697                                                            | 11 077       | 36 492                           | 36 726       |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>1 373</i>                        | <i>1 489</i> | <i>3 853</i>                                                      | <i>4 001</i> | <i>2 349</i>                     | <i>2 775</i> |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | <i>50</i>                           | <i>3</i>     | <i>50</i>                                                         | <i>3</i>     | <i>100</i>                       | <i>11</i>    |
| Charges d'amortissement                                         | 321                                 | 328          | 6                                                                 | 12           | 1 294                            | 1 387        |
| Dépenses d'investissement                                       | 338                                 | 518          | –                                                                 | 46           | 1 231                            | 1 417        |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 117                                 | 112          | 60                                                                | 62           | 218                              | 221          |

## APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016                              | 3 030 091             | 8 827 000             | 11 857 091          |
| Dissolution                                     | –                     | -1 483 000            | -1 483 000          |
| <b>État au 31.12.2017</b>                       | <b>3 030 091</b>      | <b>7 344 000</b>      | <b>10 374 091</b>   |
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | –                     | 4 226 182             | 4 226 182           |

## Utilisation et dissolution de réserves affectées en 2017

Au cours de l'année 2017, des réserves affectées à hauteur de 1,5 million ont été dissoutes. Sur ce total, 0,1 million n'a pas été utilisé, 0,1 million a été investi dans l'ouvrage didactique «Le système du sport – en Suisse et à l'international», 0,4 million dans l'acquisition de biens et 0,9 million dans l'acquisition de biens d'investissement.

## Demande de constitution de nouvelles réserves

La demande de constitution de réserves affectées s'élève à 4,2 millions et comporte trois postes: le projet SAKUBA a enregistré des retards en raison de sa grande complexité (1,0 mio). Le remplacement de tentes universelles pour le CST ayant nécessité des travaux techniques préparatoires et liés à l'achat plus importants que prévus, l'acquisition n'a pu être réalisée selon le calendrier prévu (1,8 mio). En outre, divers biens n'ont pas pu être livrés et facturés comme prévu en raison de retards liés aux projets et aux acquisitions (1,4 mio).

## CRÉDITS DE TRANSFERT

## A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017      | Δ C17–B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 403 875</b> | <b>1 210 000</b> | <b>771 390</b> | <b>-438 610<br/>-36,2</b>      |

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient d'une part des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et physiques à tout âge et peut en outre attribuer des subventions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut d'autre part soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des objectifs de l'art. 1 de la loi sur l'encouragement du sport. Les bénéficiaires de ces contributions sont des organisateurs de programmes et de projets axés en particulier sur le sport des adultes, ainsi que des acteurs de droit public et de droit privé qui évaluent et développent des programmes et des projets. Dans le domaine de la recherche en sciences du sport, les bénéficiaires sont des personnes physiques et morales de droit privé ainsi que des institutions de droit public.

Le traitement des demandes de soutien pour des programmes et des projets nécessite du personnel justifiant des connaissances appropriées. Les collaborateurs responsables de la gestion des crédits ont été affectés, pour des raisons de priorité, au projet des Jeux olympiques d'hiver «Sion 2026». Il en résulte une diminution des charges sur ce crédit.

## Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 3, al. 2, et art. 15.

**A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 624 770   | 500 000   | 496 000   | -4 000<br>-0,8                 |

Avec les ressources de ce crédit, la Confédération soutient la formation et le perfectionnement des enseignants qui donnent des cours d'éducation physique. Sont subventionnés le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de perfectionnement, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 13, al. 1.

**A231.0108 FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS**

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 12 963 164 | 14 480 000 | 14 140 378 | -339 622<br>-2,3               |

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient en particulier, avec ce crédit, l'association faitière du sport suisse (Swiss Olympic). Elle met en œuvre, à l'aide de subventions versées aux agences antidopage (nationales et internationales), des mesures pour lutter contre l'usage abusif de produits et de méthodes visant à augmenter la performance physique dans le sport. Elle prend en outre des mesures visant à encourager un sport de compétition défendable sur le plan éthique et à lutter contre les dérives du sport. Elle soutient enfin l'élaboration de bases, la validation de contrôles de sécurité et la vérification permanente des standards visant à garantir des offres sûres dans le domaine des activités sportives à risque.

Plusieurs projets de Swiss Olympic n'ont pas encore atteint le degré de préparation voulu et n'ont pas pu, de ce fait, être soutenus. Il en résulte une diminution des charges de 0,3 million.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 4, al. 1 et art. 19, al. 1. LF du 17.12.2010 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (RS 935.97), art. 17.

**A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES**

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 2 078 900 | 1 400 000 | 1 299 320 | -100 680<br>-7,2               |

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais.

En 2017, le nombre de manifestations sportives internationales en Suisse a été inférieur au nombre inscrit au budget.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 17, al. 1.

**A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES**

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017   | C<br>2017   | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 95 932 507 | 103 630 000 | 103 113 769 | -516 231<br>-0,5               |

La Confédération octroie des subventions dans le cadre de J+S pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et perfectionnement des moniteurs, des coachs, des experts et des entraîneurs de la relève) des cantons, des communes et des organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles, cantons, communes et autres organisations). Elle met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique et didactique ainsi que du matériel de prêt.

Le crédit a été progressivement augmenté au cours de l'exercice budgétaire 2017 pour faire face à la croissance prévue des activités sportives (vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération élaborée en réponse à la motion CSEC-CN 13.3369). Cette augmentation de crédit a permis d'indemniser tous les cours et les camps de sport sans réduire les taux de subventionnement. L'augmentation des activités sportives a été de 4 % (+ 21 364 enfants et jeunes). La croissance des activités indemnisées ayant été légèrement inférieure aux attentes du budget, le crédit résiduel s'est élevé à 0,5 million.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 11, al. 1.

**A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>11 200 000</b> | <b>11 000 000</b> | <b>10 760 000</b> | <b>-240 000</b> | <b>-2,2</b>       |

La Confédération peut, conformément à la loi sur l'encouragement du sport, octroyer des subventions à la construction de stades, d'installations polyvalentes et d'installations de sports de neige et de glace d'importance nationale ou pour en améliorer l'infrastructure conformément aux critères de la CISIN (Conception des installations sportives d'importance nationale). Les bénéficiaires de ces contributions sont des fédérations sportives nationales et des tiers qui sont responsables d'installations et d'infrastructures sportives nationales.

Les charges sont inférieures de 0,2 million au montant budgétisé. Suite à des retards dans certains projets, le versement des subventions est reporté à une date ultérieure.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

**Indications**

Crédits d'engagement «Construction de places de sport» (V0053.01 et V0053.02), voir tome 1, chiffre C 12.

Cf. A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

**A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.       | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total sans incidences financières</b> | <b>11 200 000</b> | <b>11 000 000</b> | <b>10 760 000</b> | <b>-240 000</b> | <b>-2,2</b>       |

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des installations sportives d'importance nationale (CISIN).

Ce crédit est directement lié au crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements sont réévalués intégralement au moment du versement.

Les charges sont inférieures de 0,2 million au montant budgétisé. Suite à des retards dans certains projets, le versement des subventions est reporté à une date ultérieure. Les réévaluations ont donc été moins importantes.

**Bases légales**

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

**Indications**

Cf. A236.0100 «Installations sportives d'importance nationale».

## OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Mise en œuvre de la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+
- Optimisation de l'État-major fédéral ABCN et garantie du suivi coordonné de la situation et de la gestion des ressources à l'échelon fédéral
- Développement d'un centre national de compétences et de formation en matière de catastrophes et de situations d'urgence
- Garantie de l'exploitation, du maintien de la valeur et du développement des systèmes d'alarme et de télématique
- Préservation de la valeur des constructions protégées
- Renforcement de la collaboration dans le domaine ABC avec les organisations partenaires aux échelons national et international

### PROJETS 2017

- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI); adoption du message
- Ordonnance sur les interventions ABCN; adoption par le Conseil fédéral
- Réseau national de suivi de la situation; mise en œuvre du concept
- Exercice général d'urgence 2017 (EGU 17); réalisation et évaluation
- Ordonnance sur l'alarme: lancement de la procédure de consultation
- Polycom 2030: changement de technologie des composants nationaux et planification du remplacement des stations de base
- Transmission de l'alarme à la population: optimisation d'Alertswiss (informations sur la prévention et le comportement à adopter en cas de catastrophe et en situation d'urgence)

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont pu être franchies. Les projets suivants ont néanmoins subi des retards:

*Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI):* au cours de sa séance du 1.12.2017, le Conseil fédéral a adopté le projet devant être mis en consultation. Il adoptera le message probablement courant 2018.

*Ordonnance sur les interventions ABCN:* la révision a pris du retard lors de la consultation des offices et l'ordonnance sera adoptée par le Conseil fédéral en 2018.

*Polycom 2030:* le changement de technologie des composants nationaux est en cours et la planification du remplacement des stations de base est établie. La première étape de Polycom devrait être réalisée vers le milieu de 2019 (planifiée initialement pour fin 2018). Cela ne compromet cependant pas le calendrier concernant la fin des travaux de maintien de la valeur du système Polycom.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>16,7</b>  | <b>16,0</b>  | <b>16,2</b>  | <b>-0,6</b> | <b>-3,4</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>171,2</b> | <b>199,0</b> | <b>171,9</b> | <b>0,7</b>  | <b>0,4</b>        |
| Charges propres                  | 142,6        | 165,2        | 147,1        | 4,5         | 3,1               |
| Charges de transfert             | 28,5         | 33,8         | 24,8         | -3,7        | -13,0             |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>1,3</b>   | <b>3,5</b>   | <b>1,9</b>   | <b>0,5</b>  | <b>39,3</b>       |

### COMMENTAIRE

Le compte de résultats et des investissements de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est composé pour l'essentiel des revenus et des charges des domaines de la politique de protection de la population, du Laboratoire de Spiez, de la Centrale nationale d'alarme (CENAL), de l'instruction et des infrastructures.

La baisse des revenus s'explique par la suppression de cours dans le domaine de la protection de la population (mise en œuvre du programme de stabilisation 2017-2019; - 0,3 mio) et par une diminution des revenus découlant des prestations de l'OFPP en tant qu'exploitant d'immeubles au Laboratoire de Spiez et au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS) (- 0,3 mio).

Les charges de l'OFPP sont imputables pour 86 % aux charges propres et 14 % aux charges de transfert. Les charges propres de l'OFPP ont augmenté de 4,5 millions par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par les coûts liés au projet Maintien de la valeur de Polycom 2030. Le solde de crédit dans les charges de transfert a différentes origines: des découvertes archéologiques ont provoqué des retards dans le chantier d'une construction protégée en Valais. Par ailleurs, certaines acquisitions de matériel de la protection civile ont dû être ajournées. Le montant des dépenses d'investissement est supérieur de 0,5 million, en raison d'acquisitions reportées les années précédentes et effectuées finalement en 2017.

## GP 1: PROTECTION DE LA POPULATION

### MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Protection de la population» comprend les divisions Politique de protection de la population, Laboratoire de Spiez, Centrale nationale d'alarme et Instruction. L'OFPP assure la coordination de la protection de la population aux échelons national et international et élabore, en faveur des autorités ainsi que de la population, des instruments fondés sur l'analyse des risques en vue de prévenir et de maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence. Il propose un programme de formation étendu, dirige les exercices coordonnés et met à disposition des infrastructures de conduite et de laboratoire. Le groupe d'intervention du DDPS (EEVBS) et la Section Protection des biens culturels (PBC) relèvent aussi de sa compétence.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 14,7      | 13,1      | 13,1      | -0,1      | -0,5              |
| Charges et dépenses d'investissement | 92,7      | 103,9     | 90,8      | -13,1     | -12,6             |

### COMMENTAIRE

71 % des charges de fonctionnement et 81 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 1. Dans les domaines du Laboratoire de Spiez, de la CENAL et du CFIS, les revenus de fonctionnement avec incidences financières ont avoisiné les montants budgétés.

En raison des retards pris dans certains projets, les charges sont inférieures de 13,1 millions au montant budgétisé. La réalisation des projets concernés est prévue pour 2018 ou les années suivantes.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                     | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Politique de protection de la population:</b> la protection de la population et la protection civile continuent d'être optimisées                                                |           |           |           |
| - Adoption du message concernant la révision de la LPPCi (délai)                                                                                                                    | -         | 31.12.    | -         |
| - Entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur les interventions ABCN (délai)                                                                                               | -         | 31.12.    | -         |
| <b>Laboratoire de Spiez:</b> intensification de la collaboration nationale et internationale                                                                                        |           |           |           |
| - Procédures d'essai autorisées (nombre, min.)                                                                                                                                      | -         | 230       | 218       |
| - Jours d'intervention en faveur d'organisations internationales (nombre, min.)                                                                                                     | -         | 150       | 157       |
| - Travaux accomplis dans le domaine scientifique (nombre, min.)                                                                                                                     | -         | 55        | 52        |
| <b>Centrale nationale d'alarme:</b> mise à disposition des produits de la maîtrise des événements en temps voulu                                                                    |           |           |           |
| - Satisfaction des autorités fédérales et cantonales avec la Centrale nationale d'alarme (% min.)                                                                                   | -         | 80        | 80        |
| - Disponibilité des systèmes d'alarme et des produits de suivi de la situation (% min.)                                                                                             | 96        | 98        | 98        |
| <b>Instruction:</b> les prestations du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont fournies en bonne qualité et de manière économique |           |           |           |
| - Satisfaction des clients (% min.)                                                                                                                                                 | 94        | 80        | 89        |
| - Coûts par participant (CHF, max.)                                                                                                                                                 | 497       | 590       | 429       |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Les écarts par rapport aux objectifs visés concernent les domaines suivants:

*Politique de protection de la population:* le Conseil fédéral devrait adopter le message concernant la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) courant 2018. L'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les interventions ABCN a également subi un certain retard, car la consultation technique auprès des cantons et de certains services fédéraux ainsi que la coordination requise avec la révision de la LPPCi ont pris plus de temps que prévu. L'ordonnance sera soumise au Conseil fédéral pour approbation probablement début mars 2018.

*Laboratoire de Spiez:* le nombre visé de procédures d'essai accréditées n'a pas été entièrement atteint. Afin de gagner en efficacité et de se concentrer sur l'essentiel, des méthodes d'essai rarement employées ont été éliminées des domaines accrédités. Il s'agit là d'une décision économique qui n'affecte pas la bonne exécution des tâches.

*Instruction:* les coûts par participant ont été sensiblement réduits grâce à l'optimisation de l'affectation du personnel (déménagement de la Division Instruction à Schwarzenburg et réorganisation de la division avec une hiérarchie simplifiée).

## GP 2 : INFRASTRUCTURES

### MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Infrastructures» permet à l'OFPP de diriger et de coordonner l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes d'alarme et de télématique de la protection de la population. Il comprend le système d'alarme pour la population (Polyalert), le réseau radio de sécurité (Polycom), la radio d'urgence (Polyinform) ainsi que le réseau de données sécurisé (RDS) y compris le système d'accès aux données (Polydata). L'OFPP gère en outre l'optimisation de l'infrastructure des constructions protégées.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 2,0       | 2,9       | 3,1       | 0,2       | 8,1               |
| Charges et dépenses d'investissement | 51,3      | 36,6      | 37,5      | 0,9       | 2,4               |

### COMMENTAIRE

29 % des charges et 19 % des revenus sont imputables au groupe de prestations 2.

Les revenus de fonctionnement avec incidences financières proviennent de la facturation des coûts d'exploitation et d'entretien de Polyalert (alarme) aux cantons et sont légèrement supérieurs au montant budgétisé.

Les charges ont été supérieures de 0,9 million au montant budgétisé. Des fonds supplémentaires ont été engagés pour l'entretien des composants de la commande centrale de Polycom (exploitation courante Polycom).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                      | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Infrastructures:</b> le développement du système d'alarme et de la télématique se poursuit et la valeur des constructions protégées est optimisée |           |           |           |
| - Mise en œuvre des composants nationaux de maintien de la valeur Polycom 2030 (%)                                                                   | 15        | 70        | 60        |
| - Disponibilité des composants nationaux des systèmes d'alarme et de télématique (Polycom, Polyalert, Polyinform) (% min.)                           | 98        | 98        | 99        |
| - Part des constructions protégées prêtes à être utilisées (% min.)                                                                                  | 95        | 95        | 95        |

### COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints.

*Projet Maintien de la valeur Polycom 2030:* le changement de technologie pour les composants nationaux est en cours et la planification du remplacement des stations de base est établie. Pour certains objets à livrer, des risques liés à la qualité et aux délais ont entraîné un retard de plusieurs mois dans le calendrier. La sécurité de planification pour la mise en œuvre dans les cantons n'a pas été entièrement atteinte. Malgré le retard pris dans la préparation de la migration, le projet peut être réalisé globalement en respectant la qualité requise et les limites des crédits d'engagement accordés.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                   | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs. en % |              |
|----------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                      | <b>16 721</b>  | <b>15 988</b>  | <b>16 151</b>  | <b>163</b>                  | <b>1,0</b>   |
| Domaine propre                                                 |                |                |                |                             |              |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)     | 16 721         | 15 988         | 16 151         | 163                         | 1,0          |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                      | <b>172 486</b> | <b>202 462</b> | <b>173 752</b> | <b>-28 710</b>              | <b>-14,2</b> |
| Domaine propre                                                 |                |                |                |                             |              |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)     | 143 967        | 140 476        | 128 282        | -12 194                     | -8,7         |
| <i>Transfert de crédit</i>                                     |                | 1 311          |                |                             |              |
| <i>Cession</i>                                                 |                | 1 159          |                |                             |              |
| <i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i> |                | 3 231          |                |                             |              |
| Crédits ponctuels                                              |                |                |                |                             |              |
| A202.0164 POLYCOM, maintien de la valeur                       | -              | 28 200         | 20 669         | -7 531                      | -26,7        |
| <b>Domaine des transferts</b>                                  |                |                |                |                             |              |
| <i>GP 2: Infrastructures</i>                                   |                |                |                |                             |              |
| A231.0113 Protection civile                                    | 28 520         | 33 786         | 24 801         | -8 985                      | -26,6        |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs. | en %       |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------|
| <b>Total</b>                       | <b>16 721 212</b> | <b>15 988 100</b> | <b>16 151 126</b> | <b>163 026</b>         | <b>1,0</b> |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>5 658 612</i>  | <i>5 246 800</i>  | <i>5 409 826</i>  | <i>163 026</i>         | <i>3,1</i> |
| <i>Imputation des prestations</i>  | <i>11 062 600</i> | <i>10 741 300</i> | <i>10 741 300</i> | <i>0</i>               | <i>0,0</i> |

Les revenus de fonctionnement de l'OFPP avec incidences financières se composent des recettes des ventes de cours et d'infrastructures d'instruction à des tiers ainsi que de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la CENAL à des tiers. À cela s'ajoutent les revenus qui découlent de la participation des exploitants de centrales nucléaires aux coûts de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) et de l'imputation des frais de fonctionnement et d'entretien des composants décentralisés du système Polyalert (alarme) aux cantons. Les revenus provenant de l'imputation de prestations sont issus, d'une part, des prestations générales, des activités de conseil et des expertises du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et d'armasuisse et, d'autre part, de l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse Immobilier (Laboratoire de Spiez, CENAL et CFIS).

Les revenus de fonctionnement avec incidences financières ont légèrement dépassé les valeurs budgétisées en ce qui concerne la facturation des frais de fonctionnement et d'entretien de Polyalert (alarme) aux cantons (+ 0,2 mio: à partir de 2017, facturation à la Principauté de Liechtenstein).

#### Bases légales

Loi fédérale du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 10, let. d, et art. 73a.

## CHARGES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>143 966 618</b> | <b>140 475 819</b> | <b>128 281 756</b> | <b>-12 194 063</b> | <b>-8,7</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | 5 701 123          |                    |                    |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 101 379 073        | 90 225 819         | 80 418 710         | -9 807 109         | -10,9             |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 1 801 695          | 1 879 000          | 1 680 973          | -198 027           | -10,5             |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 40 785 850         | 48 371 000         | 46 182 074         | -2 188 927         | -4,5              |
| Charges de personnel                                            | 46 806 037         | 46 346 963         | 45 880 463         | -466 500           | -1,0              |
| <i>dont location de services</i>                                | -                  | 198 400            | -                  | -198 400           | -100,0            |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 94 059 178         | 88 794 131         | 78 869 501         | -9 924 630         | -11,2             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 12 083 000         | 22 378 748         | 17 482 451         | -4 896 297         | -21,9             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 3 343 685          | 3 440 259          | 2 461 092          | -979 167           | -28,5             |
| Charges d'amortissement                                         | 1 770 363          | 1 879 000          | 1 677 861          | -201 139           | -10,7             |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 331 041          | 3 455 725          | 1 853 932          | -1 601 793         | -46,4             |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 279                | 276                | 276                | 0                  | 0,0               |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel de l'OFPP étaient inférieures de près de 0,5 million au montant budgétisé. Cet écart est imputable principalement à des vacances de postes plus longues que prévu, en particulier pour les fonctions de cadres et de spécialistes, où le marché du travail est tendu.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les 17,5 millions de *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent 2,8 millions pour des projets et 14,7 millions pour l'exploitation. En 2017, les principaux projets informatiques de l'OFPP étaient le transfert de la partie informatique de la CENAL à la Base d'aide au commandement, le maintien de la valeur de la présentation électronique de la situation et Alertswiss. La baisse de charges de 4,9 millions s'explique avant tout par des retards dans certains projets.

Les 2,5 millions de *charges de conseil* ont été utilisés pour la recherche et le développement dans le domaine de la protection de la population et pour des conseils généraux en faveur de la direction, de l'instruction, du Laboratoire de Spiez et de la CENAL. L'écart de 1,0 million s'explique également par des projets différés.

**Dépenses d'investissement**

Un montant de 1,6 million n'a pas été utilisé en raison de projets reportés. Des réserves affectées d'un montant équivalent doivent par conséquent être constituées pour trois appareils du Laboratoire de Spiez. La majeure partie sert à l'acquisition d'un système robotisé pour récupérer des sources hautement radioactives.

**Mutations de crédits**

- Cessions (+ 1,2 mio): par l'Office fédéral du personnel, à savoir 229 400 francs pour les apprentis, 241 500 francs pour les stagiaires, 35 400 francs pour l'intégration professionnelle et de 470 200 francs pour compenser les effets de la structure des âges et des classes de salaire défavorable; par le Secrétariat général du DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 86 700 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de 96 663 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit (+ 1,3 mio): de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) pour couvrir des besoins supplémentaires liés aux prestations d'exploitation de biens immobiliers au Laboratoire de Spiez, aux modifications du projet de construction du centre administratif Guisanplatz et des charges non budgétisées pour des sondes de mesure destinées aux postes d'alerte atomique
- Dépassements de crédit (+ 3,2 mio): dissolution de réserves affectées pour des projets de la CENAL, du Laboratoire de Spiez et du domaine des infrastructures (notamment entretien Polycorn 2000) reportés lors des exercices précédents

**Remarques**

Crédits d'engagement «Recherche et développement au sein de la protection de la population» (V0056.02), «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2018» (V0055.05) et «Programme GENOVA», 2<sup>e</sup> étape DDPS (V0264.11), voir tome 1, ch. C 12.

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Protection de la population |           | GP 2: Infrastructures |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------|-----------|
|                                                                 | C<br>2016                         | C<br>2017 | C<br>2016             | C<br>2017 |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                                   |           |                       |           |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 92 679                            | 90 799    | 51 288                | 37 483    |
| Charges de personnel                                            | 41 112                            | 40 056    | 5 694                 | 5 824     |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 48 674                            | 47 555    | 45 385                | 31 315    |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 11 081                            | 9 855     | 1 002                 | 7 628     |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 2 549                             | 2 073     | 795                   | 388       |
| Charges d'amortissement                                         | 1 570                             | 1 415     | 200                   | 263       |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 323                             | 1 773     | 9                     | 81        |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 247                               | 243       | 32                    | 33        |

## A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR

| CHF                                      | C<br>2016 | B<br>2017  | C<br>2017  | val. abs.  | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | -         | 28 200 000 | 20 669 024 | -7 530 976 | -26,7             |

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la Confédération est responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio de sécurité Polycom est le réseau radio de sécurité quotidiennement en fonction des autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, OFPP, Corps des gardes-frontière [Cgfr] de l'Administration fédérale des douanes [AFD]). Il se compose d'environ 750 stations de base, dont 250 sont sous la responsabilité de l'AFD. L'OFPP est responsable de la disponibilité opérationnelle et de l'exploitation des composants nationaux du système Polycom.

Le réseau radio de sécurité Polycom doit être exploité jusqu'en 2030. Des mesures nécessaires au maintien de sa valeur sont mises en œuvre depuis 2017. Le projet «Maintien de la valeur Polycom 2010», mené en tant que projet informatique clé de la Confédération, est périodiquement examiné par le Contrôle fédéral des finances.

Le total des dépenses pour le projet s'élève pour la Confédération à 500 millions (période de 2016 à 2030). Ce montant inclut 326,6 millions pour les prestations fournies par l'administration fédérale (161,0 mio pour le Cgfr et 165,6 mio pour l'OFPP). 13,8 millions supplémentaires ont déjà été utilisés en 2016 pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des prestations de tiers et sont couverts par un crédit d'ensemble.

Le 6.12.2016, le Parlement a approuvé le crédit d'ensemble pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe deux crédits d'engagement:

- développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio)
- remplacement des stations de base du Cgfr à l'AFD (65,4 mio).

Le projet de maintien de la valeur de Polycom est réalisé en deux étapes. Le 6.12.2016, le Parlement a autorisé les crédits d'engagement pour la première étape (72,4 mio; dont OFPP 58,2 mio). Les domaines du projet tombant sous la responsabilité de l'OFPP sont divisés en deux étapes:

- 1<sup>re</sup> étape: élaboration de la passerelle, remplacement de l'infrastructure de commutation et préparation de la migration
- 2<sup>e</sup> étape: gestion du projet et exploitation parallèle

Dans le cadre du projet de maintien de la valeur de Polycom, le changement de technologie pour les composants nationaux est en cours et la planification du remplacement des stations de base est établie. Pour certains objets à livrer, des risques liés à la qualité et aux délais ont entraîné un retard de plusieurs mois dans le calendrier. Il en résulte un solde de crédit s'élevant à 7,5 millions en 2017. La sécurité de planification pour la mise en œuvre dans les cantons n'a pas été entièrement atteinte. Malgré le retard pris dans la préparation de la migration, le projet peut être réalisé globalement en respectant la qualité requise et les limites des crédits d'engagement accordés.

**Bases légales**

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.7), art. 43, al. 1, let. b, et art. 71, al.1, let f.

**Remarques**

Crédit d'engagement «POLYCOM, maintien de la valeur» (V0280.00); voir tome 1, ch. C 12.

Les propres prestations pour l'exploitation de Polycom (technologie TDM) sont couvertes par les charges de fonctionnement et s'élèvent à environ 8 millions par année.

Voir également: 606 AFD/A202.0163 «POLYCOM, maintien de la valeur»; crédit d'engagement «POLYCOM, maintien de la valeur» (V0280.00); voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques» (V0055.05), voir tome 1, ch. C 12.

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016                              | 1 831 000             | 7 535 700             | 9 366 700           |
| Dissolution                                     | -                     | -4 184 345            | -4 184 345          |
| <b>État au 31.12.2017</b>                       | <b>1 831 000</b>      | <b>3 351 355</b>      | <b>5 182 355</b>    |
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | -                     | 15 740 976            | 15 740 976          |

**Dissolution et utilisation de réserves en 2017**

Au cours de l'année 2017, des réserves affectées d'un montant de 3,2 millions ont été utilisées (par ex. pour les projets Alertswiss ou encore le système central de contrôle de la protection civile (SCC PISA). En outre, des réserves affectées non utilisées d'un montant de 1,0 million ont été dissoutes, en particulier au Laboratoire de Spiez où les coûts d'acquisition occasionnés par le rééquipement d'armoires de sécurité pour le stockage de produits chimiques et par l'installation de divers équipements ont été inférieurs aux montants budgétés.

**Demande de constitution de nouvelles réserves**

En raison de retards pris dans différents projets (par ex. acquisition d'un système robotisé pour récupérer des sources hautement radioactives et d'autres appareils pour le Laboratoire de Spiez, «Maintien de la valeur de Polycom 2030» et projets dans le domaine de l'entretien de Polycom 2000, présentation électronique de la situation et alarme pour le débit de dose de la CENAL), 15,7 millions n'ont pas été utilisés comme prévu. Ce montant devra être disponible dans les années à venir et des réserves affectées doivent être constituées à cet effet.

**CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP2: INFRASTRUCTURES****A231.0113 PROTECTION CIVILE**

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>28 519 859</b> | <b>33 786 200</b> | <b>24 801 099</b> | <b>-8 985 101</b> | <b>-26,6</b>      |

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. Elle est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et de l'état de préparation des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Le solde de crédit de 9,0 millions a plusieurs causes: des découvertes archéologiques ont provoqué des retards dans le chantier d'une construction protégée en Valais (- 2,5 mio). Par ailleurs, les besoins en matière de maintenance et de remplacement des sirènes s'est avéré être moindre que prévu (- 4,0 mio). On constate en outre une certaine retenue de la part des cantons concernant les projets de modernisation et de transformation d'ouvrages de protection, étant donné que la nouvelle stratégie de protection de la population prévoit une réduction de nombre de constructions protégées.

**Bases légales**

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 43 et 71.

**Remarques**

Crédits d'engagement «Constructions protégées et abris pour biens culturels» (V0054.02 et V0054.03) et crédit d'engagement «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques» (V0055.05), voir tome 1, ch. C 12.

## DÉFENSE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix
- Défense du pays et de sa population
- Soutien aux autorités civiles, notamment en cas de menace grave contre la sécurité intérieure et de situation extraordinaire
- Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse
- Contribution à la promotion de la paix à l'échelon international
- Soutien aux autorités civiles à l'étranger
- Fourniture de prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité (RNS) et aux cantons

### PROJETS 2017

- Développement de l'armée (DEVA): organisation de la configuration de départ (conduite, instruction, personnel, logistique, informatique) pour la mise en œuvre le 1.1.2018; préparation du système de disponibilité pour la milice à disponibilité élevée; lancement des écoles de cadres selon le nouveau modèle de formation à partir du deuxième semestre 2017; préparation des nouvelles structures administratives pour leur instauration le 1.1.2018
- Programme FITANIA (infrastructure de conduite, technologie de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée):
  - Projet Centres de calcul DDPS/Confédération: lancement des travaux pour le centre de calcul CAMPUS à Frauenfeld
  - Projet Réseau de conduite suisse: renforcement final de la dorsale (backbone) du réseau de conduite suisse, étape 1
  - Projet Télécommunication de l'armée: radio tactique de nouvelle génération à l'usage de la troupe
- Augmentation de la capacité d'intervention du Service de police aérienne (PA24) en vue d'un service 24h/24: horaire de disponibilité étendue de 8h00 à 18h00, tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés
- Projets immobiliers: accompagnement du traitement parlementaire concernant la deuxième étape de la remise en état du tarmac sur la base aérienne de Payerne, le centre d'instruction de lutte contre le feu PHENIX et la première étape du raccordement des sites logistiques au Réseau de conduite suisse

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies. Le programme FITANIA a enregistré des retards:

*Projet Réseau de conduite suisse:* l'étape 1 est terminée sauf sur deux sites qui n'ont pas pu être finalisés en raison de leurs liens avec d'autres projets (coordination des délais de construction). L'un des deux sites sera finalisé en 2018 et l'étape 2 pourra être réalisée.

*Projet Télécommunication de l'armée:* les tests d'aptitude à l'usage de la troupe ont été réalisés. En raison de différents défauts, aucun des modèles testés n'a entièrement répondu aux exigences. Les fabricants continueront à développer les appareils en 2018 dans la perspective de nouveaux tests à réaliser en 2019.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>330,3</b>   | <b>373,0</b>   | <b>338,9</b>   | <b>8,6</b>  | <b>2,6</b>        |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>3,0</b>     | <b>2,9</b>     | <b>3,2</b>     | <b>0,2</b>  | <b>7,9</b>        |
| <b>Charges</b>                   | <b>5 351,8</b> | <b>5 696,8</b> | <b>5 389,2</b> | <b>37,3</b> | <b>0,7</b>        |
| Charges propres                  | 5 307,9        | 5 645,6        | 5 338,9        | 31,1        | 0,6               |
| Charges de transfert             | 44,0           | 51,2           | 50,2           | 6,2         | 14,2              |
| Charges financières              | 0,0            | –              | 0,0            | 0,0         | -88,8             |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>490,5</b>   | <b>424,5</b>   | <b>536,1</b>   | <b>45,5</b> | <b>9,3</b>        |

### COMMENTAIRE

En 2017, l'accent a été mis sur la préparation du projet DEVA approuvé par le Parlement lors de la session de printemps 2016. En même temps, le Parlement a décidé d'accorder à l'armée (Défense et armasuisse Immobilier [ar IMMO]) un plafond des dépenses de 20 milliards pour la période 2017 à 2020, dont l'armée a dépensé 4,5 milliards au cours de l'exercice sous revue (charges avec incidences financières et investissements). Les revenus proviennent principalement de l'imputation de prestations pour l'exploitation et la remise en état d'immeubles. Ils ont augmenté de 8,6 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de réparations effectuées sur des bâtiments abritant des infrastructures et des équipements techniques. Les recettes d'investissement proviennent de la vente de véhicules d'instructeurs. Par rapport à l'exercice 2016, les charges augmentent de 37,3 millions et les dépenses d'investissement de 45,5 millions. L'inscription à l'actif des biens d'armement suite à l'application par analogie des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en est la cause principale. Par rapport à l'exercice précédent, les charges de transfert ont augmenté de 6,2 millions en raison de l'indemnisation accrue des cantons de Berne, de Genève, de Vaud et de Zurich pour la protection des représentations étrangères (AMBA CENTRO).

## GP 1: DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

### MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe dans la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaire-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que la conduite d'entreprise. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, de l'instruction, de la logistique et de l'aide au commandement.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 26,7      | 13,3      | 9,7       | -3,6      | -26,8             |
| Charges et dépenses d'investissement | 118,6     | 141,5     | 114,0     | -27,5     | -19,5             |

### COMMENTAIRE

3 % des revenus et 3 % des charges de la Défense sont imputables au groupe de prestations 1. Les charges de personnel s'élèvent à 82,9 millions et les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements) à 31,1 millions. En ce qui concerne les revenus, les valeurs budgétisées, qui correspondent à la moyenne des exercices 2012 à 2015, n'ont pas été atteintes. L'écart par rapport au compte précédent s'explique par la dissolution, en 2016, des provisions destinées au financement des coûts d'un plan social (art. 105 de l'O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération, OPers) à hauteur de 20 millions. Les charges sont inférieures au montant inscrit au budget 2017 car les ressources prévues dans le groupe de prestations 1 pour le DEVA ont été attribuées aux autres groupes de prestations en fonction des besoins (- 22,6 mio). En outre, le domaine Sécurité des informations et des objets (SIO) a été transféré au Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) (- 4,9 mio; compensation du premier supplément au budget 2017 du SG-DDPS).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Crédibilité et confiance:</b> L'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population                                                                           |           |           |           |
| - Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)                                                                                 | 6,7       | 6,7       | 6,8       |
| - Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)                                                                              | 6,5       | 6,5       | 6,5       |
| <b>Développement et planification du domaine dép. de la Défense:</b> Les besoins en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurés à long terme |           |           |           |
| - Jours de service par année (nombre, mio)                                                                                                                                                   | 5,9       | 6,1       | 5,6       |
| - Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)                                                                                                                      | 31        | 37        | 35        |
| <b>Employeur concurrentiel:</b> L'attractivité de l'employeur est assurée au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir                                                 |           |           |           |
| - Satisfaction au travail selon l'enquête trisannuelle exhaustive de l'Office fédéral du personnel (échelle 1 à 6)                                                                           | -         | 4,5       | -         |
| - Apprentis (nombre, min.)                                                                                                                                                                   | 525       | 550       | 506       |
| <b>Gestion immobilière efficace:</b> Les coûts sont assurés en utilisant pleinement les biens immobiliers, qui sont fonctionnels et axés sur l'avenir                                        |           |           |           |
| - Loyer brut (CHF, mrd, max.)                                                                                                                                                                | 1,05      | 1,09      | 1,09      |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Les principaux écarts sont les suivants:

*Développement et planification du domaine départemental Défense:* le nombre de jours de service accomplis est inférieur d'environ 0,5 million à la valeur prévue. Dans la perspective de la mise en œuvre du DEVA, le 1.1.2018, seules deux écoles de recrues ont eu lieu en 2017, contre trois les années précédentes.

*Employeur concurrentiel:* l'analyse des résultats de l'enquête trisannuelle exhaustive sur la satisfaction au travail réalisée par l'Office fédéral du personnel (OFPER) ne sera disponible qu'au mois de mars 2018. Le nombre d'apprentis a été moins important que prévu. En mars 2017, la Conférence des ressources humaines du DDPS a décidé de réduire de 5 % le nombre de places d'apprentissage par rapport à la valeur effective de 2016 d'ici fin 2020.

## GP 2: INSTRUCTION

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. De plus, elles assurent la réalisation de l'instruction de base et en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière. Enfin, elles apportent un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 3,8       | 3,6       | 3,7       | 0,1       | 2,7               |
| Recettes d'investissement | -         | -         | -         | -         | -                 |
| Charges                   | 708,4     | 708,5     | 701,3     | -7,2      | -1,0              |
| Dépenses d'investissement | 0,2       | 0,3       | 0,1       | -0,2      | -50,8             |

### COMMENTAIRE

1 % des revenus, 16 % des charges et 1 % des dépenses d'investissement sont imputables au groupe de prestations 2. Les charges de personnel s'élèvent à 333,1 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 368,2 millions et les dépenses d'investissement à 0,1 million. Les charges sans incidences financières ont été inférieures au montant budgétisé notamment pour les prélèvements sur stock en raison de la baisse du prix moyen des carburants.

### OBJECTIFS

|                                                                                                         | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Effectif:</b> Le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes                       |           |           |           |
| - Effectif réglementaire de l'armée (nombre militaires)                                                 | 182 000   | 182 000   | 182 407   |
| - Effectif réel de l'armée (nombre militaires)                                                          | 166 500   | 160 000   | 158 435   |
| <b>Instruction de base et en formation:</b> L'instruction est efficace et conforme aux besoins          |           |           |           |
| - Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)                                    | 21 360    | 21 000    | 16 615    |
| - Sous-officiers et sous-officiers supérieurs avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires) | 3 810     | 3 400     | 3 984     |
| - Officiers subalternes avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)                       | 996       | 850       | 1 038     |
| - Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)                                            | 96        | 90        | 100       |
| - Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)                                                    | 95        | 100       | 92        |
| <b>Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U):</b> La formation est conforme aux besoins |           |           |           |
| - Commandants d'unité avec brevet (nombre militaires)                                                   | 122       | 110       | 116       |
| - Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)                                        | 40        | 30        | 39        |
| <b>Formation de militaire de carrière:</b> La formation est conforme aux besoins                        |           |           |           |
| - Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)                                                 | 18        | 38        | 46        |
| - Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)                                          | 44        | 42        | 39        |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Les principaux écarts sont les suivants:

*Instruction de base et en formation:* dans la perspective de la mise en œuvre du DEVA, l'armée a réduit à deux le nombre d'écoles de recrues (ER) en 2017. Ainsi, 4385 recrues de moins que sous l'ancien système sont entrées en service le premier jour d'ER et de nombreuses recrues ont demandé à déplacer à 2018 ou aux années suivantes leur instruction de base à l'ER. Le nombre de sous-officiers, de sous-officiers supérieurs et d'officiers subalternes avec brevet et nouvelle incorporation a été relevé pour la dernière fois à la fin du mois de mars 2017 en vue du DEVA, raison pour laquelle la valeur effective correspond à la période de mars 2016 à mars 2017 et qu'elle est plus élevée que prévu.

*Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U):* le nombre de commandants d'unité et de commandants de corps de troupe avec brevet a été relevé pour la dernière fois à la fin du mois de mars 2017 en vue du DEVA, raison pour laquelle la valeur effective correspond à la période de mars 2016 à mars 2017 et qu'elle est plus élevée que prévu.

*Formation de militaire de carrière:* le nombre de diplômés de l'académie militaire a été plus élevé que prévu. La première école militaire de 20 mois et la dernière formation selon l'ancien système ont eu lieu en parallèle. Les diplômés de l'École des sous-officiers de carrière de l'armée ont quant à eux été moins nombreux que prévu.

## GP 3: OPÉRATIONS

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger (y c. la promotion de la paix). De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il permet également de planifier et de diriger les cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales ainsi que de former les membres des formations des Forces aériennes (à l'exception de la défense contre avions), des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 15,7      | 17,9      | 13,8      | -4,1      | -22,9             |
| Recettes d'investissement | 0,0       | -         | 0,0       | 0,0       | -                 |
| Charges                   | 856,6     | 877,8     | 877,1     | -0,7      | -0,1              |
| Dépenses d'investissement | 0,8       | 1,3       | 1,2       | -0,1      | -10,9             |

### COMMENTAIRE

4 % des revenus, 20 % des charges et 2 % des dépenses d'investissement sont imputables au groupe de prestations 3. Les charges de personnel s'élèvent à 399,1 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation à 478 millions et les dépenses d'investissement à 1,2 million. Les revenus n'ont pas atteint les valeurs prévues qui correspondent à la moyenne des exercices 2012 à 2015.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                    | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Opérations et engagements:</b> La planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées                                                     |           |           |           |
| - Engagements en Suisse et à l'étranger (ampleur comme en 2013) à planifier simultanément et à mener l'un après l'autre (nombre)                                                                                                   | 2         | 4         | 4         |
| - Engagement de la dimension du WEF à planifier et à mener (nombre)                                                                                                                                                                | 1         | 1         | 1         |
| - Engagement de la dimension d'EURO 08 à planifier et à mener (nombre)                                                                                                                                                             | 1         | 1         | 1         |
| - Militaire dans le service de promotion de la paix (nombre)                                                                                                                                                                       | 287       | 500       | 314       |
| <b>Disponibilité:</b> La disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée                                                                                                                                         |           |           |           |
| - Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)                                                                                                                                                             | 70        | 80        | 80        |
| <b>Prestations des Forces aériennes:</b> La protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la Police, Cgfr, REGA, etc.) sont assurés |           |           |           |
| - Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (% min.)                                                                                                                                         | 29        | 42        | 42        |
| - Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et de sauvetage (SAR) en l'espace d'une heure (%)                                                                                                                    | 100       | 100       | 100       |
| <b>Prestations de la police militaire:</b> Les tâches primaires définies dans les lois et les ordonnances sont garanties, et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger sont effectués      |           |           |           |
| - Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)                                                                                                                                                              | 411       | 432       | 432       |
| - Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)                                                                                                                                                               | 61        | 68        | 85        |
| - Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (p. ex. AMBA CENTRO) (nombre)                                                                                                                                           | 66        | 36        | 59        |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Les principaux écarts sont les suivants:

*Opérations et engagements:* le nombre de militaires dans le service de promotion de la paix a été moins important que prévu étant donné que la valeur planifiée reposait sur le rapport sur la politique de sécurité 2016 et représentait un chiffre maximal répondant à des critères politiques. Ce nombre n'a pas été atteint en 2017.

*Prestations de la police militaire:* les engagements de la police militaire dépendent des besoins effectifs. Pour la protection des objets de l'armée et pour des prestations en faveur de tiers (par ex. AMBA CENTRO), le nombre de policiers engagés a été supérieur au nombre prévu.

## GP 4: LOGISTIQUE

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent de planifier et de gérer des prestations propres ou achetées, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire ainsi que d'assumer la gestion du cycle de vie du matériel. En outre, le groupe sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires, et à fournir des prestations à l'administration fédérale.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 270,8     | 292,9     | 275,8     | -17,2     | -5,9              |
| Recettes d'investissement | 2,9       | 2,9       | 3,2       | 0,3       | 9,0               |
| Charges                   | 1 746,4   | 2 386,9   | 2 385,8   | -1,1      | 0,0               |
| Dépenses d'investissement | 75,8      | 48,0      | 46,7      | -1,2      | -2,6              |

### COMMENTAIRE

81 % des revenus et l'intégralité des recettes d'investissement, 53 % des charges et 87 % des dépenses d'investissement sont imputables au groupe de prestations 4. Les charges de personnel s'élèvent à 383,2 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation à 2002,6 millions et les dépenses d'investissement à 46,7 millions. La Base logistique de l'armée (BLA) ayant fourni moins de prestations à ar IMMO pour l'exploitation d'immeubles (- 13 mio), et l'administration fédérale ayant acheté moins de carburants et de mazout (- 4,3 mio), les revenus provenant de l'imputation des prestations sont plus bas que prévu. La diminution des charges sans incidences financières de 1,1 million pour les prélèvements sur stocks s'explique par la baisse des prix moyens des vivres de l'armée. Les charges d'investissement ont été moins élevées que prévu en raison du faible besoin de véhicules d'instructeurs et de matériel sanitaire.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                 | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Logistique:</b> Les prestations logistiques au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées           |           |           |           |
| - Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (%; min.)                                              | 94        | 90        | 95        |
| <b>Service sanitaire:</b> Le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins |           |           |           |
| - Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée en l'espace de 20 heures (%)                                | 100       | 100       | 99        |
| - Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée en l'espace de 20 heures (%)                | 100       | 100       | 99        |
| - Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)                                                                       | 100       | 100       | 100       |
| - Disponibilité du système d'information et d'intervention (SII) du Service sanitaire coordonné (SSC) (%)                       | 99,8      | 99,8      | 99,8      |
| - Réserve stratégique des lits disponibles (nombre)                                                                             | 700       | 800       | 800       |
| - Care Teams et Peer Support Organisations certifiées Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) (nombre)           | 31        | 35        | 35        |
| - Taux de réussite du Service sanitaire coordonné (SSC ; directives de l'Office fédéral de la santé publique) (%)               | 100       | 100       | 100       |

### COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

## GP 5: AIDE AU COMMANDEMENT (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

### MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour garantir les moyens d'aide au commandement ainsi que la planification, la conduite et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Il permet d'assurer la capacité de conduite de l'armée et du gouvernement ainsi que de contribuer à la surveillance constante de l'espace aérien. De plus, il assure des prestations dans les domaines électromagnétique et cybernétique ainsi que des prestations d'information et de communication de base pour une partie de l'administration fédérale et pour des tiers. Il garantit également la conduite technique et l'architecture de ces prestations de base. En outre, il garantit la disponibilité par rapport à la capacité de conduite.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 33,3      | 45,3      | 37,2      | -8,1      | -17,9             |
| Recettes d'investissement | -         | -         | -         | -         | -                 |
| Charges                   | 341,6     | 352,2     | 359,4     | 7,2       | 2,1               |
| Dépenses d'investissement | 4,5       | 5,0       | 5,7       | 0,7       | 14,5              |

### COMMENTAIRE

11 % des revenus, 8 % des charges et 10 % des dépenses d'investissement sont imputables au groupe de prestations 5. Les charges de personnel s'élèvent à 158,4 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (amortissements compris) à 201 millions et les dépenses d'investissement à 5,7 millions. Les revenus provenant de l'imputation des prestations dans le domaine de l'informatique ont été moins élevés que prévu en raison de la diminution du nombre de commandes par les bénéficiaires de prestations, de l'adaptation des prix dans le domaine de l'exploitation et des prestations informatiques ainsi que du retard enregistré par certains projets. Les charges supplémentaires par rapport au budget 2017 résultent en particulier de la conclusion ou du renouvellement non planifiés de contrats de licences avec Oracle (+ 7,2 mio). Les dépenses d'investissement supplémentaires proviennent du besoin accru de capacités de stockage.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                        | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Produits:</b> Les prestations fournies pour l'exploitation informatique sont conviviales, sûres et de bonne qualité |           |           |           |
| - Taux de respect des disponibilités dans tous les portefeuilles de prestations (%)                                    | 99,9      | 97,8      | 99,0      |
| - Satisfaction des clients, armée et défense (% min.)                                                                  | 75        | 80        | 76        |
| - Satisfaction des clients, tiers (% min.)                                                                             | 80        | 80        | 80        |
| <b>Stratégie:</b> La stratégie informatique de l'armée 2012-2025 est mise en œuvre                                     |           |           |           |
| - Taux de mise en œuvre de la stratégie informatique de l'armée selon le plan défini des mesures (% min.)              | 35        | 40        | 40        |
| - Taux de mise en œuvre des mesures définies dans l'étude conceptuelle sur la cybersécurité (% min.)                   | 30        | 40        | 40        |
| <b>Disponibilité:</b> La disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés           |           |           |           |
| - Disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 5)                                                | 3,0       | 3,1       | 3,0       |
| - Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)                            | 4,4       | 4,2       | 4,1       |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                           | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17       |             |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------|
|                           |                                                           |                  |                  |                  | val. abs.       | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                           | <b>353 214</b>   | <b>375 933</b>   | <b>343 357</b>   | <b>-32 576</b>  | <b>-8,7</b> |
| Domaine propre            |                                                           |                  |                  |                  |                 |             |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)          | 350 261          | 373 033          | 340 171          | -32 862         | -8,8        |
| E101.0001                 | Désinvestissements (enveloppe budgétaire)                 | 2 953            | 2 900            | 3 186            | 286             | 9,9         |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                           | <b>5 040 317</b> | <b>6 121 315</b> | <b>5 926 571</b> | <b>-194 744</b> | <b>-3,2</b> |
| Domaine propre            |                                                           |                  |                  |                  |                 |             |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)          | 3 771 518        | 4 466 953        | 4 437 643        | -29 310         | -0,7        |
|                           | <i>Compensation de supplément</i>                         |                  | -4 858           |                  |                 |             |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                                |                  | 43 874           |                  |                 |             |
|                           | <i>Cession</i>                                            |                  | 26 451           |                  |                 |             |
| A201.0001                 | Investissements (enveloppe budgétaire)                    | 81 239           | 54 505           | 53 686           | -819            | -1,5        |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                                |                  | -2 000           |                  |                 |             |
| Crédits ponctuels         |                                                           |                  |                  |                  |                 |             |
| A202.0100                 | Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite  | 29 753           | 30 800           | 29 521           | -1 278          | -4,2        |
| A202.0101                 | Charges et investissements en matière d'armement          | 1 113 825        | 1 517 886        | 1 355 500        | -162 386        | -10,7       |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                                |                  | -30 114          |                  |                 |             |
| Domaine des transferts    |                                                           |                  |                  |                  |                 |             |
| GP 2: Instruction         |                                                           |                  |                  |                  |                 |             |
| A231.0100                 | Instruction hors du service                               | 1 556            | 1 771            | 1 454            | -317            | -17,9       |
| A231.0102                 | Contributions au tir                                      | 8 821            | 9 300            | 8 723            | -577            | -6,2        |
| GP 3: Opérations          |                                                           |                  |                  |                  |                 |             |
| A231.0101                 | Formation aéronautique                                    | 2 595            | 2 600            | 2 599            | -1              | 0,0         |
| A231.0103                 | Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes | 31 010           | 37 500           | 37 445           | -55             | -0,1        |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>350 261 209</b> | <b>373 032 800</b> | <b>340 171 202</b> | <b>-32 861 598</b> | <b>-8,8</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>32 744 018</i>  | <i>36 524 500</i>  | <i>26 929 855</i>  | <i>-9 594 645</i>  | <i>-26,3</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>24 615 657</i>  | <i>4 500 000</i>   | <i>11 542 797</i>  | <i>7 042 797</i>   | <i>156,5</i>      |
| <i>Imputation des prestations</i>  | <i>292 901 534</i> | <i>332 008 300</i> | <i>301 698 550</i> | <i>-30 309 750</i> | <i>-9,1</i>       |

Les revenus de fonctionnement de la Défense proviennent principalement des revenus avec incidences financières (AIF) suivants: indemnités pour l'utilisation à des fins privées de véhicules d'instructeurs ainsi que remboursement des coûts de personnel et de transport liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies; excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes obsolètes mis hors service en raison du remplacement de systèmes et de la mise en œuvre du DEVA; revenus des ventes dans les centres de subsistance; taxes d'atterrissage sur les aérodromes des Forces aériennes et location à des tiers des capacités d'utilisation de simulateurs de vol. L'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. matériel sanitaire) génère des revenus sans incidences financières (SIF). Les revenus liés à l'imputation des prestations (IP) proviennent surtout des prestations fournies par la BLA en faveur d'ar IMMO (exploitation et remise en état d'immeubles) et des prestations informatiques fournies par la Base d'aide au commandement (BAC) à ses bénéficiaires de prestations. Les prestations du Service de transport aérien de la Confédération et la location de véhicules et de matériels génèrent aussi des revenus IP.

Les revenus AIF sont inférieurs au montant budgétisé notamment en raison de la baisse des recettes provenant de la vente de matériel de l'armée (- 3,5 mio) et du recul des ventes dans les cantines (- 1 mio). Les valeurs moyennes inscrites dans les budgets des quatre derniers exercices n'ont en outre pas été atteintes (- 4,3 mio). Les revenus SIF supplémentaires ont été réalisés grâce à une augmentation de la production de matériel sanitaire (+ 5,2 mio) et à la suite de la réduction des provisions pour vacances et heures supplémentaires (+ 1,3 mio). La baisse des revenus IP s'explique comme suit: la BLA a fourni moins de prestations à ar IMMO en raison d'une modification de l'ordre des priorités en matière d'affectation des ressources (- 12,2 mio); la BAC a fourni moins de prestations informatiques à ses bénéficiaires, dont les besoins ont baissé, elle a revu à la baisse les prix dans le domaine de l'exploitation et des prestations informatiques et a enregistré du retard dans certains projets (- 8,1 mio); les besoins de maintenance pour les systèmes et le matériel de l'Office fédéral du sport ont diminué et l'administration fédérale a utilisé moins de carburant et de mazout (- 7 mio) que prévu.

**Bases légales**

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 35.

**E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>2 953 157</b> | <b>2 900 000</b> | <b>3 185 965</b> | <b>285 965</b> | <b>9,9</b>        |

Les recettes tirées de la vente de véhicules d'instructeurs ont augmenté en raison de la hausse des prix sur le marché des véhicules d'occasion.

**Bases légales**

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 34.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016            | B<br>2017            | C<br>2017            | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>3 771 518 251</b> | <b>4 466 952 669</b> | <b>4 437 643 066</b> | <b>-29 309 603</b> | <b>-0,7</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                      | 65 466 354           |                      |                    |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 2 563 738 415        | 2 593 997 069        | 2 593 996 661        | -408               | 0,0               |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 71 383 847           | 681 935 000          | 689 140 804          | 7 205 804          | 1,1               |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 1 136 395 989        | 1 191 020 600        | 1 154 505 601        | -36 514 999        | -3,1              |
| Charges de personnel                                            | 1 314 929 057        | 1 378 427 154        | 1 356 856 962        | -21 570 192        | -1,6              |
| <i>dont location de services</i>                                | 535 313              | 17 380 900           | 19 318 014           | 1 937 114          | 11,1              |
| <i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>              | -                    | 52 428 100           | 48 889 885           | -3 538 215         | -6,7              |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 2 427 561 364        | 2 476 705 515        | 2 441 929 034        | -34 776 481        | -1,4              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 106 799 855          | 90 909 900           | 95 360 450           | 4 450 550          | 4,9               |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 6 355 007            | 10 717 527           | 5 011 818            | -5 705 709         | -53,2             |
| <i>dont loyers et fermages</i>                                  | 1 076 239 465        | 1 119 894 200        | 1 088 301 590        | -31 592 610        | -2,8              |
| <i>dont charges d'exploitation de l'armée</i>                   | 785 863 476          | 764 105 900          | 784 465 984          | 20 360 084         | 2,7               |
| Charges d'amortissement                                         | 29 022 957           | 611 820 000          | 638 856 523          | 27 036 523         | 4,4               |
| Charges financières                                             | 4 874                | -                    | 547                  | 547                | -                 |
| <b>Postes à plein temps (Ø)</b>                                 | <b>9 917</b>         | <b>9 793</b>         | <b>9 632</b>         | <b>-161</b>        | <b>-1,6</b>       |
| <i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>              | 508                  | 508                  | 469                  | -39                | -7,7              |

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 29,3 millions aux valeurs inscrites au budget 2017. Le budget prévu pour les charges AIF a été épuisé. L'amortissement des biens d'armement inscrits pour la première fois à l'actif est le principal générateur des charges SIF supplémentaires (+ 7,2 mio). La diminution des valeurs immobilières et la restitution d'objets ont provoqué une baisse des charges IP (- 36,5 mio) en particulier pour la location de locaux. Le besoin d'amortissement résultant de l'inscription à l'actif des biens d'armement explique la majeure partie de l'augmentation des charges de fonctionnement (+ 666,1 mio) par rapport au compte 2016.

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les charges de personnel sont inférieures de 21,6 millions au montant budgétisé. Cet écart résulte essentiellement de la réduction de l'effectif. Celui-ci n'a pas pu être maintenu au niveau prévu en raison d'un nombre relativement important de départs (plus de 1000 départs, dont quelque 290 départs à la retraite et env. 290 contrats à durée limitée arrivés à terme). Cette évolution s'explique en partie par la restructuration du domaine du personnel (DEVA). En moyenne, près de 160 EPT (1,7 %) n'ont pas pu être pourvus.

Les charges supplémentaires au titre de la location de services sont le résultat d'une budgétisation trop serrée. Lors de l'établissement du budget, tous les besoins n'étaient pas encore définis, notamment dans le domaine informatique.

Il n'a pas été possible d'envoyer autant de personnes que prévu dans les secteurs d'engagement pour la promotion de la paix et l'aide humanitaire (O du 2.12.2005 sur le personnel affecté à la promotion de la paix, au renforcement des droits de l'homme et à l'aide humanitaire [OPers-PDHH; RS 172.220.111.9]).

L'effectif du personnel de la Défense en 2017 est de 9163 EPT (- 122 EPT par rapport au budget 2017) et 469 EPT OPers-PDHH.

**Remarques**

Les EPT soumis à l'OPers-PDHH ne sont pas concernés par la mise en œuvre du contre-projet à la motion Müller (Mo 15.3224 «Limiter l'accroissement des dépenses de personnel») et de la motion de la Commission des finances CE (Mo 15.3494 «Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015», soit à 35 000 EPT); cet effectif n'est en effet pas comptabilisé dans les deux valeurs maximales demandées. Il s'agit de postes qui existaient déjà, mais qui sont passés des charges de biens et services (jusqu'en 2016) aux charges de personnel (à partir du budget 2017).

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation de la Défense s'élèvent à 2,4 milliards et sont composées principalement des éléments suivants. *Charges AIF* (1237,5 mio): charges de matériel et de marchandises; charges d'exploitation pour l'immobilier fondées sur le modèle locatif pour l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage à distance et par copeaux de bois, ainsi que l'élimination des déchets et les dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien général des immeubles; indemnisation de la sécurité aérienne externe par skyguide; matériel de remplacement, maintenance, assistance technique et logistique pour le matériel de l'armée et le matériel spécial (matériel de remplacement et de maintenance, MRM); participation de la Suisse (SWISSCOY) à la Force multinationale au Kosovo (KFOR); charges générées par la troupe dans les écoles et les cours militaires

(solde, logement, subsistance, transports, dommages aux biens et aux cultures, prestations de tiers et frais généraux); acquisitions non portées à l'actif de matériel informatique et de logiciels; exploitation et entretien de l'informatique par la BAC; indemnités pour déplacements de service et transferts du personnel en Suisse et à l'étranger. *Charges SIF* (50,1 mio): notamment pour le prélèvement sur stock de carburants et de combustibles, de matériel sanitaire et de vivres de l'armée. *Charges IP* (1154,4 mio): charges locatives pour les immeubles et indemnités pour les prestations de télécommunication de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT).

En 2017, les charges de biens et services et les charges d'exploitation de la Défense ont été inférieures de 34,8 millions aux valeurs budgétisées (AIF + 21,7 mio; SIF - 20 mio; IP - 36,5 mio). Les charges AIF supplémentaires résultent en particulier de prestations supplémentaires fournies dans le domaine MRM (+ 24 mio). Les moyens requis à cet effet ont été compensés sur les charges de personnel (enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement»), dont les besoins ont diminué. En outre, la Défense a procédé à un transfert interne de 42 millions des «Charges et investissements en matière d'armement» vers le budget MRM. Les besoins ont augmenté en raison de prestations supplémentaires à régler à RUAG dans le domaine des systèmes de vol. Les charges SIF pour les prélèvements sur stock (- 17,9 mio) ont diminué en raison de la baisse du prix moyen des carburants et combustibles. Les charges IP ont diminué pour la location de locaux (- 31,6 mio) en raison de la baisse des valeurs immobilières et de la restitution d'objets par l'armée. Certains projets ayant été différés, aucune prestation informatique n'a été demandée à l'OFIT pour le projet de gestion des terminaux mobiles de la Confédération (*Mobile Device Management*, MDM; - 3,8 mio).

Les principales composantes des charges de biens et services et charges d'exploitation sont les suivantes:

### Charges de biens et services liées à l'informatique

Les charges de biens et services liées à l'informatique se montent à 95,4 millions et sont réparties entre les projets (13,4 mio, dont AIF 12,3 mio; IP 1,1 mio) et l'exploitation (82 mio, dont AIF 40,7 mio; SIF - 1,6 mio; IP 42,9 mio).

Les principaux projets informatiques 2017 étaient «UCC Confédération» (système de communication et collaboration unifié, *Unified Communications & Collaboration*, volet DDPS), «Open IBV RE4» (système de gestion des déplacements à l'étranger), «SYSANPIF-DEVA» (adaptation aux processus de commande et structures de partage), «Développement Phoenix MEDISA» (centralisation du système d'information clinique sur une plateforme principale) et «SPT2020 DDPS» (système de postes de travail).

Le besoin AIF supplémentaire de 4,5 millions provient en particulier de la conclusion ou du renouvellement non planifiés de contrats de licences avec Oracle (+ 7,2 mio). En revanche, ces frais ont été compensés en partie par le fait qu'aucune prestation informatique n'a été demandée à l'OFIT pour le projet MDM Confédération» (- 3,8 mio) en raison du retard pris par certains projets.

### Charges de conseil

Les 5 millions engagés lors de l'exercice sous revue sont répartis principalement entre les projets et les mandats suivants: dans le domaine du personnel (AIF 1,4 mio) pour des évaluations (assessments), pour le support de la gestion des changements, pour la gestion des compétences et pour de nouveaux placements; dans les Affaires sanitaires (AIF 0,7 mio) pour le service sanitaire coordonné; pour des expertises et des conseils spécialisés fournis par l'Office fédéral de la protection de la population au commandement des Opérations et à la BLA (IP 1,6 mio) et pour des conseils fournis par ar IMMO à l'Immobilier du DDPS (IP 0,3 mio).

Les charges ont diminué de 5,7 millions en raison d'une redéfinition interne des priorités et de l'abandon de certains projets, notamment en lien avec le DEVA.

### Loyers et fermages

Les charges de location de locaux ont diminué de 31,6 millions parce que l'armée a remis plus d'objets que prévu à ar IMMO et que la valeur immobilière a baissé.

### Charges d'exploitation de l'armée

Les charges supplémentaires de 20,4 millions résultent essentiellement des prestations supplémentaires fournies par RUAG dans le domaine MRM pour les systèmes de vol. Ces charges sont compensées au sein de l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement».

### Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement (SIF) de 638,9 millions comprennent principalement l'amortissement de biens d'armement et d'immobilisations corporelles relatives aux biens meubles, à l'informatique et aux logiciels en fonction de l'estimation de leur durée de vie ainsi que les pertes sur sorties d'immobilisations.

Dans le cadre de l'optimisation du modèle comptable de la Confédération, le Parlement a décidé que les principaux biens d'armement (principaux systèmes d'armes) seraient inscrits à l'actif à partir de 2017, par analogie avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). De cette manière, la valeur des systèmes d'armes principaux apparaîtra dans le bilan de la Confédération, au même titre que celle des biens immobiliers, des routes nationales et des immobilisations corporelles. Il

devient par conséquent nécessaire de prévoir un budget pour les amortissements correspondants. Pour 2017, ce budget s'élève à 580 millions. En raison du manque d'expérience lors de l'inscription initiale à l'actif des biens d'armement, le budget prévu pour les amortissements a été dépassé de quelque 30 millions.

### Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA», 2<sup>e</sup> étape DDPS, V0264.12, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Programme UCC», V0222.00, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Préparation en vue d'une pandémie», V0249.00, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Programme SPT2020», V0263.00, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Buraut DDPS 2018», V0297.00, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

### Mutations de crédits

- Cessions (+ 26,4 mio): par l'OFPER, à savoir 8,9 millions pour les apprentis, 1,3 million pour les stagiaires, 294 300 francs pour l'intégration professionnelle, 920 600 francs pour la compensation des effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire et 11,4 millions pour le financement des cotisations à PUBLICA pour les membres des catégories particulières de personnel conformément à l'O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP); par le Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS; «Pool départemental des ressources»), à savoir 933 300 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et 1,1 million pour l'accueil extrafamilial des enfants; par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC), à savoir 1,6 million pour le projet «SPT2020»
- Transferts de crédits provenant d'unités administratives (+ 3,6 mio), de l'UPIC, à savoir 3,5 millions pour le programme UCC (téléphonie par Internet); d'ar IMMO, à savoir 120 200 francs pour le personnel nécessaire au balisage des pistes et aux systèmes à gaz
- Transferts de crédits à des unités administratives (- 1,7 mio) à armasuisse, à savoir 1,2 million et à armasuisse Sciences et technologies (ar S+T), à savoir 531 500 francs pour le personnel nécessaire à l'accélération de projets d'acquisition
- Transferts de crédits internes à la Défense (+ 42 mio), à savoir 40 millions des «Charges d'armement» et 2 millions de l'enveloppe budgétaire «Investissements» pour les besoins supplémentaires MRM
- Crédit supplémentaire (CS) I 2017 (- 4,9 mio): en compensation du CS I 2017 du SG-DDPS en lien avec le transfert du domaine SIO de la Défense au SG-DDPS au cours de l'année 2016. Début 2017, les charges de personnel pour 30 EPT à durée limitée du domaine SIO ont été transférées au SG-DDPS

### A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs. | en %        |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|-------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>81 238 852</b> | <b>54 505 200</b> | <b>53 686 282</b> | <b>-818 918</b>        | <b>-1,5</b> |
| <i>dont mutations de crédits</i>         |                   | <i>-2 000 000</i> |                   |                        |             |

Les investissements de la Défense sont composés principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de moyens d'exploitation pour l'armée et le reste de l'administration fédérale ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique propre. Ce crédit comprend aussi l'achat de ressources informatiques et de véhicules d'instructeurs.

Le besoin d'acquisition en matière de mobilier et de machines a été moins important que prévu (- 0,8 mio). Cette diminution par rapport au compte 2016 résulte de la mise en œuvre des mesures d'économie issues du programme de stabilisation 2017-2019 pour l'acquisition de stocks de carburants et de combustibles (- 27,6 mio).

### Remarques

Plafond des dépenses «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21

### Mutations de crédits

- Transfert de crédit vers l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» de la Défense (- 2 mio) pour couvrir des prestations supplémentaires dans le domaine MRM.

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Directives, planification et pilotage |           | GP 2: Instruction |           | GP 3: Opérations |           |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------|-------------------|-----------|------------------|-----------|
|                                                                 | C<br>2016                                   | C<br>2017 | C<br>2016         | C<br>2017 | C<br>2016        | C<br>2017 |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                                             |           |                   |           |                  |           |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 118 605                                     | 114 007   | 708 536           | 701 496   | 857 354          | 878 263   |
| Charges de personnel                                            | 85 852                                      | 82 931    | 347 967           | 333 167   | 352 236          | 399 074   |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 32 383                                      | 30 684    | 352 670           | 360 790   | 497 587          | 471 287   |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | -                                           | -         | -                 | -         | -                | -         |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 2 589                                       | 1 737     | 1 823             | 1 808     | 444              | 228       |
| Charges d'amortissement                                         | 370                                         | 392       | 7 716             | 7 392     | 6 740            | 6 744     |
| Charges financières                                             | -                                           | -         | 0                 | -         | 3                | -         |
| Dépenses d'investissement                                       | -                                           | -         | 184               | 148       | 788              | 1 158     |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 428                                         | 397       | 2 611             | 2 490     | 2 899            | 2 825     |

|                                                                 | GP 4: Logistique |           | GP 5: Aide au commandement<br>(technologies de l'information et de la communication) |           |  |  |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--|--|
|                                                                 | C<br>2016        | C<br>2017 | C<br>2016                                                                            | C<br>2017 |  |  |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                  |           |                                                                                      |           |  |  |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 1 822 138        | 2 432 465 | 346 124                                                                              | 365 098   |  |  |
| Charges de personnel                                            | 396 259          | 383 235   | 132 615                                                                              | 158 449   |  |  |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 1 341 644        | 1 383 220 | 203 279                                                                              | 195 968   |  |  |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | -                | -         | 106 800                                                                              | 95 360    |  |  |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 872              | 979       | 627                                                                                  | 261       |  |  |
| Charges d'amortissement                                         | 8 461            | 619 317   | 5 737                                                                                | 5 010     |  |  |
| Charges financières                                             | 2                | 1         | -                                                                                    | -         |  |  |
| Dépenses d'investissement                                       | 75 773           | 46 692    | 4 494                                                                                | 5 670     |  |  |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 3 191            | 3 091     | 788                                                                                  | 829       |  |  |

## A202.0100 RÉTRIB. PERSONNEL ET COTIS. EMPLOYEUR, CONGÉ PRÉRETRAITE

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17         |             |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
|                                    |                   |                   |                   | val. abs.         | en %        |
| <b>Total</b>                       | <b>29 753 319</b> | <b>30 799 700</b> | <b>29 521 349</b> | <b>-1 278 351</b> | <b>-4,2</b> |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>29 520 092</i> | <i>30 799 700</i> | <i>29 820 174</i> | <i>-979 526</i>   | <i>-3,2</i> |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>233 227</i>    | <i>-</i>          | <i>-298 825</i>   | <i>-298 825</i>   | <i>-</i>    |

La Défense inscrit à ce crédit les charges liées à la poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur pour le personnel militaire de carrière en congé de préretraite ainsi que les dépenses relatives aux prestations de départ.

Les charges sont moins élevées que prévu (- 1,3 mio) en raison de la baisse des prestations de sortie et des indemnités versées.

**Bases légales**

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 34 et 34a, al. 3.

O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS 172.220.111.35), art. 8.

**Remarques**

Il est prévu de supprimer ce crédit en 2023, car les personnes concernées par un congé de préretraite selon l'ancien droit seront toutes à la retraite à ce moment-là.

Plafond des dépenses «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21

**A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT**

| CHF                                | C<br>2016            | B<br>2017            | C<br>2017            | val. abs.           | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>1 113 824 651</b> | <b>1 517 886 200</b> | <b>1 355 500 197</b> | <b>-162 386 003</b> | <b>-10,7</b>      |
| <i>dont mutations de crédits</i>   |                      | -30 113 800          |                      |                     |                   |
| <i>avec incidences financières</i> | 1 113 824 651        | 1 217 886 200        | 1 217 886 094        | -106                | 0,0               |
| <i>sans incidences financières</i> | -                    | 300 000 000          | 137 614 103          | -162 385 897        | -54,1             |

Le crédit «Charges et investissements en matière d'armement» englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur combative du matériel afin de préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler, BER), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP) de même que l'acquisition de munitions de combat et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (munitions d'instruction et gestion des munitions, BMI).

Dans le cadre de l'optimisation du modèle comptable de la Confédération, le Parlement a décidé que les principaux biens d'armement (principaux systèmes d'armes) seraient inscrits à l'actif à partir de 2017, par analogie avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). De cette manière, la valeur des systèmes d'armes principaux apparaîtra dans le bilan de la Confédération, au même titre que celle des biens immobiliers, des routes nationales et des immobilisations corporelles.

**Matériel d'armement**

Chaque année, le Parlement approuve les crédits d'engagement destinés aux acquisitions d'armement sollicités par la voie du message sur l'armée. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement demandés au Parlement au moyen du crédit «Charges et investissements en matière d'armement».

Les importations de matériel d'armement sont soumises à la TVA. La TVA sur les importations est calculée sur la base des projets d'acquisition déjà approuvés ou qui le seront dans les années à venir ainsi que sur une estimation des projets d'importations de matériel encore non définis.

Au cours de l'exercice sous revue, la Défense a dépensé au total 621,3 millions pour les acquisitions importantes de biens d'armement, soit 8,4 millions de plus que prévu. L'avancement plus rapide que prévu de projets dans le domaine des véhicules légers à moteur et des mortiers 12 cm 16 ont entraîné ces besoins supplémentaires, créant des échéances de paiement supplémentaires en 2017. Des paiements importants ont dû être effectués pour les nouveaux véhicules tout-terrain légers, le maintien de la valeur du Duro et les armes polyvalentes à épauler.

**Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)**

Les moyens destinés à préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée sont utilisés pour remplacer et maintenir la valeur combative du matériel de l'armée. Le budget BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et renouvellement de matériel de l'armée, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

En 2017, la Défense a dépensé au total 326,9 millions pour le BER. Les charges ont été moins élevées que prévu (- 8,1 mio) en raison de problèmes techniques survenus lors de la réalisation de composantes d'avionique pour les PC-6 et de problèmes de livraison dans le cadre de l'acquisition de fraises à neige.

**Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)**

Le budget EEP pour le matériel de l'armée garantit le développement continu de l'armée. Il finance la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les demandes pour les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite déposées dans le cadre du message sur l'armée.

En 2017, la Défense a dépensé au total 151,9 millions pour les EEP. La modification des exigences concernant l'interface FLORAKO en lien avec le maintien de la capacité du système a requis l'examen de nouvelles variantes de solution, ce qui a entraîné un retard et donc la formation d'un solde de crédit (- 8,1 mio).

**Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI)**

Les acquisitions portent sur des munitions de combat et d'exercice ainsi que sur des munitions spéciales et de sport. Le budget sert aussi au maintien de la capacité d'engagement, à la gestion, à la révision des munitions et à l'élimination ou à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée.

En 2017, la Défense a dépensé au total 117,8 millions pour les BMI. En fonction des capacités de production de l'industrie, un besoin supplémentaire a pu être comblé (+ 7,8 mio).

Prélèvement sur stock de munition: dans le cadre de l'optimisation du modèle comptable de la Confédération, le Parlement a décidé que non seulement les principaux biens d'armement seraient inscrits à l'actif à partir du budget 2017, par analogie avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), mais aussi les prélèvements SIF sur stock de munition. Dans ce contexte, la diminution des charges de 162,4 millions est due à une adaptation de la méthode de calcul décidée après l'établissement du budget.

### Bases légales

O du DDPS du 6.12.2007 sur le matériel de l'armée (OMat; RS 514.20), art. 27 à 31.

### Remarques

Crédits d'engagement: «Munitions (BMI)», V0005.00. «Matériel d'armement (MA)», «Crédits-cadres pour le matériel de l'armée» selon les programmes d'armement 2006 à 2017, V0006.00 et V0250.00 à V0250.02, V0260.00 à V0260.06, V0276.00 à V0276.06, V0298.00 à V0298.06, «Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)», V0007.00. «Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)», V0008.00, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses «Armée 2017–2020», voir tome 1, ch. C 21.

### Mutations de crédits

- Transfert de crédit vers l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» de la Défense (- 40 mio) pour couvrir des prestations supplémentaires dans le domaine MRM
- Transferts de crédits des unités administratives (+ 9,9 mio): du SG-DDPS, à savoir 8,9 millions, et d'armassuisse, à savoir 1 million pour couvrir les besoins supplémentaires dans le crédit BER (aide au commandement) et pour le matériel d'armement (véhicules à moteur légers tout-terrain)

### Aperçu des réserves

La Défense ne présente aucune réserve.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INSTRUCTION

### A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>1 556 037</b> | <b>1 771 000</b> | <b>1 453 674</b> | <b>-317 326</b> | <b>-17,9</b>      |

Ce crédit de subventionnement comprend les charges pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction pré militaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

Les charges ont diminué de 0,3 million en raison de la baisse du nombre de participants à l'instruction pré militaire et aux championnats CISM.

### Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 1 et 3, art. 64. O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS 512.38), art. 6, 7, 12 à 14, 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faîtières militaires (OAAFM; RS 512.30), art. 5 et 11.

### Remarques

Plafond des dépenses «Armée 2017–2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

### A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR

| CHF                                      | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.       | Δ C17–B17<br>en % |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>8 821 045</b> | <b>9 300 000</b> | <b>8 722 682</b> | <b>-577 318</b> | <b>-6,2</b>       |

Les contributions aux exercices de tirs se composent principalement comme suit: prestations fournies à des fédérations de tir et à des sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs; remise gratuite de munitions à des sociétés de tir et de tir au pistolet pour le PO des personnes astreintes au tir; indemnités à l'état-major organisateur des cours pour restés et pour retardataires; indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations de tir et aux sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et aux cours de tir.

La réduction des effectifs des militaires astreints au tir de même que la fusion ou la dissolution de sociétés de tir confirment la tendance des derniers exercices. Il en résulte un solde de crédit de 0,6 million.

#### Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 2, art. 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS 512.37), art. 37 à 41.

#### Remarques

Plafond des dépenses «Armée 2017–2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: OPÉRATIONS

### A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE

| CHF                               | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 2 594 675 | 2 600 000 | 2 599 147 | -853<br>0,0                    |

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, entre autres, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR).

#### Bases légales

LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA; RS 748.0), art. 103a.

#### Indications

Plafond des dépenses «Armée 2017–2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

### A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

| CHF                               | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|--------------------------------|
| Total avec incidences financières | 31 009 790 | 37 500 000 | 37 444 705 | -55 295<br>-0,1                |

Ce crédit de subventionnement comprend des indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères.

Les charges ont augmenté par rapport à l'exercice 2016 en raison de la croissance de l'effectif de policiers et d'assistants de police requis pour la protection des représentations étrangères conformément aux accords en vigueur avec les cantons de Berne, de Genève, de Vaud et de Zurich. Cet effectif remplace en partie les membres de la police militaire et les militaires en service long affectés auparavant à la protection des ambassades.

#### Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 27 juin 2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 12a.

#### Remarques

Plafond des dépenses «Armée 2017–2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.



## OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Élaboration et mise à disposition de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Évaluations, acquisitions initiales et acquisitions subséquentes, pour le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), de systèmes techniquement complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité
- Acquisition de biens et de prestations de service à l'intention de l'ensemble de l'administration fédérale pour des groupes de marchandises fixés par la loi

### PROJETS 2017

- Bureau des homologations de systèmes aéronautiques militaires: mise en place et reconnaissance
- Optimisation des procédures d'acquisition: achèvement conformément à l'ordonnance sur l'organisation du droit des marchés publics de la Confédération (Org-OMP)
- Gestion des contrats du DDPS II: mise en œuvre de la version révisée de l'Org-OMP et amélioration du controlling des acquisitions du DDPS

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La mise en place du bureau d'homologation des systèmes aéronautiques militaires a pu être menée à bien. Le projet d'optimisation des procédures d'acquisition au DDPS s'est aussi achevé comme prévu.

*Gestion des contrats du DDPS II:* les étapes clés prévues n'ont pas pu être franchies intégralement. La coordination avec le projet fédéral «Respect des dispositions de l'Org-OMP», de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, est voulue afin de dégager des solutions communes uniformes dans les systèmes SAP. L'achèvement du projet adapté est prévu en 2018.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016    | B<br>2017    | C<br>2017    | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>5,0</b>   | <b>7,8</b>   | <b>5,2</b>   | <b>0,2</b>  | <b>3,7</b>        |
| <b>Charges</b>                   | <b>109,7</b> | <b>117,9</b> | <b>109,5</b> | <b>-0,3</b> | <b>-0,2</b>       |
| Charges propres                  | 109,7        | 117,9        | 109,5        | -0,2        | -0,2              |
| Charges financières              | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0         | -88,5             |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>2,4</b>   | <b>3,2</b>   | <b>3,1</b>   | <b>0,7</b>  | <b>28,7</b>       |

### COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement de compensations provenant de ventes de matériel en stock, de recettes de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE et d'autres revenus comme des remboursements de tiers en relation avec des contrats d'exercices antérieurs. Les faibles recettes supplémentaires (+ 0,2 mio) par rapport à l'exercice précédent découlent de différents revenus, principalement de peines conventionnelles.

Les charges se composent à 71 % de charges de personnel. La faible diminution des charges (- 0,3 mio) par rapport à l'exercice précédent s'explique par les coupes effectuées dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019.

Les dépenses d'investissement dépassent la valeur de l'exercice précédent, car plus de matériel (comme des tissus et des tenues de travail) a été acquis pour le stock d'armasuisse.

Les charges portent intégralement sur le domaine propre.

## GP 1: ÉVALUATION ET ACQUISITION

### MANDAT DE BASE

Comme centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec pour objectif de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal. armasuisse procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de prestations de service pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des groupes de marchandises fixés par la loi. armasuisse soutient activement ses clients pendant la planification des projets et la phase d'utilisation, et surveille par ailleurs la réalisation des affaires compensatoires en relation avec les investissements à l'étranger.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 5,1       | 7,8       | 5,2       | -2,6      | -33,3             |
| Charges et dépenses d'investissement | 112,2     | 121,2     | 112,5     | -8,6      | -7,1              |

### COMMENTAIRE

Les revenus budgétisés n'ont pas été atteints. Les ventes de matériel en stock sont difficiles à planifier ou à influencer. Elles fluctuent et dépendent fortement des besoins de l'armée et d'autres organes de la Confédération.

Les charges du groupe de prestations, qui s'élèvent au total à 109,5 millions, se composent de 77,4 millions de charges de personnel (71 %) et de 32,1 millions de charges de matériel (29 %). Les investissements se sont élevés à 3,1 millions et ont consisté en des achats de matériel pour les stocks. La diminution des charges, de 8,6 millions, est liée à l'imputation des prestations (- 5,5 mio), notamment pour l'informatique, et aux charges sans incidences financières (- 3,1 mio), spécialement par suite de prélèvements moindres de matériel en stock.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Acquisitions:</b> Les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais |           |           |           |
| - Mandats exécutés intégralement et dans les délais, comme convenu (mandat de projet) (% min.)                                                    | 100       | 85        | 91        |
| - Mandats exécutés dans le respect des coûts fixés (mandat de projet) (% min.)                                                                    | 100       | 85        | 86        |
| - Mandats exécutés dans le respect de la qualité exigée (mandat de projet) (% min.)                                                               | 100       | 95        | 99        |
| - Satisfaction de la clientèle (% min.)                                                                                                           | 97        | 94        | 97        |
| <b>Procédures d'acquisition:</b> Les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées                                              |           |           |           |
| - Procédures sujettes à recours (% max.)                                                                                                          | 2         | 10        | 3         |
| - Procédures gagnées (% min.)                                                                                                                     | 100       | 90        | 100       |

### COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                  | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17     |              |
|---------------------------|--------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
|                           |                                                  |                |                |                | val. abs.     | en %         |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                  | <b>5 070</b>   | <b>7 770</b>   | <b>5 183</b>   | <b>-2 587</b> | <b>-33,3</b> |
| Domaine propre            |                                                  |                |                |                |               |              |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 5 070          | 7 770          | 5 183          | -2 587        | -33,3        |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                  | <b>112 165</b> | <b>121 153</b> | <b>112 526</b> | <b>-8 628</b> | <b>-7,1</b>  |
| Domaine propre            |                                                  |                |                |                |               |              |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) | 112 165        | 121 153        | 112 526        | -8 628        | -7,1         |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                       |                | -7 218         |                |               |              |
|                           | <i>Cession</i>                                   |                | 1 690          |                |               |              |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

**E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>5 070 017</b> | <b>7 770 000</b> | <b>5 183 071</b> | <b>-2 586 929</b> | <b>-33,3</b>      |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>4 996 148</i> | <i>7 770 000</i> | <i>5 183 071</i> | <i>-2 586 929</i> | <i>-33,3</i>      |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>73 869</i>    | <i>-</i>         | <i>-</i>         | <i>-</i>          | <i>-</i>          |

Les revenus d'armasuisse se composent des éléments suivants:

- compensations résultant de ventes de vêtements de travail et de matériel divers en stock;
- redevances de licence pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE;
- revenus de prestations fournies à des tiers, comme l'exécution de mandats d'acquisition et de conseil de nature commerciale et technique pour des tenues et des équipements;
- remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs, notamment les Foreign Military Sales (FMS) avec les États-Unis (des biens et des prestations commandés sont payés d'avance et ne sont parfois décomptés qu'après des années).

Les revenus sont moindres à raison de 2,6 millions, principalement par suite de la diminution des ventes à partir des stocks. Les ventes de vêtements de travail et de matériel divers à l'armée et à d'autres organes de la Confédération ont été inférieures aux prévisions (- 2,5 mio). Les redevances de licence pour les marques militaires sont restées de 0,1 million en deçà de la valeur prévue. Cela s'explique par les taux convenus contractuellement, les montants étant ensuite calculés sur la base des chiffres d'affaires effectivement réalisés avec les produits sous licence, sous déduction des charges de protection des marques.

**Bases légales**

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103).

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>112 164 801</b> | <b>121 153 470</b> | <b>112 525 575</b> | <b>-8 627 895<br/>-7,1</b>     |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | -5 527 704         |                    |                                |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 88 315 104         | 91 409 270         | 91 381 354         | -27 916<br>0,0                 |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 2 897 174          | 5 800 000          | 2 662 374          | -3 137 626<br>-54,1            |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 20 952 523         | 23 944 200         | 18 481 848         | -5 462 352<br>-22,8            |
| Charges de personnel                                            | 72 767 979         | 76 520 496         | 77 392 243         | 871 747<br>1,1                 |
| <i>dont location de services</i>                                | -                  | 793 400            | 1 081 461          | 288 061<br>36,3                |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 36 701 828         | 41 111 974         | 31 743 144         | -9 368 830<br>-22,8            |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 14 694 487         | 15 913 000         | 12 042 091         | -3 870 909<br>-24,3            |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 2 050 852          | 2 080 081          | 1 799 904          | -280 177<br>-13,5              |
| Charges d'amortissement                                         | 312 132            | 300 000            | 322 777            | 22 777<br>7,6                  |
| Charges financières                                             | 252                | 1 000              | 29                 | -971<br>-97,1                  |
| Dépenses d'investissement                                       | 2 382 610          | 3 220 000          | 3 067 383          | -152 617<br>-4,7               |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 407                | 418                | 424                | 6<br>1,4                       |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel dépassent de 0,9 million la valeur inscrite au budget. Tandis que les montants prévus pour la rétribution du personnel et les contributions de l'employeur ont été utilisés de manière optimale, des besoins supplémentaires sont apparus dans la location de services (+ 0,3 mio), les autres charges de personnel (+ 0,4 mio) et les provisions sans incidences financières pour vacances et heures supplémentaires (+ 0,2 mio). Il a fallu recourir plus souvent à du personnel temporaire en raison de pics de travail et de l'occupation tardive de postes vacants. En raison des nombreuses vacances, découlant notamment de départs à la retraite, de l'internalisation d'environ 15 postes dans le domaine de l'acquisition d'armements et de l'accroissement d'effectifs déjà débuté pour les travaux relatifs à l'acquisition du nouvel avion de combat et de la défense sol-air, il a fallu mettre au concours plus de 130 postes pendant l'exercice sous revue, ce qui a induit des besoins supplémentaires non budgétisés pour les annonces, les évaluations et les recrutements. L'augmentation des charges de personnel a été compensée dans le cadre de l'enveloppe budgétaire des charges de fonctionnement.

L'accroissement d'effectifs pour les travaux déjà en cours relatifs au nouvel avion de combat et à la défense sol-air ressort du nombre moyen d'équivalents plein temps.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 9,4 millions au montant budgétisé, principalement au titre de l'imputation des prestations (- 5,5 mio) et des charges sans incidences financières (- 3,1 mio).

*Charges de biens et services liées à l'informatique:* environ 12 millions se répartissent sur les projets et l'exploitation. Un montant de 2,1 millions a été utilisé pour différents projets: système SAP civil d'armasuisse, introduction d'une architecture d'entreprise (phase d'initialisation) et adaptations de plusieurs applications spécialisées, comme la révision totale de l'ordonnance et des directives sur le matériel de l'armée (adaptation de la plate-forme HERMES 5.1). Un montant de 9,9 millions a été utilisé pour l'exploitation (prestations fournies par la Base d'aide au commandement [BAC] et l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication). La diminution des charges, de 3,9 millions, résulte principalement du fait que la BAC, comme prestataire informatique, a facturé des montants moins élevés pour l'exploitation de l'informatique, à la suite de l'adaptation des prix.

*Charges de conseil:* quelque 1,8 million a été utilisé pour les projets d'architecture d'entreprise, GEVER, de révision totale de l'ordonnance et des directives sur le matériel de l'armée et de soutien du Laboratoire de Spiez pour la technologie ABC. La réduction des charges, de 0,3 million, découle de l'internalisation de personnel externe.

*Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation,* de 17,9 millions, comportent des charges avec incidences financières (7,6 mio) liées au transport de matériel d'armement, aux frais de voyage, à l'acquisition de matériel, aux vêtements de travail, aux textiles et à diverses prestations de service. Ce domaine se solde par des charges de 0,8 million inférieures au budget, en raison d'une demande moindre d'équipements et de coûts plus bas de transport de matériel d'armement. Le poste comporte en outre 8,1 millions de charges liées à l'imputation des prestations pour les loyers, le matériel de bureau et les imprimés. Un solde de crédit de 1,1 million s'est formé à ce titre en raison d'un nouveau calcul des loyers par armasuisse Immobilier, de la non-utilisation de l'avion de mensuration de swisstopo et de la diminution de la demande de matériel de bureau. Les charges sans incidences financières, qui se sont élevées à 2,5 millions, ont diminué de 3,3 millions, principalement en raison des prélèvements moindres de marchandises en stock, par suite de fluctuations de la demande (par ex. des tenues de travail, du tricot, des vêtements de protection contre les intempéries, etc.) de l'armée et d'autres organes de la Confédération.

**Dépenses d'investissement**

L'essentiel des 3,1 millions des investissements a porté sur des acquisitions de stocks et de matériel, comme du tissu, des t-shirts, des parkas ou des surpantalons pour le stock d'armasuisse. Les investissements dans de nouvelles machines, des appareils et des outils n'ont pas été nécessaires dans la mesure prévue, si bien qu'il en résulte un solde de crédit de 0,2 million.

**Mutations de crédits**

- Cessions (+ 1,7 mio) par l'Office fédéral du personnel de 175 500 francs pour les apprentis, de 122 800 francs pour les stagiaires, de 119 600 francs pour l'intégration professionnelle et de 1 168 100 francs pour la compensation de la structure des âges et des classes de salaire défavorable, et par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) de 46 700 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et de 57 496 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transferts de crédits provenant du domaine Défense (+ 1,2 mio): moyens affectés au personnel en relation avec l'accélération de projets d'acquisition
- Transferts de crédits vers des unités administratives (- 8,4 mio): 1,3 million à l'Office fédéral de la protection de la population pour des coûts supplémentaires du Laboratoire de Spiez, du projet de construction du centre administratif à la Guisanplatz et des postes d'alerte atomique; 1 million au domaine Défense pour un besoin supplémentaire portant sur le budget de l'équipement personnel et du matériel à renouveler (BER) de l'armée; 5 millions à armasuisse Immobilier pour réduire le besoin de rattrapage d'investissements et de remises en état; 1 million à swisstopo pour le besoin supplémentaire au centre pour visiteurs à Mont Terri et pour l'informatique, de même que 0,1 million à armasuisse Sciences + Technologies pour des charges de conseil supplémentaires

**Remarques**

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2<sup>e</sup> étape DDPS», V0264.13, voir tome 1, ch. C 12.

**Aperçu des réserves**

armasuisse ne présente aucune réserve.

## ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fourniture en temps utile de conseils en vue de la réduction des risques technologiques et financiers au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), notamment à l'intention du domaine départemental Défense
- Détection précoce de développements technologiques avec incidences sur l'armée et la sécurité nationale
- Élaboration de décisions se fondant sur des aspects technologiques à des fins d'optimisation des coûts et de l'efficacité de systèmes de l'armée

### PROJETS 2017

- Détection précoce de technologies: élaboration d'une étude récapitulative
- Défense contre les drones: élaboration d'une première version d'une étude de fond
- Remplacement de la communication mobile (télécommunications de l'armée): réalisation de tests et d'essais à la troupe (évaluation technologique)
- Mortier 12 cm 16: essais pour l'évaluation et la qualification de fusées, de munitions et de charges
- Évaluation du nouvel avion de combat: soutien technologique par des experts internes

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies pendant l'exercice sous revue.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>0,3</b>  | <b>0,8</b>  | <b>0,2</b>  | <b>-0,1</b> | <b>-37,6</b>      |
| <b>Charges</b>                   | <b>32,3</b> | <b>33,2</b> | <b>32,9</b> | <b>0,6</b>  | <b>1,8</b>        |
| Charges propres                  | 32,3        | 33,2        | 32,9        | 0,6         | 1,8               |
| Charges financières              | 0,0         | -           | -           | 0,0         | -100,0            |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>2,4</b>  | <b>1,1</b>  | <b>1,4</b>  | <b>-1,0</b> | <b>-41,9</b>      |

### COMMENTAIRE

Les revenus (mandats de tiers) proviennent de la fourniture de prestations de nature commerciale à des entreprises privées, afin d'augmenter la rentabilité des propres infrastructures spéciales. Ils diminuent néanmoins chaque année, car armasuisse Sciences et technologies (ar S+T) ne vend plus activement ses prestations sur le marché mais les fournit en priorité pour l'armée.

Les charges, spécialement celles de personnel, sont supérieures à celles de l'exercice précédent. Des ressources en personnel ont été transférées de la Défense vers ar S+T en relation avec l'accélération de projets d'acquisition.

Les dépenses d'investissement sont notablement inférieures à celles de l'exercice précédent, d'une part par suite de mesures d'économies (programme de stabilisation 2017-2019) et, d'autre part, en raison de la dissolution de réserves opérée en 2016.

Les charges et les dépenses d'investissement portent intégralement sur le domaine propre.

## GP 1: GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

### MANDAT DE BASE

En qualité de centre indépendant compétent pour les technologies au DDPS, ar S+T est responsable de la gestion de la technologie ainsi que de l'exécution d'expertises et de tests. Ces activités comportent la détection précoce et l'évaluation des technologies, de même que la formulation de la stratégie à l'intention de la Planification de l'armée. Cette démarche garantit l'utilisation cohérente des technologies, tout en réduisant les risques technologiques et financiers. En outre, des méthodes de tests spécifiques ainsi qu'une infrastructure de mesures moderne sont mises en œuvre au bénéfice d'armasuisse et d'autres clients, notamment à des fins d'optimisation de l'utilité des systèmes de l'armée. Le domaine pourvoit, par la recherche appliquée, à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux d'experts.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,3       | 0,8       | 0,2       | -0,6      | -74,8             |
| Charges et dépenses d'investissement | 34,7      | 34,3      | 34,3      | 0,0       | 0,0               |

### COMMENTAIRE

Les revenus budgétisés n'ont pas été atteints. Les revenus avec incidences financières diminuent depuis plusieurs années, car ar S+T ne vend plus activement ses prestations sur le marché mais les fournit en priorité pour l'armée.

Les charges du groupe de prestations, qui s'élèvent au total à 32,9 millions, se composent de 17,5 millions de charges de personnel (53 %) et de 15,4 millions de charges de biens et services (47 %). Les investissements représentent environ 1,4 million et ont été utilisés pour l'infrastructure de mesures et d'essais.

Quelque 75 % des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement résultent de la réalisation d'expertises et de tests indépendants, et environ 25 % de la gestion de la technologie et de la recherche.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Réduction des risques:</b> Les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont minimisés par le biais de la gestion de la technologie et de la recherche                                                                                                  |           |           |           |
| - Appréciation, par le domaine départemental Défense, de la réduction du risque atteinte (échelle 1 à 5)                                                                                                                                                                       | 5,0       | 4,0       | 4,2       |
| <b>Mise à disposition de bases décisionnelles:</b> S+T fournit expertises et tests indépendants pour optimiser utilisation technologies dans syst. (aptitude à utilisation et efficacité, sécu., protect. des pers.) et leur impact fin. (dans les syst., procédures et proc.) |           |           |           |
| - Satisfaction de la clientèle au sujet des bases décisionnelles (% min.)                                                                                                                                                                                                      | 98,0      | 90,0      | 92,7      |
| - Utilité financière attestée (CHF, mio)                                                                                                                                                                                                                                       | 255,0     | 250,0     | 305,0     |
| <b>Exécution du mandat:</b> Les mandats sont exécutés dans les délais et en respectant le plafond des coûts convenu                                                                                                                                                            |           |           |           |
| - Part des mandats pour lesquels le plafond des coûts convenu a été respecté (% min.)                                                                                                                                                                                          | 98,0      | 95,0      | 97,9      |
| - Part des mandats pour lesquels le délai convenu a été respecté (% min.)                                                                                                                                                                                                      | 90,0      | 95,0      | 96,6      |
| <b>Développement de compétences technologiques:</b> Les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile                                                                                                                                                 |           |           |           |
| - Appréciation des compétences technologiques par armasuisse et la Défense, tous les deux ans (échelle 1 à 5)                                                                                                                                                                  | -         | 4,0       | 4,1       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Le principal écart concerne le domaine suivant:

*Mise à disposition de bases décisionnelles:* l'utilité financière attestée a dépassé de 55 millions l'objectif prévu dans le budget 2017. Notamment dans la surveillance des munitions, il a été possible de réaliser des économies grâce à la prolongation de la durée d'utilisation au-delà de la durée de garantie du fournisseur des munitions. À l'avenir, ce montant tendra plutôt à diminuer suite à la réforme de munitions désuètes et onéreuses qui ne seront pas remplacées.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF              |                                                                | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17   |              |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|--------------|
|                           |                                                                |               |               |               | val. abs.   | en %         |
| <b>Revenus / Recettes</b> |                                                                | <b>339</b>    | <b>840</b>    | <b>211</b>    | <b>-629</b> | <b>-74,8</b> |
| Domaine propre            |                                                                |               |               |               |             |              |
| E100.0001                 | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)               | 339           | 840           | 211           | -629        | -74,8        |
| <b>Charges / Dépenses</b> |                                                                | <b>34 697</b> | <b>34 285</b> | <b>34 285</b> | <b>0</b>    | <b>0,0</b>   |
| Domaine propre            |                                                                |               |               |               |             |              |
| A200.0001                 | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)               | 34 697        | 34 285        | 34 285        | 0           | 0,0          |
|                           | <i>Transfert de crédit</i>                                     |               | 632           |               |             |              |
|                           | <i>Cession</i>                                                 |               | 524           |               |             |              |
|                           | <i>Besoins de crédit supplémentaires (art. 33, al. 3, LFC)</i> |               | 28            |               |             |              |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                      | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>338 985</b> | <b>840 000</b> | <b>211 392</b> | <b>-628 608<br/>-74,8</b>      |

ar S+T génère des revenus en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais d'explosions pour la vérification d'éléments de protection et à des contrôles, pour l'industrie, de parties de constructions servant à la sécurité.

Les revenus budgétisés correspondent au montant moyen inscrit dans les comptes des années 2012 à 2015. Le montant réalisé est de 0,6 million inférieur au budget, car les revenus de fonctionnement (mandats de tiers) ont diminué ces dernières années. La raison en est l'orientation stratégique qui veut que les prestations soient fournies en priorité pour l'armée.

#### Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol; RS 172.045.103), art. 3.

## CHARGES / DÉPENSES

**A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)**

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs. | en %       |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>34 697 026</b> | <b>34 284 856</b> | <b>34 284 503</b> | <b>-353</b>            | <b>0,0</b> |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 1 183 202         |                   |                        |            |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 22 057 841        | 21 525 056        | 21 744 094        | 219 038                | 1,0        |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 2 452 498         | 2 528 000         | 2 654 829         | 126 829                | 5,0        |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 10 186 687        | 10 231 800        | 9 885 581         | -346 219               | -3,4       |
| Charges de personnel                                            | 16 981 189        | 17 540 902        | 17 481 180        | -59 723                | -0,3       |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 12 884 343        | 13 133 954        | 12 929 114        | -204 840               | -1,6       |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 334 722           | 675 100           | 533 381           | -141 719               | -21,0      |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 281 687           | 327 227           | 472 771           | 145 544                | 44,5       |
| Charges d'amortissement                                         | 2 443 745         | 2 500 000         | 2 487 040         | -12 960                | -0,5       |
| Charges financières                                             | 36                | -                 | -                 | -                      | -          |
| Dépenses d'investissement                                       | 2 387 713         | 1 110 000         | 1 387 170         | 277 170                | 25,0       |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 98                | 103               | 100               | -3                     | -2,9       |

**Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)**

Les charges de personnel sont inférieures de près de 0,1 million au montant budgétisé. L'effectif du personnel a été de 3 EPT inférieur aux prévisions en raison de postes qui n'ont pas pu être pourvus comme prévu.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et charges d'exploitation sont de 0,2 million inférieures au montant inscrit au budget, principalement en relation avec les charges d'imputation des prestations. Ces charges diminuent surtout en raison de la réduction des charges de location de locaux, suite à la réévaluation, par armasuisse Immobilier, des coûts d'acquisition des objets loués.

*Charges de biens et services liées à l'informatique*: le montant d'environ 0,5 million a été utilisé presque exclusivement pour des projets, principalement pour les télécommunications de l'armée, le système intégré d'exploration et d'émission radio, le système militaire de guidage d'approche Plus, le système de communication vocale de l'armée, le système de saisie, d'analyse et de guidage, le système d'exploration tactique, le nouvel avion de combat et la surveillance des munitions. Les charges de biens et services liées à l'informatique sont de 0,1 million inférieures aux prévisions en raison du besoin moindre de logiciels.

*Charges de conseil*: le montant d'environ 0,4 million a été utilisé pour les projets de gestion des technologies, de sécurité au travail et sécurité environnementale, une étude de faisabilité du radar de mensuration et le développement d'ar S+T. Le montant supplémentaire de 0,1 million est lié à des projets stratégiques du niveau supérieur et à des propres projets (par ex. la révision totale de l'ordonnance et des directives sur le matériel de l'armée, de même que la gestion des technologies). Ces fonds supplémentaires ont été transférés d'armasuisse vers ar S+T.

**Dépenses d'investissement**

Les fonds d'investissement supplémentaires, de 0,3 million supérieurs au budget, ont servi à l'acquisition et au remplacement d'infrastructures de mesures et d'essais pour des analyses, des expertises et des essais en relation avec des projets complexes d'armement; ils ont été compensés au sein de l'enveloppe budgétaire dédiée aux charges de fonctionnement.

**Mutations de crédits**

- Cessions (+ 0,5 mio) par l'Office fédéral du personnel de 25 800 francs pour les apprentis, de 34 200 francs pour les stagiaires, de 22 000 francs pour l'intégration professionnelle et de 387 700 francs pour la compensation de la structure des âges et des classes de salaire défavorable et par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) de 33 300 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et de 20 702 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédits (+ 0,6 mio) de 531 500 francs provenant de la Défense alloués au personnel pour l'accélération de projets d'acquisition, et de 100 000 francs provenant d'armasuisse pour couvrir les besoins supplémentaires de charges de conseil
- Dépassement de crédits sans incidences financières de 28 000 francs pour couvrir l'augmentation de provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs au 31.12.2017

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016 | 1 073 138             | –                     | 1 073 138           |
| État au 31.12.2017 | 1 073 138             | –                     | 1 073 138           |

Aucune réserve n'a été constituée ou dissoute pendant l'exercice sous revue.

## ARMASUISSE IMMOBILIER

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Garantie d'une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics
- Réalisation de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Réduction du parc immobilier principal grâce à une planification de l'offre axée sur la demande
- Optimisation de la contribution à la couverture des coûts du parc immobilier à disposition au moyen de désinvestissements ciblés et d'une réduction des coûts d'exploitation

### PROJETS 2017

- Application du concept de stationnement de l'armée (réduction du parc principal): élaboration de la planification liée à l'application du projet
- Optimisation de la gestion immobilière du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS): achèvement de la formation à la gestion immobilière du département, instauration des nouveaux instruments et processus
- Réalisation de désinvestissements sur les places de tir (réduction du parc à disposition): saisie de tous les contrats de places de tir et élaboration de la planification liée à la réalisation des désinvestissements
- Poursuite du développement de l'architecture d'affaires et d'information vers une architecture axée sur les services: élaboration de directives en matière de données

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Tous les projets ont atteint les objectifs fixés et franchi les étapes clés définies.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016      | B<br>2017      | C<br>2017      | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>1 150,4</b> | <b>1 195,0</b> | <b>1 155,5</b> | <b>5,1</b>  | <b>0,4</b>        |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>13,3</b>    | <b>20,0</b>    | <b>18,9</b>    | <b>5,6</b>  | <b>42,1</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>766,3</b>   | <b>835,3</b>   | <b>794,5</b>   | <b>28,1</b> | <b>3,7</b>        |
| Charges propres                  | 766,3          | 835,3          | 794,5          | 28,1        | 3,7               |
| Charges financières              | 0,0            | 0,0            | -              | 0,0         | -100,0            |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>239,8</b>   | <b>259,9</b>   | <b>276,2</b>   | <b>36,5</b> | <b>15,2</b>       |

### COMMENTAIRE

Comparativement à celui d'autres unités administratives, le compte d'armasuisse Immobilier (ar IMMO) se caractérise par une quote-part d'investissement relativement élevée (env. un quart). Les charges et les dépenses d'investissement sont imputées au domaine propre.

Les revenus proviennent principalement de l'imputation des prestations appliquée aux immeubles loués à des bénéficiaires au sein de la Confédération. Ils se situent au même niveau que l'année précédente. Les recettes d'investissement sont nettement plus élevées qu'en 2016 en raison de la vente de plusieurs biens-fonds importants. Malgré tout, elles sont inférieures à la valeur budgétisée, c'est-à-dire à la valeur moyenne des quatre derniers exercices.

Les charges se répartissent en trois tranches équivalentes entre les charges avec incidences financières (AIF), les charges sans incidences financières (SIF) et les charges liées à l'imputation des prestations (IP). Elles sont dues principalement à l'exploitation et à la remise en état d'immeubles (AIF et IP) ainsi qu'à l'amortissement de ces derniers (SIF). L'augmentation des charges par rapport à l'exercice précédent s'explique avant tout par des amortissements accrus et des réductions de charges moindres dues à la dissolution de provisions, qui a fait croître les charges SIF. Les charges sont toutefois inférieures aux montants budgétés, car une part d'investissement plus faible a été effectuée pour le maintien de la valeur des biens et les charges IP ont été moins importantes que prévu.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 36,5 millions par rapport à l'exercice précédent, car un plus grand nombre de projets de construction a été réalisé et des réserves affectées constituées lors de l'exercice précédent (16 mio) ont été dissoutes. De plus, la part des investissements générateurs de plus-values a dépassé celle de l'exercice précédent et les prévisions budgétaires.

## GP 1: IMMOBILIER DU DDPS – PARC PRINCIPAL

### MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, le centre de compétences ar IMMO pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et exploite les bâtiments (nettoyage, conciergerie, inspection et entretien, etc.) en veillant à conserver un rapport coûts/utilité optimal.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 1 136,8   | 1 174,3   | 1 145,5   | -28,8     | -2,5              |
| Recettes d'investissement | -         | -         | -         | -         | -                 |
| Charges                   | 728,5     | 685,0     | 685,1     | 0,1       | 0,0               |
| Dépenses d'investissement | 333,4     | 375,6     | 375,5     | -0,2      | 0,0               |

### COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 génère 98,5 % des revenus de fonctionnement. Ceux-ci consistent pour la plupart en des revenus provenant de la location d'immeubles au sein de la Confédération (revenus IP) et, dans une moindre mesure, à l'extérieur de celle-ci (AIF). Les montants budgétés n'ont pas été atteints notamment au niveau des revenus IP tirés de la location, étant donné que les immeubles ont moins de valeur qu'auparavant et que l'armée a restitué un plus grand nombre d'objets. Le groupe de prestations 1 sollicite la quasi-totalité (95,5 %) des charges de fonctionnement et la totalité des dépenses d'investissement. Les montants inscrits au budget ont été pleinement atteints.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                                | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Gestion immobilière axée sur les besoins de la clientèle:</b> armasuisse Immobilier garantit un haut niveau de satisfaction des besoins immobiliers du DDPS |           |           |           |
| - Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 6)                                                                                                                 | 4,6       | -         | -         |
| <b>Financement de la gestion immobilière:</b> armasuisse Immobilier garantit une utilisation durable des fonds                                                 |           |           |           |
| - Parc principal à long terme: Charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (% min.)                                                  | 1,2       | 1,3       | 1,1       |
| - Parc principal à long terme: Charges d'investissements comparativement à la valeur de remplacement (% min.)                                                  | 2,1       | 1,8       | 2,4       |
| <b>Gestion immobilière ménageant les ressources:</b> armasuisse Immobilier promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources               |           |           |           |
| - Emissions maximums de CO2 par année (tonnes)                                                                                                                 | 40 600    | 48 000    | 40 520    |
| - Part des énergies renouvelables à la consommation totale d'électricité (% min.)                                                                              | 100,0     | 95,0      | 100,0     |
| <b>Réduction du portefeuille du parc principal:</b> armasuisse Immobilier contribue activement à la réduction du portefeuille du parc principal                |           |           |           |
| - Parc principal: réduction de la valeur de remplacement découlant de redevances d'objets (CHF, mio, min.)                                                     | 596,0     | 650,0     | 500,0     |
| - Parc principal: bâtiments et ouvrages (nombre, max.)                                                                                                         | 4 943     | 5 000     | 4 700     |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure.

*Financement de la gestion immobilière:* dans le cadre de la poursuite du développement de l'armée, les investissements générateurs de plus-values ont été plus élevés que prévu. Il s'ensuit que les charges de remise en état ont été inférieures aux valeurs budgétées.

*Réduction du portefeuille du parc principal:* la mise hors service de l'artillerie de forteresse est une composante importante de la réduction de la valeur de remplacement consécutive à une restitution. Ce projet n'a pas encore pu être réalisé, car son exécution nécessite une décision du Parlement. Le Conseil fédéral demande la mise hors service de l'artillerie de forteresse par la voie du message sur l'armée 2018.

## GP 2: IMMOBILIER DU DDPS – PARC À DISPOSITION

### MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, le centre de compétences ar IMMO pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. En ce qui concerne le parc à disposition, il veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, la cession en droit de superficie, la location à des tiers et la désaffectation ou le démantèlement d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                   | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus                   | 30,0      | 20,6      | 17,1      | -3,5      | -17,2             |
| Recettes d'investissement | 13,3      | 20,0      | 18,9      | -1,1      | -5,5              |
| Charges                   | 32,3      | 34,6      | 32,1      | -2,5      | -7,2              |
| Dépenses d'investissement | -         | -         | -         | -         | -                 |

### COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 sollicite 1,5 % des revenus de fonctionnement. L'écart de 3,5 millions par rapport au montant budgété s'explique par la diminution des bénéfices provenant de la vente d'immeubles (- 7,5 mio) et, en contrepartie, la dissolution de provisions qui avaient été constituées pour des restructurations (+ 3,4 mio). La totalité des charges d'investissement concerne le groupe de prestations 2. Celles-ci sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires. Le groupe de prestations 2 draine également 4,5 % des charges de fonctionnement. L'écart par rapport aux montants budgétés provient principalement de la diminution des charges liées à l'exploitation des immeubles (- 3,2 mio).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                         | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Réduction au minimum des coûts du parc à disposition:</b> armasuisse Immobilier augmente le taux de couverture du parc à disposition                 |           |           |           |
| - Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)                                                                                            | 19,595    | 30,265    | 27,127    |
| <b>Réduction du portefeuille du parc à disposition:</b> armasuisse Immobilier contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition |           |           |           |
| - Désaffectations de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)                                                                                             | 250       | 350       | 530       |
| - Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)                                                                                                     | 290       | 140       | 300       |

### COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

*Réduction du portefeuille du parc à disposition:* les objectifs liés à la réduction du portefeuille ont été dépassés pour deux raisons principales: d'une part, davantage de petits ouvrages et bâtiments désaffectés ou démantelés à moindres coûts ont été retirés du portefeuille et, d'autre part, des bâtiments et ouvrages supplémentaires ont été cédés lors de ventes, alors que leur aliénation n'était pas prévue initialement.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                                   | C<br>2016        | B<br>2017        | C<br>2017        | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| <b>Revenus / Recettes</b>                                      | <b>1 180 083</b> | <b>1 214 983</b> | <b>1 181 509</b> | <b>-33 474<br/>-2,8</b>        |
| Domaine propre                                                 |                  |                  |                  |                                |
| E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)     | 1 166 791        | 1 194 983        | 1 162 617        | -32 365<br>-2,7                |
| E101.0001 Désinvestissements (enveloppe budgétaire)            | 13 292           | 20 000           | 18 891           | -1 109<br>-5,5                 |
| <b>Charges / Dépenses</b>                                      | <b>1 094 172</b> | <b>1 095 216</b> | <b>1 092 704</b> | <b>-2 513<br/>-0,2</b>         |
| Domaine propre                                                 |                  |                  |                  |                                |
| A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)     | 760 798          | 719 590          | 717 229          | -2 360<br>-0,3                 |
| <i>Transfert de crédit</i>                                     |                  | -4 695           |                  |                                |
| <i>Cession</i>                                                 |                  | 577              |                  |                                |
| <i>Besoins de crédit supplémentaires (art. 33, al. 3, LFC)</i> |                  | 32 000           |                  |                                |
| A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)               | 333 373          | 375 627          | 375 475          | -152<br>0,0                    |
| <i>Transfert de crédit</i>                                     |                  | 10 475           |                  |                                |
| <i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i> |                  | 16 000           |                  |                                |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

## REVENUS / RECETTES

## E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016            | B<br>2017            | C<br>2017            | val. abs.          | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>1 166 790 551</b> | <b>1 194 982 600</b> | <b>1 162 617 328</b> | <b>-32 365 272</b> | <b>-2,7</b>       |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>22 174 519</i>    | <i>17 125 000</i>    | <i>19 883 330</i>    | <i>2 758 330</i>   | <i>16,1</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>46 789 033</i>    | <i>36 517 000</i>    | <i>32 896 748</i>    | <i>-3 620 252</i>  | <i>-9,9</i>       |
| <i>Imputation des prestations</i>  | <i>1 097 827 000</i> | <i>1 141 340 600</i> | <i>1 109 837 250</i> | <i>-31 503 350</i> | <i>-2,8</i>       |

Les revenus de fonctionnement d'ar IMMO proviennent principalement des locations facturées aux diverses unités administratives du DDPS au moyen de l'IP. Au total, les revenus de fonctionnement ont été inférieurs de 32,4 millions aux prévisions budgétaires. Ce montant repose pour l'essentiel sur la baisse des revenus IP tirés de contrats de location (- 31,5 mio).

Les revenus AIF dépassent les valeurs budgétées, car la location d'immeubles à des tiers a généré des revenus plus élevés que prévu. La diminution par rapport à l'exercice précédent s'explique par deux revenus enregistrés seulement en 2016.

Les revenus SIF se composent des bénéfices comptables réalisés sur la vente d'immeubles, des revenus liés à l'inscription à l'actif de prestations propres, des bénéfices de réévaluation découlant de l'inscription subséquente à l'actif de bâtiments ainsi que des revenus provenant de la dissolution de provisions. Le solde de crédit tient principalement au fait que les bénéfices comptables réalisés sur la vente d'immeubles ont été plus faibles que prévu. La diminution des revenus SIF par rapport à l'exercice précédent est due à la dissolution d'un montant moindre au titre des provisions pour restructurations et des autres provisions.

Les revenus IP se composent principalement des revenus tirés de la location d'immeubles à d'autres unités administratives. Le solde de crédit de 31,5 millions est dû au fait que l'armée a restitué davantage d'objets et que la valeur à neuf et la valeur d'acquisition des immeubles ont reculé en 2017.

**Bases légales**

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

## E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                      | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total avec incidences financières</b> | <b>13 292 128</b> | <b>20 000 000</b> | <b>18 891 451</b> | <b>-1 108 549</b> | <b>-5,5</b>       |

Les recettes d'investissement englobent les recettes provenant de la vente d'immeubles. Elles sont inférieures de 1,1 million aux valeurs budgétées, car le nombre d'objets vendus n'a pas été aussi élevé que prévu. Les ventes d'immeubles dépendent beaucoup de la collaboration des cantons et des communes. Étant donné que seul un petit nombre d'immeubles du DDPS se trouvent dans des zones à bâtir, plusieurs mesures, dont certaines relèvent de l'aménagement du territoire, doivent être prises avant la vente et peuvent entraîner des retards. Par rapport à l'exercice précédent, il a été possible de vendre en 2017 plusieurs biens-fonds assez importants.

**Bases légales**

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES / DÉPENSES

| CHF                                                             | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | val. abs.         | Δ C17-B17<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>760 798 344</b> | <b>719 589 536</b> | <b>717 229 180</b> | <b>-2 360 356</b> | <b>-0,3</b>       |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                    | 27 882 716         |                    |                   |                   |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 190 679 281        | 188 322 136        | 184 892 220        | -3 429 916        | -1,8              |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 328 803 102        | 269 758 000        | 284 364 870        | 14 606 870        | 5,4               |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 241 315 961        | 261 509 400        | 247 972 091        | -13 537 309       | -5,2              |
| Charges de personnel                                            | 33 036 112         | 37 206 916         | 36 398 237         | -808 679          | -2,2              |
| <i>dont location de services</i>                                | -                  | -                  | 21 704             | 21 704            | -                 |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 509 800 279        | 412 620 620        | 405 802 791        | -6 817 829        | -1,7              |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 18 126             | 245 200            | 3 555              | -241 645          | -98,6             |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 2 320 079          | 2 716 349          | 1 908 917          | -807 432          | -29,7             |
| <i>dont charges d'exploitation, immeubles</i>                   | 189 373 775        | 243 276 900        | 221 322 055        | -21 954 845       | -9,0              |
| <i>dont remise en état des immeubles</i>                        | 231 045 081        | 91 692 700         | 104 905 897        | 13 213 197        | 14,4              |
| <i>dont loyers et fermages</i>                                  | 51 902 499         | 54 344 300         | 54 031 099         | -313 201          | -0,6              |
| Charges d'amortissement                                         | 217 959 184        | 269 758 000        | 275 028 151        | 5 270 151         | 2,0               |
| Charges financières                                             | 2 769              | 4 000              | -                  | -4 000            | -100,0            |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 185                | 216                | 214                | -2                | -0,9              |

Les charges de fonctionnement d'ar IMMO englobent tous les postes de charges relatifs à la gestion des immeubles, y compris les charges AIF liées à la prise d'objets en location et les charges IP concernant les prestations que la Base logistique de l'armée (BLA) fournit, en sa qualité d'exploitante, sur mandat d'ar IMMO. En 2017, les charges totales de fonctionnement ont été inférieures de 2,4 millions aux prévisions budgétaires.

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel n'ont pas atteint les montants budgétés (- 0,8 mio) en raison notamment du retard pris dans le recrutement.

Durant l'exercice sous revue, ar IMMO disposait de 214 équivalents plein temps, soit 2 de moins que prévu.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont été inférieures de 6,8 millions au montant inscrit au budget.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* (IP) avaient été budgétisées au titre des prestations que devait fournir l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications (OFIT). L'infrastructure de télécommunication a cependant nécessité beaucoup moins de modifications que prévu, si bien que les fonds budgétisés n'ont guère dû être utilisés (- 0,2 mio).

*Charges de conseil*: le montant de 1,9 million a été utilisé pour des projets liés au développement de l'organisation, des processus et des instruments. Le solde de crédit de 0,8 million tient à ce que certains mandats n'ont pas été octroyés.

Sur le montant total des *charges liées à l'exploitation des immeubles*, 43,2 millions (19,5 %) sont des charges AIF, et 178,1 millions (80,5 %), des charges IP relatives aux prestations que la BLA et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ont fournies en tant qu'exploitants des immeubles. Ces prestations consistent notamment en des tâches d'approvisionnement et d'élimination ainsi qu'en la conciergerie, le nettoyage, la maintenance et la gestion des immeubles et des alentours. Les charges liées à l'exploitation des immeubles ont été inférieures de 22 millions aux prévisions budgétaires, l'écart le plus sensible concernant les charges IP. D'une part, la BLA n'a pas pu fournir elle-même toutes les prestations prévues, car elle a dû redéfinir ses priorités quant à l'affectation des ressources internes. D'autre part, les fonds nécessaires à la couverture des coûts de carburants et d'huile de chauffage n'ont pas atteint les valeurs budgétées.

Les *charges relatives à la remise en état des immeubles* se composent des charges découlant des mesures destinées au maintien de la valeur des immeubles et des charges liées à l'assainissement des sites contaminés. Les travaux d'entretien ont coûté 13,2 millions de plus que prévu, car il a fallu rattraper le retard accumulé. Près de la moitié des charges liées à la remise en état des immeubles proviennent des charges IP facturées par la BLA et l'OFPP en leur qualité d'exploitants des immeubles.

La plupart des *charges relatives aux loyers et aux fermages* concernent la prise en location d'immeubles auprès de tiers. Elles ne sont que légèrement inférieures aux prévisions budgétaires.

### Charges d'amortissement

Les amortissements et réévaluations ont dépassé de 5,3 millions le montant budgétisé, car des réévaluations de biens-fonds non planifiées ont été nécessaires en raison de réaffectations de zones.

### Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,6 mio) de l'Office fédéral du personnel pour les apprentis (82 500 fr.), l'intégration professionnelle (20 000 fr.) et la compensation de structures d'âge et de salaire défavorables (391 400 fr.), ainsi que du Secrétariat général du DDPS ([SG-DDPS]; pool départemental de ressources) pour la caisse d'allocations familiales (46 700 fr.) et l'accueil extrafamilial des enfants (36 716 fr.)
- Transferts de crédits de 120 200 francs vers la Défense (BLA) pour le balisage et des systèmes de gaz
- Transfert de crédit de 4,6 millions vers l'enveloppe budgétaire «Investissements» d'armasuisse Immobilier pour la réduction, conforme au mandat légal, des besoins et retards accumulés en matière d'entretien
- Dépassement de crédits SIF (+ 32,0 mio) pour des réévaluations de parcelles rendues nécessaires par la réaffectation de zones à bâtir

### Remarques

Crédit d'engagement «Prise en location de biens immobiliers à Epeisses et Aire-la-Ville (GE)», V0300.09, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses «Armée 2017–2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

### A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016          | B<br>2017          | C<br>2017          | Δ C17–B17<br>val. abs. | en %       |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------|
| <b>Total</b>                       | <b>333 373 247</b> | <b>375 626 800</b> | <b>375 474 607</b> | <b>-152 193</b>        | <b>0,0</b> |
| <i>dont mutations de crédits</i>   |                    | 26 474 500         |                    |                        |            |
| <i>avec incidences financières</i> | 330 968 422        | 375 626 800        | 378 256 182        | 2 629 382              | 0,7        |
| <i>sans incidences financières</i> | 2 404 825          | –                  | -2 781 575         | -2 781 575             | –          |

Les dépenses d'investissement englobent toutes les dépenses génératrices de plus-values et les dépenses contribuant au maintien partiel de la valeur des immeubles, de même que des investissements dans l'exploitation (voitures de tourisme). Elles concernent exclusivement le groupe de prestations 1 «Parc principal». Elles ne sont que légèrement inférieures aux prévisions budgétaires. Les comptes de régularisation SIF pour des prestations qui ont été fournies, mais qui n'ont pas encore été facturées sont inférieurs à l'exercice précédent.

### Mutations de crédits

- Transferts de crédits d'autres unités administratives (+ 5,9 mio), à savoir de l'Office fédéral de l'armement (5,0 mio) pour la réduction des besoins de rattrapage dans le domaine des investissements et des travaux de remise en état ainsi que du SG-DDPS (900 000 fr.) pour le financement d'un objet destiné au Service de renseignement de la Confédération
- Transfert de crédit de 4,6 millions à partir de l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» d'ar IMMO pour la réduction, conforme au mandat légal, des besoins et retards accumulés en matière d'entretien
- Dépassement de crédits (+ 16,0 mio) dû à la dissolution de réserves affectées à la réalisation de projets de construction qui ont pris du retard l'année précédente (centre de calcul «Fundament», centres logistiques de l'armée d'Othmarsingen et de Monte Ceneri ainsi que centre d'instruction pour les chiens de l'armée)

### Remarques

Crédits d'engagement «Immeubles» demandés chaque année par la voie d'un message spécial (message sur l'immobilier du DDPS, plus précisément programme sur l'immobilier intégré dans le message sur l'armée), V0002.00, V0251.00 à V0251.03, V0259.00 à V0259.06, V0275.00 à V0275.05 et V0300.00 à V0300.08, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses «Armée 2017–2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

**ENVELOPPES BUDGÉTAIRES PAR GROUPE DE PRESTATIONS**

|                                                                 | GP 1: Immobilier du DDPS – parc principal |           | GP 2: Immobilier du DDPS – parc à disposition |           |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------|-----------|
| milliers CHF                                                    | C<br>2016                                 | C<br>2017 | C<br>2016                                     | C<br>2017 |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 1 061 899                                 | 1 060 622 | 32 273                                        | 32 082    |
| Charges de personnel                                            | 28 100                                    | 34 476    | 4 936                                         | 1 923     |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 478 303                                   | 474 889   | 31 497                                        | 30 159    |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 17                                        | 3         | 1                                             | -         |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 2 060                                     | 1 411     | 260                                           | 498       |
| Charges d'amortissement                                         | 222 120                                   | 275 028   | -4 161                                        | -         |
| Charges financières                                             | 3                                         | -         | -                                             | -         |
| Dépenses d'investissement                                       | 333 373                                   | 276 229   | -                                             | -         |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 174                                       | 203       | 11                                            | 11        |

**Remarques**

Les écritures des «enveloppes budgétaires par groupe de prestations» ne peuvent être comparées que de manière restreinte, car la méthode appliquée à la comptabilisation des investissements contribuant au maintien de la valeur a été modifiée, ce qui a eu pour effet de réduire les charges SIF, et des changements ont été effectués après l'instauration du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale.

**APERÇU DES RÉSERVES**

| CHF                | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016 | -                     | 16 000 000            | 16 000 000          |
| Dissolution        | -                     | -16 000 000           | -16 000 000         |

**Dissolution et utilisation de réserves en 2017**

Des réserves affectées de 16 millions ont été utilisées en cours d'exercice pour la réalisation de travaux liés à des projets de construction qui avaient pris du retard (voir mutations de crédits / dépassement de crédits).

## OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la position de centre de compétence pour la géoinformation et les géoressources
- Garantie de la disponibilité des toutes dernières géodonnées de référence de Suisse (pour toute la Suisse dans la qualité requise)
- Mise en œuvre des principes sur les données Open Government pour des données et des produits numériques officiels sélectionnés
- Augmentation de l'utilité des données et des produits numériques
- Compléter l'offre des géodonnées de référence de Suisse (en collaboration avec des partenaires)

### PROJETS 2017

- Mise en place du modèle topographique du paysage (MTP) et du modèle cartographique numérique (MCN)
- Poursuite du développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du géoportail correspondant (map.geo.admin.ch)
- Échange gratuit des géodonnées de base du droit fédéral entre les autorités
- Modernisation des services de positionnement swipos en intégrant les derniers systèmes de navigation par satellite (not. Galileo)
- Création d'un modèle 3D géologique national du sous-sol

### COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La majorité des étapes clés ont été franchies. Il y a eu des retards pour le projet suivant:

Il y a eu un recours contre l'adjudication OMC du projet «Création du modèle topographique du paysage» pour l'élaboration d'un modèle de surface, ce qui a retardé l'attribution du mandat de création du modèle topographique. Malgré cela, le délai final de 2019 pour le MTP pourra être tenu.

Le projet «go4geo» pour développer l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) a été terminé dans les délais et en respectant le budget.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

| mio CHF                          | C<br>2016   | B<br>2017   | C<br>2017   | val. abs.   | Δ C17-C16<br>en % |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Revenus</b>                   | <b>24,1</b> | <b>23,3</b> | <b>24,1</b> | <b>0,0</b>  | <b>-0,1</b>       |
| <b>Recettes d'investissement</b> | <b>0,0</b>  | <b>-</b>    | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>  | <b>77,2</b>       |
| <b>Charges</b>                   | <b>92,5</b> | <b>94,6</b> | <b>89,0</b> | <b>-3,5</b> | <b>-3,7</b>       |
| Charges propres                  | 79,8        | 78,8        | 76,6        | -3,2        | -4,1              |
| Charges de transfert             | 12,6        | 15,8        | 12,4        | -0,2        | -1,8              |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>2,3</b>  | <b>4,2</b>  | <b>4,1</b>  | <b>1,8</b>  | <b>78,3</b>       |

### COMMENTAIRE

Les revenus de swisstopo sont générés par les produits d'édition, les services et travaux spécialisés, ainsi que les taxes perçues. Elles sont dans le même ordre de grandeur que l'année précédente, en particulier grâce aux livraisons plus importantes de cartes à l'armée.

Les charges sont à 86 % des charges propres et à 14 % des charges de transfert. Les charges propres concernent notamment les charges de personnel (75 %), les charges de biens et services liées à l'informatique, les prestations de service externes et les amortissements. Leur diminution résulte principalement de la suppression de 9 équivalents plein temps.

Les charges de transfert servent à financer des dédommagements aux cantons pour la mensuration officielle et le cadastre RDPPF. Le solde de crédit provient des cantons qui n'ont pas pu verser leur part dans les délais en raison de mesures d'économies ou de retards dans la planification.

En raison de l'acquisition de la caméra de prises de vue aériennes numérique (0,9 mio), le taux d'investissement est nettement plus élevé que la moyenne en 2017 chez swisstopo. Le succès de geo.admin.ch a aussi rendu nécessaire une extension de l'infrastructure de stockage et entraîné de nouveaux investissements.

## GP 1: TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

### MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité: swisstopo crée et met à jour les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence (précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité) sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs.

Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'infrastructure nationale de géodonnées

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 17,3      | 16,7      | 17,6      | 0,9       | 5,2               |
| Charges et dépenses d'investissement | 41,1      | 41,7      | 40,0      | -1,8      | -4,2              |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement sont imputables à 73 % au groupe de prestations 1. Les revenus supplémentaires au niveau de l'office, principalement dus au nouveau concept d'acquisition de cartes de l'armée, proviennent en particulier de ce groupe de prestations (+ 0,9 mio). Celui-ci sollicite 49 % des charges de fonctionnement. Ces dernières sont inférieures de 1,8 million au montant budgétisé, car les projets d'impression sur demande des cartes («PrintFlex») et «Service Swiss Map Mobile» n'ont pas pu avancer comme prévu. Il y a aussi eu des changements de priorité au sein de l'office entre les groupes de prestations, car le budget n'allouait pas assez de ressources au groupe de prestations 3.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Mensuration nationale topographique:</b> les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs    |           |           |           |
| - Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (% min.)                                                                                  | 34        | 30        | 39        |
| - Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (% min.)                                                                        | 19        | 15        | 18        |
| - Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (% min.)                                                              | 21        | 15        | 18        |
| - Élaboration d'un modèle de surface de l'ensemble du périmètre (%)                                                                          | -         | 22        | 10        |
| <b>Mensuration nationale cartographique:</b> les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique |           |           |           |
| - Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (% min.)                                                                                   | 18        | 15        | 18        |
| - Mise en œuvre du modèle cartographique numérique MCN 1:25 000: surface de la Suisse numérisée par an (% min.)                              | 34        | 49        | 56        |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Il y a eu des écarts plus importants pour les objectifs suivants:

*Mensuration nationale topographique:* la Suisse est divisée en six régions selon des frontières cantonales, ce qui signifie que les régions ne sont pas toutes de la même taille. On produit chaque année une orthophoto de deux de ces régions. La surface prévue varie donc d'année en année et dépend de plus de la topographie ainsi que de la météo. swisstopo garantit cependant que les orthophotos à jour couvrent au moins 30 % de la surface de la Suisse.

*Mensuration nationale topographique, création d'un modèle de surface:* un recours a été introduit contre l'adjudication, dans le cadre d'un appel d'offres OMC, d'une première tranche relative à la création du modèle topographique de la Suisse à une entreprise danoise. Même s'il a entre-temps été rejeté, ce recours a entraîné un retard qui n'a pas pu être rattrapé car le mandat n'a pu être attribué qu'après le rejet du recours.

## GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

### MANDAT DE BASE

Les géoinformations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géoinformations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, par le biais des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse; il fournit des prestations spécialisées et gère l'infrastructure fédérale des géodonnées. swisstopo assure la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en créant le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière en collaboration avec les cantons.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 6,1       | 4,9       | 5,0       | 0,1       | 1,6               |
| Charges et dépenses d'investissement | 27,1      | 28,0      | 27,4      | -0,7      | -2,4              |

### COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement proviennent pour 21 % du groupe de prestations 2. Grâce au service de positionnement «swipos», des revenus supplémentaires de 0,1 million ont pu être obtenus. 34 % des charges de fonctionnement sont imputables au groupe de prestations 2. Ces charges sont inférieures de 0,7 million au montant budgétisé, car les projets «Remplacement du système de stockage» et «Nouvelle centrale AGNES/swipos» ont enregistré des retards.

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Sécurité juridique:</b> swisstopo permet une documentation et publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds |           |           |           |
| – Mensuration officielle au standard numérique (% , min.)                                                                                                    | 79        | 78        | 83        |
| – Cantons dans lesquels le cadastre RDPPF est exploité ou mis en place (nombre, min.)                                                                        | 12        | 16        | 24        |
| <b>Mensuration nationale géodésique:</b> les données sont régulièrement mises à jour                                                                         |           |           |           |
| – Mise à jour des réseaux de points fixes et réseaux permanents (% , min.)                                                                                   | 96        | 96        | 93        |
| <b>Géodonnées:</b> l'infrastructure fédérale de données géographiques est hautement disponible et ses données sont de plus en plus demandées                 |           |           |           |
| – Niveau de disponibilité (% , min.)                                                                                                                         | 98        | 98        | 100       |
| – Optimisation continue des coûts d'exploitation par visite du géoportail (% , min.)                                                                         | 25        | 5         | 11        |
| – Augmentation annuelle de la demande de données géographiques (% , min.)                                                                                    | 50        | 13        | 35        |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Il y a eu des écarts plus importants pour les objectifs suivants:

**Sécurité juridique:** selon la planification de swisstopo, la mise en service du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) par les cantons se fait par étapes entre 2016 et 2019. Alors qu'il était prévu que quatre cantons commencent les travaux requis en 2017, ce sont au final douze cantons supplémentaires qui ont lancé cette procédure, ce qui est très réjouissant.

**Mensuration nationale géodésique:** seules les nouvelles mensurations ont pu être effectuées en ce qui concerne le cadre de référence altimétrique en raison d'une absence de longue durée pour cause de maladie. Des retards se sont accumulés dans le domaine de la mise à jour des points fixes altimétriques (révision) et de la correction des annonces de dommages.

## GP 3: SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

### MANDAT DE BASE

swisstopo élabore et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élabore le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et de la construction d'infrastructures souterraines.

### REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

| mio CHF                              | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 | val. abs. | Δ C17-B17<br>en % |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Revenus et recettes d'investissement | 0,8       | 1,6       | 1,5       | -0,1      | -5,0              |
| Charges et dépenses d'investissement | 13,9      | 13,2      | 13,4      | 0,1       | 1,1               |

### COMMENTAIRE

6 % des revenus de fonctionnement proviennent du groupe de prestations 3, principalement en relation avec le laboratoire souterrain du Mont Terri. 17 % des charges de fonctionnement sont imputables au groupe de prestations 3. En raison des besoins supplémentaires pour 2017 (+ 0,1 mio), les priorités entre les groupes de prestations ont été redéfinies (voir groupe de prestations 1).

### OBJECTIFS

|                                                                                                                                                     | C<br>2016 | B<br>2017 | C<br>2017 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Système d'information sur les données relatives au sous-sol:</b> l'extension du système d'information est mise en œuvre                          |           |           |           |
| - Jeux de données géologiques, géotechniques et géophysiques (nombre, min.)                                                                         | 20        | 30        | 28        |
| - Modèles thématiques 3D régionaux du sous-sol (nombre, min.)                                                                                       | 2         | 1         | 1         |
| - Utilisation de jeux de données géologiques via Internet (nombre, min.)                                                                            | 5 000     | 6 000     | 6 000     |
| - Publications de l'Atlas géologique de la Suisse 1:25 000 (nombre)                                                                                 | 153       | 158       | 158       |
| <b>Mont Terri:</b> swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain                                                                        |           |           |           |
| - Extension spatiale du laboratoire souterrain à l'aide de fonds externes (% min.)                                                                  | 6         | 15        | 20        |
| - Élargissement du portefeuille au moyen de nouvelles expériences dans le domaine du stockage de CO <sub>2</sub> et de la géothermie (nombre, min.) | 2         | 2         | 2         |
| - Visiteurs dans le Centre de visiteurs du laboratoire souterrain (nombre, min.)                                                                    | 3 875     | 5 200     | 4 021     |

### COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Des écarts plus importants sont à signaler pour les objectifs suivants:

*Système d'information sur les données relatives au sous-sol:* le nombre visé de jeux de données géologiques, géotechniques et géophysiques n'a pas pu être atteint car l'harmonisation des données a entraîné certains retards.

*Mont Terri:* l'extension spatiale du laboratoire souterrain grâce à des fonds externes se déroule sans accroc et dépasse les prévisions de 5 %. En revanche, les visiteurs du site ont été moins nombreux que prévu. Le coordinateur des visites ayant été absent pour cause de maladie, le Centre de visiteurs n'a pu accueillir que 4021 visiteurs. L'entrée n'a dû être refusée à personne, mais on a renoncé pour des raisons de capacité à faire activement de la publicité.

## POSTES COMPTABLES

| milliers CHF                                |                                                                | C<br>2016     | B<br>2017     | C<br>2017     | Δ C17-B17     |             |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
|                                             |                                                                |               |               |               | val. abs.     | en %        |
| <b>Revenus / Recettes</b>                   |                                                                | <b>24 150</b> | <b>23 282</b> | <b>24 149</b> | <b>867</b>    | <b>3,7</b>  |
| Domaine propre                              |                                                                |               |               |               |               |             |
| E100.0001                                   | Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)               | 24 150        | 23 282        | 24 149        | 867           | 3,7         |
| <b>Charges / Dépenses</b>                   |                                                                | <b>94 762</b> | <b>98 786</b> | <b>93 094</b> | <b>-5 692</b> | <b>-5,8</b> |
| Domaine propre                              |                                                                |               |               |               |               |             |
| A200.0001                                   | Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)               | 82 128        | 82 974        | 80 685        | -2 290        | -2,8        |
|                                             | <i>Transfert de crédit</i>                                     |               | 1 960         |               |               |             |
|                                             | <i>Cession</i>                                                 |               | 1 631         |               |               |             |
|                                             | <i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i> |               | 4 354         |               |               |             |
| Domaine des transferts                      |                                                                |               |               |               |               |             |
| <i>GP 2: Mensuration et géocoordination</i> |                                                                |               |               |               |               |             |
| A231.0115                                   | Indemnités dans domaine mensur. officielle et cadastre RDPPF   | 12 634        | 15 812        | 12 409        | -3 403        | -21,5       |

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### REVENUS / RECETTES

#### E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | val. abs.      | Δ C17-B17<br>en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| <b>Total</b>                       | <b>24 149 554</b> | <b>23 281 700</b> | <b>24 148 743</b> | <b>867 043</b> | <b>3,7</b>        |
| <i>avec incidences financières</i> | <i>9 355 707</i>  | <i>9 414 300</i>  | <i>9 369 420</i>  | <i>-44 880</i> | <i>-0,5</i>       |
| <i>sans incidences financières</i> | <i>1 852 745</i>  | <i>530 000</i>    | <i>886 953</i>    | <i>356 953</i> | <i>67,3</i>       |
| <i>Imputation des prestations</i>  | <i>12 941 101</i> | <i>13 337 400</i> | <i>13 892 369</i> | <i>554 969</i> | <i>4,2</i>        |

Les revenus de fonctionnement proviennent des ventes (de géodonnées ou de cartes nationales, par ex.) avec incidences financières (AIF) et des prestations à des tiers, des revenus sans incidences financières (SIF) liés à l'activation de prestations propres (par ex. la production de cartes nationales) ainsi que de l'imputation de prestations à d'autres offices fédéraux (par ex. la remise de cartes nationales à l'armée).

En 2017, les revenus AIF étaient légèrement en-deçà des attentes, mais dans le même ordre de grandeur que l'année précédente. Pour la première fois, des recettes supplémentaires ont pu être générées par l'imputation des coûts au sein de la Confédération (0,6 mio). En raison du nouveau concept d'approvisionnement en cartes de l'armée liée au DEVA, il a été possible, à titre exceptionnel, de vendre environ 1,3 million de produits d'édition supplémentaires. La demande d'heures de vol pour la défense a aussi été supérieure au budget (+ 0,4 mio). Ces revenus supplémentaires compensent les recettes en baisse des relations avec d'autres offices fédéraux, notamment l'Office de l'armement armasuisse (- 0,4 mio, pour des heures de vol inutilisées), l'Office fédéral de l'environnement (- 0,3 mio, moins de services acquis) et la Direction du développement et de la coopération (- 0,1 mio, moins de services acquis).

Les valeurs effectives SIF sont supérieures de près de 0,4 million au montant budgétisé, car plus de produits propres ont été activés en raison de la demande accrue de cartes nationales (particulièrement de la part de la défense).

#### Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), art. 15 et 19.

## CHARGES / DÉPENSES

## A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

| CHF                                                             | C<br>2016         | B<br>2017         | C<br>2017         | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| <b>Total</b>                                                    | <b>82 128 062</b> | <b>82 974 418</b> | <b>80 684 862</b> | <b>-2 289 556<br/>-2,8</b>     |
| <i>dont mutations de crédits</i>                                |                   | 7 944 976         |                   |                                |
| <i>avec incidences financières</i>                              | 68 232 798        | 69 828 658        | 67 373 687        | -2 454 971<br>-3,5             |
| <i>sans incidences financières</i>                              | 5 131 094         | 4 530 000         | 4 189 271         | -340 729<br>-7,5               |
| <i>Imputation des prestations</i>                               | 8 764 170         | 8 615 760         | 9 121 904         | 506 144<br>5,9                 |
| Charges de personnel                                            | 51 360 465        | 49 567 162        | 49 696 239        | 129 077<br>0,3                 |
| <i>dont location de services</i>                                | 263 639           | 119 000           | 124 786           | 5 786<br>4,9                   |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 24 581 965        | 25 596 754        | 23 885 744        | -1 711 010<br>-6,7             |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | 8 393 568         | 9 638 865         | 9 403 265         | -235 600<br>-2,4               |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | 2 130 691         | 1 290 648         | 1 353 801         | 63 153<br>4,9                  |
| Charges d'amortissement                                         | 3 890 904         | 3 600 000         | 3 010 868         | -589 133<br>-16,4              |
| Dépenses d'investissement                                       | 2 294 728         | 4 210 502         | 4 092 011         | -118 491<br>-2,8               |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 323               | 311               | 314               | 3<br>1,0                       |

**Charges de personnel et équivalents plein temps**

Les charges de personnel sont de 0,1 million supérieures au crédit disponible en 2017. Cela est principalement dû au fait que les effectifs moyens du personnel étaient légèrement supérieurs au budget (mais nettement en-dessous des équivalents plein temps de l'année précédente). Les charges supplémentaires liées aux salaires ont pu être partiellement compensées par des dépenses moindres pour les autres charges de personnel, car il y a eu moins de dépenses pour les formations linguistiques et les autres charges de personnel en 2017.

La location de services a permis de combler temporairement une absence pour cause de maladie et de remplacer deux adjoints administratifs.

**Charges de biens et services et charges d'exploitation**

*Charges de biens et services liées à l'informatique*: sur un total de 9,4 millions, 2,2 millions, soit 23 % sont imputables aux projets, le reste à l'exploitation. Notamment les projets suivants ont été soutenus: environ 1,5 million pour le projet BURAUT (terminé le 31.12.2017) qui a permis d'assurer le transfert de la fourniture des services de bureautique de swisstopo à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, 0,3 million pour le projet de modernisation de la mensuration nationale (OPTINA-LK, le projet est en cours d'introduction) et 0,2 million pour le projet «Upgrade capteurs d'images aériens» (projet terminé le 31.12.2017). Les charges de biens et services liées à l'informatique sont inférieures de 0,2 million au montant budgétisé, car il y a eu un changement de priorité en faveur de l'acquisition d'espace de stockage supplémentaire.

*Charges de conseil*: sur les 1,4 million, 0,6 million ont été dépensés pour des services en faveur de la géologie nationale (par ex. prestations en faveur de la coordination de la cartographie géotechnique et géophysique, de l'Atlas géologique, du laboratoire souterrain Mont Terri et du dépôt en couches géologiques profondes), 0,2 million pour la commission des géomètres, 0,2 million pour des conseils dans le domaine COSIG (par ex pour geo.admin.ch) et 0,1 million au total pour divers projets. Les charges supplémentaires de 0,1 million ont été compensées dans les autres charges de biens et services et charges d'exploitation.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* de 13,1 millions comprennent les frais de matériel (9 %), les loyers (32 %, en grande partie IP), les prestations de service externes (30 %) ainsi que les autres charges d'exploitation (9 %). Elles sont inférieures de 1,5 million à la valeur budgétisée car les groupes de prestations 1 et 2 avaient un prévu un recours plus important aux prestations de service externes.

**Dépenses d'amortissement**

Les amortissements ont été inférieurs de 0,6 million aux attentes car les investissements ont été effectués plus tard que prévu.

**Dépenses d'investissement**

En 2017, l'accent des investissements a été mis sur l'acquisition d'espace de stockage supplémentaire pour les images aériennes ainsi que sur la mise à niveau de la caméra de prises de vue aériennes afin d'augmenter la résolution des images aériennes. Ces dépenses ont été inférieures de 0,1 million au montant budgétisé, car toutes les acquisitions n'ont pas pu être effectuées comme prévu.

### Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,7 mio): par l'Office fédéral du personnel, à savoir 499 200 francs pour les apprentis, 526 300 francs pour les stagiaires, 13 600 francs pour l'intégration professionnelle ainsi que 451 700 francs pour la compensation d'une structure d'âge et de classes de salaire défavorable; par le Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS, «Pool départemental des ressources»), 140 262 francs pour la garde extrafamiliale des enfants
- Transfert de crédits entre unités de l'administration (+ 2,0 mio): du SG-DDPS 1 million pour le développement de l'infrastructure informatique, surtout pour le stockage, et d'armasuisse 1 million pour la couverture de besoins supplémentaires dans les autres charges de biens et services ainsi que dans le domaine exploitation/entretien informatique pour l'infrastructure nationale de géodonnées
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de la statistique: 40 000 francs pour le cofinancement de l'extension du Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) à tous les bâtiments
- Dépassement de crédit (4,4 mio) par la dissolution de réserves affectées en vue de la réalisation de divers projets comme par ex. BURAUT ou l'acquisition de la caméra de prises de vue aériennes

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

|                                                                 | GP 1: Topographie et cartographie |              | GP 2: Mensuration et géocoordination |              | GP 3: Service géologique national |              |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
|                                                                 | C<br>2016                         | C<br>2017    | C<br>2016                            | C<br>2017    | C<br>2016                         | C<br>2017    |
| <b>milliers CHF</b>                                             |                                   |              |                                      |              |                                   |              |
| Charges et dépenses d'investissement                            | 41 118                            | 39 957       | 27 078                               | 27 364       | 13 932                            | 13 364       |
| Charges de personnel                                            | 27 224                            | 27 080       | 16 778                               | 15 785       | 7 358                             | 6 832        |
| Charges de biens et services, charges d'exploitation            | 11 272                            | 9 840        | 7 040                                | 8 223        | 6 270                             | 5 823        |
| <i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i> | <i>4 350</i>                      | <i>3 269</i> | <i>2 878</i>                         | <i>4 977</i> | <i>1 165</i>                      | <i>1 158</i> |
| <i>dont charges de conseil</i>                                  | <i>249</i>                        | <i>186</i>   | <i>450</i>                           | <i>522</i>   | <i>1 431</i>                      | <i>645</i>   |
| Charges d'amortissement                                         | 889                               | 1 238        | 2 832                                | 1 603        | 169                               | 170          |
| Dépenses d'investissement                                       | 1 733                             | 1 800        | 427                                  | 1 753        | 134                               | 539          |
| Postes à plein temps (Ø)                                        | 185                               | 183          | 98                                   | 93           | 40                                | 38           |

### APERÇU DES RÉSERVES

| CHF                                             | Réserves<br>générales | Réserves<br>affectées | Réserves<br>totales |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| État au 31.12.2016                              | 2 904 349             | 7 674 333             | 10 578 683          |
| Dissolution                                     | –                     | -4 597 261            | -4 597 261          |
| <b>État au 31.12.2017</b>                       | <b>2 904 349</b>      | <b>3 077 072</b>      | <b>5 981 422</b>    |
| Demande de constitution à partir du compte 2017 | 867 000               | 1 948 700             | 2 815 700           |

### Dissolution et utilisation de réserves en 2017

Courant 2017, des réserves affectées totalisant 4,4 millions ont été dissoutes (par ex. pour les projets BURAUT, la mise à niveau de la caméra de prises de vue aériennes, la création des bâtiments en 3D pour le modèle topographique du paysage et l'acquisition de données LIDAR). De surcroît, des réserves affectées se montant à 243 347 francs ont été dissoutes sans être utilisées, en particulier dans le domaine de l'entretien du logiciel Top-GIS et de la base de données GENIUS.

### Demande de constitution de nouvelles réserves

Dans le cadre du développement de l'armée (DEVA), des stocks de cartes décentralisés destinés aux formations de milice à la disponibilité élevée (dites MADE) ont été créés. En 2017, il en a résulté un besoin accru de cartes en cours d'année. Swisstopo en a tiré des revenus supplémentaires liés aux prestations. Ces revenus nets de 867 000 francs devraient servir à constituer des réserves générales pour assurer le financement de projets futurs et pour couvrir des besoins de liquidités passagers.

En raison de retards enregistrés par plusieurs projets (par ex. «PrintFlex», remplacement du système de stockage, cartographie sur le terrain pour les cartes géologiques), des ressources d'environ 1,9 million n'ont pas été utilisées comme prévu et seront donc requises en 2018. Il faut donc constituer des réserves affectées.

## CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

**A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF**

| CHF                                      | C<br>2016  | B<br>2017  | C<br>2017  | Δ C17-B17<br>val. abs.<br>en % |
|------------------------------------------|------------|------------|------------|--------------------------------|
| <i>Total avec incidences financières</i> | 12 633 687 | 15 811 900 | 12 409 153 | -3 402 747<br>-21,5            |

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre RDPPF. Les moyens budgétisés dépendent des projets prévus pour ces tâches dans les cantons. Si le financement est assuré par le canton, la Confédération indemnise à raison de 50 % les coûts relatifs aux travaux.

Les fonds budgétisés se basent entre autres sur la planification des services cantonaux des mensurations cadastrales. Certains cantons n'ont pu que partiellement mettre en œuvre leurs programmes en raison de restrictions budgétaires cantonales, de retards dans le cadre d'appels d'offres publics ou d'oppositions dans le cadre la publication des plans. La Confédération enregistre donc un solde de crédit de 3,4 millions.

**Bases légales**

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), art. 38 et 39.

**Remarques**

Crédit d'engagement «Indemnités aux cantons, mensuration officielle 2008–2011» (V0151.00), crédit d'engagement «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2012–2015» (V0151.01) et crédit d'engagement «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2016–2019» (V0151.02), voir tome 1, ch. C 12.

